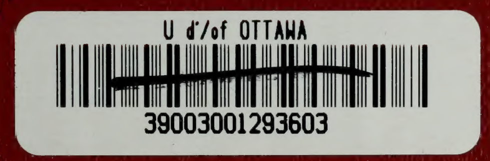
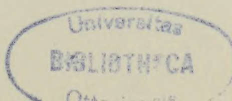



Universitas
BIBLIOTHECA

HISTOIRE

DES FRANÇAIS



HISTOIRE

DES

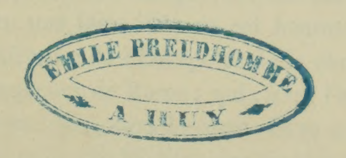
FRANÇAIS

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE,
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

2

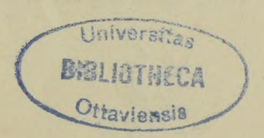


BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMP., LIBRAIRES-ÉDITEURS

LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1849





HISTOIRE

DES FRANÇAIS

SECONDE PARTIE (SUITE)

LES CARLOVINGIENS

CHAPITRE VI.

Commencements du règne de Louis le Débonnaire, jusqu'aux guerres civiles. 814-830.

Nous aurions besoin de connaître beaucoup mieux que nous ne pouvons le faire, l'état de l'Europe et celui de la civilisation, les actions militaires et politiques, les lois et les opinions de Charlemagne, les ministres qu'il employait, et dont nous savons à peine les noms, leur caractère propre, et la part de mérite qui doit leur être attribuée, avant de pouvoir nous faire une juste idée de cet homme extraordinaire, qui changea toute l'existence de l'Europe et de la chrétienté; qui subjugua les anciens vainqueurs de Rome; qui, avec l'aide de barbares, civilisa d'autres barbares; qui, dans le cours d'une seule vie, éleva un empire aussi vaste que celui que les Romains avaient conquis en six ou sept siècles; qui anéantit l'ancien esprit des peuples qu'il avait subjugués, en sorte qu'ils ne firent aucun effort pour recouvrer leur indépendance, même lorsque le gouvernement auquel ils se trouvaient soumis fut tombé en dissolution, et que des princes rivaux se disputèrent, les armes à la main, des provinces dont ils voulaient former leur héritage. Le règne de Charlemagne est un grand météore qui brille dans l'obscurité, à un trop grand éloignement pour que nous puissions

l'étudier et le comprendre. On est frappé de son éclat, que précédèrent et que suivirent d'épaisses ténèbres ; on l'admire, mais on ne saurait calculer ses effets, mieux que reconnaître ses causes, et l'on ne peut même affirmer s'il fut avantageux ou pernicieux pour l'humanité.

Ce mélange d'éclat et d'obscurité, de grandeur et d'incertitude sur ses causes, a permis à chaque historien de faire de Charlemagne un héros selon son cœur et selon sa pensée. Il est toujours représenté comme le grand homme, l'homme juste et l'homme sage par excellence ; mais la conduite par laquelle il donne à connaître cette sagesse et cette vertu, n'est point la même selon les divers historiens ou philosophes qui ont voulu faire de ce grand roi le champion de leur système. Selon le comte de Boulainvilliers, on lui doit surtout de la reconnaissance pour avoir établi l'hérédité des fiefs ; car, après avoir couvert la France de ducs et de comtes, il les avait jugés trop exposés aux attaques de leurs voisins, pour ne pas les intéresser par le sentiment de la perpétuité à la défense de leurs gouvernements [1]. L'abbé de Mably voit au contraire dans Charlemagne le fondateur de la liberté de la France, et le protecteur du peuple contre les grands. Il apprit aux Français, dit-il, à obéir aux lois, en les rendant eux-mêmes leurs propres législateurs [2]. Et Velly, qui croit rendre l'histoire plus dramatique, en ne présentant que de nobles personnages sur la scène, des rois vertueux et des héros, jamais des peuples, a réuni, pour le caractère de Charles, toutes les perfections, même celle de la chasteté ; il l'a peint toujours comme ayant trouvé toutes ses forces dans son génie, ayant tout conçu, tout exécuté, sans le concours des grands ni du peuple, par la seule supériorité de sa force d'âme [3]. Montesquieu, dans son *Esprit des Lois*, a, de son côté, fait de Charles le modèle des législateurs [4]. Ceux qui sont venus depuis, ont chacun à leur tour trouvé dans les chroniques ou dans les capitulaires, quelque phrase sur laquelle ils ont pu appuyer tout un système, et Charles est devenu pour eux le représentant de leur opinion propre. Nous avons cherché à faire connaître ce monarque par sa conduite, sans faveur et sans haine, pas plus pour les systèmes que pour les hommes. Nous n'avons ni dissimulé les actions qui méritent le blâme, ni terni le lustre de celles qui ont droit à l'admiration ; s'il

[1] Mémoires historiques, t. I, p 113.
[2] Observations sur l'Histoire de France, liv. II, ch. 11, p. 56.
[3] Histoire de France, t. I, p. 265.
[4] Montesquieu, Esprit des Lois, liv. XXXI, ch. 18 et 19.

en résulte qu'il paraisse doué de qualités et de vices opposés, nous avons laissé à nos lecteurs le soin de réconcilier ces contradictions apparentes, ou plutôt nous les invitons à reconnaître que l'inconséquence est un attribut de la nature humaine, et que le Charles que dans quelques livres ils trouvent tout parfait, n'a pu être le Charles de la réalité. De même nous laisserons aux faits, pendant les règnes des successeurs de Charles, à donner la juste mesure de l'influence bienfaisante ou désastreuse de son gouvernement. Nous ne tarderons pas à voir, dès la génération suivante, s'il avait donné une force vitale à l'empire qu'il avait fondé, s'il avait assuré la liberté des citoyens francs sur des fondements solides.

Le nouveau souverain de l'empire d'Occident, Louis, que les Latins et les Italiens nommèrent le Pieux, les Français le Débonnaire, était âgé de trente-six ans à la mort de son père (814). Depuis seize ans il était marié à Hermengarde, fille d'Inghiramme, duc d'Hasbaigne, qui lui avait déjà donné trois fils, Lothaire, Pepin et Louis. Charlemagne avait conféré à son fils, dès sa première enfance, le titre de roi d'Aquitaine, et Louis n'avait que trois ans lorsque, en 781, il fut porté dans un berceau chez les peuples qu'il devait gouverner [1]. Il convenait aux projets de son père que le jeune prince attirât de bonne heure les regards et l'affection des Aquitains. Aussi eut-on soin de le faire paraître comme leur chef, leur administrateur et leur protecteur, longtemps avant qu'il fût en état de rien faire par lui-même. Il était seul nommé, il se montrait seul à la tête des armées et des conseils, tandis que ses conseillers, ou plutôt ses tuteurs, ne nous sont pas même connus. Aussitôt cependant que quelque responsabilité put s'attacher à ses actions, il donna à connaître la douceur de son caractère, son amour de la justice, sa bienfaisance, et peut-être sa faiblesse. Il avait montré de la valeur dans la guerre contre les Gascons, dont la longue résistance pouvait se comparer à celle que les Saxons opposaient à son père. Il avait conduit plusieurs expéditions contre les Mores sur les bords de l'Èbre; il avait aussi été appelé à seconder son frère Pepin dans les guerres de l'Italie, et au milieu des soldats de Charlemagne, il s'était montré digne de son rang et de leur confiance. On lui faisait honneur de la conquête de Barcelone; cette ville avait été prise en 801, après deux ans de siége. Lorsque les assiégés paraissaient réduits par la faim aux

[1] Astronomus vita Ludovici Pii imp., cap. 4, p. 89. Scr. franc., t. VI.

dernières extrémités, on avait appelé à l'armée Louis, alors âgé de vingt-trois ans, pour que la ville se rendît à lui : elle tint encore six semaines, et, durant cet intervalle, le jeune roi signala à plusieurs reprises sa bravoure [1].

Cependant ceux qui remarquaient son zèle pour la religion, son occupation constante de la discipline ecclésiastique, disaient déjà qu'il était plus propre au couvent qu'au trône, et Louis prenait lui-même ces expressions pour le plus haut éloge qu'on pût faire de lui. Une piété enthousiaste, une foi superstitieuse, une humilité qui l'empêchait en toute occasion d'opposer son sentiment propre à celui d'un prêtre, lui faisaient oublier la terre pour le ciel. Il croyait ne pouvoir faire un meilleur usage de son temps que de l'employer aux pratiques de dévotion ; de ses richesses, que d'orner des églises ; de ses terres, que de fonder ou d'enrichir des couvents. Les historiens nous ont conservé une longue liste des lieux saints qu'il combla de bienfaits en Aquitaine. Il aurait désiré ne point se contenter d'enrichir les moines, mais revêtir lui-même leur habit. La dévotion de son grand-oncle Carloman, qui avait quitté une couronne pour le froc du mont Cassin, lui paraissait un digne exemple à suivre, et Charles avait eu quelque peine à l'empêcher de quitter le siècle pour la vie monastique [2]. Avec ces dispositions, Louis devait être le favori des prêtres. En effet, on assure que deux saints, Alcuin, l'ami de Charlemagne, et Saint Paulin patriarche d'Aquilée, enchantés de sa déférence pour le clergé et de son obéissance, prédirent également de lui que le plus humble des fils de l'empereur succéderait seul à sa gloire et à sa puissance [3].

Toutefois, cette piété de Louis, quelque exaltée qu'elle fût, était plus éclairée que celle de Dagobert, ou des autres rois ses prédécesseurs ; car ceux-ci, en enrichissant les prêtres, semblaient avoir eu pour but de leur procurer toutes les jouissances du siècle. Louis, au contraire, tandis qu'il comblait le clergé de bienfaits, et qu'il lui témoignait un respect presque sans bornes, ne perdait point de vue le projet de réformer ses mœurs. Il avait écarté les prélats des armées, il les avait fait renoncer à ces parures pompeuses par lesquelles ils sem-

[1] Ermoldi Nigelli Carmen., lib. I, p. 13. — Astronomi vita Ludovici Pii., cap. 13, p. 92.

[2] Astronomus vita Ludovici Pii., cap. 19, p. 95.

[3] Ermoldi Nigelli Carmen., lib. I, p. 24.

blaient vouloir l'emporter sur le faste des courtisans [1]. Louis n'avait encore eu occasion de manifester que des sentiments honnêtes et des qualités généreuses. Après s'être appauvri dans sa première jeunesse par des libéralités imprudentes, il avait su ensuite mettre l'ordre dans ses affaires. Il avait réglé qu'il passerait un hiver dans chacune de ses quatre maisons royales. Doué sur les confins de l'Anjou et du Poitou, Casseneuil en Agénois, Audiac en Saintonge, et Ébreuil en Auvergne. Il y trouvait ainsi rassemblées les récoltes de quatre années, qui suffisaient à ses dépenses et à celles de sa cour. Cette abondance lui avait permis de supprimer le droit de fourrage (*foderum*) que les soldats de nos pères levaient impitoyablement sur les habitants des campagnes, pour se défrayer pendant leur service auprès du roi. Aussi la réputation des vertus de Louis s'était-elle étendue au loin ; l'excès même de sa dévotion le rendait cher au peuple ; et quand, sur la nouvelle de la mort de son père, il se mit en marche de Toulouse pour Aix-la-Chapelle, voyage qu'il ne put accomplir en moins de trente jours, le peuple s'empressa partout à sa rencontre, le saluant par des acclamations, et témoignant qu'il attendait de lui le soulagement des maux qu'il souffrait [2].

En effet, ces maux étaient extrêmes, et Louis avait beaucoup à réformer pour le bonheur du peuple. Les guerres continuelles de Charlemagne avaient ruiné les vainqueurs encore plus que les vaincus. Les capitaines du conquérant obtenaient seuls son oreille ; ils avaient accablé d'un joug insupportable et leurs paysans et leurs voisins : les hommes libres qui n'étaient pas riches s'étaient trouvés sans ressource pour résister à l'oppression des puissants. Un grand nombre d'entre eux avaient été réduits en servitude par force ou par fraude ; plusieurs même s'y étaient résignés volontairement, pour éviter de plus grands malheurs ; car la condition du citoyen isolé était si déplorable qu'il valait mieux encore obéir à un homme capable de protéger le faible, que de n'appartenir qu'à soi-même. Aussi la classe des hommes libres avait-elle presque disparu dans toutes les provinces de l'intérieur de la France [3].

Louis, en arrivant à Aix-la-Chapelle, s'occupa immédiatement de la réforme des abus. Dans les dernières années de sa vie, Charles avait surtout gouverné par le ministère de deux frères, Adelhard et Wala,

[1] Astronomus, cap. 28, p. 101.

[2] Ermoldi Nigelli Carmen. lib. 2, p. 28.

[3] *Ibid.*, lib. 2, v. 180, p. 29.

nés de Bernard, fils naturel de Charles Martel, qui tous deux avaient montré une grande aptitude aux affaires, qui tous deux embrassèrent la vie monastique, sans renoncer au monde, et qui furent l'un après l'autre abbés de Corbie, qui tous deux enfin sont rangés par l'Église au nombre des saints. Adelhard était alors en mission en Italie. Wala, au contraire, était à Aix-la-Chapelle. Louis redoutait quelques machinations contre lui, de ce ministre ambitieux, dont il connaissait le dévouement à son frère Pepin, roi d'Italie, et au fils que Pepin avait laissé; mais Wala s'avança de lui-même avec les autres grands, au-devant de Louis, et lui prêta serment d'obéissance [1].

Le palais de Charles était alors dans un état de désordre qui attestait les mauvaises mœurs du dernier souverain. Malgré sa vieillesse et sa faiblesse, Charles se plaisait à être toujours entouré de ses nombreuses maîtresses. Il les avait gardées auprès de lui, dans la même maison, avec ses sept filles et avec les cinq filles de son fils Pepin. Louis, dont les mœurs n'étaient pas moins sévères que celles du dernier empereur étaient relâchées, n'accorda aucune indulgence, même à celles qui avaient soigné son père, et qui avaient adouci ses derniers moments. Il chassa sans miséricorde du palais toutes les femmes, de quelque rang qu'elles fussent, dont la réputation était entachée, et il ne réserva de l'ancienne cour, pour le service d'Hermengarde, sa femme, que celles dont la conduite était au-dessus du soupçon. Les sœurs de Louis avaient contribué plus encore au déréglement de la cour d'Aix-la-Chapelle. Elles étaient belles, elles vivaient sans contrainte, avec leurs nièces, à côté des nombreuses concubines de leur père, qui ne leur avait jamais permis de se marier; et toutes avaient eu des aventures dont elles ne songeaient pas même à se cacher. Ce fut par une expédition militaire, faite loin des yeux de son souverain, et avant même son arrivée, que Louis voulut purger ce palais; oubliant ainsi le respect qu'aurait dû lui inspirer la maison de deuil où un grand homme et un père venait d'expirer. Tous les amants de ses sœurs furent déclarés coupables de lèse-majesté, à cause *de l'énormité d'un tel attentat, et de l'orgueil qu'il décelait.* Plusieurs cependant, en se jetant à ses pieds obtinrent leur grâce; mais Audoin, l'un d'eux, préféra se défendre, et il ne périt qu'après avoir tué le comte Garnier, chargé de l'arrêter, et blessé son fils. Louis, irrité de cette audace, et ne pouvant se venger sur le cou-

[1] Astronomus vita Ludovici Pii., cap. 21, p. 97.

pable, fit arracher les yeux à un autre amant de ses sœurs, nommé Tullius, à qui il avait déjà accordé la grâce. Plusieurs autres, car cette classe de coupables était nombreuse, furent envoyés en prison, ou relégués en exil en divers lieux [1].

Quelque durement que Louis traitât les amants de ses sœurs, il ne retrancha rien cependant de la part de richesses que Charles, par son testament, avait accordé à chacune d'elles. Il partagea conformément à ce testament, tous les trésors de l'empereur et toutes ses richesses mobiliaires. Un douzième seulement devait être réparti entre ses sœurs et ses nièces, et elles purent l'emporter dans les couvents où elles se retirèrent. Un autre douzième devait être abandonné aux serviteurs du palais, un troisième aux pauvres, tandis que neuf douzièmes devaient être distribués entre les vingt et une églises métropolitaines de ses États ; et Louis se montra si scrupuleux dans l'exécution de ces dernières volontés, qu'ayant voulu conserver, du moins comme souvenir de son père, une seule table d'argent qui semblait formée de trois boucliers réunis, il commença par la racheter du trésor d'une église [2].

Louis convoqua ensuite pour le 1er août les plaids publics, ou l'assemblée nationale, à Aix-la-Chapelle. Nous n'avons pas le capitulaire qu'il y publia, mais nous savons qu'il y réforma plusieurs des abus de la précédente administration. Il fit en même temps partir de nouveaux députés impériaux, ou *missi dominici*, pour étendre à toutes les provinces la protection qu'il offrait aux opprimés. Le nombre de ceux qui se trouvèrent dépouillés de leur patrimoine, ou réduits en servitude par l'iniquité des ministres de Charles, de ses comtes ou de leurs lieutenants, passait toute croyance ; ils furent tous admis à la preuve testimoniale, et restitués dans leurs biens [3]. Les Saxons et les Frisons avaient été privés par la politique sévère de Charles du droit de laisser leurs patrimoines en héritage à leurs enfants. Louis, à la même époque, leur rendit les avantages dont jouissaient tous les autres sujets de l'empire ; et comme le pouvoir politique et la propriété se confondaient sans cesse, dans un pays où la servitude était regardée comme une conséquence de l'agriculture, la restitution du droit de succession fut pour les peuples septentrionaux un premier pas vers l'hérédité des

[1] Aliquos stupri immanitate et superbiæ fastu, reos majestatis.... Astronomus., cap. 21, p. 96.

[2] Thegani, de gestis Ludovici Pii., cap. 8, p. 76.

[3] *Idem*.. cap. 13, p. 77. — Annal. Eginhardi, p. 174, t. VI, Scr. franc.

fiefs. Louis fut blâmé par les Francs d'avoir montré cette indulgence aux Frisons et aux Saxons, parce qu'il s'ôtait à lui-même la disposition de bénéfices qu'eux-mêmes comptaient bien obtenir ensuite de sa libéralité. Mais le monarque n'eut aucun lieu de s'en repentir ; ces peuples lui demeurèrent dès lors toujours fidèles [1].

Bernard, roi d'Italie, s'était rendu aux comices d'Aix-la-Chapelle. Il reconnaissait ainsi qu'il devait à son oncle, pour son royaume, la même obéissance qu'il avait auparavant promise à Charles, son aïeul. Louis, après lui avoir offert des présents, le renvoya en Italie avec les mêmes honneurs et le même pouvoir. En même temps il chargea Lothaire, son fils aîné, qui pouvait être âgé de quinze ans, du gouvernement de la Bavière, et le second, Pepin, de celui de l'Aquitaine : Louis, le troisième, était trop jeune pour qu'il fût encore temps de lui faire un apanage. L'empire d'Occident, avec trois rois subordonnés, sur les trois frontières les plus exposées, se trouvait alors constitué comme il l'avait été pendant la plus grande partie du règne de Charlemagne. Son influence sur les peuples voisins était aussi la même. Les princes plus faibles, qui s'étaient mis sous la protection de l'empereur, envoyaient de même leurs ambassadeurs aux plaids publics. Ceux de Grimoald, duc de Bénévent, se présentèrent à Aix-la-Chapelle : ils reconnurent la souveraineté des Francs ; mais le tribut de vingt-cinq mille sous d'or qu'ils payaient à Charles, fut réduit à sept mille par Louis. Heriold, l'un des prétendants au trône de Danemarck, après avoir été défait par les fils de Godfrid, dans une bataille où son frère avait été tué, se présenta aussi aux comices d'Aix-la-Chapelle, pour réclamer la protection de Louis, qui lui fut promise ; et en attendant que les Francs pussent marcher à son aide, la Saxe lui fut assignée pour demeure. Les rois et les princes des Slaves alliés de Charlemagne, renouvelèrent aussi leur alliance avec son fils. Enfin les ambassadeurs de Léon l'Arménien, empereur des Grecs, confirmèrent le traité de paix entre les deux empires, et ils retournèrent d'Aix-la-Chapelle à Constantinople, accompagnés par les ambassadeurs de Louis [2].

Cependant, l'activité même que Louis apportait à ses réformes indiquait sa secrète jalousie de la gloire dont son père s'était couvert. Ses

[1] Astronomi vita Ludovici., cap. 24, p. 98.—Chroniques de Saint-Denys., chap. 8, p. 138.

[2] Eginhardi Annal. p. 174. — Astronomi vita Ludovici, cap. 24, p. 98. — Chronic. Moissiac., t. VI, p. 171. — Pagi critica ad ann. § 26, p. 480.

ministres le sentirent, et surtout les fils de Bernard, qui jugèrent d'avance l'orage qui les menaçait. Bernard, fils de Charles Martel, avait laissé trois fils et deux filles, tous pourvus, par l'empereur leur cousin, des plus hautes dignités. Adelhard était abbé de Corbie ; le troisième frère, Bernard, était moine dans le même riche couvent ; Wala était encore séculier. Gondrade, l'une des filles, vivait à la cour ; l'autre, Théodrale, était abbesse de Soissons. Mais avant la fin de cette première année. Adelhard, qui s'était aussitôt retiré dans son couvent, fut exilé dans l'île de Noirmoutiers, Bernard dans celle de Lérins. Wala, obligé de se faire moine et de se séparer de sa femme, remplaça son frère à Corbie : Gondrade fut chassée de la cour, et Louis permit à la seule Théodrale de demeurer en paix dans son couvent [1].

L'affaiblissement de l'empire, depuis la mort de Charlemagne, aurait échappé, pendant les premières années du règne de Louis, aux yeux d'un observateur peu attentif. L'Europe presque entière semblait recevoir des ordres d'Aix-la-Chapelle. Un des lieutenants de l'empereur avait passé l'Eyder avec une armée composée de Saxons et d'Abodrites, pour rétablir Heriold sur le trône des Danois ; elle avait ravagé le Holstein et le Jutland, et enlevé des otages, qui furent conduits en Saxe. A son approche, les fils de Godfrid s'étaient retirés dans une île, et quoiqu'ils eussent sous leurs ordres une flotte de deux cents vaisseaux, et une forte armée, ils évitaient le combat [2]. Pendant ce temps, Louis avait tenu les grands plaids ou comices nationaux à Paderborn, et il y avait vu arriver les princes et les députés des Slaves orientaux, qui venaient lui jurer obéissance, aussi bien que des députés de Cagliari en Sardaigne, qui lui apportaient leurs présents. D'autre part, l'assemblée de Paderborn, accusant l'émir de Cordoue, Aboulasi al Haccan, d'avoir manqué à la trêve jurée, lui déclara de nouveau la guerre. Enfin la même assemblée donna audience aux ambassadeurs latins, de retour de Constantinople, qui rendirent compte de la manière dont l'empereur Léon l'Arménien avait accepté l'alliance de Louis [3].

Le roi d'Italie, Bernard, avait assisté aux comices de Paderborn ; son oncle le surveillait avec jalousie, sentant bien que, comme fils de

[1] Pagi critica, § 32, p. 482. — De Constructione novæ Corbiæ. Duchesne., t. II, rer. francicar. — Sancti Adalhardi abb. Corbeiens. vita. cap. 30, p. 277, Scr. franc. Bouquet.

[2] Vita Ludovicii Pii ab Astronomo, cap. 25, p. 98.

[3] Eginhardi Annal., ann. 815, p. 175.

son frère aîné, il pouvait prétendre à des droits supérieurs aux siens propres. L'impératrice Hermengarde joignait à cette défiance sa propre cupidité. Elle cherchait un prétexte pour lui ôter la couronne d'Italie, et la donner à un de ses fils. Cependant Bernard, par la promptitude de son obéissance, par son empressement à se rendre aux assemblées où il était convoqué, désarma quelque temps ces sentiments haineux. Des nouvelles que Louis reçut de Rome avant l'assemblée de Paderborn, lui donnèrent occasion de mettre cette obéissance à l'épreuve. Les nobles romains avaient conservé contre Léon III un vif ressentiment, dès le temps de la conjuration de Pascal et de Campulus; ils s'étaient contenus pendant la vie de Charles; mais croyant à sa mort que le moment de se venger était venu, ils se soulevèrent de nouveau. Léon les fit arrêter, et il envoya au supplice tous ceux qui furent convaincus de trames contre lui. L'empereur se montra jaloux de son autorité judiciaire, usurpée par le pape, et il ordonna à Bernard de se rendre aussitôt à Rome pour éclaircir cette affaire. Le rapport que Bernard envoya à l'empereur par le comte Gerold n'était pas favorable au pontife; mais celui-ci parvint à se justifier par ses propres députés. Cependant il fut bientôt après atteint d'une maladie assez sérieuse pour qu'on désespérât de sa vie. Aussitôt la sédition éclata de nouveau à Rome; ceux dont le pape avait confisqué les biens les ressaisirent de vive force; ils brûlèrent les maisons qu'il avait fait bâtir de toutes parts sur des propriétés usurpées; et Bernard eut beaucoup de peine à rétablir l'ordre avec les soldats du duc de Spolète; après quoi il soumit toute chose à la décision de l'empereur, avec la déférence d'un simple gouverneur de province [1].

Mais Léon III, dont ses contemporains voulurent en vain secouer le joug, tandis que les siècles postérieurs en ont fait un saint, mourut le 11 juin 816; et, après un interrègne de dix jours seulement, le clergé et le peuple romain lui donnèrent pour successeur Étienne IV, sans consulter Louis, leur souverain, et sans attendre son consentement. Étienne, qui sentit ce que son élection avait de précipité et d'irrégulier, envoya aussitôt une légation à l'empereur, pour s'excuser et demander son agrément. Il engagea les Romains à prêter à ce monarque un nouveau serment de fidélité; puis, avant que deux mois fussent écoulés, il vint lui-même en France pour désarmer le ressentiment qu'il

[1] Eginhardi Annal., p. 175.

craignait de trouver encore dans le souverain dont il n'avait pas respecté les droits. Il ne connaissait pas Louis le Débonnaire, ou son respect pour les prêtres, et son humilité devant tous les dignitaires de l'Église. L'empereur vint à Reims au-devant du pape ; loin de contester son élection, c'est à lui qu'il demanda de sanctionner ses propres droits. A leur rencontre, à un mille en avant de Reims, Louis, se hâtant de descendre de cheval, se prosterna trois fois de tout son corps en terre, en s'écriant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; » et ce ne fut qu'après la troisième fois qu'il osa se relever et embrasser le pape Étienne. Après avoir passé les deux jours suivants dans des festins, le quatrième, qui était un dimanche, fut choisi par Étienne pour mettre une couronne d'or sur la tête de l'empereur, une sur celle de l'impératrice, et leur donner l'onction sacrée ; laissant entendre ainsi que ce n'était ni le droit d'hérédité, ni le vœu de l'armée et du peuple, mais seulement le choix du chef de l'Église qui faisait un empereur. La cour de Rome n'avait garde de laisser échapper des dispositions si favorables : jamais le clergé n'a manqué de s'avancer sur ceux qui reculent, et d'occuper toute la place qu'on laisse libre devant lui [1].

Le pape était reparti depuis deux ou trois mois, lorsque Louis assembla les comices nationaux à Aix-la-Chapelle. Mais dans cette grande assemblée du peuple franc, on s'occupa seulement de réformer la règle des chanoines et des chanoinesses, et de ramener les moines aux observances de saint Benoît. Ces minutieux objets auxquels le souverain de la moitié de l'Europe consacrait ses veilles, furent ensuite changés en lois, et insérés dans les capitulaires [2]. Cependant la gloire de Charlemagne, et l'opinion qu'on avait conçue de sa puissance, défendaient toujours son fils. Les Sorabes avaient voulu secouer le joug ; ils furent ramenés à l'obéissance par les Saxons et les Francs orientaux. Louis avait destitué le duc des Gascons ; ces peuples prirent les armes pour sa défense, mais il furent punis par deux expéditions successives des Aquitains (816). L'émir al Moumenim, ou roi de Cordoue, envoya une ambassade à Louis pour rétablir la paix entre les deux États. Ces ambassadeurs n'arrivèrent à Compiègne, où Louis se trouvait alors, que l'année suivante. Ce fut aussi en 817 qu'il reçut une légation de

[1] Ermoldi Nigelli Carmen., lib. II, v. 196, p. 29. — Thegani, de gestis Ludov. Pii., cap. 16, 17, 18, p. 77. — Astron. vita Ludov., cap. 26, p. 99. — Chron. Moissiacens., p. 171, — Annal. Eginhardi, p. 175. — Chron. sax., p. 218.

[2] Baronii Annal. 817, p. 651. — Pagi critica ad ann. 816, § 11, p. 488.

Léon V ou l'Arménien, pour régler les frontières au milieu de la Dalmatie ; car cette province était partagée entre les deux empires, et les Francs confinaient avec les Grecs non loin de Zara [1]. Il fallait quelque temps avant que les étrangers reconnussent dans quelles mains était tombé ce sceptre encore si puissant.

Dans son administration intérieure, le débonnaire Louis cherchait toujours à venir au secours des opprimés ; mais les remèdes mêmes qu'il apportait à leurs maux indiquent la multiplicité des abus. Depuis que son père et lui-même avaient conquis sur les Mores la Marche d'Espagne, ou la province située entre les Pyrénées et l'Èbre, on y avait vu arriver de l'Espagne more des milliers de chrétiens fugitifs qui venaient demander la concession des déserts récemment conquis, pour les mettre en culture. Quelques diplômes avaient été accordés en leur faveur par Charles et par Louis ; on les avait fait jouir des droits des Francs, on les avait mis sous la protection des *marquis* ou gouverneurs de la *Marche* ; on leur avait enfin distribué des terres désertes qu'ils avaient défrichées. Mais les courtisans s'étaient bientôt emparés seuls des fruits de ces travaux communs. Les uns avaient obtenu du roi de nouvelles concessions de ces mêmes terres déjà devenues la propriété de leurs cultivateurs ; d'autres s'en étaient emparés de vive force ; d'autres, après avoir contraint les paysans à se reconnaître leurs vassaux, en leur promettant à ce prix leur protection, ou leur enlevaient leurs héritages, ou les forçaient à se racheter par d'énormes contributions. Louis accorda aux malheureux réfugiés des Marches, opprimés par les seigneurs, comme les paysans l'étaient dans toute la France, un édit qui reconnaissait et confirmait leurs droits : il voulut que sept copies de cet édit fussent déposées aux archives des sept plus grandes villes de la province, afin que les opprimés pussent y avoir recours. L'édit y fut déposé en effet ; mais cette lettre morte étant sans force contre les intrigues et la violence des grands, et les paysans, malgré l'appui des lois, continuèrent à être dépouillés [2].

Peu de mois après son retour de France, le pape Étienne IV mourut, le 24 janvier 817. Dès le lendemain les Romains lui donnèrent pour successeur Pascal Ier, sans demander le consentement préalable de l'empereur, et Pascal se contenta d'écrire une lettre apologétique de

1 Thegani, de gestis Ludov., cap. 14 et 15, p. 77. — Astronomi, cap. 25 et 27, p. 98. — Eginhardi Annal., p. 174-176.

2 Baronii Annal. ad ann. 815, p. 618. — Pagi critica, § 5 et 9, p. 482.

sa conduite et de celle des Romains, que Louis ne contesta point. C'est ainsi qu'il contribua lui-même à élever sur sa tête un pouvoir qui auparavant était dans sa dépendance, et que de souverain du pape il se préparait à devenir son sujet [1].

En même temps, Louis, accablé par le poids de l'empire, semblait empressé de le partager entre ses enfants. Ayant assemblé les comices nationaux à Aix-la-Chapelle, dans l'été de 817, il demanda au peuple de consentir qu'il associât son fils aîné à l'empire, comme son père l'y avait associé lui-même; et après avoir obtenu le consentement des Francs, il proclama, l'un des derniers jours de juillet, Lothaire [2] comme empereur. A cette occasion, il changea les partages qu'il avait précédemment faits entre ses fils; il reprit à l'aîné la Bavière, pour l'attribuer au troisième, Louis, auquel il donna aussi bien qu'à Pepin, le titre de roi [3].

Ces deux nouveaux rois d'Aquitaine et de Bavière voyaient à regret l'autorité impériale attribuée à leur frère aîné. Ils avaient vu déjà sous Charlemagne que les fils d'empereur, décorés du titre de rois, n'étaient que des gouverneurs de province, et ils sentaient que leur couronne n'assurait ni leur pouvoir ni leur indépendance. Mais Bernard, roi d'Italie, leur cousin, éprouvait à juste titre plus de mécontentement encore. Il avait reconnu son oncle comme chef de la famille carlovingienne, quoique le plus jeune des fils de Charlemagne. Mais si cet oncle venait à mourir, la même prééminence, le même titre d'empereur semblait devoir lui appartenir à lui-même, soit comme étant l'aîné de ses cousins, soit comme étant fils d'un frère aîné de leur père. Un grand nombre de seigneurs et d'évêques de France et d'Italie, déjà mécontents de Louis et de ses fils, s'offrirent à faire valoir les droits de Bernard, et l'engagèrent à rassembler des troupes. Déjà on avait annoncé à Louis qu'il avait occupé tous les passages des Alpes qui conduisent en Italie. De son côté, l'empereur, appelant à lui les soldats de France et de Germanie, s'était avancé jusqu'à Châlons. Mais Hermengarde sa femme, qui convoitait l'héritage de Bernard, crut qu'il serait plus facile

[1] Baronii Annal., 817, p. 650. — Pagi critica, § 1 et 2. p. 490.

[2] La seconde race cherchait à s'approprier les noms de la première; de là, les Chlovis et les Clothaires: mais la langue germanique commençait à perdre dans les Gaules de sa rudesse, et à retrancher entre autres les aspirations. Ainsi le nom de Chlovis fut prononcé Lovis ou Louis, et le nom de Clothaire devint Lothaire.

[3] Eginhardi Annal., p. 177. — Chron. Moissiac., p. 171.

de le perdre par de faux serments que par les armes. Elle offrit au roi d'Italie sa médiation. Des chevaliers francs, envoyés par elle, garantirent sur leur foi sa sûreté, s'il voulait se rendre auprès de l'empereur [1]. Bernard, dont l'armée était déjà affaiblie par de nombreuses désertions, se rendit en effet volontairement à Châlons-sur-Saône, avant qu'aucune goutte de sang eût été versée pour sa querelle. Il se jeta aux pieds de Louis, confessa sa faute, et en demanda le pardon. Tous ses partisans, imitant son exemple, posèrent aussi les armes, et se soumirent au jugement des Francs, ou plutôt de la cour, qui, dans toutes les causes de crime d'État, avait une influence décisive sur les juges. On s'était attendu à un grand exemple de clémence en faveur de coupables qui s'étaient soumis d'eux-mêmes, et qui avaient renoncé à faire valoir des droits tout au moins plausibles. La procédure, au contraire, fut suivie avec un redoublement de rigueur ; on força les accusés à dénoncer tous leurs complices, à produire au grand jour toutes leurs correspondances ; après quoi tous les évêques et les prêtres associés à la conjuration furent dégradés et enfermés dans divers couvents. Bernard, roi d'Italie, Réginard, comte du palais de l'empereur, et les autres séculiers furent condamnés à mort. Louis, de retour à Aix-la-Chapelle, prétendit, il est vrai, leur faire grâce en commuant leur sentence. Il ordonna qu'on se contentât de leur arracher les yeux ; mais Hermengarde, qui ne voulait point que Bernard pût survivre, eut soin de faire exécuter ce supplice par Bertmond, comte de Lyon, d'une manière si barbare que Bernard et Réginard moururent tous deux trois jours après. Les autres furent épargnés, et finirent leur vie dans l'exil ou les prisons [2].

Si Hermengarde causa à dessein la mort de Bernard, comme un Lombard contemporain l'en accuse dans sa chronique, elle ne vécut pas assez pour recueillir les fruits de cet acte de barbarie. Louis, provoqué par quelques invasions des Bretons, avait assemblé son armée sur les frontières de l'Armorique, pour dompter ce peuple toujours empressé au pillage, et toujours impatient du joug. Il laissa Hermengarde malade à Angers, tandis qu'il soumettait la Bretagne, et qu'il tenait une assemblée des états à Vannes ; à son retour, il la trouva

[1] Andreæ Presbyteri Chronic. in Muratori antiq. ital. Dissert. 11, et Annal., p. 436.

[2] Nithardi Hist., lib. I, p. 67. — Thegani., cap. 22, 23, p. 79. — Astronomi., cap. 29 et 30, p. 101. — Eginh. Annal., p. 177. — Chron. saxon., p. 219.

mourante. Elle expira le 3 octobre 818 [1]. Les projets de révolte de Bernard avaient inspiré à Louis de la défiance contre tous ses parents. Quoique ses trois plus jeunes frères, bâtards de Charlemagne, ne fussent nullement accusés d'y avoir pris part, il leur fit administrer la tonsure ecclésiastique, et les enferma dans des couvents. Plus tard, en 823, il donna à Drogon l'évêché de Metz, et à Hugues plusieurs abbayes; il paraît que Thierri mourut avant de rentrer en grâce auprès de son frère [2].

Après la mort d'Hermengarde, Louis hésita de nouveau s'il ne renoncerait point au monde pour s'enfermer dans un couvent. Mais les moines dont il était entouré, et qu'il consultait sur toutes les affaires d'État, sentaient bien qu'ils ne trouveraient jamais un monarque aussi favorable que lui. Ils l'exhortèrent donc à conserver les rênes du gouvernement, et, pour réveiller en lui des penchants plus mondains, ils lui conseillèrent d'appeler à sa cour toutes les filles des grands de ses états, pour choisir entre elles une nouvelle compagne. La beauté de Judith, fille du comte Guelfo, de Bavière, détermina l'empereur à la préférer. Il l'épousa au commencement de l'année 819 [3].

Tandis que la cour de Louis, agitée par de petites et basses intrigues, commençait à prendre un caractère de faiblesse et de dégradation, l'empire des Francs continuait à s'étendre, et les lieutenants qui commandaient sur les frontières remportaient chaque année de nouvelles victoires. Mais il est difficile d'y attacher beaucoup d'intérêt, parce que l'empire se trouvant confiner avec des peuples barbares dont les demeures étaient peu stables, et dont les noms étaient au bout de peu de temps abandonnés pour d'autres, toute la géographie de ces conquêtes nouvelles est pour nous fort confuse. En 818, Sicon, successeur de Grimoald Storesaits, fit hommage à Louis pour le duché de Bénévent. L'empereur reçut ses députés et ses présents à Héristal, où il s'était établi pour passer l'hiver. Au même lieu il trouva les ambassadeurs de Slaomir, roi des Abodrites, qui paraissait ébranlé dans l'alliance des Francs, mais qui cherchait encore à éviter les hostilités; et ceux de Borna, duc de Dalmatie, auquel obéissaient deux peuples slaves, les Goduscans et les Timotians, qui avaient secoué le joug des Bulgares, pour se mettre sous la protection de l'empire d'Occident;

[1] Eginhardi Annal., p. 178.

[2] Thegani de gestis Ludov., cap. 24, p. 79.

[3] Astronomi, cap. 32, p. 102. — Nithardi., lib. I, cap. 2, p. 67. — Thegani., cap. 26, p. 79. — Eginhardi Annal.. 819, p. 178. — Chron. saxon., p. 219.

ceux enfin de Liudwit, duc de la Pannonie inférieure, qui, pour éviter la guerre, ou peut-être pour excuser la rébellion qu'il méditait, faisait porter ses plaintes contre le comte Sadolo, préfet de la Marche du Frioul [1].

Au commencement de l'année suivante, les Saxons et les Francs orientaux, ayant passé l'Elbe, firent prisonnier Slaomir, roi des Abodrites, et le conduisirent à Aix-la-Chapelle pour y être jugé. Les chefs de son peuple furent entendus en témoignage contre lui; il fut condamné à l'exil par les comices des Francs, et son royaume fut donné à Léadrag, fils de Thrasco. Les mêmes comices prononcèrent une semblable sentence contre Lupus Centuli, duc des Gascons, qui avait de même été vaincu par les comtes de Toulouse et d'Auvergne; tandis que Louis renvoya à une autre assemblée tenue plus tard, au mois de juillet, à Ingelheim, à prononcer sur Liudwit, duc de Pannonie. Celui-ci avait eu l'avantage sur les lieutenants de l'empereur envoyés pour l'attaquer. Il offrait encore la paix cependant, mais à des conditions que l'on jugea trop honorables pour lui; les Francs ne voulurent donc pas les accepter, et la guerre se trouva allumée sur toute la frontière orientale de l'empire. La Dalmatie fut ravagée à plusieurs reprises; les deux peuples slaves nommés Goduscans et Timotians, qui avaient quitté les Bulgares pour les Francs, retournèrent à l'alliance des Bulgares; et la campagne finit après beaucoup de sang versé, sans avantage marqué de part ni d'autre [2].

L'année suivante, la guerre fut poursuivie avec vigueur contre Liudwit, duc de Pannonie. Louis donna l'ordre de l'attaquer avec trois armées, parties l'une du Frioul, l'autre de la Carinthie, et la troisième de la Bavière. Elles furent quelque temps arrêtées au passage de la Drave; mais le duc de Pannonie n'osa point tenir la campagne contre elles. Tout son pays fut ravagé, et quelques cantons de Carniole et de Carinthie, qui avaient pris part à sa rébellion, se rangèrent de nouveau sous l'autorité des Francs; ceux-ci, il est vrai, souffrirent autant de la mauvaise saison et des maladies, qu'ils souffrirent peu de la part de l'ennemi, et la guerre ne fut pas mieux terminée que l'année précédente. Dans le même temps, la guerre recommença sur la frontière d'Espagne contre les Sarrasins, tandis que sur celle de Danemarck, Heriold, le protégé de l'empereur, fut admis à partager la royauté par

[1] Eginhardi Annal., p. 178.

[2] *Ibid.*, p. 179.

les fils de Godfrid. Mais tandis que la puissance des Francs était encore entière, qu'aucune de ces petites guerres ne semblait digne de troubler la tranquillité générale, treize vaisseaux normands, partis en 820 des côtes de la Scandinavie, menacèrent les côtes de Flandre, se présentèrent à l'embouchure de la Seine, et ravagèrent enfin quelques districts de l'Aquitaine. Les mesures de défense étaient si mal prises dans tout l'empire de Louis, que cette poignée d'aventuriers, qui comptait à peine huit à neuf cents hommes, porta la terreur sur trois cents lieues de côtes, et se retira chargée de butin [1].

Les fils de Louis n'avaient pas vu sans inquiétude le mariage de leur père avec une épouse jeune et belle, qui pouvait lui donner de nouveaux enfants; ils craignirent que le partage de sa monarchie qu'ils avaient obtenu de lui ne fût altéré par cet événement. Mais trois années s'étaient déjà écoulées sans que Judith donnât un fils à l'empereur, et celui-ci, n'espérant plus sans doute de voir augmenter sa famille, accorda en 820, à son fils aîné Lothaire, le royaume d'Italie, qui n'était point entré dans le précédent partage fait du vivant de Bernard. L'année suivante, aux comices de Nimègue, tenus le 1er mai 821, ce partage de l'empire fut confirmé. Deux palais dans le Norgau, Lustraof et Ingolstadt, avaient été assignés à Louis, roi de Bavière; le district de Toulouse, un comté dans la Septimanie, et trois dans la Bourgogne, avaient été attribués à Pepin, roi d'Aquitaine; tout le reste de la Gaule, de la Germanie et de l'Italie, était demeuré en partage à Lothaire, avec le titre d'empereur. Tous les grands de l'empire franc qui assistèrent à l'assemblée de Nimègue, s'engagèrent par serment à maintenir ce partage. La même année, Louis fit épouser à son fils Lothaire, aux comices de Thionville, Hermengarde, fille du comte Hugon, qui eut, dit-on, ensuite, une influence fatale sur l'esprit de son gendre, en lui faisant partager ses ressentiments ou ses projets ambitieux. Le mariage de Lothaire fut pour Louis une occasion de faire grâce à tous ceux qui s'étaient engagés dans la conspiration de Bernard : il les rappela de leur exil, et leur rendit leurs biens; Adelhard retourna à son couvent de Corbie, avec son frère Bernard; les évêques recouvrèrent l'administration de leurs églises [2].

Aucun roi des Francs ne paraît avoir plus constamment que Louis

[1] *Ibid.*, cap. 32, 34, p. 102. — *Ibid.*, p. 179, 180.

[2] Astronomus, cap. 34, p. 103. — Eginhardi Annal., 821, p. 180. Pagi critica, §§ 1-6, p. 501.

le Débonnaire, appelé la nation à délibérer avec lui sur toutes les affaires publiques. Il est vrai que ces assemblées d'états, indiquées plus communément par les historiens du temps sous le nom de *conventus generalis*, n'étaient guère composées que de grands seigneurs laïques et ecclésiastiques ; ceux-ci se faisaient suivre seulement par leurs leudes ou vassaux ; mais c'était bien plus pour augmenter leur propre crédit, que pour les admettre à délibérer. Louis assemblait les états au moins deux fois chaque année, le plus souvent au mois de mai et au mois d'octobre, et presque toujours dans un lieu différent. Peut-être un de ses motifs pour alterner ainsi entre ses villes royales, était-il d'y accumuler dans l'intervalle les récoltes de plusieurs années, pour pouvoir entretenir ensuite les seigneurs et leur suite avec une hospitalité barbare. De leur côté les seigneurs arrivaient toujours aux états chargés de présents qu'ils destinaient au souverain. Sous le règne de Louis, ces assemblées furent beaucoup plus fréquemment convoquées dans les Gaules, qu'elles ne l'avaient été sous celui de Charlemagne.

Louis, bien plus occupé de régler sa conscience que de l'administration de sa famille ou de ses royaumes, regardait ces assemblées publiques comme un lieu de pénitence, où il pouvait, en s'humiliant devant tout le peuple, obtenir l'absolution de ses péchés. Dans celle qu'il convoqua à Attigny-sur-l'Aisne, au mois d'août 822, il déclara avoir péché contre son neveu Bernard, en permettant qu'il fût traité avec une cruauté aussi excessive ; avoir péché contre Adelhard, Wala, les saints et les évêques qu'il avait exilés pour avoir eu part à cette conspiration ; avoir péché contre ses trois plus jeunes frères, qu'il avait forcés d'entrer dans les ordres religieux. Il demanda pardon de ses péchés à l'assemblée et au peuple, à Adelhard et Wala, qui étaient présents ; à ses frères, auxquels il accorda en dédommagement des dignités ecclésiastiques ; il distribua d'abondantes aumônes aux religieux, en se recommandant à leurs prières, et il prit à tâche d'imiter la pénitence publique que saint Ambroise avait imposée au grand Théodose, après le massacre de Thessalonique. On trouve d'abord quelque chose de touchant dans ce sentiment profond de remords qui se manifestait, après quatre ans, devant tout un peuple ; dans cette humiliation volontaire de celui qu'aucun tribunal ne pouvait atteindre. Mais tandis que le remords d'un homme à grand caractère nous offre le noble triomphe de la conscience sur l'orgueil, la pénitence d'un homme faible est entachée de sa faiblesse ; en rappelant sa précédente faute, il semble

faire prévoir qu'une seconde peut la suivre de près. L'un s'accuse parce qu'il ne peut plus trouver de paix dans son cœur; l'autre, parce qu'il ne peut obtenir d'absolution au confessionnal; le premier songe aux malheureux qu'il a faits, aux réparations qu'il peut leur offrir encore; le second ne songe qu'à lui-même ou aux diables dont on le menace; sa pénitence est un calcul personnel; il voudrait joindre les espérances du bigot aux profits du crime. Lorsqu'on vit Louis s'humilier à Attigny, devant les prêtres, on jugea que ce n'était point sa douleur qui était profonde, mais son honneur qui lui était peu cher, et la nation commença à sentir pour lui le mépris dont il s'était reconnu digne [1].

Dans les états d'Attigny, Louis, de concert avec les grands, s'occupa de réformer les abus de l'État et de l'Église; les capitulaires publiés dans cet assemblée se sont perdus. Mais toute la législation de Louis appartient bien plus à l'histoire ecclésiastique qu'à l'histoire civile; on y reconnaît aisément qu'il prenait presque uniquement conseil des prêtres : ainsi, dans un capitulaire publié la même année à Trèves, contre ceux qui frapperaient ou maltraiteraient les prêtres, les peines infligées sont infiniment supérieures à celles auxquelles auraient exposé les mêmes excès commis contre les plus puissants seigneurs [2]. Il y avait peu de temps qu'avait été publié, dans ce même but d'augmenter les immunités ecclésiastiques, le capitulaire qui a fondé les libertés de l'église gallicane, en attribuant au clergé et au peuple de chaque diocèse la nomination de leurs évêques, sans aucun recours ni au pouvoir séculier, ni au pape. C'était, il est vrai, l'ancienne pratique de l'Église; mais dans un temps où les grands étaient si puissants, et le peuple si asservi, le seigneur qui s'était fait le protecteur de l'Église, plaçait presque toujours ses propres créatures sur le siége épiscopal [3]. Après avoir congédié les états d'Attigny, Louis envoya en Italie son fils Lothaire en lui donnant pour conseiller le moine Wala, qui avait déjà été celui de Bernard; et il renvoya Pepin en Aquitaine, après lui avoir fait épouser Ingeltrude, fille de Théodebert, comte de Madrie [4].

Les Francs continuaient cependant de dicter des lois aux peuples voisins, et quelquefois de leur faire la guerre; mais leurs historiens

[1] Astronomus, cap. 35, p. 104. — Eginhardi Annales, p. 181.

[2] Capitulare Triburiense, p. 625, Baluzii., t. I.

[3] Baluzii., t. I, Capitul. Aquisgranense, § 2 (anni 817), p. 564. — Fleury, Histoire ecclés., liv. XLVI, chap. 47.

[4] Astronomus, cap. 35, p. 104. — Annal. Eginhardi, 82, p. 181.

eux-mêmes semblaient sentir que ces petites guerres ne constituaient point l'histoire nationale, et ils ne les indiquent que sommairement. Borna, duc de Dalmatie et de Liburnie, était mort en 821. Sur la demande de ses sujets, l'empereur consentit à lui donner pour successeur son neveu Ladislas. Son voisin Liudwit, duc de Pannonie, persistait dans sa rébellion. Les comtes des Francs ravagèrent encore son pays cette même année et la suivante, mais sans pouvoir l'atteindre et lui livrer bataille. Pour se soustraire à leurs attaques, il s'était retiré, pendant la campagne de 822, dans le pays des Sorabes; il y abusa de l'hospitalité que lui avait donnée un des ducs de cette nation, pour l'assassiner et usurper ses États. Après avoir obtenu cette accession de puissance, il essaya de nouveau de faire sa paix avec Louis ; mais avant d'avoir pu y réussir, il fut assassiné lui-même en 823, à son entrée en Dalmatie. Les rois des Weltsis et des Abodrites, peuples slaves entre l'Elbe et l'Oder, obéissaient de même aux ordres des Francs, et on les vit les uns après les autres arriver aux comices de l'empereur. Le roi des Weltsis, Liuba, ayant été tué dans une expédition contre les Abodrites, ses deux fils se rendirent en 823 aux comices de Francfort, et Louis accorda la couronne au plus jeune, que ses sujets regardaient comme plus vaillant que son aîné. La même année, Céadrag, roi des Abodrites, se présenta à l'empereur, à Compiègne, et s'excusa de n'avoir pas plus tôt obéi à ses ordres. En Danemarck, Heriold, protégé par les Francs, avait été associé au trône par les fils de Gotfrid, et il avait soin de maintenir avec Louis ses relations amicales. Enfin, aux comices de Francfort de 822, on vit paraître en même temps les députés des Abodrites, des Sorabes, des Weltsis, des Bohémiens, des Moraves, des Prednitziens, des Avares de Pannonie et des Danois [1]. Mais ce fut avec plus d'étonnement qu'en 824 on vit arriver à Aix-la-Chapelle les députés d'Omortag, roi des Bulgares, qui jamais n'avaient encore entretenu aucune relation avec les Francs. Ces peuples, qui avaient fatigué l'empire par de longues guerres, et remporté de grandes victoires sur les souverains de Bysance, étaient devenus limitrophes de l'empire d'Occident, lui envoyaient une légation pour régler quelques disputes de frontières. C'était le terme le plus éloigné des connaissances géographiques des Francs. Au reste, leurs démêlés avec ces peuples barbares leur paraissaient alors à peu près sous le même point de vue que

[1] Annal. Eginhardi, 182-184. — Astronomus, cap. 31-40, p. 102-107.

peuvent paraître aujourd'hui aux gouverneurs des provinces russes, leurs démêlés avec les chefs de quelques peuplades de Tartares. Les barbares craignirent l'empereur, ils voulaient lui obéir; mais ils ne savaient ni demeurer en paix, ni faire la guerre.

Quoique Lothaire fût déjà depuis longtemps associé à l'empire, le pape Pascal voulut placer de sa main la couronne impériale sur sa tête, le jour de Pâques, 5 avril 823. Il ne prétendait point encore par là lui conférer des droits nouveaux ; le couronnement était seulement un acte de dévotion qui sanctifiait aux yeux des peuples l'autorité que le monarque exerçait ; mais la répétition de ces actes suffit ensuite pour fonder la prétention des papes à décerner seuls la couronne impériale. A cette époque, et malgré la dévotion superstitieuse de Louis le Débonnaire, les empereurs agissaient encore en souverains avec les papes. Lothaire était revenu en France rendre compte à Louis de ce qu'il avait fait pour rétablir l'ordre en Italie, lorsqu'on annonça aux deux empereurs que Théodore, primicier de l'église romaine, et son gendre Léon, le nomenclateur, qui avaient été chargés de plusieurs ambassades à la cour de France, et qui s'étaient montrés les chauds partisans de Lothaire, et ses plus dévoués serviteurs à Rome, avaient été entraînés au palais de Saint-Jean de Latran, où on leur avait d'abord arraché les yeux, et peu après tranché la tête. On accusait le pape d'avoir ordonné leur supplice ; cependant il envoya des ambassadeurs à Aix-la-Chapelle pour repousser cette accusation. Louis nomma deux commissaires, Adelung, abbé de Saint-Védaste et Humfrid, comte de Coire, pour examiner les faits sur les lieux. Ces commissaires ne purent éclaircir la vérité parce que le pape suspendit leur enquête, en se purgeant par serment, avec un grand nombre de ses évêques, de l'accusation d'avoir participé à la mort de ces deux hommes. Mais en même temps il déclara qu'on avait eu raison de les tuer, car ils étaient coupables de lèse-majesté ; il fit saisir leurs biens, et il prit sous sa protection les meurtriers, qui étaient attachés à la basilique de Saint-Pierre.

Louis, averti du serment que venait de prêter le pape, donna ordre de s'abstenir de toute poursuite [1] ; mais Pascal étant mort dès l'année suivante (824), Louis renvoya Lothaire en Italie, pour convenir avec Eugène II, pape nouvellement élu, de la restitution des droits de ceux que Pascal avait dépouillés. « Lothaire, dit un historien contempo-

[1] Annal. Eginhardi, 823, p. 183. — Astronom., cap. 36 et 37, p. 105.

» rain, se plaignit à Eugène de ce que ceux qui s'étaient mon-
» trés fidèles à l'empereur et au peuple franc, avaient péri d'une
» mort inique, et de ce que si l'on en avait laissé vivre quelques-uns,
» ils étaient devenus le jouet de leurs ennemis. De là naissaient,
» disait-il, tant de plaintes contre les pontifes romains et contre les
» juges. En effet, on trouva que par l'ignorance et par la paresse de
» quelques pontifes, ou par la cupidité aveugle et insatiable des juges,
» les biens de plusieurs Romains avaient été injustement confisqués.
» Lothaire, en faisant restituer tout ce qui avait été saisi contre les
» lois, causa une grande joie parmi le peuple. En même temps il fut
» statué que des commissaires seraient, selon l'antique usage, envoyés
» de la cour même de l'empereur, pour exercer tout pouvoir judi-
» ciaire [1]. » Pendant que Lothaire était à Rome, il eut soin aussi de faire prêter serment au clergé et au peuple de ne point élire de pontife romain, ou de ne point le consacrer sans lui avoir fait prêter serment de fidélité par-devant les députés de l'empereur, ou *missi dominici* [2].

Louis le Débonnaire, beaucoup moins actif que son père, s'avançait rarement jusqu'aux frontières de ses vastes États. Il faisait alternativement son séjour à Aix-la-Chapelle et dans les villes du voisinage, ou dans celles du nord de la Gaule, et il chargeait ses fils, ou ses autres lieutenants, des expéditions plus éloignées. Cependant il n'avait point renoncé à conduire lui-même ses armées lorsque l'ennemi était rapproché. Les Bretons lui fournirent plus d'une fois l'occasion de faire la guerre en personne, avec peu de fatigue et de danger. Trop pauvres pour être ruinés par les ravages de leurs ennemis, trop vindicatifs pour oublier une injure, trop oisifs pour pouvoir faire autre chose que la guerre, ils ne se laissaient point effrayer par toute la puissance de l'empire ; ils ne cherchaient point à faire des conquêtes, mais ils n'étaient jamais domptés. En 818, un de leurs chefs nommé Morvan avait pris le titre de roi de Bretagne, mais il avait été tué la même année par un écuyer de Louis le Débonnaire. En 822 un autre chef des Bretons, Viomarch, après avoir ravagé les frontières, se fit aussi nommer roi. Une famine qui désola la France pendant l'année 823, et qui fut suivie de maladies pestilentielles, empêcha l'empereur de rien faire pour le réprimer, jusqu'à l'automne de 824. Mais à cette époque il rassembla à Reims une armée considérable, et la partagea ensuite en trois corps ; il

[1] Astronomus, cap. 38, p. 106.
[2] Sacramentale Promissionis. Baluzii, Capitulare, t. I, p. 647.

en garda un sous son commandement immédiat; il confia les deux autres à ses deux plus jeunes fils, Pepin et Louis, et parcourant pendant soixante jours la Bretagne, il la ravagea tout entière par le fer et le feu. Les Bretons feignirent de se soumettre; ils donnèrent des otages, et Viomarch se rendit même, accompagné de leurs principaux chefs, au champ de mai de 825, à Aix-la-Chapelle. Mais après avoir répété ses serments et reçu des présents de l'empereur, dès qu'il fut rentré dans sa province, il recommença à molester ses voisins, et à lever sur eux des contributions, jusqu'à ce qu'il fut surpris dans sa maison et tué par Lambert, comte de Nantes [1].

Un autre peuple des Gaules, sur les frontières d'Espagne, les Gascons, ne se montrait pas moins insubordonné, et ne provoquait pas moins souvent les armes de l'empire. Mais Louis, qui avait longtemps fait la guerre contre eux avant d'être empereur, confiait désormais ce soin à ses fils ou ses lieutenants. C'était à peu près le temps où Inigo Arista jetait les fondements du royaume de Navarre. Pour secouer le joug de l'empereur d'Occident, il s'était mis sous la protection d'Abdérame II, roi de Cordoue. Les Francs ne voulurent point permettre cette indépendance d'un petit peuple chrétien; ils attaquèrent les sujets du nouveau roi de Navarre. Les Gascons ou Basques septentrionaux furent soumis les premiers. Après quoi deux comtes passèrent les Pyrénées en 824, pour forcer aussi Pampelune à rentrer dans le devoir. Ils eurent en effet peu de peine à se rendre maîtres de cette ville, dont les Francs avaient précédemment rasé les murailles, mais à leur retour, ils furent surpris dans les montagnes par les Basques; leurs troupes furent taillées en pièces, et ils furent faits prisonniers [2].

Les annales des Francs nous apprennent qu'à cette époque (825), Louis était presque uniquement occupé de la chasse dans les environs de Nimègue. Cette passion n'était pas en lui moins vive qu'elle ne l'avait été dans son père Charlemagne, et elle occupait plus de place dans une vie moins remplie de grandes actions. En même temps les annales de l'Église nous montrent le clergé de France assemblé à Paris pour délibérer de nouveau sur le culte des images, d'après une lettre adressée à Louis par Michel le Bègue, empereur d'Orient. Les Gaulois et les Germains, fidèles aux doctrines qu'ils avaient professées du temps de

[1] Annal. Eginhardi, cap. 825, p. 186.
[2] *Ibid.*, 824, p. 185. — Astronomus, cap. 37, p. 106. — Pagi cri tica, § 13, p. 317. — Histoire générale du Languedoc, liv. IX, chap. 99, p. 492.

Charlemagne, persistaient à repousser tout culte rendu aux images, comme une idolâtrie. On ne sait ce qui doit surprendre le plus, ou de la fermeté du clergé franc à repousser des superstitions apportées de Rome, ou de l'adresse et de la modération de la cour romaine, qui évitait d'aigrir jamais cette querelle, et de laisser soupçonner au clergé latin qu'il était précisément d'accord avec ces Grecs inconoclastes que l'Église accablait d'anathèmes [1].

Il est vrai que ces Francs, qui différaient d'avec l'église romaine sur un point important, méritaient de sa part les plus grands ménagements, non pas seulement parce qu'ils étaient souverains de Rome, mais plus encore parce qu'ils ne cessaient de travailler efficacement à étendre l'autorité de l'Église sur les peuples barbares. Les Danois ou Normands étaient au nord leurs plus redoutables voisins. Mais ce peuple était depuis longtemps divisé par une guerre civile entre les prétendants au trône. Louis avait accordé sa protection à Heriold contre les fils de Gotfrid. Cet appui d'un étranger contribua peut-être à rendre Heriold suspect à ses compatriotes ; aussi, plus son parti diminuait parmi les Danois, plus il s'efforçait de resserrer ses liens avec les Francs. Il crut ne pouvoir mieux y réussir qu'en se faisant chrétien lui-même. Il se rendit, en 826, à Mayence, où l'empereur lui avait donné rendez-vous, avec sa femme et un cortége de Danois assez nombreux. Louis présenta Heriold au baptême, dans l'église de Saint-Alban, et l'impératrice Judith présenta la reine. En même temps l'empereur, comprenant que ce changement de religion achèverait de faire perdre à son protégé danois tous ses partisans, lui donna un comté en Frise, où il put se retirer avec les émigrés, ses compatriotes, et organiser des missions pour reconquérir son trône par les armes de la foi. Saint Anschaire et saint Autbert, deux moines de Corbie, l'y accompagnèrent, et y formèrent l'école des missionnaires qui devaient prêcher le christianisme aux Normands [2].

La paix subsistait toujours entre l'empire d'Orient et celui d'Occident, et les deux empereurs échangeaient toujours des ambassades. Cependant l'affaiblissement simultané de ces deux grandes puissances les éloignait l'une de l'autre, et après avoir confiné, au temps de Char-

[1] Baronii Annal. eccles. ann. 825, p. 726.— Pagi critica, p. 519.

[2] Eginhardi Annal. 826-828, p. 187. — Astron., cap. 40, p. 107. — Ermoldi Nigelli. lib. IV, p. 50. — Fleury, Histoire ecclés., liv. XLVII, chap. 7. — Pagi critica, ann. 826, § 14, p. 529.

lemagne par une longue frontière, elles se trouvaient déjà séparées par plusieurs États indépendants ou ennemis. La violence des haines religieuses entre les adorateurs des images et les inconoclastes, avait précipité les révolutions de l'empire grec. Michel le Bègue, qui avait succédé par une conjuration à Léon V ou l'Arménien, et qui avait sollicité Louis de se déclarer contre le culte des images, perdit l'île de Crète, qui lui fut enlevée par les Sarrasins ; la Dalmatie et la Servie, qui se déclarèrent indépendantes vers l'année 826, et la Sicile, qui fut conquise par les Sarrasins, probablement en 827. C'était dans l'Italie et la Dalmatie que les deux empires s'étaient trouvés limitrophes ; plus au nord, le royaume des Bulgares séparait leur domination. Mais en Italie, tandis que les Grecs perdaient la Sicile, l'autorité de Louis commençait à être fort peu respectée dans le duché de Bénévent ; et en Illyrie, tandis que les Dalmates et les Serviens secouaient le joug de Bysance, les Croates cessaient, de leur côté, d'obéir aux ordres venus d'Aix-la-Chapelle [1].

Les causes de l'affaiblissement de l'empire d'Occident doivent se chercher dans les lois, dans les institutions mêmes de Charlemagne, et nous les avons déjà indiquées ; mais il y en avait d'autres plus accidentelles, qui tenaient au caractère du souverain, à l'état de sa famille, à la jalousie de ses enfants, et celles-là commencèrent à opérer vers cette époque. Pendant les premières années de son mariage, Louis n'avait point eu d'enfant de la belle Judith, sa seconde femme. Cette princesse ambitieuse, qu'on a accusée d'avoir des mœurs fort dissolues, avait fait choix, pour son conseiller, son confident, et, à ce qu'on assure, pour son amant, de Bernard, fils de Guillaume au court nez, duc de Toulouse. Ce Bernard avait été investi en 820 du comté de Barcelone et du duché de Septimanie, après que Bera, qui gouvernait ces deux provinces, eut été convaincu de trahison [2]. Le favori de l'impératrice devint bientôt aussi le favori et l'unique conseiller du faible empereur. Judith donna un fils à Louis, le 13 juin 823. Ce fut Charles, connu depuis sous le surnom de Chauve [3]. Les fils aînés de l'empereur soupçonnèrent Bernard d'être le père de cet enfant, et leurs soupçons furent encore envenimés par les comtes Hugues et Matfrid, dont le premier était beau-père de Lothaire, et qui tous deux exhortaient

[1] Joannis Zonaræ Annales. lib. XV, cap. 24, p. 109.
[2] Annales Fuldenses, ann. 820, p. 207.
[3] Chronic. Virdunense, p. 230. — Chronic. Moissiacense, p. 239.

les jeunes princes à ne pas se laisser dépouiller pour enrichir le fils de leur marâtre, tandis que celle-ci travaillait déjà à faire révoquer, par son faible mari, le partage de la monarchie qui avait été sanctionné par la diète de Nimègue.

Sur ces entrefaites, la défection d'Aizon, seigneur goth, de la Marche d'Espagne, en exposant l'empire à un échec de la part des Sarrasins, aigrit encore des haines prêtes à éclater. Pepin, roi d'Aquitaine, s'était rendu, au mois de mai 826, à l'assemblée des états d'Aix-la-Chapelle, avec tous les seigneurs de la province, située entre les Pyrénées et l'Èbre. Aizon y assistait comme les autres; mais s'apercevant qu'il était suspect aux yeux de l'empereur, et surtout à ceux de Bernard, ennemi de sa famille, il se déroba par une prompte fuite; il arriva dans la Marche d'Espagne, fit révolter les cités d'Ausone et de Rosa, y introduisit les Sarrasins qu'Abdérame II envoya à son secours, et remporta plusieurs avantages sur Bernard, chargé de lui tenir tête. Louis envoya au secours de Bernard son fils Pepin, roi d'Aquitaine, avec Hugues, beau-père de l'empereur Lothaire, et Matfrid, comte d'Orléans. Mais ces deux comtes, jaloux de Bernard, duc de Septimanie, empêchèrent Pepin de s'avancer au secours de la Marche d'Espagne, jusqu'à l'été de 827, et ils laissèrent Aizon avec les musulmans ravager toute la Catalogne, toute la Septimanie, tous les États de Bernard, et mettre ensuite leur butin en sûreté derrière l'Èbre et la Sègre [1].

L'empereur, de concert avec la diète assemblée à Compiègne au mois de septembre 827, donna commission à Hélisachar, abbé de Saint-Riquier, et grand chancelier de France, de se rendre dans la Marche d'Espagne avec les comtes Hildebrand et Donat, pour remédier aux désastres de cette province. Lorsque ces seigneurs arrivèrent en Espagne, l'armée des musulmans, après avoir ravagé le territoire de Barcelone et de Girone, s'était retirée à Saragosse; mais ils purent juger des pertes éprouvées par le comte Bernard, et ils entendirent ses plaintes, qu'ils rapportèrent à la diète tenue à Aix-la-Chapelle, au mois de février 828. Les deux comtes Hugues et Matfrid furent accusés d'avoir retardé la marche de l'armée par leur trahison ou leur lâcheté, et le crédit de Bernard les fit condamner à mort. L'empereur leur fit cependant grâce de la vie, en leur ôtant leurs gouvernements. Cette indulgence n'apaisa point les deux fils de l'empereur, Lothaire et Pepin.

[1] Eginhardi Annales, ann. 826, p. 187. Astronomus, cap. 40, p. 107. — Histoire générale du Languedoc, liv. IX, chap. 104-106, p. 494.

Les comtes, dont l'un était beau-père de Lothaire, avaient été les conseillers et les guides de Pepin. La sentence qui les déshonorait entachait également l'honneur du roi d'Aquitaine, qui s'était en toute chose conformé à leurs avis ; et celui-ci accusait l'insolence de Bernard, qui, pour satisfaire ses ressentiments privés, n'avait pas craint d'outrager son roi, et le fils de son empereur. Cependant Pepin et Lothaire rassemblèrent une puissante armée pour défendre la Marche d'Espagne ; mais quand ils apprirent que les Sarrasins avaient renoncé à tout projet d'invasion, ils licencièrent de leur côté leurs soldats, et ils se retirèrent, Pepin en Aquitaine, et Lothaire à Aix-la-Chapelle [1]. Les Francs semblaient hésiter à passer l'Èbre pour attaquer à leur tour les musulmans dans leur pays. Dans une autre province, il est vrai, Boniface II, comte de Lucques, tira quelque satisfaction des hostilités des Sarrasins, en débarquant sur le rivage d'Afrique, entre Utique et Carthage, avec une petite armée qu'il avait auparavant rassemblée en Corse. Il en rapporta un butin considérable, et il imprima une terreur salutaire aux pirates qui jusqu'alors avaient ravagé les côtes d'Italie [2].

Déjà l'on voyait deux factions se mettre en opposition dans tout l'empire, tandis que la faiblesse de Louis avait donné à plusieurs des ennemis des Francs, aux musulmans, aux Bulgares, aux Normands, occasion de ravager leurs frontières. Le désordre s'était accru dans l'intérieur de l'État comme dans celui de l'Église, et les fréquentes assemblées tantôt des plaids publics, tantôt des conciles provinciaux, ne suffisaient point pour y remédier. Quoique nous ayons quelques-uns des écrits du temps destinés à exposer les plaintes du peuple, leur langage est si vague, et les noms les plus injurieux que les auteurs prodiguent à leurs adversaires sont si peu supportés par des faits, que nous connaissons à peine les abus dont on se plaignait [3]. Il semble seulement que le peuple accusait également l'empereur des injustices qui procédaient de sa faute, et de celles qu'il s'efforçait de réparer. Une fois que le gouvernement n'inspire plus de confiance, les punitions qu'il inflige aux grands pour avoir vexé le peuple, sont considérées comme de nouveaux abus de pouvoir. Les comtes Hugues et Matfrid, destitués à l'occasion de la guerre d'Espagne, étaient regardés comme des vic-

[1] Eginhardi Annal., 827, 828, p. 188. — Astron. cap. 41, p. 108. — Histoire du Languedoc, liv. IX, ch. 108, p. 496.

[2] Eginhardi Annal. 828, p. 189. — Muratori Annal., ad ann.

[3] Paschasii Ratberti vita venerabilis Walæ abbatis Corbeiensis, lib. II, p. 279.

times innocentes de la faiblesse de Louis, et de l'insolente autorité de Bernard, favori de sa femme. Ils n'étaient pas seuls chefs des mécontents; avec eux se rangeait le moine Wala, qui avait succédé à son frère Adelhard dans le gouvernement de l'abbaye de Corbie. Wala, qui a été canonisé, avait une grande influence sur le clergé franc et sur la la cour de Rome. Les affaires ecclésiastiques étaient alors regardées comme les plus importantes de toutes. Wala s'était fait en quelque sorte le censeur du royaume, et ses plaintes sur quelques abus introduits dans l'Église sous le pieux Louis, suffisaient pour ébranler le trône. Quatre conciles provinciaux, assemblés en 829 à Mayence, à Paris, à Lyon et à Toulouse, ne firent peut-être qu'augmenter l'agitation. Une controverse élevée cette année sur le baptême des esclaves des juifs, donna lieu aux invectives les plus violentes contre le gouvernement. Le plus important de tous les commerces dans l'empire d'Occident, était celui des esclaves : au milieu des nations conquises et des nations asservies, les hommes étaient l'espèce de richesse la plus aisée à saisir et à transporter, celle sur laquelle les guerriers ou les nobles pouvaient le mieux mettre la main dans un besoin urgent. Les juifs, qui possédaient presque seuls tout l'argent de l'empire, achetaient ces malheureux captifs, pour les conduire en Espagne et les revendre aux musulmans. Ils avaient obtenu de l'empereur un ordre de ne point administrer le baptême à leurs esclaves sans leur consentement, et ils en profitaient pour dépeupler les provinces, et pour enlever aux chrétiens leurs enfants qu'ils entraînaient par troupeaux au service des infidèles. Le clergé s'éleva enfin contre ce scandaleux édit, et ce commerce plus scandaleux encore; mais tandis qu'il diminua les prérogatives des juifs marchands d'esclaves, il n'osa point atteindre ceux qui leur vendaient des captifs[1].

Le mécontentement croissant dans toutes les provinces de l'empire aurait dû engager Louis à se réveiller de sa langueur. Il crut au contraire le moment opportun pour combler Bernard, duc de Septimanie, de faveurs nouvelles; il le nomma son chambellan et son premier ministre, et il le chargea de l'éducation du jeune Charles, le cadet de ses fils. Il se figurait que l'éclatante approbation donnée par le souverain à l'homme que la nation accusait, imposerait silence à la clameur populaire, et il croyait faciliter ainsi un nouveau partage de monarchie,

[1] Pagi critica, 828, § 11, 12, p. 537, et 829, p. 539.

qui assurerait une portion à son plus jeune fils, au préjudice du premier partage qui avait été sanctionné par la nation et par ses chefs à la diète de Nimègue[1].

Judith et Bernard se flattaient, il est vrai, d'avoir divisé les trois fils de l'empereur, et de s'être assurés de l'appui de l'aîné, Lothaire; ils avaient représenté à celui-ci, qu'appelé à succéder à l'empire, il lui convenait d'affaiblir plutôt que de fortifier les rois ses frères qui devaient lui être subordonnés; que son père, en accordant un partage à Charles, son puîné, ne diminuait en rien ni l'étendue des provinces qu'il lui avait assignées à lui-même, ni les prérogatives qu'il avait attachées au titre impérial; et Lothaire s'engagea en effet par serment, à défendre, envers et contre tous, le jeune Charles, comme s'il était son tuteur, et à le maintenir en possession de la portion qui lui serait assignée. Après avoir obtenu de son fils aîné cette promesse, Louis convoqua une diète à Worms, pour le mois d'août 829 et il y donna à son quatrième fils, Charles, la couronne d'Allemagne. Il forma pour lui ce nouveau royaume de la Souabe, de l'Helvétie et des Grisons. Il renvoya ensuite son fils Lothaire en Italie, et comme s'il avait ainsi assuré la tranquillité générale, il passa l'automne dans le voisinage de Francfort, uniquement occupé de la chasse; il se retira pour l'hiver à Aix-la-Chapelle et il consacra le printemps de l'année 830 à visiter les ports de mer des Pays-Bas[2].

Pendant ce temps, le parti des mécontents grossissait chaque jour; il se composait de grands qui ne croyaient point avoir assez de faveur à la cour, ou qui se trouvaient lésés, parce que l'empereur avait mis quelque obstacle à leurs injustices; d'évêques ou de saints qui se voyaient supplanter par d'autres évêques ou d'autres saints dans la confiance du pieux empereur; de peuples enfin qui souffraient sans savoir distinguer la cause de leur souffrance, et qui demandaient du soulagement à ceux mêmes de qui ils ne pouvaient attendre qu'un redoublement d'oppression. La fermentation était générale; cependant les Francs, pour prendre les armes, croyaient avoir besoin d'un chef du sang royal; mais un tel chef ne pouvait manquer de se trouver parmi les fils ambitieux et inquiets de Louis le Débonnaire.

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. IX, chap. 111, p. 498.

[2] Theganus, cap. 35, p. 80. — Astronomus, cap. 43, p. 110. — Chronic. saxonic. p. 221. — Mariani Scoti Chron. p. 228. — Nithardus, lib. I, cap. 3, p. 67.

CHAPITRE VII.

Guerres civiles; fin du règne de Louis le Débonnaire. 830-840.

Il y avait plus d'un siècle que l'empire des Francs n'avait été troublé par aucune guerre civile. La dernière s'était terminée en 717 par la bataille de Vincy, qui avait soumis les Neustriens aux Austrasiens, et affermi la domination de Charles-Martel. A dater de cette époque, il ne semblait plus que l'élément même des guerres civiles pût exister en France, car on était embarrassé pour y découvrir ou une nation, ou une opinion publique, ou des droits et des priviléges qui fussent chers aux Francs, et qu'ils fussent empressés de défendre. La plus grande partie des provinces était distribuée en propriété à de riches seigneurs laïques ou ecclésiastiques qui, cultivant leurs héritages par des esclaves, ne souffraient point d'autres habitants sur leurs terres. Ceux-là pouvaient bien trouver dans leurs passions, dans leur ambition, des motifs pour prendre les armes ; mais en général ils n'avaient point de soldats, parce qu'ils ne permettaient jamais à toute la race servile qu'ils opprimaient, et dont ils redoutaient le ressentiment, de manier les armes. Dans quelques provinces cependant la propriété était demeurée divisée; chacun y conservait un héritage, chacun cultivait son champ de ses propres mains et pour son propre avantage; chacun était armé et s'unissait pour la défense commune, sous des officiers nommés par la communauté. Cet intérêt direct à la chose publique formait de ces associations anomales, de petits peuples qui ne se confondaient point avec les Francs. Ainsi les Frisons autour du Zuyderzée, les Bretons dans l'Armorique, les Gascons dans les Pyrénées, demeuraient libres et en état de se défendre, parce que sur un même espace de terrain ils étaient infiniment plus nombreux que leurs voisins, qu'ils avaient tous des droits et des intérêts à protéger. Mais ces petits peuples, lors même

qu'ils se battaient pour le maintien de leur indépendance, ne causaient pas une guerre civile dans l'empire.

Dans l'espace qui séparait les seigneuries, ou les vastes propriétés des prélats et des magnats de l'empire, se trouvaient disséminés les petits propriétaires libres, obligés de fournir un soldat toutes les fois qu'ils possédaient trois ou quatre manses, et les bénéficiers ou feudataires, obligés de suivre leur seigneur à la guerre, en retour pour la concession de terre qu'ils avaient reçue de lui. Ces deux ordres peu nombreux formaient le reste de l'antique et glorieuse nation des Francs, qui s'était presque anéantie. C'étaient eux qui recrutaient seuls les armées dont le sang avait été prodigué par Charles et Louis, pendant plus d'un demi-siècle. Ce furent eux aussi qui fournirent des soldats aux fils de Louis le Débonnaire, et qui épuisèrent pour leurs querelles de famille, les derniers restes de leur vigueur.

Ces hommes libres qui suivaient quelquefois leurs seigneurs aux assemblées nationales, mais qui s'y voyaient peu considérés, et qui n'avaient part aux délibérations que par quelques acclamations bruyantes, n'avaient eu aucune occasion d'apprendre à distinguer leurs vrais intérêts, ou de s'instruire par le frottement avec d'autres hommes. Ils souffraient, mais ils ne connaissaient point toutes les causes de leurs maux, et plusieurs auraient peut-être échappé aux recherches de politiques beaucoup plus habiles. Le plus souvent ils se voyaient vexés ou dépouillés par les grands seigneurs; alors l'autorité royale était leur seul recours ; aussi paraissaient-ils beaucoup plus empressés à s'armer pour leur roi ou pour leur empereur, qu'on n'aurait dû l'attendre du faible rôle qu'il leur était permis de jouer. D'autre part, ils n'avaient point d'affection réelle pour des princes qui en effet n'en méritaient aucune; aussi les voyait-on passer avec rapidité d'un camp dans l'autre, et ne savaient-ils jamais tirer aucun parti de leurs victoires. Aucunes guerres civiles ne présentent un spectacle plus dégradant, plus honteux pour l'espèce humaine que celles des fils de Louis le Débonnaire; on n'y voit développer ni grandes vertus, ni grands talents, ni grandes passions; on n'y voit pas même commettre de grands crimes. L'empire ne paraît plus qu'un grand corps où l'on remarque les dernières convulsions de la sensibilité défaillante, après que la pensée s'est enfuie et que l'âme a cessé d'être présente.

Louis avait assemblé, au printemps de l'an 830, une diète à Aix-la-Chapelle, dans laquelle il avait été résolu qu'il porterait la guerre chez

les Bretons dans l'Armorique; et pour cet objet, il avait convoqué la diète et l'armée des Francs à Rennes. Ses trois fils devaient s'y rendre auprès de lui, avec les soldats et les hommes libres que chacun pourrait rassembler. Le troisième, Louis, roi de Bavière, y vint en effet trouver son père, tandis que Lothaire faisait en Italie, et Pepin en Aquitaine, des armements qui semblaient avoir le même but. Mais la guerre de Bretagne, où les soldats n'espéraient gagner aucun butin, et où ils savaient qu'ils éprouveraient tous les inconvénients des mauvaises routes, fatales à leurs chevaux, du mauvais air et de la misère, était envisagée par les hommes libres qui devaient former l'armée, avec une extrême répugnance. Ce mécontentement accidentel se joignit à des causes plus durables : Pepin, roi d'Aquitaine, qui se trouvait plus directement offensé par la sentence portée contre ses deux conseillers, et par la rivalité de Bernard, duc de Septimanie, son sujet indocile, éprouva peu de peine à décider les soldats rassemblés sous ses ordres, à tourner leurs armes contre l'empereur lui-même. Il vint passer la Loire à Orléans, il chassa de cette ville le comte Odon, qui y avait été établi par Louis, et il en rendit le gouvernement au comte Matfrid, tout récemment destitué. De là il s'avança jusqu'à Verberie, dans sa route vers Paris. Son frère Louis, roi de Bavière, s'échappant du camp de l'empereur à Saint-Omer, vint se réunir à Pepin, devant cette ville. Le reste de l'armée royale ne contint plus dès lors son mécontentement. Les soldats mêmes qui ne voulaient pas joindre les rebelles, refusaient d'entrer en Bretagne, et Louis le Débonnaire se vit obligé de les mener camper à Compiègne, à trois lieues de Verberie, où ses deux fils avaient réuni leur armée [1].

Plus l'empereur paraissait dominé par ses soldats et effrayé de leur insubordination, plus ses fils prenaient courage. Ils lui demandèrent d'éloigner le conseiller perfide qui le déshonorait en même temps qu'il le trahissait, et Bernard se hâta de regagner la Septimanie, pour s'enfermer à Barcelone; Judith, qu'il avait laissée à Aix-la-Chapelle, ne pouvait le rejoindre sans s'exposer à tomber entre les mains des conjurés; Louis l'exhorta lui-même à s'enfermer au couvent des filles de Sainte-Marie de Laon.

Cependant les mécontents apprenant quelle était sa retraite, en-

[1] Astronomus, cap. 44, p. 110. — Annales Bertiniani, p. 192. Meteuses, p. 212. — Chroniques de Saint-Denis, ch. 16, p. 152. — Histoire générale du Languedoc, liv. IX, ch. 114, p. 500.

voyèrent les comtes Guérin et Lambert avec une force considérable pour l'y enlever. Arrivée à Verberie, et entendant répéter contre elle des accusations dont elle connaissait peut-être intérieurement toute la justice, Judith se crut perdue ; on ne lui laissait que le choix entre le supplice et le couvent, elle s'empressa de promettre non-seulement qu'elle prendrait le voile, mais encore qu'elle engagerait son mari à embrasser la vie religieuse, si on lui permettait de lui parler. Les deux fils de l'empereur ne firent pas difficulté d'envoyer Judith à Compiègne, sous une bonne escorte chargée de la ramener. Louis consentit dans cette secrète conférence à ce que l'impératrice se fît religieuse ; mais quelque préférence qu'il eût précédemment montrée lui-même pour l'état monastique, il refusa de faire des vœux, et demanda du temps pour délibérer. Judith fut alors conduite au monastère de Sainte-Radegonde de Poitiers, où elle prit le voile, et où elle édifia les religieuses au milieu desquelles elle se trouvait, par sa ferveur et par sa repentance [1].

Au mois de mai, l'aîné des trois princes des Francs, Lothaire arriva d'Italie à Compiègne, où son père était prisonnier de ses deux frères. Il approuva ce qui s'était fait jusqu'alors, et il fut reconnu par tous les mécontents comme chef de leur parti. Il fit arracher les yeux à Héribert, frère de Bernard, qui était resté à la cour ; il envoya en exil Odon, cousin du même Bernard, en faveur de qui Matfrid avait été dépouillé du comté d'Orléans ; il enferma dans un couvent Conrad et Rodolphe, frères de l'impératrice après leur avoir fait administrer par force la tonsure ; il délibéra ensuite sur ce qu'il ferait de l'empereur, avec Jessé, évêque d'Amiens, Hilduin, archichapelain et abbé de Saint-Denis, et Wala, abbé de Corbie. Ces prélats, chefs des mécontents, voulaient faire déposer l'empereur par l'assemblée des Francs ; mais les fils de Louis s'y opposèrent. Ils représentèrent que leur père, accoutumé de tout temps à se laisser conduire par un favori, n'étant plus entouré désormais que de leurs amis, n'écouterait plus que leurs conseils ; qu'on pouvait sans danger lui conserver tous ses droits et ses titres, dans l'assurance qu'en réalité Lothaire demeurerait seul à la tête de l'État. Après une assemblée générale tenue à Compiègne, où cet arrangement fut adopté, Pepin retourna en Aquitaine, Louis le

[1] Astron. cap. 44, p. 110. — Nithardi, lib. I, cap. 3, p. 68. — Thegani, cap. 36, p. 80. — Annal. Metens., p. 212. — Pagi critica ad ann. p. 543.

Jeune en Bavière, et Lothaire demeura chargé, conjointement avec Louis le Débonnaire, du gouvernement de l'empire [1].

Mais la jalousie du pouvoir réveilla l'activité d'esprit du vieux empereur. C'était par son propre choix qu'il avait abandonné l'exercice de tous ses droits à Judith, à Bernard, à Élisachar, ou à d'autres favoris; il s'indignait qu'on voulût lui prescrire un autre dépositaire de son autorité, et il employa, pour la ressaisir, une adresse et une persistance qu'on n'avait point encore remarquées en lui. La maison de Charlemagne s'était élevée par les armes des peuples germaniques; Charles avait vécu presque uniquement parmi eux; il n'avait appelé qu'eux à ses armées, et aux fonctions plus éminentes de l'État et de l'Église : les habitants des Gaules se sentaient opprimés, ils n'avaient point osé remuer pendant le règne de Charlemagne; ils prirent plus e courage sous celui de Louis, dont ils avaient moins à se plaindre; et, pour secouer le joug des peuples germaniques, ils profitèrent des dissensions de la famille royale; ils unirent leur cause à celle des princes mécontents, et ils secondèrent toutes les attaques faites contre l'autorité impériale.

L'empire d'Occident se trouva donc divisé entre deux peuples que leur langue ne permettait point de confondre, et que leur origine et leurs mœurs rendaient ennemis. D'une part, on voyait tous ces habitants de l'un et l'autre bord du Rhin, que jusqu'alors on avait désignés presque exclusivement par le nom de Francs, mais auxquels on recommençait à cette époque à rendre le nom plus universel de Germains, quand on ne les désignait pas par celui de Francs orientaux; d'autre part, on voyait tous ceux qui faisaient usage de la langue romane, ou de tous les patois qui commençaient à se former du latin corrompu, les Gaulois, les Aquitains, les Italiens. Les Gaulois, ne voulant point renoncer à la gloire qui pendant plus de trois siècles s'était attachée aux armes des vainqueurs de leur pays, prenaient pour eux-mêmes en latin le nom de *Franci*, et nommaient leur pays *Francia*. Nous commencerons dès à présent à les appeler Français, et non plus Francs, puisqu'à dater de cette époque seulement, le nom de *Franci* désigne, dans les historiens latins, les peuples qui faisaient usage de la langue *française*, par opposition aux anciens *Franci*, aux Germains, qui faisaient usage de la langue teutonique. Ces derniers ne renoncèrent pas

[1] Astronomus, cap. 45, p. 111. — Chroniques de Saint-Denis, ch. 16, p. 153. — Annal. Bertiniani, p. 192.

de sitôt cependant à une appellation qu'ils pouvaient regarder comme leur étant propre ; pendant plus de quatre siècles, ils prétendirent toujours être les vrais Francs de Charlemagne, et le nom de Franconie est demeuré jusqu'à nos jours à une partie de leur France orientale.

L'aversion des Français et l'attachement des Germains pour le fils de Charles, fut plutôt reconnue par Louis le Débonnaire que par Lothaire son fils : soit que les mécontents dissimulassent avec celui-ci des sentiments qui lui auraient inspiré de la défiance, soit que Lothaire n'eût eu aucune occasion de les observer dans son royaume d'Italie. « Pendant l'été, » dit l'auteur de la Vie de Louis le Débonnaire, qui semble avoir été attaché à sa cour comme astronome, « Louis ne fut empereur » que de nom ; lorsque l'automne s'approcha, les adversaires de » l'empereur voulaient que l'assemblée générale fût convoquée quelque » part en France ; mais Louis s'y opposait en secret de toutes ses » forces, car il se défiait des Français, et il n'avait d'espérance que » dans les Germains. Enfin l'empereur l'emporta, et l'assemblée fut » convoquée à Nimègue. Cependant il pouvait craindre encore que si » toute l'armée s'assemblait, le petit nombre de ses fidèles ne fût » accablé par la multitude de ses ennemis. Il ordonna donc que chacun » se rendît aux plaids publics en simple appareil pacifique [1]. » Toutes ces mesures, auxquelles on est étonné que Lothaire ait pu donner son consentement, eurent un plein succès. Les Germains se rendirent en foule à l'assemblée de Nimègue, qui était rapprochée d'eux : beaucoup de Français au contraire se dispensèrent de faire, pour s'y rendre, un voyage lointain. L'abbé Hilduin, l'un des chefs des mécontents, arriva, il est vrai, aux états avec une troupe nombreuse de gens de guerre ; mais, dénoncé pour avoir méprisé l'ordre de l'empereur, il fut aussitôt relégué par l'assemblée à Paderborn. Ce premier succès enhardit Louis ; il ordonna au comte Lambert, autre chef des mécontents, de se rendre à son gouvernement sur les confins de la Bretagne ; à Élisachar, chancelier de France, de demeurer dans la capitale pour rendre la justice ; à l'abbé Wala enfin, de retourner à son abbaye de Corbie. Ces actes de vigueur assurèrent à Louis la majorité dans l'assemblée de Nimègue [2].

Louis devait les succès qu'il venait d'obtenir et l'habileté inattendue

[1] Astronomus, cap. 45, p. 111.

[2] Nithardus, lib. I, cap. 3, p. 68. — Chron. de Saint-Denis, chap. 16, p. 153. Astronomus, cap. 45, p. 111.

qu'il venait de déployer, aux moines dont Lothaire lui avait permis de s'entourer, dans l'intervalle entre l'assemblée de Compiègne et celle de Nimègue. Lothaire avait compté que ces religieux encourageraient son père dans son goût de dévotion et ses projets de retraite, et il n'avait pas songé que ces saints conseillers avaient trop d'ambition pour ne pas reconnaître que l'amitié et la confiance d'un empereur leur seraient plus utiles que celles d'un reclus. Le moine Gombaut, le plus adroit d'entre eux, se chargea de correspondre avec les deux plus jeunes fils de Louis, pour les détacher de leur aîné. Il leur promit que leur partage serait augmenté par leur père, aux dépens de celui de Lothaire. Il s'adressa en même temps au peuple, sur qui l'imagination et le sentiment ont plus de prise que la raison. Celui-ci était touché de la grande infortune d'un grand souverain, et oubliant tous les abus dont il s'était plaint, il désirait surtout que le fils de Charlemagne sortît de captivité [1].

Le parti de Lothaire, ou le parti français qui se trouvait à Nimègue, en présence du parti de Louis, sentit sa faiblesse. Il était composé de grands seigneurs, de prélats, de saints qui réunissaient d'immenses richesses, et qui, dans des provinces lointaines, exerçaient une grande influence ; mais la multitude allemande de Nimègue et du voisinage était pour Louis. Les premiers crurent cependant pouvoir encore se relever par un coup d'éclat. Ils se rassemblèrent dans la tente de Lothaire, et pendant toute une nuit ils le pressèrent ou d'attaquer, à leur tête, son père le lendemain matin, ou de les conduire dans une autre province où ils auraient bientôt rassemblé une armée. Mais Lothaire n'avait guère plus de courage ou de caractère que le vieil empereur : tandis qu'il n'hésitait point à commettre une action criminelle, il s'arrêtait devant une résolution hardie. Son père l'ayant fait appeler à lui, il quitta tous ses partisans pour aller joindre Louis dans sa tente. La longueur de la conférence fit craindre à ses amis qu'il n'eût été exposé à quelque violence ; ils accoururent en armes devant le pavillon de l'empereur pour le mettre en liberté ; le père et le fils se montrèrent alors ensemble au peuple, et en protestant de leur parfaite réconciliation, ils apaisèrent le tumulte. En effet, Lothaire avait fait sa paix, mais à la condition sous laquelle les princes terminent le plus souvent les guerres civiles. Il avait abandonné tous ses partisans à la

[1] Nithardi, cap. 3, p. 68. — Histoire du Languedoc, liv. IX, chap. 116, p. 502.

vengeance des lois. Ils ne tardèrent pas à être arrêtés; seulement le vieux empereur, toujours lent à répandre du sang, renvoya leur jugement à une nouvelle assemblée convoquée à Aix-la-Chapelle, pour le printemps suivant [1].

Louis était impatient de se réunir à l'impératrice Judith (831), et il envoya son fils Charles, avec Drogon, évêque de Metz, la chercher au couvent de Sainte-Radegonde. Cependant la pénitence qu'avait faite l'impératrice, et les vœux qu'elle avait prononcés, pouvaient exciter ou des doutes sur son honneur, ou des scrupules sur ses devoirs religieux.

Louis attendit la décision de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, pour lui rendre les droits d'épouse; mais l'assemblée ne se trouva composée que des représentants du parti vainqueur; les opinions, les sentiments qui triomphaient un an auparavant, n'y avaient plus un seul champion; et le 2 février 831, jour de la Purification de la Vierge, lorsque Judith se présenta pour prouver son innocence, toute l'assemblée s'écria qu'elle n'avait point d'accusateur. Au lieu donc d'examiner, ou les faits qui avaient été rapportés sur elle, ou les témoignages par lesquels on les avait appuyés, on lui déféra le serment, et sa propre déclaration fût reçue comme une preuve irréfragable de sa vertu [2].

Dans la même assemblée, tous les chefs des mécontents qui l'année précédente avaient attaqué à Compiègne l'autorité de l'empereur, furent condamnés à mort, et les trois fils de Louis, qui étaient alors auprès de lui, furent les premiers à signer la sentence de leurs amis et de leurs partisans; mais le vieil empereur, qui avait de justes droits à son surnom de Débonnaire, convertit aussitôt leur châtiment en exil ou en privation d'office, et avant la fin de la même année, il les reçut presque tous en grâce, à l'assemblée d'Ingelheim. Il renvoya en même temps ses fils dans leurs royaumes d'Italie, d'Aquitaine et de Bavière, après avoir augmenté le partage des deux derniers. Dans une troisième assemblée tenue à Thionville la même année, le duc Bernard de Septimanie demanda à se purger à son tour des accusations portées contre lui par-devant celle de Compiègne. Il provoqua tout accusateur à le combattre à cheval, en champ clos, pour que le jugement de Dieu décidât entre l'innocence et la calomnie; mais aucun adversaire ne se

[1] Astronomi, cap. 45, p. 111. — Annales Bertiniani, p. 193. — Chroniques de Saint-Denis, chap. 16, p. 153.

[2] c*Ibid.*, cap. 46, p. 112.—Chroniques de Saint-Denis, ch. 17, p. 154. Annal. Bertiniani p. 193. — Pagi critica, p. 543.

présenta, et l'assemblée, après lui avoir déféré le serment, prononça son innocence sur son seul témoignage [1].

Le vieil empereur avait pu, par ses malheurs, exciter l'enthousiasme du peuple, et surtout de ses compatriotes qui parlaient comme lui la langue germanique; son humilité pouvait être célébrée par les moines; sa clémence avait de plus justes droits à l'approbation universelle; mais il ne recommençait pas plutôt à gouverner, que son incapacité multipliait les désordres, et que ses vertus mêmes devenaient pour les peuples une cause de souffrance. Aussi à peine y avait-il une année que le pouvoir lui avait été rendu, lorsque déjà le mécontement éclatait de toutes parts. Mais les mécontents, avec une imprudence qui leur fut de nouveau fatale, firent choix encore une fois des propres fils de l'empereur pour défendre leurs droits, quoique l'expérience eût déjà dû leur apprendre combien peu les princes ressentent de scrupule à sacrifier ceux qui se dévouent pour leurs intérêts. Il n'y a aucun des États modernes de l'Europe qui n'ait à son tour soutenu de généreux combats pour la liberté, qui n'ait prodigué ses trésors et des torrents de sang pour mettre des bornes au despotisme; mais presque tous ces nobles efforts sont demeurés sans résultat, parce que les peuples ont toujours confondu la cause des personnes avec celle des choses; presque partout le parti de la liberté a été ruiné par les princes qu'il avait mis à sa tête. Si les Français qui prirent les armes contre Louis s'étaient proposé seulement de recouvrer l'indépendance de leur patrie, envahie par des ministres et des soldats germaniques, de mettre obstacle à l'oppression des hommes libres et à la spoliation de leurs propriétés, d'arrêter la vente de la justice et la folle distribution des emplois et de toutes les places de confiance aux favoris, de pourvoir à la défense de la France humiliée ou menacée sur toutes ses frontières, de mettre un terme à la dilapidation des revenus publics; sans doute leur cause était juste et sainte; ils ne pouvaient que triompher ou succomber avec gloire. Mais ils souillèrent leurs drapeaux en y inscrivant les noms des fils d'un souverain débonnaire armés contre leur père; ils participèrent à la honte d'une attaque parricide : au lieu de garanties pour la nation, ils réclamèrent des avantages pour les princes, des augmentations de partage qui dépouillaient le vieux monarque, et qui appelaient sur lui la compassion de ses sujets; et bientôt après ils furent trahis

[1] Astronomus, cap. 46, p. 112. Annales Bertiniani, p. 193.

par les intrigues secrètes et la jalousie de ces chefs mêmes auxquels ils s'étaient sacrifiés.

Louis, comme tous les princes faibles, ne rendait jamais sa confiance au favori qui s'était une fois écarté de lui. A peine s'était-il éloigné, qu'un autre avait pris sa place, et le nouveau venu était surtout jaloux de l'influence que l'ancien aurait pu conserver. Gombaud, moine de Saint-Médart de Soissons, qui avait partagé la solitude et la disgrâce de l'empereur, qui l'avait servi par ses intrigues, et qui avait séparé ses plus jeunes fils de leur frère aîné, régnait alors seul à la cour. Bernard, duc de Septimanie, qui avait cru recouvrer son ancienne faveur, ne se voyait appeler à aucun conseil. Il rechercha l'alliance de ces mêmes mécontents qui s'étaient d'abord armés contre lui; il se rapprocha de Wala, abbé de Corbie, alors exilé à Noirmoutiers, et de Pepin d'Aquitaine. Tous trois offrirent leur appui à ceux qui se plaignaient d'intolérables abus; et les peuples eurent l'imprudence d'accepter les propositions de ces guides infidèles [1].

Les trois fils de Louis avaient, chacun de leur côté, renoué leurs intrigues avec les mécontents; mais Lothaire s'en tint à des correspondances qu'il nia ensuite. Louis le Jeune fit une vaine tentative pour lever une armée en Bavière, et au moment où les soldats qu'il avait rassemblés l'abandonnèrent, il se soumit à son père. Pepin seul, qui s'était échappé clandestinement de la cour de son père, qui avait refusé de se trouver le 1er septembre aux états convoqués à Orléans, fit prendre les armes à l'Aquitaine, et descendit à une rébellion ouverte. Aussi Louis, qui s'était avancé jusqu'à Joac, en Limousin, le déclara-t-il déchu du royaume d'Aquitaine, qu'il transmit à son plus jeune fils Charles. De même il priva Bernard du duché de Septimanie pour en investir Bérenger, duc de Toulouse. Pendant la campagne de 832, Louis continua à dévaster l'Aquitaine, tandis que Pepin harcelait ses troupes, surprenait ses partis détachés, et le contraignait enfin à repasser la Loire, après avoir beaucoup souffert des pluies de l'automme [2].

La faiblesse d'un souverain n'est point incompatible avec son despotisme, et la débonnaireté de Louis ne mettait ni ses peuples, ni ses nobles, ni ses fils eux-mêmes à l'abri de l'usurpation de leurs droits.

[1] Mabillonii, nota 16, in vitam Wallæ, p. 511.

[2] Annal. Bertiniani, p. 193.—Theganus, cap. 39, 40, 41, p. 81. —Astronomus, cap. 47, p. 112.

Toujours dominé, toujours entraîné par la personne la plus rapprochée de lui, et surtout par l'impératrice Judith, c'était d'après les motifs les plus futiles qu'il prenait les déterminations les plus importantes : il altérait l'ordre de succession à la couronne, plutôt que de supporter un moment l'humeur de sa femme ; il destituait les gouverneurs militaires des plus grandes provinces pour prix d'une caresse, et il changeait les limites des royaumes, en retour pour une complaisance. L'instabilité de tous les partages, le mépris pour tous les arrangements convenus, la violation de tous les serments qui leur devaient servir de garantie, causaient un mécontentement universel. Les fils de Louis, qui se voyaient sacrifiés à leur plus jeune frère, et qui ne pouvaient guère douter que l'intention de Judith ne fût de les dépouiller entièrement, s'indignaient d'être ainsi ballotés. Ils se communiquèrent leur ressentiment pendant l'hiver de 832 à 833, que Louis passa à Aix-la-Chapelle, et ils se donnèrent rendez-vous près de Colmar, en Alsace, en s'engageant à s'y rendre, selon l'usage du temps, avec un cortége équivalant à une armée, afin de pouvoir contraindre leur père à maintenir ses propres ordonnances et ses propres partages. Leurs motifs pour prendre les armes semblent avoir été tout au moins plausibles, puisque Grégoire IV, pontife dont la réputation n'a pas souffert d'atteinte, et qui n'avait dans cette occasion d'autre intérêt que celui de la paix, accompagna Lothaire d'Italie en Allemagne, et parut embrasser la cause des trois fils contre leur père. Cependant Louis le Débonnaire, averti de leur approche, s'avança jusqu'à Worms, à leur rencontre, et les prélats attachés à sa cour, ou que Judith avait gagnés à son parti, annoncèrent que si le pape arrivait en France avec l'intention de les excommunier, ce serait lui-même qui s'en retournenait excommunié en Italie [1].

L'armée du vieux empereur et celle de ses trois fils se trouvèrent enfin en présence dans les plaines de Rothfeld, non loin de Colmar, en Alsace. Elles ne s'avançaient point pour combattre, mais pour négocier : aussi Grégoire IV, qui n'avait d'autre intention que d'éviter l'effusion du sang chrétien, passait-il d'un camp à l'autre, avec des propositions d'accommodement. Il fut reçu dans celui de Louis avec moins de respect que le vieux empereur n'avait coutume d'en montrer aux pontifes. Celui-ci se voyait entouré de nombreux prélats, de nobles,

[1] Astronomus, cap. 48, p 113. — Theganus, cap. 42, p. 81. — Nithardus, lib. I, cap. 4, p. 68. — Baronii Annal. ecclcs., p. 801. — Pagi critica, p. 553.

de soldats qui lui inspiraient une pleine confiance, mais qui probablement réunis sous ses étendards par obéissance, s'affligeaient de devoir tourner leurs armes contre leurs compatriotes, pour satisfaire l'ambition d'une femme, ou le radotage d'un roi qui ne savait plus connaître sa propre volonté. Dans la nuit du 24 juin 833, on vit passer successivement tous leurs bataillons au camp des jeunes princes. Tous les grands seigneurs, tous les prélats, et bientôt après tous les courtisans abandonnèrent l'un après l'autre le vieux monarque, dont l'incapacité devenait tous les jours plus évidente. Le lieu où Louis éprouva cette défection universelle, connu auparavant sous le nom de *Rothfeld* (le Champ rouge), reçut celui de *Lügenfeld* (le Champ du mensonge). L'empereur, toujours empressé de se soumettre, après avoir renvoyé le petit nombre de serviteurs fidèles qui lui étaient demeurés attachés, se rendit lui-même, avec sa femme et son plus jeune fils, au camp de ses fils aînés, et se résigna à la captivité [1].

Les fils de l'empereur ne refusèrent point à leur vieux père les marques extérieures de respect qu'ils lui devaient, mais ils arrachèrent de ses débiles mains les rênes de l'État, qu'il n'était plus capable de tenir. Avant tout ils écartèrent de lui Judith, qui fut envoyée en captivité dans la citadelle de Tortone; et son fils Charles, âgé seulement alors de dix ans, fut enfermé dans l'abbaye de Pruym, au diocèse de Trèves. Ils confirmèrent ensuite le partage de la monarchie qui avait été arrêté entre eux dès l'année 817. Puis Pepin reprit la route de l'Aquitaine, et Louis le Jeune celle de la Bavière, tandis que Lothaire, qui de nouveau s'intitulait empereur, demeura chargé du gouvernement de la France et de l'Italie, et de la garde de son père [2].

Quoique les événements durant toute cette période nous soient suffisamment connus, ils nous sont racontés par des hommes dont l'esprit monastique ne s'élevait jamais à des considérations générales, et qui ne savaient jamais apprécier, ou les motifs des partis, ou les sentiments du peuple. Peut-être l'opinion publique à cette époque était-elle tout aussi vague que la leur, car la nation était trop peu éclairée pour se rendre raison de ses propres déterminations. Quoi qu'il en soit, notre connaissance de tous ces événements est si incomplète, que nous ne saurions juger de la moralité des personnages que nous y voyons en ac-

[1] Astronom. cap. 48, p. 113. — Annal. Bertin. p. 195.
[2] Annales Bertiniani, p. 195. — Chron. de Saint-Denis, chap. 18, p. 155.

tion. Les guerres des fils de Louis contre leur père nous révoltent, comme des actions dénaturées ; cependant notre jugement peut être ébranlé, quand nous voyons un si grand nombre d'hommes distingués dans l'État et dans l'Église s'enrôler dans leur parti. Le pape, les saints qu'honorait la France, les prélats, les grands, les soldats, le peuple, semblaient reconnaître tous également qu'il était impossible de se laisser gouverner plus longtemps par Louis ; et la défection universelle du Champ du mensonge peut être considérée comme un jugement solennel prononcé par la nation, sur le radotage prématuré de Louis le Débonnaire. A cette époque celui-ci n'était encore âgé que de cinquante-cinq ans, mais il avait déjà perdu toute consistance dans ses projets et toute suite dans ses idées. Cependant les fils et les sujets de Louis n'avaient pas plutôt usé de leur force pour abolir quelque ordonnance dangereuse, ou écarter de vils favoris, qu'ils étaient honteux de l'humiliation du monarque, et que, renonçant à tous leurs projets, ils lui rendaient un sceptre trop pesant pour ses débiles mains.

Lothaire, conduisant son père avec lui sous une sûre garde, parcourut les provinces septentrionales de la France, dont il soupçonnait davantage la fidélité. Il reçut les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, il régla le gouvernement de l'État et de l'Église, et il chassa dans les forêts royales, ce qui paraissait alors le plus grand des plaisirs attachés à la royauté. Louis fut ensuite gardé dans le couvent de Saint-Médard de Soissons, jusqu'à la diète générale convoquée, pour le 1er octobre, à Compiègne. A cette époque on pouvait déjà s'apercevoir que l'opinion publique se tournait en faveur du monarque prisonnier. Plusieurs personnes furent accusées d'être entrées dans des complots pour soustraire le père au pouvoir de son fils, et elles furent obligées de se purger, par serment, de cette accusation. Les deux plus jeunes rois, Pepin et Louis, ne s'étaient point rendus aux comices de Compiègne, mais l'on savait qu'ils n'approuvaient pas la rigueur avec laquelle leur père était traité, et Lothaire craignait même qu'ils ne prissent les armes pour le défendre. Les sentiments du peuple, beaucoup plus conduit par son cœur que par sa raison, beaucoup plus empressé à pardonner les torts de celui qui se plaignait, pouvait moins encore être mis en doute. Les chefs des mécontents, et surtout les prélats qui avaient dépouillé Louis de son pouvoir, craignirent qu'il ne fût bientôt reporté sur le trône. Ils voulurent le rendre incapable de régner jamais, en le soumettant à une pénitence religieuse, et une dégradation publique. Ils dressèrent une

confession de ses péchés et de ses crimes, afin de la lui faire réciter devant le peuple.

Cette confession nous a été conservée, mais elle n'explique nullement le mécontentement que Louis avait excité; elle ne représente point, ou son caractère, ou la nature de son gouvernement. C'étaient ses fautes, c'était son incapacité habituelle, qui donnaient au peuple le droit de pourvoir au salut de l'État, et d'organiser une régence; mais les évêques qui avaient dressé la confession de Louis, qui énuméraient avec pédanterie ses huit offenses capitales, cherchaient surtout des péchés dans sa conduite, et l'on est étonné de trouver sous leur langage injurieux, qu'ils avaient à reprocher à Louis moins de crimes qu'ils n'auraient pu en produire contre chacun de ses prédécesseurs. Ils mettent au premier rang la mort de son neveu Bernard et la violence imposée à ses frères, fautes dont il avait déjà fait pénitence à la diète d'Attigny, et dont il avait obtenu l'absolution. Ils lui reprochent, en second lieu, les parjures auxquels il avait exposé son peuple, en changeant à plusieurs reprises des partages garantis par les serments nationaux. Ils l'accusent troisièmement d'avoir violé les lois de l'Église, lorsqu'il avait assemblé des diètes ou préparé des expéditions guerrières au milieu des fêtes ou du carême. Quatrièmement, d'avoir porté des jugements trop sévères contre ceux qui, dans l'intérêt de ses fils et de l'empire, s'étaient opposés à son mauvais gouvernement. Cinquièmement, d'avoir encouragé le parjure lorsqu'il avait permis à Judith et à d'autres prévenus de se purger par serment des forfaits dont ils étaient accusés. Sixièmement, d'avoir exposé l'État aux meurtres, aux pillages, aux sacriléges, conséquences inévitables des guerres civiles où il s'était engagé. Septièmement, d'avoir excité ces guerres par des divisions arbitraires de l'empire. Et huitièmement enfin d'avoir entraîné dans une ruine totale un État dont il aurait dû être le gardien et le défenseur. On peut, dans cette énumération même, remarquer l'incapacité des hommes d'État du siècle, pour les discussions et les écrits politiques: tous ces chefs d'accusation rentrent les uns dans les autres, aucun ne présente une idée claire et précise [1].

Les évêques qui avaient concouru avec les grands à la déposition de Louis, soit au Champ du mensonge, soit aux états de Compiègne, se rendirent à Soissons le 11 novembre 833, pour le soumettre à la pé-

[1] Acta exauctorationis Ludovicii Pii imper. apud Sirmondum, t. II. Concil. gallican. p. 560. Script. franc. t. VI, p. 243. — Baronii Annal. eccles. p. 804.

nitence, non plus comme empereur ou roi, mais comme un simple fidèle qu'ils voulaient réconcilier à l'Église. Ebbon, archevêque de Reims, était à leur tête, et avec lui Agobard de Lyon, Bernard de Vienne, Barthélemi de Narbonne, Gessé d'Amiens, Élie de Troie, et Erebold d'Auxerre. « Le seigneur Louis étant venu, » ce sont les termes de l'acte authentique dressé à cette époque, « dans l'église de la Sainte-
» Vierge où sont déposés les corps de saint Médard et de saint Sébas-
» tien, en présence des prêtres, des diacres, et d'une grande multitude
» de clercs, en présence aussi de son fils, le seigneur Lothaire, de ses
» grands et de tout le peuple, autant que l'église pouvait en contenir,
» il se prosterna en terre sur le cilice, devant le saint autel et il con-
» fessa devant tout le monde, qu'il avait indignement rempli le minis-
» tère qui lui était confié ; qu'il y avait offensé Dieu de différentes
» manières ; qu'il avait scandalisé l'église du Christ, et que par sa né-
» gligence il avait induit le peuple de plusieurs manières dans le
» désordre. En conséquence, et par pénitence de tant de crimes, il dé-
» clara qu'il voulait en faire une expiation publique et ecclésiastique,
» afin qu'avec l'aide du Seigneur il pût ensuite obtenir l'absolution de
» ses forfaits, par le ministère et l'appui de ceux auxquels Dieu a donné
» le pouvoir de lier et de délier. Alors, ces mêmes pontifes, agissant
» comme ses médecins spirituels, l'avertirent, pour son salut, qu'une
» vraie rémission de ses péchés suivrait une confession pure et simple...
» Après cet avertissement, il confessa qu'il avait péché dans toutes les
» choses dont il avait été repris par les mêmes pontifes. » On lui remit alors la confession en huit articles, qui avait été dressée par avance : Louis, la tenant dans ses mains, confessa devant les prêtres et le peuple, avec beaucoup de larmes, qu'il avait péché dans tout son contenu. Il demanda qu'on lui imposât une pénitence publique, afin d'être en exemple au peuple, comme il lui avait été auparavant en scandale.
« Après cette confession, il remit aux prêtres l'écrit qui contenait ses
» péchés, pour qu'ils le gardassent en mémoire de cet événement, et
» ceux-ci le posèrent sur l'autel. Ensuite il détacha sa ceinture mili-
» taire et la plaça lui-même sur l'autel : puis, se dépouillant de l'habit
» du siècle, il reçut des évêques, avec l'imposition des mains, l'habit
» de pénitent ; car après une si grande et telle pénitence, un homme
» ne peut jamais entrer dans la milice du siècle [1].

[1] Acta exauctorationis Ludov. p. 243, et chartula Agobardi Dugdunens. archiep. p. 246.

Le but principal de cette cérémonie dégradante était en effet de rendre Louis incapable de remonter jamais sur le trône. On regardait cette incapacité comme résultant du douzième canon du premier concile de Nicée [1], et du cinquième article de la décrétale adressée par saint Sirice à Imérius [2]. L'une et l'autre de ces décisions de l'Église avaient pour objet de régler la condition des relaps qui, après s'être soumis aux pénitences qui devaient effacer leurs fautes, retombaient dans la mauvaise voie ; les prêtres croyaient pouvoir en tirer parti pour imposer à ceux qu'ils voulaient réprouver une tache ineffaçable. Mais la tentative était trop audacieuse ; il ne leur convenait pas de montrer aux monarques de la terre l'épée dont ils les menaçaient, et à l'occasion même de la pénitence de Louis le Débonnaire, l'Église se hâta de déclarer que celui qui avait déposé la ceinture militaire pouvait la reprendre aussitôt que la pénitence était finie [3].

Ce n'est pas au reste par les lois de l'Église, c'est par celles de l'honneur des peuples, qu'un homme qui s'était soumis à une dégradation semblable, ne devait plus être jugé digne de leur commander. De tous les crimes dont Louis s'accusa dans l'église de Soissons, le plus grand était peut-être celui de déshonorer par cet acte de lâcheté la nation dont l'honneur était plus spécialement confié à sa garde. Mais on avait dans ce siècle tant d'admiration pour les vertus monastiques, qu'on sut bientôt gré à Louis de son humiliation même.

Après la cérémonie de la pénitence de Louis, Lothaire le reconduisit avec lui à Aix-la-Chapelle, pour y passer l'hiver. Mais pendant cet hiver, les partisans du vieux empereur se mirent en mouvement pour lui procurer sa liberté. Les comtes Matfrid et Lambert, qui avaient dirigé les mécontents, depuis qu'ils étaient en possession du pouvoir, étaient en différend sur la manière de le partager. Ils n'avaient porté des remèdes à aucun des abus du précédent gouvernement, tandis qu'ils avaient offensé Pepin d'Aquitaine et Louis de Bavière, qu'ils traitaient bien plutôt en gouverneurs de provinces qu'en rois. Aussi commença-t-on bientôt à former, même dans les provinces françaises, des associations pour délivrer le vieux monarque. Les comtes Eggebard et Guillaume se mirent à leur tête en Neustrie et en Austrasie, les comtes Bernard et Guerin en Bourgogne. En même temps, le roi de Bavière envoya l'abbé

[1] Concilia generalia. t. II, p. 34.
[2] *Ibid.*, p. 1019.
[3] Fleury, Histoire ecclés., liv. XLV, ch. 40.

Hugues en Aquitaine pour se concerter avec son frère (834); après quoi Louis et Pepin sommèrent Lothaire de traiter leur père avec plus d'égard. Pepin s'avança de plus sur la Loire, et Louis sur le Rhin, tandis que Lothaire, qui avait commencé par leur répondre qu'ils étaient eux-mêmes les auteurs de toutes les fautes dont ils l'accusaient, s'aperçut qu'il était abandonné par l'opinion publique; que son parti se dissipait, et qu'on ne tarderait pas à lui imposer de force les conditions qu'on voulait bien lui présenter encore comme l'objet d'un traité [1].

Il est digne de remarque que ces révolutions si rapides qui avaient, à plusieurs reprises, ôté puis rendu le pouvoir souverain au vieil empereur ou à ses fils, s'étaient jusqu'alors accomplies sans effusion de sang. Les princes étaient, il est vrai, suivis de leurs armées; mais celles-ci avaient paru donner la loi bien plus par leurs opinions que par leurs armes. Les chefs et les soldats jugeaient de la conduite et des sentiments de leurs rois : aussi négociaient-ils sans cesse, et passèrent-ils sans scrupule d'un camp à l'autre; et lorsqu'une décision était prise, la nation paraissait la prononcer avec une apparente unanimité, et les rois ne faisaient que s'y soumettre. Au commencement de l'année 834, Lothaire était seul reconnu pour empereur par toutes les armées et toutes les provinces; il était maître de la personne de ses adversaires, Louis, Judith et Charles : en moins de deux mois, il abandonna tous ces avantages sans tirer seulement l'épée pour les défendre. Dans les premiers jours de mars, il laissa son père en liberté au couvent de Saint-Denis; il ne prit aucune mesure pour garder en son pouvoir l'impératrice et son fils, et il s'enfuit de Paris pour se retirer à Vienne en Dauphiné, où il voulait appeler autour de lui ses partisans, bien plus nombreux dans les provinces méridionales de l'empire, en Italie et en Bourgogne, que dans les pays teutoniques [2].

Louis le Débonnaire, après le départ précipité de son fils aîné, ne se trouva plus entouré que d'un peuple soumis; il ne se hâta point cependant de reprendre l'autorité qu'on lui rendait : il se sentait toujours sous le poids d'une sentence ecclésiastique, et il voulait en être relevé avant d'oser agir en prince séculier. Mais il avait aussi des

[1] Astronom. cap. 49, p. 114.—Nithard. lib. I, cap. 4, p. 69.—Thegani, cap. 45, 46, p. 83. — Chron. de Saint-Denis, chap. 19, p. 158. — Annal. Bertiniani, p. 195.

[2] Astronomi, cap. 50 et 51, p. 115.—Nithardi, lib. I, cap. 4, p. 69. — Thegani, cap. 47 et 48, p. 83. — Chroniques de Saint-Denis, chap. 19, p. 159. — Annal. Bertiniani, p. 196.

évêques dans son parti ; ce fut par les mains de ceux-ci que le dimanche suivant il fut réconcilié à l'Église, dans la basilique de Saint-Denis. Ces évêques lui ceignirent ensuite la ceinture militaire, et rendirent ses armes.

Par sa réconciliation avec l'Église, Louis croyait avoir recouvré tous ses droits à l'empire ; sa réunion avec ses deux plus jeunes fils lui rendit aussi tout pouvoir. Pepin était venu le joindre à Paris ; Louis l'attendit à Aix-la-Chapelle. Tous deux s'empressèrent d'effacer par des témoignages de respect et d'amour le souvenir de leur précédente insubordination. L'empereur aurait voulu pardonner en même temps à son fils aîné : il s'était refusé à le poursuivre, et il lui avait envoyé des ambassadeurs pour lui offrir un accommodement que Lothaire rejeta. Pendant le même temps, quelques partisans de l'empereur surprirent la ville de Tortone, en tirèrent Judith et la reconduisirent en toute hâte à son époux, qui l'attendait à Aix-la-Chapelle. Depuis que Judith eut rejoint le vieux monarque, le ressentiment de celui-ci parut amer, et ses mesures plus décisives pour punir les rebelles. Cependant il échoua coup sur coup contre leurs deux armées. L'une était commandée sur la Loire par Lambert, comte de Nantes, et Matfrid, comte d'Orléans. L'autre par Lothaire lui-même, dans la Bourgogne. Odon, compétiteur de Matfrid au comté d'Orléans, était chargé par Louis d'attaquer la première : il fut tué dans le combat ; son frère, qui était comte de Blois, l'abbé de Saint-Martin, et plusieurs autres, y périrent aussi. Trois comtes devaient, de leur côté, attaquer Lothaire. Après cinq jours de combat, ils furent tués dans la ville de Châlons, qui fut prise et brûlée par Lothaire ; les femmes mêmes ne furent point épargnées, et Gerberga, sœur de Bernard, duc de Septimanie, fut tirée de son couvent pour être noyée dans la Saône [1].

Ces deux victoires remportées coup sur coup par le parti des mécontents, et les actes de cruauté qui les accompagnaient, semblaient annoncer le commencement d'une vraie guerre civile. Lothaire s'était avancé jusqu'à Orléans, pour combattre son père, qui, de son côté, avait appelé Louis de Bavière à son secours, et qui peu après fut aussi joint par Pepin d'Aquitaine. Les armées se trouvèrent enfin en présence aux bords de la Loire, non loin de Blois ; mais elles commencèrent aussitôt à négocier au lieu de combattre. Cette fois ce fut Lothaire que ses sol-

[1] Astronom. cap. 52, p. 115. — Nithardi, lib. I, cap. 5, p. 69. Annal. Bertiniani, p. 196.

dats, après quatre jours de pourparlers, abandonnèrent pour se ranger autour de son père. Le premier n'attendit pas cependant d'être absolument délaissé pour se rendre auprès du vieil empereur et solliciter son pardon. Louis le Débonnaire, incapable de ressentiment profond, comme de vrai attachement, reçut son fils en grâce, et le renvoya en Italie, en lui défendant de sortir de cette contrée, sans sa permission[1].

Après la seconde restauration de Louis, son caractère parut plus faible encore que dans la période précédente, sa politique plus vacillante; et ses projets, presque tous abandonnés avant d'être mis à exécution, furent moins dignes de mémoire. Dans une assemblée des états qu'il tint à Thionville, vers la fin de février 835, huit archevêques et trente-cinq évêques condamnèrent la conduite de l'assemblée de Compiègne, qui deux ans auparavant l'avait déposé. L'archevêque de Reims, Ebbon, se soumettant à la censure de son corps, se déclara lui-même indigne de l'épiscopat. Les archevêques de Lyon et de Vienne furent déposés par contumace; puis l'assemblée sanctionna un nouveau partage de l'empire, en vertu duquel Lothaire fut réduit à la seule Italie, et le titre d'empereur lui fut ôté, tandis que tout le reste de la France et de la Germanie fut divisé entre les trois autres frères, dont les lots furent considérablement accrus. Peut-être ce partage ne fut-il publié que dans l'assemblée tenue à Crémieux, près de Lyon, dans l'été de la même année[2].

Quelque ressentiment que Judith et les conseillers de Louis le Débonnaire pussent conserver contre Lothaire, l'affaiblissement rapide de l'empereur, qui faisait craindre ou sa mort prochaine, ou un tel degré d'imbécillité que le sceptre ne pût plus rester entre ses mains (836), leur rendait fort désirable une réconciliation avec son fils aîné et son successeur. Judith lui fit donc faire des propositions avantageuses, et en même temps l'empereur l'invita à se rendre à l'assemblée du printemps convoquée à Thionville. Mais pendant cette année des maladies qui semblaient pestilentielles s'attachèrent avec un acharnement étrange à tout le parti de Lothaire, qui lui-même fut trop grièvement malade pour

[1] Astronom. cap. 53, p. 116. — Nithardi, lib. I, cap. 5, p. 69. — Thegani, cap. 52-55, p. 84. Chroniques de Saint-Denis, chap 20, p. 160. — Annal. Bertiniani, p. 196.

[2] Præceptum Domini Ludovici de divisione regni, p. 411. — Pagi critica, p. 561. — Astronomus, cap. 54, p. 117. — Chroniques de Saint-Denis, chap. 20, p. 161 — Annal. Bertiniani, p. 197.

pouvoir se rendre en France. Dans le cours de l'été, il perdit Wala, ce saint abbé de Corbie, qui avait été le principal agent des guerres civiles, les évêques d'Amiens et de Troyes, son beau-père Hugues, les comtes Matfrid et Lambert, Gotfrid et son fils, Agimbert de Perche, Burgaret, préfet de ses chasses, et plusieurs autres encore de ses plus zélés partisans [1]. Dans le même temps, les Normands commencèrent à profiter des divisions et de l'affaiblissement de l'empire, et leurs vaisseaux ravagèrent la Frise sans trouver aucune résistance.

Soit que Louis le Débonnaire ne songeât plus qu'à satisfaire sa dévotion en se rendant à Rome, aux pieds de Grégoire IV, soit qu'il voulût profiter de ce prétendu pèlerinage pour forcer à l'obéissance Lothaire, qui cherchait à se fortifier en Italie, il annonça ce voyage pour l'année 837, et il commença à rassembler son armée. Mais les Normands ou Danois, qui, au commencement de ce règne, affaiblis par leurs guerres civiles s'étaient efforcés de ménager l'amitié du puissant empire des Francs, s'apercevaient déjà combien les circonstances étaient changées; leurs expéditions sur les côtes de France se succédaient avec rapidité : cette année ils ravagèrent l'île de Walcheren; ils pillèrent Dorstadt; ils imposèrent un tribut aux Frisons ; ils tuèrent les comtes chargés de la défense de la frontière, et ils inspirèrent tant de terreur sur toutes les côtes de l'Océan, que l'empereur ne put plus songer à s'éloigner. Cependant, au lieu de se préparer à une défense plus vigoureuse, le faible Louis, écoutant tour à tour le conseil de ses prêtres et ceux de l'impératrice, sembla prendre à tâche de brouiller de nouveau tout l'empire, et de méconter tous ceux qui étaient revêtus de quelque pouvoir. Pour satisfaire l'imprudente ambition de Judith, il fit, sans aucun motif plausible, un nouveau partage de l'empire, dans lequel, réduisant ses trois fils aînés à l'Italie, l'Aquitaine et la Bavière, et leur ôtant tout ce qu'il leur avait attribué de plus, deux ans auparavant, il enrichit de leurs dépouilles Charles, fils de sa seconde femme. En même temps, pour plaire à ses confesseurs, il exigea d'amples restitutions de tous ceux qui étaient accusés d'avoir usurpé les biens de l'Église. Ces biens devenus immenses, tandis que toute autre richesse était rapidement dissipée, excitaient tellement la cupidité des grands seigneurs, qu'en dépit de leur superstition, ils trouvaient chaque jour quelque moyen de se les approprier. Les couvents avaient commencé depuis peu à confier

[1] Astronomi, cap. 56, p. 119.

le soin de leurs affaires à des avoués séculiers, auxquels ils assignaient en même temps une portion de leurs domaines. Bientôt après ces avoués, se lassant d'une condition subalterne, se firent nommer abbés laïques ou séculiers, et s'emparèrent à ce titre de tous les biens des couvents [1]. Toutes les parties de l'empire avaient souffert des mêmes abus. Dans toutes, le dévouement des partisans du père ou du fils avait été récompensé avec des biens ecclésiastiques. Louis exigea impérieusement et avec menaces une rétrocession qu'il demanda surtout à ses fils Lothaire et Pepin. Le premier, pour se mettre en état de défense, fortifia les passages de l'Italie, et il eut avec Louis de Bavière une conférence sur leurs intérêts communs. Le second se soumit, quoique à regret, et il assista, avec son frère Charles le Chauve, aux états de Kiersi, que présida son père, au mois de septembre de cette année [2].

Lothaire et Louis eurent encore, vers la mi-carême 838, une entrevue dans la vallée du Trentin, pour convenir des mesures qu'ils auraient à prendre pour se mettre en garde contre les projets de leur ambitieuse belle-mère. Cependant ils demeurèrent d'accord qu'il vaudrait mieux pour eux attendre sans se plaindre l'époque qui paraissait prochaine, où la mort de l'empereur leur promettrait de faire valoir leurs droits. En conséquence de cette convention, Louis de Bavière, qui se rendit au mois de mai aux États de Nimègue, se soumit à rendre à son père, pour que celui-ci les transmît à son plus jeune fils, l'Alsace, la Saxe, la Thuringe, l'Austrasie et l'Allemagne. Puis le vieux empereur, ayant convoqué pour le milieu d'août une nouvelle assemblée de la nation, à Thierri-sur-Oise, revêtit son fils Charles le Chauve, alors âgé de quinze ans, de ses armes viriles. C'était la cérémonie qui, plus tard, fut regardée comme l'armement d'un chevalier. Louis le Débonnaire ceignit lui-même à son fils son épée ; il lui mit sur la tête la couronne royale, et il ajouta en même temps la Neustrie à son partage. Tous les princes des États accordés à Charles furent obligés de lui prêter serment de fidélité ; et Pepin, roi d'Aquitaine, présent à l'assemblée, promit sa protection au jeune Charles, tandis qu'en retour le duché du Maine lui fut accordé par son père [3].

[1] Hist. générale du Languedoc, liv. IX, ch. 133, p. 514.

[2] Astronom. cap. 59, p. 121. — Nithardus, cap. 6, p. 70. — Chroniques de Saint-Denis, chap. 21, p. 162. — Annales Bertiniani, p. 198.

[3] Nithardi, cap. 6, p. 70. — Astronom. cap. 59, p. 121. — Chroniques de Saint-Denis, chap. 22, p. 164. — Annales Bertiniani, p. 199.

Ces intrigues entre les fils et la femme de Louis, ces variations continuelles dans le partage de l'empire, et dans les provinces tour à tour accordées et reprises aux différents princes, occupaient seuls les Francs, tandis que leur faiblesse croissante et l'anarchie universelle les livraient aux attaques de tous leurs voisins. Ceux de la frontière slave qui ne confinaient plus qu'avec Louis de Bavière, étaient déjà oubliés par le reste des Français. Aucun événement n'est conservé à notre souvenir, sur toute cette longue frontière orientale que Louis le Débonnaire avait défendue au commencement de son règne ; mais c'était par la mer que les barbares pénétraient désormais en France, d'où personne ne songeait à les repousser. Chaque année les Normands étendaient plus loin leurs ravages sur toutes les côtes de l'Océan ; celles de la Méditerranée commençaient aussi à être exposées aux brigandages des Sarrasins, et ceux-ci, en 838, surprirent Marseille, la plus opulente des villes du Midi : ils enlevèrent ses trésors ; et comme pour insulter aussi à la religion qu'on y professait, ils emmenèrent en captivité tous ses prêtres et ses moines, et toutes ses religieuses [1].

Judith avait réussi à faire attribuer au plus jeune fils de Louis une part dans son héritage fort supérieure à celle de ses aînés; mais elle était loin d'être tranquille sur la manière dont ces partages seraient maintenus après la mort de son mari. Elle sentait que la nation les considérait comme injustes, et elle jugeait que l'alliance seule du fils aîné de Lothaire, qui serait le chef naturel de la nouvelle famille, pourrait garantir la succession de Charles. Aussi cherchait-elle à se réconcilier à tout prix avec lui, en lui faisant les offres les plus avantageuses. Heureusement, pour servir ses desseins, le second des fils de son mari, Pepin, roi d'Aquitaine, mourut à Poitiers, le 13 décembre 838. Le plus respectueux des fils de Louis le Débonnaire, il avait, à plusieurs reprises, sacrifié son propre intérêt aux caprices d'un père aveuglé par les artifices de sa marâtre ; s'il avait été deux fois poussé jusqu'à la rébellion, il avait aussi deux fois, par ses armes, rendu à son père la liberté ; et au moment même où il mourut, il s'était engagé à être le champion du jeune Charles, en faveur duquel il avait été dépouillé d'une partie de ses droits. Pepin laissait deux fils et deux filles : le royaume d'Aquitaine devait, suivant les lois et les traités passer en héritage à l'aîné des fils, nommé Pepin comme lui. Mais Louis le Débon-

[1] Annal. Bertiniani, p. 199. — Tractatus S. Odonis Thuriacensis, p. 318.

naire n'hésita pas à le sacrifier, pour enrichir à ses dépens le fils de sa femme [1].

Dans le même temps (839). Louis de Bavière s'était efforcé de conserver, par les armes, les provinces que l'inconstance de son père voulait lui enlever. Tous les Germains soumis à l'empire avaient suivi ses drapeaux sur le Rhin, mais son père avait assemblé les Français sur la gauche du même fleuve, et après que les armées eurent été quelque temps en présence, l'empereur passa le fleuve, l'armée germanique se débanda sans en venir à une action, et le jeune roi se retira en Bavière. Son père prit occasion de cette imprudente levée de boucliers pour réduire son héritage à cette seule province. Judith se trouva donc en mesure de faire à Lothaire une offre qui devait contenter son ambition ; ce fut celle de partager tout l'empire franc, à la réserve de la seule Bavière, en deux portions égales, et d'en assigner une à Lothaire, l'autre à Charles le Chauve ; mais sous condition que Lothaire garantirait à Charles la portion qui lui demeurerait. Pour rendre les partages plus égaux, il avait été convenu que l'un des deux princes ferait les parts et que l'autre choisirait. Lothaire, en acceptant cette proposition, s'était d'abord essayé à diviser l'empire, mais après trois jours de travail, il sentit qu'il ne le connaissait point assez, et il en laissa le soin à son père. Il se rendit cependant à la diète convoquée à Worms, pour le 30 mai 839. En présence des seigneurs assemblés il se jeta à genoux aux pieds de son père, et lui demanda pardon des chagrins qu'il lui avait causés ; mais selon que Judith l'avait promis, Louis releva son fils avec affection ; il distribua des grâces à tous ceux qui l'avaient accompagné et il traça ensuite la division des deux royaumes, pour lui en laisser le choix. Ce partage était fait du nord au midi par une ligne qui suivait le cours de la Meuse et celui du Rhône, et qui entre les sources de ces deux fleuves partageait le Jura. Lothaire choisit ensuite la moitié orientale de l'empire, qui comprenait l'Italie, l'Allemagne, à la réserve de la Bavière, la Provence et une petite partie de la Bourgogne et de l'Austrasie. Charles eut pour son partage l'Aquitaine, la Neustrie, et le reste de l'Austrasie et de la Bourgogne. Il est évident que le monarque avait une idée bien inexacte des pays soumis à sa domination, lorsqu'il

[1] Nithardus. lib. I, cap. 6. p. 70. — Astron. cap. 59, p. 121. — Chroniques de Saint-Denis chap. 22, p. 165. — Annales Bertiniani, p. 199. — Hist. générale du Languedoc, liv. IX, chap. 141, p. 519.

avait considéré ces deux parts comme égales, et qu'il avait soumis son favori à se contenter de celle que Lothaire ne choisirait pas [1].

Pour accomplir ce partage, il fallait cependant contraindre à la soumission les Aquitains, qui avaient couronné Pepin II, fils de leur dernier roi ; il fallait aussi le faire reconnaître par Louis de Bavière, qui, de concert avec les Allemands, avait repris les armes pour défendre ses droits. Louis le Débonnaire consacra les derniers restes d'une vie prête à s'éteindre, à combattre contre son fils et son petit-fils. Pendant l'été de 839, il ravagea l'Aquitaine, dont les peuples fidèles défendaient contre lui leur souverain légitime, le fils de son fils qu'il leur avait lui-même donné pour roi. Dans le cours de cette campagne, il assiégea et prit les châteaux de Carlat et de Turenne ; mais les chaleurs de l'automne multiplièrent parmi ses soldats des fièvres pestilentielles, qui lui en enlevèrent plus de la moitié avant qu'il rentrât dans ses quartiers d'hiver. C'était à Poitiers qu'il se reposait des fatigues de cette guerre, et il y passa les fêtes de Noël ; puis, sur la nouvelle des mouvements de Louis de Bavière, il se rendit pendant le carême à Aix-la-Chapelle (840), où il donna rendez-vous à l'armée qu'il voulait conduire contre lui ; et d'abord, après Pâques, il passa le Rhin avec l'intention de marcher sur la Thuringe. Cependant les armées du père et du fils ne se rencontrèrent point : le Bavarois prit à tâche d'éviter un combat impie, tandis que l'empereur, dont la santé était tout à fait délabrée, et qui depuis quelque temps était atteint d'une hydropisie de poitrine, se fit porter à Worms vers le commencement de juin, et ensuite au palais d'Ingelheim, bâti dans une île du Rhin, au-dessus de Mayence [2].

Louis le Débonnaire, sur le point de mourir, montra encore cette piété monacale, quelquefois touchante, mais toujours faible, qui lui avait concilié l'amour des peuples, durant le règne le plus honteux et le plus malheureux auquel une grande nation eût encore été soumise. Son frère naturel, Drogon, évêque de Metz, l'assista dans ses derniers moments, et l'engagea à étendre son pardon sur tout le monde, même sur ce fils qui était encore en armes contre lui, et qui, disait-il, envoyait ses cheveux blancs, avec douleur, dans le sépulcre. Sur le point d'expirer, on l'entendit par deux fois s'écrier en langue germanique,

[1] Nithardi, lib. I, cap. 7, p. 71. — Astronom. cap. 60, p. 121. — Annal. Bertiniani, p. 202.

[2] Nithardus, lib. I, cap. 8, p. 71. — Astronom. cap. 61-63, p. 122-125. — Annales Bertiniani, p. 204. — Chronic. Monachi Engolism. p. 224.

ou des anciens Francs, qui était toujours celle de sa famille, *aus! aus!* (hors! hors!) comme s'il avait voulu encourager son âme à s'élancer de son enveloppe terrestre. Les assistants crurent cependant qu'il avait vu paraître à la fenêtre, et qu'il renvoyait ainsi le diable « De la cui » compagnie, dit la Chronique de Saint-Denis, il n'eu oncques que » faire, ni mort ni vif. Après se retourna sa face à dextre partie, et puis » leva les yeux vers le ciel. En telle manière (le 20 juin 840) trespassa » de cette mortelle vie à la joie de paradis [1]. »

[1] Chroniques de Saint-Denis, chap. 24, p. 169.

Nos matériaux pour l'histoire de Louis le Débonnaire se composent : 1° du récit d'un biographe anonyme contemporain, qu'on désigne par le nom de l'*Astronome*, parce qu'il fait mention de ses conversations avec l'empereur sur l'astronomie; son récit a été traduit dans les Chroniques de Saint-Denis Il est constamment partial pour son vieux maître; la douceur et la faiblesse même de celui-ci devaient lui gagner le cœur de ses domestiques. 2° D'une vie plus courte, mais également partiale, écrite par Thégan, chorévêque de Trèves dans l'année 835, où elle se termine. 3° Des Annales des Francs, qui jusqu'à l'an 829. sont attribuées à Éginhard, et qui, dans les années subséquentes, sont l'ouvrage de quelque moine du couvent de Saint-Bertin. 4° Du premier livre de Nithard, qui sert d'introduction à l'ouvrage historique de ce petit-fils de Charlemagne. Ces quatre historiens. et quelques autres moins importants, sont tous attachés au parti de Louis: ils dissimulent ses fautes, et nous laissent à peine entrevoir les motifs des mécontents. Quelques actes authentiques de ces derniers cependant, et les vies des deux saints, Adelhard et Wala, écrites par Paschase Ratbert, jettent un peu de lumière sur ce dernier parti. Tous ces monuments sont soigneusement recueillis et mis en œuvre par dom Bouquet, dans le sixième volume des Historiens de France.

CHAPITRE VIII.

Guerres civiles entre Lothaire, Louis et Charles II, fils de Louis le Débonnaire ; ravages des Normands. 840-850.

Les dynasties nouvelles ne peuvent guère être fondées, et surtout chez un peuple barbare, que par un homme doué de grands talents et d'une grande force de caractère. Lorsque la politique est réduite à ses données les plus simples, que les communications entre les nations sont peu nombreuses, et l'influence des voisins sur les révolutions intérieures peu sentie ; lorsque la science de l'administration est peu perfectionnée, que les ministres ne peuvent remplacer leur maître, et que la volonté du chef doit se faire sentir à toute heure ; il n'est guère possible, ou qu'une combinaison de potentats étrangers, ou qu'une faction d'intrigants subalternes, élèvent au trône un homme sans mérite. L'usurpateur doit s'aider lui-même, ou personne ne l'aidera. Mais plus il a montré de vraie grandeur, et plus la distance est sentie entre lui et le commun des rois qui lui succèdent. Ceux-ci n'ont d'autre pensée que de jouir des voluptés mises à leur portée par les succès des fondateurs de leur race. Ils sont corrompus par tous les vices que la puissance et la richesse peuvent satisfaire, corrompus par l'absence de toute barrière, qui seule suffirait souvent pour faire tourner les plus fortes têtes ; corrompus même quelquefois par leurs propres efforts pour sortir de la barbarie, par les études que l'ignorance de leurs pères n'a point su diriger, par la confiance qu'ils accordent à des savants intéressés, ou à des prêtres ambitieux. La décadence rapide des races royales, et surtout chez les peuples barbares qui commencent à se civiliser, est le fait le plus universellement attesté de l'histoire. Elle est égale chez les chrétiens et chez les musulmans, dans les climats tempérés et dans les climats brûlants ou glacés, dans les temps les plus anciens et les plus modernes. Elle devient d'autant plus frappante

qu'elle forme un contraste avec l'influence des races sur le caractère et les dispositions des peuples, avec cette mystérieuse filiation qui fait retrouver des traits analogues dans des générations successives dont toutes les circonstances sont dissemblables. Tandis qu'après mille ans on reconnaît encore un air de famille aux descendants des Bretons, à ceux des Basques, ou, ce qui est plus étrange, à ceux des juifs et des Bohémiens, qui depuis tant de siècles sont errants au milieu de nous, on peut à bon droit s'étonner que les fils d'un grand roi soient si souvent les derniers des hommes.

La dégénération de la race carlovingienne est sans doute un grand exemple de ce rapide abâtardissement. Cette famille, qui se divisa en tant de branches, qui occupa pendant un siècle presque tous les trônes de l'Europe, et qui eut une influence si décisive sur les calamités de cette contrée, avait commencé par produire une suite de grands hommes : Pepin d'Héristal, Charles Martel, Pepin le Bref, Charlemagne, dont on n'avait vu nulle part ailleurs peut-être les égaux se succéder ainsi en ligne directe. Les premiers n'étaient encore, il est vrai, que des chefs de parti ou des chefs d'armée. Le dernier lui-même n'était pas né dans la condition royale. Mais à dater de la révolution qui leur donna un trône, tous les fils et les petits-fils du héros, tous les Porphyrogénètes, ou princes nés dans la pourpre de l'empire d'Occident, furent, sans aucune exception, méprisables. On n'en distingue pas un qui mérite de l'intérêt ou qui puisse exciter de l'amour ; et l'anéantissement des forces de leur immense empire, sa chute rapide, inouïe, à laquelle rien ne ressemble dans le monde, fut l'ouvrage de leurs vices et de leur faiblesse.

Louis le Débonnaire avait bien préludé à cet avilissement de la race carlovingienne. Avec des connaissances étendues, de la bonté et des qualités aimables qu'on prenait pour des vertus, il avait en peu d'années ruiné le superbe héritage qu'il avait reçu d'un héros. Séduit par les intrigues de sa seconde femme, et par sa folle tendresse pour son plus jeune fils, il avait bouleversé les lois de la monarchie et les siennes propres, confondu les droits de chacun et les devoirs des peuples, par des engagements contradictoires, enseigné à ses fils et à ses sujets à violer les traités et les serments qu'il leur imposait, et qu'il violait ensuite lui-même, rendu nécessaire enfin une guerre civile après sa mort, pour régler, par la force des armes, ce qu'il avait confondu par son inconstance.

Au moment où il mourut (840), Louis le Débonnaire n'avait aucun de ses enfants auprès de lui. L'aîné de ses fils, Lothaire, était en Italie. Pepin, le second, était mort, et son fils, de même nom que lui, était en Aquitaine, où tout récemment il avait été poursuivi par les armes de son aïeul. Le troisième, Louis, s'était retiré en Bavière, après avoir perdu son armée dans sa dernière rencontre avec son père. Le plus jeune enfin, Charles, était avec sa mère, à Bourges, où il avait convoqué l'assemblée d'Aquitaine. La nouvelle de la mort de l'empereur étant portée à ces quatre princes, chacun d'eux sentit bien que tous les partages qu'il avait sanctionnés seraient regardés comme de nulle valeur par les peuples, et songea aussitôt à se fortifier par les armes, et à acheter la faveur de ses vassaux par des concessions de terre, de bénéfices d'églises ou de priviléges.

Lothaire, l'aîné de ces princes, faisaient valoir sur la succession de son père des droits qui devaient paraître plus légitimes qu'aucun autre. Il y avait déjà vingt-trois ans qu'il avait été associé à l'empire par l'autorité du chef de cet empire, par celle de la nation, qui l'avait solennellement reconnu dans ses diètes, et qui avait prêté serment de le maintenir ; par celle enfin du pape, qui l'avait sacré, et qui avait ainsi joint la sanction de l'Église aux titres qu'il tenait des lois et du consentement du peuple. Aussi Lothaire prétendit-il qu'il avait droit à être reconnu pour chef de l'empire, comme l'avaient été son père et son aïeul ; c'est-à-dire, qu'en conservant l'administration des provinces aux trois rois, ses frères et son neveu, il réglerait leurs opérations militaires, et les appellerait aux diètes générales, qu'il convoquerait et qu'il présiderait lui-même ; il exercerait enfin sur eux une sorte de haute justice, telle que pendant quarante ans elle avait été exercée par les empereurs sur les rois. Lothaire ne se croyait nullement lié par le traité conclu à Worms, l'année précédente. Ce traité, qui donnait au fils puîné du dernier empereur une moitié de l'empire, était également contraire aux coutumes des Francs, aux droits de Louis et de Pepin, et aux intérêts des peuples ; car le jeune prince en faveur duquel ses frères s'étaient dépouillés avait à peine dix-sept ans, et ne pouvait être supposé fort propre au gouvernement. D'ailleurs, ni les princes ni les peuples n'ont jamais reconnu dans les rois le droit de disposer arbitrairement de leurs États ; et si l'hérédité des monarchies est un droit, il existe autant en faveur des sujets que des familles royales.

En effet, dès que Lothaire apprit la mort de son père, il envoya des

messagers dans tout l'empire, et particulièrement en France, dans l'Austrasie et la Neustrie, pour annoncer son avénement à cet empire qui qui lui avait été décerné dès longtemps, pour demander qu'on lui prêtât serment de fidélité, et pour promettre en même temps à tous ceux qui avaient reçu de son père des dignités civiles ou ecclésiastiques, non-seulement qu'il les conserverait dans leurs gouvernements, mais encore qu'il augmenterait leurs prérogatives, pourvu qu'ils lui fussent fidèles. Il envoya en même temps à Charles II, plus connu dans l'histoire de France sous le nom de Charles le Chauve, pour lui déclarer qu'il n'oubliait point leur dernier accord, la recommandation de son père, et les obligations qu'il avait contractées envers lui, en le tenant sur les fonts du baptême. Mais en même temps, il le priait de s'abstenir de toute hostilité contre leur neveu commun Pepin, fils du roi d'Aquitaine, jusqu'à ce, du moins, qu'ils eussent pu régler ensemble ses droits dans une conférence. Lothaire n'eut point le temps de faire à son autre frère Louis, roi de Bavière, des propositions d'accommodement; celui-ci, qui avait gagné l'affection des Allemands en vivant constamment au milieu d'eux, et qui en a conservé le surnom de *Germanique*, dès qu'il avait appris la mort de son père, avait soulevé les provinces qui avaient pour lui de l'attachement, et il avait fait reconnaître son autorité jusqu'au Rhin [1].

Les grandes assemblées des plaids publics, ou les comices nationaux avaient été convoqués par Louis le Debonnaire à Worms, et les trois frères s'y donnèrent rendez-vous pour décider de leurs droits, ou par le jugement de l'assemblée, ou par celui de Dieu; ces deux manières de parler exprimaient presque la même idée, car l'assemblée était composée d'hommes armés, plus enclins à décider les questions de droit par la force que par le compte de leurs suffrages; et le succès d'une bataille était, tout aussi bien que celui d'un combat judiciaire, considéré comme un jugement de Dieu. Louis le Germanique arriva le premier à Worms, et y laissa une partie de ses troupes, tandis qu'avec le reste il allait au-devant des Saxons : Lothaire, pendant le même temps, passait les Alpes pour entrer d'Italie en Allemagne; et après avoir repoussé l'avant-garde de Louis, il arriva à Francfort. Charles ne songea point à s'y rendre, parce qu'il devait, presque à la même époque, avoir une conférence avec son neveu, Pepin II, à Bourges. Les armées

[1] Tomus septimus Scriptor. franc. D. Martin Bouquet. Nithardus Hist. lib. II, cap. 1, p. 16. — Annal. Fuldenses, p. 159. — Annales Metenses, p. 184.

des deux frères aînés étaient en présence ; mais avant de combattre, ils avaient besoin de connaître mieux leurs prétentions respectives. Également ambitieux et mécontents des derniers partages, ils ne savaient point cependant encore qu'elles devaient être leurs futures alliances ; pour se donner le temps de s'entendre, ils conclurent une trêve jusqu'au 11 novembre, puis Lothaire passa la Meuse et entra dans les pays qui avaient été assignés en partage à Charles le Chauve. Gérard, comte de Paris, Hilduin, abbé de Saint-Denis, et Pepin, fils du malheureux Bernard, autrefois roi d'Italie, vinrent le joindre sur la Seine, en lui annonçant que toute la monarchie était prête à le reconnaître [1].

Pendant ce temps, Charles le Chauve poursuivait son rival Pepin II en Aquitaine ; négociait avec Bernard, duc de Septimanie, qui voulait attendre les événements avant de prendre un parti ; envoyait des ambassadeurs à Lothaire, et cherchait comme lui à gagner du temps, afin de rassembler une armée qui pût défendre sa couronne. Charles était âgé de dix-sept ans seulement : l'historien Nithard, son parent et l'un de ses généraux les plus fidèles, assure que « chacun plaçait une grande » espérance dans son caractère. » Cependant il ne manifestait ni ces talents distingués, ni ces qualités brillantes ou cette âme élevée qui excitent l'enthousiasme. L'usage de la monarchie, tel qu'il subsistait depuis plus de quatre siècles, lui donnait droit à une part dans l'héritage de son père, mais seulement avec ses trois autres frères ou leurs enfants. Le droit qu'il prétendait avoir de dépouiller Pepin II, d'envahir la part de ses frères aînés, ou de se rendre indépendant du chef de la famille, ne pouvait être fondé que sur les intrigues de femmes qui l'avaient élevé, et sur la tendresse d'un père déjà retombé dans l'enfance. Ces mêmes intrigues avaient déjà pendant dix ans, engagé la nation dans de honteuses guerres civiles, et leur souvenir seul devait aliéner les peuples du jeune homme qui avait causé tant de malheurs. Malgré ces désavantages, la cause de Charles fut soutenue avec constance, avec intrépidité, et il triompha. Les conséquences de son succès doivent peut-être nous en révéler les causes. Avec le règne de Charles le Chauve commence la vraie monarchie française ou l'indépendance de la nation qui créait la langue que nous parlons aujourd'hui et qui se sépara à cette époque des Allemands et des Italiens. La guerre entre Charles et ses

[1] Nithardi Hist., lib. II, cap. 1, p. 16.

deux frères fut celle des peuples romans des Gaules, qui rejetaient le joug germanique ; la querelle insignifiante des rois fut soutenue avec ardeur, parce qu'elle s'unissait à la querelle des peuples ; et tous ces préjugés hostiles, qui s'attachent toujours aux différences de langue et de mœurs, donnèrent de la constance et de l'acharnement aux combattants.

La première conquête des Francs avait mêlé les deux langues tudesque et latine dans toute l'étendue des Gaules. Le barbare et le romain avaient chacun leur dialecte ; l'un avait été conservé pour l'armée, l'autre pour l'Église et le gouvernement ; tous les seigneurs, tous les hommes puissants parlaient également les deux langues ; mais dans le Midi, le latin, qui se corrompait chaque jour davantage, et qui commençait à être désigné par le nom de roman, était la langue maternelle, l'allemand, la langue enseignée ; c'était tout le contraire dans le Nord. La révolution qui avait transféré tout le pouvoir aux ducs d'Austrasie, ancêtres de Charlemagne, et à leur armée, avait répandu de nouveau vers le Midi le langage tudesque, et augmenté la nécessité de l'apprendre, pour quiconque appartenait au gouvernement ; mais en même temps la résidence de la cour avait été transportée dans les provinces germaniques, à Aix-la-Chapelle, à Worms, à Cologne ; et Paris. autrefois capitale du royaume, s'était d'autant plus attaché au langage roman qu'il était plus abandonné par les Francs. A l'époque de la mort de Louis le Débonnaire, la frontière entre les deux langues était à peu près la même qu'aujourd'hui. C'était celle, que dans son dernier traité de partage, cet empereur avait voulu établir entre le gouvernement de Lothaire et celui de Charles. Pour la première fois depuis la chute de l'empire romain, tous ceux qui parlaient le roman de France se trouvèrent réunis en un seul corps ; pour la première fois ils purent exprimer leur sentiment d'inimitié contre ces peuples barbares qui prétendaient être leurs maîtres, et que leur langage seul signalait comme appartenant à une autre race. Aussi lorsque Charles le Chauve, averti de la défection de plusieurs grands seigneurs des bords de la Loire, des mouvements de Pepin en Aquitaine, de ceux des Bretons sur leurs frontières, consulta son armée sur ce qu'il avait à faire, dans un moment où il ne savait pas même s'il trouverait un lieu de sûreté pour sa mère, l'impératrice Judith : « Il ne restait plus à ses » soldats », dit Nithard, qui lui-même en était un des plus distingués, « que leur vie et la force de leur corps ; mais ils résolurent plutôt de

» mourir noblement que d'abandonner leur roi, et de le trahir [1]. »

Cependant les hostilités n'éclatèrent point encore : Lothaire, accueilli par les grands dont les possessions s'étendaient de la Seine à la Loire, s'était approché de cette dernière rivière ; Charles était près d'Orléans, et les deux armées n'étaient plus qu'à six lieues l'une de l'autre, lorsque les princes recommencèrent à négocier. Lothaire offrit à son frère de ne le point troubler dans la possession de l'Aquitaine, de la Septimanie, de la Provence et des dix comtés situés entre la Seine et la Loire, puis de remettre leurs différends à la décision de la prochaine assemblée des états convoquée à Attigny, sur la rivière d'Aisne, pour le 8 mai suivant. Charles accepta ces conditions, assuré que son frère, en ne les observant point, lui donnerait bientôt occasion de s'en départir. Lothaire marcha ensuite contre Louis le Germanique ; mais à l'approche des deux frères, les soldats du plus jeune l'abandonnèrent, et il s'enfuit en Bavière sans avoir combattu [2].

Charles le Chauve employa l'hiver de 840 à 841 à rassembler ses partisans dans l'Aquitaine et la Bourgogne. Il avait donné rendez-vous à Nevers, à ce Bernard, duc de Septimanie, qu'on soupçonnait d'être son père, et qui cependant évitait de se déclarer pour lui, et protestait qu'il voulait demeurer neutre. Charles, se regardant comme joué par lui, après l'avoir attendu vainement à Nevers et à Bourges, attaqua vivement ses partisans, et les força à lui promettre fidélité. En même temps Charles avait à soutenir la guerre contre Pepin II, dont le parti était toujours nombreux en Aquitaine, et contre Noménoé, duc des Bretons, qui avait profité des dissensions de l'empire pour prendre le titre de roi. Tout le midi de la France était donc dans un état de trouble et de confusion ; cependant l'autorité royale ne s'étendait guère au delà du camp royal : les seigneurs qui s'étaient déclarés ou pour Pepin, ou pour Charles ou pour Lothaire, correspondaient à peine avec eux, et ne recevaient d'eux aucun ordre ; et leurs hostilités contre leurs voisins ressemblaient plutôt à des actes de brigandage qu'à des actions militaires. L'armée de Charles, afin de s'établir en pays ennemi, allégua quelque violation du dernier traité, dont elle accusa Lothaire, et elle rentra dans la partie de la Neustrie à laquelle Charles avait renoncé [3].

[1] Nithardi Hist., lib. II, cap. 4, p. 17.
[2] *Ibid.*, cap. 7, p. 19.
[3] *Ibid.*, cap. 5, p. 18.

La diète d'Attigny n'eut point lieu ; Charles y attendit vainement Lothaire : mais dans l'intervalle, il avait conclu une alliance avec Louis le Germanique, tandis que Lothaire s'était de son côté allié à Pepin II, et toutes les forces de l'empire se préparaient à fixer par leur épée les droits réciproques des princes français. Une bataille générale était désirée par tous les partis ; c'était pour eux un appel au jugement de Dieu, par lequel ils espéraient terminer les dissensions qui les désolaient depuis dix ans. C'était au milieu de la France qu'ils s'assemblaient de toutes parts pour mesurer leurs forces. Louis le Germanique força, le 15 mai, le passage du Rhin, qui était défendu par Adalbert, duc de Metz, et il fit sa jonction avec Charles le Chauve. Lothaire, de son coté, cherchait à faire la sienne avec son neveu Pepin d'Aquitaine. Bernard, duc de Septimanie, s'était aussi rendu avec son corps d'armée sur le théâtre de la guerre ; il n'avait point cependant intention de prendre part au combat, mais seulement d'attendre son issue pour embrasser le parti du vainqueur. Le 21 juin 841 les deux armées se trouvèrent en présence sans s'être cherchées, dans le voisinage d'Auxerre ; il y avait toutefois trois lieues de distance entre l'un et l'autre camp, et Lothaire, qui attendait encore Pepin, profita des bois et des marais qui coupaient le pays, pour éviter la bataille. Ses deux plus jeunes frères lui envoyèrent alors des hérauts d'armes, pour se plaindre de ce qu'il se refusait également et à la paix et à la guerre. Lothaire avait rejeté, disaient-ils, leurs offres d'accommodement, et cependant il se dérobait au combat ; pour eux, ils étaient prêts à soumettre leur cause au jugement de Dieu : déjà ils l'avaient invoqué par des jeûnes et des prières ; et désormais, selon que Lothaire voudrait choisir, ou ils marcheraient à lui, ou ils l'attendraient en lui ouvrant tout les passages, et ils lui présenteraient sans fraude un combat égal. Lothaire, qui ne songeait qu'à gagner du temps renvoya les hérauts d'armes, en annonçant que les siens porteraient bientôt à ses deux frères sa réponse. En même temps il transporta son camp au village de Fontenai, tandis que ses frères se placèrent à Tauriac, pour lui couper le chemin [1].

De nouvelles négociations et de nouvelles propositions de paix occupèrent les princes pendant les deux jours suivants ; mais Lothaire, qui semblait d'abord avoir désiré un arrangement, en rejeta toute idée dès que Pepin se fut réuni à lui. Alors ses deux frères lui firent dire qu'il

[1] D'après l'abbé Lebeuf, Fontanetum est aujourd'hui nommé non pas Fontenai, mais Fontenaille, et Tauriac est Tury à sept lieues d'Auxerre.

choisît ou d'accepter leur dernière proposition, ou de les attendre, car le lendemain 25 juin, à la deuxième heure du jour, ils viendraient demander entre eux et lui le jugement de ce Dieu tout-puissant, auquel il les avait forcés de recourir contre leur volonté.

Le lendemain, au point du jour, les deux frères firent occuper le sommet du mont des Alouettes, qui dominait le camp de Lothaire; puis ils attendirent l'heure fixée. Le combat s'engagea sur trois points différents; Lothaire commandait au lieu nommé Brittes ou Bretignelles; il y fut attaqué par Louis le Germanique. Nous ne savons point le nom des lieutenants de Lothaire qui commandaient à Fagit ou le Fay et à Solennat ou Coulenne; ils y furent attaqués, le premier par Charles le Chauve, le second par le comte Nithard, qui a écrit la seule bonne histoire de cette époque malheureuse, et par le comte Adelhard. Aucun combat depuis l'origine de la monarchie n'avait été aussi acharné; aucun ne fit répandre plus de sang et ne fut plus fatal à la France. Les armées, à peu près égales en nombre, et animées d'un égal courage, ne pouvaient se résigner à céder la victoire. Elle demeura enfin aux deux plus jeunes frères, mais elle avait été achetée si cher qu'ils ne furent point en état d'en recueillir les fruits. En général, les historiens de cette époque ne nous apprennent pas quel fut le nombre des morts; en effet il y avait si peu d'ordre dans les armées que les généraux eux-mêmes ne pouvaient jamais le connaître. Un seul écrivain contemporain, mais Italien, porte à quarante mille hommes la perte de Lothaire et de Pepin[1]; et l'on doit regarder ce calcul comme le plus exagéré de ceux qui circulèrent sur les conséquences de cette bataille. Cependant l'annaliste de Metz a dit le premier, et presque tous ceux qui sont venus depuis ont répété que le massacre des Français dans cette journée avait mis un terme à leur puissance militaire, et les avait laissés dès lors dans l'impossibilité d'arrêter les ravages des Normands, des Sarrasins et des Bretons[2]. Qu'on juge ce qu'était devenue la population libre d'un empire qui s'étendait de la Baltique à l'Èbre, et des monts Crapacks à la mer de Gascogne, ou à l'extrémité de l'Italie, lorsque la perte de quarante mille hommes suffisait pour anéantir ses forces militaires.

[1] Agnelli Ravenn. Liber pontificalis script. rer. italic., t. II, p. 185. Vita Georgii, cap. 2.

[2] Nithard., lib. II, cap. 10, p. 21, 22. — Annal. Bertiniani, p. 59. — Annal. Fuldens. p. 159. — Annal. Metenses, p. 184.

Lothaire accomplit, sans être poursuivi, sa retraite jusqu'à Aix-la-Chapelle. Il est probable que ses deux frères, qui rendirent avec beaucoup de dévotion les derniers devoirs aux morts et aux mourants du champ de bataille de Fontenai, étaient peu en état de le poursuivre. Ils se séparèrent ensuite ; Louis reprit la route de la Germanie. Charles celle de l'Aquitaine ; mais les forces de celui-ci étaient si épuisées qu'il ne put remporter aucun avantage sur Pepin II. Lorsqu'il s'avança ensuite dans la Neustrie, les seigneurs francs le voyant accompagné par si peu de monde, refusèrent, sous divers prétextes, de se joindre à lui. Lothaire avait rassemblé une nouvelle armée de Saxons, d'Allemands et d'Austrasiens, et Charles, qui ne se sentait pas même en état de lui résister, adressait aux grands et aux prélats de la Neustrie, les supplications les plus pressantes, pour les attacher à son parti. En même temps il faisait à Lothaire de nouvelles propositions de paix, et il fortifiait tous les passages de la Seine, assuré qu'il ne pourrait plus tenir la campagne, si l'empereur franchissait une fois cette rivière. Une crue d'eau inattendue le mit en sûreté pour le reste de l'année, et Lothaire s'éloigna de Paris pour aller joindre Pepin II, auquel il avait donné rendez-vous à Sens [1].

Pour arriver à cette dernière ville, Lothaire avait passé la Seine au-dessus de Paris (842) ; il se trouvait ainsi entre Charles et les provinces où ce prince comptait le plus de partisans. Mais en revanche il avait laissé à Charles plus de facilité pour faire sa jonction avec Louis le Germanique, son frère. Charles, prenant son chemin par Toul, s'était en effet avancé à sa rencontre jusqu'aux bords du Rhin, dont il lui avait facilité le passage à Saverne, après quoi les deux frères étaient entrés ensemble à Strasbourg. Ils voulaient donner la plus grande solennité à leur alliance, pour y intéresser leurs deux peuples et leurs deux armées. Aussi l'un et l'autre roi s'adressèrent-ils au peuple, chacun dans sa langue ; car pour la première fois les contemporains font, à cette occasion, mention de l'existence de la langue romane, et nous en conservent un échantillon, ainsi que de l'ancienne langue tudesque. Louis, qui était l'aîné, parla le premier aux Allemands, et leur dit :
« Vous savez combien de fois Lothaire à cherché à nous détruire, moi
» et mon frère que vous voyez devant vous, en nous faisant une guerre
» à mort. Comme ni l'amour fraternel, ni le christianisme, ni aucun

[1] Nithard., lib. III, cap. 2 et 3, p. 24, 25.

» expédient conforme à la justice, n'ont pu faire que la paix se maintînt entre nous, nous avons été contraints de porter notre cause au jugement du Dieu tout-puissant, afin de nous contenter ensuite de ce que sa volonté aurait attribué à chacun. Vous savez aussi que par la miséricorde de Dieu, nous sommes demeurés vainqueurs dans ce combat, tandis que lui, après avoir été vaincu, s'est retiré avec les siens où il a voulu; car nous sentant touchés d'un amour fraternel, et prenant pitié du peuple chrétien, nous n'avons point cherché à le poursuivre et à le détruire, mais nous avons continué, comme auparavant, à demander que chacun retînt seulement ce qui devait être à lui. Lothaire, au contraire, ne s'est point soumis au jugement de Dieu; il n'a point cessé dès lors de me poursuivre, aussi bien que mon frère, et de ruiner notre peuple par des incendies, des rapines et de massacres. Aussi nous voyons-nous forcés de nous réunir de nouveau; et comme nous avons craint que vous doutassiez de la stabilité de notre foi perpétuelle, nous avons résolu de nous lier l'un à l'autre, en votre présence, par notre serment. Aucune cupidité inique ne nous a poussés à faire ce que nous faisons. Mais si Dieu nous donne la paix, à l'aide de vos secours, nous avons voulu rendre plus assuré notre commun accord. Ainsi donc, ce dont Dieu me garde, si je venais à violer le serment que je vais prêter à mon frère, je délie chacun de vous de l'obéissance qui m'est due, et du serment de fidélité qu'il m'a prêté. » Dès qu'il eut fini de parler, Charles adressa les mêmes paroles en langue romane à ses sectateurs. Puis chacun d'eux prononça, non point dans sa propre langue, mais dans celle des sujets de son frère, Louis en roman, et Charles en allemand, le serment de l'alliance; et les deux peuples répondirent à l'un et à l'autre, en prêtant serment dans les deux langues, de ne point aider celui des deux rois qui se départirait de l'alliance [1]

[1] Nithardi Hist., lib. III, cap. 5, p. 26. — Marquardi Freheri Dissertat. p. 34 et suiv.

Quoique ce serment ait été imprimé à plusieurs reprises, le lecteur sera peut-être bien aise de le retrouver ici avec une traduction verbale interlinéaire.

SERMENT DU ROI.

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si
Pour (de) Dieu *l'*amour, et pour *du* chrétien peuple et notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu savoir et pouvoir me donne, ainsi

salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in adjuhda, et in cadunha cosa, si
sauverai-je cetui mon frère Charles, et en aide et en chaque chose, si

L'historien Nithard prend cette occasion pour tracer les portraits des deux rois, ses proches parents, qui prenaient en présence du peuple cet engagement solennel. « Tous deux, dit-il, étaient de taille mé-
» diocre, mais leur figure était belle, et leur corps propre à tous les
» exercices ; tous deux étaient braves, bienfaisants, prudents et élo-
» quents. La sainte concorde de ces deux frères servait d'exemple à
» toute la noblesse assemblée autour d'eux. Les festins se succédaient
» presque sans interruption, et tout ce qu'ils possédaient de précieux,
» ils se l'offraient en présent l'un à l'autre. Une même maison était
» destinée et à leur repas et à leur sommeil ; ils traitaient avec une
» égale harmonie leurs intérêts publics et privés, car l'un ne deman-
» dait jamais à l'autre que ce qu'il jugeait utile et avantageux à tous
» deux également. Ils fréquentaient souvent des jeux ou exercices
» auxquels on procédait dans l'ordre suivant. On se rassemblait dans
» un lieu propre à ce spectacle, et toute la multitude s'arrêtant en de-
» hors des barrières, un nombre égal de Saxons, de Gascons, d'Aus-
» trasiens et de Bretons s'avançaient d'une course rapide, les uns
» contre les autres, comme s'ils voulaient combattre. Ceux qu'on atta-
» quait se retiraient vers leur parti, en se couvrant de leur bouclier
» dans leur fuite ; puis ils partaient de leur camp, et poursuivaient à
» leur tour ceux qui les avaient attaqués, jusqu'à ce que les rois eux-
» mêmes, avec toute la jeunesse, lâchant la bride à leurs chevaux, et
» poussant de grands cris, s'élançassent les uns contre les autres. Ils
» faisaient sonner à l'envi leurs petites lances, et poursuivaient tour à
» tour tous ceux qui tournaient le dos. Le spectacle demeura, par la

cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altre si
comme homme par droit son frère sauver doit, en ce que il à moi autant en
fazet. Et ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui meon vol cist
feroit. Et de Lothaire nul plaid jamais prendrai, qui à ma volonté à cetui
meon fradre Karle in damno sit.
mon frère Charles en dommage soit.

SERMENT DU PEUPLE.

Si Loduvhigs sacrament que son fradre Karlo jurat conservat, et Karlus
Si Louis *le* serment que *à* son frère Charles jura conserve, et Charles
meo, sendra de suo part nos los tanit, si io returnar non lint pois, ne io, ne
mien, *le* sien de sa part ne le tient, si je détourner ne l'en puis, ni moi, ni
neuls cui eo returnar int pois, in nulla adjuhda contra Lodhuwig nun li iver.
nul que je détourner en puisse, en nulle aide contre Ludwig ne lui irai.

Voyez le *fac simile* du manuscrit de Nithard dans Roquefort, *Glossaire de la Langue romane*. Disc. prélim. p. 20.

» modération universelle, digne d'une si noble assemblée. En effet, » dans une si grande multitude de gens de race diverse, il n'y eut » personne ou de blessé ou d'offensé, ce qui n'arrive pas toujours, » même lorsque les joueurs sont en très-petit nombre, et qu'ils se con» naissent tous parfaitement [1]. » Ainsi le même historien nous donne à la même page le premier monument de la langue française, et le premier récit d'un tournoi. On remarquera cependant combien ce jeu guerrier était loin de ce qu'il devint dans la suite ; combien les adversaires s'y ménageaient encore, et quelle attention ils apportaient alors à ne point ensanglanter l'arène.

La conférence des deux rois, et leur appel aux deux peuples, français et allemand, paraissent avoir ébranlé les partisans de Lothaire, et leur avoir fait comprendre que la paix dont l'empire avait tant besoin, ne pouvait être fondée que sur les concessions que ferait l'empereur. Il se vit abandonné de la plus grande partie de son armée, et il sentit la nécessité de se rapprocher de la Provence et de la Bourgogne, où il avait ses partisans. Avant de quitter le palais d'Aix-la-Chapelle, il le dépouilla d'une partie des ornements impériaux qu'y avait accumulés la magnificence de ses prédécesseurs ; entre autres, il mit en pièces et partagea à ses soldats un disque d'argent d'une merveilleuse grandeur, sur lequel était gravé à peu près tout ce qu'on connaissait à cette époque de géographie et d'astronomie. Après avoir dévasté son propre palais, comme aurait pu le faire un ennemi, il se retira par Troyes et Châlons à Lyon, tandis que ses frères firent leur entrée dans la capitale qu'il avait abandonnée, et convinrent du partage des États qu'ils lui avaient enlevés [2].

Cependant la nation et ses princes étaient également fatigués de la guerre. De toutes parts les frontières de l'empire étaient envahies par les peuples barbares qui l'avoisinaient. Les Normands ravageaient toutes les côtes, et, remontant les rivières, portaient la désolation jusque dans des lieux si éloignés de la mer, qu'on aurait dû s'y croire à l'abri de leurs attaques. Les Sarrasins n'exerçaient pas moins de ravages en Italie et en Provence ; l'Aquitaine était ensanglantée par la guerre civile entre Pepin II et Charles le Chauve ; la Neustrie, par les déprédations de Noménoé, qui se faisait appeler roi de Bretagne. La Saxe, par le soulèvement des hommes libres et des esclaves contre la

[1] Nithardi., lib. III, cap. 6, p. 27.

[2] Annal. Bertiniani, p. 61. — Nithard., lib. III, cap. 7, p. 28.

haute noblesse. Charlemagne, après sa conquête, avait favorisé celle-ci, pour tenir plus facilement sous le joug la nation subjuguée, assuré qu'en tout pays les nobles seraient toujours prêts à faire cause commune avec les ennemis de leur patrie, si ceux-ci les aidaient à asservir leurs vassaux. Pendant le règne de Louis le Débonnaire, les deux ordres des hommes libres et des serfs, désignés chez les Saxons par les noms de *freylingen* et de *lazzi*, avaient été toujours plus opprimés par les nobles ou *ethelingen*. Ces deux ordres inférieurs étaient cependant infiniment plus nombreux en Saxe que dans le reste de l'empire. Les lazzi, dont le nom n'est pas germanique, étaient peut-être originairement un peuple conquis, et Nithard parle en effet de leur affinité avec les Slaves. Lothaire, qui voulait faire une diversion dans les États de Louis le Germanique, avait offert aux opprimés de rétablir les lois de liberté abolies par Charlemagne; un redoutable soulèvement, qui fut désigné dans le pays par le nom de *stelling* (le rétablissement), en fut la conséquence; presque tous les seigneurs furent chassés du pays; chacun redemanda la loi de ses pères, et la religion de son choix : aussi la plupart d'entre eux, qui n'étaient chrétiens que par force, retournèrent au culte des idoles. D'autre part, Louis le Germanique faisait cause commune avec les nobles et les prélats, et leur promettait de remettre tout le reste de la nation sous le joug [1]. Le soulèvement des ordres inférieurs en Saxe, causa plus de terreur encore aux nobles de tout l'empire, que les invasions des Normands ou des Sarrasins ; chacun demanda également aux fils de Louis le Débonnaire de pourvoir à la sûreté de ses propres foyers, au lieu d'insister plus longtemps sur des partages auxquels les Francs étaient indifférents.

Lothaire, cédant à ces instances, envoya proposer à ses frères un traité de paix dans lequel il consentait à admettre pour base l'indépendance de leurs royaumes à l'égard de sa couronne impériale. L'Italie, la Bavière et l'Aquitaine devaient être considérées comme l'apanage de Lothaire, de Louis et de Charles; car Pepin II fut abandonné sans condition par l'empereur qui avait promis de le protéger. Après avoir retranché ces trois royaumes de la masse, le reste devait être partagé en trois parts égales, et Lothaire, en sa qualité d'aîné, devait avoir le choix entre elles. Quoique ces premières bases fussent agréées, et que les trois frères eussent eu au milieu de juin une conférence

[1] Nithardi., liv. IV, cap. 2, p. 29.

amicale, dans une petite île de la Saône, au-dessus de Mâcon, il fallut longtemps avant que leurs commissaires pussent réussir à s'entendre. Chacun d'eux en avait choisi quarante, parmi la plus haute noblesse de ses États ; mais ceux-ci n'avaient pas été plutôt rassemblés, qu'ils avaient reconnu qu'ils n'avaient point de notions assez exactes sur l'étendue ou la richesse comparative des diverses provinces de l'empire, pour en faire un partage égal. Les peuples les pressaient de mettre fin à une guerre qui avait causé déjà tant de souffrances et de malheurs, et les évêques leur offraient de les absoudre du serment qu'ils avaient prêté d'accomplir le partage, suivant la justice, puisque en effet dans leur ignorance il leur était impossible de se conformer à cette justice qu'ils avaient promis d'observer. D'autre part, les commissaires de Louis et de Charles représentaient qu'un partage mal fait exciterait de nouveaux mécontentements et donnerait lieu à de nouvelles guerres. Ils demandèrent que toutes les provinces de l'empire fussent soumises à un examen régulier. En conséquence, on leur donna des adjoints, et le nombre total des commissaires fut porté à trois cents; ils se distribuèrent toute la surface de l'empire, qu'ils s'engagèrent à parcourir avant le mois d'août de l'année suivante : cet immense travail était en effet alors nécessaire pour se procurer les connaissances qu'on obtient aujourd'hui en un instant, par l'inspection d'une carte géographique : malheureusement on écrivait à cette époque aussi peu qu'on lisait. Le rapport des commissaires ne fut point mis par écrit, ou point déposé dans les archives. S'il nous avait été conservé, ce serait le plus curieux de tous les monuments sur l'état de l'Europe au moyen âge [1].

Les commissaires, après leurs voyages, communiquèrent le résultat de leurs observations au mois d'août de l'année suivante (843), aux trois rois assemblés à Verdun et sur ce rapport fut fondée la division finale de l'empire de Charlemagne. Toute la partie de la Gaule située au couchant de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec la partie de l'Espagne située entre les Pyrénées et l'Èbre, furent abandonnées à Charles le Chauve. Ce fut là le nouveau royaume de France. La Germanie tout entière jusqu'au Rhin fut donnée en partage à Louis le Germanique ; Lothaire joignit à l'Italie toute la partie orientale de la France, depuis la mer de Provence jusqu'aux bouches du Rhin et de l'Escaut. Cette lisière de pays, longue et étroite, qui coupait toute

[1] Nithardi Hist., lib. IV, cap. 5, p. 31.

communication entre Louis et Charles, fut nommée la part de Lothaire, *Lotharingia*, d'où l'on a fait depuis le nom de Lorraine[1].

Le meilleur historien de cette époque, Nithard, petits-fils de Charlemagne par sa fille Berthe, après avoir conduit son récit des guerres civiles de France jusqu'au mariage de Charles le Chauve, célébré le 14 décembre 842, avec Hermentrude, fille d'Eudes, comte d'Orléans, nous abandonne à la fin de son quatrième Livre, qui peut-être même n'est pas terminé. Nous regrettons souvent son jugement sain et son exposition complète des faits, en continuant, avec bien moins de ressources, l'histoire de ces temps de calamité, où le puissant empire de Charlemagne, partagé entre des souverains faibles et jaloux, se trouve désolé en même temps par toutes les causes qui peuvent augmenter la misère des hommes sous un mauvais gouvernement[2].

Les gardes que Charlemagne avait établis à l'embouchure des rivières, les vaisseaux qu'il y avait fait construire, toutes les précautions de sûreté qu'il avait prises pour la défense des côtes, avaient été abanbonnées pendant la faible administration de Louis le Débonnaire, et surtout pendant les guerres civiles qui avaient déjà duré quatorze ans. Ces mesures de défense avaient pour but seulement la sûreté et la prospérité des sujets, car les Normands qui pillaient leurs propriétés n'avaient point encore de projet de conquête. Mais en tout temps les rois plutôt que de voir leur titre compromis, ou de renoncer à la souveraineté du plus petit district, ont préféré exposer les plus opulentes provinces à tous les malheurs de la guerre. Aussi les fils de Louis le Débonnaire, rappelant successivement à leurs armées jusqu'au dernier des soldats préposés à la garde du rivage, abandonnèrent-ils leurs sujets aux extorsions des pirates, tandis qu'ils tournaient toutes leurs forces les uns contre les autres. De même, après le traité de Verdun, Charles le Chauve ne s'occupa que de la poursuite de son neveu Pepin II, tandis que les Normands, enrichis par le pillage et encouragés par l'impunité, attaquaient désormais la France avec des forces supérieures à ce qu'on en avait jamais employé pour le brigandage.

Dès l'année 841, Oschar, duc des Normands ou Danois, avait remonté la Seine jusqu'à Rouen, pris et pillé cette grande ville à laquelle il avait ensuite mis le feu le 14 mai; puis il avait, pendant quinze

[1] Annal. Bertiniani, p. 62. — Annal. Fuldens., p. 160.

[2] L'ouvrage de Nithard, fils d'Angilbert, précédé d'une dissertation sur sa famille, est inséré au tome VII des Historiens de France, p. 1-33.

jours, continué à saccager les bords de la Seine ; il avait mis à contribution les couvents de Jumiéges et de Saint-Vandrille, et il s'était retiré seulement le 31 mai, lorsque Vulfard, *homme du roi*, comme il est appelé par les chroniques de ces couvents, était venu lui présenter le combat. L'homme du roi, noble, vassal, ou commandant de province, avait en effet tout au moins l'obligation et les moyens de combattre ; il n'en était pas de même du reste des habitants : ceux des campagnes étaient asservis et confondus avec le bétail qui, comme eux, faisait valoir les champs ; ceux des villes étaient vexés, opprimés, destitués de toute protection ; tous étaient désarmés, tous avaient perdu la résolution aussi bien que la force nécessaire pour défendre leur vie, et ce faible reste de leurs propriétés que la noblesse leur laissait encore [1]. Les moines auxquels la plus grande partie appartenait déjà, et qui avaient contribué à lui faire perdre tout esprit militaire, songèrent seulement à empêcher que les reliques des saints, qu'ils regardaient comme les trésors de leurs couvents, tombassent aux mains des infidèles ; et comme dans les plus belles provinces de France, il n'y avait pas à trente lieues des côtes un seul lieu où il pussent se croire en sûreté, ils lese mportèrent en procession plus avant dans les terres [2].

Pendant l'année 842, les ravages des Normands paraissent s'être bornés aux côtes de Frise ; mais en 843 ils portèrent, avec un redoublement de fureur, leurs dévastations sur les bords de la Loire. On prétend que Noménoé, duc des Bretons, les appela dans cette contrée, pour ruiner les trois villes de Rennes, Nantes et Vannes, qui étaient demeurées fidèles au roi de France, et qui le gênaient dans sa rébellion. Les Normands n'eurent pas plus de peine à entrer à Nantes qu'ils n'en avaient eu, deux ans auparavant, à entrer à Rouen. Les bourgeois, qui n'avaient point d'armes pour se défendre, s'étaient réfugiés dans la grande église ; la plupart y furent massacrés avec leurs prêtres et leur évêque ; le reste fut emmené en captivité dans l'île de Hermoutier, où les Normands partagèrent leur butin. Dans cette même île, ils accumulèrent encore les dépouilles de tous les châteaux du voisinage, et bientôt après celles des villes de Bordeaux et de Saintes, qui tombèrent aussi entre leurs mains. Tant de richesses ne laissèrent plus de place

[1] Chronic. Fontanellense, p. 40. — Annales Bertiniani, p. 59. — Chron. de gestis Nortmannor. in Francia, p. 152.

[2] Append. ad Chronic. Fontanell. p. 231. — Translatio corporis beati Audoeni, p. 372.

sur leurs vaisseaux pour y embarquer leurs captifs ; ils les relâchèrent alors, et les malheureux habitants de Nantes, dépouillés de tout, rentrèrent, le 30 septembre 843, dans les ruines de leur ville, dont ils firent consacrer de nouveau l'église [1].

Charles le Chauve, qui ne prenait aucune mesure pour la défense de ses États contre les Normands, n'était point cependant, comme les monarques de l'Orient, enfermé dans les murs d'une capitale, et ignorant de tout ce qui se passait hors de l'enceinte de son palais. Aucune ville n'était encore reconnue comme le siége de sa nouvelle monarchie; sa résidence n'était nullement stationnaire, et les dates de ses chartes nous apprennent qu'il habita successivement cette année : Tours, où il perdit sa mère, l'impératrice Judith, au mois d'avril 843, un camp devant Toulouse qu'il assiégea vainement pendant les mois de mai et de juin, tandis que Pepin II défendait contre lui cette ville ; plus tard Bourges, Compiègne et divers couvents [2].

Il assiégea de nouveau Toulouse pendant l'année 844, et nous apprenons par ses chartes, qu'il se trouvait devant cette ville depuis le 11 mai jusqu'à la fin de juin. C'est pendant ce temps qu'il condamna à mort, ou selon d'autres qu'il tua de sa main, Bernard, duc de Septimanie, qu'on accusait d'avoir été l'amant de sa mère, et qu'on soupçonnait même d'être son père. Bernard réunissait sous son gouvernement, sous le nom de duchés de Septimanie, de Gothie et de Barcelone, toutes les provinces de l'ancienne monarchie des Visigoths, que les Francs avaient reconquises sur les Sarrasins, tant en Languedoc qu'en Espagne. Il aspirait à s'en former une souveraineté indépendante, et pour cela il avait cherché à se ménager entre les partis durant la guerre civile. Il n'avait point pris part à la bataille de Fontenai, quoiqu'il fût arrivé avec son corps d'armée jusqu'à trois lieues des combattants. Il n'avait point non plus embrassé de parti dans la guerre par laquelle Charles disputait à Pepin l'Aquitaine, mais il négociait entre les deux compétiteurs, et il avait jusqu'alors trouvé moyen de se faire craindre et ménager par tous deux. Le meurtre de Bernard ne profita point, au reste, à Charles le Chauve ; son fils aîné Guillaume, âgé seulement alors de dix-huit ans, recueillit sa succession, et s'efforça de le venger. Non-seulement il embrassa dans ce but le parti de Pepin II,

[1] Chron. Namnetense, p. 218. — Fragment. histor. Britanniæ Armoricæ, p. 44.

[2] Diplomata Caroli Calvi XI-XXVIII, t. VIII, p. 435-450.

il contracta aussi alliance avec Abdérame, roi de Cordoue, et il introduisit les musulmans dans toute la partie de l'Espagne qui lui était soumise[1].

Charles le Chauve fut obligé de lever le siége de Toulouse en 844, comme il l'avait déjà levé une première fois en 843. Il avait compté, pour soumettre cette ville, sur un corps d'armée qui lui arrivait de Neustrie, et que conduisaient deux ecclésiastiques, fils et petit-fils illégitimes de Charlemagne, Hugues, abbé de Saint-Quentin, et Richbote, abbé de Centule ; mais Pepin surprit cette armée, le 7 juin, auprès d'Angoulême ; les deux abbés furent tués ; les évêques de Poitiers, d'Amiens, et plusieurs comtes furent faits prisonniers ; une grande partie des soldats s'enfuit dans la première surprise, sans avoir combattu ; le reste se rendit à discrétion, fut dépouillé de ses armes et de ses bagages, et relâché ensuite après avoir prêté serment de ne plus servir contre Pepin[2].

Après le mauvais succès de sa campagne en Aquitaine, Charles revint à Thionville, où les trois frères s'étaient donné rendez-vous, et où ils avaient convoqué une assemblée de tout l'empire. Ils s'y réunirent en effet au mois d'octobre, et ils essayèrent d'obtenir par des lois promulguées au nom de tous les Francs, une obéissance qu'ils n'avaient plus la force de se faire rendre par les armes. Pepin II fut sommé d'évacuer l'Aquitaine ; Noménoé, duc des Bretons, de respecter le territoire des comtes français ses voisins ; tous deux de renoncer au titre de roi qu'ils usurpaient, s'ils ne voulaient attirer sur eux les forces de toute la monarchie. Mais l'un et l'autre ne tint aucun compte de ces vaines menaces ; Pepin continua d'être reconnu par la plus grande partie de l'Aquitaine. Noménoé, avec l'aide du comte Lambert, poussa ses ravages jusqu'au Mans, et en fut rappelé seulement par la nouvelle d'un débarquement de Normands en Bretagne. D'autres Normands, remontant la Garonne, étendirent leurs déprédations jusqu'aux portes de Toulouse, tandis que quelques-uns ravagèrent la Galice, et furent enfin vaincus par les Sarrasins sur les côtes de Portugal[3].

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. X, chap. 27, p. 538. — Narratio Odonis Ariberti de morte Bernardi, p. 286. — Annal. Bertiniani, p. 62. — Annal. Fuldenses, p. 160. — Annal. Metenses, p. 185. — Pagi critica, ann. 844, § 11, p. 592.

[2] Annal. Bertiniani, p. 62. — Annal. Fuldenses, p. 160. — Annal. Metenses, p. 185. — Hist. générale du Languedoc, liv. X, chap. 29, p. 539.

[3] *Ibid.*, p. 63. — Les Actes de l'assemblée de Thionville sont imprimés

Mais une nouvelle invasion de la France, plus honteuse encore pour son roi et pour ses soldats, devait signaler l'année suivante (845). Ragner, duc des Normands, entra dans la Seine avec une centaine de barques, et la remonta avec une audace inouïe en ravageant ses deux bords, quoique Charles fût alors lui-même sur la rive droite avec une armée. Paris, qui avait été la capitale des rois mérovingiens, avait perdu cette prérogative sous les Carlovingiens. Cependant cette ville était toujours la plus importante de celles qui étaient tombées en partage à Charles le Chauve; elle était décorée par plus de basiliques, plus de couvents célèbres qu'aucune autre, et au milieu de la misère universelle, elle se glorifiait encore des immenses trésors rassemblés dans ses églises. Charles, en apprenant l'approche des Normands, qui ne trouvaient nulle part de résistance, laissa les bourgeois exposés aux calamités qui les menaçaient; mais avec sa noblesse il vint s'établir au couvent de Saint-Denis, pour défendre ce sanctuaire, tandis que les desservants de l'église de Sainte-Geneviève se hâtaient d'emporter, dans une métairie éloignée qui leur appartenait, les reliques et les trésors de cette sainte. Ragner, continuant à remonter la Seine, arriva devant Paris le samedi saint 28 mars 845; la ville était vide, tous les habitants s'étaient enfuis; les Normands n'éprouvèrent aucune résistance : ils massacrèrent cependant dans les maisons ou dans les champs, et ils pendirent à des arbres les malheureux fugitifs qu'ils purent atteindre; ils en réservèrent seulement cent onze qu'ils pendirent à des solives élevées dans ce but, en face du camp royal, dans une île du fleuve. Pendant le même temps, les Normands, sans se presser, sans croire que leur retard les exposât à aucun danger, chargeaient sur leurs bateaux toutes les richesses qu'ils trouvaient encore dans Paris, et jusqu'aux bois des maisons et des temples qu'ils jugeaient propres à la construction de leurs barques; tandis que le petit-fils de Charlemagne, manquant de courage pour combattre, ou n'en trouvant point dans la noblesse dont il était entouré, faisait aux Normands des propositions de paix, et consentit enfin à leur payer sept mille livres pesant d'argent, pour les engager à évacuer la ville qu'ils avaient pillée [1].

dans la collection des Conciles, tome VII, p. 1800; mais ils se rapportent uniquement à la discipline de l'Église. Les comices nationaux n'étaient déjà plus que des assemblées d'évêques.

[1] Annal. Bertiniani, p. 63. — Chron. Fontanell. p. 41. — Append. ad Chron. Fontanell. p. 231.— Baronii Annal., eccles. anno 845, § 14-29, p. 26, t. X. —Pagi critica, § 7, p. 596.

Un nouveau chef des Normands, Hastings, qui pendant trente ans les conduisit à la victoire, et qui contribua plus qu'aucun autre à dévaster et à réduire en solitude les côtes de France et d'Angleterre, commença vers la même époque à se faire connaître. On assure qu'il était né parmi la plus basse classe des paysans du diocèse de Troyes; mais que ne pouvant supporter l'oppression à laquelle il se voyait condamné, il s'enfuit chez les païens du Nord, embrassa leur religion, adopta leurs mœurs et leur langage, et se distingua par tant d'habileté et d'audace, qu'il s'éleva rapidement parmi eux, et parvint enfin à être leur chef. Sa soif de vengeance secondait leur cupidité; il l'exerçait surtout sur les seigneurs et sur les prêtres; presque toutes les églises qu'il pouvait atteindre furent consumées par le feu [1]. On dispute entre les érudits pour savoir si ce fut cette année, ou en 838, ou selon d'autres encore en 851, qu'il ravagea tous les bords de la Loire, qu'il brûla Amboise, et qu'il fut écarté des murailles de Tours par l'intercession miraculeuse de saint Martin [2].

Les dévastations des Normands, celles des guerres civiles, et plus encore l'oppression des campagnes, où le peuple, réduit au plus honteux esclavage, ne trouvait plus de protecteur ni dans le monarque ni dans le clergé, ni dans les lois, avaient fait abandonner la culture des terres. Aussi le royaume fut-il pendant cette même année en proie à la famine. Tant de misère, une souffrance si universelle, forcèrent enfin Charles et Pepin à faire la paix. Ils s'abouchèrent au couvent de Saint-Benoît-sur-Loire, au mois de juin 845. Charles céda à Pepin tout le royaume d'Aquitaine, à la réserve du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Pepin, en retour, promit à son oncle de l'honorer et de le servir comme son seigneur. Ainsi la domination de Charles se trouva réduite presque à la seule Neustrie; encore les seigneurs et les prélats entre lesquels était partagé le gouvernement de ses provinces avaient-ils déjà si bien établi leur indépendance, que le roi n'avait pas moins de peine à se faire obéir par eux que par le roi d'Aquitaine [3].

Cette indépendance de tous les feudataires, cette impossibilité de les soumettre à aucune règle ou aucune loi; l'inutilité des efforts pour lever une armée, et la lâcheté des rois et de la noblesse, qui seuls désor-

[1] Rodulph. Glaber., lib. I, cap. 5. Histor., t. X. Script. franc. p. 9.

[2] Baronii Annal anno 845, § 29. — Pagi critica, § 9, p. 596.

[3] Annal. Bertiniani, p. 63. — Histoire générale du Languedoc, liv. X, ch. 33, p. 541.

mais avaient droit de porter les armes, soumirent chaque année les restes de l'empire de Charlemagne à de plus grandes humiliations. Tous les barbares semblaient avoir appris qu'on pouvait impunément attaquer les Francs sur tous les points. Les Sarrasins d'Afrique commencèrent à ravager le Midi comme les Normands ravageaient l'Occident. Au mois d'avril 846, un mélange d'Arabes et de Mores remonta le Tibre, s'empara de l'église de Saint-Pierre du Vatican, qui se trouvait alors en dehors des murs de Rome, enleva l'autel placé sur le tombeau du prince des apôtres, avec tous ses ornements, et toutes les richesses de l'église : la même troupe, après avoir aussi essayé de piller la basilique de Saint-Paul, se dirigea vers Naples, sans doute pour regagner par terre les établissements qu'avaient déjà formés les Sarrasins dans le duché de Bénévent. Louis, roi d'Italie, fils de Lothaire, voulut les poursuivre; mais il fut complétement défait près de Gaëte, et obligé de se réfugier presque seul à Rome. Dans le même temps, Louis le Germanique, qui avait voulu repousser une invasion des Slaves, avait été mis en déroute, moins encore par la bravoure de ses ennemis que par les divisions de sa propre armée. Dans le même temps encore les Normands avaient envahi la Frise; ils y avaient brûlé un grand nombre d'églises et massacré le peuple. A cette nouvelle les pontifes et les abbés de la Flandre avaient transporté à Saint-Omer toutes les reliques de la province, pour les mettre à couvert derrière les murailles de cette forte ville, et plusieurs ne furent pas de quarante ans rapportées à leurs sanctuaires. Dans le royaume enfin de Charles le Chauve, la ville de Saintes fut brûlée par les Normands. Seguin, comte de cette ville et de Bordeaux, étant tombé entre leurs mains, fut mis à mort. Noménoé, chef des Bretons, qui avait lui-même, à trois reprises, combattu les Normands débarqués en Bretagne, après avoir remporté de nouveaux avantages sur les Français limitrophes, contraignit Charles à lui accorder la paix, et à le reconnaître comme roi de Bretagne [1].

Les trois frères, Lothaire, Louis de Bavière, et Charles II, étaient demeurés en paix; leurs États réunis représentaient encore tout l'empire de Charlemagne; car les ravages des barbares ne leur avaient enlevé aucune province. Ils essayèrent d'user du crédit qui devait demeurer à ce grand corps, et ils envoyèrent en commun une ambassade

[1] Annal. Bertiniani, p. 65.—Chronic. Cassin., lib. I, cap. 27. —Scr. ital., t. IV, p 301. — Johannis Diaconi Chron., t. I, p. 11.—Rerum italic. p. 315.—De Gestis Normannor. p. 152.

à Horic, roi des Danois, pour le menacer de l'attaquer avec leurs forces réunies, s'il ne mettait pas un terme aux ravages de ses sujets. Mais les ennemis les plus barbares apprennent bientôt la valeur des menaces qu'aucune force réelle ne peut soutenir ; la même année 848, les Danois ou Normands remontèrent la Garonne, ravagèrent toutes ses rives, et assiégèrent la ville de Bordeaux sans pouvoir la prendre. Des négociations de même nature eurent plus de succès auprès d'Abdérame II, roi de Cordoue ; ses ambassadeurs furent reçus à Reims par Charles le Chauve, et y signèrent un traité de paix. Mais Charles n'avait presque plus rien à démêler avec les Mores. Il n'exerçait sur la Marche d'Espagne qu'une autorité nominale ; séparé de cette province par l'Aquitaine et la Septimanie, qui ne reconnaissaient pas davantage son pouvoir, il ne prenait aucun intérêt ni à la révolte de Muza contre le roi de Cordoue, ni aux succès de Ramire, roi d'Oviédo, dans sa guerre contre les musulmans [1].

Le progrès de la lâcheté chez les fils des soldats de Charlemagne, chez les Français, en qui le courage semble inspiré par l'air même qu'ils respirent, est un des phénomènes les plus remarquables, mais aussi les mieux attestés de ce siècle ; il démontre à quel point l'esclavage peut anéantir toutes les vertus, et ce que devient une nation chez laquelle une seule caste s'est attribué le privilége exclusif de porter les armes. De toutes les villes françaises bâties sur la Méditerranée, Marseille était la plus opulente, celle dont la population était la plus nombreuse, dont le commerce était le plus important ; Marseille fut prise en 848, par le rebut de l'Europe, par quelques pirates Grecs qui y entrèrent sans éprouver de résistance, et qui, après l'avoir saccagée, se retirèrent impunément. Dans le même temps, les Normands s'emparaient de Bordeaux et livraient cette ville aux flammes. Peut-être ce dernier événement fut-il la cause principale de la défection des Aquitains. Ces peuples se détachèrent de Pepin II, qui se montrait incapable de les défendre, et qui perdait, dans les vices et l'ivrognerie le temps qu'il devait à ses sujets. Les intrigues de Charles le Chauve avaient aussi contribué à les aliéner. Les plus grands seigneurs, les évêques et les abbés d'Aquitaine se réunirent à Orléans, auprès de Charles ; ils y déclarèrent solennellement qu'ils déposaient Pepin II, pour s'être rendu indigne de la couronne par sa négligence, et qu'ils

[1] Annal. Bertiniani, p. 64. — Pagi critica, p. 606.

élisaient à sa place Charles le Chauve, pour régner sur eux [1].

Sous ce prétexte, la guerre civile recommença dans la malheureuse Aquitaine (849), entre Charles et Pepin, dans le temps même où Noménoé, le roi des Bretons, avait renouvelé les hostilités, et poussé ses ravages jusqu'à Angers, et où les Normands, remontant la Dordogne, avaient pris, pillé et brûlé Périgueux, et avaient ensuite regagné leurs vaisseaux avec tout leur butin. La désolation était si universelle, et la population désarmée était si fort abandonnée, sans espoir et sans défense, qu'on avait vu une bande de trois cents loups parcourir les campagnes, sans que les paysans eussent aucun moyen de soustraire à leur fureur ou leur bétail ou leurs enfants. L'attaque de Charles engagea Pepin II à contracter une alliance avec Abdérame II, roi de Cordoue. Guillaume, fils du duc Bernard massacré par Charles, avait déjà, avec l'aide des musulmans, maintenu son autorité dans la Catalogne et la Septimanie : il procura à Pepin les mêmes avantages, et il appela les Sarrasins en deçà des Pyrénées. Aucun exploit cependant ne signala cette guerre. Le seul succès de Charles le Chauve fut dû au hasard. Son frère Pepin avait eu deux fils; tandis que l'aîné, Pepin II, se maintenait en Aquitaine, le second avait trouvé un refuge à la cour de l'empereur Lothaire. Celui-ci, nommé Charles, voulut, au printemps de l'année 849, venir partager le sort de son frère; mais en se rendant en Aquitaine, il tomba entre les mains des partisans du roi. Il fut aussitôt menacé de la peine capitale comme rebelle, et il se trouva heureux d'y échapper, en recevant à Chartres, au mois de juin, la tonsure ecclésiastique des mains des évêques; après être monté en chaire pour annoncer au public qu'il s'y était soumis volontairement, il fut enfermé au couvent de Corbie [2].

L'assistance promise par Abdérame à Pepin donna occasion aux musulmans de s'avancer jusqu'à Arles (850), en dévastant tout sur leur passage, sans rencontrer nulle part de résistance; mais ils ne songeaient qu'à enlever du butin, et non à s'établir en Provence; ils se retirèrent donc sans être poursuivis; et Guillaume, fils de Bernard, duc de Septimanie, qui les avait appelés en France, étant tombé entre les mains de ses ennemis, qui le firent aussitôt périr, les musulmans furent chassés de Barcelone, où il les avait introduits. La frontière de l'Armorique fut dans le même temps ravagée jusqu'au Mans, par Noménoé et les

[1] Annal. Bertiniani, p. 68. — Pagi critica, p. 608.

[2] *Ibid.*, 66. — Chron. Fontanell. p. 42.

Bretons, secondés par les deux frères Lambert et Garnier, autrefois comtes de Nantes; il n'y avait ainsi aucune province où le roi ne comptât quelques rebelles parmi les grands seigneurs ou les comtes qu'il avait chargés de leur gouvernement [1].

Le reste de l'empire n'était pas plus que le royaume de Charles à l'abri des ravages des barbares; les Normands entraient tour à tour par l'Elbe dans le royaume de Louis; par le Rhin et le Wahal dans celui de Lothaire. Les Sarrasins dévastaient les côtes de la Méditerranée avec presque autant d'acharnement que les Normands celles de l'Océan; et les Slaves, à leur tour, envahissaient les frontières orientales de la Germanie. Une haine religieuse ajoutait encore à la férocité des combattants : les Normands, longtemps persécutés pour le christianisme, étaient devenus persécuteurs à leur tour; plusieurs d'entre eux, plutôt que d'abjurer le culte des idoles, avaient quitté la Saxe pour le Danemarck; mais ils brûlaient de se venger sur les prêtres des Francs qui les avaient contraints à émigrer : aussi le plus sûr moyen d'apaiser leur fureur était-il d'embrasser de nouveau l'idolâtrie; et en effet, nous apprenons par une lettre d'un abbé de Vabre, que sur toute la côte de France, et même en Aquitaine, un grand nombre de paysans qui ne voulaient pas abandonner leurs demeures, se conciliaient la faveur des Normands, en renonçant à leur baptême, et faisant profession de l'ancienne religion des Teutons [2].

Tel était, au milieu du neuvième siècle, l'état de l'Europe. Il y avait cinquante ans seulement que Charlemagne, au faîte de sa gloire et de sa puissance, avait renouvelé l'empire d'Occident; plusieurs des guerriers qui l'avaient suivi à Rome, et qui avaient assisté à son couronnement, vivaient encore. Ils avaient cru sans doute alors voir jeter les fondements de la plus puissante des monarchies; ils voyaient toutes les forces de cette monarchie anéanties sans combat, toutes ses frontières envahies, tous ses trésors dissipés. Il ne restait pas dans la vaste enceinte de l'empire d'Occident une seule ville qui fût à l'abri des attaques des brigands et des pirates. Paris avait été pris par les Normands. Aix-la-Chapelle le fut l'année suivante; les faubourgs de Rome avaient été brûlés par les Sarrasins. Toutes les autres grandes villes avaient été à leur tour ravagées par les barbares. Dans le cours d'une seule généra-

[1] Chron. Fontanellense. p. 42. — Pagi crit. ad ann. 850, § 12, p. 615.
[2] Annal. Bertiniani, p. 66, cum nota ex Epistola Agii Vabrensis abbatis.

tion, une grand peuple avait disparu : tellement la grandeur acquise par les armes est trompeuse, quand elle ne se donne pour appui aucune institution bienfaisante, et tellement le règne d'un grand roi demeure stérile, quand il ne fonde point la liberté de ses concitoyens !

CHAPITRE IX.

Progrès de la puissance sacerdotale, et déplorable état de l'empire franc jusqu'à la mort de Lothaire le Jeune. 851-869.

Le grand développement qu'avait acquis le pouvoir sacerdotal, durant le règne des Carlovingiens, n'était pas une des moindres causes de l'affaiblissement universel de l'empire d'Occident, et de la perte de son esprit militaire. L'importance des prêtres s'était accrue, non pas seulement par l'augmentation de leurs richesses et de leur nombre, mais par l'affaiblissement des autres ordres de l'État. Depuis quatre siècles on avait vu les familles distinguées parmi les Francs, celles que l'on commençait à considérer comme un ordre à part, qu'on nommait la noblesse, s'éteindre rapidement par les fureurs des guerres civiles et étrangères, par les débauches forcenées, seules jouissances des riches dans un état barbare de la société; par la dévotion elle-même, qui, remplaçant tout à coup un libertinage effréné, enfermait dans les couvents ceux qui auraient dû songer à perpétuer leur races.

L'extinction des familles nobles ne faisait point place à des familles nouvelles qui s'élevassent d'un rang inférieur. Il existait à peine une communication entre les différents ordres de la société, et aucun avancement graduel n'était possible. Lorsqu'une famille opulente s'éteignait, une partie de ses biens passait en héritage à une autre famille déjà riche en terres; de sorte que les héritages devenaient tous les jours plus étendus; le reste, et souvent la plus considérable partie, suivant la piété du testateur, passait à l'Église; et cette église, qui acquérait sans cesse, et qui ne pouvait jamais aliéner, voyait à chaque génération, à chaque année, augmenter l'étendue des terres sur lesquelles elle avait des droits. L'augmentation graduelle des propriétés aussi bien laïques qu'ecclésiastiques, la diminution graduelle dans le nombre des hommes opulents, sont des révolutions presque insensibles, que dans les siècles

philosophiques, les écrivains les mieux instruits aperçoivent à peine, et que nous ne devons point nous attendre à trouver détaillées dans les chroniques informes des Francs. On ne peut cependan tlire ces chroniques sans être frappé de la diminution progressive du nombre des personnages qu'elles introduisent sur la scène. Plus on avance, et plus on est surpris de voir tous les seigneurs, on pourrait presque dire tous les citoyens, qui nous sont connus dans un grand royaume, se réduire à quatre ou cinq comtes et à quatre ou cinq abbés.

Comme on continue ces recherches, on remarque bientôt que les abbés tiennent plus de place dans l'histoire que les comtes. Les bénéfices ecclésiastiques étaient devenus trop riches pour n'exciter pas l'ambition des plus puissants seigneurs. Les mêmes familles fournissaient des sujets à l'armée et à l'Église : il en résultait quelquefois que les abbés rivalisaient avec les comtes en férocité, en brutalité et en goût pour la débauche. Cependant il était plus commun de voir le plus réfléchi, le plus rusé et le plus rangé de la famille, destiné à l'état ecclésiastique : aussi avec une ambition égale, ceux-ci avaient-ils une plus grande chance de succès : réunis avec leurs frères dans les conseils, ils devaient l'emporter sur eux en politique; ils avaient presque réussi à les exclure des assemblées du champ de mai, dont ils avaient fait des conciles; ils partageaient avec eux le commandement des armées, car les abbés et les prélats, sans respect pour les sacrés canons, s'étaient autorisés eux-mêmes à manier l'épée. Cependant ils se sentaient moins propres que leurs rivaux à ces fonctions, et cette défiance d'eux-mêmes les amenait naturellement à donner toujours la préférence aux négociations sur les armes, négliger tout ce qui aurait contribué à entretenir l'esprit militaire chez leurs vassaux, et à énerver la population, dans tout district qui passait en leur pouvoir. Dans les domaines de l'Église, et ces domaines formaient peut-être alors plus de la moitié de la France, toutes les influences de l'habitude, de l'exemple, de l'enseignement, étaient mises en œuvre pour éteindre le courage national. C'était à la protection des reliques et des sanctuaires, jamais à celle de leurs bras, que les fidèles étaient invités à recourir dans tous les dangers : les combats judiciaires faisaient place à des épreuves tout aussi absurdes, tout aussi dangereuses, celles du feu par exemple ou de l'eau bouillante, épreuves qui seulement ne contribuaient point à aguerrir les vassaux de l'Église. Les exercices militaires mêmes étaient interrompus comme des pompes profanes et peu convenantes à des chrétiens.

Parmi les laïques, les talents ne trouvaient aucune récompense, l'ambition n'avait aucun objet, tous le caractères s'effaçaient et une langueur mortelle semblait s'être emparée de la noblesse française, diminuée en nombre et en crédit. Mais le clergé avait recueilli l'héritage de toutes les passions mondaines, comme de tous les moyens de les satisfaire. Il unissait les études sacrées à la politique, et il assurait à ceux qui se distinguaient par leur esprit, leur savoir ou leur caractère, un crédit, un pouvoir, une gloire, fort supérieurs à ceux que les mêmes hommes auraient pu obtenir par leurs talents dans le siècle le plus favorable aux lettres.

Celui qui, à cette époque (850), jouissait de la plus haute réputation, et qui peut-être y avait le plus de droits par son savoir et par la vigueur de son caractère, était Hincmar, parent de Bernard II, comte de Toulouse, réformateur de la discipline du couvent de Saint-Denis, dont il était moine ; abbé du couvent de Saint-Remi, archevêque enfin de Reims, depuis l'an 845. Il avait alors succédé à Ebbon, qui avait été déposé comme indigne d'occuper plus longtemps cette chaire, à cause de la part qu'il avait eue à la déposition de Louis le Débonnaire. Hincmar est peut-être le plus volumineux écrivain de ce siècle de ténèbres ; trois volumes in-folio de ses œuvres son parvenus jusqu'à nous [1]. Plusieurs écrits sur l'ancienne histoire de France en font partie, et l'on y trouve un savoir respectable pour cet âge, employé souvent à accréditer les plus impudentes falsifications. Les démêlés d'Hincmar avec quelques-uns des évêques et des clercs ses suffragants, avec Rhotade de Soissons, avec Vulfade, avec son neveu de même nom que lui, Hincmar, évêque de Laon, ont souvent été regardés comme formant la partie la plus essentielle de l'histoire du règne de Charles le Chauve. Les querelles théologiques du même Hincmar avec le bénédictin Gotescalc, sur la prédestination, occupèrent les conciles et toutes les assemblées nationales de France, à l'époque où l'on pouvait mettre en doute si les Normands laisseraient subsister en France une église où l'on pût discuter sur la théologie.

Un concile tenu à Kiers-sur-Oise, dans le diocèse de Reims, avait décidé entre Hincmar et Gotescalc, cette question insoluble de la volonté divine qui, en prévoyant la conduite criminelle des pécheurs, leur laisse cependant la liberté de ne pas commettre le crime qu'elle à prévu.

[1] Les deux premiers volumes furent publiés à Paris, par le P. Sirmond, en 1645; le troisième en 1688, par le P. Cellot.

L'Église avait décidé avec Hincmar qu'il y avait dans la Divinité tout ensemble prescience et prédestination du bien, mais seulement prescience du mal ; et comme Gotescalc n'arrivait pas à comprendre clairement cette distinction subtile, il avait été fouetté en public, sous les yeux du concile et de Charles le Chauve ; ses livres avaient été brûlés, puis on l'avait jeté lui-même dans un cachot où il finit bientôt ses jours [1]. Telles étaient les seules pensées qui occupaient le monarque et les grands de la France, au moment où elle était assaillie par les plus redoutables ennemis.

Une guerre civile en Danemarck avait momentanément suspendu les attaques des Normands ; mais leur roi Érich avait bientôt réconcilié deux de ses neveux qui se disputaient le pouvoir, en les engageant à porter leurs armes sur les côtes de France et d'Angleterre, plutôt que de les tourner l'un contre l'autre. En effet, l'un de leurs chefs, Roric, entra, par le Wahal et le Rhin, dans la Frise et l'île des Bataves. L'empereur Lothaire, de qui ces provinces dépendaient, ne se trouvant point en état de les défendre, accorda à ce chef de pirates l'investiture du comté de Dorstadt et de quelques autres comtés. Pendant le même temps, d'autres débarquaient sur les côtes d'Angleterre, où ils éprouvèrent quelque échec. D'autres encore, sous la conduite du capitaine normand Godfrid, envahirent de la même manière les États de Charles, et celui-ci accorda à son tour à Godfrid un comté sur les rives de la Seine. C'est le premier commencement de l'établissement des Normands dans cette France qu'ils dévastaient depuis un demi-siècle. L'un et l'autre de ces petits chefs, ne trouvant plus de dépouilles à enlever sur une terre si souvent ravagée, avait voulu s'emparer de la terre elle-même, et la faire valoir par leurs esclaves : pour s'en faire garantir la possession, ils avaient consenti à prêter foi et hommage au roi carlovingien, et ils avaient promis de défendre désormais la France contre leurs compatriotes : mais l'expérience apprit bientôt quelle confiance on pouvait accorder aux promesses des barbares, et d'autre part quel encouragement on offrait à leur brigandage par une telle récompense [2].

Lothaire, Louis le Germanique et Charles eurent, en 851, une conférence à Mersen-sur-la-Meuse où, d'un commun accord avec les grands

[1] Baronii Annales eccles. ann. 848, p. 61, t. X. — Pagi critica, 849, § 6, p. 610. Labbei concilia, t. VIII, p. 55.

[2] Annal. Bertiniani. t. VII, p. 66. — Chron. Fontanell. p, 42. — Annales Fuldenses, p. 163. — Pagi critica, § 3, p. 613.

de leurs États, il se promirent d'oublier sans retour leur ancienne discorde, de renoncer à toute intrigue dans la domination l'un de l'autre, de refuser un asile dans leurs États à ceux qui seraient poursuivis, ou par la puissance royale d'un de leurs frères, ou par la puissance ecclésiastique des évêques ; d'étendre enfin leur alliance aux enfants l'un de l'autre; si l'un des trois venait à mourir, de garantir son héritage à ses fils [1]. Le respect pour les engagements, le besoin de bonne foi, sont tellement inhérents à la nature humaine, qu'entre ces fils de Louis le Débonnaire dont aucun n'avait jamais respecté ses promesses, dont aucun n'avait intention de les respecter à l'avenir, on croyait encore utile de se lier réciproquement par des serments.

La même année avait été marquée par la mort de Noménoé, qui de duc et de lieutenant de Louis le Débonnaire, s'était fait roi de Bretagne ; qui pendant dix ans avait soutenu avec succès la guerre contre Charles le Chauve, qui avait soustrait les évêques de Bretagne à l'archevêque de Tours, et les avait soumis à celui de Dol, pour que le roi de France ne conservât sur eux aucune influence. Son fils Hérispoé succédait à toutes ses prétentions comme à son crédit sur les Bretons. Si Charles avait pu se dispenser de le reconnaître, le ressentiment et la politique l'auraient également empêché de remettre une couronne au fils de son ennemi. Mais le roi n'était guère appelé qu'à sanctionner, par son autorité, des engagements que les seigneurs et les prélats prenaient sans le consulter. L'habitude de l'hérédité était plus forte que les lois ; chacun était intéressé à la maintenir en faveur des autres, pour pouvoir y prétendre à son tour. Charles le Chauve s'estima heureux qu'Hérispoé vînt le trouver à Angers, qu'il lui rendît hommage en mettant ses mains dans celle de son supérieur ; mais il lui laissa, dans cette cérémonie même, porter les ornements royaux, et il ajouta les villes de Rennes, de Nantes et de Retz à son gouvernement [2].

Vers le commencement de l'automne, on fut averti qu'une flotte de deux cent cinquante grands bateaux, sous le commandement d'Oger le Danois, qui avait pillé Rouen quelques années auparavant, s'était montrée sur les côtes de Frise. Les Normands menaçaient deux royaumes

[1] Baluzii Capitul. reg. francor. t. II, p. 46. — Annal. Bertiniani, p. 67.

[2] Annales Bertiniani, p. 68. — Histor. Britanniæ Armoricæ auctore coævo, p. 50. — Chron. Namnetense, p. 220. — Epistola Nicolai I ad Salomonem regem Britonum, p. 406, ad Festinianum Dolensium episcop. anno 866, p. 412. — Epistola Synodi Parisiensis ad Nomenoium anno 849, p. 503.

à la fois, et s'avançaient à de grandes distances de leur flotte, qui était entrée en même temps dans le Rhin, la Meuse et la Seine. Les uns avaient pénétré jusqu'à Gand, où ils avaient brûlé un monastère fameux; remontant ensuite la Meuse et le Rhin sur leurs bateaux, ils étaient arrivés à Aix-la-Chapelle, capitale de l'empereur Lothaire, où ils avaient brûlé le palais de Charlemagne et les couvents les plus riches: ils avaient poussé ensuite leur navigation jusqu'à Trèves et à Cologne, massacrant presque tous les habitants de ces deux villes célèbres, et livrant leurs édifices à l'incendie. Les autres, après avoir laissé leurs bateaux à Rouen, s'étaient avancés à pieds jusqu'à Beauvais, et avaient porté le ravage dans tous les lieux environnants. A peine les historiens daignent-ils faire mention de l'incendie des villes qui n'étaient habitées que par des bourgeois réduits depuis longtemps à la misère; mais ils donnent plus d'attention au ravage et à la ruine des couvents. Celui de Fontenelle ou Saint-Wandrille, et celui de Saint-Germer de Flay, à Beauvais, furent détruits dans cette occasion. Les Danois passèrent deux cent quatre-vingt-sept jours dans les régions adjacentes à la Seine, de l'automne de 851 à l'été de 852; et quand ils repartirent avec leurs vaisseaux chargés des dépouilles de la France, ce n'était point pour retourner dans leur patrie, mais pour transporter à Bordeaux la scène de leurs déprédations. Cependant nous n'apprenons point ce que faisaient alors ni Lothaire, ni Charles le Chauve, ni cette noblesse qui s'était seule réservé le droit de porter les armes. Ces chefs ambitieux qui avaient anéanti en même temps l'autorité royale et nationale, ne semblaient plus le disputer les uns aux autres que de lâcheté [1].

Il est vrai que Charles retrouvait contre les siens quelque partie de cette activité qu'il n'employait point à défendre son pays. Au mois de septembre 852, son neveu Pepin lui fut livré par Sanche, marquis de Gasgogne, qui jusqu'alors avait été un des plus zélés partisans du jeune prince. Pepin II était doué d'une très-belle figure, et les peuples se plaisent à supposer que cet avantage extérieur est l'annonce des qualités qu'ils ont besoin de trouver dans un roi. Pepin n'était cependant remarquable que par son goût effréné pour les plaisirs de la table; probablement il était ivre lorsqu'il avait offensé le puissant marquis de Gascogne. Charles ne l'eut pas plutôt en son pouvoir, qu'assemblant les évêques et les seigneurs de son royaume, il le fit tonsurer par leur

[1] Chron. Fontanell. p. 43. — Miracula sancti Bavonis, et Pagi critica ann. 881, § 5, p. 616.

autorité, et enfermer au couvent de Saint-Médard de Soissons [1]. L'intempérance de Pepin fut réprimée par sa captivité ; dès qu'il ne put plus se livrer à ses vices, il recommença à intéresser ses sujets. Ses partisans en Aquitaine ne posèrent point les armes, malgré son malheur : les moines qui devaient le garder, soit qu'ils prissent pour lui de l'affection, ou qu'ils espérassent de lui des récompenses, s'efforcèrent de lui rendre la liberté ; deux d'entre eux furent punis en 852, pour avoir conjuré en sa faveur ; leur dégradation prononcée par leurs évêques ne découragea point d'autres religieux. Pepin fut, en 854, remis en liberté, aussi bien que son frère Charles, et tous deux rentrèrent en Aquitaine pour disputer à Charles le Chauve la possession de ce royaume [2].

Pendant ce temps, les ravages des Normands n'étaient pas suspendus. Godfrid, fils d'Hériold, roi des Danois, qui avait été baptisé à Mayence, et dont l'empereur Louis avait été parrain, qui depuis avait accepté des terres de Charles le Chauve, et lui avait prêté foi et hommage, renonça au christianisme pendant que ses compatriotes étaient sur l'Escaut ou sur la Seine, et alla les joindre pour faire la guerre aux Français [3]. Ils y passèrent l'hiver, et jusqu'au mois de mars de l'année suivante (853), enlevant toutes les richesses du pays, brûlant ce qu'ils ne pouvaient emporter, et réduisant en captivité ceux qu'ils épargnaient, seulement quand ils étaient las de tuer. Une autre flotte était entrée dans la Loire ; elle avait pillé la ville de Nantes, le couvent de Saint-Florent, et tous les lieux voisins. Elle y avait passé tout l'été, sans qu'on songeât à l'attaquer. En automne, elle avait continué à remonter la Loire, et le 8 novembre elle était entrée dans Tours sans rencontrer de résistance. La basilique de Saint-Martin, qu'on regardait alors comme le premier sanctuaire de la France, avait été pillée. La ville avait éprouvé le même traitement, et elle avait été brûlée ensuite. Seulement les moines, qui prévoyaient depuis longtemps le sort qui les attendait, et qui voyaient qu'aucune résistance n'était préparée, avaient emporté les reliques de Saint-Martin, d'abord au couvent de Corméri, ensuite à Orléans [4]. Pendant toute l'année les Normands

[1] Annal. Metenses, p. 188. — Annal. Bertiniani, p. 68. — Anal. Fuldenses, p. 164. — Hist. génér. du Languedoc, liv. X, ch. 55, p. 551.

[2] Annal. Bertiniani, p. 69. — Hist. génér. du Languedoc, liv. X, ch. 59 et 62, p. 552.

[3] *Ibid.*

[4] Tractatus Odonis abbatis Cluniacensis de reversione beati Martini à Burgundia, p. 371.

n'abandonnèrent point les rives de la Loire. Ils étaient encore en Touraine en 854, et ils s'avancèrent jusqu'à Blois, qu'ils pillèrent et qu'ils brûlèrent. Charles, qui pendant le carême de 854 passa la Loire avec une armée, pour ravager l'Aquitaine, évita sans doute de s'approcher des lieux qu'occupaient les Normands, de peur d'affaiblir, en combattant les ennemis de son pays, une armée qui ne devait verser d'autre sang que celui de ses compatriotes. « Il abandonna le peuple, dit l'au-
» teur des Annales de Saint-Bertin, en proie à ses soldats, qui ne
» songèrent qu'à s'enrichir de butin, à brûler les maisons, et à faire
» esclaves les habitants. Il ne s'abstint pas même de porter les mains
» sur les biens des églises et les autels de Dieu... Cependant les
» évêques d'Orléans et de Chartres ayant fait construire quelques bâti-
» ments, et rassemblé quelques soldats, les Danois renoncèrent à
» l'attaque de ces deux villes, et redescendirent vers la Loire infé-
» rieure, où pour la seconde fois ils brûlèrent la ville d'Angers [1]. »

Ce n'était pas Pepin II que Charles était venu cette fois attaquer en Aquitaine; ce prince, son neveu, était encore renfermé au couvent de Saint-Médard de Soissons. Mais en son absence les peuples du midi de la Loire avaient offert leur couronne à un autre des princes carlovingiens, Louis, second fils de Louis le Germanique, qui fut depuis roi de Saxe. Ils lui avaient adressé de fréquentes sollicitations en 853, lui faisant dire par leurs ambassadeurs, que s'il ne venait les délivrer de la tyrannie du roi Charles, ils seraient forcés de demander aux ennemis de la foi les secours qu'ils n'auraient pu obtenir des rois orthodoxes et légitimes [2]. Malgré l'alliance si récemment conclue entre Charles et Louis le Germanique, celui-ci accepta l'offre qui lui était faite par les sujets rebelles du premier. D'autre part, Charles le Chauve, voulant s'en venger, envoya de riches présents aux Bulgares et aux Slaves, pour les engager à envahir les États de son frère; lui qui se trouvait toujours sans argent, lorsqu'il s'agissait de défendre ses sujets, était assez riche pour séduire les barbares, et les attirer dans l'enceinte de l'empire, dès qu'il s'agissait de diriger leurs armes contre ses concitoyens; et tandis qu'il ne savait jamais d'avance les préparatifs des Danois et des Sarrasins pour envahir ses États, il embrassait l'Europe entière dans ses négociations, quand son but était de nuire [3].

[1] Annales Bertiniani, p. 70.
[2] Annales Fuldenses, p. 164.
[3] Annales Bertiniani, p. 70.

Charles ne fit en Aquitaine aucune action mémorable dans sa campagne contre Louis ; il en revint pour avoir à Attigny une conférence avec son frère Lothaire. De concert ils envoyèrent ensuite des ambassadeurs à Louis le Germanique, pour l'exhorter à la paix. Le fils de celui-ci, s'apercevant que les Aquitains avaient peu d'attachement pour lui, les quitta au commencement de l'automne, pour retourner en Allemagne, à peu près dans le temps où Pepin II, et Charles, fils de Pepin Ier, s'échappant, l'un du couvent de Saint-Médard, l'autre de celui de Corbie, avec l'aide des moines dont on les avait forcés à revêtir l'habit, venait rejoindre leurs partisans, et renouveler la guerre. Les Normands, qui n'éprouvaient nulle part de résistance, et dont les progrès pouvaient être favorisés par la discorde de la famille carlovingienne, furent à leur tour exposés aux dissensions civiles ; leur roi Horic ou Éric II avait un mortel ennemi dans Gudium ou Gormond, fils de son frère qu'il avait chassé en exil, et contraint à vivre de brigandages. Gormond, avec ses compagnons d'armes, revint attaquer Éric. Les deux compétiteurs périrent dans le combat, et de toute la famille royale, un seul enfant échappa au massacre universel. La fleur des guerriers du Danemarck fut moissonnée dans la même occasion, et cette grande bataille fit jouir les côtes de France et d'Angleterre de quelque intervalle de repos qu'elles n'auraient point pu se procurer par leurs seules forces [1].

Au commencement de l'année suivante (855), les Francs apprirent que le chef nominal de leur nation, Lothaire, qui portait le titre d'empereur, était atteint d'une fièvre lente, et que sa vie était en danger. Ce prince, alors âgé d'environ soixante ans, avait trois fils arrivés à l'âge d'homme, entre lesquels il partagea ses États. Dès l'année 845, il avait donné à l'aîné, Louis II, la couronne d'Italie ; et en 849, il l'avait associé à l'empire, mais le titre d'empereur, que Louis II porta vingt-six ans, ne lui donnait aucune autorité sur ses deux frères, ou sur les autres rois de la race carlovingienne. L'Italie seule lui échut en partage, et il demeura entièrement étranger à la France. Le second, nommé Lothaire, comme son père, eut en partage les provinces situées entre la Meuse et le Rhin, qui longtemps avaient été désignées plus expressément par le nom de France, mais que l'on avait déjà commencé sous son père à nommer la France de Lothaire, Lotharingia,

[1] Annal. Fuldenses, p. 165. — Annal. Bertiniani, p. 70.—Pagi critica, ann. 854. § 1, p. 622.

ou la Lorraine, nom qui se confirma sous le fils. Le plus jeune fils, nommé Charles, eut en partage les provinces situées entre le Rhône et les Alpes, qu'on désigna dès lors par le nom de royaume de Provence. Après avoir fait ces partages, l'empereur Lothaire voulant participer aux indulgences que l'Église promettait aux ordres religieux, revêtit l'habit de moine dans l'abbaye de Prom aux Ardennes, à cinq milles environ de Trèves, et peu après il y mourut le 28 septembre 855 [1].

Dans un temps où l'histoire ne s'occupait que des monarques, et où la gloire des nations se mesurait à l'étendue du pouvoir royal, on avait coutume d'attribuer à ces partages de la souveraineté l'affaiblissement de l'empire de Charlemagne. Il est vrai qu'à cette époque il faut quelque effort de mémoire pour se rappeler le nombre des rois carlovingiens, et ce nombre devait s'augmenter encore. Mais dans un État barbare, l'autorité s'anéantit à distance; des souverains tels que les fils de Louis le Débonnaire auraient laissé plus tôt encore échapper le sceptre de leurs faibles mains, s'ils n'avaient partagé leurs États entre leurs enfants : on ne saurait distinguer aucun symptôme de plus de force ou de faiblesse, lorsque l'empire était ou réuni ou divisé. Charles le Chauve, qui de son côté sentait que des sujets éloignés oubliaient bientôt jusqu'à son nom, fit choix du second de ses fils, alors tout au plus âgé de sept ans, et nommé Charles comme lui, pour l'offrir pour roi aux Aquitains. Ce jeune Charles fut couronné à Limoges à la mi-octobre, dans une assemblée des états d'Aquitaine, et il reçut l'onction sacrée des mains d'un évêque. Cependant le parti de Pepin II et celui de Louis de Saxe se maintenaient toujours dans la même province; ou plutôt les seigneurs qui se dispensaient d'obéir à aucun d'eux, et qui montraient peu d'empressement à répandre leur sang pour de telles querelles, se contentaient de dater leurs contrats des années du règne de l'un et de l'autre, et bornaient presque à ce stérile hommage l'allégeance qu'ils leur rendaient. Vers le même temps, une troupe de Normands qui, laissant ses vaisseaux sur la Loire, s'était avancée jusqu'à Poitiers, dans l'espérance de piller cette ville, fut attaquée par les Aquitains, et presque détruite [2].

On ne saurait dire si cette bande de Normands était la même qui, conduite par Pepin II, avait entrepris cette année le siége de Tou-

[1] Annal. Bertiniani, p. 71. — Annal. Fuldenses, p. 165. — Annal. Metens. p. 188. — Pagi critica, § 12, 13, p. 631.

[2] *Ibid*, et sur l'âge du jeune Charles, p. 78.

louse, et avait ainsi causé la fuite de tous les chevaliers à qui la garde de cette ville était confiée, du clergé, des moines, des reliques même de saint Vincent, qui devaient protéger les murailles ; mais ces murailles, presque abandonnées, résistèrent seules aux assaillants, et la ville ne fut point prise [1]. Rien ne saurait donner une idée de l'anarchie et de la désolation des Gaules, exposées à cette époque à tous les genres d'attaques de la part de leurs ennemis, à tous les genres d'intrigues de la part de leurs rois rivaux. La minorité des deux jeunes Charles, l'un d'Aquitaine, l'autre de Provence, les livrait surtout en butte aux attaques de leurs frères et de leurs cousins. L'Aquitaine fut tour à tour offerte, ôtée et rendue à Louis le Germanique, à Pepin II et à Charles le Jeune. La Provence fut sur le point d'être partagée ; les deux fils aînés de Lothaire se proposaient d'en faire tonsurer le roi, leur plus jeune frère, et de le jeter dans un couvent ; mais ils ne purent s'entendre sur la manière dont ils partageraient ensuite ses dépouilles. Les trois frères eurent alors une conférence à Orbe en Suisse, qui fut bien près de se terminer par un combat ; mais leurs grands se refusèrent à verser le sang les uns des autres, ou à déshériter Charles de Provence, qui fut au contraire confirmé dans la souveraineté de cette province et du duché de Lyon [2].

Cependant la nation entière ne portait plus qu'avec impatience le joug des petits-fils de Charlemagne. Les vieux guerriers avaient tous vu ce héros maître de l'Europe, des bords de la mer Baltique à ceux de la Méditerranée, et des monts Krapachs à l'Océan. Aucune calamité imprévue n'avait frappé ce vaste empire, aucune nation puissante, aucune confédération de peuples divers n'avait pris les armes contre lui ; mais il succombait aux vices seuls de son gouvernement. Jamais l'autorité publique n'appelait plus les Français à prendre les armes que pour s'égorger les uns les autres au nom de la royauté. Les nations réunies sous le sceptre de Charlemagne étaient considérées par ses descendants comme un vaste patrimoine, qu'ils divisaient entre eux de la manière la plus bizarre, sans jamais songer à l'intérêt des peuples, ou aux moyens de défense des États. La race des hommes libres, déjà épuisée par les guerres de Charlemagne, s'était éteinte sous les règnes languissants de Louis le Débonnaire et de ses fils : les habitants des villes, méprisés, ruinés, désarmés, n'avaient plus de moyen de se défendre.

[1] Translatio sancti Vicentii ab Aymonio scripta Pagi critica, 855, § 24, p. 633.
[2] Annales Bertiniani, p. 72.

Vivant de quelques professions mécaniques ou des charités des moines, ils ne pouvaient inspirer aucune jalousie à la noblesse ; cependant elle s'indignait que des hommes d'aussi bas étage ne fussent pas esclaves, et loin de les protéger, elle se réjouissait de leurs calamités. Aussi les murs des cités étaient entr'ouverts, leurs milices avaient cessé de s'assembler, le trésor de leur curie était vide, leurs magistrats n'inspiraient plus de respect : les plus grandes villes n'étaient plus considérées que comme des villages, que comme la dépendance du château voisin, et lorsqu'une poignée de pirates se présentait à leurs portes, les menaçant du pillage, de l'esclavage et de la mort, les citadins ne connaissaient d'autre refuge que le pied des autels et l'enceinte de l'église, où ils subissaient bientôt toute la brutalité du vainqueur. Les habitants des campagnes, réduits à l'état le plus oppressif d'esclavage, et devenus presque indifférents à leur existence, étaient pourchassés comme des bêtes fauves par les Normands et les Sarrasins, et périssaient par milliers dans les bois. Ils n'avaient plus le courage d'ensemencer leurs champs, et chaque année était marquée par une nouvelle perte ou une nouvelle famine. Leur destruction, comme celle des troupeaux de bœufs et de moutons, n'était considérée que comme une perte pécuniaire ; c'était un vil bétail que les mauvaises récoltes ou les épidémies pouvaient faire périr, que les ennemis pouvaient enlever et chasser devant eux pour le revendre, et qui ne pouvait jamais être confondu avec la nation des Francs. La rapide extinction de celle-ci était seule considérée comme une calamité publique.

Pepin le Jeune, pour résister à Charles le Jeune, avait fait alliance avec les Sarrasins et les Normands. Les Aquitains se rangèrent alternativement sous les drapeaux de ces deux rois ; mais ils ne les avaient pas plutôt vus de près, qu'ils apprenaient à les mépriser, et qu'ils les abandonnaient. Deux fois dans le cours de l'année 856, ils *méprisèrent* Charles, ils *méprisèrent* Pepin ; c'est le mot énergique qu'emploie l'auteur des Chroniques de Saint-Bertin, pour exprimer leur désertion, et il n'aurait pu en choisir un plus propre. Pendant ce temps les Normands remontant la Loire jusqu'à plus de quatre-vingts lieues de son embouchure, entrèrent dans Orléans, le 18 avril, pillèrent la ville, et se retirèrent sans avoir éprouvé aucun dommage. D'autres, ou les mêmes, peut-être, entrèrent dans la Seine au milieu du mois d'août, et ayant pillé et dévasté sur l'une et l'autre rive, les cités, les couvents, les châteaux ou maisons royales, jusqu'à une grande distance de la

rivière, ils s'établirent enfin sur la Seine, dans un lieu nommé Fosse-Givalde, qu'ils fortifièrent, et où ils passèrent l'hiver, sans que le lâche Charles le Chauve, qui pendant ce temps mariait sa fille Judith à Éthelwolf, roi d'Angleterre, songeât à les y attaquer. « Les villes de Beau-
» vais et de Meaux sont prises, dit un historien contemporain [1], le
» château de Melun est dévasté, Chartres est pris, Évreux ravagé,
» Bayeux et toutes les villes de cette contrée envahies ; aucun hameau,
» aucun couvent ne reste intact, chacun prend la fuite ; rarement
» trouve-t-on quelqu'un qui ose dire : Arrêtez, résistez, combattez
» pour la patrie, pour vos enfants et le nom de votre race. C'est ainsi
» que par leur lâcheté et leurs divisions ils ruinent le royaume des
» chrétiens, et qu'ils sont réduits à racheter par des tributs ce qu'ils
» devaient défendre par les armes. »

Les Normands profitèrent de cet inconcevable abandon, et le 28 décembre, leurs vaisseaux remontant la Seine, entrèrent à Paris, et commencèrent à piller cette grande ville : ils mirent d'abord le feu à l'église de Saint-Pierre et à celle de Sainte-Geneviève, puis ils pillèrent et brûlèrent successivement toutes les autres, à la réserve de Saint-Étienne, de Saint-Germain et de Saint-Denis, qu'on racheta de leurs mains par une somme d'argent considérable. Ils ressortirent ensuite de la ville, mais sans quitter les bords de la Seine. Ils avaient établi sur cette rivière, sur la Somme, sur l'Escaut, sur la Loire, sur la Garonne, et enfin ils fondèrent aussi, en 859, sur le Rhône, dans l'île de la Camargue, autant de colonies militaires, où ils se retiraient avec leurs vaisseaux, où ils déposaient leur butin, et d'où ils ressortaient pour porter leurs ravages jusqu'au cœur du royaume. Si les pirates normands n'accomplirent pas alors la conquête de la France, ce n'est pas qu'ils rencontrassent nulle part une résistance capable de les arrêter ; mais il n'avait point encore le goût de la propriété paisible, ils ne connaissaient de plaisir que dans le danger, de gloire que dans la destruction, et ils n'essayaient pas même de s'emparer d'une province [2].

Lorsque les Normands étaient entrés à Paris le 28 décembre 856, ils avaient trouvé cette ville entièrement vide : tous ses habitants, de même que tous les moines des nombreux couvents bâtis dans son voisinage, s'étaient enfuis à leur approche. « Qui ne s'affligerait, s'écrie
» Aimoin, moine de Saint-Germain des Prés et contemporain, de voir

[1] Ermentarius abbas Heriensis. Ap. Pagi, critica, § 6, p. 637.
[2] Annales Bertiniani, p. 72.

» l'armée mise en fuite avant que la bataille soit commencée, de la » voir abattue avant le premier trait de flèche, renversée avant le choc » des boucliers... Mais les Normands s'étaient aperçus, pendant » leur séjour à Rouen, que les seigneurs du pays (nous ne saurions le » dire sans une profonde douleur de cœur) étaient lâches et timides » dans le combat. » Le même auteur introduit ailleurs le duc Ragner, rendant compte au roi des Danois, Horic, de la prise de Paris. « Il lui » rapporta, dit-il, combien il avait trouvé le pays bon, fertile, et » rempli de biens de tout genre ; combien le peuple qui l'habitait était » lâche et tremblant au moment du combat. Il ajouta que dans ce » pays les morts avaient plus de courage que les vivants, et qu'il n'avait » trouvé d'autre résistance que celle que lui avait opposée un vieillard » nommé Germain, mort depuis longtemps, dans la maison duquel il » était entré. » Aimoin raconte ensuite un miracle de saint Germain, qui punit Ragner du pillage de son temple [1].

Un autre historien contemporain indique le théâtre des ravages des Normands comme s'étendant de la mer Atlantique jusqu'à une ligne qui aurait passé par Paris, Orléans, Bourges et Clermont d'Auvergne. Ces quatre villes en effet furent prises et pillées par les Normands, sans qu'aucune troupe guerrière se présentât pour leur défense. Dans tout l'espace entre ces quatre villes et la mer, et c'était à peu près tout celui que couvrait le royaume de Charles le Chauve, « il ne restait, dit-il, » pas une ville, pas un village ou un hameau, qui n'eût éprouvé à son » tour l'effroyable barbarie des païens... Ils parcouraient ces pro- » vinces, d'abord à pied, car alors ils ignoraient encore l'usage de la » cavalerie, mais plus tard à cheval, comme les nôtres ; les stations de » leurs vaisseaux étaient comme autant d'asiles pour tous leurs brigan- » dages ; ils bâtissaient auprès des cabanes qui semblaient former de » grands villages, et c'est là qu'ils gardaient attachés à des chaînes » leurs troupeaux de captifs [2]. »

Parmi les fils de Louis le Débonnaire, Louis le Germanique semblait seul conserver assez de puissance pour défendre l'empire des Francs ; ses possessions s'étendaient jusqu'à l'Eyder, en sorte qu'il aurait pu envahir le Danemarck lui-même, et en attaquant chez eux les Normands, déjà agités par des guerres civiles, les empêcher de porter au loin leurs ravages. Ce fut peut-être le motif qui engagea les seigneurs de la

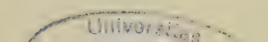
[1] Miraculorum sancti Germani, episcopi, p. 348.
[2] Ex Miraculis sancti Benedicti, p. 359. Script. franc.

Neustrie et de l'Aquitaine à lui offrir une couronne, qu'ils regardaient Charles le Chauve comme indigne de porter plus longtemps. Leurs premières ouvertures lui furent faites dans l'année 856 ; mais Louis le Germanique, qui à cette époque était occupé d'une guerre contre les Slaves dans laquelle il éprouva des grands revers, montra peu d'empressement pour répondre à leur appel [1].

Les seigneurs et les prélats de Neustrie et d'Aquitaine essayèrent alors d'engager Charles à changer de système de gouvernement. Nous avons la remontrance qu'ils lui adressèrent de Bonneuil, au mois d'août 856. Elle est écrite au nom des évêques, des abbés et du reste des fidèles du seigneur Charles, et elle semble être une réplique à quelque lettre du pape Benoît III, que Charles avait sans doute sollicitée, et qui contenait des exhortations au clergé de France et au roi. Les évêques, après avoir protesté que les réprimandes du pape, qui avait été mal informé, ne pouvaient s'appliquer à leur conduite, ajoutent : « Mais nous aussi nous joindrons désormais ses exhortations » à nos exhortations, et ses remontrances aux nôtres. Nous vous dirons » que l'état des couvents de votre royaume est perverti et confondu, » comme il ne doit et ne peut point l'être ; que vous devez au plus » tôt, le mieux et le plus raisonnablement que vous pourrez, vous » efforcer de le restituer et de le corriger. Et nous ne vous avertissons » pas seulement d'y travailler vous et ceux qui vous sont soumis dans » le royaume ; mais aussi nous vous avertissons, nous vous exhortons, » et nous vous prions d'exécuter scrupuleusement les capitulaires que » vous avez souscrits de votre propre main, à Cologne, à Beauvais, à » Thionville, etc. » Les prélats continuent à donner une longue énumération des capitulaires que le roi avait violés ; mais ils ne spécifient aucun autre grief, si ce n'est le désordre que le roi avait laissé introduire dans les couvents. On a peine à comprendre que ce fut à cette époque la plus grande plaie du royaume ; mais c'était peut-être le seul abus dont quelqu'un des pétitionnaires ne profitât pas, et pour la répression duquel on pût obtenir l'assentiment de tous [2].

De son côté, Charles entama une longue négociation avec les seigneurs et les prélats qui voulaient le déposer ; il les appela successivement à quatre diètes, où ceux-ci négligèrent de se rendre ; et nous trouvons dans ses capitulaires, quatre messages qu'il leur envoya suc-

[1] Annales Bertiniani, p. 71.
[2] Capitul. Caroli Calvi. Titulus XVIII. Baluzii, t. II, p. 77, 78.



cessivement, en leur promettant son pardon et la réforme de tous les abus; mais quoique ces messages indiquent sa profonde humiliation et sa crainte, ils sont si vagues qu'on n'est pas étonné que les mécontents n'aient pris aucune confiance en ses paroles. Enfin il y eut à Kiersi, au mois de février 857, une assemblée nationale composée des prélats et d'un petit nombre de grands, où Charles le Chauve publia un capitulaire pour la réforme du royaume. Les brigandages des Normands avaient été imités par les gentilshommes ; toutes les provinces étaient dévastées par des ravisseurs qui méprisaient également les lois divines et humaines ; le roi et l'assemblée nationale de Kiersi recommandèrent ces brigands à l'instruction des évêques et abbés, pour qu'ils leur fissent bien comprendre que les rapines auxquelles ils se livraient étaient contraires à l'esprit de la religion. Ils invitèrent en même temps les évêques, les comtes et les messagers royaux, à tenir de fréquentes assemblées provinciales. Si enfin, malgré toutes ces précautions, le brigandage venait à continuer, ce qu'on semblait pouvoir à peine prévoir, le roi et l'assemblée menaçaient les brigands de les frapper des peines de l'excommunication : tellement l'autorité nationale et l'autorité royale se trouvaient anéanties, et tellement les évêques seuls disposaient alors de la puissance temporelle [1] !

Pendant que ces négociations entre Charles et ses grands vassaux duraient encore, l'incendie de Paris, la prise de Tours et de Blois, le massacre de Chartres, où périt l'évêque Frotbald, en s'efforçant de traverser l'Eure à la nage, le pillage de Dorstadt, et de toute l'île des Bataves, où les danois ne trouvèrent aucune résistance, augmentèrent la désolation, et firent sentir aux Français la nécessité de recourir à un plus puissant protecteur [2].

Au milieu de l'année 858, l'abbé Adelhard et le comte Othon se rendirent, au nom des Neustriens, auprès de Louis le Germanique. « Ils lui demandèrent, dit l'annaliste de Fulde, de secourir un peuple » en danger, et qui était dans un état d'angoisse. S'ils ne le voyaient » arriver promptement, et s'ils devaient renoncer à l'espoir qu'ils » avaient mis en lui pour leur délivrance, ils seraient forcés de demander » aux païens, au péril de toute la chrétienté, ces secours qu'ils n'au» raient pu obtenir de leurs seigneurs légitimes et orthodoxes. Ils » attestaient qu'ils ne pouvaient supporter plus longtemps la tyrannie

[1] Capit. Caroli Calvi. Titul. 19, 20, 21, 22, 23, p. 79-96. Boluzii, t. II.
[2] Annales Bertiniani, p. 72.

» de Charles. Personne ne s'opposant aux païens du dehors, ou ne les » couvrant de son bouclier, ceux-ci pillaient, tuaient, brûlaient, vendaient toutes les propriétés; et le peu qu'ils avaient laissé aux » Français, Charles le détruisait avec un mélange de ruse et de cruauté. » Dans tout son peuple il ne restait plus personne qui ajoutât aucune » foi à ses promesses ou à ses serments, personne qui se flattait encore » de trouver aucune bonté en lui [1]. »

Louis résolut de se rendre aux vœux des sujets de Charles, et l'annaliste de Fulde assure que ce ne fut ni par haine contre son frère, ni par ambition; mais seulement pour ne pas laisser périr l'empire de Charlemagne par l'incapacité et les vices d'un seul homme. Il rassembla son armée à Worms, et, traversant l'Alsace, il s'avança jusqu'à Pontyon, où la plupart des grands du royaume vinrent à sa rencontre. Pendant ce temps, Charles le Chauve était campé auprès de l'île de Besd'âne, ou d'Oissel, que les Normands occupaient dans la Seine; mais il leur inspirait si peu de crainte que ceux-ci remontaient sous ses yeux la rivière, entraient à Paris quand ils voulaient, menaçaient tous les couvents de la ville et du voisinage de l'incendie et du massacre de leurs religieux, et les forçaient à se racheter par de grosses rançons. Ils enlevèrent entre autres, sous les yeux du roi son cousin, Louis, abbé de Saint-Denis, fils de Rotrude, fille de Charlemagne et d'un comte du Mans; et comme ni le patrimoine de cet abbé, ni son couvent, n'étaient en état de payer la rançon énorme qu'exigeaient les brigands, Charles fit enlever les trésors de celles des églises qui étaient encore intactes; et ceux-ci ne suffisant pas même, il demanda pour le racheter une contribution aux évêques, aux abbés et aux comtes de sa cour [2]. Charles était encore à son camp d'Oissel, lorsque son fils Charles d'Aquitaine, et son neveu Pepin II, contre lequel il avait si longtemps combattu, arrivèrent ensemble auprès de lui. Abandonnés tous deux par les Aquitains, qui s'étaient déclarés pour Louis le Germanique, ils s'étaient réconciliés dans leur détresse, et Charles le Chauve promit à son neveu de lui donner, au moment où la paix serait rétablie, des comtés et des couvents en échange de la dignité royale. Le troisième des vassaux ou des rebelles de Charles, qui portait comme les deux précédents le titre de roi, Hérispoé, fils de Noménoé, roi de Bretagne, avait été tué l'an-

[1] Annales Fuldenses, p. 167.

[2] Liber Miraculorum sancti Germani episcop. parisiens., lib. II, cap. 10, p. 351. — Annal. Bertiniani, p. 73.

née précédente par son cousin Salomon, chef d'une faction ennemie; après quoi Salomon avait été proclamé roi des Bretons [1].

Si Charles voulait sauver quelques restes de l'autorité royale, il devait se hâter de mettre obstacle aux progrès que faisait Louis le Germanique. Celui-ci était arrivé à Pontyon dès le 1er septembre (858). Le 20 du même mois, Charles le Chauve partit d'Oissel pour marcher à sa rencontre. Les deux roiset les deux armées se rencontrèrent près de Brienne. Trois jours furent donnés à des négociations de paix; mais comme elles n'eurent aucun résultat, Charles se prépara, le 12 octobre, à en venir aux mains; puis tout à coup, se défiant des soldats qui l'avaient suivi jusqu'alors, après les avoir rangés en bataille, il s'enfuit en Bourgogne, sans être poursuivi. Les troupes qu'il avait abandonnées passèrent alors dans le camp du roi de Germanie, et celui-ci, parcourant la Neustrie en souverain, distribua des comtés, des abbayes, des villes royales, et des fiefs à ceux qui l'avaient invité [2].

Mais Louis donna bientôt à connaître aux Français que la révolution qui venait de s'opérer amènerait un changement dans la distribution des faveurs de cour, et qu'elle n'en apporterait aucun dans la défense du royaume. Il commença par licencier l'armée germanique qui l'avait accompagné (859); peut-être avait-elle accompli le temps de son service féodal, peut-être seulement ne prenait-elle aucun intérêt au sort de la Neustrie. Bientôt il apprit que la frontière orientale de sa monarchie était menacée par une révolution chez les Sorabes, et peu après que Charles le Chauve avait assemblé une nouvelle armée en Bourgogne, tant parmi ses sujets qu'avec l'aide de son neveu Lothaire. Charles s'approcha, et à mesure qu'il s'avançait, Louis le Germanique reculait devant lui; il sortit enfin de la France occidentale, et il en reperdit la couronne comme il l'avait gagnée, sans livrer de bataille. Charles le Chauve, de retour dans son royaume, s'occupa de récompenser ses partisans, comme l'avait fait son compétiteur; car l'autorité lui manquait pour punir ses adversaires. Le seul fonds des grâces royales que la libéralité de ses prédécesseurs n'eût poit épuisé, était celui des bénéfices ecclésiastiques, dont le roi avait gardé la distribution. Charles accorda à plusieurs laïques des abbayes qui jusqu'alors avaient été exclusivement occupées par des prêtres ou des moines; et le clergé, si puissant dans

1 Historia britanniæ Armoricæ, p. 51.

2 Annal. Bertiniani, p. 74. — Annal. Fuldenses, p. 167.

ce siècle, ne s'opposa point à ce que ses richesses passassent à des guerriers qui joignaient seulement la crosse pastorale à leur épée [1].

Au milieu de ces dissensions civiles, des assemblées qui prétendaient toujours représenter les grands plaids du royaume, étaient convoquées chaque année, et souvent même plus d'une fois dans l'année. Elles formaient seules un lien national entre les monarchies indépendantes des petits-fils de Charlemagne. Mais ces anciens comices du royaume n'étaient plus désormais que des conciles gallicans où les prélats s'assemblaient seuls. Les laïques avaient déserté ces assemblées, où l'on délibérait en latin sur des sujets qu'ils n'entendaient pas, et où ils risquaient toujours d'être réprimandés et soumis à des pénitences, pour les vices du siècle dont ils voulaient bien se confesser, mais non se corriger. Tout le pouvoir législatif avait ainsi passé à l'Église, et les prélats s'étaient arrogé le droit de tancer les rois pour leur conduite, de leur imposer des pénitences, après une guerre injuste, et de leur parler avec un ton d'arrogance et de supériorité que les assemblées populaires les plus indépendantes n'ont point pris avec eux [2].

Le concile de Metz avait, en 859, envoyé trois députés à Louis le Germanique, pour lui offrir l'indulgence de l'Église, moyennant qu'il rachetât, par une pénitence proportionnée, le péché qu'il avait commis en envahissant le royaume de son frère, et en l'exposant aux ravages de son armée. Hincmar, archevêque de Reims, l'homme qui à cette époque avait le plus de crédit sur le clergé des Gaules, était à la tête de cette députation. « Le roi Louis, dirent les évêques à leur retour » au concile, nous donna audience à Worms, le 4 juin, et il nous dit : » Je veux vous prier, si je vous ai offensés en aucune chose, de vou» loir bien me le pardonner, pour que je puisse ensuite parler en sû» reté avec vous. A cela Hincmar, qui était placé le premier à sa » gauche, répondit : Notre affaire sera donc bientôt terminée, car » nous venons justement vous offrir le pardon que vous nous deman» dez. Grimold, chapelain du roi, et l'évêque Théodoric ayant fait à » Hincmar quelque observation, il reprit : Vous n'avez rien fait contre » moi qui ait laissé dans mon cœur une rancune condamnable ; s'il » en était autrement, je n'oserais point m'approcher de l'autel pour

[1] Annal. Bertiniani, p. 75. — Fuldenses, p. 167.

[2] Voyez tous les capitulaires de Charles le Chauve, où il n'est presque jamais question que d'ordonnances ecclésiastiques; entre autres celui de Soissons, en 853 (Baluzii, t. II, tit. 11, p. 49).

» offrir un sacrifice au Seigneur. — Grimold et les évêques Théodoric
» et Salomon adressèrent encore quelques mots encore à Hincmar, et
» Théodoric lui dit : — Faites ce dont ce seigneur vous prie ; pardon-
» nez-lui. — A quoi Hincmar répondit : Quant à ce qui ne regarde
» que moi et ma propre personne, je vous ai pardonné et je vous par-
» donne. Mais quant aux offenses contre l'Église qui m'est commise,
» et contre mon peuple, je puis seulement vous donner volontairement
» mes conseils, et vous offrir le secours de Dieu, pour que vous en ob-
» teniez l'absolution, pourvu que vous le vouliez. — Alors les évêques
» s'écrièrent : Certainement il dit bien. — Tous nos frères s'étant
» trouvés unanimes à cet égard, et ne s'en étant jamais départis, ce
» fut toute l'indulgence qui lui fut accordée, et rien de plus... car
» nous attendions qu'il nous demandât conseil sur le salut qui lui
» était offert, et alors nous l'aurions conseillé selon l'écrit dont nous
» étions porteurs ; mais il nous répondit de son trône, qu'il ne
» s'occuperait point de cet écrit avant d'avoir consulté avec ses
» évêques [1]. »

Peu de temps après un autre concile plus nombreux fut assemblé à Savonières, près de Toul, pour rétablir la paix entre les rois des Francs. Charles le Chauve s'adressa aux pères de ce concile, le 14 juin 859, pour leur demander justice contre Wénilon, clerc de sa chapelle, qu'il avait fait archevêque de Sens, et qui cependant l'avait quitté pour embrasser le parti de Louis le Germanique. La plainte du roi des Français est remarquable par son ton d'humilité. Après avoir récapitulé tous les bienfaits qu'il avait accordés à Wénilon, tous les engagements personnels de celui-ci, et toutes les preuves de son ingratitude et de son manque de foi, il ajoute : « D'après sa propre élection et celle des
» autres évêques et des fidèles de notre royaume, qui exprimaient
» leur volonté et leur consentement par leur acclamation, Wénilon,
» dans son propre diocèse, à l'église de Sainte-Croix d'Orléans, m'a
» consacré roi, selon la tradition ecclésiastique, en présence des autres
» archevêques et des évêques ; il m'a oint du saint-chrême, il m'a
» donné le diadème et le sceptre royal, et il m'a fait monter sur le
» trône. Après cette consécration je ne devais être repoussé du trône,
» ou supplanté par personne, du moins sans avoir été entendu et
» jugé par les évêques, par le ministère duquel j'ai été consacré

[1] Capitularia Caroli Calvi. Baluzii., t. II, titulus 28, p. 121 et 127. — Baronii Annal. eccles., p. 166.

» comme roi. Ce sont eux qui sont nommés les trônes de la Divinité.
» Dieu repose sur eux, et par eux il rend ses jugements. Dans tous
» les temps j'ai été prompt à me soumettre à leurs corrections pater-
» nelles, à leurs jugements castigatoires, et je le suis encore à
» présent [1]. »

Les réprimandes des prélats et l'autorité des conciles réussirent enfin à réconcilier les trois rois des Francs, Louis le Germanique, Charles le Chauve, et Lothaire, ou du moins à les engager à se lier les uns envers les autres par des serments qu'ils étaient ensuite toujours prêts à violer. Ils eurent à Coblentz, le 1er juin 860, une conférence dans laquelle ils convinrent des conditions de leur pacification, et en même temps ils promirent réciproquement une entière amnistie à tous ceux de leurs sujets qui auraient agi contre eux, s'engageant non-seulement à leur conserver leurs biens propres, mais jusqu'aux honneurs qu'ils tenaient de leurs adversaires [2].

Cette pacification améliora à peine le sort de la France. La guerre civile avait causé peu de ravages auprès de la guerre étrangère, et les rois français souffraient celle-ci plutôt qu'ils ne la faisaient. Leur réconciliation n'avait point augmenté leur courage pour combattre les Normands. Une nouvelle bande de ces pirates était entrée dans les Gaules par l'embouchure de la Somme ; elle avait pillé Amiens et tous les lieux voisins. Charles offrit à ses chefs trois mille livres pesant d'argent, pour les engager à attaquer l'autre troupe des Normands cantonnée sur la Seine, qui avait récemment massacré les évêques de Noyon, de Beauvais et de Bayeux, et qui faisait de fréquentes descentes à Paris. A cette époque même le trône de Danemarck était disputé par une guerre civile, en sorte que Charles pouvait espérer que ses ennemis tourneraient leurs armes les uns contre les autres. Mais le recours aux Normands pour délivrer la France des Normands, montre aussi à quel degré de lâcheté la nation était réduite, depuis que la noblesse avait seule le droit de porter les armes. Charles eut besoin de recourir aux exactions les plus cruelles pour lever les trois mille livres d'argent qu'il avait promises ; encore ne put-il pas les payer au temps convenu. Dans l'intervalle, les Normands de la Somme tentèrent une expédition en

[1] Libellus proclamationis domni Caroli regis adversus Wenilonem archiepisc. Senonens., cap. III, Capitul. t. 30. Baluzii, t. II, p. 133.

[2] Annal. Bertiniani, p. 76. — Capitularia Caroli Calvi. Titul. 31, 32. Baluz., t II, p. 137-150.

Angleterre qui n'eut pas de succès, et à leur retour ils brûlèrent Térouane. La dépouille de tous les trésors des églises, l'imposition levée sur chaque manse de terre, sur chaque marchand même le plus pauvre, formèrent enfin la somme dont Charles avait besoin, quoique, en raison du retard, les Normands exigeassent non plus trois, mais cinq mille livres d'argent, et quoique une part considérable de la contribution levée pour le rachat du royaume fut détournée pour subvenir aux fantaisies du roi [1].

Ces négociations et la levée de l'argent avaient consommé toute l'année. Pendant ce temps les Normands de l'île d'Oissel avaient continué leurs ravages autour de Paris, où ils entraient fréquemment d'une manière inattendue. Les moines, s'appliquant ces paroles de Jésus-Christ à ses disciples, *Si vous êtes persécutés dans une ville, fuyez dans une autre* [2], croyaient remplir religieusement leur devoir, s'ils s'échappaient de leurs couvents au moment de l'approche des Normands, et s'ils y revenaient dès que l'ennemi s'était éloigné. D'autre part, les pirates n'étaient pas satisfaits s'ils n'arrêtaient les moines eux-mêmes, pour les forcer à découvrir les trésors qu'ils avaient cachés. Le matin du 28 mai 861, ils arrivèrent inopinément dans Paris, et entourèrent le couvent de Saint-Germain, où une vingtaine de moines chantaient des psaumes ; toutes les portes furent occupées en même temps, toutes les issues fermées ; mais les moines se précipitant dans les puits, dans les égouts du couvent, échappèrent à toute recherche. Un seul d'entre eux qui s'était élancé sur un cheval, et qu'on accusa pour cela de ne s'être point fié à la seule protection de saint Germain, fut tué en fuyant. Les Normands, irrités de ne plus trouver personne dans l'église où ils venaient d'entendre chanter, après l'avoir saccagée, y mirent le feu. Cependant les moines, sortant alors de leurs cachettes, réussirent à l'éteindre avant qu'elle fût consumée en entier [3].

Enfin les Danois, sortis de la Somme sous les ordres de leur duc nommé Wéland, entrèrent dans la Seine avec une flotte de deux cents vaisseaux, et vinrent attaquer leurs compatriotes cantonnés dans l'île d'Oissel. Charles était convenu de leur fournir des vivres pendant toute

[1] Annales Bertiniani, p. 76.

[2] Pagi critica, 860, § 7, p. 648.

[3] Ex Libris miracul. sancti Germani episc. Paris. p. 351. Script. franc. — Pagi critica, 861, § 4, p. 649.

la campagne, mais en même temps il s'éloigna prudemment du lieu de leurs combats, et il vint s'établir sur la Loire. Les Normands assiégés furent réduits aux dernières extrémités ; la faim les contraignit enfin d'offrir à leurs compatiotes de partager avec eux leur butin. Six mille livres pesant d'argent, fruit du pillage de l'Ile-de-France, étaient rassemblées dans l'île d'Oissel. Elles furent abandonnées aux assiégeants ; après quoi les deux partis réconciliés redescendirent ensemble la Seine comme pour quitter les Gaules ; mais trouvant ensuite qu'il était trop tard pour se mettre en mer, ils la remontèrent de nouveau, et prirent leurs quartiers sur toute l'étendue de son cours, depuis son embouchure jusqu'à Melun [1].

Cependant le long séjour que les Normands avaient déjà fait en France commençait à adoucir leur férocité primitive. Ils s'attachaient aux jouissances des climats du Midi ; ils étaient moins empressés à détruire par le feu des richesses qu'ils viendraient consommer un jour, à massacrer des hommes qu'ils pourraient bientôt faire travailler pour leur compte. Ils commençaient aussi à se mettre au fait des querelles et des jalousies qui divisaient les seigneurs feudataires et les nombreux souverains de la France ; ils en profitaient pour conclure avec eux des traités de subside. A plusieurs reprises ils combattirent, sous les drapeaux de Salomon III, le nouveau roi de Bretagne ; quelques-uns d'entre eux prêtèrent aussi l'oreille aux exhortations des prêtres catholiques : le duc Wéland entre autres, qui avait commandé les Normands de la Somme se convertit avec toute sa famille, et prêta à Charles le Chauve un serment de fidélité [2].

Le royaume de France était devenu à cette époque une sorte de république théocratique. L'autorité des rois y était comme anéantie : celle des grands, qui n'aurait pu se maintenir que par leur valeur et le nombre de leurs soldats, était fort diminuée depuis qu'ils avaient sacrifié toute la population qui leur était soumise à une aveugle cupidité. Plusieurs familles antiques s'étaient éteintes pendant la guerre, soit à la terrible bataille de Fontenai, soit dans les discordes civiles, ou en combattant les Normands. Chacune des survivantes était assiégée par les gens d'Église qui profitaient de tous les moments de faiblesse ou de maladie de leurs pénitents, pour leur extorquer d'amples donations, par la crainte de la mort ou des supplices de l'enfer. Le clergé seul ne

[1] Annales Bertiniani, p. 77.
[2] *Ibid.*, p. 78.

mourait jamais ; il n'éprouvait jamais ni confiscations ni partage ; et l'étendue de ses terres augmentant à chaque génération, il devait en peu de temps se trouver seul maître du royaume. Quelquefois il est vrai, il distribuait à son tour ses terres en fief, aux hommes libres, et il se vante d'avoir formé aussi une nouvelle milice pour la défense de l'État. Mais cette milice lui était entièrement subordonnée ; elle avait transporté aux prêtres la disposition de presque tout ce qui restait de force militaire à la France [1].

Ce qui achevait de rendre le clergé tout-puissant, c'était le droit qu'il s'était arrogé, et que tout le monde lui reconnaissait, de veiller sur les mœurs publiques. Il avait réussi à faire considérer les débauches des grands comme étant d'une haute importance pour l'État ; il attribuait à leurs désordres les vengeances célestes : aussi le peuple montrait plus d'horreur pour ces fautes que pour les actes de cruauté et de perfidie dont il était lui-même victime. Les conciles étaient tour à tour occupés des incestes de Judith, fille de Charles le Chauve, qui épousa successivement Éthelwolf, roi d'Angleterre, Éthelbald son fils, et Baudouin, comte de Flandre, par qui elle se fit enlever [2]; de la cassation du mariage d'Étienne, comte d'Auvergne, avec la fille de Raimond, comte de Toulouse, parce que le premier avait été l'amant d'une parente du second [3]; du divorce d'Ingeltrude, femme du comte Boson, qu'elle avait abandonné [4]; mais surtout des querelles du roi Lothaire, de Lorraine, avec sa femme Theutberge. Comme celles-ci eurent des conséquences politiques plus durables, nous en parlerons ici avec quelque détail, sans entremêler ce récit avec celui des autres événements.

(856-869) Theutberge, que le roi Lothaire avait épousée en 856, était fille d'un comte Boson, de Bourgogne. Son mari l'avait chassée dès l'année suivante, en l'accusant d'avoir commis un inceste avec son frère Hubert abbé des couvents de Saint-Maurice en Valais et de Luxen.

[1] Epist. Hincmari ad Ludov. Germaniæ regem ann. 858, cap. 7, apud Baronium Annal. eccles., t. X, p. 154. — Hincmari operum., t. II, p. 126.

[2] Annales Bertiniani, p. 73, 77, 78. Le pape Nicolas Ier écrivit le 23 décembre à Charles le Chauve, pour le prier de pardonner à Baudouin Bras de Fer, comte de Flandre, qui avait enlevé sa fille, de peur que ce comte ne se joignît aux Normands, au préjudice de la chrétienté. (Nicolai I Epist. 20. Concilior. Labbæi., t. VIII, p. 392. Script. franc. p. 387.)

[3] Concil. Tullense II, apud Tusiacum Villam. ann. 860. Labbæi Concil. gen., t. VIII, p. 716.

[4] Annal. Bertin., p. 85. — Concil. roman. III, ann. 863. Conc. gen., t. VIII, p. 769.

Mais comme la reine s'était purgée de cette accusation par l'épreuve de l'eau bouillante, d'où son champion était sorti sans éprouver aucun dommage, Lothaire avait été forcé de la reprendre en 858. Cependant Lothaire non-seulement avait un autre attachement, mais il prétendait être solennellement engagé ailleurs. Il affirma qu'avant son mariage avec Theutberge, il avait été promis en mariage avec Valdrade, sœur de Gonthier, archevêque de Cologne, et nièce de Theutgaud, archevêque de Trèves; qu'il ne l'avait ensuite abandonnée que par contrainte, lorsque dans une guerre civile il avait été réduit à acheter à ce prix l'alliance du puissant comte Boson. Il regardait toutefois Valdrade, dont la naissance égalait celle de Theutberge, comme sa femme légitime, et il réclamait contre l'appellation injurieuse de concubine que lui donnait le clergé [1].

Lothaire avait repris Theutberge et renvoyé Valdrade, mais l'on ne peut savoir quelles humiliations éprouvait la première dans la maison d'un mari qui l'avait reçue par force. Probablement ce fut pour y mettre un terme qu'au mois de janvier 860, elle confessa elle-même volontairement, à ce qu'elle déclarait, l'inceste dont elle avait été accusée. Les évêques assemblés en concile à Aix-la-Chapelle, devant lesquels elle fit cet aveu, prononcèrent le divorce des deux époux, et condamnèrent la reine à être enfermée dans un couvent. Peu après elle trouva moyen de s'en échapper ; elle s'enfuit auprès de son frère Hubert et dans cette compagnie particulièrement suspecte, elle protesta de son innocence. Charles le Chauve reçut Theutberge et Hubert sous sa protection ; il donna au dernier l'abbaye de Saint-Martin de Tours, et l'archevêque de Reims, Hincmar, se chargea de prouver que lors même que Theutberge se serait rendue coupable d'inceste avant son mariage, ce n'était point une raison suffisante pour prononcer son divorce. Dans le même temps les évêques du royaume de Lothaire, rassemblés pour la troisième fois en concile à Aix-la-Chapelle, le 28 avril 862, prononçaient tout le contraire. Ils cassaient le mariage de Lothaire avec Theutberge, et ils l'autorisaient à épouser Valdrade [2].

[1] Les archevêques Gonthier et Theutgaud furent en effet excommuniés et déposés à cause de leur parenté avec Valdrade, et de l'assistance qu'ils lui donnèrent. (Annales Metenses, p. 191.)

[2] Annales Bertiniani, p. 75, 76. — Annales Metenses, p. 191. — Hincmari operum., t. I, p. 568. — Epist. Nicolai I. Concil., T. VIII, p. 481. — Concil. Aquisgran. III. Concil., t. VIII, p. 759.

Quoiqu'on ait conservé toutes les pièces de ce long et scandaleux procès, qui occupa la chrétienté pendant près de quinze ans, il est impossible aujourd'hui d'arriver par elles à connaître la vérité. Trois conciles sont accusés par l'Église d'avoir jugé faussement, pour se conformer aux passions de leur souverain; deux archevêques furent destitués par le pape, pour avoir affirmé ce qui était contraire à la vérité; deux légats du saint-siége furent mis en jugement comme s'étant laissés corrompre par les présents de Lothaire. Les déclarations de Theutberge devant un concile, pour confesser l'inceste dont elle s'était rendue coupable; ses lettres au pape pour lui demander la dissolution de son mariage, et la permission de se retirer dans un couvent pour y pleurer ses fautes; son attestation solennelle que la nature ne l'avait point faite propre au mariage, furent toutes également démenties par le pape, qui regarda toutes ces pièces comme extorquées par la crainte ou la violence. A quelque récit qu'on s'attache, on est obligé d'admettre qu'il y eut de part et d'autre tant de falsifications, tant de mensonges et tant de faiblesse, qu'on ne sait plus distinguer à quels faits on peut encore accorder quelque confiance [1].

Le pape Nicolas Ier, qui fut le protecteur inébranlable de Theutberge, et le persécuteur de Valdrade, paraît avoir été un homme de mœurs sévères Il avait obtenu le respect du clergé, par l'étendue de ses connaissances, par son zèle pour la discipline, par l'activité avec laquelle il correspondait sur tous les points de doctrine, avec tous les membres de l'Église : mais son ambition était sans bornes ; toute opposition révoltait son orgueil; il se croyait maître de la terre comme vicaire de Dieu ; sa volonté, qu'il croyait inspirée, lui paraissait devoir remplacer toujours les formes de la justice, et anéantir toute autre autorité. Par cette ferme confiance en lui-même, il contribua plus qu'aucun de ses prédécesseurs à rétablir la monarchie des papes.

Nicolas fut quelquefois excité, et toujours secondé dans ses poursuites contre Lothaire, par Hincmar, archevêque de Reims, dont le caractère n'était pas moins ferme et moins ambitieux que le sien, l'esprit moins arrogant, les connaissances moins étendues. Hincmar, qui était le prin-

1 Il y eut à Aix-la-Chapelle trois conciles occupés du mariage et du divorce de Theutberge Deux en 860, et un troisième en 862. (Annales Bertiniani. p. 79.) Un autre concile fut assemblé à Metz en 863 par deux légats du pape, et il décida de même en faveur du roi et de Valdrade. (*Ibid.* p. 81.) Concil. gener., t. VIII, p. 696, 739, cet. Epist. Nicolai I, 22, 23. Concil. gener., t. VIII, p. 394.

cipal conseiller de Charles le Chauve, et qui se regardait comme chef de tout le clergé des Gaules, fut plus d'une fois tenté de s'opposer aux usurpations du pape. La lutte entre ces deux redoutables champions aurait décidé si l'Église serait gouvernée en monarchie ou en république. Hincmar avait plus d'habileté en politique, mais moins de bonne foi que le pape. Les religieux bénédictins qui ont recueilli les monuments de l'histoire de France, ont relevé dans ses écrits plus d'une impudente falsification. Mais Hincmar, lorsqu'il donnait plus d'extension à son autorité, était bientôt appelé à se justifier devant le saint-siége : c'est ainsi qu'après avoir déposé l'évêque de Soissons Rothad, il fut contraint par le pape à le rétablir. Dans toutes ces contestations, il finissait toujours par céder à l'autorité du saint-siége, soit qu'il fût réellement convaincu, soit qu'il craignît de donner occasion à la cour de Rome d'attaquer sa propre élection. En effet, sa nomination pouvait n'être pas regardée comme canonique, puisqu'elle était fondée sur la déposition d'Ebbon, son prédécesseur, qu'un parti avait jugé indigne de l'épiscopat, à cause de sa conduite envers Louis le Débonnaire [1]. Hincmar sembla vouloir se venger sur Lothaire des humiliations qu'il éprouvait dans ses démêlés avec le pape.

Charles le Chauve contribua de toute sa puissance à persécuter son neveu et à protéger sa femme contre lui. Il lui avait des obligations essentielles ; le jeune Lothaire lui avait donné un refuge en 859, lors de l'invasion de Louis le Germanique ; il lui avait donné une armée pour recouvrer son royaume, et une puissante assistance dans les négociations qui l'avaient ensuite affermi sur le trône ; mais l'on a souvent remarqué que les rois pardonnent bien moins les faits que les offenses, parce qu'ils leur font bien plus sentir les bornes de leur puissance. Charles allégua des motifs de conscience pour sévir contre son bienfaiteur, et quoiqu'il fît au besoin servir la religion à satisfaire ses passions les plus odieuses, on ne doit point en conclure que dans cette circonstance il ne fût pas de bonne foi. Tous les esprits étaient également soumis ; pour tous la religion était devenue la première affaire de la vie, et les ministres de cette religion paraissaient des organes de la Divinité. Une crainte superstitieuse courbait toutes les consciences,

[1] Les querelles d'Hincmar avec Rothad occupent un grand espace dans les historiens ecclésiastiques de cette époque. On a sur ce sujet des lettres de Nicolas Ier à Hermentrude, à Hincmar, aux évêques du synode de Soissons. (Concil., t. VIII, p. 422 seq. — Script. rer. Gallic., t. VII, p. 394.)

elle ne permettait aucun examen, elle flétrissait toute résistance du nom de rébellion. Les prêtres ne se contentaient pas, pour entretenir les terreurs des rois et des grands, de présenter sans cesse à leur imagination des tableaux de l'enfer, de rappeler à leurs auditeurs ces tourments, ces flammes vengeresses, ces douleurs éternelles où l'intensité de la peine est encore aiguisée par sa durée sans fin ; ils ne se contentaient pas de ne montrer le Dieu auquel ils donnaient cependant le nom de père, que comme le plus implacable et le plus cruel des persécuteurs ; ils savaient que l'homme oublie quelquefois un avenir qu'il ne voit jamais, et que ce jugement éternel, malgré toutes ses terreurs, n'arrête pas toujours les passions d'un moment : c'était sur une crainte plus immédiate qu'ils fondaient leur pouvoir ; c'était dans cette vie même qu'on voyait, par des miracles journaliers, les ennemis du clergé punis de maladies effrayantes ou de morts subites. Les exemples en étaient si fréquents, les victimes étaient quelquefois si éminentes en dignité, qu'on ne saurait révoquer en doute les faits eux-mêmes qu'attestent les écrivains ecclésiastiques, et l'on est réduit à supposer que les prêtres aidaient, par des fraudes pieuses, l'accomplissement de cette justice du ciel qu'ils invoquaient contre les rebelles. Le roi de Lorraine, Lothaire, fut lui-même peut-être l'exemple le plus frappant du danger attaché à la lutte contre l'autorité ecclésiastique.

Lothaire, parmi ces princes religieux, paraît avoir été lui-même un des plus religieux et des plus timides. L'autorité du saint-siége était à ses yeux égale à celle de Dieu même, et tout en sentant l'injustice des persécutions auxquelles il était exposé, il commençait par se soumettre avec humilité aux ordres de l'Église. Il sacrifia même, avec une faiblesse que le scrupule religieux peut seul excuser, les deux archevêques de Trèves et de Cologne, parents de Valdrade, que le pape avait excommuniés pour avoir soutenu son parti [1]. Ce n'était point la débauche, mais un amour délicat et pur qui l'avait attaché à Valdrade. Il avait conçu au contraire, pour Theutberge, une haine rendue plus invétérée par les persécutions qu'il avait éprouvées à son sujet, et par le scandale de ses confessions publiques. En 864, l'abbé Hubert, son frère, avec lequel elle vivait, ayant été tué dans une querelle pour la possession des biens du couvent de Saint-Maurice [2], elle fut obligée de recourir

[1] Epist. Lotharii ad Nicolaum papam, ann. 864. Concil. gener., t. VIII, p. 499. Script. franc., p. 567. — Annal. Bertiniani, p. 86, ann. 864.

[2] Hubert, quoique prêtre et abbé de Saint-Martin, était marié ; il s'était emparé

de nouveau à la protection de Charles le Chauve; et celui-ci, faisant valoir en même temps l'autorité de Rome et celle du clergé de France, contraignit son neveu à la reprendre encore en 865. Theutberge fut remise aux archevêques du royaume de Lorraine, et douze comtes sujets de Lothaire promirent par serment que leur roi la tiendrait pour femme légitime, sous peine d'excommunication dans cette vie et de damnation dans l'autre. En même temps Valdrade avait été éloignée de la cour, avec ordre de se rendre à Rome pour justifier sa conduite [1].

Mais si cette cohabitation de deux époux qui se détestaient, faisait cesser ce qu'on appelait un scandale public, elle augmentait dans le cœur de l'un et de l'autre le ressentiment et la haine. Lothaire ne cessait de solliciter la permission de se rendre à Rome pour expliquer sa conduite et se justifier, tandis que Nicolas la lui refusait avec hauteur. Theutberge demandait elle-même à se séparer d'un époux qu'elle rendait malheureux, et avec qui elle ne pouvait être heureuse. Voici quelle fut la réponse de Nicolas : « Nous sommes également étonné, lui dit-» il, des expressions de tes lettres et du langage de tes députés; et » en remarquant un changement si complet et dans ton style et dans » tes demandes, nous n'oublions point que dans les temps précédents » tu ne nous avais rien annoncé de semblable... Chacun nous atteste » que tu succombes sous une affliction sans relâche, une oppression » intolérable, une violence odieuse; et toi au contraire tu affirmes que » personne ne te contraint lorsque tu demandes à être dépouillée de » la dignité royale... Quant au témoignage que tu offres en faveur de » Valdrade, en déclarant qu'elle a été la femme légitime de Lothaire, » c'est en vain que tu t'efforces de l'établir, personne n'a besoin ici de » ton témoignage : c'est à nous de savoir ce qui est juste, à nous à dis-» tinguer ce qui est équitable; et toi-même tu serais réprouvée, tu se-» rais morte, que nous ne permettrions jamais à Lothaire de prendre » sa maîtresse Valdrade pour femme [2]. »

du couvent de Saint-Maurice, contre la volonté de l'empereur Louis II, qui en était souverain, et ce fut par les hommes de cet empereur qu'il fut tué en 864. (Annales Bertiniani, p. 88.)

[1] Nicolai P. Epist. 58. Concil. gen., t. VIII, p. 453. — Ejusd. Epistola ad episc. Italiæ, Germaniæ, Neustriæ et Galliæ de Sententia in Waldradam lata. Baron. Annal. 866, p. 327, t. X. — Script. franc. t. VII, p. 413. — Annales Bertiniani, p. 90. — Fleury, Histoire eccles., liv. I, ch. 40.

[2] Nicolai Epist. ad Theutbergam regin. du 9 des kalend. de février 867. Concil.

Valdrade n'osait point se rendre à Rome ; mais quoiqu'elle ne s'approchât plus de la cour, elle conservait toujours le même crédit sur son amant. Enfin, Nicolas Ier mourut le 13 septembre 867 ; et vers le même temps, Lothaire, à la sollicitation de l'empereur Louis son frère, entra en Italie avec une armée, pour le seconder dans la guerre qu'il faisait alors aux Sarrasins du duché de Bénévent[1]. Les deux frères rendirent de grands services au saint-siége, menacé par les musulmans jusqu'aux portes mêmes de Rome; et Adrien II, qui avait succédé à Nicolas, et qui paraissait doué d'un caractère plus conciliant, montra quelque indulgence à Lothaire. Il lui permit, en 868, de venir à Rome, pour se purger des accusations qui pesaient contre lui, ou, s'il était coupable, pour s'en laver par la pénitence. Adrien écrivit même à Valdrade, pour l'absoudre de l'anathème et de l'excommunication dont elle avait été frappée [2].

Mais lorsqu'au mois de juin 869, Lothaire rentra en Italie pour se présenter en effet au pape, il trouva les dispositions de celui-ci changées. Adrien II avait rejeté les instances de Theutberge, venue elle-même à Rome pour solliciter la dissolution de son mariage. Il avait ensuite paru avoir quelques égards pour les instantes recommandations de l'impératrice Engelberge, qui lui avait présenté Lothaire au mont Cassin, et qui avait obtenu du pape qu'il chantât lui-même la messe devant le roi, et qu'il lui offrît la communion. Mais lorsque Lothaire, sur cette assurance, fit son entrée à Rome, il put s'apercevoir que la vengeance de l'Église pesait déjà sur sa tête. « Tandis que le pape Adrien » rentrait à Rome, disent les annales de Saint-Bertin, qu'on croit » avoir été écrites à cette époque par Hincmar, Lothaire, qui le suivait, arriva à l'église de Saint-Pierre, mais aucun clerc ne se présenta pour le recevoir, et ce fut seul avec les siens qu'il s'avança » jusqu'au tombeau de l'apôtre. Il entra ensuite dans un appartement » attenant à cette église, pour y habiter; mais il ne le trouva pas » même balayé. Il se figurait que le lendemain, qui était un dimanche, » on chanterait la messe devant lui ; mais il ne put jamais l'obtenir » du pape. Il entra cependant à Rome le jour suivant, et dîna avec le

gen., t. VIII, p. 425. — Scr. franc. p. 417, et toutes les lettres suivantes jusqu'à la page 438.

[1] Annales Bertiniani, ann. 868, p. 98.

[2] Hadriani papæ II, Epistola ad Waldradam 14. Concil. gen., t. VIII, p. 913. — Script. francor., t. VII, p. 441.

» pape lui-même dans le palais de Latran, et ils se firent mutuelle-
» ment des présents [1]. »

Adrien invita ensuite Lothaire et toute sa cour à une communion solennelle ; mais ce fut avec des clauses qui devaient le frapper de terreur. « Après la messe finie, le souverain pontife, prenant en ses mains
» le corps et le sang du Seigneur, appela le roi à la table du Christ,
» et lui parla ainsi : « *Si tu te reconnais pour un innocent du crime*
» *d'adultère, pour lequel tu fus interdit par le seigneur Nicolas, et*
» *si tu as bien arrêté dans ton cœur de ne jamais plus, dans tous les*
» *jours de ta vie, avoir un commerce coupable avec Valdrade, ta*
» *maîtresse, approche-toi avec confiance, et reçois ce sacrement de*
» *salut, qui sera pour toi le gage de la rémission de tes péchés, et*
» *de ton salut éternel. Mais si dans ton âme tu t'es proposé de cé-*
» *der de nouveaux aux séductions de ta maîtresse, garde-toi de*
» *prendre ce sacrement, de peur que ce que le Seigneur a préparé*
» *pour remède à ses fidèles, ne se change pour toi en châtiment* [2].
» Lothaire, avec l'esprit égaré, reçut, sans se rétracter, la communion
» des mains du pontife. Après quoi, Adrien se tournant vers les com-
» pagnons du roi, leur offrit à chacun la communion en ces termes : *Si*
» *tu n'as point prêté ton consentement aux fautes de ton roi Lothaire,*
» *et si tu n'as point communié avec Valdrade, ou avec les autres*
» *que le saint-siége a excommuniés, puissent le corps et le sang de*
» *Notre-Seigneur Jésus-Christ te servir pour la vie éternelle.* Chacun
» d'eux, se sentant compromis, prit la communion avec une audace té-
» méraire ; chacun mourut par un jugement divin, avant le premier
» jour de l'année suivante. Il y en eut un très-petit nombre qui évi-
» tèrent de prendre la communion, et qui réussirent ainsi à se sous-
» traire à la mort. Lothaire lui-même, en sortant de Rome, fut atteint
» de la maladie, et en arrivant à Plaisance, il y mourut le 8 août.

[1] Annales Berliniani, p. 103.

[2] Cette adjuration est exprimée presque dans les termes qu'adressait le prêtre au champion qui subissait quelqu'une des épreuves des jugements de Dieu. L'attente d'un miracle rendait indifférent pour la conscience du prêtre que la chose présentée fût salubre ou mortelle. L'aliment le plus sain devait se changer en poison pour le coupable, le poison versé dans la coupe devait devenir un breuvage salutaire pour l'innocent. Si les ministres de la cour de Rome aidèrent les jugements du ciel, peut-être n'en conçurent-ils pas plus de remords que s'ils avaient soumis Lothaire à l'épreuve de l'eau bouillante, que le champion de sa femme avait subie.

» Tout le peuple de ce roi fut en même temps frappé d'un tel fléau,
» qu'on aurait dit que toute la noblesse du royaume, au lieu de suc-
» comber à la peste, avait péri par le fer ennemi [1]. »

De quelque manière que la vengeance du ciel, que la cour de Rome semblait appeler, fût attirée sur Lothaire, elle ne fut pas différée longtemps. C'était au mois de juin qu'il était arrivé à Ravenne; il était allé joindre son frère à Bénévent; après quelque séjour dans cette ville, il était revenu avec l'impératrice au mont Cassin, où il avait donné rendez-vous au pape, et où il avait aussi séjourné. Ce n'était donc pas avant la fin de juillet qu'il reçut du pape, au moment de son départ, cette communion solennelle, suivie en moins de huit jours par la mort de presque tous ceux qui y avaient participé. Un des historiens de la Vie des Saints assure que « le désastre lamentable des siens commença
» presque aux portes de Rome. Il n'y avait pour les mourants ni
» repos ni délai; cependant Lothaire se pressait d'avancer, et il n'ar-
» riva à Plaisance qu'avec un petit nombre de serviteurs, les autres
» ayant tous péri [2]. » Enfin, l'annaliste de Saint-Bertin ajoute que
« ce fut à Lucques que Lothaire fut atteint de la fièvre; en même
» temps le fléau frappait les siens, qu'il voyait mourir en foule sous ses
» yeux. Cependant il ne voulut point reconnaître la main de Dieu qui
» le frappait, et il poursuivit sa route jusqu'à Plaisance, où il arriva
» le 6 août: y ayant passé la journée du lendemain qui était un
» dimanche, il perdit tout à coup connaissance vers l'heure de none,
» et il mourut de bonne heure le lendemain matin. Ceux de ses ser-
» viteurs qui survivaient encore, en petit nombre, l'ensevelirent dans
» un petit monastère auprès de la ville [3]. »

[1] Annales Metenses, ann. 869, p, 196.
[2] Historia translationis sanctæ Flodesindis, p. 333.
[3] Annales Bertiniani, ann. 869, p. 104,

CHAPITRE X.

Fin du règne de Charles le Chauve ; il s'élève sur les ruines de tous les princes de sa famille. 862-877.

La troisième et dernière période du règne de Charles le Chauve ne fut ni moins désastreuse pour la France, ni moins honteuse pour la famille royale que celles qui l'avaient précédée. Aucune des souffrances des peuples ne fut soulagée, aucune des insultes des ennemis ne fut réprimée ou punie, et les calamités privées des Carlovingiens allèrent de pair avec les calamités publiques des Français. Cependant, durant toute cette dernière partie de son règne, Charles le Chauve ne cessa d'ajouter de nouvelles provinces à sa domination, de recueillir couronne après couronne, et de s'élever enfin vers cette monarchie universelle qu'avait fondée son illustre aïeul, et qu'il atteignit lui-même avant de mourir. Mais cet éclat impérial dont il jouissait seul ne changeait point la condition des peuples. Incapable d'administrer son royaume ou de le défendre ; se laissant enlever ses provinces par ses vassaux et ravager toute l'étendue de ses possessions par une poignée de pirates, il ne pouvait espérer de satisfaire son ambition que par les calamités de ses proches, et ce genre de bonheur ne lui fut pas refusé.

Son neveu, Charles, roi de Provence, fils de l'empereur et frère du roi Lothaire, mourut le premier en 863, après avoir été longtemps malade d'épilepsie. Nous n'avons aucun monument qui nous fasse connaître ou le caractère ou les actions de ce Charles, qui ne vécut pas longtemps, et qui ne laissa point d'enfants. Pendant son règne de huit ans environ, la Provence fut à plusieurs reprises ravagée par les Sarrasins et par les Normands. Les comtes qui avaient été institués pour en gouverner les divers districts, s'y étaient rendus plus indépendants encore que ceux de Charles le Chauve, et l'autorité royale s'anéantissait en Provence comme dans tout l'empire d'Occident. On ne sait point quelle

fut la résidence plus habituelle de ce premier roi de Provence; le petit nombre de diplômes de lui qui ont été conservés sont datés de divers châteaux dans le voisinage de Lyon et de Vienne; et c'est aussi à Lyon qu'il fut enseveli dans un couvent de religieuses [1]. Il est probable que, comme les autres rois carlovingiens, il évitait le séjour des villes, et cette vie errante qu'ils menaient de châteaux en châteaux, selon qu'ils y étaient appelés par l'abondance des provisions, ou par les saisons favorables à la chasse, contribuait à les rendre étrangers au gouvernement et inconnus à leurs peuples. Dès la première nouvelle de Charles de Provence, Charles le Chauve voulut s'emparer de son royaume, mais il fut prévenu par les deux frères du défunt, dont il avait lui-même reconnu les droits. Ceux-ci partagèrent son héritage. La Provence, le Dauphiné et la Savoie échurent à Louis II, empereur et roi d'Italie, qui joignit à ses titres celui de roi de Provence; le Lyonnais, la Bourgogne transjurane, le Viennois, le Vivarais et le pays d'Uzès demeurèrent à Lothaire, sous le titre de royaume de Bourgogne [2].

Charles le Chauve fut à cette époque obligé d'ajourner ses prétentions sur le royaume de son neveu, parce qu'il était réduit à tourner ses armes contre ses fils eux-mêmes. Louis et Charles, dont le plus jeune avait à peine quinze ans, s'étaient mariés sans son consentement: les parents de leurs femmes, les comtes d'Auvergne et de Bourges les avaient ensuite poussés à la révolte, et leur avaient fait contracter alliance avec Salomon, roi ou duc des Bretons. Le but de ces intrigues nous est mal connu; il semble se lier avec la jalousie qu'excitait, chez les comtes riverains de la Loire, la grandeur naissante de Robert, comte d'Anjou, qu'on a surnommé le *Fort*, comme le seul entre les seigneurs français qui se soit fait à cette époque une réputation de vaillance. Les historiens postérieurs qui ont vu dans ce Robert la souche de la troisième maison de France, fixent leurs yeux avec complaisance sur lui. Les victoires qu'il avait remportées dans quelques petits combats contre les Bretons et les Normands, lui avaient valu une récompense magnifique, un duché qui s'étendait de la Seine à la Loire, et qu'il tenait de la munificence de Charles; en retour, il attaqua son fils Louis, le vainquit, et le contraignit à rentrer dans le devoir [3]. Charles

[1] Diplomata caroli Provinciæ regis. Scr. franc., t. VIII, p. 396-403.

[2] Annal. Bertiniani, ann. 863, p. 80. — Bouche, Histoire de Provence, liv. V, sect. 11. p. 728-732. — Histoire génér. du Languedoc, liv. X, ch. 86, p. 565.

[3] *Ibid.*, ann. 862, p. 78, 79.

le Chauve récompensa la soumission de son fils aîné, par la concession du comté de Meaux et de l'abbaye de Saint-Crispin. Il aurait voulu se réconcilier aussi avec le second, Charles, roi d'Aquitaine : il eut avec lui une conférence à Melun-sur-Loire, et n'ayant pu l'engager à se soumettre, il rassembla une armée avec laquelle il s'avança jusqu'à Nevers. Le jeune Charles d'Aquitaine se rendit enfin dans cette ville à la fin de l'année 863, avec les principaux seigneurs de son parti, et il implora son pardon [1]. Sous un prince faible, toute résistance est sûre d'être récompensée. Les Aquitains obtinrent de nouvelles grâces. Le roi de France ne pouvait rien refuser à ces puissants seigneurs, qui ne recouraient le plus souvent à lui que pour lui faire confirmer des usurpations qu'ils avaient accomplies avec leurs épées [2]. Charles d'Aquitaine avait passé peu de mois à la cour de son père, lorsqu'un jour, en s'exerçant aux armes avec un jeune homme de ses amis, il fut frappé d'un coup de sabre qui lui partagea la tête. Après cette blessure, il traîna plus de deux ans encore sa misérable existence, affaibli dans ses facultés intellectuelles, et sujet à des attaques d'épilepsie; il mourut enfin le 29 septembre 866, et il fut enseveli dans l'église de Saint-Sulpice, près de Bourges [3].

Le rival de Charles d'Aquitaine, Pepin II, n'éprouvait pas une fortune moins contraire. Il n'avait pas su régner, et il n'avait pas pu se résigner à la dépendance d'une cour dont il n'était point le chef, ou à la mollesse et à l'ennui d'un couvent. Après s'être soumis à son oncle, il s'était échappé de nouveau, il avait été solliciter l'intérêt de ses partisans en Aquitaine, qui commençaient à se sentir fatigués d'une querelle étrangère à leurs intérêts. Ne pouvant les armer en sa faveur, il avait imploré l'assistance des ennemis de sa race, de sa religion et de son pays. Aux yeux d'un roi dépossédé, tout moyen semble honnête pour remonter sur le trône, et le désir de régner prend la place de tous les devoirs. Pepin II appela les Normands ; il conduisit lui-même leurs bandes dévastatrices : on assure que pour leur plaire il avait embrassé leur religion. A leur tête il s'empara de Poitiers en 863. Il épargna la

[1] Annal. Bertiniani, ann. 863, p. 83.

[2] De grandes concessions furent faites par le roi à Salomon, roi ou duc de Bretagne, qui avait si longtemps infesté les frontières; à Gozfrid, Roric et Hérivée, qui avaient poussé ses deux fils à la révolte. (Annal. Bertiniani, ann. 863, p. 80.)

[3] *Ibid.*, ann. 864 et 866, p. 94.

ville moyennant une grosse rançon, mais il brûla l'église cathédrale, consacrée à saint Hilaire, l'un des sanctuaires pour lesquels les Français avaient la plus haute vénération. Il pénétra avec les Normands dans le Limousin et l'Auvergne ; Étienne, comte de ce dernier pays, fut tué dans un combat, en le défendant contre lui. Clermont, sa capitale, fut pillée ; et le butin enlevé dans ces montagnes fut transporté jusqu'aux rivières éloignées où les Normands avaient laissé leur flotte. Pepin II avait ensuite assiégé avec eux Toulouse, sans pouvoir s'en rendre maître. Le comte de Poitiers, Rainulfe, lui fit alors demander une conférence, se déclarant prêt à embrasser son parti ; et Pepin, qui trahissait son pays, ne songea point à se tenir en garde contre la trahison ; il fut arrêté par Rainulfe, et présenté à Charles le Chauve, à la diète que celui-ci avait assemblée au mois de juin 864, dans son palais de Pistes, sur la Seine. Les Français condamnèrent à mort le roi Pepin II, comme apostat, et ennemi de la patrie et de la chrétienté ; la sentence ne fut cependant pas exécutée, et l'arrière-petit-fils de Charlemagne, enfermé dans un cachot du couvent de Senlis, n'y périt qu'après avoir longtemps gémi dans les horreurs d'une prison perpétuelle [1].

Cette diète de Pistes qui condamna Pepin II, est au nombre des plus remarquables entre les assemblées législatives de la seconde race. Le capitulaire qu'elle publia, et qui est fort long, est destiné à porter la réforme dans toutes les parties de la législation, et il est assez détaillé pour faire connaître beaucoup des anciens usages, beaucoup des anciens abus auxquels on prétendait remédier. Les provinciaux dont les propriétés avaient été détruites par les Normands, se livraient fréquemment au brigandage, et comme ils ne donnaient plus de garantie à la société, ils échappaient le plus souvent à l'action des lois. L'édit de Pistes voulut que chaque comte pût désormais sommer un Franc, sur la terre où précédemment il avait eu une maison. *La loi*, dit-il, *était instituée par le consentement du peuple et la constitution du roi.* La loi pouvait en effet changer la procédure, mais on ne voit pas comment elle rendait amenable en justice ceux qui, n'ayant plus de biens ou de domicile, s'étaient adonnés au vagabondage [2].

Un grand désordre s'était introduit dans les monnaies du royaume ; beaucoup de deniers d'argent faux ou légers étaient en circulation ;

[1] Annal. Bertiniani, ann. 864, p. 87. — Hincmari Opuscula, p. 829. — Histoire génér. du Languedoc, liv. X, chap. 94, p. 569.

[2] Capitularia Caroli Calvi, t. 36 Edictum Pistense, § 6, p. 177. Baluzii, t. II.

beaucoup étaient frappés dans des lieux où la fabrication des monnaies n'était pas légalement établie. L'édit de Pistes ordonna une refonte générale des monnaies ; il limita à dix villes seulement le droit de battre monnaie : il en fixa l'empreinte, il garantit le rapport du denier, douzième partie du sou, avec la livre de douze onces ou de vingt sous d'argent pur ; il établit le rapport de l'or et de l'argent en raison de douze livres d'argent pour une livre d'or ; il défendit le mélange des deux métaux, et il établit des peines contre les falsifications et les faux monnayeurs. Tous ces règlements cependant ne devaient s'appliquer qu'aux provinces qui suivaient les lois des barbares ; *car quant aux pays qui suivent la loi romaine*, dit Charles, *ni nos prédécesseurs ni nous-même n'avons jamais établi aucun capitulaire qui regarde cette loi ou qui lui soit contraire* [1]. On voit que dès cette époque en France on commençait à regarder les lois ou romaine ou barbare comme appartenant, non aux races d'hommes, mais aux diverses provinces.

Beaucoup de fraudes s'étaient introduites dans le commerce, beaucoup de vexations avaient été la conséquence du désordre ou de la misère du temps. L'édit de Pistes s'efforça d'y remédier, comme les législateurs barbares le tentent d'ordinaire, par des règlements arbitraires. L'évêque, l'abbé ou le comte de chaque ville devaient fixer le nombre de pains du prix d'un denier que le boulanger devait faire avec chaque boisseau de blé. Les mêmes supérieurs devaient veiller ensuite à la police des marchés et à la vérification des mesures [2].

La diminution ou la disparition des hommes libres qui devaient composer les armées, était encore le mal le plus universellement senti, celui qui compromettait le plus la défense du royaume. L'édit de Pistes chercha de plusieurs manières à y porter remède ; il ordonna un nouveau recensement des hommes libres obligés au service militaire ; il punit de peines plus sévères ceux qui les priveraient de leurs chevaux ou de leurs armes ; il poursuivit ceux qui, par une dévotion intéressée, se donnait à une maison religieuse, pour se soustraire au service ; et il ne permit point de vouer à Dieu ce qui n'était pas à eux, les droits de la patrie sur leur personne. Il apporta du soulagement à la misère de ceux que la famine avait contraints à se vendre comme esclaves, et il voulut qu'ils pussent toujours se délibérer de l'esclavage, en payant à leurs maîtres un sixième en sus de la somme qu'ils auraient reçue

[1] Capitularia, ib. §§ 7 à 20, p. 178.
[2] *Ibid.*, § 20, p. 182.

d'eux. L'édit de Pistes étendit sa protection jusqu'aux colons fugitifs qui s'étaient dérobés au fer des Normands, et qui souvent, dans les lieux où ils étaient réfugiés, tombaient au pouvoir de ceux qui leur avaient donné un asile. Mais quant aux anciens colons qui résistaient à l'introduction de coutumes plus oppressives; qui ne voulaient pas se prêter à des travaux nouveaux, et auxquels leurs maîtres n'avaient point songé dans le contrat primitif, l'assemblée de Pistes, qui n'était guère composée que de ces maîtres, décida en leur faveur contre les colons [1].

Les brigandages des Normands, les dangers effroyables auxquels chaque Franc était sans cesse exposé, avaient récemment engagé quelques propriétaires à fortifier leurs maisons, à les entourer d'une enceinte, et à leur donner l'apparence d'un château; mais ces lieux forts avaient presque aussitôt été convertis en retraites de brigands, et des plaintes universelles s'élevaient contre les seigneurs de château; l'édit de Pistes ordonna que tous ceux qui avaient été construits sans la permission du roi, fussent rasés avant le 1er août suivant [2]. Le moment n'était pas encore venu, mais il approchait, où ces mêmes fortifications privées devaient se multiplier dans tout le royaume, où elles devaient anéantir les restes de l'autorité royale, donner une nouvelle indépendance à la noblesse, retremper son caractère, et rendre à la nation française les vertus militaires qu'elle perdait sous le gouvernement des prélats.

Mais Charles, qui faisait raser les forteresses privées, avait enfin songé à élever, pour l'avantage public, des fortifications à l'entrée des rivières, afin de repousser les débarquements des Normands. Il avait aussi formé des corps de soldats destinés à faire la garde auprès des grands fleuves; surtout il avait comblé d'honneurs et de pouvoirs Robert le Fort, comte d'Anjou, le plus vaillant des seigneurs de cette époque, et le seul qui eût, à plusieurs reprises, remporté des avantages sur les Normands. Chaque année Charles ajoutait à ses gouvernements de nouveaux fiefs, ou l'avouerie de nouvelles églises; car les bénéfices ecclésiastiques étaient la récompense dont les rois disposaient le plus facilement. Mais ces mesures de sûreté étaient trop tardives, la population était tellement détruite, ceux qui survivaient étaient devenus si lâches, les Normands si enhardis par leurs succès, qu'ils ne se laissaient

[1] Capitularia Caroli Calvi, t. 36. Edictum Pistense, § 26 à 37, p. 186.
[2] Additamenta ad Edictum Pistense, cap. 1, p. 195.

ni arrêter par les estacades plantées dans les fleuves, ni écarter par les soldats. Ils ne craignaient point de faire de longs trajets par terre, pour surprendre les districts éloignés des rivières où l'on se figurait être à l'abri de leurs attaques. Et ce n'étaient pas des armées nombreuses qui insultaient ainsi à la nation, au cœur même de la France; quelques centaines de Normands à cheval s'éloignaient jusqu'à quarante et cinquante lieues de leurs vaisseaux, pour piller et mettre à contribution les villes et les monastères. Dans les plus grandes victoires qu'on raconte de Robert le Fort, deux ou trois cents Normands, tout au plus, étaient restés sur le champ de bataille. Cinq cents Normands, en 865, pillèrent le pays chartrain; deux cents Normands, au mois de septembre de la même année, entrèrent à Paris pour y enlever du vin dont leurs compatriotes avaient besoin, et ils en ressortirent sans que les habitants de cette grande ville eussent osé les attaquer [1]. Le 20 octobre, une autre troupe de Normands, qui probablement n'était guère plus considérable, s'empara du couvent de Saint-Denis, et y passa vingt jours dans les festins. Les celliers des moines fournissaient richement à leur bonne chère, et leurs chevaux étaient chaque jour employés à porter aux vaisseaux des ravisseurs les riches dépouilles qui avaient été accumulées dans ce sanctuaire par tant de rois. Aucun homme d'armes ne parut dans le voisinage pour les forcer à se retirer. Toute la noblesse du cœur de la France, tous ces preux chevaliers qui s'étaient réservé comme un privilége exclusif la bravoure et la profession des armes, n'osèrent point disputer aux païens le premier sanctuaire de leur patrie. Mais les moines abandonnés ne s'abandonnèrent pas eux-mêmes. Les hôtes qu'ils avaient reçus malgré eux, furent bientôt attaqués de maladies aussi rapides qu'effrayantes; leurs corps se couvrirent de pustules; des accès de rage indiquèrent leurs souffrances; bientôt ils rendirent leurs intestins avec leurs aliments; presque tous moururent, et les moines célébrèrent le pouvoir de Saint-Denis, qui, par un miracle, avait vengé son couvent [2].

Les circonstances n'étaient pas toujours favorables pour faire intervenir l'aide des saints d'une manière aussi efficace. En 866 les Normands avaient remonté la Seine jusqu'à Melun, tandis que deux corps de gardes-côtes suivaient leur flotte de l'un et de l'autre côté de la rivière : tout à coup ils étaient tombés sur le plus fort de ces deux corps, que commandaient

[1] Annales Bertiniani, ann. 865, p. 91.

[2] *Ibid.*, 865, p. 92.

les comtes Robert et Eudes; ils l'avaient mis en fuite, et ils avaient ensuite regagné leurs quartiers avec un immense butin. Charles le Chauve, découragé par cet échec, conclut avec eux le traité le plus honteux auquel la France se fût encore soumise. Il leur paya quatre mille livres pesant d'argent, pour qu'ils cessassent leurs déprédations : en même temps il convint que tous les Français que les Normands avaient enlevés et réduits en esclavage, et qui depuis avaient trouvé moyen de s'échapper, ou leur seraient rendus, ou payeraient leur rançon au prix que leur maître voudrait y mettre. D'autre part, il promit de payer une composition pour chaque Normand qui aurait été tué par ses sujets; admettant ainsi que les Normands pouvaient abuser contre les Français de toutes les rigueurs des droits de la guerre, sans qu'il fût permis aux Français, ou de se défendre, ou de se venger.

Pour rassembler ces quatre mille livres d'argent, il fallut recourir à des exactions extraordinaires. « Chaque manse ou métairie appartenant à un homme libre, dut payer six deniers, et trois seulement lorsqu'elle était occupée par un esclave. On perçut un denier de chaque *accola*, un demi-denier de chaque *hospitius* (c'étaient les ouvriers domiciliés ou étrangers qu'on employait à la culture). On leva la dîme sur toutes les propriétés des marchands, le tribut sur les prêtres, à proportion de leurs richesses, et l'hériban sur tous les Francs. De nouveau, on redemanda encore un denier pour chaque manse ou ingénue ou servile, et par deux fois on appela tous les grands du royaume à contribuer, ou en argent ou en vin, à proportion de leurs fiefs, pour acquitter aux Normands ce qui leur avait été promis[1]. » La difficulté de former la somme demandée, indique la pauvreté extrême à laquelle le royaume était réduit, et la destruction de la population; car deux cent mille manses ou familles de cultivateurs, dont une moitié aurait été esclave, et l'autre libre, auraient produit plus que la somme dont on avait besoin[2]. Il est vrai qu'on a

[1] Annales Bertiniani, ann. 866, p. 92.

[2] La livre d'argent se divisait alors, comme elle se divise encore aujourd'hui, en 240 deniers, en sorte que 4,000 livres d'argent faisaient 960,000 deniers.

100,000 manses d'hommes libres, à 6 deniers, en auraient produit. .	600,000
100,000 manses d'esclaves, à 3 deniers.	300,000
La surtaxe d'un denier par manse demandée ensuite.	200,000
Ce qui ferait une somme de 4,583 liv. d'argent ou deniers	1,100,000

sans tenir compte de la taxe sur les journaliers, les marchands, les prêtres et les nobles.

vu plus d'une fois les rois profiter des calamités publiques pour demander à leurs sujets des subsides extraordinaires dont ils détournaient ensuite la plus grande partie, l'ôtant aux besoins de l'État, pour l'employer à la gratification des plaisirs du monarque.

Après avoir reçu l'argent qui leur avait été promis, les Normands quittèrent au mois de juillet les rives de la Seine, et Charles fit construire, auprès de son palais de Pistes, dans le voisinage de Rouen, une estacade pour les empêcher de remonter de nouveau la rivière. Mais il ne semble pas que les Normands qui ravageaient alors les bords de la Loire fussent compris dans le traité que le roi venait de conclure. Ceux-ci, s'étant joints à quelques Bretons, s'avancèrent à cheval jusqu'au Mans, au nombre de quatre cents environ. Robert le Fort, comte d'Anjou, Rainulfe, comte de Poitou, et deux autres comtes nommés Godfrid et Hérivée, ayant rassemblé leurs hommes d'armes, s'approchèrent pour leur livrer bataille. Quelques centaines d'hommes seulement en venaient aux mains, et cependant la France entière regardait ce fait d'armes comme important, tellement elle était alors pauvre en guerriers. Il le fut en effet par ses rapports avec l'histoire de la troisième dynastie; le seigneur de qui elle tire son origine y périt. L'armée des quatre comtes fut battue, Robert le Fort fut tué, Rainulfe blessé mortellement, Godfrid et Hérivée blessés et mis en fuite, et les Normands vainqueurs mirent leur butin en sûreté [1].

Pendant les deux années suivantes (867-868), la France entière ne parut occupée que des démêlés et des droits des deux femmes de Lothaire, de la réconciliation de ce monarque avec le saint-siége, et de la catastrophe qui mit fin à son règne et à sa vie. L'attention des écrivains ecclésiastiques est partagée entre ces mêmes événements, les démêlés du saint-siége avec Photius, patriarche de Constantinople, qui commença le schisme des Grecs, et la conversion des Russes, des Bulgares, des Moraves et des Croates : le christianisme faisait alors des progrès rapides à l'orient de l'Europe; mais on eût dit que tout l'occident fixait ses regards sur des querelles de femmes.

Charles le Chauve était à Senlis lorsqu'il apprit la mort de Lothaire; il envoya aussitôt à tous les sanctuaires du royaume des sommes considérables, afin d'y fonder des prières pour le bien de l'âme de celui qu'il avait contribué à faire mourir désespéré. L'annaliste de Saint-

[1] Annales Bertiniani, ann. 866, p. 94.

Bertin, qu'on croit être Hincmar, remarque que la plupart des richesses qui retournaient ainsi aux églises leur avaient été enlevées par le même roi, soit lorsque, sous prétexte de contenter les Normands, il avait levé sur tout le royaume une imposition générale, soit lorsqu'il s'était institué lui-même abbé de plusieurs des plus riches monastères de France, et tout dernièrement encore, de celui de Saint-Denis [1]. Mais si Charles s'occupait réellement du salut éternel de Lothaire, il songeait davantage encore aux moyens de recueillir son héritage, qui cependant, d'après la convention qu'il avait conclue à Mersen, avec ses deux frères, aurait dû passer sans partage à l'empereur Louis II, frère du défunt. Louis II, qui jusqu'alors n'avait eu presque aucune relation avec la France, était peut-être, entre les rois carlovingiens, celui qui avait manifesté le plus de talents et de vertus. Mais attaqué dans l'Italie méridionale par les Sarasins, embarrassé dans les intrigues des Grecs et des Lombards de Bénévent, il rassemblait tout ce qu'il avait de forces pour sauver Rome des attaques des musulmans ou des Grecs schismatiques, et il ne s'était jamais approché de la Lorraine, échue en partage à son frère. Ce pays, situé entre les États de ses deux oncles Charles et Louis le Germanique, semblait bien plus exposé à leur agression, quoique ni l'un ni l'autre n'y eût aucun droit. Louis le Germanique était alors retenu à l'extrémité orientale de sa monarchie, par une guerre contre les Vénèdes. Charles le Chauve n'était distrait par aucun intérêt, et il se rendit à son palais d'Attigny, sur la frontière du royaume qu'il convoitait.

Plusieurs prélats et plusieurs grands de Lorraine vinrent à la rencontre de Charles jusqu'à ce palais. Dans une audience publique, ils le sommèrent, au nom de tous leurs compatriotes, de respecter les droits d'un royaume indépendant, et de s'abstenir de dépasser ses frontières, jusqu'à ce que les prétentions réciproques eussent été fixées, non avec l'empereur Louis II, que les Lorrains semblaient oublier, mais avec Louis le Germanique. En même temps plusieurs des mêmes seigneurs, préférant l'avantage du moment, et les faveurs qu'ils pouvaient obtenir de la cour, à la mission dont ils étaient chargés, invitèrent secrètement Charles le Chauve à se rendre immédiatement à Metz, pour prendre possession du royaume, lui représentant qu'une fois qu'il serait reconnu, Louis ne pourrait l'attaquer sans désavantage. En effet,

[1] Annales Bertiniani, ann. 869, p. 104.

Charles entra aussitôt en Lorraine. Les évêques de Verdum et de Toul l'attendaient à Verdun ; ceux de Metz, de Tongres et plusieurs autres, à Metz ; tous se recommandèrent à lui comme à leur nouveau souverain ; et le 9 septembre 869 ils le couronnèrent de la couronne de Lorraine, dans la basilique de Saint-Étienne [1].

Les discours qui furent prononcés par les évêques dans cette cérémonie nous ont été conservés ; ils sont remarquables par l'adroit mélange que faisaient les prélats dans leur langage sacré, des droits de Charles, comme héritier légitime de la couronne, de ceux que lui conférait l'élection du peuple, et de ceux que lui accordaient les évêques par le sacre et le couronnement. Aucune des doctrines monarchiques, républicaines ou théocratiques n'était réprouvée, personne n'avait le droit de se plaindre ; cependant le clergé, qui devait ensuite être chargé d'expliquer les formules dont il faisait usage, pouvait toujours les invoquer, quelque hardies que fussent ses prétentions futures [2].

Les deux concurrents de Charles n'étaient cependant pas disposés à consentir à son usurpation. Louis le Germanique se hâta de faire la paix avec les Vénèdes, et il marchait à grandes journées vers l'Occident, lorsqu'il fut arrêté à Ratisbonne par une sévère maladie, dont son frère crut longtemps qu'il ne réchapperait pas. D'autre part, l'empereur Louis II, qui était alors à Bari occupé à défendre la chrétienté contre les attaques des musulmans, recourut au pape Adrien II, pour que le pontife, qu'il protégeait alors, le protégeât à son tour. Adrien envoya deux légats auprès de Charles le Chauve, avec des lettres adressées aux évêques et aux barons de France, dans lesquelles il fulminait l'excommunication contre quiconque envahirait, troublerait ou tâcherait de s'approprier l'héritage d'un empereur qui, au lieu de combattre comme d'autres, des chrétiens et des serviteurs de l'Église, était alors même engagé, pour la sûreté du saint-siége, à repousser les Sarrasins, les propres fils de Bélial. « Que celui qui l'osera, dit le pape, soit » chargé des liens de l'anathème ; qu'il soit privé du nom de chrétien. » et relégué avec le diable ! » Mais dans une religion qui fait un devoir de la soumission de la raison, on ne peut jamais prévoir d'avance quand cette raison se soumettra en effet, ou quand au contraire la cupidité, l'ambition, l'intérêt personnel, opposant autorité à autorité, anathème à anathème, se révolteront contre les ordres reçus. Hincmar,

[1] Annales Bertiniani, ann. 869, p. 104.
[2] Capitularia Caroli Calvi, tit. XLI, cap. 2, p. 217, etc.

archevêque de Reims, opposa son crédit à celui du pape. Charles, rassuré par cette controverse, renvoya les légats du saint-siége et les messagers de l'empereur, et il s'avança dans l'Alsace, pour la réduire à son obéissance [1].

Louis le Germanique distribua tout l'or et l'argent assemblé dans les trésors de son royaume, aux couvents et aux sanctuaires ; et c'est ainsi, à ce qu'assure le cardinal Baronius, qu'il recouvra la santé [2]. Il menaça alors de se faire, par la force des armes, le partage dans l'hérédité de son neveu, que la cupidité de son frère lui refusait : la négociation fut longue, les menaces réciproques, et l'on crut quelque temps qu'une seconde guerre civile allait éclater entre les deux frères ; mais les Francs montraient peu de zèle pour les querelles de leurs rois, et peu d'envie de verser leur sang dans les batailles ; des commissaires furent nommés par les deux souverains pour diviser le royaume de Lothaire ; puis Louis et Charles se rencontrèrent sur la Meuse, à égale distance entre les palais d'Héristal et de Mersen, le 8 août 870. Le partage que les commissaires s'étaient engagés par serment à rendre égal, fut publié sous forme d'un capitulaire, et les deux rois, aussitôt après l'avoir accepté, se hâtèrent de se séparer. Charles acquit dans cette occasion le Dauphiné, le Lyonnais, la plus grande partie de la Bourgogne, du pays de Liége et du Brabant, tandis que les provinces germaniques de la France, en Alsace, en Lorraine et sur le Rhin, tombèrent en partage à Louis [3].

Si cet arrangement était contraire aux droits de l'empereur Louis II, il était plus convenable aux peuples que celui que réclamait le pape. Selon le droit des traités et celui de l'hérédité, une langue de pays longue et étroite, s'étendant entre la France et la Germanie jusqu'à l'embouchure du Rhin, aurait dû appartenir au souverain de l'Italie ; elle fut partagée au contraire en telle sorte que les peuples parlant français furent réunis aux Français, les peuples germains aux Germains. Cette convenance n'aurait point suffi, il est vrai, pour déter-

[1] Annal. Bertiniani, ann. 869, p. 107. Annal. Fuldens, p. 174. — Annales Metenses, p. 196. — Epistola Hadriani papæ II, ad proceres regni Caroli Calvi, t. VIII. Concil. p. 918. — Ejusd. ad. Carol. Calvum, ad episcopos, ad Ludov. Garman. reg. ep. 20 ad 28, p. 918-929. — Baronii Annales eccles. ann. 869, t. X, p. 446.

[2] Baronii Annales eccles, t. X, p. 450.

[3] Capitularia Caroli Calvi, tit. XLII et XLIII, p. 221. — Annal. Bertiniani, ann. 870, p. 109.

miner Louis II à renoncer à ses droits ; mais ce monarque ne pouvait s'éloigner de l'Italie méridionale, où il faisait la guerre au prince sarrasin qui s'était emparé de la Capitanate. Il l'assiégea dans Bari, et l'y fit enfin prisonnier en 871. Cette victoire même de l'empereur d'Occident sur le sultan de Bari, du souverain de l'Italie sur celui d'une seule ville, après une longue guerre dans laquelle le premier avait recouru à l'assistance des Lombards de Bénévent et des Grecs, donnait la mesure de la décadence de l'empire. Basile le Macédonien, qui régnait alors avec assez de gloire à Constantinople, demanda à son collègue d'Occident de renoncer à un titre et des prétentions qui convenaient mal à un Franc. Louis répondit, pour justifier les droits à l'empire romain qui lui avaient été transmis par son aïeul Charlemagne. La lettre du monarque franc est celle d'un critique instruit et judicieux ; il s'appuie, pour se faire appeler *imperator* en latin, *basileus* en grec, sur la grammaire, sur l'usage commun, sur l'histoire, qui justifient ses droits ; et en effet, il dit qu'il a beaucoup lu, qu'il lit beaucoup encore pour éclairer cette question [1]. Mais à peu près à l'époque où il la discutait comme un point curieux d'érudition, un événement inattendu montra ce qu'était devenu entre ses mains l'empire de Charlemagne. Adelgise, duc de Bénévent, qu'il était venu secourir contre les Sarrasins, mais que l'impératrice Angilberge avait poussé à bout par son orgueil et son avarice, le fit prisonnier dans son palais, et l'y retint quarante jours ; lorsqu'il le relâcha ensuite au mois de septembre, ce fut après avoir exigé de lui des serments solennels qu'il ne tirerait point vengeance de l'affront qu'il avait reçu [2].

Lorsque la nouvelle de la captivité de l'empereur Louis fut apportée en France, Charles le Chauve, auquel on annonça d'abord qu'il était mort, se flatta de l'espérance de recueillir un nouvel héritage ; il accourut en hâte à Besançon, tandis qu'il envoya en Italie des députés chargés de lui préparer les voies : son frère Louis le Germanique prenait du côté de l'Allemagne des mesures semblables ; tous deux se retirèrent avec quelque confusion quand ils apprirent ensuite que leur neveu était sain et en liberté. L'impératrice Angilberge demanda, l'année suivante (872), une entrevue à l'un et à l'autre, pour régler avec ses deux oncles les droits de son époux. Louis le Germanique,

[1] Baronii Annal. eccles. ann. 871, t. X, p. 486.

[2] Erchemperti Hist. princip. Langobard. cap. 34. Script. ital. Murat, t, II, p. 245. — Annales Bertiniani, p. 114.

ayant eu à Trente une conférence avec elle, consentit à lui restituer la partie de l'héritage de Lothaire que Charles le Chauve lui avait cédée. Celui-ci se plaignit hautement de cette restitution, comme si son frère, en se montrant juste, avait violé le traité tout récemment conclu avec lui ; il refusa de se trouver à Saint-Maurice, qu'Angilberge lui avait assigné comme lieu de rendez-vous, et il ne voulut se prêter à aucune restitution. Les guerres que l'empereur Louis II eut à soutenir dans le midi de l'Italie, pendant les trois ans qu'il vécut encore, ne lui permirent jamais de vider cette querelle par les armes [1].

Pendant les dernières années du règne de Charles le Chauve, la France paraît avoir été moins cruellement tourmentée par les invasions des Normands. Leurs chefs avaient déjà vécu si longtemps dans un pays riche et en partie civilisé, qu'ils commençaient à être eux-mêmes amollis par les jouissances du luxe. Une indépendance absolue du gouvernement de leur patrie les avait laissés exposés aux séductions des intrigues étrangères, et de leurs propres passions. Loin d'être toujours prêts à se secourir les uns les autres, ils avaient quelquefois tourné leurs armes contre leurs compatriotes pour le compte des rois de France, et vers cette époque Charles sut exciter et mettre à profit la jalousie de deux de leurs chefs nommés Roric et Rodolphe [2]. Plusieurs de ceux qui avaient longtemps vécu de pillage sur les côtes de France, prêtèrent aussi l'oreille aux prédications des missionnaires, ou furent convertis par les miracles dont ils furent témoins. Déjà nourris par leurs superstitions septentrionales, dans la croyance à un ordre surnaturel, ils écoutaient avec une foi avide le récit des prodiges que tout un peuple croyait ; et lors même qu'ils voyaient un ennemi dans le Dieu des chrétiens, ils ne soupçonnaient jamais ces prêtres de fraude.

Ceux qui avaient si longtemps dévasté tout le cours de la Loire, s'étaient fortifiés à Angers ; ils en avaient brûlé les couvents et les églises, et ils avaient converti toutes les campagnes voisines en solitude. Charles le Chauve vint les y assiéger, de concert avec Salomon, roi ou duc souverain de Bretagne (873). Il les contraignit à une capitulation, ensuite de laquelle ceux qui s'étaient convertis au christianisme eurent seuls la permission de demeurer à Angers, tandis que les autres durent quitter la France au mois de février suivant, en s'enga-

[1] Annales Bertiniani, 872, p. 114.
[2] *Ibid.*, p. 115.

geant, sous serment, à n'y jamais rentrer [1]. Ce fut au reste le dernier fait militaire de Salomon. Ce souverain, qui avait affermi l'indépendance de la Bretagne déjà établie par ses deux prédécesseurs, qui avait été reconnu sous le titre de roi par Charles le Chauve et par la cour de Rome, et qui dès lors avait travaillé à rendre l'église de Bretagne aussi indépendante de celle de France que sa couronne l'était de celle des rois carlovingiens [2], fut exposé l'année suivante (874) à une révolte de ses sujets. Il chercha un refuge dans le sanctuaire d'un petit couvent de Brest : ses deux lieutenants, Wurfaud et Pascuethan, qui s'étaient mis à la tête des rebelles pour le tirer de cet asile, s'engagèrent, par serment, à ce qu'aucun Breton ne porterait les mains sur lui ; mais ils le livrèrent au Franc Fulcoald, qui lui arracha les yeux d'une manière si cruelle que Salomon fut trouvé mort le lendemain. Les lieutenants de Salomon ne purent ensuite s'entendre sur le partage de l'autorité : leur rivalité excita une guerre civile en Bretagne, qui affaiblit ce nouveau royaume et le ramena bientôt au niveau des autres provinces de France [3].

Nous avons jusqu'à présent donné peu d'attention au caractère domestique de Charles le Chauve. Ce prince sans talents, sans élévation d'âme, sans caractère, disparaît durant son propre règne, où l'on ne voit guère que ce que la nation souffrit à cette époque, non ce qu'elle fit, ou ce que fit son roi. Dans une histoire où nous avons eu jusqu'ici le malheur de trouver peu de personnages sur lesquels nous pussions arrêter nos regards avec satisfaction, c'était du moins un objet d'intérêt que de suivre ceux qui montraient quelque vigueur, quelque originalité dans le crime ; ce contentement même nous est refusé quant à Charles le Chauve, qui ne donne pas plus de motif de le haïr ou de le mépriser complétement, que de l'aimer.

Les mœurs de Charles peuvent être considérées comme bonnes, ou du moins comme conformes aux enseignements de son confesseur. L'influence de l'Église avait opéré une réforme très-sensible dans la nation et dans ses chefs, quant au libertinage, et elle contraste avec la

[1] Annales Bertiniani, ann. 873, p. 117.

[2] Voyez la correspondance des papes Nicolas Ier et Adrien II avec Salomon, roi des Bretons. En s'adressant aux rois de France, les papes les appelaient alors Dilectio vestra, tandis qu'ils appellent le roi des Bretons Gloria vestra. (Concil. gen. t. VIII, p. 509. — Script. franc. t. VII, p. 406 et 596.)

[3] Annales Bertiniani, ann. 874, p. 118. — Chron. Namnetense, p. 220. — Annales Metenses, p. 200.

domination que conservaient toujours les autres passions honteuses, que le clergé était moins intéressé à combattre. Charles avait épousé, le 14 décembre 842, Hermentrude, fille d'Eudes, comte d'Orléans, avec laquelle il vécut vingt-sept ans en bonne intelligence, et de laquelle il eut quatre fils et trois filles. Elle mourut le 6 octobre 869, et à peu de jours de distance il se hâta de prendre pour concubine, Richilde, fille de Beuves, comte d'Ardenne, sœur de Richard, duc de Bourgogne, et de Boson 1er, depuis roi de Provence [1]. Quelques mois devaient s'écouler avant qu'il pût l'épouser sans scandale; il le fit le 22 janvier suivant, et il eut d'elle un fils et une fille qui ne vécurent pas.

Les fils de sa première femme ne se montrèrent pas moins disposés à la désobéissance et à l'ingratitude, que ne l'avaient été ses frères et les autres princes de sa race; et dans ses querelles avec eux, Charles le Chauve montra toute la faiblesse, mais non toute l'indulgence de Louis le Débonnaire; l'aîné de ces fils, connu depuis sous le nom de Louis le Bègue, et qui était né le 1er novembre 846, fut, à ce qu'on croit, couronné de bonne heure par son père, sous le titre de roi de Neustrie [2]. Peu après il se maria contre son aveu, à Ansgarde, fille du comte Harduin, et il fut engagé dans une révolte, où il combattit à plusieurs reprises contre le comte Robert le Fort. Le second fils, nommé Charles, qui fut donné pour roi à l'Aquitaine, en 855, et qui mourut avant son père en 866, eut aussi le temps, dans sa courte vie, de se montrer rebelle à l'autorité royale et paternelle; de se marier à la veuve du comte Humbert, contre les ordres de son père, et de s'associer à son frère Louis pour lui faire la guerre. Le royaume d'Aquitaine, après la mort de Charles, fut transmis à ce même Louis, son frère aîné. Le troisième fils se nommait Lothaire, il était boiteux; et comme une des manières les plus commodes pour les rois et les pères, d'expier leurs propres péchés, était d'enfermer leurs fils dans un couvent pour en faire pénitence, Charles consacra Lothaire à la vie religieuse; il l'enferma en 861 au couvent de Moutier-Saint-Jean; ensuite il l'éleva à la dignité d'abbé de ce couvent et de celui de Saint-Germain d'Auxerre; mais Lothaire y mourut en 866, la cinquième année de sa reclusion. Il restait un quatrième fils, nommé Carloman, que Charles, par le même motif et pour le salut de son âme, avait consacré à Dieu dès l'an 854, dans le couvent de Saint-Médard, quoique Carloman, qui fut

[1] Annal. Bertiniani, ann. 869, p. 107.
[2] Translatio sancti Ragnoberti episc. Baiocensis, p. 367.

aussi, peu de temps après, nommé abbé de cette communauté, montrât très-peu de goût pour la vie recluse. Peut-être fut-ce par indulgence pour les penchants plus mondains de Carloman, que Charles donna, en 868, une troupe de gens de guerre à cet abbé, pour combattre les Normands, de concert avec Salomon, roi de Bretagne [1]. Quoique les canons de l'Église ne permissent point aux religieux de porter les armes, ceux-ci se faisaient à peine un scrupule d'y désobéir, et ce fut un des points dans lesquels la religion ne put jamais l'emporter sur les intérêts personnels ou les habitudes populaires. Carloman n'eut pas de succès contre les Normands, mais il semble qu'il prit dans cette campagne le goût d'une vie plus licencieuse, et qu'il chercha dès lors à rentrer dans le siècle. Il était déjà abbé de plusieurs couvents, lorsqu'en 870 il fut accusé d'avoir conjuré contre son père, arrêté, dépouillé de ses bénéfices, et retenu prisonnier à Senlis [2]. Charles l'ayant remis en liberté au bout de peu de mois, Carloman s'enfuit dans la Belgique, où il rassembla une bande de soldats et de brigands, avec laquelle il dévasta cruellement cette province.

Le roi, ne sachant comment punir son fils, ou réprimer ses désordres, recourut contre lui à l'autorité ecclésiastique. Les évêques de la province de Senlis l'avaient ordonné prêtre ; ce fut à eux qu'il demanda justice. En effet, tous les compagnons et les complices de Carloman furent frappés d'excommunication, et condamnés, s'ils étaient pris, à perdre la tête. En attendant de pouvoir les arrêter, Charles se hâta de confisquer leurs biens [3]. Pendant ce temps, Carloman, quittant la Belgique pour la Lorraine, avait ravagé le voisinage de Toul ; puis il avait passé le Jura, pour piller aussi la Bourgogne. Enfin, soit qu'il ne pût résister plus longtemps aux troupes chargées de le poursuivre, ou qu'il se fiât aux promesses de pardon que lui faisait faire son père, il revint auprès de lui en 871, et fut de nouveau mis en prison à Senlis. Un synode assemblé dans cette ville en 873, le dégrada de la prêtrise. Carloman et ses associés parurent se réjouir de cette sentence, qui, en le rendant à l'état séculier, lui ouvrait le chemin du trône, car ses deux frères étaient morts dans cet intervalle, et Louis le Bègue demeurait seul entre la couronne et lui. Aussi tous ceux qui l'avaient secondé dans

[1] Annales Bertiniani, ann. 866, p. 102.
[2] *Idem.*, ann. 870, p. 109.
[3] *Ibid.*, ann. 871, p. 112. — Hincmari archiep. Remens, Epist. t. II, p. 353. — Script. franc. p. 536.

ses précédents désordres, se rapprochèrent-ils de lui, et parurent-ils former de nouvelles intrigues. Mais les mêmes évêques qui l'avaient dégradé, offensés de ce qu'il prenait leurs châtiments pour des bienfaits, le remirent une seconde fois en jugement, bien déterminés à lui faire mieux sentir leur puissance. « Ils le rappelèrent au milieu d'eux, » dit Hincmar, l'âme de tous les conseils, « et déclarant que selon les lois » divines il était digne de mort, ils prononcèrent cependant sur lui une » sentence plus douce, pour lui donner le temps et le lieu de se repen- » tir ; et par une acclamation universelle, ils le condamnèrent à perdre » les yeux [1].»

Avant de se rendre prisonnier, et pendant sa fuite en Belgique, ce malheureux prince, forcé peut-être à des hostilités contre son père, par des intrigues de cour qui nous sont mal connues, avait, par un appel, porté sa cause au tribunal du pape Adrien II, et celui-ci avait aussitôt embrassé la protection du fugitif avec un ton de hauteur et de véhémence que la cour de Rome n'avait encore pris vis-à-vis d'aucun roi. Il écrivait à Charles, le 13 juillet 871 : « Adrien, évêque, serviteur des » serviteurs de Dieu, à Charles, roi. En même temps que tu crois t'être » approprié les biens d'autrui que tu usurpes, on range aussi au nombre » de tes excès, que surpassant la cruauté des brutes elles-mêmes, » tu ne redoutes point de sévir contre tes propres entrailles, contre ton » fils Carloman : tu imites donc l'autruche, ainsi que nous l'apprenons » du saint livre de Job ; tu endurcis comme elle ton cœur contre ton » fils, comme s'il n'était point à toi. Non-seulement tu l'as privé de la » faveur paternelle et de ses bénéfices, mais tu l'as chassé des limites » de ton royaume, et tu as recherché, ce qui est plus impie encore, de » le faire soumettre à l'excommunication. Mais Carloman a recouru au » siége apostolique, par ses députés; il nous a interpellé, par les lettres » qu'il nous a adressées ; aussi en vertu de l'autorité apostolique, nous » mettons un frein à tes entreprises ; nous t'exhortons ensuite, pour » ton propre salut, à ne pas provoquer la colère de ton fils contre » l'apôtre lui-même. Rends-lui plutôt ta faveur, comme il convient à » un père ; reçois-le avec une affection paternelle, comme ton propre » fils ; remets-le en possession des bénéfices et des honneurs dont il » jouissait, du moins jusqu'à ce que les messagers de notre siége apos- » tolique se soient rendus auprès de toi, et qu'ils aient ordonné et dis- » posé, sauf votre honneur à tous deux, ce qui paraîtra plus salutaire

[1] Annales Bertiniani, ann. 873, p. 116.

» à son égard. Garde-toi d'ajouter péché sur péché; amende-toi de tes » précédentes usurpations et de ton avarice; efforce-toi, de toute ta » puissance, d'obtenir le pardon apostolique, en faisant voir que tu te » perfectionnes sous la correction; combats enfin jusqu'au bout, pour » ne pas périr tout entier. Alors le terme de tes forfaits sera aussi le » terme de mes reproches; et avec l'aide de Dieu, tu atteindras en » même temps la fin de la coulpe, et celle de la peine [1].»

L'audace inouïe de ce langage, adressé par un prêtre et par un sujet à un puissant monarque, petit-fils du souverain et du bienfaiteur de l'église de Rome, révolta même le pusillanime Charles, tout comme le clergé ambitieux dont il était entouré. D'autres lettres d'Adrien avaient été adressées aux comtes des deux royaumes de France et de Lorraine, pour leur interdire de prendre les armes contre Carloman; aux évêques de ces mêmes royaumes, pour leur interdire de l'excommunier. Dans toutes, le pape s'exprimait sur les crimes du roi avec la même hauteur et le même mépris. L'archevêque de Reims, Hincmar, qui ne le cédait à Adrien, ni en sciences canoniques, ni en arrogance, se chargea d'y répondre [2].

« Vous nous forcez, écrivait-il au nom de Charles le Chauve; vous » nous forcez, par des lettres indécentes pour la puissance royale, » inconvenantes de la part de la modestie apostolique, remplies d'af- » fronts et d'opprobres, à vous répondre avec un esprit moins pacifique » que nous ne voudrions. Il est temps que vous fassiez attention que » quoique nous soyons sujets aux passions humaines, nous sommes » cependant un homme créé à l'image de Dieu; qu'avec la grâce de » Dieu nous tenons de l'héritage de notre père et de notre aïeul le sen- » timent du nom royal et de notre dignité; que, ce qui est plus encore, » nous sommes chrétien, attaché à la foi orthodoxe et catholique, » instruit dès notre enfance dans les saintes lettres et dans les lois tant » ecclésiastiques que séculières; que nous n'avons été accusé légale- » ment et régulièrement d'aucun crime public, dans l'audience des » évêques, et moins encore convaincu... et cependant vous nous avez, » dans vos dernières lettres, qualifié de parjure, de tyran, de perfide, » de spoliateur des biens ecclésiastiques [3]. »

Il y a quelque chose d'assez noble dans un roi qui se défend des accu-

[1] Labbei Concil. gen. t. VIII, p. 929. — Script. franc. t. VII, p. 452.
[2] *Ibid.*, p. 920-931. — *Ibid.*, p. 453.
[3] Hincmari operum. Epist. t. II, p. 701. — *Ibid.*, p. 542.

sations et des reproches, non point en se couvrant de sa dignité royale, mais en invoquant ses droits comme homme, comme chrétien, comme accusé qui doit être présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit jugé. Peut-être aussi cette manière de repousser les attaques d'une autorité qui s'appuie sur l'opinion populaire, est-elle la plus prudente. Les Français devaient être peu touchés de la prétention d'un roi de France à ne pouvoir être excommunié à cause de la dignité de sa couronne; mais ils devaient voir en lui le protecteur de leurs droits, lorsqu'il demandait à être respecté comme homme, épargné comme chrétien, accusé seulement en forme, et entendu avant d'être jugé. Adrien, étonné de la résistance du monarque, de l'appui qu'il trouvait dans son clergé, et probablement aussi dans le peuple, prit tout à coup avec lui un langage plus affectueux. Il lui reprocha avec douceur de n'avoir point une charité parfaite, puisqu'il se roidissait contre des avertissements et des corrections que l'autorité pontificale ne lui adressait que pour son bien [1]. En même temps il abandonna la protection de Carloman, dont il ne parla plus dans les deux lettres suivantes, pour ne s'occuper que d'une autre discussion entre lui et le roi, sur la déposition d'Hincmar le jeune, évêque de Laon ; il ajouta même , sous le sceau du secret , comme gage de réconciliation, que si Charles venait à survivre à l'empereur Louis II, en vain tout autre offrirait au pape plusieurs boisseaux d'or , jamais Adrien ne reconnaîtrait d'autre empereur romain que Charles le Chauve [2].

L'harmonie fut rétablie entre le roi et le pape, mais le malheureux Carloman fut sacrifié. Le conseiller de Charles, Hincmar de Reims, était l'ennemi le plus acharné de son fils. Hincmar de Laon , au contraire, neveu de l'archevêque, et persécuté par lui, était l'associé de Carloman. Leur chute fut commune. L'évêque avait refusé de signer la censure prononcée contre le prince ; il fut déposé et jeté en prison. Carloman, de son côté, après qu'on lui eut arraché les yeux par l'ordre des évêques, fut enfermé au couvent de Corbie. Ses partisans trouvèrent ensuite moyen de l'enlever et de le conduire à Louis le Germanique, qui, ému de pitié pour lui, le nomma abbé d'Esternach; mais le malheureux fils de Charles ne survécut pas longtemps au supplice qu'il avait éprouvé [3].

[1] Labbei Concil. gener. t. VIII, p. 634. — Script. franc. Epist. 18 et 19, p. 455.
[2] Concilior. t. VIII, p. 936. Script. franc, p. 457.
[3] Chron. Centulense cum epitaphio Karlomanni, p. 246.

Quoiqu'il semblât peu naturel de promettre d'avance à un oncle l'héritage de son neveu, l'attente du pape Adrien II fut remplie, non pas il est vrai de son vivant. L'empereur Louis II mourut dans le territoire de Brescia, le 12 août 875, ne laissant qu'une fille nommée Hermengarde, qui, d'après les coutumes des Francs, ne pouvait avoir aucune prétention à la succession. Ainsi s'éteignait la branche aînée de la famille carlovingienne : Lothaire II et Charles de Provence, frère de Louis, n'avaient laissé aucun enfant. Tout l'héritage du premier Lothaire, qui, après lui, avait formé trois royaumes, devait revenir à ses deux frères. Louis le Germanique avait pour lui les droits de la primogéniture ; mais Charles le Chauve était appuyé par l'alliance du pape Jean VIII, qui en 872 avait succédé à Adrien II, et qui était tout dévoué au roi de France. Les convenances des peuples d'Italie leur auraient peut-être fait désirer leur réunion aux Français plutôt qu'aux Germains, mais elles étaient peu consultées. Ce n'est pas qu'une diète des ducs, marquis et comtes d'Italie ne se fût réunie à Pavie au commencement de septembre, en présence de l'impératrice Angilberge, veuve de Louis. Mais ces seigneurs, déjà en possession d'une indépendance presque absolue, songeaient bien moins à choisir le souverain qui aurait le mieux protégé l'Italie, qu'à les opposer l'un à l'autre, pour affaiblir toujours plus le pouvoir royal. « Par un conseil funeste, dit » un historien italien et contemporain, ils envoyèrent offrir la couronne » à tous deux en même temps ; en sorte que Charles le Chauve se mit » en mouvement sans savoir rien de Louis son frère, et Louis fit partir » l'un de ses fils, connu depuis sous le nom de Charles le Gros, sans » savoir ce que faisait Charles le Chauve [1]. »

Les trois divisions de l'empire de Charlemagne n'avaient pas éprouvé un sort semblable. La France, sous Charles le Chauve, était tombée au pouvoir des évêques ; la noblesse y était languissante, l'armée sans vigueur, et la population rurale presque anéantie. L'Italie, sous Lothaire et Louis, n'avait point accordé autant de crédit ou des domaines si étendus aux prélats. Mais de puissants ducs y avaient été établis dans de vastes et riches gouvernements qu'ils avaient rendus presque héréditaires dans leurs familles ; et quoique le pays ne prospérât pas sous leur administration, ils avaient maintenu au-dessous d'eux une population libre et militaire dans les châteaux, et quelque opulence dans les

[1] Andreæ presbyteri breve Chronic. in Antiquit. italic. Murator, t. I, p. 50.

villes. L'Allemagne enfin, sous Louis le Germanique, avait conservé plus d'esprit militaire que les deux autres divisions, une population proportionnellement plus nombreuse, et plus d'hommes libres en comparaison avec les esclaves; en sorte que la France était alors une théocratie, l'Italie une fédération de princes, et l'Allemagne un gouvernement presque républicain. Les ducs italiens ne désiraient se soumettre ni aux prélats de France, ni aux soldats de Germanie; mais en les mettant aux prises les uns avec les autres, ils comptaient secouer le joug de tous deux.

Charles le Chauve n'avait pas attendu l'invitation de la diète de Pavie pour se mettre en route à la recherche d'une nouvelle couronne (875). Il avait appris, à son palais de Douzy près des Ardennes, la mort de son neveu Louis II; il en partit le 1er septembre, se dirigeant sur Langres, Saint-Maurice en Valais, et le Saint-Bernard, et invitant tous ses feudataires à le suivre ou à le joindre sur la route : l'amour de la nouveauté, une expédition dans un pays opulent, l'assurance de se procurer toujours l'hospitalité à main armée, la chance d'obtenir d'un nouveau souverain des grâces et des bénéfices, attirèrent sous les drapeaux de Charles plus d'aventuriers qu'il n'en trouvait pour défendre la patrie contre les Normands. Charles le Gros et Carloman, les deux fils de Louis le Germanique, qui furent successivement envoyés par leur père en Italie pour en disputer la possession à Charles le Chauve, ou ne réunirent point autant de forces, ou ne s'accordèrent point entre eux, ou, comme l'affirme l'annaliste de Fulde, furent gagnés par les présents de Charles, et trompés par ses faux serments; en sorte qu'ils se retirèrent dans la persuasion que ce roi se retirerait aussi [1].

Charles le Chauve, au contraire, après avoir, sans tirer l'épée, écarté les armées allemandes, s'avança de la Lombardie vers Rome, où il fit son entrée le 17 septembre. Le pape Jean VIII, qui avait envoyé au-devant de lui quatre évêques en députation, lui donna avec empressement la couronne impériale le jour de Noël suivant. « Nous l'avons élu, écri-
» vit-il ensuite au synode assemblé à Pavie, nous l'avons approuvé avec
» le consentement de nos frères les évêques, des autres ministres de la
» sainte église romaine, du sénat et du peuple romain [2]. » C'est ainsi que le pape s'attribuait le droit de disposer de la couronne impériale, et qu'il se substituait à toute cette *nation décorée de la toge*, dont il se

[1] Annal. Bertiniani, ann. 875, p. 118. — Fuldenses, 875, p. 180.
[2] Annales eccles. Baronii, ann. 876, p. 514.

disait le représentant, et au nom de laquelle il invoquait les anciennes coutumes pour donner un nouveau maître à la terre. Jamais le plus grand des princes francs n'avait été loué, n'avait été présenté pour modèle à tous les hommes, comme le fut, par le pape, le faible Charles le Chauve. En effet, celui qui toute sa vie avait tremblé dans l'obéissance devant les prélats de son propre royaume, devait paraître à Jean VIII le meilleur des souverains, dès qu'il était le plus soumis à l'église romaine.

Charles le Chauve ne resta à Rome que jusqu'au 5 janvier 876. Il revint ensuite à Pavie, où il assista, au mois de février, à une diète du royaume de Lombardie, composée de dix-huit évêques et dix comtes, sous la présidence d'Anspert, archevêque de Milan, et de Boson, frère de Richilde, seconde femme du nouvel empereur. Cette diète, se ressaisissant d'une autorité qui avait autrefois appartenu à la nation des Lombards, mais qu'elle n'avait plus exercée depuis la conquête Charlemagne, au lieu de reconnaître Charles comme son souverain héréditaire, déclara « qu'elle l'élisait d'une voix unanime, pour protecteur, seigneur » et défenseur, et pour roi du royaume d'Italie [1]. » En retour, chacun des grands du royaume d'Italie obtint quelque grâce du nouveau souverain : Boson fut entre autres décoré du titre de duc de Lombardie : cependant ces grands feudataires étaient déjà assez puissants pour que les concessions royales n'ajoutassent plus que des titres à un pouvoir qu'ils ne tenaient pas de la couronne.

L'empereur Charles le Chauve était pressé de rentrer en France, car il apprenait qu'en son absence son frère Louis le Germanique, indigné de la supercherie par laquelle ses deux fils avaient été renvoyés d'Italie, avait, pour s'en venger, passé le Rhin avec son troisième fils, Louis de Saxe, et s'était avancé jusqu'au palais d'Attigny, après avoir ravagé plusieurs provinces. Cependant les Francs, très-empressés à se piller réciproquement, évitaient autant qu'ils pouvaient de verser leur sang dans les guerres civiles. Ceux qui suivaient Louis le Germanique reculèrent à mesure qu'ils apprirent que ceux de Charles s'avançaient ; et le roi d'Allemagne était rentré à Francfort, comme le nouvel empereur roi de France arrivait à Saint-Denis pour y célébrer la Pâques. Charles, qui semblait avoir pris goût aux couronnements, convoqua ensuite à Pontyon, entre Châlons et Langres, une diète générale où assistèrent

[1] Acta Concilii Ticinensis. Muratori. Script. ital. t. II, § 2, p, 143.

quarante-neuf évêques et cinq abbés, des provinces de France, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Septimanie, de Neustrie et de Provence. Il se présenta à eux, revêtu de la chlamyde et des habits grecs des empereurs d'Orient ; il discuta avec eux des points de dogme et de discipline ecclésiastique, et en retour, il fut pour la seconde fois proclamé par eux comme empereur d'Occident [1].

Tandis que Charles le Chauve s'enivrait de vanité par l'acquisition de tant de couronnes nouvelles et la conquête de tant d'États, les peuples, et surtout le pape qui l'avait couronné, commençaient à s'apercevoir que dans un temps de dangers ce n'était point assez de donner à la monarchie un chef pieux, timide et obéissant, un chef qui ne chicanerait sur aucune usurpation, qui ne réprimerait aucun abus. Chacun aurait voulu se soustraire au pouvoir national dirigé par le monarque ; mais chacun aurait voulu cependant que ce pouvoir national existât pour le défendre. Toute force dont Charles le Chauve devenait dépositaire se trouvait anéantie. Les Sarrasins, que Louis II avait combattus avec tant de persévérance dans le duché de Bénévent, menaçaient la capitale même de la chrétienté, depuis que le roi des Français était devenu empereur. « Les païens, écrivait Jean VIII à Charles le » Chauve, et des chrétiens iniques, sans crainte de la Divinité, nous » accablent de tant de maux que la mémoire des hommes n'y trouve » rien de comparable. C'est dans les murailles de la ville sainte que se » sont retirés les restes du peuple : ils y luttent avec une pauvreté » inexprimable, tandis que tout ce qui est en dehors de ces murailles » est dévasté et réduit en solitude. Il ne nous reste plus qu'un seul » malheur à craindre, et que Dieu veuille le détourner ! c'est la prise » et la ruine de Rome elle-même [2]. »

Dans le même temps, vers le milieu de septembre 876, les Normands étaient rentrés dans la Seine avec une centaine de bâtiments que, selon Hincmar, on commençait alors à nommer barques. On croit qu'à leur tête était le redoutable Rollo, en faveur duquel fut fondé plus tard le duché de Normandie. Ils se rendirent maîtres de Rouen, et ils étendirent leurs dévastations sur tous les bords de la rivière, sans que le nouvel empereur rassemblât quelques compagnies de soldats pour

[1] Acta Synodi Pontigonensis. Scr. fr., t. VII, p. 690. — Annales Bertiniani, ann. 876, p. 119.

[2] Johannis VIII, Epist. 30. Labbei Concil. gen., t. IX, p. 26. — Script. franc., p. 473.

les combattre, ou qu'il sût trouver d'autre moyen pour se soustraire à leur brigandage, que de leur offrir un tribut [1].

Au lieu de songer à résister à ses vrais ennemis, Charles dirigeait tous ses efforts contre les fils de son frère Louis le Germanique. Il venait de lui envoyer des ambassadeurs pour lui offrir des conditions de paix, lorsqu'il apprit que ce monarque était mort à Francfort, le 28 août 876. Louis avait, en mourant, partagé ses États entre ses trois fils : à Carloman il avait laissé la Bavière, à Louis la Saxe et la Thuringe, et à Charles le Gros la Souabe. Le plus rapproché des frontières de France était dans ce moment Louis, qui, avec une armée de Saxons et de Thuringiens, était campé sur la rive du Rhin. Ce nouveau souverain envoya demander à l'empereur son oncle, l'amitié et la protection que des chrétiens et des proches parents se devaient l'un à l'autre, au moment où une perte commune les plongeait tous deux dans le deuil; mais Charles le Chauve n'avait vu dans la mort de son frère que l'occasion de s'élever à une grandeur nouvelle; il se crut destiné à réunir tout l'héritage de Charlemagne sous son sceptre; il renvoya avec hauteur les ambassadeurs de son neveu; il sollicita les seigneurs allemands de le reconnaître pour roi, et leur offrit, en récompense, d'augmenter tous les priviléges aux dépens de l'autorité royale [2].

Louis de Saxe avait peu de confiance dans la fidélité de ses sujets au commencement d'un nouveau règne. Il craignait que les grands ne résistassent point à des offres qui venaient si récemment de séduire ceux de l'Italie; plutôt que de recourir aux armes, il invoquait la foi des traités, la justice, le jugement de Dieu. Il ne demandait plus à entrer en partage des États d'Italie, mais seulement à conserver les provinces que son père lui avait laissées; et pour prouver la justice de ses droits, il envoya au camp de son frère trente champions, dont dix devaient se soumettre à l'épreuve de l'eau froide, dix à l'épreuve de l'eau chaude, et dix à l'épreuve du fer chaud. Les annalistes assurent qu'aucun d'eux n'éprouva dans ces épreuves le moindre dommage. Cependant Charles le Chauve consentit à un armistice, et Louis, qui était sur la gauche du Rhin, s'était avancé jusqu'à Andernach; mais son oncle comptait profiter de sa sécurité pour le surprendre. Au milieu de la nuit du 7 octobre, l'empereur fit lever les drapeaux, et s'avança par des chemins difficiles et peu praticables vers l'armée du roi de Saxe. Une pluie

[1] Annal. Bertiniani, p. 121. — Chron. Britanniæ, p. 222.
[2] *Ibid.*, p. 122. — Annal. Fuld., p. 182.

froide ne cessait de tomber sur ses soldats ; ils cheminaient péniblement dans des boues profondes, et lorsqu'ils arrivèrent en vue d'Andernach, les hommes et les chevaux étaient également rendus de fatigue. L'armée qu'ils comptaient surprendre était rangée en bataille, en belle ordonnance; Gilibert, évêque de Cologne, avait donné avis à Louis de l'approche de son oncle, et dès le premier choc, les Français furent renversés par les Allemands. L'empereur, qui s'avançait avec la réserve, fut mis en déroute par la rencontre de ses propres fuyards, avant d'avoir atteint les ennemis. L'armée, refoulée sur les chemins étroits par lesquels elle était venue, y trouva ses propres bagages qui lui fermaient la retraite, ou qui la rendaient beaucoup plus dangereuse. Quelques comtes, plusieurs évêques et abbés, et un grand nombre de soldats furent tués ou pris sur le champ de bataille et dans la forêt voisine. Tous les équipages, tous les magasins des marchands furent pillés par les vainqueurs, et les fuyards, auxquels les paysans enlevaient jusqu'à leurs habits, furent réduits à se former des ceintures de paille pour couvrir leur nudité. Charles le Chauve avait laissé sa femme, l'impératrice Richilde, au palais d'Héristal ; celle-ci était parvenue au dernier terme de sa grossesse : cependant, à la nouvelle de la défaite de l'armée, le surlendemain elle prit aussi la fuite ; mais pendant la nuit elle fut surprise par les douleurs de l'enfantement, et elle accoucha dans les bois, au point du jour, d'un enfant qu'un serviteur porta ensuite avec elle, jusqu'à ce qu'elle eût rejoint son mari à Antenai, dans le diocèse de Reims. Le danger n'était cependant pas proportionné à la terreur des fuyards : Louis de Saxe ne les poursuivait point ; après avoir eu à Coblentz une conférence avec son frère Charles le Gros, il retourna en Allemagne, tandis que le troisième frère, Carloman, soutenait contre les Vénèdes une guerre difficile, et que Charles le Chauve tenait à Samouci, près de Laon, une diète du royaume de France [1].

La fortune avait semblé se complaire à élever Charles, pour rendre plus sanglantes les humiliations auxquelles elle l'exposait (877), et à entasser les couronnes sur sa tête, pour en arracher tous les lauriers. Il exerçait, sans concurrents, sur toute l'Italie et toute la France, ce pouvoir qui, pendant toute la première partie de son règne, avait été

[1] Annales Bertiniani, ann. 876, p. 122. — Fuldenses, p. 182. — Metenses, p. 202.

partagé entre des rois d'Aquitaine, de Neustrie, de Lorraine, de Provence et d'Italie. Mais en réunissant tous leurs titres, il n'en était pas devenu plus redoutable à ses ennemis, plus respecté de ses sujets. Le pouvoir s'échappait de toutes parts de ses faibles mains. Boson, frère de l'impératrice Richilde, qu'il avait laissé en Lombardie avec le titre de duc, pour y faire respecter son autorité, ne songeait déjà plus qu'à sa propre grandeur. Il venait d'empoisonner sa femme pour épouser Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, et ses noces avaient été célébrées avec une pompe sans égale [1]. Dans la même Italie, Bérenger, duc de Frioul, fils de Gisèle, sœur de Louis II, avait embrassé, contre Charles le Chauve, les intérêts des fils de Louis le Germanique ; tous les autres ducs, tous les autres princes de cette contrée s'étaient rendus presque absolument indépendants, chacun dans son gouvernement. En France, l'anarchie était encore redoublée par les ravages des Normands. Charles lui-même avait été réduit à fixer les tributs que quelques provinces payeraient aux Normands de laSeine, et d'autres aux Normands de la Loire, pour arrêter leurs déprédations, tandis que ceux de la Garonne avaient réduit l'Aquitaine dans un état si affreux, que le pape transféra l'archevêque Frothaire, de l'église de Bordeaux à celle de Bourges, *parce que la province de Bordeaux était rendue entièrement déserte par les païens* [2].

Dans ce moment où l'empire semblait de toutes parts tomber en dissolution, Charles le Chauve, pour se dérober peut-être au spectacle des désordres plus rapprochés de lui, résolut de faire un second voyage en Italie. Il assembla auparavant les états de la France à Kiersi, le 14 juin 877, et il y publia un capitulaire qui fait époque dans l'histoire du droit féodal, comme signalant toujours plus l'anéantissement de la puissance royale. Nous y reviendrons dans le prochain chapitre. En même temps il nomma Louis le Bègue, le seul de ses fils qui lui eût survécu, son lieutenant en France pendant son absence, puis il partit en traversant la Bourgogne avec l'impératrice Richilde, et il fit porter avec lui, en Italie, une grande quantité de meubles et de vases précieux, pour donner plus d'éclat aux fêtes par lesquelles il voulait qu'on célébrât sa venue. A Verceil, il rencontra le pape Jean VIII, qui

[1] Annal. Bertiniani, ann. 876, p. 119. — Regino Chron., p. 203. — Chronic. Centulense, p. 243. — Annales Fuldens., t. VIII, p. 38. — Muratori Annal. ad ann. 877.

[2] Epistola Johannis VIII ad Carolum. Labbei Concilior., t. IX, p. 11, 12, 33.

était venu au-devant de lui, et le pape et l'empereur firent ensemble leur entrée à Pavie [1].

Ils n'y étaient établis que depuis peu de jours, et le pape, auquel Charles avait offert de magnifiques présents, avait eu à peine le temps de sacrer Richilde comme impératrice, quand on leur annonça que Carloman s'approchait avec une armée considérable, pour disputer à Charles, et l'héritage de Louis II, et la couronne impériale. Les trois fils de Louis le Germanique avaient eu l'année précédente une conférence à Saalfeld, dans la Rhétie, où ils avaient partagé l'héritage de leur père. La Bavière, la Pannonie, la Carinthie, la Bohême et la Moravie étaient échues en partage à Carloman, qui était l'aîné. C'était la région la plus orientale de l'empire des Francs ; cette partie, habitée presque uniquement par des peuples slaves récemment subjugués, avait conservé une population militaire assez considérable, et les Hongrois, qui avaient commencé à y porter leurs ravages dès l'année 862, n'y avaient point encore fait autant de dommage que les Sarrasins dans le Midi, ou les Normands dans l'Occident [2].

L'armée que commandait Carloman était redoutable, et en effet, elle inspira de la terreur à Charles le Chauve, que les historiens germaniques accusent d'une constante lâcheté. « Aussitôt qu'il apprit l'ap» proche de Carloman, dit l'annaliste de Fulde, il prit la fuite selon » son habitude ; car dès le commencement de sa vie, toutes les fois » qu'il avait été nécessaire de résister à ses adversaires, il n'avait ja» mais manqué de tourner ouvertement le dos, ou de se dérober secrè» tement à son armée [3]. » En effet, l'empereur fit d'abord repartir l'impératrice, avec tous ses trésors ; elle repassa les Alpes, et se mit en sûreté dans la Maurienne. Pour lui, il se retira d'abord à Tortone, avec le pape ; il y avait donné rendez-vous au duc Boson et aux seigneurs de Lombardie ; mais voyant que ceux-ci ne lui amenaient point de soldats, soupçonnant même que plusieurs d'entre eux étaient déjà d'intelligence avec Carloman, il se sépara du pape, qui reprit en toute hâte la route de Rome, tandis que lui-même il s'achemina par le mont Cenis, pour rejoindre sa femme en Savoie.

C'était la dernière des humiliations auxquelles devait être soumis le petit-fils de Charlemagne, qui avait laissé dépérir son empire entre ses

[1] Annales Bertianini, ann. 877 p. 123.

[2] *Idem*, ann. 862, p. 79.

[3] Annal. Fuldenses, ann. 877, p. 183. — Annal. Metens., p. 203.

mains. Arrivé dans la montagne à un lieu nommé Brios, il y fut atteint d'une fièvre violente qui le força à s'arrêter et à faire venir sa femme auprès de lui. Il y fut soigné par un médecin juif attaché à sa personne, et nommé Sédécias. Les juifs, qui étudiaient alors en Espagne, dans les universités des Arabes, avaient en médecine des connaissances fort supérieures à celles des Francs ; mais ils étaient pour cette raison même en butte à la haine et à la jalousie d'un peuple ignorant et superstitieux. Sédécias fut accusé d'avoir donné, le 26 septembre, un poison à Charles le Chauve, sans qu'on indiquât aucun motif pour le déterminer à ce crime, qui devait lui enlever toute sa fortune, en le privant de son bienfaiteur. Charles mourut cependant le 6 octobre, et son corps subit presque aussitôt une décomposition si rebutante, qu'après de vains efforts pour le conduire au tombeau des rois à Saint-Denis, on fut obligé de le laisser pendant sept ans dans le cimetière d'un couvent à Nantua, avant de pouvoir transporter ses os au dernier lieu de leur repos. Il était, à sa mort, âgé de cinquante-quatre ans, et il en avait régné trente-sept, depuis la mort de son père [1].

[1] Annales Bertiniani, p. 124. — Fuldenses, p. 183. — Metenses, p. 203.

CHAPITRE XI.

Décadence rapide de la race carlovingienne ; règnes de Louis le Bègue, Louis III, Carloman, et Charles le Gros. 877-888.

Les annales des Français contiennent pendant deux siècles une si longue répétition d'actes de faiblesse ou de crimes ; la nature humaine, la nation, à qui nous demandons des souvenirs de gloire, des émotions fortes et généreuses, se présentent à nous au contraire sous un aspect si dégradant ; de quelque côté qu'on tourne ses regards, on rencontre tant de souffrances, tant de vices, tant de passions honteuses ou anti-sociales, qu'on serait volontiers tenté de repousser cet affligeant tableau, et de passer rapidement aux temps d'héroïsme ou de chevalerie que beaucoup de traditions nous font attendre, que beaucoup de souvenirs poétiques entourent d'une auréole de gloire.

C'est avec un autre but, c'est dans un autre esprit que nous avons entrepris cette histoire ; c'est pour nous enrichir de l'expérience des temps passés, pour nous faire découvrir l'enchaînement des conséquences dans la pratique des sciences sociales, pour tenir registre de toutes les épreuves auxquelles nos pères ont été soumis dans la manière de les gouverner, et pour lier dans chaque occasion les effets avec leurs causes. Nous comprenons le dégoût qui a décidé tant d'historiens à s'éloigner avec empressement de ces siècles que nous nous efforçons de bien étudier ; nous le partageons peut-être ; mais nous ne croyons pas qu'on connaisse la France, qu'on connaisse le progrès de ses institutions, si l'on s'abandonne à cette répugnance. Tout ce qui nous rebute, tout ce qui nous offense dans cette honteuse période n'est point uniforme. Nous nous ferions la plus fausse idée des Carlovingiens, si nous croyions pouvoir faire entrer la décadence de leur gouvernement dans un seul tableau. Les princes, les sujets, les lois changeaient rapidement, quoiqu'ils ne s'amendassent point ; le caractère national tel qu'il

se présente à une époque, ne se retrouve plus dans une autre; le pouvoir passe tour à tour des rois aux armées, aux évêques, aux grands, aux seigneurs de château; l'essence même du gouvernement est changée, et ce qu'on nomme toujours une monarchie est tantôt une république, tantôt une théocratie, tantôt une fédération.

Nous avons vu l'établissement de la monarchie universelle, et quelles en furent les funestes conséquences pour l'esprit national, la population et le courage. Nous avons vu, après la suppression des intérêts nationaux, de honteuses disputes de partage entre les princes, allumer des guerres auxquelles le patriotisme ne pouvait plus s'associer. Nous avons vu la déplorable faiblesse de cet immense empire exposé sans défense à tous les brigandages. Dans les douze années que comprend ce chapitre, nous verrons l'extinction rapide de la dynastie carlovingienne, dont tous les princes disparaissent, à la réserve d'un seul rejeton, longtemps méconnu et repoussé du trône. Cet héritier unique de tant de gloire, puis de tant de honte, replaça, il est vrai, la couronne de France sur son front au bout de quelques années, et la dynastie carlovingienne est supposée avoir régné un siècle encore sur les Français, depuis qu'elle avait perdu les trônes d'Allemagne et d'Italie. Ce siècle d'agonie cependant fut bien plutôt un long interrègne, pendant lequel le seul titre royal était conservé à de petits seigneurs sans crédit, sans puissance; tandis que la nation laissée à elle-même, commençait à se réformer, et que de nouveaux corps sociaux naissaient des débris du grand empire. Si la France employa un siècle de plus que les États voisins à se reconstituer, c'est qu'entre les pays soumis au sceptre de Charlemagne, c'était celui où la puissance nationale était le plus complétement anéantie, et où il restait le moins d'éléments d'un nouvel ordre social après que l'ancien avait été renversé.

Dans la période que nous avons parcourue, les diverses parties de l'empire, semblait n'avoir aucun sentiment de leurs intérêts séparés, de leurs souvenirs, de leurs droits. Aucune famille, aucun grand nom, n'attiraient nos regards, rien ne fixait jamais notre attention sur les provinces, sur les sentiments individuels, sur les intérêts locaux. Si cette apathie universelle rendait l'histoire moins dramatique, d'autre part, notre œil moins distrait pouvait mieux suivre les désastres communs et les convulsions générales de l'empire. Cette apathie va bientôt cesser. Nous sommes arrivé au terme d'où l'on voit commencer toutes les grandeurs nouvelles, toutes les familles puissantes, toutes les

souverainetés provinciales, tous les droits, tous les titres qu'on a opposés dix siècles aux prétentions de la couronne et aux droits de la nation. Le nom de noblesse a pu se présenter déjà dans l'histoire; mais la vraie noblesse, telle qu'elle a existé, telle qu'elle s'est maintenue comme un ordre dans l'État, ne peut faire remonter aucun de ses titres plus haut que cette époque d'anéantissement du pouvoir social. De même nous avons déjà vu le nom de fief et de bénéfice, et l'indication de quelques devoirs féodaux; mais le système féodal ne commença qu'après cette période d'anarchie; c'était le principe d'un ordre nouveau qu'on substituait à une confusion et à une souffrance cent fois pires que celles que ce système laissa subsister.

A partir de cette époque, notre attention doit se disséminer sur un nombre presque infini de petits souverains, de petits États, presque sans liaison les uns avec les autres, dont aucun ne nous est suffisamment connu pour exciter un grand intérêt, dont aucun n'annonce ces vertus, ces talents, cette force de caractère qui motiveraient une étude approfondie, dont aucun ne possède, dès cette époque reculée, assez de monuments pour nous familiariser avec ses principaux personnages. L'histoire de France au dixième siècle se présente à nous comme un labyrinthe; avant de nous y engager, il convient de donner un moment d'attention à la révolution opérée dans les prétentions et les droits des seigneurs, par l'édit que Charles le Chauve avait publié à Kiersi le 14 juin 877. Cet édit consacra et rendit légale la succession héréditaire dans les comtés, et il anéantit ainsi les restes de l'autorité royale sur les provinces.

Dès la première invasion des Francs, la propriété foncière avait été considérée comme une partie des dépouilles de guerre enlevées sur les vaincus; le roi ou plutôt le général d'armée avait fait le partage de ce butin comme des autres; seulement, cette terre conquise par les armes avait été considérée comme particulièrement consacrée à la défense de la société; l'obligation de fournir un soldat avait été intimement liée à la concession de l'héritage. Les *sortes*, les lots de terre des hommes libres n'étaient point demeurés soumis aux lois générales de la succession. Chez les Saliens, aucune terre salique n'avait pu passer aux femmes [1]. Chez les autres peuples germains, les femmes, sans être aussi sévèrement exclues, ne succédaient qu'à défaut des hommes, à ces

[1] Lex salica, t. 62, § 6.

propriétés essentiellement militaires [1]. Le législateur avait ainsi voulu pourvoir à ce que la nation eût toujours à peu près le même nombre de guerriers, à ce que les terres essentielles à sa défense ne passassent jamais aux mains des ennemis. Mais cette précaution était demeurée vaine : la réunion de plusieurs *sortes*, et plusieurs *alleux* par un seul propriétaire, n'avait point été interdite. Elle s'opéra rapidement ; elle fut la conséquence tantôt de l'extinction des familles, tantôt de leur état d'oppression, tantôt des achats faits par les grands seigneurs, tantôt des efforts faits par les hommes libres, pour transmettre leurs propriétés à leurs filles. Toutes ces circonstances réunies, et d'autres encore que nous avons déjà indiquées dans notre récit, diminuèrent tellement la classe des hommes libres, et l'appauvrirent si fort, qu'elle ne parut plus suffisante pour la défense de la patrie.

Ce fut en partie le motif qui détermina Charles Martel et ses successeurs à faire aux hommes qui se dévouaient à eux, de nouvelles concessions de terre, sous des conditions différentes, mais qui peut-être aussi avaient déjà été quelquefois usitées sous les premiers rois mérovingiens. Les nouveaux partages n'étaient plus des lods, *sortes*, dus à chaque soldat, mais des bienfaits (*beneficia*) ; ce n'étaient plus des alleux, mais des fiefs ; celui qui les recevait ne s'engageait plus simplement à défendre son pays, mais à accompagner son chef dans ses expéditions ; il ne prenait plus la qualité d'homme de l'armée (*heer man*), ariman, mais celle de compagnon ou suivant (leude) ; et pour qu'il ne pût pas oublier ces obligations plus précises, la concession qui était faite au leude par son chef, finissait avec la vie du concessionnaire ; son héritage retournait à sa mort à son chef, pour qu'il en disposât en faveur d'un autre.

Cette règle pouvait, il est vrai, être établie par les lois, mais elle est trop contraire à la nature même de la propriété foncière, et aux habitudes des peuples au milieu desquels les Francs s'étaient établis, pour demeurer longtemps en vigueur. S'il y eut des concessions faites à ces conditions par les premiers rois mérovingiens, comme on a d'autant plus lieu de le croire que le nom même de leudes se retrouve habituellement dans leur histoire, elles étaient déjà devenues héréditaires longtemps avant la fin de la première race. Les concessions semblables faites par Charles Mertel, les nouveaux fiefs, les nouveaux bénéfices,

[1] Lex Anglorum, t. 6, § 1. — Lex Ripuariorum, t. 56, § 4. — Lex Saxonum, t. 7 §§ 1 et 8. — Lex Alemannor. tit. 57, etc.

au moyen desquels il créa son armée, étaient presque tous devenus héréditaires dès le temps de Charlemagne.

Les terres cependant qui se transmettaient ainsi à titre de bénéfice, et surtout les vastes concessions par lesquelles les rois avaient enrichi leurs courtisans, étaient toujours garnies d'esclaves, et même de villageois ou de colons à moitié libres, qui les cultivaient sous de certaines conditions ; en sorte que la propriété territoriale comprenait toujours un certain pouvoir sur la vie des hommes, et se rapprochait des magistratures. Ce fut ce rapport entre le baron, le seigneur, ou le riche propriétaire, et le comte, qui fit bientôt étendre jusqu'au comte le même système d'hérédité. Le comte cependant n'était point un propriétaire, mais un officier royal, un magistrat préposé temporairement au gouvernement d'un certain district, au commandement de ses milices, à l'administration de sa justice. Il est vrai que le comte trouvait le plus souvent moyen d'étendre ses possessions propres dans un comté, qu'il s'y présentait alors en même temps comme maître de ses esclaves, magistrat de ses paysans et lieutenant du roi sur les hommes libres ; que ces diverses qualifications se confondaient en lui, et qu'il devenait aussi difficile pour le roi de lui reprendre ce qu'il lui avait donné, que pour les sujets de lui résister dans ce qu'il n'avait point droit à prétendre.

Par l'édit de Kiersi le roi s'engagea à donner toujours au fils d'un comte, et comme un héritage légal, la magistrature, l'*honneur* du comté qui avait appartenu au père : il ne se réserva de nommer un nouveau comte que lorsque le défunt n'aurait point laissé d'enfants ; auquel cas, dit-il, « celui qui aura été temporairement choisi pour » gouverner ce comté, ne devra point ressentir de colère, si nous le » donnons à un autre, et à qui il nous plaira plutôt qu'à lui. » Par cet abandon que fit Charles le Chauve, du droit de nommer ses lieutenants, presque toute différence entre les comtes et les autres seigneurs fut supprimée aux yeux du peuple. La magistrature fut toujours plus considérée comme une propriété, le sort des hommes libres fut rendu plus fâcheux, puisqu'il ne leur resta plus de protecteur contre les grands propriétaires ; et ces derniers usurpant presque tous les comtés, la France se trouva divisée en autant de souverainetés indépendantes qu'elle avait compté auparavant de lieutenances du roi. L'édit de Kiersi confondit lui-même les comtes avec les propriétaires et les seigneurs de fiefs, lorsqu'il ajouta : « Nous voulons et nous ordonnons » que tant les évêques que les abbés, les comtes et le reste de nos

» fidèles observent la même règle à l'égard des hommes qui relèvent d'eux [1]. »

Tandis que les droits héréditaires des comtes et de tous les dépositaires inférieurs de l'autorité acquéraient la sanction des lois, le droit héréditaire du monarque était méconnu, et le chef de la nation, au lieu d'élire les comtes ses lieutenants, devait au contraire se faire élire par eux. Charles le Chauve n'avait laissé qu'un fils, Louis le Bègue, né le 1er novembre 846, et âgé de trente et un ans à la mort de son père. Il est vrai que Charles se flattant encore, à son départ pour l'Italie, d'avoir un autre fils de sa seconde femme, avait montré dans les capitulaires de Kiersi, bien plus de défiance de ce fils que de désir d'assurer sa succession [2]. La nouvelle cependant fut apportée en France, que l'empereur était mort au passage du mont Cenis; et Louis le Bègue, sentant le besoin de se concilier la faveur des grands pour succéder à son père, dont il était le seul héritier, se hâta de distribuer des abbayes, des comtés, des seigneuries ou *villes* à tous ceux qui l'approchaient, selon que chacun les demandait [3]. Mais cette prodigalité même donna lieu aux plaintes de ses ennemis (877).

Boson, frère de la seconde femme de Charles le Chauve, que cet empereur avait créé marquis de Provence et duc de Lombardie, et qu'il avait employé dans toutes les affaires importantes, semblait vouloir se mettre à la tête des ennemis du nouveau roi. Depuis qu'il avait épousé la fille de l'empereur Louis II, il avait commencé à compter bien plus sur ses propres partisans, sur ses propres richesses, que sur les faveurs de la cour : il avait contracté une alliance avec Bernard, marquis de Gothie, et Bernard, comte d'Auvergne, deux des plus puissants seigneurs de la France méridionale : tous trois avaient assemblé des soldats; mais au lieu de les amener à Charles le Chauve en Italie, comme ils en avaient été sommés à l'approche de Carloman, ils s'étaient tenus à l'écart, et avaient causé ainsi la dernière déroute de l'empereur, et probablement sa mort. Lorsqu'ils surent que Louis avait, sans les consulter, disposé de fiefs considérables, ils déclarèrent que ce prince avait violé ainsi les capitulaires publiés à Kiersi, peu de mois auparavant, et ils refusèrent de le reconnaître. L'impératrice Richilde se

[1] Capitulare Caroli Calvi, tit. 52, § 9, p. 263; et 3, p. 269.
[2] *Ibid.*, tit. 52, § 4, p. 260.
[3] Annales Bertiniani, ann. 877. t. VIII, p. 26.

joignit aux mécontents, aussi bien que l'abbé Gauzelin, chancelier de France.

D'autre part, le vieux archevêque de Reims, Hincmar, se déclara en faveur du fils de Charles le Chauve, auquel il s'était toujours montré fidèle; mais les conseils qu'il adressa alors à Louis le Bègue font connaître la diminution de l'autorité royale, et l'ambition croissante des prélats. « Prenez garde autant que vous le pourrez, lui écrivait-il, à ce » qu'au commencement de votre règne, il ne s'élève entre les grands » aucune discorde, quant à votre gouvernement, car vous ne pourriez » l'apaiser ensuite sans une extrême difficulté. Ainsi donc, que les » princes du royaume qui sont à présent avec vous, se contiennent eux- » mêmes et modèrent leurs volontés, de peur que leur cupidité ou leur » négligence ne provoque à quelque scandale les autres primats du » royaume. » Hincmar exhorte encore le roi à promettre une observation scrupuleuse des derniers capitulaires de Kiersi, et une déférence complète aux conseils des prélats de l'Église. C'est sous ces conditions que Louis doit convoquer les évêques à une diète générale du royaume, et sous ces conditions, Hincmar promet de s'y rendre lui-même [1].

Louis le Bègue se conforma avec déférence aux conseils de l'archevêque de Reims; celui-ci de son côté écrivit au chancelier Gauzelin, qui, comme abbé de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis, et comme oncle de Bernard, marquis de Gothie, était un des plus puissants et des plus opulents seigneurs du royaume [2]. Les seigneurs mécontents, qui s'étaient avancés jusqu'à Avenay en Champagne, en ravageant le pays autour d'eux, consentirent alors à rencontrer pacifiquement leur roi à Compiègne : ils l'obligèrent à confirmer toutes les anciennes lois, tous les anciens priviléges de l'Église et des grands; ils exigèrent de lui une amnistie pour tous ceux qui s'étaient armés contre lui; ils lui firent promettre de maintenir la discipline de l'Église, de s'intituler *roi par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple*, et ils consentirent enfin à ce que Hincmar le couronnât, le 8 décembre 877, au nom des évêques, abbés, grands (*primores*) et autres assistants. Richilde remit en même temps à Louis un testament de son père qui l'appelait à la couronne, et tous les ornements royaux dont elle était dépositaire [3].

[1] Hincmari archiep. rem. opera., t. II, p. 179, § 6.— Script. franc., t. IX, p. 254.
[2] Frodoardi Hist. eccles. rem., lib. III, cap. 24. — Scr. franc., t. VIII, p. 154.
[3] Annales Bertin., t. VIII, p. 26. — Conventus compendiensis. Duchesne, Scr. franc., t. II, p. 473. — Bouquet, t. IX, p. 300.

La santé de Louis le Bègue fut toujours chancelante ; on croit aussi que sa tête était faible, et son caractère plus faible encore ; mais il régna trop peu de temps pour qu'on pût distinguer si l'anarchie où tomba la France fut en partie sa faute, ou uniquement celle des circonstances. Richilde lui avait apporté les ornements royaux de son père, mais il s'en fallut de beaucoup que Louis succédât à tous ses États ou à toute son autorité. Carloman, roi de Bavière, à l'approche duquel Charles s'était enfui d'Italie, avait été couronné à Pavie, dans l'automne de la même année, avec l'assentiment des seigneurs lombards, et il portait le titre de roi d'Italie. Il est vrai que cette expédition n'avait été guère plus heureuse pour lui que pour son rival ; la peste s'était mise dans son armée, lui-même avait été atteint d'une maladie de langueur qui se changea ensuite en paralysie, et le mit enfin au tombeau le 22 mars 880 [1].

La Lorraine, ou cette partie considérable de la France orientale qui était échue successivement en partage aux deux Lothaire, ne voulut point reconnaître Louis ; un fils de Lothaire le Jeune et de Valdrade, nommé Hugues, que l'Église considérait comme bâtard, mais que tous les anciens partisans de Valdrade et de sa puissante famille se plaisaient à reconnaître comme légitime héritier du trône, rassembla une troupe nombreuse, ravagea les bords du Rhin, et se mit en possession de la souveraineté, malgré les exhortations répétées d'Hincmar et des autres évêques [2]. Dans le même temps cependant, les trois fils de Louis le Germanique prétendaient que ce même royaume leur appartenait, et en partagèrent entre eux les provinces ; et Louis le Bègue au lieu de pouvoir les leur disputer, envoya des ambassadeurs à Louis de Saxe, pour le prier de mettre en oubli la conduite de son père, et de conclure avec lui un nouveau traité de paix [3].

L'occident de la France n'était pas mieux soumis à Louis. En Bretagne, Alain, qu'on a surnommé le Grand, sans nous faire connaître quelle pouvait être sa grandeur, après avoir succédé au comté de Vannes, s'était emparé de force de celui de Rennes, et avait dès lors pris le titre de roi des Bretons qu'il conserva trente ans, jusqu'en 907. En Gascogne, Sanche, auquel on donna le surnom arabe de Mittara,

[1] Annales Fuldenses, ann. 877, 878. t. VIII, p. 38. — Muratori Annal. d'Ital. 877, et Antiquit. italic. Dissert. 66. 70, 73.

[2] Baronii Annal. eccles., 877, p. 530.

[3] Annales Fuldenses, ann. 877, p. 38.

ou *ravage*, fut appelé de Castille par les peuples qui avaient été autrefois gouvernés par son aïeul Loup-Centulle, et reconnu pour duc sans aucune intervention de l'autorité royale ; dès lors le nouveau duché fut pour lui et ses descendants absolument indépendant de la couronne de France [1].

La Neustrie, l'Aquitaine et la Provence demeuraient nominativement soumises à Louis le Bègue ; mais la Provence était exclusivement gouvernée par Boson, frère de sa belle-mère ; l'Aquitaine, par les deux Bernard, l'un marquis de Gothie, et l'autre comte d'Auvergne ; la Neustrie, par les abbés Gauzelin et Hugues, ou par Conrad, comte de Paris. Entre ces seigneurs et les autres qui portaient presque indifféremment les titres de comtes, marquis ou ducs, il est fort difficile de distinguer ceux qui s'étaient réconciliés au roi, de ceux qui persistaient dans leur rébellion, tant les obligations auxquelles les premiers étaient assujettis demeuraient vagues. La confusion est augmentée par la ressemblance des noms propres. Les noms de famille usités par les Romains n'avaient point été adoptés par les barbares, et ceux-ci, choisissant par dévotion des noms de saints, avaient renoncé aux noms nationaux qu'ils portaient autrefois. Jamais on n'avait vu plus d'hommes dans des circonstances semblables porter le même nom ; et en effet, de l'impossibilité de s'entendre, de la confusion universelle, naquirent bientôt après les surnoms, puis les noms de terre, et enfin les noms de famille. La fin du neuvième et le commencement du dixième siècle sont l'époque sur laquelle cette ressemblance des noms jette le plus d'obscurité. On ne sait comment distinguer tous les Bernard et tous les Hugues. Deux Bernard surtout occupèrent, par leur rivalité, le court règne de Louis II.

Issus d'un même sang, l'un des Bernard était comte d'Auvergne, et l'autre marquis de Gothie : l'un réconcilié avec Louis le Bègue, l'autre en rébellion ouverte contre lui. La domination de tous deux s'étendait fort au delà des limites que semblaient indiquer les titres qu'ils portaient. Bernard II, marquis de Gothie ou de Septimanie, possédait encore le duché d'Aquitaine, le comté de Poitiers, le comté d'Autun. et il s'empara de vive force du comté de Bourges. Bernard d'Auvergne n'était déjà guère moins puissant, avant même que par une sentence de la diète du royaume assemblée à Troyes, le marquisat de Gothie,

[1] Annales Metenses ad ann. 890, p. 71. — Chron. Namnetense, p. 275. — Histoire de Béarn, liv. III, ch. 5. p. 197.

enlevé à son rival en punition de sa révolte, lui eût été transmis. L'histoire de ces grands feudataires, bien plus puissants que le roi lui-même, serait la vraie histoire de France, si nous avions assez de documents pour l'écrire[1].

Tandis que la France était réduite à cet état d'anarchie, le pape Jean VIII débarquait à Arles le 11 mai 878, et il y fut bientôt joint par Boson, duc de Provence, et Hermengarde, sa femme. Jean VIII, en favorisant les prétentions de Charles le Chauve à l'empire, s'était attiré l'inimitié de Carloman, qui lui avait succédé. A l'instigation de celui-ci, Lambert, duc de Spolète, et Adalbert, duc de Toscane, entrèrent à Rome, à main armée, arrêtèrent le pontife, et contraignirent les Romains à prêter serment de fidélité à Carloman, roi d'Italie. Jean VIII venait de s'échapper de leurs mains lorsqu'il débarqua en Provence[2]. Mais le pays où il cherchait un asile montra plus d'empressement encore à lui obéir, qu'il ne pouvait avoir de désir d'y commander.

La souffrance était excessive en France; les Normands ravageaient tout l'Occident, les Sarrasins tout le Midi; l'autorité royale était anéantie; celle des barons, qui s'emparaient de la souveraineté, n'était point assez bien établie pour devenir protectrice; des plaintes s'élevaient de toutes parts; tous les malheureux, tous ceux qui se croyaient vexés, s'adressèrent au pape, et celui-ci, comme s'il était le chef légitime de la monarchie, commença aussitôt à donner des ordres aux différents seigneurs, aux différents prélats, à tancer les uns, à encourager les autres, à promettre des punitions et des récompenses; enfin, pour mettre la dernière main à l'ordre qu'il établissait, il convoqua à Troyes une assemblée du royaume, pour le 11 août 878[3].

Louis le Bègue était alors malade; il ne put point se rendre à Troyes pour l'ouverture de la diète: il n'y arriva que quelques semaines après. Le pape consentit à le couronner le 7 septembre, mais ne voulut point accorder le même honneur à sa femme Adélaïde, parce que Ansgarde, que le même Louis avait épousée précédemment, de qui il avait eu deux fils, et qu'il avait renvoyée ensuite par obéissance pour son père, était toujours vivante. Jean VIII frappa ensuite d'excommunication le marquis Bernard de Gothie, pour ne s'être pas rendu à l'assemblée, quoiqu'il eût été convoqué deux fois par le pape, et une fois par le roi;

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. XI, ch. 1-17, p. 1-9, t. II.
[2] Annal. Fuldens., 878. t. VIII, p. 38. Muratori Annal. d'Ital. ad ann.
[3] Johannis VIII Epistolæ 91 et seq. p. 76 et seq. t. IX, Concilior. Labbei.

il chargea l'autre Bernard, comte d'Auvergne, avec les seigneurs voisins, de mettre cette sentence à exécution, en se partageant les fiefs qu'ils ôteraient au rebelle [1]. Enfin Jean VIII prit sur lui de changer le code des Visigoths, auquel le roi ni le royaume ne croyaient pas avoir le droit de toucher, et d'y ajouter une loi contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques [2].

Louis le Bègue assitait aux conseils dans lesquels le pape gouvernait son royaume, sans résister, sans se plaindre, sans indiquer aucune vue déterminée, et peut-être sans moyen d'en mettre aucune à exécution. Il faisait la cour à quelques-uns de ses grands sujets, comme pour chercher en eux un appui qu'il ne trouvait pas en lui-même. Dans ce but, il fit épouser à son fils Carloman la fille de Boson, le plus puissant et le plus ambitieux des feudataires qui s'étaient partagé les provinces de France [3]. Il rechercha aussi l'amitié de son cousin Louis, roi de Saxe, avec lequel il eut une conférence le 1er novembre 878, à Foron, près de Maestricht. Les bases d'une alliance entre les deux princes furent alors arrêtées; cependant le partage de l'héritage de l'empereur Louis II, aussi bien que celui de l'ancien royaume de Lothaire, donnaient lieu à des questions qu'on jugea ne pouvoir être éclaircies que dans une conférence des quatre princes carlovingiens; Louis de France d'un côté, Louis de Saxe, Charles le Gros et Carloman de l'autre. Elle fut indiquée pour le 6 février suivant à Gondreville sur la Moselle; le roi de Bavière et d'Italie, Carloman, et le roi de Souabe ou d'Allemagne, Charles le Gros, furent invités à s'y rencontrer avec leur frère et leur cousin [4].

Mais les rois carlovingiens, qui s'étaient donné rendez-vous pour le printemps suivant (879), avaient compté sur une santé et une durée de vie que le ciel ne leur réservait pas. Carloman, dès son retour d'Italie, deux années auparavant, avait toujours été malade. Vers cette époque une attaque de paralysie le priva de la parole : la santé de Louis le Bègue n'était pas moins languissante; on prétendit même qu'il avait été empoisonné, quoiqu'il n'y eût peut-être en France personne d'in-

[1] Johannis VIII Epistolæ 112. 120, 123, p. 86, seq.

[2] Annales Bertiniani, 878., t. VIII, p. 29. — Concil. Tricassinum II. Concilior., t. IX, p. 307. — Johannis VIII Epist. ib. p. 314. — Hist. générale du Languedoc, liv. XI, ch. 11, p. 6.

[3] Annales Bertiniani, 878, p. 31.

[4] *Ibidem.*

téressé à ce que faible monarque perdît la vie. Louis, qui voulait se rendre, de Pontyon dans les Ardennes, à Autun, pour prendre part à la guerre entre les deux Bernard, fut arrêté à Troyes par la violence de la maladie ; il se fit ensuite transporter à Compiègne, où il mourut le 10 avril 879, après avoir envoyé les ornements royaux à son fils aîné, Louis III, et l'avoir recommandé à la protection de Bernard, comte d'Auvergne, de l'abbé Hugues, fils de Conrad, comte d'Auxerre, et de Boson, duc de Provence [1].

La maladie de Carloman et la faiblesse de Louis avaient déjà déterminé le pape Jean VIII à retourner en Italie avec Boson, duc de Provence, qu'il avait adopté comme fils, et qu'il avait intention de faire roi d'Italie, peut-être empereur, dès la mort de Carloman [2]. La France se trouvait donc, à la mort de son roi, privée de cette espèce d'appui qu'elle avait rencontré l'année précédente dans l'autorité de l'Église. Louis III, l'aîné des deux fils de Louis le Bègue, était né probablement au commencement de l'année 863, en sorte qu'il avait tout au plus dix-sept ans [3]. Les seigneurs qui ne regardaient plus la couronne de France comme héréditaire, et qui avaient déjà obligé Louis le Bègue à déclarer qu'il la devait à l'élection du peuple, avant de se décider à la déférer à ses enfants, songèrent aux moyens d'en disposer de la manière la plus avantageuse pour eux-mêmes. Deux factions se mirent en opposition, et toutes deux convoquèrent une diète, l'une à Creil-sur-Oise, l'autre à Meaux. La première était dirigée par Gauzelin, chancelier de France, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain, et plus tard évêque de Paris : il comptait sur l'appui de son neveu Bernard, marquis de Gothie, de Conrad, comte de Paris, et de plusieurs autres seigneurs. En leur nom, il offrit la couronne de France à Louis, roi de Saxe, qui peu de mois auparavant s'était engagé à garantir les droits du fils de son cousin Louis le Bègue, et qui cependant s'avança avec une armée allemande jusqu'à Metz et à Verdun, dévastant tout sur son passage avec non moins de barbarie qu'auraient pu le faire les Normands [4].

D'autre part, Hugues, abbé de Saint-Germain l'Auxerrois et de

[1] Annales Bertiniani, ann. 879, p. 33.

[2] Annales Fuldenses, ann. 878, p. 38. — Annal. Murat. 878. t. VII, p. 233.

[3] Son père s'était marié au commencement du carême de l'an 862, lorsqu'il n'était lui-même âgé que de seize ans. (Annal. Bertiniani, 862. t. VIII, p. 69.)

[4] Annales Bertiniani, ann. 879, p. 33.

Saint-Martin de Tours, auquel Louis avait recommandé ses enfants en mourant, avait convoqué à Meaux ses partisans, qui étaient les mêmes que ceux de Boson de Provence, et de Théoderic, comte d'Autun. L'assemblée de Meaux fit offrir au roi Louis de Saxe de lui abandonner tous les droits que Charles le Chauve avait fait valoir sur la Lorraine. Le monarque Saxon, qui croyait à cette époque son frère Carloman aux portes du tombeau, et qui voulait se trouver prêt pour recueillir son héritage, accepta ces conditions, et se retira avec son armée. Alors l'abbé Hugues se hâta de conduire les deux jeunes princes, fils de Louis le Bègue, Louis III et Carloman, à l'abbaye de Ferrières, auprès de Paris, et de les y faire couronner par Anségise, archevêque de Sens [1].

Mais les seigneurs qui procurèrent aux deux jeunes princes la couronne de France, songeaient à leur propre indépendance, beaucoup plus qu'à celle de leurs rois. L'abbé Hugues les défendait seul de bonne foi, parce qu'il demeurait seul dépositaire de leur pouvoir. L'abbé Gauzelin et le comte de Paris, Conrad, avaient été joindre Louis de Saxe, pour lui reprocher de n'avoir point saisi la couronne qu'ils lui offraient. Ils étaient revenus ensuite dans l'Ile-de-France avec quelques soldats, ravageant tout sur leur passage, et annonçant la prochaine arrivée de ce même monarque, qui n'attendait que la mort de son frère Carloman pour venir ensuite recueillir l'hommage des Français. Boson, duc de Provence, enfin, dont le crédit avait le plus contribué à faire couronner les deux jeunes princes, travaillait alors même à se faire un royaume avec leurs dépouilles.

La femme de Boson, Hermengarde, fille de l'empereur Louis II, qui avait été promise à Constantin, empereur d'Orient, ne pouvait se résigner à demeurer l'épouse d'un sujet; elle excitait encore l'ambition inquiète de son mari. Celui-ci avait d'abord tourné ses vues vers le royaume d'Italie, et le pape Jean VIII, qui s'était toujours montré ennemi de la famille de Louis le Germanique, secondait Boson de tout son pouvoir, pour repousser les Allemands hors d'Italie. Jean VIII avait adopté Boson, et en annonçant cette adoption au roi de Souabe, Charles le Gros, il lui avait écrit « qu'il lui recommandait de se con-
» tenter désormais des bornes de son royaume, et d'y demeurer en
» repos, car dorénavant il excommunierait tous ceux qui auraient
» l'audace de prendre les armes contre son fils adoptif [2]. »

[1] Annales Bertiniani, ann. 879, p. 34.

[2] Johannis VIII Epist. 119. Concil. gen., t. IX, p. 89.

C'était par une diète du royaume d'Italie que Jean VIII comptait pouvoir faire déférer la couronne à son favori Boson. Il en convoqua une en effet à Pavie, et il y invita Anspert, archevêque de Milan, Bérenger, duc de Frioul, les évêques de Parme, Plaisance, Modène, Reggio, et beaucoup de comtes [1]. Mais le pouvoir dont il venait tout récemment d'user en France, fut méconnu de l'Italie. Malgré ses citations répétées, malgré l'état de maladie de Carloman, qui, ayant déjà perdu la parole, ne pouvait plus se faire craindre, personne ne vint au rendez-vous : l'autorité royale n'était point anéantie chez les Lombards comme elle l'était en France, et aucun des grands ou des prélats ne voulait prendre part à une entreprise qui semblait un attentat contre le souverain. Jean VIII se vit forcé de s'en retourner à Rome, et Boson en Provence; mais là il commença aussitôt à pratiquer avec les prélats du midi et de l'orient de la Gaule, pour les engager à fonder pour lui un nouveau royaume.

Dans ce but, il leur distribua ou leur promit un grand nombre d'abbayes ou de bénéfices ecclésiastiques, qu'il leur permit de réunir à leur siége pastoral. Lorsqu'il se crut ainsi assuré de leurs suffrages, il les convoqua pour le mois d'octobre 879, à une diète qu'il assembla au bourg de Mantaille, entre Vienne et Valence. Les six archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles et de Besançon, s'y trouvèrent réunis avec dix-sept évêques de Provence, de Dauphiné, de Savoie et de Bourgogne. Des comtes et des seigneurs laïques paraissent aussi avoir assisté à cette assemblée; mais ils étaient dans une telle dépendance des prélats, qu'on ne les appela pas même à en signer les actes, et qu'on n'y fit aucune mention de leur nom [2].

Dans ces actes, les prélats déclarent qu'ils se sont assemblés pour délibérer sur les moyens de pourvoir à la défense de leurs églises, qui depuis la mort du roi sont exposées non-seulement aux attaques de Satan, mais aussi à celles d'ennemis visibles et corporels. Dans ce but, disent-ils, ils ont élu pour roi Boson, sujet déjà distingué par les faveurs de Charles, de Louis et de Jean VIII, et qui s'en était montré digne. Ils ne font à cette occasion aucune mention des enfants de Louis le Bègue, aucune allusion à leurs droits; ils n'exposent aucun motif pour les écarter, aucun pour se séparer du reste de leurs compatriotes : ils n'indiquent point les limites du royaume qu'ils fondent;

[1] Johannis VIII Pont. Epist. 126. et seq. Concil. gener., t. IX, p. 92.
[2] Concilium Mantalense. Concil. gener., t. IX, p. 331.

ils ne lui donnent point de nom, ni celui d'une nation ni celui d'une province; ils laissent tout dans le vague, comme s'ils avaient eu l'intention d'étendre sur toute la France, selon les circonstances, la domination de Boson.

Les députés du concile adressèrent à Boson, un discours qui nous a été aussi conservé, discours tout rempli de protestations de leur zèle pour la gloire de Dieu et le salut de la chrétienté. La réponse de Boson est la plus humble et la plus soumise qui jamais ait été adressée par un roi à une diète; elle semble convenir plutôt à un pape élevé au gouvernement de l'Église par le suffrage des cardinaux, qu'à un guerrier qui reçoit le sceptre des Francs. « C'est la ferveur de votre charité, » leur dit-il, qui, inspirée par la Divinité, vous engage à m'élever à » cet office, pour que, dans ma faiblesse, je puisse combattre au ser- » vice de ma sainte mère qui est l'église du Dieu vivant; mais je con- » nais ma condition; je ne suis qu'un vase fragile de terre, bien » inférieur à une si haute charge; aussi n'aurais-je pas hésité à refuser, » si je n'étais convaincu que c'est la volonté de Dieu qui vous a donné » pour cette résolution un seul cœur et une seule âme. Reconnaissant » donc avec certitude qu'il faut obéir, tant à des prêtres inspirés par » la Divinité, qu'à nos amis et nos fidèles, je ne lutte point; je n'ose- » rais le faire pour me soustraire à vos ordres. Et comme vous m'avez » donné vous-mêmes les règles de la conduite que je dois suivre dans » mon gouvernement futur, et que vous m'avez instruit par les dogmes » sacrés, j'entreprends ce grand œuvre avec confiance [1]. »

Ainsi fut fondé le nouveau royaume d'Arles ou de Provence, qui détacha du sceptre des Carlovingiens une grande partie de la France, et qui, après avoir prétendu à une indépendance absolue, fut regardé plus tard comme un membre de l'empire d'Occident, lorsque ses souverains crurent avantageux d'opposer les prétentions des empereurs germaniques, trop éloignés pour les opprimer, aux droits plus réels de leurs puissants voisins les rois de France [2].

Les deux jeunes rois de la France occidentale ne se résignèrent pas

[1] Bosonis regis electi responsio. Concil. gener., t. IX, p. 333. — Script. franc., t. IX, p. 304.

[2] Rhegino assigne pour motif à l'élection de Boson, la bâtardise des fils de Louis le Bègue. Leur mère avait en effet été répudiée par les ordres de Charles le Chauve, et une autre épousée à sa place Les Actes du Concile ne font cependant aucune mention de cette bâtardise. (Regin. Chron. 879, p. 61.)

cependant sans quelques efforts, à la perte d'une aussi grande partie de leurs États. Ils se flattèrent de trouver quelque appui dans les autres princes carlovingiens, puisque tous avaient un même intérêt à ce que les peuples ne s'accoutumassent point à choisir des souverains hors de leur famille. Mais Louis de Saxe, excité surtout par sa femme, n'avait point renoncé à ses prétentions sur la France. Carloman de Bavière était toujours accablé par la maladie, et quoiqu'il n'expirât que le 22 mars 880, on le regardait déjà comme mourant. Le troisième frère, Charles le Gros, roi de Souabe, prétendait au royaume d'Italie, que Carloman allait laisser vacant et que Boson avait voulu usurper. Ce fut à lui que les deux fils de Louis le Bègue s'adressèrent. Il s'était mis en marche pour se faire reconnaître par l'Italie : ses deux neveux l'attendirent à son passage à Orbe, et eurent avec lui une conférence [1].

Charles promit de donner des secours aux rois français à son retour d'Italie, où il se rendait pour recevoir la couronne des mains d'une diète des seigneurs lombards. Au commencement de l'année suivante (880), les deux rois des Français furent empêchés de tourner leurs armes contre Boson, d'abord par une attaque des Normands, qu'ils repoussèrent, puis par une nouvelle tentative de Louis de Saxe pour se faire reconnaître comme roi de France. Celui-ci cependant s'étant avancé jusqu'à Attigny sur les bords de l'Oise, sans voir se manifester en sa faveur ces mouvements que Conrad, comte de Paris, et l'abbé Gauzelin lui avaient annoncés, crut plus sage de se retirer, après avoir ratifié de nouveau la paix qu'il avait déjà conclue avec ses cousins l'année précédente. En vertu de cette paix, ceux-ci avaient renoncé à tout ce qui leur restait du royaume de Lorraine [2].

Les fils de Louis le Bègue songèrent ensuite, d'après le conseil des grands et des prélats qui leur étaient demeurés attachés, à partager entre eux la portion du royaume de France qui leur était restée. Ils y procédèrent à Amiens, au mois de mars 880. Louis III eut pour sa part la Neustrie, et Carloman l'Aquitaine. Ces deux royaumes occiden-

[1] Annales Bertiniani, 879, p. 34. — Le savant Muratori, dont l'exactitude est si rarement en défaut, s'est trompé dans cette occasion, lorsqu'il a supposé que les rois Louis et Carloman, qui eurent à Orbe une conférence avec Charles, étaient ses frères, non ses cousins de même nom. Des premiers, Carloman était mourant, et Louis était auprès de lui en Bavière, occupé de recueillir son héritage ; tandis que Louis et Carloman de France conclurent avec Charles le Gros une alliance dont nous verrons bientôt les effets. (Muratori, Annali d'Italia, 879, t. V, p. 141.)

[2] *Ibid.*, 880, p. 34. — Fuldenses, p. 39. — Metenses, p. 61.

taux étaient ceux qui avaient essuyé, de la part des Normands, les dévastations les plus cruelles; à peine contenaient-ils une province, une ville, un couvent, qui n'eût éprouvé leurs ravages. Les deux jeunes princes, après avoir pris quelques mesures pour mettre leurs côtes en état de défense contre ces brigands, marchèrent en Bourgogne avec leur petite armée, et y rencontrèrent leur oncle Charles le Gros, qui revenait d'Italie. Ils attaquèrent de concert Boson, qui n'essaya point de tenir contre eux la campagne. Mâcon fut pris; Vienne, où la reine Hermengarde s'était enfermée, fut assiégée sans succès; puis l'armée française se sépara; les jeunes princes se retirèrent dans leurs terres, et Charles le Gros rentra en Italie, où le pape Jean VIII lui accorda la couronne impériale, à la fin de cette année, ou au commencement de la suivante [1].

Depuis quelques années les ravages des Normands occupaient moins de place dans les annales de la France; mais à peine ce silence sur leurs dévastations doit-il être considéré comme un symptôme de la diminution des souffrances du peuple; d'une part, il est possible, en effet, que les Normands visitassent moins fréquemment des provinces si complétement ravagées qu'ils n'y trouvaient plus de butin à enlever; mais de l'autre les monuments français recommencent à nous manquer pour notre histoire. Les chroniques des couvents étaient à peu près les seuls mémoires qu'on s'efforçât de conserver pour les âges à venir; mais les couvents étaient pillés par les Normands, les moines étaient en fuite, les archives jetées au vent, et le travail commencé pour la postérité était interrompu. Nous trouvons cependant encore à cette époque qu'en 881, les Normands s'établirent à Corbie, à Amiens, et qu'ils mirent en fuite Louis III, qui voulait les en chasser; que ce roi ayant élevé ensuite une redoute en bois pour arrêter leurs ravages, il ne trouva dans sa noblesse aucun chevalier qui voulût en accepter le commandement; en sorte qu'il fut obligé d'abandonner sans combat cette redoute aux Normands qui l'occupèrent [2]. La même année on assure cependant que Louis III remporta au mois d'août une grande victoire sur les Normands, dans un lieu nommé Saulcourt-en-Vimeu; mais ses conséquences furent peu importantes [3]. Les Normands, à qui

[1] Annales Bertiniani, p. 35. — Muratori Annali d'Ital. 880, 881. — Pagi critica, p. 729.

[2] Annales sancti Bertiniani, ann. 881, p. 35.

[3] Annal. Vedastini, ann. 881, p. 82. — Chron. de Gestis Normannor. p. 94. Une

l'annaliste de Fulde prétend que Louis III tua neuf mille cavaliers, tournèrent immédiatement leurs armes contre Louis de Saxe; ils pillèrent Cambrai, Trèves et Aix-la-Chapelle, où ils changèrent en écurie la chapelle même du roi; ils remontèrent le Rhin jusqu'à Cologne, et à Bonn, et les fuyards de tous les pays, les moines et les religieuses emportant avec eux les châsses des saints et les trésors des églises, ne trouvèrent d'autre refuge contre eux que les murs de Mayence, où ils s'enfermèrent [1].

Depuis que Charles le Gros avait reçu à Rome la couronne impériale, la monarchie entière des Francs en Allemagne, en Italie et dans les Gaules, commença à le regarder comme son chef. Quoique Louis III et Carloman portassent le titre de rois en Neustrie et en Aquitaine, la faiblesse de leurs États et leur grande jeunesse les engageaient eux-mêmes à reconnaître leur dépendance de leur oncle. Le bâtard de Lorraine, Hugues, fils de Valdrade, qui continuait à réclamer par les armes l'héritage de son père, n'ayant point voulu se contenter des comtés et des abbayes que Louis de Saxe lui avait offerts en partage, les rois des Français avaient été sommés de concourir pour le faire rentrer dans le devoir, et ils avaient combattu contre lui, moins en souverains qu'en lieutenants de l'empereur. Dans la Neustrie même et l'Aquitaine, il n'était pas rare d'indiquer dans les diplômes l'année du règne de l'empereur plutôt que celle des rois de France [2].

Au reste, aucun usage n'avait le temps de s'affermir durant les règnes si courts des derniers carlovingiens. Louis le Bègue n'avait régné que deux ans, son fils Louis III ne demeura non plus guère que deux ans sur le trône, et Carloman, qui avait d'abord partagé la royauté avec Louis III, ne survécut que deux ans à son frère. La même fatalité poursuivit tous les princes de cette race; la branche qui régnait en Allemagne y succombait tout aussi rapidement que celle de France :

chanson allemande contemporaine nous a été conservée comme célébrant cette victoire. Peut-être cette chanson fut-elle destinée à répandre en Saxe la réputation de Louis, lorsqu'il chercha, l'année suivante, à recueillir l'héritage de son cousin. Les premiers mots, *Je connais un roi nommé le seigneur Louis, qui sert Dieu volontiers, et que Dieu récompense*, semblent en effet mis dans la bouche de ses partisans plutôt que de ses sujets, et cette conjecture expliquerait pourquoi la chanson est en Allemand, tandis que les Neustriens de Louis III parlaient incontestablement le roman, et forcèrent même les Normands à l'apprendre. (Mabillonii Annal. Benedict., t. III, p. 684. — Script. francor., t. IX, p. 99.)

[1] Annales Fuldenses, ann. 881, p. 40.

[2] Capitul., t. II, p. 1313. — Hist. génér. du Languedoc, liv. XI, ch. 25, p. 14.

il ne semble pas cependant que le libertinage et la débauche crapuleuse qui avaient accourci la vie des mérovingiens, fussent aussi constants dans la seconde race. Les fils de Louis le Germanique furent adonnés aux plaisirs de la table, ceux de Charles le Chauve se marièrent fort jeunes, et lorsqu'ils étaient à peine sortis de l'enfance; mais on ne nous parle point de leurs maîtresses ou de leurs fils naturels, et l'autorité toujours menaçante du clergé avait apporté une réforme sensible dans les mœurs des princes.

Carloman, roi de Bavière, était mort après de longues infirmités, le 22 mars 880; il n'avait point laissé d'enfant légitime, mais seulement un bâtard, Arnolphe, duc de Carinthie, que nous verrons plus tard élevé à l'empire. Louis, roi de Saxe, obligé de se divorcer d'une première femme qu'il avait épousée sans le consentement de son père, n'eut de Luitgarde, fille de Ludolphe, duc de Saxe, qu'un fils qui, encore en bas âge, tomba d'une fenêtre du palais de Ratisbonne, et se tua. Il avait eu aussi d'une maîtresse, un fils nommé Hugues, qui fut tué vers le même temps dans un combat contre les Normands, près de la forêt Carbonaria. Ayant survécu à ses deux fils, Louis de Saxe, qui n'était probablement pas arrivé à sa cinquantième année, tomba malade, et mourut à Francfort le 20 janvier 882 [1].

En même temps que Louis III reçut la nouvelle de la mort de son cousin Louis de Saxe, il fut invité par plusieurs seigneurs allemands à se présenter sur leurs frontières, pour recueillir une couronne qu'une partie de la nation s'empresserait de lui déférer. Louis III craignit d'exciter ainsi le ressentiment de l'empereur Charles le Gros, qui prétendait retenir sans partage l'héritage de son frère. Il se contenta donc d'envoyer en Allemagne le comte Theuderic avec une troupe de soldats français, sous prétexte de combattre les Normands, mais dans le fait, pour profiter des circonstances si elles lui étaient favorables; tandis qu'il prit la route de Tours, où il invita les princes bretons à un rendez-vous, et d'où il promettait de passer ensuite en Aquitaine pour y combattre les Normands, que le redoutable Hastings commandait au midi de la Loire [2]. Louis III avait déjà amené Hastings à signer un traité, lorsqu'un jour qu'il était à cheval, il rencontra la fille d'un seigneur franc nommé Germond, dont la beauté était remarquable; il l'appela, mais la jeune fille, effrayée de ses propos et des familiarités

[1] Annales Matenses, 879, 882, p. 62, 63. — Fuldenses, p. 41.

[2] Annal. Bertiniani, 882, p. 36.

royales au lieu de lui répondre, s'enfuit dans la maison de son père ; Louis III voulut la suivre, et piquant son cheval, il s'élança vers la porte, qui était demeurée ouverte ; mais il n'avait pas bien mesuré la hauteur du seuil ; il le frappa de la tête, tandis que l'arçon de la selle contre lequel il était repoussé lui brisait les reins. Il fut renversé. Il se fit transporter ainsi blessé au couvent de Saint-Denis, espérant y recouvrer la santé par l'intercession des saints, mais il y mourut le 5 août 882 [1].

Carloman, roi d'Aquitaine, était le successeur naturel de son frère ; il fut donc appelé immédiatement par les seigneurs de Neustrie ; ceux mêmes de la Germanie méridionale et des bords du Rhin s'adressèrent à lui pour qu'il les secourût contre les Normands, dont les ravages s'étendaient chaque jour plus loin. D'autres députés des mêmes provinces étaient allés en Italie, auprès de l'empereur Charles le Gros, pour lui adresser les mêmes demandes ; et Charles était en effet revenu à Worms, où il avait, au mois de mai, tenu une grande diète du royaume de Germanie : une des plus nombreuses armées qu'on eût vues dans ce siècle s'était rassemblée sous les ordres de l'empereur ; et les Normands, réunis sous leur roi Godfrid, étaient assiégés dans une forteresse, et paraissaient prêts à succomber. Mais Charles n'avait pas le cœur de profiter de ses avantages ; au lieu d'en venir à un combat, il se hâta d'accepter des propositions de paix ; il reçut de Godfrid un prétendu hommage qui ne l'obligeait à rien, et une promesse de conversion qui n'était pas plus sincère, tandis qu'il lui laissa enlever tous les trésors des villes ouvertes, et qu'il y ajouta encore, à titre de rançon, ceux de Metz et des autres villes fermées où les Normands n'avaient pu pénétrer [2].

La honte même dont Charles le Gros s'était couvert dans cette occasion, redoublait le désir des Francs et des Germains d'élever le jeune Carloman à sa place. Celui-ci laissa une partie de son armée sous les murs de Vienne en Dauphiné, qu'il avait assiégée depuis longtemps, et que la reine Hermengarde défendait contre lui, tandis que son mari Boson s'était retiré dans les montagnes de Provence. A peine Carloman était arrivé dans la Neustrie, qu'il apprit que Vienne avait capitulé au mois de septembre, et qu'Hermengarde était demeurée sous la garde

[1] Annales Vedastini, 882, p. 82.

[2] Annales Bertiniani, 882, p. 56. — Annal. Fuldenses, p. 41. — Continuat. p. 43. — Pagi critica ad ann. 882, p. 733, § 14.

de son frère Richard, comte d'Autun. Dans le même temps, d'autres messagers annoncèrent que Hastings, avec les Normands cantonnés au midi de la Loire, s'était rembarqué, en quittant l'Aquitaine, qu'ils avaient ravagée si longtemps [1]. Ces premiers succès semblaient de bon augure, et plus de soldats vinrent se ranger sous les drapeaux de Carloman, sur les bords de la Somme, que les rois français n'en avaient réuni depuis longtemps.

Les Normands paraissaient, il est vrai, s'effrayer bien peu de l'approche de cette armée : leur roi Godfrid avait fait profession du christianisme, sous condition que l'empereur Charles le Gros lui abandonnât la souveraineté de la Frise, et lui donnât en mariage Gisèle, fille du roi Lothaire et de Valdrade, et sœur de cet Hugues, comte d'Alsace ou abbé, qui avait si longtemps désolé la Lorraine, qu'il réclamait en héritage [2]. Mais ni le mariage, ni la conversion de Godfrid, ni les grâces accordées à son beau-frère, ne l'avaient fait renoncer à ses déprédations. Il avait seulement quitté la Germanie pour les Gaules. Son approche de Reims détermina le vieux archevêque Hincmar, qui dans les règnes précédents avait eu une si grande part au gouvernement, à se retirer à Épernay-sur-la-Marne, avec les ornements de son église, et le corps de saint Remi. Ses infirmités le contraignirent à s'y faire porter sur une chaise; et il est problable que l'inquiétude et la fatigue de ce voyage abrégèrent ses jours. Il mourut en effet le 23 décembre 882, et sa mort priva l'histoire de France d'un de ses guides les plus assurés. Les annales de Saint-Bertin, qu'il composait lui-même, ou qui du moins s'écrivaient par ses ordres, finissent avec lui [3]. La mort du pape Jean VIII, survenue à Rome le 15 ou 16 décembre de la même année, et qu'on assure avoir été empoisonné et ensuite assommé par ses parents, nous prive à la même époque d'une autre source de documents, dans les nombreuses lettres qu'il écrivait à tous les princes français[4].

Carloman, qui suivait les Normands, avait bien remporté sur eux quelque avantage à un lieu nommé Avaux, non loin de Reims, où l'on

[1] Annales Bertiniani, p. 36

[2] Annales Metenses, ann. 882, p. 64.

[3] Frodoardi Historia eccles. Remens., lib. III, cap. 30, p. 155. — Annal. Bertin, t. VIII, p. 37. Ces mêmes Annales, dont les fragments sont distribués dans divers volumes de la Collection des Bénédictins, se trouvent réunies en un seul corps. — (Script. rer. italic., t. II, p. 495-576.)

[4] Annales Fuldens. Continuatio à Freherio edita. p. 47. Trois cent vingt lettres du pape Jean VIII sont imprimées au tome IX de la collection des Conciles.

prétendit qu'ils laissèrent mille morts sur le champ de bataille. Cependant ils n'avaient fait dès lors que redoubler d'audace et de fureur, tandis que Carloman s'était retiré à Compiègne, pour y passer l'hiver (883) [1]. L'abbé Hugues, fils de Valdrade, avait en même temps recommencé ses ravages dans Lorraine, en sorte que de toutes parts on n'entendait plus annoncer que des massacres et des pillages, et qu'on ne savait trouver nulle part un gouvernement protecteur.

L'autorité royale était si faible qu'Engelvin, évêque de Paris, étant mort, on lui donna pour successeur ce même Gauzelin, abbé de Saint-Germain et de Saint-Denis, dont l'inimitié avait, à deux reprises, attiré Louis de Saxe en France, contre les fils de Louis le Bègue. Carloman, à qui les prélats ne montraient aucune déférence, que les grands méconnaissaient chacun dans leur gouvernement, que les hommes libres refusaient de venir servir, n'ayant plus ni places fortes, ni trésor, ni armée, abandonnait la défense d'un royaume qui semblait destiné à périr, et ne songeait plus qu'à prendre les plaisirs de la chasse, dans les forêts qui chaque jour acquéraient une plus grande étendue, par la ruine de l'agriculture. Les historiens ne font plus mention de résistance; ils représentent les Normands se répandant dans les provinces des bords de la Somme et de l'Aisne, comme des bêtes féroces altérées de carnage, qui massacraient de lâches ennemis lors même qu'ils ne résistaient point, et qui incendiaient leurs maisons et leurs églises. « Dans les villes, dans les villages, dit l'annaliste de Saint-Vaast, il » n'y avait pas de place où l'on ne vît chaque jour quelques cadavres » gisants; tantôt c'était un prêtre, tantôt un noble laïque, un bour- » geois, une femme ou un enfant à la mamelle. Les grands chemins, » les lieux écartés étaient également souillés par des corps morts [2]. »

Cependant on accusait de ces maux la jeunesse du roi (884), comme s'il avait été possible à Carloman de défendre une nation qui ne faisait rien pour se secourir elle-même. Les seigneurs, les princes de la France se rassemblèrent auprès de lui à Compiègne, pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Ils convinrent d'envoyer aux Normands, dont le quartier-général était alors à Amiens, un Danois converti et fidèle à la France, pour essayer si l'offre d'une grosse rançon et d'un tribut annuel, les déciderait à se retirer. La négociation présenta quelques difficultés, et le Danois Siegfrid dut, à plus d'une reprise, passer

[1] Annales Vedastini, 882, p. 82.
[2] *Ibid.*, ann. 884, p. 83.

d'Amiens à Compiègne. Enfin les Normands promirent de se retirer au mois d'octobre, si on leur payait douze mille livres pesant d'argent, et de s'abstenir jusqu'alors de ravager les rives de l'Oise. La capitulation ne comprenait point cependant une autre armée normande qui était alors campée sur l'Escaut, et qui ne discontinua pas ses ravages.

Ce fut avec une peine extrême, et en dépouillant le petit nombre de sanctuaires que les Normands n'avaient pu atteindre, qu'on réunit les douze mille livres d'argent qui leur avaient été promises. L'armée française s'assembla ensuite au mois d'octobre, pour mettre la capitulation à exécution ; elle avançait à mesure que les Normands reculaient, Ceux-ci ayant brûlé leur camp s'étaient retirés à Boulogne-sur-Mer ; ensuite, après avoir reçu leur payement, les uns s'étaient embarqués pour l'Angleterre, les autres pour Louvain, où ils devaient retrouver un partie de leurs compatriotes qui ravageaient les États de Charles le Gros, lorsque Carloman, qui les avait toujours suivis, chassant un jour au sanglier dans la forêt de Baisieu, fut blessé involontairement par l'épée d'un de ses compagnons de chasse. La jambe du roi était absolument déchirée, la gangrène s'y déclara, et au bout de sept jours il mourut dans le même lieu, le 6 décembre 884, âgé seulement de dix-huit ans [1].

Ni Louis III, ni Carloman, n'avaient laissé d'enfants; il restait cependant un autre fils de Louis le Bègue, de son second mariage avec Adélaïde, et frère consanguin de ces princes ; c'était celui qu'on nomma depuis Charles le Simple ; mais il était alors dans l'enfance, et jamais la France n'avait eu plus besoin d'un homme fait pour mettre en usage ses ressources. D'ailleurs le pape s'était refusé à couronner Adélaïde ; il n'avait voulu reconnaître qu'Ansgarde pour femme légitime de Louis le Bègue ; les Français avaient en quelque sorte sanctionné cette décision, en prenant pour rois les deux fils d'Ansgarde. Charles, fils d'Adélaïde, était considéré comme bâtard, et de toute la descendance légitime de Charlemagne, il ne restait plus d'autre survivant que l'empereur Charles le Gros.

Ce fut en effet à l'empereur Charles le Gros que les Français députèrent le comte Théodoric, chambellan de la couronne, pour l'inviter à venir prendre les rênes de l'État. Ce monarque, qui avait réuni successivement les couronnes de Bavière, de Souabe, de Saxe ou de la France orientale et d'Italie, en y joignant encore celle de la France occidentale, se voyait

[1] Annales Vedastini, ann. 884, p. 84.

reconnu par tous les États qu'avait gouvernés Charlemagne ; mais on ne pouvait établir aucune autre comparaison entre ces deux hommes. La corpulence du dernier qui lui avait fait donner en latin le surnom de *Crassus*, qu'on aurait pu traduire par celui d'*Épais*, semblait en effet l'épaisse enveloppe d'un esprit lent et imbécile. Il paraissait à peine susceptible d'autre désir ou d'autre pensée que d'un goût immodéré pour la table; et la France, qui l'avait déjà vu commander des armées, avait pu se convaincre de son imprudence et de sa lâcheté.

Charles le Gros était encore en Lombardie, où il tint une diète de ce royaume, le jour de l'Épiphanie (885) ; il se mit ensuite en route pour la France, au travers de l'Allemagne, et il tint à Worms une seconde diète des États de Germanie. Pendant ce temps, l'abbé Hugues, fils de Lothaire et de Valdrade, faisait de nouvelles dispositions pour se rendre maître du royaume de Lorraine. La mort de tous les autres princes de sa famille semblait augmenter ses droits. Il recourut au chef des Normands, Godfrid, auquel le duché de Frise avait été tout récemment accordé par Charles le Gros, et qui avait épousé sa sœur Gisèle. Godfrid, en effet, pour avoir occasion de prendre de nouveau les armes, demanda à Charles de céder à ses compatriotes quelques-uns des cantons de vignobles situés le long du Rhin. Il croyait ou que l'empereur, en le refusant, lui donnerait un prétexte pour recommencer les hostilités, ou qu'en accédant à ses vœux, il introduirait les Normands jusqu'aux centre de l'empire. Mais Charles, d'après les conseils du duc Henri de Saxe, préféra accabler par la trahison celui qu'il n'osait pas combattre, et qu'il n'avait pas pu vaincre. Il invita le duc des Normands à le rencontrer dans le Bétaw, à la séparation du Rhin d'avec le Wahal. Pour lui inspirer plus de confiance, il envoya au-devant de lui le vénérable archevêque de Cologne Willibert, qui devait répondre de sa sûreté ; puis au moment de la conférence, il le fit assassiner par le comte Éverhard et les satellites du duc Henri ; tous les Normands qui se trouvaient dans le Bétaw furent massacrés en même temps. Hugues, qui fut pris avec eux, au mépris d'un sauf-conduit sanctionné par des serments, fut conduit à Gondreville, où l'empereur s'était avancé pour recevoir le serment de fidélité des seigneurs français, et où on lui arracha les yeux ; après quoi on l'enferma dans le couvent de Saint-Gall. Ce fut avec la souillure de cette double trahison que Charles le Gros ceignit pour la première fois sur son front de la couronne de France [1].

[1] Annales Metenses, 885, p. 65 et Regino.

L'empereur ne s'avança pas dans les Gaules au delà de Pontyon, et presque aussitôt après il reprit la route de la Germanie. Seulement il donna à ses nouveaux sujets l'ordre de rassembler leur armée pour marcher contre Louvain, où les Normands s'étaient fortifiés, et de les y attaquer. L'expédition mal conduite eut une issue honteuse. Les Français se retirèrent sans avoir combattu. Les Normands qui les poursuivaient, reconnaissant les drapeaux de Neustrie, et les chefs qu'ils avaient vaincus sur les bords de la Seine, leur criaient souvent : « Quoi donc! » êtes-vous venus nous chercher ici, pour que nous retournions dans » votre pays ; tant de peine de votre part n'était pas nécessaire ; nous » vous connaissions bien, et nous n'y aurions pas manqué [1]. » En effet, l'armée des Normands, plus redoutable que jamais, s'avança de la Belgique dans la Gaule, pour justifier ces sarcasmes : elle entra, le 25 juillet 885, dans Rouen : les vaisseaux normands qui devaient remonter la Seine n'y étaient point encore arrivés, mais les Normands passèrent la rivière sur les bateaux de la ville. Sur son autre bord, les seigneurs de la Neustrie et de la Bourgogne s'étaient rassemblés en armes avec leurs vassaux, et ils paraissaient prêts à livrer une grande bataille pour la défense de leur patrie ; mais dès que Raynold, duc du Maine, vit les Normands sur le bord méridional de la Seine, il prit la fuite sur le champ de bataille, et son exemple fut aussitôt imité par tous les autres chefs : l'armée entière se dissipa sans avoir combattu, et les Normands, se répandant dans la province, semblèrent redoubler de fureur contre d'aussi lâches ennemis [2].

Les seigneurs francs, les évêques et les abbés auxquels la défense du royaume était abandonnée par l'incurie de Charles le Gros, recommencèrent leurs préparatifs militaires ; et n'osant plus rencontrer les Normands en rase campagne, ils préférèrent d'élever des fortifications sur les rivières que les flottes ennemies paraissaient vouloir remonter. En même temps Gauzelin, abbé de Saint-Germain, qui l'année précédente avait été promu à l'évêché de Paris, fortifiait cette ville : mais les châteaux forts sont de peu de ressource pour un pays, quand les soldats manquent de courage. Au mois de novembre, les Normands, remontant l'Oise, attaquèrent une redoute qu'on avait récemment construite à Pontoise, et dont le commandement avait été confié à un gentilhomme nommé Alédran. Les assiégés, quoiqu'ils fussent au bord de la rivière,

1 Annales Vedastini, ann. 885, p. 84.
2 *Ibid.*

furent bientôt privés d'eau, parce qu'ils n'osaient en puiser s'il fallait pour cela s'exposer à aucun danger. Ils demandèrent et obtinrent de sortir la vie sauve. Ils se retirèrent à Beauvais, et la redoute, qui avait coûté beaucoup de frais et de peine, et dans laquelle les Parisiens reposaient leur espérance, fut brûlée par les ennemis [1].

Les Normands ne tardèrent pas ensuite à paraître devant Paris. Cette ville, loin de s'accroître sous le règne des Carlovingiens, avait vu au contraire diminuer sa population et ses richesses ; elle était de nouveau enfermée tout entière dans l'île de la Seine, qui par deux ponts était liée au continent ; et chaque pont était défendu par une tour, le grand et le petit Châtelet. Trois puissants seigneurs s'en partageaient le commandement, savoir, Eudes, comte de Paris, qu'on croit être fils de Robert le Fort ; Gauzelin, évêque de Paris et abbé de Saint-Germain, et Hugues, fils de Conrad, comte d'Auxerre, abbé de Saint-Germain l'Auxerrois et de Saint-Martin de Tours. Ces trois seigneurs, comptant sur les fortifications de Paris, sur le lit de la rivière, et plus encore sur les processions et l'exposition des reliques de saint Germain et de saint Geneviève, entreprirent la défense d'une ville qui, malgré l'abandon où elle avait été laissée, était encore la seule capitale de la France.

Le siége dura une année (886), et la défense de Paris peut être considérée comme honorable, puisque ce fut le seul lieu où les Français, à couvert derrière leurs murailles, osèrent opposer aux Normands une résistance obstinée. Ce siége a été célébré par un poëte contemporain ; mais malheureusement ses vers sont si barbares, qu'ils nous présentent des énigmes à résoudre plutôt que des faits [2]. Le 6 février une inondation emporta le petit pont qui unissait Paris au rivage méridional de la Seine ; et la tour ou le petit Châtelet qui en défendait la tête, se trouvant séparée de la ville, fut prise le même jour, et rasée par les Normands [3]. Sur les pressantes sollicitations des assiégés, Henri, duc de Saxe ou d'Austrasie, car il est désigné tour à tour sous l'un et l'autre nom, s'approcha de Paris au mois de février pour en faire lever le siége ; mais il n'osa point attaquer les Normands, et il se retira sans avoir rien fait d'honorable ou d'utile, après avoir ravagé les campagnes de ceux qu'il venait secourir. L'état de ces campagnes était déplorable : les

[1] Annal. Vedastini, p. 84. — Chron. Normannic., p. 96.
[2] Abbonis monachi de Bellis Paris. urbis Libri duo. Scr. franc., t. VIII, p. 1-26.
[3] Annales Vedastini, p. 85.

Normands, irrités de la résistance inattendue de la capitale, semblaient vouloir s'en venger sur le pays environnant. Tous les habitants qui tombaient entre leurs mains étaient victimes de leurs fureurs; ils incendiaient les maisons et les arbres, ils détruisaient tout signe de culture, et ils paraissaient vouloir faire un désert de la partie autrefois la plus populeuse de la France. Cependant leur sécurité était telle, que sous les murs mêmes de Paris ils se livraient aux plaisirs de la chasse, comme s'ils y avaient vécu en pleine paix [1].

Paris, capitale d'un grand royaume associé à l'empire d'Occident, était abandonné à ses seules ressources, comme si sa destinée n'avait intéressé que ses seuls habitants. Charles le Gros tenait tour à tour des diètes à Ratisbonne et à Pavie ; il traitait avec le pape Étienne V sur la translation des évêques dont le siége avait été détruit, à une ville nouvelle, tandis que les Parisiens étaient réduits aux abois. La noblesse, à qui tout le territoire de la France avait été distribué, et qui a prétendu depuis que c'était la récompense légitime des hauts faits par lesquels elle s'engageait à le défendre, regardait avec indifférence le sort des malheureux Parisiens : personne ne levait des troupes pour les secourir, personne ne s'avançait de la Bourgogne, de la Provence ou de l'Aquitaine à l'aide des Neustriens. Pendant ce temps leurs chefs, qui presque tous étaient des prêtres, succombaient les uns après les autres à des inquiétudes et des fatigues inaccoutumées. L'abbé Hugues et l'évêque de Paris, Gauzelin, moururent presque en même temps, le premier à Auxerre, le second au milieu de son troupeau. « Ils étaient, dit l'annaliste de Fulde, les plus considérables des » ducs et des abbés de toute la région des Gaules, et l'espérance des » Gaulois contre les Normands ne reposait qu'en eux [2]. » Évrard, archevêque de Sens, qui de son côté avait opposé aux Normands une vigoureuse résistance, mourut vers le même temps. Eudes, comte de Paris, restait seul pour faire tête aux barbares. Il s'était vainement adressé à l'empereur Charles le Gros pour obtenir du secours. Le successeur de Charlemagne n'avait dans ses vastes États pas une province qui ne réclamât un défenseur : Rome même était menacée par les Sarrasins établis sur le Carigliano, et la capitale de la chrétienté semblait, tout aussi bien que celle de la France, sur le point de tomber aux mains des infidèles.

[1] Annales Fuldenses, p. 46.
[2] *Idem.;* ann. 886, p. 46.

Cependant Charles, dont les gardes prenant dispute avec les bourgeois de Pavie avaient pillé cette capitale des Lombards, reprit enfin par la Savoie le chemin de la France. En traversant le royaume de Lorraine, il cherchait à rassembler autour de lui une armée, et il tint aussi dans ce but une diète à Metz, au mois de juillet; mais il semblait hésiter à s'approcher des ennemis, et le comte Eudes de Paris, désespérant de le déterminer par ses messagers, se rendit lui-même à Metz pour presser sa venue, quoique son départ de la ville assiégée répandît la terreur parmi les bourgeois, qui se crurent abandonnés. Lorsqu'ils le virent revenir ensuite, ils jugèrent cet acte d'héroïsme trop brillant pour ne pas l'attribuer à quelque miracle. Les Normands, prévoyant sa venue, avaient placé une garde en face de la tour qui servait de porte à Paris. Eudes, lançant son cheval à pleine course, et s'ouvrant un chemin avec son épée, passa au milieu de leurs rangs [1].

La rentrée du comte Eudes dans Paris fut bientôt suivie de l'approche de l'armée impériale. Cependant Charles le Gros passa le mois d'août dans les maisons royales de Kiersi ou d'Attigny, et il se contenta d'envoyer en avant le duc Henri d'Austrasie sur les hauteurs de Montmartre pour reconnaître les positions des Normands. Ce duc, le même qui l'année précédente avait tué en trahison Godfrid, chef des Normands en Frise, tomba avec son cheval dans une des fosses dont les assiégeants avaient entouré leurs quartiers, et il y fut tué. Ce fut pour les Normands un grand sujet de joie, et pour les Parisiens, de terreur. En effet, le lâche empereur n'avait plus auprès de lui aucun chef capable de lui inspirer de la résolution ou d'obtenir la confiance de l'armée [2]. Charles le Gros s'avança cependant enfin, mais ce fut pour négocier et non pour combattre. Les Normands, à son approche, avaient réuni toutes leurs troupes sur la rive gauche de la Seine, tandis que l'empereur était entré par la rive droite dans Paris, où il signa plusieurs diplômes qui nous ont été conservés [3]; mais Sigefrid, roi des Danois ou Normands, ne paraissait point vouloir s'éloigner, et l'empereur n'osait point le combattre. Enfin, ce dernier, qui languissait de retourner en Germanie, offrit à l'ennemi une grosse somme d'argent, pour l'engager à quitter les environs de Paris qu'il avait ruinés, et à transporter la guerre en Bourgogne sur la haute Seine et sur l'Yonne, où personne ne devait

[1] Annales Vedastini, ann. 886. p. 85.
[2] *Ibid.*
[3] Caroli Crassi imper. Diplom. t. IX, nº 19, p. 351, seq.

se présenter pour lui tenir tête. Après avoir signé cet infâme traité, le monarque de presque tout l'Occident se retira précipitamment vers l'Alsace, toujours harcelé dans sa marche par Sigefrid, qui paraît avoir jugé au-dessous de lui de s'engager à la paix comme le reste de ses compatriotes [1].

Charles le Gros n'avait rien fait dans tout son règne de digne de son rang, du nom qu'il portait, ou de la confiance d'une grande nation (887). On l'avait vu en toute occasion reculer devant des ennemis moins puissants que lui, ou acheter la paix par des concessions honteuses. Il n'avait pas montré plus de talents pour l'administration que pour la guerre, et sa corpulence semblait indiquer que les plaisirs de la table le dédommageaient de tous les soucis du trône. Sa retraite de Paris acheva de le décréditer aux yeux des trois nations qu'il devait gouverner. Il semble qu'il en sentit la honte, et que ce fut la cause de la maladie dangereuse qui le retint pendant l'hiver en Alsace [2].

Il commençait à se rétablir, lorsqu'il tint au printemps deux diètes de la nation germanique, l'une à Gueiblingen, l'autre à Kirkheim : à la seconde, Louis, fils de Boson, roi de Provence, se présenta à lui. Son père était mort le 11 janvier 887, et l'avait laissé âgé seulement de neuf ou dix ans [3]. Boson pendant son règne ne commanda point les armées, ou ne fit rien qui pût lui acquérir quelque réputation comme général ; il se retirait dans les montagnes quand il était attaqué, et ses lieutenants défendaient les villes et les forteresses de la Provence : cependant quelque récompense qui leur fût offerte, à quelque danger qu'exposât la fidélité envers un roi que les Carlovingiens considéraient comme rebelle, Regino assure qu'il ne fut jamais trahi, que sa prudence ne fut jamais trompée, et qu'il gagna l'amour et la confiance de ses sujets [4]. Si lorsqu'il mourut, laissant son fils en bas âge, il avait eu toujours les mêmes ennemis, le royaume de Provence qu'il avait fondé ne lui aurait pas survécu longtemps ; mais la France n'avait plus de roi ; Charles le Gros, seul héritier des Carlovingiens d'Allemagne et d'Italie, n'avait point d'enfants ; au défaut de mâles les fils des princesses carlovingiennes commençaient à attirer les regards ; le jeune Louis, fils de Boson, petit-fils, par sa mère, de l'empereur

[1] Annal. Vedastini, p. 86. — Ann. Metenses, p. 67. — Ann. Fuldenses, p. 46.
[2] Annales Fuldenses, p. 50.
[3] *Ibid.*, et Epithaphium Bosonis, p. 50.
[4] Regionis Chronic. ad ann. 879, p. 61.

Louis II, fut reçu avec affection par Charles, traité comme son fils adoptif, admis à faire hommage à la couronne impériale pour ses fiefs de Provence, et renvoyé dans le royaume de son père, où le concile de Valence lui déféra, trois ans plus tard, la royauté [1].

Charles le Gros dénonça à la diète de Kirkheim, son archichancelier Liutward, évêque de Verceil, qui jusqu'alors avait agi comme son premier ministre, et qui paraît avoir longtemps abusé de son pouvoir sans bornes, pour enrichir sa famille. Les peuples et les grands lui reprochèrent ses exactions, et le mariage forcé de plusieurs filles nobles avec ses parents ; les évêques prétendirent qu'il était tombé dans quelque hérésie peu intelligible, sur l'union des deux natures dans Jésus-Christ. Charles le Gros enfin l'accusa d'avoir séduit l'impératrice Richarde, son épouse ; Liutward fut dépouillé de ses dignités et renvoyé dans son diocèse. L'impératrice Richarde, obligée à son tour de se justifier du crime d'adultère, non-seulement protesta de son innocence en présence de toute l'assemblée, mais elle ajouta que, quoi mariée depuis plus de dix ans, elle avait toujours conservé sa virginité auprès de Charles le Gros, et elle offrit d'en faire la preuve si son mari voulait bien le permettre, soit en présentant des champions pour un combat judiciaire, soit en se soumettant elle-même à l'épreuve de marcher sur des socs de charrue ardents. La diète germanique et l'empereur n'insistèrent point pour qu'elle produisît ses preuves, l'opinion publique les jugeait superflues ; mais les deux époux ne pouvaient plus vivre ensemble après cet éclat, et Richarde se retira dans le couvent des chanoinesses d'Andlaw en Alsace, qu'elle avait fondé [2].

Tout semblait concourir pour rendre méprisable et ridicule le dernier des empereurs carlovingiens. Sa santé toujours plus chancelante aurait pu déterminer les peuples à attendre le terme prochain de sa vie ; mais l'affaiblissement de sa raison imposait aux grands le devoir de régler le gouvernement futur de l'empire. La race de Charlemagne ne présentait plus, après le souverain actuel, que des bâtards ; car Charles le Simple, alors élevé chez Ramnulfe, duc d'Aquitaine, et âgé de moins de neuf ans, était comme les autres censé illégitime, et de plus, sa grande jeunesse empêchait qu'on ne songeât à lui. Charles le Gros avait convqué une diète des Francs, c'est-à-dire des peuples de la Germanie, au palais de Tribur sur le Rhin, afin d'y faire reconnaître pour son successeur

[1] Diploma apud Bouche, Histoire de Provence, liv. VI, p. 773.
[2] Annales Metenses, p. 67.

son fils naturel, Bernard. Mais entre les bâtards qui prétendaient au trône, les Allemands donnèrent la préférence à Arnolphe, duc de Carinthie, fils naturel de Carloman. Celui-ci était arrivé à la diète avec une troupe considérable formée de Slaves et d'habitants de la Norique. L'évêque de Verceil, Liutward, s'était joint à lui, et lui avait assuré l'appui de ses nombreux partisans parmi les Saxons, les Thuringiens, les Bavarois et les Allemands ou Souabes. Charles le Gros, qui était encore à Francfort, se vit tout à coup abandonné par tous les seigneurs de sa suite. Dans l'espace de trois jours, tous ses courtisans, et même tous ses ministres, passèrent de sa cour à celle d'Arnolphe, à Tribur. Le vieux empereur fut tellement délaissé, qu'à peine lui restait-il quelques serviteurs pour lui rendre les plus communs offices de l'humanité, et que l'évêque Liutbert, de Mayence fut obligé de pourvoir à sa dépense. Charles, qui avait d'abord songé à faire quelque résistance, fut bientôt réduit à implorer la miséricorde de son neveu. Il lui envoya l'évêque Liutbert, avec une relique de la vraie croix, sur laquelle Arnolphe lui avait auparavant prêté serment de fidélité, lui demandant en même temps de pourvoir à sa subsistance et à celle de son fils. Le nouveau monarque pleura, dit-on, en voyant cet exemple frappant des vicissitudes humaines. Il lui accorda, aussi bien qu'à Bernard, quelques revenus en Souabe ; mais Charles n'en jouit que peu de semaines ; il mourut le 12 janvier 888, à un château nommé Indinga en Souabe, et il fut enseveli dans le couvent de Reichenaw, près de Constance [1].

Si les sujets de Charles, ceux que l'imbécillité de l'arrière-petit-fils de Charlemagne avait réduits à la condition la plus déplorable, s'en vengèrent en l'accablant de leurs mépris, le clergé jugeait d'après une autre règle des vertus d'un roi, et il honora Charles le Gros presque comme un saint. « Ce fut, dit Regino, un prince très-chrétien, craignant
» Dieu et obéissant de tout son cœur à ses ordres. Il obéissait aussi
» avec la plus profonde dévotion aux ordres des ecclésiastiques ; il abon-
» dait en aumônes ; il était constamment occupé d'oraisons et du chant
» des psaumes, infatigable à répéter les louanges de Dieu, et il plaçait
» dans les faveurs divines toutes ses espérances et tout son conseil...
» Aussi regarda-t-il ses dernières tribulations comme une épreuve pu-

[1] Annales Fuldenses, Lambeciani, p. 47. — *Id.* Freheriani, p. 81. — Annal. Metenses, p. 67. — Annal. Vedastini, p. 86.

» rifiante qui lui assurait la couronne de vie [1]. » Les annales de Fulde racontent même qu'on vit le ciel s'ouvrir pour le recevoir, « afin de » montrer que celui que les hommes avaient méprisé, était le souve- » rain le plus acceptable à la Divinité [2]. »

[1] Regino et Annales Metenses, p. 68.

[2] Annales Fuldenses, p. 51.

CHAPITRE XII.

Règne d'Eudes; commencements de Charles le Simple; établissement des Normands dans la Neustrie. 888-912.

La déposition de Charles le Gros, sa mort et l'extinction de la race carlovingienne, renversèrent le colosse que Charlemagne avait élevé sous le nom d'empire d'Occident, et donnèrent lieu, pour le partage de ses provinces, à des guerres presque universelles, à une anarchie, à une confusion de droits et de prétentions, qui, au premier aspect, semblent avoir dû aggraver encore la condition déjà si misérable des peuples. Aussi presque tous les modernes s'accordent-ils à représenter la déposition de Charles le Gros, et le premier interrègne qui le suivit dans l'empire d'Occident comme une grande calamité qui replongea l'Europe dans la barbarie d'où Charlemagne avait commencé à la tirer [1]. De plus, les monuments historiques nous abandonnent de nouveau à cette époque, et nous avons à parcourir un siècle dans une obscurité presque aussi grande que celle qui précéda le règne de Charlemagne.

Cependant c'est au milieu de cette obscurité que des États nouveaux et nombreux se formèrent, qu'une population presque détruite recommença à se multiplier; que quelques vertus, les vertus féodales tout au au moins, redevinrent en honneur; que le courage national, qui semblait éteint, recouvra au contraire tout son éclat parmi la noblesse. Le premier siècle du gouvernement des Carlovingiens détruisit l'ancienne France; le second siècle qui porte également leur nom, quoique le pouvoir de Charles le Simple et de ses enfents ne fût plus qu'une ombre, recréa la France nouvelle.

La période que nous venons de parcourir ne pourrait peut-être se

[1] Muratori Annali d'Italia ad ann. 888. — Annal. eccles. Baronii, ann. 888, p. 620. — Pagi critica, p. 749.—Schmidt, Histoire des Allemands, liv. III, ch. VI, t. II. p. 96.

comparer à aucune autre pour les calamités, la faiblesse et la honte. Quoique la valeur guerrière soit bien loin d'être la première des vertus sociales, son anéantissement complet est peut-être le signe le plus certain de la destruction de toutes les autres; il jette en même temps la nation dans un tel état de dépendance de toutes les chances et de tous les ennemis, que s'il était possible de réunir avec la lâcheté du peuple tous les avantages du meilleur gouvernement, tous ces avantages seraient inutiles, car ils n'auraient aucune garantie.

Mais l'histoire de l'univers ne présente aucun exemple de pusillanimité qu'on puisse comparer à celle des sujets de l'empire d'Occident, lorsqu'ils se laissèrent piller, réduire en captivité, égorger par les Normands. Ce n'était point un grand peuple qui se jettait sur eux, ce n'étaient point ces flots de barbares septentrionaux qui se versèrent sur l'empire romain, mais au contraire des poignées de brigands, des aventuriers qui arrivaient sur leurs rivages, dans des barques découvertes, armés à la légère, et presque toujours sans chevaux. Dans des temps moins éloignés de nous, on a vu les florissants empires du Mexique et du Pérou ravagés, puis conquis par des bandes d'aventuriers qui n'étaient pas plus nombreuses; mais les Espagnols portaient des armes à feu, des cuirasses et des casques inpénétrables aux flèches des Indiens; des sabres de l'acier le plus fin, qui tranchaient toutes les armures des Américains. Ils avaient des chevaux belliqueux qui s'animaient durant le combat, qui transportaient leurs cavaliers avec une rapidité effrayante, pour un ennemi toujours à pied, loin du lieu où ils auraient succombé, vers celui où ils pouvaient le plus nuire; ils avaient enfin des vaisseaux que les Mexicains prenaient pour des monstres ailés, vomissant des feux et des flammes. Ce n'est point ainsi que les Normands débarquaient de leurs bateaux d'osier, sur les rives de la Seine et de la Loire. Leurs corps étaient à moitié nus. La trempe de leurs armes était inférieure à celle qu'employaient des peuples plus civilisés. Encore étaient-ils supérieurs en vertu militaire aux deux autres peuples vagabonds qui ravageaient l'empire. Les Sarrasins avaient perdu leur fanatisme conquérant et leur amour de la gloire, pendant la décadence de l'empire des califes; et leurs expéditions en Italie et en Provence n'avaient plus d'autre stimulant que l'amour du butin. Les Hongrois, qui répandaient tant de terreur en Allemagne, montaient de petits chevaux qu'un soldat franc aurait dédaignés; ils portaient une pelisse au lieu d'une cuirasse, et une lance

légère remplaçait pour eux le sabre ou l'épée. Mais les Sarrasins, les Hongrois, les Normands attaquaient des paysans désarmés et avilis par la servitude, ou une noblesse dégénérée. Ils trouvaient des victimes dans l'empire d'Occident, ils ne trouvaient pas d'ennemis.

C'est moins dans les institutions publiques que dans l'intérêt personnel des grands propriétaires qu'il faut chercher l'explication de cette double révolution morale, qui au neuvième siècle anéantit le courage national, et détruisit la population, et qui, au dixième, multiplia les hommes et ennoblit leur caractère. La réunion de l'empire de Charlemagne en un seul corps avait éloigné de l'esprit des grands propriétaires l'attente d'une guerre prochaine. Ils n'avaient nullement songé au moyen de se défendre, ou de multiplier les guerriers qui vivaient sur leurs terres : toute leur attention s'était portée au contraire sur les moyens d'en tirer les plus gros revenus ; et en tout temps, en tout pays, les maîtres ont toujours été disposés à croire qu'ils s'enrichissaient en faisant avec leurs paysans de meilleures conditions, en chargeant ceux-ci de plus gros droits, de plus rudes redevances. C'est ainsi que la grande masse de la population fut asservie. Bientôt l'esclavage et les extorsions produisirent leur effet accoutumé ; les familles s'éteignirent ou s'enfuirent, la population disparut, et la plus grande partie de la France fut changée en déserts. Les grands propriétaires virent sans regret abandonner les *manses* ou habitations, pour chacune desquelles ils étaient obligés de fournir un soldat au roi. Ils crurent trouver plus de profit en substituant les pâturages aux champs, et en multipliant les troupeaux, comme les hommes diminuaient. Ils ne surent pas comprendre qu'un pays ne peut être riche, quand il n'a plus de consommateurs, quand il ne nourrit plus une nation. C'est la même erreur où nous voyons tomber de nos jours les lairds du nord de l'Écosse.

L'extinction rapide de la population rurale fut la grande cause qui, sous le règne des Carlovingiens, ouvrit l'empire aux brigands qui le dévastèrent. Les monuments nous manquent, il est vrai, complétement, pour connaître cette fluctuation de la population ; les histoirens du temps n'ont jamais songé à en rendre compte ; mais en lisant leur récit des événements, il est imposible de n'être pas atteint d'un sentiment de solitude. On dirait qu'il n'existe plus en France que des couvents disséminés au milieu des forêts. Les villes, au neuvième siècle, ont perdu l'importance qu'elles avaient encore sous la première

race. Il n'est plus question pour elles ni de factions intestines, ni d'émeutes, ni de gouvernement municipal, ni de la résistance qu'elles peuvent opposer à un ennemi ; leurs portes sont toujours ouvertes à quiconque veut y entrer. Souvent, il est vrai, les chroniques nous apprennent qu'elles sont brûlées par les Normands : mais leurs auteurs, dans ce cas, représentent toujours le dommage comme moins grand, ou le butin enlevé comme moins considérable que lorsque les mêmes Normands brûlent un couvent. L'existence des paysans est aussi complétement oubliée que celle des troupeaux avec lesquels ils restent confondus. On voit seulement que la défiance de leurs maîtres ne leur avait laissé aucun moyen de résistance. Aussi les Normands, après avoir enlevé les femmes et les filles des villageois, après avoir massacré leurs vieillards ou leurs prêtres, s'égaraient-ils sans crainte, seuls ou par petites bandes, dans les forêts, pour s'y donner le plaisir de la chasse. Même dans la haute noblesse et le haut clergé, on est confondu du petit nombre de personnages qui paraissent en même temps sur la scène. Un seul comte réunit les titres d'un grand nombre de comtés ; un seul prélat, les revenus d'un grand nombre d'abbayes ; et lorsque l'abbé Hugues est appelé par les historiens du temps *l'espérance des Gaules*, on sent la nation française dégradée au rang des hommes de mainmorte d'un couvent.

Lorsque la nation était réduite à un tel état de faiblesse, d'ignorance de la politique, d'opposition entre les intérêts des grands et ceux de la population, un gouvernement central ne pouvait être d'aucun avantage à la France ou à l'Europe ; il ne servait qu'à maintenir cette dégradation universelle. Ce fut donc un événement heureux pour l'humanité, que la rupture du lien social, lors de la déposition de Charles le Gros, et le partage de l'Occident en plusieurs monarchies, qui bientôt se partagèrent de nouvaau en un nombre infini d'États plus petits. Lorsque la civilisation a fait déjà de grands progrès, la formation de vastes États présente de très-grands avantages : les lumières s'y accroissent et s'y répandent plus rapidement, le commerce y est plus actif, plus régulier, et plus indépendant des erreurs de la politique ; la puissance, la richesse, les talents qui sont à la disposition du gouvernement sont beaucoup plus considérables, et s'il sait en faire un bon usage, l'avancement de l'espèce humaine en sera beaucoup plus rapide. Mais d'autre part, c'est un problème beaucoup plus difficile à résoudre d'établir une constitution sage, tutélaire et libre, dans un grand que dans un petit

État, tandis qu'il est beaucoup plus facile à un grand qu'à un petit de se passer de tous ces avantages. Un grand empire se maintient longtemps par sa masse en dépit d'abus presque intolérables, tandis qu'un petit ne peut espérer aucune durée, s'il n'est garanti par un peu de patriotisme, par un peu de prospérité. Le gouvernement des Carlovingiens avait survécu à plus de calamités qu'il n'en aurait fallu pour renverser dix fois les gouvernements qui lui succédèrent; s'il succomba enfin, c'est qu'il était arrivé au dernier degré de honte et d'imbécillité. Ceux qui en recueillirent les débris n'étaient peut-être supérieurs ni en talents, ni en vertus, ni en énergie aux misérables empereurs qui l'avaient laissé périr ; mais plus leurs intérêts propres étaient rapprochés d'eux, et plus tôt ils arrivèrent à les comprendre. Lorsque pour se défendre ils eurent besoin de force plus encore que de richesse, il ne leur fallut pas un haut degré de perspicacité pour apercevoir qu'ils se donneraient de la force en soignant la prospérité de leurs sujets.

Il n'y avait guère plus de vingt ans que l'édit de Pistes avait fait raser les fortifications que quelques seigneurs avaient fait élever autour de leurs châteaux pour se défendre contre les Normands. A cette époque, la propriété qui donnait le droit de justice sur les vassaux, le droit de vie et de mort sur les esclaves, ne se réalisait point encore en force politique, n'assurait point encore les moyens de se défendre ou de se faire respecter. Mais après la déposition de Charles le Gros aucune autorité sociale n'apporta plus d'obstacle à ce que chacun se mît en défense avec ses propres moyens, à ce que chacun cherchât dans ses propriétés sa sûreté d'abord, et bientôt des moyens de se faire craindre. Alors on vit les ducs, les comtes, les marquis et les abbés, qui s'étaient partagé toute l'étendue du territoire, changer de but et de politique, substituer l'ambition à la cupidité, et demander à la terre des hommes, pour maintenir leurs droits et leur existence, plutôt que de la richesse. Celle-ci ne se présentait déjà plus comme un avantage qu'autant qu'elle pouvait se changer en population; la valeur d'une étendue de pays fut estimée, non d'après le nombre de livres d'argent contre lesquelles ses produits pourraient se vendre mais d'après le nombre de soldats qui pourraient en sortir, pour suivre la bannière du seigneur et défendre son château dès qu'il serait menacé.

Ainsi, cette époque de troubles et de désordres qui semblaient menacer de destruction les misérables restes de la population gauloise, fut en même temps l'époque d'une grande et bienfaisante révolution

économique, qui releva cette population de son abaissement. Partout le seigneur offrit la terre au vassal qui se montrait prêt à la cultiver; partout il se contenta, en retour, d'une légère prestation en argent ou en denrées; mais il lui demanda, au lieu de rente, des services personnels. Ces concessions si multipliées furent faites à des conditions différentes, et à des hommes d'ordre différent. Les cadets des familles nobles, les hommes libres, les bourgeois, les colons, les affranchis, les serfs eux-mêmes, furent admis, dans une subordination qu'ils ne méconnaissaient jamais, à se partager la terre et à la remettre en valeur. Tous ces hommes, dont la plupart avaient été destinés à vieillir dans le célibat, furent appelés au mariage, et purent voir avec satisfaction leur famille se multiplier autour d'eux. Les plus élevés en rang formèrent de nouveau ces ordres intermédiaires de gentilshommes, de leudes, d'hommes libres, qui avaient presque disparu [1]. Les derniers eux-mêmes se relevèrent au lieu de s'abaisser dans l'échelle sociale. Le paysan était, il est vrai, dans une dépendance absolue de son seigneur. Il n'avait contre lui aucune protection de ses droits, de sa liberté, de son honneur, de sa vie même, et toutefois il était rarement exposé à les voir compromis par les violences de ses chefs. Il regardait ceux-ci comme ses juges et ses protecteurs; il avait pour eux ce respect, et même cet amour que les faibles accordent si aisément à ceux qu'ils croient d'une race supérieure. L'usage des armes, qui lui avait été rendu, avait relevé à ses yeux sa propre dignité, et lui avait fait recouvrer quelques-unes des vertus que l'esclavage anéantit. Il ne combattait pas à cheval comme les nobles et les hommes libres, mais enfin

[1] Ce fut surtout alors qu'on vit les restes des hommes libres, qu'on nommait arimans, changer les alleux dont ils étaient propriétaires, en fiefs qu'ils consentaient volontairement à tenir d'un seigneur. Cet échange de la liberté contre une certaine dépendance, accompagnée d'une certaine protection, est connu dans les anciennes lois sous le nom d'*oblatio feudis*; il a été fréquent dans le moyen âge, et a contribué à faire disparaître de quelques provinces les propriétés libres, au point qu'on en est venu à établir le principe, *point de terre sans seigneur*. Au reste, avant même cette époque, l'oblation de fief, l'abandon d'une propriété alodiale faite par un homme libre à un puissant voisin, sous condition que ce voisin le lui rendît en fief et que l'ancien propriétaire devenu vassal rendît à son seigneur foi et hommage, avait souvent été pratiquée, mais elle était alors le résultat de l'injustice et de l'oppression. Depuis que les seigneurs, au contraire, sentirent l'importance de multiplier leurs vassaux militaires, et de se faire aimer d'eux, l'oblation de fief fut souvent un contrat non moins avantageux à l'ariman qui devenait vassal, qu'au seigneur. (Voyez Meyer, *Instit. judiciaires*, liv. I, ch. 14, p. 208.)

il combattait ; la résistance lui était permise, et le sentiment de la force lui donnait la mesure des égards qu'il pouvait exiger. La rapidité avec laquelle la population s'accrut par ces diverses causes, du dixième au douzième siècle, est prodigieuse ; chacun des grands comtés se morcela dans le cours de deux ou trois générations, en un nombre infini de comtés ruraux, de vicomtés et de seigneuries ; chacune de celles-ci se divisa de même ; chaque désert vit naître un village avec son seigneur ; chaque communauté eut son fort et ses moyens de défense ; et en moins de deux cents ans, un comte de Toulouse, un comte de Vermandois, un comte de Flandre, devinrent plus puissants, ils commandèrent à des armées plus vaillantes, plus disciplinées, plus nombreuses même que n'avaient fait Charles le Gros ou Louis le Débonnaire, monarques de tout l'Occident.

Mais cet état prospère de la population agricole ne dura qu'aussi longtemps que les seigneurs sentirent le besoin qu'ils avaient d'elle. Le joug de fer de l'oligarchie avait été allégé quand les grands propriétaires s'étaient arrogé le droit des guerres privées ; il retomba plus rudement sur les épaules du peuple, dès que l'ordre général fut assez rétabli pour qu'on n'osât plus recourir à la force. Dès que les seigneurs n'eurent plus besoin de soldats, ils crurent avoir d'autant plus besoin d'argent, et ils recommencèrent à opprimer les campagnes. Ce fut alors que les *vilains* furent réduits à une dégradation honteuse ; ce fut alors que le système féodal pesa sur les peuples comme la plus intolérable des oppressions. Il avait apporté quelque ordre, quelques vertus et quelque bonheur dans une turbulente anarchie ; mais dès que le gouvernement fut rétabli, il ne fit plus qu'ajouter son joug au joug des lois, et les deux ensemble étaient trop pesants. A mesure que nous verrons tour à tour se développer ses avantages, puis ses inconvénients, nous chercherons à les signaler à nos lecteurs, sans prévention et sans esprit de système.

Les peuples avaient été si longtemps accoutumés à l'hérédité du pouvoir monarchique, qu'à l'extinction de la famille de Charlemagne (888), il hésitèrent quelque temps encore avant de se choisir des chefs qui prétendissent au trône par aucun autre titre. Les premiers à se disputer le pouvoir royal furent ceux qui descendaient de Charlemagne ou par des bâtards ou par des femmes. Bernard, qui avait été écarté du trône à la dernière diète germanique, était bâtard de Charles le Gros ; Arnolphe, qui fut élu à la même diète, était bâtard de Car-

loman. Charles le Simple, qui régna plus tard dans la France occidentale, et qui était alors laissé de côté en raison de sa trop grande jeunesse, était communément regardé comme bâtard de Louis le Bègue, car le mariage de sa mère Adélaïde, pendant qu'une première femme de Louis était encore vivante, n'avait été reconnu ni par l'opinion publique ni par le pape. Ou Ansgarde ou Adélaïde devait être regardée comme une concubine et si Louis III et Carloman étaient légitimes, Charles le Simple ne devait pas l'être, en sorte que le règne de ses frères avait décidé la question contre lui.

D'autre part, Bérenger, duc de Frioul, fils de Gisèle, fille de Louis le Débonnaire, commandant un des districts les plus importants et les plus belliqueux de l'Italie, aspira à devenir roi de cette contrée, et se fit couronner à Pavie, par Anselme, archevêque de Milan, au commencement de l'année 888. Dans le même temps, Guido, duc de Spolète, mais Français de nation, et descendant de la famille impériale, d'une manière qui ne nous est point connue, fut appelé en Belgique et dans le royaume de Lorraine, où il avait des fiefs, par Foulques, archevêque de Reims. Une assemblée de ses partisans fut convoquée à Langres, et quoiqu'elle se trouvât bien moins nombreuse qu'il ne l'avait espéré, Guido fut proclamé roi des Francs dans cette assemblée, et sacré par Geilon, évêque de Langres [1]. Cependant il ne tarda pas à reconnaître qu'aucun grand seigneur français ne se déclarait en sa faveur ; il abandonna donc ce premier objet de son ambition, et repartit en hâte pour l'Italie, afin d'en disputer la couronne à Bérenger.

En Provence, Louis, fils de Boson, et petit-fils de l'empereur Louis II, régnait avec le titre de duc sur tous les États que son père avait usurpés. Sa mère Hermengarde portait le titre de régente, et suppléait à la jeunesse de Louis, dans les occasions peu nombreuses où le chef de l'État était appelé à avoir une volonté. Elle voulut qu'il portât le titre de roi comme l'avait porté son père ; mais il jugea convenable de faire aussi concourir à son élévation le pape et le roi de Germanie. Elle envoya l'archevêque de Vienne au premier, pour obtenir son consentement ; elle se rendit elle-même à la cour du second, avec des présents considérables ; elle lui promit que le nouveau roi de Provence serait, selon le langage du temps, son homme et l'homme de l'empire ; et ayant terminé avec succès toutes ces négociations, aussi bien que

[1] Annales Vedastini, p. 87. — Liutprandi Ticinens. Hist. lib. I, cap° 6. p. 429. scriptor. Rer. Italic. t. II.

d'autres non moins délicates avec les seigneurs et les prélats de ces provinces, elle convoqua une assemblée de ces derniers, à Valence sur le Rhône, avant le mois de juillet 890. Cette assemblée élut Louis pour roi, « afin qu'il pût protéger le pays contre les incursions des Nor- » mands et des Sarrasins ; » en même temps, elle le mit, à cause de son jeune âge, sous la protection du duc Richard de Bourgogne, son oncle [1].

Il y avait en même temps un autre duc de Bourgogne; c'était Rodolphe, fils de Conrad, dont le gouvernement portait le nom de Bourgogne transjurane, et s'étendait sur les Alpes suisses et allobroges. La grandeur de Conrad datait de l'année 866, dans laquelle il avait tué l'abbé Hubert, frère de Theutberge, et ennemi du roi Lothaire. Il paraît que dès lors il avait succédé à tous les gouvernements de cet abbé belliqueux [2]. Rodolphe était en même temps neveu de cet abbé Hugues, mort au siége de Paris, qu'on regardait comme le plus puissant des prélats et des seigneurs des Gaules : ainsi que lui, il avait quelque rapport de parenté qui ne nous est point connu avec la famille de Charlemagne. Rodolphe en profita pour assembler à Saint-Maurice en Valais, une diète des seigneurs et des prélats de la Bourgogne orientale, des bords du Rhin aux sources de l'Isère. Cette diète le nomma roi de la Bourgogne transjurane, et sa domination s'étendit sur la Suisse, les Grisons, le Valais et Genève. Il élevait sussi des prétentions sur l'ancien royaume de Lothaire, ou la Lorraine : il y avait gagné des partisans par de brillantes promesses, et il paraît qu'il y fut couronné à Toul, par Arnold, évêque de cette ville ; mais ces provinces étaient réclamées par Arnolphe, roi de Germanie, qu'on regardait comme le chef de tout l'empire, et qui ne consentit à reconnaître Rodolphe que lorsque celui-ci se fut retiré de la Lorraine, et lui eut fait hommage pour la Bourgogne transjurane [3].

La Neustrie et l'Aquitaine virent aussi s'élever des prétendants au trône. Le comte Eudes, qui s'était signalé deux ans auparavant à la défense de Paris, assembla une diète à Compiègne, où Gauthier, arche-

[1] Acta Concilii Valentini in concilior. Labbei. t. IX, p. 424. — Histoire générale du Languedoc, liv. XI, ch. 48, p. 27. — Hugonis Flaviniac. Chron. Virdunense, p. 286. — Plancher, Hist de Bourgogne, liv. IV, p. 164.

[2] Annales Metenses, t. VII, p. 194.

[3] Annal. Fuldenses, p. 51 — Metenses, p. 68. — Vedastini, p. 87. — Concilia gener. t. IX, p. 400. — Plancher, Hist. de Bourgogne, liv. IV, p. 183.

vêque de Sens, lui mit la couronne sur la tête. Mais parmi les Neustriens, d'autres s'étaient déclarés pour Guido, duc de Spolète; d'autres encore avaient recouru à Arnolphe, roi de Germanie; deux de ces derniers, Rodolphe, abbé de Saint-Vaast d'Arras, et Foulques, archevêque de Reims, semblaient devoir entraîner tous les autres, dans un temps où la France n'était gouvernée que par les gens d'Église. Sur ces entrefaites, le roi Eudes eut le bonheur de remporter une petite victoire sur les Normands, près de Montfaucon en Argonne : ses partisans eurent soin d'en exagérer l'importance, et ils décidèrent ainsi l'opinion en sa faveur. Baudouin le Chauve, comte de Flandre, qui avait d'abord embrassé un parti contraire, se déclara pour lui, et l'accompagna à une diète qu'Arnolphe, roi de Germanie, avait convoquée à Worms. Quoique Arnolphe ne fût point encore empereur, tous les autres rois n'hésitaient point à reconnaître la supériorité que lui assuraient l'étendue de ses États et la bravoure de ses troupes. Eudes lui fit hommage pour sa couronne, et il ne commença à la croire affermie sur sa tête que lorsqu'il fut, à ce prix, reconnu et protégé par son puissant voisin [1].

Le royaume d'Eudes ne s'étendait que de la Meuse à la Loire; mais les Normands étaient toujours cantonnés au centre même de sa domination; leurs flottes remontaient toutes les rivières; leurs ravages atteignaient d'une frontière à l'autre de la Neustrie; ils ne semblaient point encore avoir en vue une conquête, mais ils poursuivaient leurs dévastations d'une manière systématique, attaquant et ruinant tour à tour le petit nombre de places qui jusqu'alors leur avaient échappé. Cette même année ils firent le siége de Meaux, que le comte Theutbert défendit avec courage. Ce comte ayant été tué avec ses plus vaillants compagnons d'armes, l'évêque et les bourgeois, offrirent de capituler. Ils abandonnèrent aux Normands la ville et tout ce qu'elle contenait, sous condition qu'on leur permît de se retirer la vie sauve. Ils sortirent en effet sans armes et sans emporter aucune partie de leurs richesses; mais à peine ces fugitifs avaient-ils fait quelques lieues sur l'autre rive de la Marne, quand ils furent atteints par les Normands, qui les chargèrent de fers avec leur évêque, et les ramenèrent dans leur patrie, pour être témoins de sa destruction [2]. Eudes avait, pendant ce temps, rassemblé quelques troupes; toutefois il n'osa point les conduire à la délivrance de Meaux : il se contenta de les retenir auprès de Paris pour

[1] Annales Vedastini, p. 87. — Annal. Metenses, p. 68.
[2] *Ibid.*

mettre cette ville à l'abri d'un second siége. Lorsqu'il sut ensuite que les Normands avaient gagné les bords de la Loire, il se rendit à Reims, où l'archevêque Foulques consentit à le couronner le jour de Noël, témoignant ainsi qu'il cessait de soutenir les prétentions de Guido, duc de Spolète, pour lequel il s'était d'abord déclaré.

L'autorité du nouveau roi Eudes n'était point reconnue par l'Aquitaine. Le plus puissant seigneur de toute cette partie de la France, située au midi de la Loire, était alors Rainulfe II, qui portait les titres de duc d'Aquitaine et de comte de Poitiers, et qui était fils de ce Bernard, déposé dix ans auparavant au concile de Troyes. Il prétendait aussi descendre de Charlemagne par les femmes, et il en profita pour prendre le titre de roi d'Aquitaine : les actes de sa nomination et le lieu de sa consécration ne nous sont point connus, et comme il continua à gouverner les mêmes provinces avec le titre de comte de Poitiers, après avoir renoncé à la dignité royale, la durée de son règne est aussi incertaine que son commencement, et tout est obscur dans son histoire [1].

Il ne fallait plus compter comme appartenant à la monarchie française, ni Alain le Grand, roi des Bretons, ni Sanche Mitarra, duc des Gascons, qui n'avaient point reconnu l'autorité des derniers descendants de Charlemagne, et qui, séparés des Français par la langue, par les mœurs, par les souvenirs héréditaires, se mêlèrent à peine des affaires des Gaules. Alain, avec les Celtes de Bretagne, ne combattait guère que contre les Normands ; Sanche, avec les Basques des Pyrénées, ne s'était distingué que contre les Sarrasins, qui lui avaient donné le surnom de *Mitarra*, le dévastateur : l'histoire de France n'est plus appelée à s'occuper d'eux [2].

Mais à partir de cette époque nous commençons à pouvoir suivre la succession de ces grands seigneurs, de ces comtes, que l'édit de Kiersi avait, douze ans auparavant, rendus héréditaires, et que l'anéantissement de l'autorité impériale ou royale rendait souverains. Chacune de leurs dynasties remonte à peu près à cette époque ; chacune mérite désormais notre attention, puisque, se gouvernant par des intérêts

[1] Annales Vedastini, p. 88. — Histoire générale du Languedoc, liv. IX, ch. 42, p. 23.

[2] Annal. Metenses, 890, p. 71. — Chron. Namnetense, p. 275. — Probationes novæ Histor. Britann. t. I, p. 144. — Pierre de Marca, Hist. de Béarn, liv. III, ch. 3, p. 197.

propres, des motifs nés d'une politique personnelle, elles sortent de cette uniformité à laquelle tout semblait soumis dans le siècle précédent, et elles influent inégalement sur le développement et sur le bonheur du peuple dans leurs divers gouvernements. Au reste, si dans ce siècle de barbarie l'empire d'Occident avait manqué d'historiens, on ne doit pas s'étonner que tant de petits États en manquassent davantage encore. C'est dans les provinces, et non autour des rois, que pendant deux ou trois siècles nous devrions chercher la nation française; souvent nous l'y chercherons en effet sans réussir à la trouver.

L'un des plus puissants parmi ces seigneurs était alors Baudouin II, comte de Flandre, qui régna de 879 à 917 sur le pays situé entre l'Escaut, la Somme et la mer : il était fils d'un autre Baudouin, également comte de Flandre, qui avait enlevé Judith, fille de Charles le Chauve et veuve du roi d'Angleterre, et qui n'avait pas craint de braver pour elle la puissance du roi des Français. Baudouin II, non moins orgueilleux que son père, consentit cependant à reconnaître Eudes comme roi. Des concessions nouvelles lui étaient promises en échange d'un simulacre d'obéissance; mais Eudes s'étant refusé à séculariser pour lui l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, Baudouin lui déclara la guerre en 892, et le repoussa de ses frontières [1].

On pouvait encore ranger parmi les grands seigneurs de Neustrie, Héribert I[er], comte de Vermandois, dont la capitale était Saint-Quentin, où il régna de l'an 888 à 902, et Foulques I[er], comte d'Anjou, de 888 à 938, qui soutint, contre les Normands et les Bretons, plusieurs guerres dans lesquelles il signala autant l'adresse de son esprit que son courage. Le roi Eudes fut reconnu par l'un et par l'autre; il le fut aussi par Richard I[er], duc de Bourgogne (de 877 à 921), frère de Boson, auquel il avait cependant fait la guerre, et tuteur du jeune Louis, roi de Provence. Les États de ces quatre feudataires, avec le gouvernement propre d'Eudes, comme comte de Paris, composaient presque seuls le royaume de France. Ce n'est pas qu'au midi de la Loire le nom du roi Eudes ne fût aussi quelquefois invoqué, surtout par deux frères, Alduin, comte d'Angoulême (886-916), et Guillaume I[er], comte de Périgord (886-920), qui opposaient ses prétentions à celles de Rainulfe II, duc d'Aquitaine. Par le même motif de jalousie de famille, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et marquis de Gothie (886-918), préféra inscrire sur ses actes les titres du roi de Paris, plutôt que ceux

[1] Annal. Vedastini, p. 89.

du roi de Poitiers ; mais l'autorité de l'un et de l'autre était également méconnue dans tous ces grands fiefs ; elle l'était peut-être davantage encore dans ceux d'Odon, comte de Toulouse, de Rouergue, de l'Albigeois et du Quercy (875-918), parce qu'il était plus éloigné. Les descendants de cet Odon eurent plus tard une grande influence sur le sort de la Gaule méridionale [1].

Il fallut un espace de temps assez long avant que la multiplication des États et des souverains renouvelât la population et augmentât les moyens de défense. Son effet ne pouvait commencer à se faire sentir qu'après une génération tout au moins, et ce n'était qu'à la seconde ou à la troisième qu'on pouvait se flatter de voir mettre à l'abri des invasions, des provinces si longtemps ravagées. Cependant il ne fallut pas si longtemps avant qu'on vît renaître parmi les Français la valeur guerrière. Les premiers symptômes de cet esprit nouveau se manifestèrent dès l'époque de la déposition de Charles le Gros, parce que des chefs qui devaient la couronne au choix de leurs compagnons d'armes étaient appelés à s'en montrer dignes par des efforts plus soutenus que les nonchalants descendants de Charlemagne. Les Normands continuèrent, il est vrai, à ravager les Gaules ; mais pour s'y maintenir, ils furent appelés, pendant les dix ans que régna Eudes, à livrer plus de batailles qu'ils n'en avaient livré durant le long règne de Charles le Chauve. Après le siége de Paris, ils s'étaient cantonnés sur la haute Seine et sur l'Yonne : pendant six mois ils avaient renouvelé leurs attaques contre Sens, dont ils ne réussirent point à se rendre maîtres ; mais en même temps ils avaient étendu leurs ravages sur la plus grande partie de la Bourgogne [2]. Dans l'automne de l'année 889, ils voulurent redescendre vers la mer ; mais les ponts fortifiés de Paris les arrêtèrent au passage ; ils attaquèrent de nouveau cette ville, et furent de nouveau repoussés. Alors ils remontèrent avec leurs bateaux de la Seine dans la Marne ; ils brûlèrent Troyes, et, étendant leurs courses de ce bassin dans celui de la Meuse, ils ravagèrent tout le pays jusqu'à Toul et à Verdun [3]. Revenant ensuite à leurs bateaux, qu'ils avaient laissés dans la Marne, ils redescendirent jusqu'à Paris dans l'été de 890, et assiégèrent cette ville pour la troisième fois. « Mais, dit Regino, les » bourgeois qui s'étaient endurcis par les travaux continuels des gardes

[1] Voyez sur le commencement de toutes ces dynasties, l'Art de vérifier les dates.
[2] Annal. Metens. p. 69.
[3] Regino Annales Metenses, ann. 889, p. 70.

» et des veilles, et qui s'étaient exercés par des combats journaliers, » résistèrent avec tant d'audace que les Normands, désespérant de les » vaincre, traînèrent leurs barques par terre avec une fatigue infinie, » pour les remettre à flot au-dessous de Paris [1]. »

Après avoir descendu la Seine jusqu'à la mer, les Normands débarquèrent dans le diocèse de Coutance, qui appartenait alors au roi de Bretagne, et ils assiégèrent le château de Saint-Lô, dont les habitants, privés d'eau, se rendirent sous la promesse d'avoir la vie sauve : ils furent cependant massacrés avec l'évêque de Coutance, qui se trouvait parmi eux. Une guerre civile entre deux princes bretons, Alain le Grand et Judicaël II, paralysait alors les forces de la Bretagne; elle permit aux Normands de pousser leurs ravages jusqu'au Blavet, au delà de Vannes. Les deux chefs résolurent enfin de renoncer à leur discorde pour repousser l'ennemi commun. Judicaël fut tué dans un premier combat où il avait cependant remporté l'avantage. Alain, réunissant alors les forces de son rival aux siennes, attaqua à son tour les Normands, et les mit dans une entière déroute [2].

Un autre corps de Normands avait remonté l'Oise et avait été prendre ses quartiers d'hiver à Noyon, tandis que leur compatriote Hastings, en remontant la Somme, s'était rapproché d'eux. Le roi Eudes, avec son armée, vint s'établir sur les bords de l'Oise, pour les empêcher de pénétrer plus avant. Mais l'armée royale était toujours composée de cette même noblesse qui s'était si souvent déshonorée sous le règne de Charles le Gros et de ses prédécesseurs; elle n'avait point de confiance en elle-même, elle en accordait fort peu à son roi ; et Eudes, qui n'osait ou ne pouvait combattre, qui déjà l'année précédente avait écarté les Normands de Paris par de riches présents, plutôt que par ses armes, eut de nouveau recours aux négociations. Celles-ci, appuyées de la présence d'une armée, déterminèrent enfin les Normands à quitter les rives de l'Oise. Durant l'été de 891, ils étendirent leurs ravages de la Meuse jusqu'à l'Escaut, dans une province qui ne relevait pas du roi Eudes, mais d'Arnolphe, roi de Germanie et de Lorraine. Le premier, qui s'applaudissait du départ de ces hôtes dangereux, les avait probablement écartés par le payement d'une grosse rançon [3].

[1] Annales Metenses, ann. 890, p. 71.

[2] *Ibid.*, p. 71. — Chronic. Normannorum, p. 97. — Chronic. Turonense, t. IX, p. 48.

[3] Anal. Vedastini, p. 88, 89.

Les états de Lorraine, et peut-être aussi ceux de Germanie, étaient assemblés à Aix-la-Chapelle, le 24 juin 891, pour la fête de Saint-Jean-Baptiste, quand les seigneurs et les prélats furent avertis que les Normands avaient passé la Meuse à Liége, et qu'ils s'avançaient sur eux. La terreur et l'étonnement furent grands parmi les princes assemblés ; le roi Arnolphe n'était point parmi eux, il combattait alors sur les frontières de la Moravie, à la tête des Bavarois. Dans la diète, les uns proposaient de se retirer sur Cologne; les autres, d'avancer vers Maestricht, lieu indiqué pour le rassemblement de l'armée de Germanie. Le dernier parti fut adopté, et le 26 juin au matin les seigneurs austrasiens, avec leur suite, qui formait une armée, étaient parvenus sur la petite rivière de Geul, à moitié chemin entre Aix-la-Chapelle et Maestricht, lorsque les Normands parurent. L'ordre du combat, qui avait été réglé par les chefs, ne fut point observé par la multitude ; une attaque inconsidérée fut commencée par tous les corps de troupes à la fois ; la confusion d'un engagement désordonné se changea bientôt pour les Francs en terreur panique ; l'armée entière prit la fuite. L'évêque de Mayence et les comtes Sunderolt et Arnolphe furent tués, avec un nombre considérable de nobles hommes et de soldats chrétiens. Les Normands massacrèrent leurs prisonniers, pillèrent le camp des Francs, et regagnèrent ensuite leurs vaisseaux, qu'ils chargèrent de riches dépouilles [1].

Au mois de novembre, les Normands s'établirent autour de Louvain, pour y passer l'hiver. Ils tracèrent leur camp entre la Dyle et un marais, et ils le fortifièrent, selon leur usage, avec des haies et des abatis d'arbres. Pendant ce temps, Arnolphe, impatient de venger l'affront que ses troupes avaient reçu, revint de Moravie pour les attaquer. Il forma son armée de Francs orientaux et d'Allemands ou Souabes ; mais les derniers, atteints d'une maladie épidémique, le quittèrent à moitié chemin, et regagnèrent leurs foyers. Arnolphe continua cependant sa route, et il arriva près de Louvain, où les Normands ne l'attendaient pas. Mais lorsqu'il examina leur camp, il éprouva une grande inquiétude. Les marais, la Dyle et les abatis d'arbres qui couvraient ce camp, le rendaient inattaquable à la cavalerie; et les Francs, dit l'annaliste de Fulde, n'étaient point dans l'usage de combattre à pied. Il semble qu'ils obéissaient déjà au préjugé qui, dans les siècles suivants, réserva

[1] Regino Annal. Metenses, p. 72. — Annal. Fuldenses, p. 53, Sigeberti Chron. p. 310.

les chevaux aux seuls gentilshommes, et forma l'infanterie de serfs et de vilains dont on n'attendait presque aucun service. Arnolphe hésita quelque temps avec anxiété sur ce qu'il devait faire ; enfin, appelant à lui les plus considérables des Francs, il leur dit : « Hommes qui honorez » le Seigneur, et qui, par la grâce de Dieu, fûtes toujours invincibles » en défendant votre patrie, considérez dans vos âmes si vous voulez » venger le sang de vos parents, que ces païens, vos ennemis furieux, » ont versé ; si vous voulez venger les temples de votre Créateur, » élevés en l'honneur des saints, et que vous avez vus renversés dans » votre patrie, avec leurs saints ministres massacrés. Soldats, vous » avez devant vous les auteurs de tous ces crimes ; voulez-vous » me suivre, si le premier je descends de cheval, en portant nos éten- » dards à la main ? Attaquons-les ces ennemis, au nom de notre Dieu ; » car ce n'est pas notre injure que nous allons venger, c'est celle de » celui qui peut toute chose [1]. » Ce discours enflamma tellement les Francs, que jeunes et vieux descendirent également de cheval, et se déclarèrent prêts à combattre à pied. Ils demandèrent seulement que le roi tînt en réserve un corps de cavalerie, pour les couvrir par derrière, et empêcher toute surprise ; puis ils marchèrent au combat. Les deux armées se rencontrèrent en poussant à l'envi l'une de l'autre des cris furieux. Les combattants s'étaient joints avec leurs épées. Comme les Normands, qui jusqu'alors n'avaient point été vaincus, avaient chargé les plus braves d'entre eux de la défense de l'enceinte, le combat fut âpre et sanglant, mais de courte durée. Les Francs forcèrent enfin le retranchement ; alors les Normands trouvèrent leur mort dans la rivière qu'ils avaient regardée comme leur défense : précipités par centaines dans ses flots, ils s'y faisaient obstacle les uns aux autres pour nager, et, se saisissant par les bras ou les jambes, ils s'y noyaient ensemble. Deux rois des Normands, Sigefrid et Godfrid, furent tués dans cette déroute, et seize de leurs drapeaux présentés à Arnolphe furent transportés en Bavière [2].

[1] Annales Fuldenses, p. 53. Nous nous sommes fait la règle invariable de ne jamais composer de discours, de ne jamais mettre nos propres pensées ou nos propres paroles dans la bouche d'un personnage historique ; mais lorsque nous rencontrons un discours dans un auteur contemporain, surtout à cette époque où aucune affectation d'éloquence ne détruit la vérité de l'histoire, nous croyons qu'il nous fait mieux connaître les mœurs et les opinions des temps passés que dix récits de bataille.

[2] Annalium Fuldensium continuatio à Freherio vulgata, p. 53.

Ceux que l'annaliste de Fulde appelle les Francs, étaient ses compatriotes, les habitants de cette partie de la Germanie située entre la Saxe et le Rhin, et dont le nom s'est conservé dans celui de Franconie. De tous les sujets de l'empire d'Occident, c'étaient ceux qui à cette époque avaient le mieux conservé leur antique valeur; aussi Arnolphe, qui régnait sur eux, était-il reconnu comme supérieur par tous les autres rois qui s'étaient partagé les débris de l'empire de Charles le Gros. Eudes, roi de Paris ou de Neustrie, n'avait ni les mêmes succès, ni le même crédit. Après la défaite que les Normands avaient éprouvée à Louvain, il s'approcha d'un autre corps de leur armée qui avait pris ses quartiers d'hiver à Amiens; mais il n'osa pas les attaquer, ou s'il le fit, il fut repoussé avec désavantage. Peu de jours après il se laissa surprendre par eux dans le Vermandois, et son armée fut dissipée et mise en fuite [1].

Le peu de succès qu'avait eu Eudes dans toutes ses guerres, depuis qu'il portait le titre de roi des Francs, avait détaché de lui ses partisans. La famine désolait la Neustrie; les Normands, souffrant à leur tour des fléaux qu'ils avaient attirés sur les peuples, avaient quitté la France pour s'y dérober, et s'étaient jetés sur l'Angleterre, où le grand Alfred luttait péniblement contre leurs invasions. Les ennemis secrets d'Eudes lui persuadèrent de s'en éloigner aussi avec ses troupes, pour soulager le pays; de ramener sous son autorité les provinces au midi de la Loire, et de prendre ses quartiers en Aquitaine [2]. Rainulfe, comte de Poitiers, qui lui avait disputé la couronne, était mort, et l'on prétend qu'il avait été empoisonné par les ordres d'Eudes [3]. Mais son frère Gauzbert, et son fils naturel Ebles, abbé de Saint-Germain et de Saint-Denis, continuaient à gouverner l'Aquitaine, sans vouloir y reconnaître l'autorité d'Eudes. Celui-ci suivit le conseil qui lui avait été

[1] Annales Vedastini, p. 89.

[2] Les Annales de Saint-Vaast disent expressément, *ut relicta Francia peteret Aquitaniam:* elles appellent constamment *France* la Neustrie, par opposition à l'Aquitaine, la Bourgogne, la Provence; les Annales de Metz donnent de même le nom de *Francia*, à la Neustrie, mais elles l'étendent aussi au *regnum Lotharii* ou *Lotharingia*, dont Metz était une des villes principales; les Annales de Fulde, enfin, réservent le nom de *Francia* à cette partie de la Germanie située au nord du Rhin, tandis qu'Eudes y est toujours nommé *Odo rex Galliæ*. Dans leurs diplômes, Eudes, Arnolphe et tous les autras s'intitulent le plus souvent rois, sans indiquer ni nation ni royaume: quelquefois aussi cependant chacun deux s'intitule *Rex Francorum*.

[3] Ademari Cabannensis Chronic. p. 232.

donné; il passa la Loire avec ses soldats, et les mit en cantonnement dans le Poitou. L'abbé Ebles, vers le même temps, fut tué d'un coup de pierre devant le château de Brillac, qu'il assiégeait ; Gauzbert périt également ; et le roi, sans avoir de combats à livrer, fut reconnu au midi de la Loire [1].

Mais ses ennemis profitèrent de son absence pour mettre à exécution le projet qu'ils avaient formé. Foulques, archevêque de Reims, et Héribert, comte de Vermandois, les convoquèrent à Reims, pour la fête de la Purification de la Vierge (893) : ils présentèrent le jeune Charles, fils posthume de Louis le Bègue, qui n'était encore âgé que de quatorze ans. Ils affirmèrent qu'il était bien réellement fils de Louis ; que quiconque le voyait et avait vu son père, ne pouvait s'y méprendre ; qu'il portait d'ailleurs des gages de son père par lesquels il pouvait prouver son origine, que le roi Guido était retenu en Italie ; que le roi Eudes leur commandait des choses insupportables ; que le roi Arnolphe, seul survivant avec ce jeune homme de la race de Charlemagne, n'avait point désiré leur couronne ; en conséquence ils proposèrent de l'élire pour leur roi, et l'assemblée y ayant donné son consentement, l'archevêque lui donna l'onction royale le 28 janvier 893, et le plaça sur le trône [2].

Les partisans du jeune Charles se mirent en mouvement après cette cérémonie, pour aller combattre Eudes. Ils comptaient sur l'appui de Richard, duc de Bourgogne, de Guillaume, comte d'Auverge et du duc d'Aquitaine, et d'Adhémar, comte de Poitiers. Mais le jeune roi qu'ils avaient choisi ne tarda pas à faire connaître que ce n'était pas sans raison que ses contemporains lui donnaient indifféremment les épithètes de *simplex* et de *stultus*, de simple ou d'idiot. Son imbécillité faisait plus que compenser tous les avantages de sa position. Il est probable que tous ceux qui se rangeaient d'abord sous ses étendards, ne tardaient pas à les abandonner, après avoir eu des preuves de son incapacité. Nous n'avons, au reste, aucun détail sur la guerre civile qui s'alluma à cette époque, et qui fut signalée par fort peu de combats. Un héraut d'armes du roi Eudes, s'étant présenté au camp de Charles, somma les seigneurs qui suivaient le second, de se rappeler le serment qu'ils avaient prêté au premier ; il assura que celui-ci était prêt à tout

[1] Annales Vedastini, 891, p. 89, 90.

[2] Concilium Remense ex Flodoardo. lib. IV, cap. 1. — Concilia generalia. t. IX, p. 455.

oublier, s'ils rentraient dans le devoir ; et ce simple avertissement suffit pour dissiper une armée qui s'était préparée à la guerre civile. Tous les seigneurs se retirèrent. Charles, abandonné, vers l'époque de la moisson, fut obligé de sortir du royaume, et Eudes vint tenir les états de Neustrie à Compiègne. Mais au moment où l'on s'y attendait le moins, Charles rentra au mois de septembre en Neustrie, avec une petite armée. Il n'y eut point de combat cependant, et l'automne s'écoula en négociations ; un armistice jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année suivante, fut conclu entre les deux rois, et Eudes se fixa pour l'hiver à Compiègne, tandis que Charles se retira à Reims, auprès de l'archevêque Foulques [1].

Celui-ci avait cherché à assurer à Charles le Simple la protection d'Arnolphe, le puissant roi de Germanie (894). Il lui avait écrit pour justifier son élection, pour lui représenter que Charles et lui demeuraient seuls de la race de Charlemagne ; que si Arnolphe venait à mourir, Charles serait le protecteur naturel de ses enfants ; que les doutes qu'on élevait sur sa naissance n'avaient aucun fondement, et qu'il suffisait d'avoir vu Louis le Bègue, pour reconnaître dans son fils sa vivante image [2]. Bientôt Charles fut obligé de recourir en personne à cette protection, car Eudes s'étant approché de Reims, le roi et ses partisans ne se sentirent pas en état de soutenir un siége et ils se retirèrent en Germanie.

Arnolphe se préparait alors à passer en Italie ; ce beau pays, ravagé depuis plusieurs années par les guerres civiles entre Bérenger, qui avait qui avait été couronné comme roi des Lombards, et Guido et Lambert, qui portaient le titre d'empereurs, ne semblait pas en état de résister aux soldats de la Germanie, déjà illustrés par plusieurs victoires. Arnolphe, qui avait auparavant conclu une alliance avec Eudes, ne résista point aux présents que lui fit Charles, et qu'il accepta comme un tribut des Gaules. Il lui accorda la couronne, regardant son élection précédente comme une usurpation, et il donna ordre aux comtes et aux évêques qui habitaient les bords de la Meuse, de lui former une armée pour le reconduire en Neustrie [3]. Les deux compétiteurs se rencontrèrent sur les bords de l'Aisne ; mais les vassaux d'Arnolphe qui accompagnaient Charles, se trouvaient justement liés d'amitié avec

[1] Annales Vedastini, p. 90. — Regino Annal. Metenses, p. 73.
[2] Frodoardi Historia Remensis. lib. IV, cap. 5, p. 158.
[3] Regino Annales Metenses, p. 73.

Eudes, en sorte qu'au lieu de vouloir combattre, il entamèrent de nouvelles négociations, après lesquelles Charles le Simple alla chercher un refuge chez le duc de Bourgogne, Richard; et les vassaux d'Eudes ne permirent point à leur roi de l'y poursuivre. Cette seconde campagne se termina donc comme la précédente, sans effusion de sang [1].

Les partisans neustriens de Charles, qui s'étaient retirés en Bourgogne à sa suite, s'y trouvèrent bientôt sans argent, parce que Eudes avait séquestré tous leurs revenus. Pour subsister, ils se mirent à piller le pays qui leur avait ouvert un asile; alors une clameur universelle s'éleva contre les auteurs de la guerre civile; de toutes parts on recourut à Arnolphe, qui s'élevait toujours plus au-dessus des autres rois ses comtemporains, et qui venait dans une courte campagne, de joindre la couronne d'Italie à celle d'Allemagne. Arnolphe somma les deux prétendants au trône de se rendre aux états qu'il convoqua à Worms, pour les fêtes de Pâques de 895. Les conseillers de Charles le Simple l'empêchèrent de s'y rendre : peut-être avaient-ils été frappés de ce qu'Arnolphe, appelé en Italie par Bérenger pour combattre Guido, avait dépouillé Bérenger et Guido également, s'était attribué la couronne du premier, et avait même, selon quelques-uns, attenté à la liberté de sa personne [2]. Eudes montra plus de confiance, il se rendit à Worms et s'en trouva bien. Il fut reçu avec honneur par Arnolphe, qui parut sentir qu'un homme fait, et entouré de la confiance des soldats, était plus propre à défendre une partie de la France sans cesse exposée aux ravages des Normands, qu'un jeune homme sans talents et sans expérience, qu'on accusait d'ailleurs d'avoir demandé aux Normands eux-mêmes de l'aider à remonter sur le trône [3].

Les ordres, il est vrai, qu'Arnolphe donnait relativement à la France, étaient fort mal exécutés. Lorsqu'il avait voulu accorder des secours à Charles, ses vassaux s'étaient rangés du parti d'Eudes; aux états de Worms il résolut au contraire de soutenir Eudes sur le trône, et il en donna la commission à son fils naturel Zwentibold, que dans la même diète il fit reconnaître comme roi de Lorraine; mais Zwentibold ne fut pas plutôt couronné qu'il contracta alliance avec son cousin Charles le Simple. Ensemble, ils mirent le siége devant Laon, tandis que Eudes,

[1] Annales Vedastini, p. 90.
[2] Danduli Chronic. lib. VIII, cap. 9, § 7, p. 193. Scr. rer. ital. t. XII.
[3] Frodoardi Historia Remensis. lib. IV, cap. 5, p. 160.

dont les troupes étaient fatiguées, repassa la Seine, et les laissa maîtres de la campagne. Jamais dans les guerres civiles, on n'avait montré plus de craintes que dans ce siècle, d'en venir à une bataille. Il est vrai qu'il suffisait presque de laisser un parti à lui-même, pour le voir se dissiper. Dans le camp même des deux rois qui assiégeaient Laon, Baudouin, comte de Flandre, Rodolphe son frère, comte de Cambrai, et Renier, comte de Hainaut, rebutés sans doute par la sottise de Charles, déclarèrent qu'il renonçaient à son obéissance, et qu'ils se mettaient avec leurs fiefs sous la protection de Zwentibold. D'autres suivirent son exemple, et Charles, dans son camp même, se trouva bientôt délaissé ; il eut aussi lieu de craindre que son cousin ne songeât à le faire périr, pour s'emparer de sa couronne. Il aima mieux se confier à son ennemi qu'à de tels alliés. Il fit demander à Eudes de lui céder au moins une partie du royaume sur lequel son père avait régné, pour rendre la paix au reste. Eudes se montra disposé à traiter : un armistice, qui devait durer jusqu'aux fêtes prochaines de Pâques, fut conclu entre les deux concurrents ; et comme la résistance des habibitants de Laon avait forcé Zwentibold à lever le siége de cette ville, et à se retirer dans son royaume de Lorraine, Charles le Simple s'établit sur la Moselle pour passer l'hiver, et Eudes dans le voisinage de Paris [1].

La paix ne put point se faire cependant ; Charles ou plutôt les grands qui combattaient en son nom, ne se contentèrent pas des conditions offertes par Eudes, et celui-ci entreprit alors de les soumettre successivement. Il attaqua l'un après l'autre Héribert, comte de Vermandois ; Errenger, comte de Melun, et enfin Foulques archevêque de Reims ; il les dépouilla de tous leurs châteaux, et il les força à lui promettre obéissance, il ne paraît pas que Charles prit aucune part à cette guerre. Il alla chercher un refuge dans les États de Zwentibold ; mais ne se trouvant nulle part en sûreté, et voyant diminuer chaque jour sa petite troupe il recourut de nouveau, en 897, à la générosité de son rival. Pendant ce temps les Normands, qui avaient laissé quatre ans la France en repos, avaient reparu dans la Seine, et ils donnaient au roi de Paris une inquiétude sérieuse. Arnolphe, d'autre part, avait reçu la couronne impériale à Rome, au mois de mai 896, et il préten-

[1] Annal. Vedastini, p. 91. — Annal. Fuldenses, p. 56. — Annal. Metenses, p. 74. Dans toute cette période, les Annales de Metz ne sont qu'une copie de la Chronique contemporaine de Regino, abbé de Pruim.

dait avoir par là acquis des droits sur tout l'Occident. Il était de retour en Allemagne, et quoique atteint d'une paralysie qui le mit au tombeau le 8 décembre 899, il n'avait encore rien perdu de la vigueur de son caractère, et son ambition était toujours redoutable à tous ses voisins. Eudes ne se souciait point de lui laisser régler le partage de la France. Il préféra mettre fin lui-même aux guerres civiles en accordant à son rival des termes avantageux. Il l'invita à se rendre auprès de lui, et le reçut d'une manière honorable; il lui accorda un apanage que les historiens du temps ne nous ont point fait connaître, tandis que ceux qui sont venus ensuite ont prétendu, sans fondement, qu'il lui avait cédé toute la Neustrie. Il se réconcilia aussi avec le comte Baudouin de Flandre. Au lieu d'attaquer les Normands qui ravageaient alors les bords de la Seine, il leur envoya une somme d'argent considérable, pour les engager à prendre leurs quartiers d'hiver sur la Loire, où sans doute son autorité n'était alors pas reconnue ; puis il vint s'établir au château de La Fère, où il tomba gravement malade. Il paraît qu'il n'avait pas de fils, et il ne songeait point à transmettre la couronne à son frère Robert, qui porta le titre de duc de France. On assure, en effet, qu'il recommanda à tous ceux qui l'approchaient de reconnaître Charles pour roi après sa mort. Il expira le 1er ou le 3 janvier 898 ; et tandis que son corps fut enseveli avec honneur à Saint-Denis parmi ceux des rois carlovingiens, les grands neustriens s'accordèrent pour déférer la couronne à Charles le Simple, qui fut pour la seconde fois placé à Reims sur le trône [1].

Les quatorze premières années du règne de Charles le Simple (898-911), sont peut-être la période de l'histoire de France sur laquelle nous avons le moins de renseignements. Les annales de Saint-Vaast d'Arras, qui pour les derniers temps nous donnent le plus de lumières sur la Neustrie, finissent à l'année 900. Les Annales de Fulde finissent à la même époque; d'ailleurs dans les dernières années du neuvième siècle, elles ne donnent aucun détail sur la France romane, dont les intérêts se séparaient toujours plus de ceux de la Germanie. Regino, abbé de Pruim, dans le diocèse de Trèves, dont la chronique a été copiée dans les Annales de Metz, s'arrête à l'an 907 ; mais toute la dernière partie de son récit est étrangère à la France. Aucun autre des écrivains qui nous ont été conservés n'est comtemporain, jusqu'à

[1] Regino Chronic. et Annal. Metenses, p. 75. — Annal. Vedastini, p. 92.

Frodoard, dont la chronique ne commence qu'en 919 ; et quant à ceux qui dans les siècles suivants ont voulu remplir cette lacune, les erreurs grossières dans lesquelles nous pouvons reconnaître qu'ils sont tombés, doivent nous faire recevoir avec beaucoup de défiance les faits qui reposent sur leur seul témoignage.

Cet espace de temps ne fut cependant pas absolument perdu pour la défense de la France. Dans une histoire de l'église de Reims, le meilleur livre du temps qui nous soit demeuré, nous trouvons que l'archevêque Hérivée, qui succéda en l'an 900 à Foulques, assassiné par ordre de Baudouin, comte de Flandre, fit bâtir les châteaux forts de Mouson et de Coucy, pour mettre à l'abri des courses des païens les églises avec les reliques qu'elles contenaient, tout comme les habitants de la campagne qui s'y réfugiaient. Bientôt après il fit fortifier Épernay sur la Marne [1].

Ce que nous apprenons ici d'un seul prélat, était également vrai de tous les évêques et archevêques, de tous les ducs et de tous les comtes. Le premier fruit de leur indépendance, le premier usage qu'ils faisaient de leurs revenus, était toujours de bâtir des châteaux, d'élever des tours, de se préparer une retraite pour le moment du danger. Dans les chartes de Charles le Simple qui nous ont été conservées, il est souvent question de châteaux, de fortifications, de murs construits pour la défense des villes et des couvents [2]. Le danger contre lequel on voulait ainsi se mettre en garde se faisait sentir d'une extrémité à l'autre de l'Europe. Les Normands avaient, il est vrai, donné quelque repos à la France, depuis qu'en 893, Hastings, le plus redoutable de leurs chefs, avait rassemblé tous les guerriers de sa nation sur trois cent trente vaisseaux, et les avait transportés sur les côtes de Kent.

Alfred le Grand régnait alors en Angleterre (871-900) ; il opposait sa valeur et son génie à ce torrent dévastateur, qui du Nord se répandait également sur la France et l'Angleterre ; mais les établissements que les rois français avaient laissé faire aux Normands pendant un siècle sur leurs côtes, ceux que les Anglais et Alfred lui-même leur avaient accordés dans le Northumberland et l'Est-Anglie, rendaient la défense beaucoup plus difficile. Les forces des Normands étaient devenues bien supérieures à celle que le Danemarck seul aurait pu fournir. Les colonies militaires de ces peuples, que les Anglais désignaient toujours par le

[1] Frodoardi Historia Remens. lib. IV, cap. 13, p. 162.

[2] Caroli Simplicis Diplomata. t. IX, p. 492, etc.

nom de Danois, s'étaient en vain engagées à faire profession du christianisme et à respecter les propriétés de leurs plus proches voisins ; l'appel d'un chef entreprenant les déterminait toujours à recommencer leurs pirateries. Hastings, en arrivant sur les côtes d'Angleterre avec ses vieux guerriers qui avaient si longtemps dévasté la France, détermina aussitôt les Danois d'Est-Anglie et de Northumberland à prendre les armes. Il fut vaincu par Alfred ; mais après sa défaite, et les soldats qui l'avaient suivi dans son invasion, et ceux qui, établis depuis longtemps en Angleterre , avaient été par lui déterminés à la révolte, se rejetèrent sur les côtes de France.

Après la mort d'Alfred, le 25 octobre de l'an 900 , la guerre civile entre Ethelwald et Édouard l'Ancien, prétendant au trône d'Angleterre, eut les mêmes conséquences ; elle attira d'abord de France dans l'île voisine tous les Normands qui se déclarèrent pour Éthelwald ; elle les rejeta ensuite sur la France, lorsque Éthelwald fut vaincu. Dans tous les pays où le nom de Charles le Simple était inscrit sur les actes publics, et c'était à peu près à cela que se bornait son pouvoir ; dans tous ceux encore qu'Arnolphe avait cédés à son fils Zwentibold, il n'y avait aucun district si reculé qu'il ne fût exposé à voir les Normands y pénétrer ; il n'y en avait aucun où le seigneur, s'il voulait dérober sa femme , ses enfants , ses trésors à la rage de ses cruels ennemis, ne sentît la nécessité d'élever une forteresse.

Dans le même temps les États de Louis, roi de Provence, n'étaient pas moins exposés aux ravages des Sarrasins : tantôt ceux-ci débarquaient sur les côtes, et se retiraient ensuite avec leur butin ; tantôt ils partaient des retraites qu'il s'étaient ménagées dans les montagnes. Celle qui, pendant le plus longtemps, fut le centre de leurs déprédations, fut leur colonie que les historiens latins nomment *Fraxinetum*, peut-être Fraînet, près de Fréjus. Une barque poussée par la tempête y débarqua vingt Sarrasins d'Espagne, qui, trouvant au pied de Monte-Moro un bon abordage, et tout autour des forêts épineuses presque impénétrables, s'y établirent, y appelèrent leurs compatriotes , louèrent d'abord leurs services à quelques seigneurs provençaux qui se haïssaient et voulaient se nuire, sans avoir le courage ou les moyens de se faire la guerre ; et, devenus ensuite plus puissants ou plus assurés de la lâcheté de leurs voisins, étendirent leurs dévastations également dans la Provence et l'Italie, sur les confins desquelles il se trouvaient situés [1].

[1] Liutprandi Ticinensis Historia. lib. I, cap. 1, t. II, Rer. italic. p. 426.

Ce fut sans doute en profitant de l'inimitié entre les rois ou les seigneurs voisins, que les Sarrasins osèrent s'aventurer entre les frontières des uns et des autres, suivre les Alpes jusqu'à une grande distance de la mer, et se fixer enfin dans le pays le moins propre, par son climat, par la force des lieux, et l'âpreté de ses montagnes, aux vagabonds de l'Afrique. Ils finirent par s'établir à ce même bourg de Saint-Maurice en Valais, où Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, avait été couronné [1].

Ce royaume de Rodolphe, situé au milieu des hautes Alpes, et à une grande distance de la mer, semblait devoir être la forteresse de l'Europe, et demeurer à l'abri des attaques de ces peuples dévastateurs qui arrivaient en même temps du Levant, du Nord et du Midi. Cependant les Normands, les Sarrasins et les Hongrois pénétrèrent tous également jusqu'à ses frontières. Les derniers, qui lui brûlèrent en 977 le couvent de Saint-Gall [2], s'étaient récemment répandus dans toute l'Allemagne méridionale et toute l'Italie. On accusait l'empereur Arnolphe de leur avoir, en 894, ouvert les portes de l'Occident, lorsqu'il les avait déchaînés contre les Moraves, auxquels il faisait la guerre. Les Hongrois sortis des plaines de la Scythie, n'ayant d'autre domicile que les chariots où ils enfermaient leurs femmes et leurs enfants, combattant sur de petits chevaux armés à la légère, avec des arcs et des flèches seulement, et non moins redoutables quand ils fuyaient que quand ils attaquaient, passaient encore, s'il est possible, les Normands en cruauté [3].

Pendant ce temps, des révolutions rapides changeaient les chefs de la chrétienté. Arnolphe, qui avait été couronné empereur par le pape Formose, était mort le 8 décembre 899. Son fils Louis IV, âgé seulement de sept ans, lui succéda dans le royaume de Germanie, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 21 novembre 911. Il n'avait alors pas encore vingt ans, et l'autorité royale s'affaiblit chez les Francs orientaux, pendant sa longue minorité, comme elle s'était déjà affaiblie chez les Francs occidentaux. Zwentibold, fils naturel d'Arnolphe, qu'il avait fait roi de Lorraine, périt le 19 août de l'an 900, dans un combat

[1] Chronicon Frodoardi ad ann. 940. t. VIII, p. 194.

[2] Hermanni contracti Chronic. p. 250.

[3] Regino Annal. Metens, ann. 889, p. 69 et 894, p. 74. — Liutprandi Histor. lib. I, cap. 5, p. 428.

sur les bords de la Meuse, contre ses sujets révoltés, et son royaume fut réuni à celui de Germanie [1].

Guido, duc de Spolète, et son fils Lambert avaient tous deux reçu la couronne impériale des mains du pape Étienne V, le 21 février 891. Mais tous deux étaient morts avant Arnolphe, et le trône de l'empire était de nouveau vacant. Louis fils de Boson, roi de Provence, sur le gouvernement duquel nous n'avons presque aucun renseignement, profita de cet interrègne pour entrer en Italie avec une armée. Une diète des prélats et des comtes ennemis de Bérenger, l'autre roi d'Italie, l'accueillit à Pavie au mois d'octobre de l'an 900, et lui décerna la couronne de Lombardie. Nous ne connaissons point les détails de la guerre que Louis, à la tête de ses Provençaux, fit à Bérenger, que secondaient surtout ses propres vassaux du duché de Friuli [2]. Il semble seulement que Louis eut des succès brillants, puisqu'il osa s'avancer jusqu'à Rome, où le pape Benoît IV lui accorda, le 12 février 901, la couronne impériale. Mais peu après il fut obligé de reculer devant Bérenger, et d'évacuer l'Italie, en faisant serment de ne jamais y rentrer. Ce serment n'empêcha point Louis de Provence de tenter de nouveau, dans l'automne de l'an 904, la conquête de l'Italie. Tout parut d'abord lui réussir à souhait; il s'empara même du Friuli, patrimoine de Bérenger, son adversaire, et il s'était établi dans Vérone, sa ville la plus fidèle, quand il fut surpris, au mois de juillet 905, par ce roi des Lombards qui, en punition de son parjure, lui fit arracher les yeux et le remit ensuite en liberté. L'aveugle roi de Provence revint dans ses États, où il ne semble pas qu'aucun ennemi profitât de son infortune pour lui disputer la souveraineté. Il continua, tout aveugle qu'il était, à régner dans cette partie des Gaules, jusqu'à la fin de l'année 923 qu'il mourut [3].

Au commencement du dixième siècle, Charles le Simple régnait dans les provinces qu'on nommait la France romane; Alain le Grand, dans la Bretagne; Louis IV, dans la Lorraine unie à la Germanie; Louis l'Aveugle, dans la Provence, et Rodolphe dans la Bourgogne transjurane : tous les cinq portaient le titre de rois, tandis que beau-

[1] Annales Fuldenses, p. 60. — Annal. Metenses, p. 76.

[2] Anonymus Panegyricum Berengarii Augusti lib. IV, t. VIII, Script franc. p. 125.

[3] Chron. Regionis, ann. 904, p. 77. — Carmen de Laudibus Berengarii Augusti, lib. IV, p. 126. — Muratori Antiq. ital. Dissertat. 14. t. I, p. 780. Annali d'Italia ad ann. 901, 902, 905. — Liutprandi Hist. lib. II, cap. 10 et 11, p. 439.

coup de seigneurs aussi puissants qu'eux, mais qui s'intitulaient seulement ducs ou comtes, gouvernaient d'autres provinces. Cependant cette division même avait tellement affaibli la France, qu'on la comptait à peine parmi les puissances dont les volontés influaient sur le sort de l'Europe; et Liutprand, évêque de Crémone, faisant, au commencement de son histoire, l'énumération des princes qui gouvernaient la chrétienté, ne nomme pas même les rois des Français[1].

Mais dans cette partie de la France romane, la plus épuisée par de longues calamités, la plus affaiblie, la plus oubliée par les historiens, s'accomplissait alors une révolution importante qu'un siècle de désastres avait rendue nécessaire; c'était l'établissement des Normands ou Danois dans la contrée qu'ils avaient si longtemps ravagée.

Parmi les chefs des Normands, l'un des plus redoutés était Rollon, qu'on a aussi nommé Raoul, quoique ce nom fût plus souvent la traduction de celui de Rodolphe. Si l'on peut en croire une chronique d'Angoulême, Rollon vint pour la première fois en France, dès l'an 876; mais il est difficile de suivre ses pas au milieu des armées de ses compatriotes. Son nom ne se trouve point parmi ceux des chefs qui, dix ans plus tard, assiégèrent Paris; et comme les hauts faits des Normands ne nous sont racontés que par leurs ennemis, ceux-ci n'ont pas pris la peine de nous faire connaître les progrès du jeune guerrier. Rollon, comme Sigfrid, Godfrid et Hastings, portait alternativement ses armes dévastatrices dans la Neustrie, l'Aquitaine, la Lorraine et l'Angleterre, et les malheureux qui le voyaient arriver sur leurs côtes, savaient rarement où il avait été auparavant, où il irait ensuite. Mais Rollon s'était enfin élevé au premier rang entre ses compatriotes, lorsqu'en 911 il ramena d'Angleterre une armée nombreuse de Normands avec laquelle il remonta la Seine, et vint mettre le siége devant Paris, en même temps que d'autres chefs, qui semblaient reconnaître son autorité, s'avançaient, les uns par la Loire, les autres par la Garonne, et répandaient la terreur dans toutes les provinces occidentales[2].

L'attaque de Rollon fut suspendue pendant trois mois, par une trêve que lui demanda Charles le Simple; mais quand il reprit les armes, ce fut pour pousser plus loin ses ravages. Un corps de troupes qu'il avait détaché de sa principale armée, après avoir remonté l'Yonne, parvint jusqu'aux bords de la Saône, dévasta la plus grande partie de la Bour-

[1] Liutprandi Ticinensis Historia. lib. I, cap. 2, p. 426. Script. ital. t. II

[2] Willelmi Gemetic. Hist. Normannor. lib. II, cap 13, p. 256.

gogne, et à son retour, après s'être réuni à Rollon, vint mettre le siége devant Chartres. Richard, qu'on a surnommé le Justicier, duc de Bourgogne, ayant rassemblé quelques troupes, et remporté à Argenteuil un avantage sur un parti de Normands, vint se réunir à Robert, frère du roi Eudes, qui lui avait succédé dans le comté de Paris, et qui prenait alors le titre de duc de France. Les deux ducs attaquèrent les Normands près de Chartres, remportèrent sur eux une petite victoire qu'on fit sonner bien haut, et les forcèrent à lever le siége [1].

Cet échec, que Rollon avait reçu devant Chartres, ne servit qu'à redoubler sa fureur; pour s'en venger, il traita les provinces qu'il parcourait, avec une cruauté inouïe; ses Normands brûlaient les églises, massacraient les prêtres, et de toute la population, n'épargnaient que les femmes qu'ils emmenaient captives. Une clameur universelle s'éleva alors contre le roi, qui ne faisait rien pour défendre son peuple. On ne le voyait nulle part à la tête des armées, nulle part occupé ou d'élever des forteresses, ou de fermer les rivières par des estacades, ou d'organiser des troupes, ou de diriger vers un but commun les efforts de ses sujets. En effet, si les chartes qu'il accordait à divers couvents, pour confirmer leurs priviléges, et qui sont datées de Laon, de Compiègne, ou de quelqu'une de ses maisons royales, ne nous révélaient son existence, à peine aucun autre souvenir indiquerait-il qu'il y avait alors un roi en France [2]. Les plaintes du peuple le firent enfin sortir de sa nonchalance. Il envoya à Rollon l'archevêque de Rouen, nommé Francon, pour lui offrir de lui abandonner une vaste province de France où il pourrait s'établir avec ses guerriers, s'il voulait à ce prix renoncer à dévaster le reste du royaume, et reconnaître la souveraineté de la couronne de France.

Rollon parut séduit par ces offres, et un armistice de trois mois fut conclu entre les Français et les Normands, pour donner le temps d'arrêter les conditions du prochain traité. La première qu'exigèrent les évêques chargés de le négocier, fut que Rollon et ses soldats feraient profession du christianisme. Cette conversion d'une armée et d'un peuple qui s'étaient si longtemps signalés par leur acharnement contre les églises et les prêtres, ne présenta point les difficultés qu'on aurait pu en entendre. Il y avait près d'un siècle que les Normands vivaient

[1] Chronic. sancti Benigni Divionens. p. 241 — Chronic. Andegavense, p. 252. — Willelmi Gemeticensis Histor. Normannor. lib. II, cap. 16, p. 256.

[2] Caroli Simplicis Diplomata. t. IX, p. 468, seq.

au milieu des chrétiens ou de France ou d'Angleterre, et qu'ils avaient perdu de vue et leurs prêtres et les temples de leurs dieux. Ils regardaient le christianisme comme la religion de la civilisation. Plusieurs de leurs chefs l'avaient successivement embrassé, lorsque Louis le Débonnaire et ses successeurs leur avaient offert aux mêmes conditions des terres en Frise ou sur le Rhin : Alfred le Grand avait trouvé la même complaisance dans les Danois auxquels il avait accordé des établissements dans l'Est-Anglie et le Northumberland. Cette première condition étant admise, Charles se montra facile sur toutes les autres : il donna à Rollon sa propre fille Gisèle en mariage ; il abandonna à ses soldats toute la province qu'on a nommée d'après eux Normandie, depuis la rivière Epte qui se jette dans la Seine, au-dessous de La Roche-Guyon, jusqu'à la mer. Et comme ce pays avait été rendu complétement désert par les ravages des Normands, qu'on n'y voyait plus de traces de culture, et que de hautes forêts remplaçaient partout les champs abandonnés, Charles obligea Bérenger, comte de Rennes, et Alain, comte de Dol, à s'engager à fournir des vivres aux Normands. Il paraît qu'il céda en même temps à ces derniers toutes les prétentions de la couronne sur toute la partie de la Bretagne qui ne reconnaissait plus l'autorité des rois français [1].

Après que les conditions de l'établissement des Normands dans la Neustrie maritime furent arrêtées, le roi Charles se rendit avec Robert, comte de Paris et duc de France, à un lieu nommé Saint-Clair, sur la rive gauche de l'Epte, tandis que Rollon, entouré de ses soldats, se présenta sur la rive droite. La paix fut alors confirmée par des serments mutuels ; Rollon jura fidélité au roi Charles, et celui-ci en retour lui remit sa fille, et l'investit du duché de Normandie. Les évêques dirent alors à Rollon qu'il ne pouvait recevoir un don d'un si grand prix, sans baiser en retour les pieds du roi. C'étaient toujours eux qui introduisaient dans la féodalité ces formes serviles si éloignées des mœurs barbares. Ils les avaient empruntées aux monarques d'Orient pour les faire passer dans leur église, et ils les rendaient ensuite aux rois de l'Occident, soit qu'ils y tinssent par habitude, soit qu'ils se plussent à humilier les grands, qui leur disputaient le premier rang dans l'État. « Jamais, répondit Rollon, je ne courberai mes genoux » devant les genoux de personne, ou je ne baiserai le pied d'un mor-

1 Willelmi Gemeticensis Histor. lib. II, cap. 17, p. 257. — Fragment. Histor. Franciæ. t. VIII, p. 302. — Hugo Floriacens. p. 318.

» tel. » Cependant, comme les évêques français continuaient à le presser, il ordonna à un de ses soldats de baiser pour lui le pied du roi. Celui-ci, sans se baisser, saisit à l'instant le pied de Charles, et le porta si rudement à sa bouche qu'il jeta le roi à la renverse. Les Normands accueillirent par des éclats de rire cette offense faite à la royauté. Le peuple assemblé s'agitait et se troublait comme si c'était le prélude d'une attaque nouvelle; les seigneurs de Charles crurent plus prudent de ne point manifester leur mécontentement, et la cérémonie continua. Ces seigneurs furent appelés à leur tour, après le roi et le duc Robert, à prêter serment de garantir au duc Rollon et à ses héritiers, de génération en génération, la possession de la terre qui lui était concédée. Les comtes, les courtisans, les évêques et les abbés, prêtèrent tous serment; après quoi le roi retourna en France, et Rollon, avec le duc Robert, partit pour Rouen [1].

Ce Robert, fils de Robert le Fort, et frère du roi Eudes, était alors le plus puissant des seigneurs français : aussi portait-il le titre de duc de France, car à peu près tout ce qui restait de la France romane lui était soumis; l'Aquitaine, la Provence, la Bourgogne, la Normandie et la Bretagne n'étaient plus désignées par ce nom générique. Robert avait été le médiateur de la pacification des Normands; il devait aussi être le parrain du nouveau converti. En effet Rollon fut présenté au baptême par le duc Robert, qui lui donna son nom, et il fut baptisé en 912 par l'archevêque Francon, dans la cathédrale de Rouen. Pendant les sept jours que Rollon porta la robe blanche des catéchumènes, les évêques qui l'instruisaient l'engagèrent à donner chaque jour une portion de terre à quelque église de Normandie. Ce furent là ses premières inféodations. Lorsqu'une fois il eut reçu le baptême, il partagea le reste de son duché entre les officiers de ses troupes. Chacun de ces districts reçut le nom de comté, et le Normand qui en était investi le partagea ensuite entre ses soldats. Le système féodal s'était lentement affermi dans le reste de l'Europe; les droits et les devoirs réciproques des seigneurs et de leurs vassaux avaient commencé à se régulariser par l'usage : l'autorité des comtes, qui représentaient le roi, avait cessé d'être en opposition avec celle des seigneurs; la fonction des *missi dominici* était tombée en désuétude; les différentes tenures des terres, les propres, les alleux, les bénéfices qui se trouvaient juxtaposés, après

[1] Willelmi Gemeticensis Histor. lib. II, cap. 17, p. 237.

avoir causé une extrême confusion, commençaient aussi à se classer. Rollon, en introduisant en Normandie le système féodal tout à la fois, en profitant de toutes les lumières que l'expérience avait fournies jusqu'alors, en donnant une même origine à toutes les propriétés, put assurer à la législation une régularité qu'on ne lui avait encore vue nulle part, et cette province, la plus récemment constituée, put bientôt servir de modèle aux autres.

Ce peuple de guerriers se mit alors à défricher la terre avec autant d'ardeur qu'il l'avait auparavant ravagée. Les étrangers de tous les pays furent invités à venir s'établir en Normandie : des lois rigoureuses furent promulguées et sévèrement maintenues pour la protection de la propriété; tous les voleurs furent punis de mort, et, par une sorte de bravade, Rollon suspendit à un chêne, dans une forêt près de la Seine, des bracelets d'or qui y demeurèrent trois ans, sans que personne osât les toucher. En même temps le nouveau duc releva les églises que ses compatriotes avaient détruites; il entoura les villes de murs, il ferma l'embouchure des fleuves par des barricades, et il se mit en état de défense contre de nouveaux pirates qui suivraient la route que lui-même avait si longtemps suivie. Reconnaissant aussi que les fortifications ne sauraient protéger un peuple sans la bravoure des soldats, il continua la guerre sur ses frontières, pour maintenir dans ses sujets les habitudes militaires. D'après son traité, il ne pouvait tourner ses armes contre les Français, mais il attaqua Gurmhaillon, comte de Cornouailles, qui, en 907, avait succédé à Alain le Grand dans la souveraineté de la Bretagne; il le battit à plusieurs reprises, et il força enfin les Bretons à se soumettre pour la première fois à une autorité étrangère [1].

[1] Willelmi Gemeticensis, lib. II, cap. 20, 21, p. 258.

CHAPITRE XIII.

Fin du règne de Charles le Simple ; règnes de Robert et de Rodolphe. 912-936.

La conversion du duc Rollon, et son établissement avec les Normands dans cette partie de la Neustrie maritime qui reçut d'eux son nom, est sans doute l'événement le plus important de l'histoire de France au dixième siècle ; celui qui eut les conséquences les plus graves et les plus durables. Il mit fin à cette guerre de dévastation et de brigandage qui pendant un siècle avait dépeuplé l'Allemagne occidentale, la Belgique, la Gaule et l'Angleterre ; il permit à ces provinces de rendre à la culture leurs campagnes abandonnées, de se vouer de nouveau aux arts de la paix, de relever leurs temples détruits et les murailles abattues de leurs villes. Surtout il retrempa en quelque sorte le caractère national. Le mélange d'un peuple nouveau, fier, entreprenant, intrépide, parmi les Français, leur communiqua cet esprit aventureux qui distingua toujours les Normands, des bords de la Baltique, d'où ils étaient partis, jusqu'à leurs dernières conquêtes dans les Deux-Siciles, ou à celle de la principauté d'Édesse.

La langue maternelle des Normands, le danois, n'était qu'un dialecte de cette grande langue teutonique répandue dans toute la Germanie, dont les Francs parlaient un autre dialecte, et qui, quoique abandonnée pour le roman ou le français naissant dans les États de Charles le Simple, était encore entendue par les princes, et conservée avec une sorte de respect, comme la langue des vainqueurs. Aussi est-il assez extraordinaire que les Normands, au lieu de confondre leur dialecte avec celui des Francs-Tudesques, aient adopté le français roman. Il faut sans doute attribuer ce phénomène aux enseignements du clergé qu'ils trouvèrent établi en Normandie, et auquel ils confièrent leur éducation nouvelle. Les Normands adoptèrent de bonnne foi le chris-

tianisme, et, s'y portant avec cette ardeur qu'ils mettaient à toute chose, ils fréquentèrent les écoles, les catéchismes, les sermons; ils voulurent entendre leurs prêtres, et dès la seconde génération, le français roman se trouva être devenu pour eux une langue maternelle. Mais ils transportèrent dans cette langue cet esprit de vie qui les accompagnait partout, et qu'ils avaient aussi donné à la discipline militaire des Français. Le roman rustique, le patois que l'ignorance avait créé de la corruption du latin, devint pour les Normands une langue régulière, une langue écrite, et propre à la législation comme à la poésie. Un siècle après leur établissement en France, les Normands l'employèrent pour un code de lois, et pour des romans de chevalerie; ils furent les premiers entre les Français à en faire cet usage, et la poésie romane reçut d'eux son caractère et son aptitude aux récits d'imagination.

Les Normands n'apportèrent point dans les Gaules les lois de la Scandinavie; ils adoptèrent les usages, les devoirs, la subordination que les capitulaires des empereurs et des rois avaient institués. Ils se mirent vis-à-vis de leur seigneur direct, vis-à-vis de leur suzerain, dans les mêmes rapports où ils trouvèrent placés les autres vassaux de la monarchie. Mais ce qu'ils apportèrent dans l'application de ces lois, ce fut l'esprit de vie, l'esprit de liberté, l'habitude de la subordination militaire, et l'intelligence d'un état politique qui conciliât la sûreté de tous avec l'indépendance de chacun. Ce fut à l'aide de ces qualités que le chaos des lois françaises devint pour eux le système féodal, et qu'en imitant des institutions qui n'avaient jusqu'alors produit que confusion et que désordre, ils assurèrent le respect des lois, le respect des droits de tous, et la prospérité dans leur nouvelle patrie.

C'est ainsi que, sous tous les rapports, commença en France, dès cette époque, un progrès vers un ordre meilleur; tandis qu'à partir de la fin du règne de Dagobert, l'Europe n'avait jusqu'alors fait, pendant trois siècles, que des pas rétrogrades. L'éclat du règne de Charlemagne avait dissimulé, mais n'avait point arrêté cette décadence intérieure.

Le traité que fit Charles le Simple avec Rollon fut sans doute jugé honteux, parce qu'il sanctionnait les usurpations de la vaillance sur la faiblesse. Il était cependant conforme à une sage politique et à l'intérêt de tous. Le roi des Français ne cédait aux Normands que ce qu'ils tenaient déjà, que ce qu'ils avaient rendu de nulle valeur par leurs

ravages, tandis qu'il acquérait un défenseur en échange de son plus mortel ennemi. La rapidité avec laquelle la Normandie fut remise en culture et repeuplée par une troupe très-redoutable, sans doute, si elle se présentait comme bande de soldats ou de brigands, mais très-peu considérable si elle formait toute la nation, est une preuve nouvelle de la puissance réparatrice des générations humaines, lorsqu'un mauvais gouvernement ne s'oppose pas à leur essor. Dans la plus terrible de leurs invasions, les Normands avaient rassemblé trois cent cinquante vaisseaux. C'est le terme le plus élevé auquel on puisse évaluer leurs forces. Mais ces vaisseaux, construits moins pour tenir la mer que pour remonter toutes les rivières, pour entrer de la Seine dans l'Oise, dans la Marne, dans l'Yonne, seraient regardés aujourd'hui comme des bateaux : ils n'étaient pas même pontés, et ils ne portaient chacun que de soixante à soixante et dix hommes, surtout lorsqu'on y avait réservé la place de quelques chevaux. Sur cette base on doit rectifier les exagérations des chroniqueurs ou des écrivains de légendes, qui se plaisent à représenter comme innombrables les ennemis devant lesquels leurs héros ont fui, ou ceux que le bras de Dieu a renversés par l'intervention de leurs saints. C'est admettre le plus grand nombre possible que de supposer que Rollon s'établit en Normandie avec trente mille guerriers. Mais ceux-ci furent bientôt les pères d'un grand peuple, et la race dégénérée qui se cachait dans les bois de la Neustrie, ou qui tremblait dans ses cités, fut renouvelée et rendue aux vertus militaires, par son union avec ces vaillants soldats.

D'autres princes avaient déjà tenté, à plusieurs reprises, en Allemagne, en France et en Angleterre, de rappeler les Normands du brigandage à l'agriculture, en leur abandonnant une province, et leur permettant d'y vivre sous leurs propres chefs et leurs propres lois ; mais le moment n'était pas encore venu ; aussi les Normands avaient chaque fois abandonné leurs nouvelles demeures au bout de peu d'années, et ils étaient retournés à cette vie aventurière qu'ils regardaient comme plus glorieuse et plus douce en même temps. Le changement de deux circonstances essentielles détermina les Normands de Rollon à rentrer franchement dans la carrière de la civilisation. D'une part, ce fut la désolation de tous les pays situés sur la mer de Bretagne ; de l'autre, l'indépendance des seigneurs et la résistance qu'ils commençaient à opposer dans chaque province. Lorsque les Normands débarquaient sur une côte, loin d'être sûrs de trouver du butin de quoi charger leurs

bateaux, ils avaient souvent beaucoup de peine à rassembler assez de vivres pour se nourrir. Il leur fallait s'engager dans les épaisses forêts que l'abandon de l'homme avait laissé croître, dans les marais qu'avaient formés les rivières abandonnées à elles-mêmes ; il fallait se rapprocher des montagnes dont chaque défilé pouvait cacher une embuscade ; et comme les pouvoirs locaux avaient partout pris la place d'une administration centrale, il n'y avait aucune province où ils ne trouvassent un chef intéressé à les réprimer ou à les surprendre, et des paysans que le désespoir avait contraints à s'armer et à se ranger autour de lui. Le butin était en même temps trop pauvre et trop chèrement acheté, et les Normands commencèrent à s'apercevoir qu'il leur faudrait moins de travail pour obtenir les richesses que recélait le sol de la Normandie, que pour aller disputer celles que possédaient encore les paysans de la Bourgogne.

L'année même où Charles le Simple accorda la Normandie à Rollon, fut marquée par d'autres événements importants dont les conséquences réagirent sur la France. La mort de Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane, qu'on croit devoir rapporter au 25 octobre 911 ou 912, peut à peine se ranger parmi ces grands évémements. Nous ne connaissons presque rien du caractère ou du gouvernement d'un roi qui demeura vingt-quatre ans sur le trône, et auquel obéissait, avec toute la Suisse, la Franche-Comté et une partie de la Bourgogne jusqu'à la Saône. L'évêque de Sion, son chancelier, fut son principal ministre. Le règne de son fils Rodolphe II, qui lui succéda, n'est guère enveloppé de moins d'obscurité [1].

Mais la mort de Louis IV, roi de Germanie et de Lorraine, survenue le 21 novembre 911, était bien autrement importante par ses conséquences. Louis IV, fils d'Arnolphe, n'était pas encore sorti de l'adolescence lorsqu'il mourut après une longue minorité. En lui s'éteignait la branche bâtarde des descendants de Charlemagne, qui avait conservé la couronne d'Allemagne après l'extinction de la branche légitime. De tous les Carlovingiens, Charles le Simple avait seul survécu à tant de rois, et Charles était d'un esprit si obtus que sa stupidité était passée en proverbe. Le règne d'Arnolphe avait relevé le pou-

[1] Hermanni contracti Chronicon, p. 250. — Muller, Geschichte der Schweiz, a rassemblé tout ce qu'il est possible de savoir sur le règne du premier Rodolphe, liv. I, chap. 12, t. I, p. 233-236. — Histoire de Bourgogne, par un religieux bénédictin (le P. Plancher). t. I, liv. IV, p. 183-185.

voir royal chez les Francs orientaux; celui de Louis IV, au contraire, anéantit l'unité de la monarchie. Pendant sa longue minorité, les seigneurs de l'Allemagne s'arrogèrent tout à la fois cette indépendance que les seigneurs de France avaient lentement usurpé sous Charles le Chauve et ses successeurs; et justement parce que l'Allemagne était plus peuplée, parce qu'elle était plus belliqueuse, parce que les armées royales étaient mieux exercées, les ducs, qui sous Arnolphe n'étaient que des lieutenants du roi, se rendirent plus redoutables sous Louis, lorsqu'ils devinrent propriétaires des armées et des provinces. Les Francs orientaux ou Franconiens, les Saxons, les Souabes, les Bavarois et les Lorrains, réunis sous autant de ducs indépendants, parurent comme autant de nations prêtes à se faire la guerre. Si leurs longues hostilités contre les Slaves, que les peuples germaniques avaient réduits au désespoir par une excessive oppression; si les attaques des Hongrois, qui avaient déjà conquis toute la Marche de l'est, ou l'Autriche actuelle, ne leur avaient fait sentir le besoin de s'unir pour leur défense, Louis IV n'aurait probablement pas eu de successeur.

Aussi longtemps que la race de Charlemagne avait subsisté, l'élection avait été combinée avec l'hérédité pour donner un chef à la Germanie; mais à la mort de Louis IV, les Allemands, qui avaient vu dans les dernières années de son règne les Hongrois pénétrer tour à tour dans la Bavière, la Souabe, la Thuringe et la Franconie, ne songèrent pas même à offrir leur couronne à l'imbécile roi de la France romane. Ils s'adressèrent d'abord à Othon, duc de Saxe, et celui-ci s'en étant excusé sur son grand âge, et ayant désigné à leurs suffrages Conrad, duc de Franconie, ce dernier fut élu unanimement [1].

Mais les Lorrains, qui se trouvaient unis à la Germanie, se sentaient, par leurs inclinations, leurs mœurs et leur langage, beaucoup plus rapprochés de la France romane. Raynier, comte de Mons, qu'on désignait aussi par le titre de duc de Lorraine, vint offrir à Charles le Simple la couronne de ce royaume, et Charles en prit occasion d'ajouter dans ses diplômes un nouveau titre à ceux qu'il portait déjà [2]. Il gouverna même dès lors la Lorraine, autant qu'il pouvait gouverner,

[1] Vitichindus, lib. I, p. 634. — Ditmarus, p. 325. — Mascovii Commentar. de rebus imper. German. lib. I, p 1.

[2] Charles datait ses diplômes de son premier couronnement durant la guerre civile; du second, après la mort d'Eudes; et de son nouvel héritage. Datum indictione XIV, anno XIV, anno XVIII, regnante Karolo rege gloriosissimo, redintegrante XIV, largiore vero hereditate indepta. I. t. IX, Script. rer. franc. p. 514. seq.

c'est-à-dire qu'il fut reconnu par le duc et les comtes de ce royaume, et que dans les combats son nom fut opposé à celui de Conrad.

Conrad, dont on vante la bravoure et la politique, n'aurait pas laissé au faible roi des Français un royaume auquel lui-même avait des droits, non plus que les titres vains que ce royaume lui donnait occasion de prendre, si, pendant les sept années de son règne (912-918), il n'avait été distrait par des guerres plus importantes. Tantôt l'invasion des Hongrois, tantôt le soulèvement de la Souabe et de la Bavière, tantôt la guerre que lui déclara Henri, duc de Saxe, qui, le 30 novembre 912, succéda à son père Othon, ne permirent point à Conrad de suivre ses premiers projets, et le forcèrent, en 913, à ressortir de Lorraine, sans y conserver d'autres partisans que les comtes d'Alsace et l'évêque d'Utrecht [1].

Charles le Simple, au contraire, obtenait même en Allemagne des succès auxquels son incapacité ne semblait pas l'avoir destiné. Les ennemis de Conrad en Souabe et en Bavière recouraient à lui ; Henri, duc de Saxe et de Thuringe, vivement pressé par Conrad, demanda son assistance : si l'on peut en croire une chronique saxonne, Charles entra en Saxe en 915 : il la parcourut sans éprouver de résistance, et après s'être rendu maître des villes, des châteaux forts et des palais de cette province, qui apparemment s'était soulevée contre son duc, il les restitua tous à Henri [2]. Celui-ci vint pour l'en remercier à la diète d'Aix-la Chapelle, que Charles le Simple présida aux fêtes de Pâques de 917, et dans laquelle il investit du duché de Lorraine Gislebert, fils aîné du duc Raynier, mort peu auparavant. C'était à lui que Charles devait tout son crédit dans cette province. Le frère de Gislebert, Raynier au long Col, fut investi du comté de Hainaut, qu'il transmit à ses descendants [3].

Charles le Simple, dès l'année 913, s'était entièrement abandonné aux conseils d'un favori de basse naissance, nommé Haganon, qui peut-être communiquait un but, des projets, et une certaine consistance de conduite, à un homme incapable d'avoir par lui-même aucune suite dans ses volontés ; mais, d'autre part, Haganon offensait les grands par son insolence, et les faveurs qu'il exigeait pour lui-même. A la diète d'Aix-la Chapelle, où Robert, frère d'Eudes et duc de France,

[1] Chronic. sancti Galli ad ann. 913, p. 101. Mascov. Comment. lib. I, p. 5.
[2] Chronic. saxonic. p. 224.
[3] Mascov. Comment. lib. I, cap. 9, p. 7.

et Henri, duc de Saxe, avec un grand nombre des plus hauts seigneurs des deux royaumes, s'étaient rendus pour conférer avec Charles, ces deux seigneurs l'attendirent quatre jours à la porte de son appartement, sans que Haganon leur permît de le voir. Le duc de Saxe s'écria alors que bientôt Haganon régnerait au lieu de Charles, ou qu'il tomberait avec Charles dans une condition privée, et il partit indigné pour ses États. L'archevêque de Reims, Hérivée, parvint cependant à l'apaiser et à le ramener auprès du roi [1].

Dans les siècles précédents, l'histoire de la Germanie ne nous était presque connue que par les historiens français; dans le dixième, au contraire, c'est le tour de la Germanie d'éclairer la France. Cette dernière, abandonnée aux prêtres et aux moines, épuisée, déserte, gouvernée par un souverain imbécile, n'avait aucun intérêt à attirer sur elle les yeux de la postérité, à conserver des souvenirs dont elle ne pouvait que rougir. L'histoire, au contraire, était écrite avec plus de vie et de sentiment par un peuple neuf qui s'élevait alors au pouvoir et à la gloire, et qui voyait à sa tête une famille de héros. Les Saxons, que Charlemagne avait conquis, allaient succéder à l'empire qu'il avait fondé.

Conrad 1er, roi de Germanie, mourut le 23 décembre 918, et comme il n'avait point d'enfants, il imita la générosité du duc Othon, à son égard; il recommanda aux suffrages des Allemands son rival Henri, duc de Saxe, auquel il chargea son frère Éberhard, duc de Franconie, de remettre les ornements royaux. Henri 1er, qu'on a surnommé l'Oiseleur, fut en effet élu peu après par la diète de Frizlar, et l'Allemagne se trouva avoir en lui pour chef un grand prince (918-936) qui la délivra, par ses victoires, des ravages des Hongrois, qui rétablit au dedans l'ordre et la sécurité, et qui la fit respecter au dehors [2].

Dès le moment du couronnement de Henri l'Oiseleur, Charles le Simple commença à perdre le crédit qu'il avait jusqu'alors conservé en Lorraine. Tous les seigneurs, tous les prélats de ce pays tournèrent les yeux vers un prince plus sage, plus brave, et plus en état de les protéger. Gislebert lui-même, fils du duc Raynier, qui avait donné cette couronne à Charles, entra en négociation avec Henri. Le roi des Français essaya cependant d'affermir par les armes son autorité sur la Lorraine. Il la parcourut en 921, mais il accepta ensuite un armistice qui lui fut proposé par Henri; il rentra en Alsace en 923, et s'avança de

[1] Chronic. saxonic. ann. 917, p. 225.
[2] Luitprandi Ticinensis, lib. II, cap. 7, p. 437. — Vitichindus, p. 637.

là jusqu'au voisinage de Mayence ; puis, sur la nouvelle que les grands de Germanie étaient assemblés à Worms, il s'enfuit d'une manière honteuse. Henri, qui le poursuivit, assiégea la ville de Metz et la força à reconnaître son autorité. Il soumit ensuite presque toute la Lorraine, et il eut enfin à Bonn une conférence avec le roi des Français, dans laquelle les deux princes se reconnaissant réciproquement, l'un pour roi des Francs occidentaux, l'autre des Francs orientaux, se promirent l'un à l'autre leur amitié, et convinrent, quant à la Lorraine, d'y conserver chacun les feudataires qui se seraient volontairement attachés à eux [1].

Avant que cette pacification eût fixé le sort de la Lorraine, les Hongrois, profitant sans doute des guerres civiles de l'Allemagne, où les ducs de Bavière et de Souabe ne voulaient pas reconnaître l'autorité du roi Henri, pénétrèrent jusqu'au Rhin (919), le franchirent, et entrèrent dans les États de Charles le Simple, où ils commirent d'horribles brigandages. Le roi des Français demanda les secours des grands de ses États pour repousser ces barbares, mais aucun d'eux ne tint compte de cette sommation, à l'exception d'Hérivée, archevêque de Reims, qui lui amena environ 1,500 soldats. Avec cette faible troupe, Charles n'osa point s'écarter de la montagne de Laon, sa résidence habituelle, et il attendit que les Hongrois, chargés de butin, se fussent retirés d'eux-mêmes. L'année suivante, ces mêmes seigneurs qui n'avaient pas voulu le défendre, s'assemblèrent à Soissons pour le déposer. L'insolence d'Haganon leur était insupportable ; ils accusaient ce favori de tous les désordres du royaume, et ils jugeaient Charles trop faible pour pouvoir ou le contenir, ou se passer de lui. L'harchevêque Hérivée, toujours fidèle au roi, l'aida à sortir de Soissons, où il semble que Charles se trouvait au milieu des factieux ; il le conduisit d'abord à un château appartenant à son église, puis à Reims, où il le garda sept mois, tandis qu'il travaillait à le réconcilier avec les mécontents [2].

Chaque traité entre le roi et ses sujets devait amener de nouvelles concessions de la part du premier. Comme il n'avait aucune force

[1] Chronic. saxon. p. 225. — Mascov. Comment. lib. I, cap. 14, p. 12.

[2] Frodoardi presbyteri Hist. Remensis, lib. IV, cap. 15, p. 163. — Ejusd. Chronic. p. 176.

Quelques détails sur cette conspiration des seigneurs à Soissons, ont passé de la Chroniques d'Adhémar de Chabannes dans les historiens modernes ; mais ils sont mêlés de tant d'anachronismes qu'on ne peut guère leur accorder de confiance. On y trouve que les seigneurs, après avoir reproché au roi sa faiblesse, rompirent et

réelle, il achetait leur assistance par des priviléges, et, sacrifiant toujours l'avenir au présent, il dépouillait la couronne à perpétuité de ses prérogatives, pour obtenir une aide momentanée. C'est ainsi que les rois avaient abandonné aux gouverneurs des provinces le droit de lever des troupes sans leur consentement, de faire la paix ou la guerre, de battre monnaie, de rendre la justice, d'exercer enfin tout ce qu'on nommait cependant les droits régaliens, comme s'ils étaient demeurés exclusivement au roi. Les concessions de domaines, de palais, de châteaux, avaient bientôt suivi celles des priviléges. Une victoire n'était guère moins ruineuse qu'une défaite pour le pouvoir royal, parce qu'il fallait alors récompenser ses partisans. Les rois, se trouvant étrangers dans les grands fiefs, parce qu'ils n'y conservaient presque aucun rapport avec le peuple, et qu'ils n'y pouvaient étendre leur protection jusqu'à leurs arrière-vassaux, s'étaient dégoûtés du séjour de toutes les terres inféodées. Le duché de France et la ville de Paris, devenus la propriété du duc Robert, frère d'Eudes, n'offraient plus à Charles le Simple une résidence convenable : aussi vivait-il le plus habituellement à Laon, seule ville qu'il n'eût point donnée en fief, et où par conséquent, il sentît qu'il était chez lui. Se rendant de cette manière étranger à l'administration, et se laissant oublier par le peuple, il put pendant deux ans temporiser avec la diète de Soissons, et demeurer roi malgré la délibération des grands qui avait ébranlé son trône.

Mais la prodigalité de Charles n'était pas toujours la suite de sa dépendance ; elle tenait aussi à l'empire qu'exerçait sur lui son favori, et alors elle provoquait le ressentiment de ceux qui croyaient avoir plus de droit à ses grâces que ce parvenu. Il dépouilla Hérivée, archevêque de Reims, du titre de grand chancelier, pour le donner à Roger, archevêque de Trèves ; bientôt après il donna l'abbaye de Chelles à son favori Haganon, quoique cette abbaye appartînt à Rothilde, belle-mère du comte Hugues le Blanc, fils de Robert, duc de France. Robert et Hugues étaient alors les deux plus puissants seigneurs de la France, surtout les deux plus rapprochés du roi, et ceux dont le ressentiment était le plus à craindre ; leur vengeance en effet ne se fit pas longtemps attendre.

jetèrent en l'air des brins de paille qu'ils tenaient à la main : c'était le symbole par lequel on déclarait publiquement qu'on renonçait à son allégeance. La phrase proverbiale, *rompre la paille*, est venue de là. (*Adhemari Cabannens.*, p. 233.)

Hugues, que les historiens contemporains appellent tour à tour le comte-abbé le Blanc, et le Grand, s'avança avec deux mille guerriers vers Laon, pour forcer le roi à révoquer la concession de l'abbaye de Chelles. Charles le Simple, qui n'était pas en état de faire résistance, s'enfuit avec Haganon de l'autre côté de la Meuse, où quelques Lorrains se rangèrent sous ses étendards. Cependant Robert, comte de Paris et duc de France, s'était allié à Rodolphe, duc de Bourgogne, fils de Richard, qui était mort l'année précédente; et ces deux puissants seigneurs pouvaient aisément ôter ou rendre la couronne au faible souverain du Laonnais. Leur armée fut campée pendant une semaine au-dessus d'Épernai, à trois lieues de distance de Charles le Simple; mais quoiqu'ils eussent pris les armes contre lui, et qu'ils lui refusassent toute obéissance, il semble qu'ils éprouvaient quelque scrupule à lui livrer bataille. Charles, averti que ses ennemis avaient pris Laon et qu'ils avaient pillé son trésor et celui d'Haganon, se rapprocha de cette ville, dont les portes lui furent fermées. Il établit ensuite son camp dans le voisinage de La Fère, où Robert le suivit encore, sans oser l'attaquer. Il est vrai que pour le vaincre, il n'était pas nécessaire de le combattre. Les partisans du roi ne pouvaient voir longtemps de près sa *simplicité*, et l'insolent empire que Haganon exerçait sur lui, sans se dégoûter de leur cause. Ils le quittaient les uns après les autres, pour passer au camp de Robert. Charles se sentit enfin effrayé de la solitude où on l'avait laissé; il s'enfuit de son quartier général; il passa la Meuse et gagna la Lorraine, sans que personne songeât à l'arrêter. Sa retraite délivra Robert du scrupule qui jusqu'alors paraît l'avoir retenu, en portant les armes contre le roi. Dans les longues guerres civiles qui avaient déchiré la monarchie depuis l'établissement de la maison carlovingienne, il n'y en avait encore eu aucune où l'armée qui résistait à un roi n'eût pas un autre roi à sa tête. Robert, qui n'estimait pas, ne respectait pas, et ne craignait pas Charles, ne pouvait cependant s'abstenir de se regarder comme un rebelle. Mais la fuite du monarque lui parut équivaloir à une abdication; dès lors il se crut libre, et il se fit proclamer roi par les Français rassemblés autour de lui. L'archevêque de Reims, Hérivée, plaça la couronne sur sa tête, dans l'église de Saint-Remi, avec l'assentiment des évêques et des princes de son parti. Trois jours après ce couronnement, Hérivée mourut, le 2 juillet 922 [1].

[1] Frodoardi Chronic. ann. 922, p. 178.

Après avoir été élu par l'armée et couronné par l'Église, Robert se regarda comme complétement devenu l'égal du descendant des Carlovingiens, et il n'éprouva plus de scrupule à lui faire la guerre. Il envoya d'abord son fils Hugues en Lorraine, avec une armée, pour forcer Charles à lever le siége, d'un château nommé Chèvremont, qu'il avait entrepris. Hugues, après avoir fait reculer l'armée du roi, s'avança sur la Roer, où il eut, ainsi que son père, une conférence avec Henri l'Oiseleur, roi de Germanie. Il paraît qu'ils le détournèrent de donner aucun secours à leur antagoniste. Charles, cependant, avait demandé et obtenu un armistice; mais il le viola dès qu'il eut trouvé moyen de rassembler une nouvelle armée en Lorraine, et il parut sur l'Oise, au mois de juin 923, comme on s'y attendait le moins. Il atteignit Robert qui se trouvait à la tête de peu de monde, entre Soissons et Saint-Médard, le dimanche 15 juin, à une heure déjà avancée : la bataille s'engagea immédiatement, et le nouveau roi, comte de Paris, y fut tué à coups de lance [1]. Quelques écrivains amis du merveilleux, qui ont écrit plus tard et loin du lieu du combat, ont prétendu que Robert avait été tué de la main même de Charles le Simple [2], et cette circonstance invraisemblable a été recueillie avec avidité par plus d'un historien du siècle passé [3].

Cependant la bataille n'était point gagnée; la plupart des soldats de Robert n'y avaient pas pris part. Hugues, son fils, les rassemblant et se mettant à leur tête, attaqua à son tour les troupes de Charles et les mit en déroute. Il aurait pu tirer un plus grand parti de sa victoire, si la mort de son père n'avait refroidi le courage de ses soldats, et arrêté leur poursuite. L'armée de Charles ne fut pas troublée dans sa retraite par l'ennemi qu'elle venait de combattre, mais son sort n'en fut pas plus heureux; les bourgeois de Soissons qui accoururent sur le champ de bataille, et les paysans dont les fuyards traversaient les campagnes, tombèrent sur eux avec acharnement : quand ils passèrent devant les murs de Laon, le comte Roger leur enleva le reste de leurs bagages. Les Lorrains, qui jusqu'alors avaient suivi Charles, l'abandonnèrent et se retirèrent dans leur pays. Le roi fugitif s'adressa à Héri-

[1] Frodoardi Chronic, ann. 924, p. 179. — Chron. Turonense, t. IX, p. 51. — Chronic. sancti Medardi Suession. p. 56.

[2] Chron. saxon. p. 225. — Chron. Turonense, p. 51. — Chron. Sithiense, p. 77. — Chron. Ademari Cabannens, p. 234. Ce dernier dit que Robert fut tué par le porte-étendard de Charles, comte Fulbert.

[3] Velly, *Histoire de France*, p. 389. — Mézerai, liv. X, p. 635.

bert, comte de Vermandois, à Séulfe, nouvel archevêque de Reims, et aux autres grands avec lesquels il avait eu de précédentes liaisons ; mais tous refusèrent de l'écouter. Il s'adressa aussi à Rollon, duc des Normands, qui avait profité de la guerre civile pour recommencer ses ravages : mais les Français du comte Hugues, fortifiés par l'arrivée du duc Rodolphe de Bourgogne, se placèrent sur l'Oise, entre Charles et les Normands; en sorte que celui-ci, se voyant sans ressources, se retira de nouveau en Lorraine [1].

Le seigneur qui venait de remporter cette victoire sur le monarque carlovingien, Hugues, qu'on nommait le Blanc, sans doute d'après la couleur de ses armes, et pour le distinguer de deux autres Hugues, également puissants dans les Gaules, était alors maître de Paris, de presque tout le pays entre la Seine et la Loire, qu'on nommait le duché de France, et du territoire et des trésors de plusieurs couvents dont il était abbé séculier ; il était reconnu pour chef par les autres seigneurs de la France romane, et s'il avait voulu mettre sur sa tête la couronne qu'avaient portée son père Robert et son oncle Eudes, il n'y aurait éprouvé aucune difficulté. Mais de peur que la guerre civile ne semblât une querelle privée entre sa maison et celle de Charles, il crut devoir donner à son parti une base plus large, en y associant son beau-frère Rodolphe, fils de Richard, duc de Bourgogne. On dit que sa sœur Emma, femme de Rodolphe, contribua à le décider, en lui disant qu'elle se sentait prête à baiser les genoux de son mari (c'était l'hommage qu'on rendait aux rois), mais non pas ceux de son frère [2]. En effet, Rodolphe, que les historiens français ont plus communément nommé Raoul, fut proclamé roi par les seigneurs rassemblés dans le camp de Hugues, et le 13 juillet 923, il fut sacré dans l'église de Saint-Médard de Soissons, par Gaulthier, archevêque de Sens. Après ce couronnement, la guerre civile aurait pu se prolonger longtemps encore ; mais Héribert, comte de Vermandois, qui, quoiqu'il eût pris les armes contre Charles, lui avait dans d'autres occasions rendu de grands services, l'attira à lui par des offres brillantes, le trompa par de faux serments, et après l'avoir séparé de toute sa suite, à Péronne, l'arrêta et le retint prisonnier à Château-Thierry [3]. Lorsque Odgive, troisième

[1] Frodoardi Chronic. ann. 923, p. 179.
[2] Rodulphi Glabri. Histor. lib. I, cap. II, p. 238.
[3] Frodoardi Chronicon, p. 180. — Chronic. Virdunense, p. 288. — Hugo Floriacens. p. 318.

femme de Charles le Simple, et fille d'Édouard l'Ancien, roi d'Angleterre, apprit la captivité de son mari, elle se retira auprès d'Athelstan, son frère, qui régnait alors sur les Anglo-Saxons, et elle y conduisit avec elle son fils Louis, âgé de neuf ans, qui plus tard reçut de cette circonstance le surnom de Louis d'Outre-mer [1].

La captivité de Charles le Simple acheva d'anéantir l'autorité royale dans tous les pays situés au midi de la Loire (923-927). Déjà ils n'avaient pu prendre aucune part à la guerre civile, parce que le roi carlovingien, réduit à quelques cantons de la Champagne et de la Lorraine, se trouvait séparé d'eux par toute l'étendue des fiefs de ses ennemis, les ducs de France et de Bourgogne. Les seigneurs aquitains ne l'avaient pas défendu ; ils songèrent moins encore à le venger. Cependant Raymond II, comte de Toulouse ; son frère Ermengaud, comte de Rouergue ; son fils Raymond Pons III, Guillaume II, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, et Acfred, son frère et son successeur, ne prirent aucune part aux élections de Robert ou de Rodolphe, et ils ne voulurent jamais reconnaître leur autorité : même pendant la captivité de Charles le Simple, tous les actes dans la Gaule méridionale portèrent toujours pour indication l'année de son règne ; mais aussi c'était à cette formalité que se bornait l'obéissance des grands vassaux à son égard. L'autorité souveraine était pour eux complétement anéantie : il s'accoutumèrent, pendant cette espèce d'interrègne à ne plus recourir au trône en aucune occasion ; et lors même que la couronne fut rendue à un prince qu'ils reconnurent pour légitime, ils ne lui laissèrent plus aucune prérogative à exercer chez eux [2].

Le nouveau roi, Rodolphe de Bourgogne, content d'avoir ajouté un titre plus élevé à celui qu'il tenait de son père, d'être invoqué quelquefois par les églises qui lui demandaient des priviléges [3], et d'être traité avec plus de respect par les seigneurs de fiefs, s'était retiré en Bourgogne, et se mêlait à peine du gouvernement du royaume. Le comte Hugues administrait sans contrôle la plus grande partie de la France romane, et le comte Héribert de Vermandois, quoique moins puissant que lui, avait cependant, comme gardien du roi captif, le

[1] Chron. saxon. p. 228. — Willelmi Gemeticens. lib. II, cap. 11, p. 258.

[2] Histoire génér. du Languedoc, liv. XII, ch. 15, p. 62. — Monitum in Diplomata Rodulphi regis. t. IX, p. 561.

[3] Diplomata Rodulphi regis, p. 563, seq. — Plancher, Histoire de Bourgogne, liv. V, p. 236.

moyen de se faire craindre. La Gaule n'était plus qu'une fédération de princes indépendants, qui n'avaient pas même beaucoup de communication l'un avec l'autre. Toutefois les habitudes acquises pendant le règne de Charlemagne et de ses premiers successeurs, avaient lié tous les princes de l'Occident comme s'ils appartenaient à une même famille, et avaient étendu l'influence des révolutions d'un pays sur le pays voisin. Chaque roi se regardait comme pouvant prétendre à tous les trônes de la succession de Charlemagne, et aucun seigneur ne rougissait d'armer un roi étranger contre son roi légitime ; ou plutôt les idées d'étranger et de national s'étaient presque anéanties. Quoique la séparation des langues romane-wallone, provençale, italienne et teutonique, qui commençaient à se former, fût assez d'accord avec la limite des gouvernements, elle était sans cesse mise en oubli, tandis que l'ancien empire d'Occident était toujours, malgré sa dissolution, regardé comme un seul corps politique.

Pendant la captivité de Charles le Simple et le règne de Rodolphe, cet empire fut attaqué, soit en Aquitaine, soit en Neustrie, par les Normands. Ceux-ci ne s'étaient pas si bien soumis aux lois qu'ils n'essayassent de profiter des troubles du royaume. Un nouveau chef, nommé Ragénold, était entré dans la Loire avec une flotte partie des côtes de Danemarck. Après avoir débarqué ses troupes, il avait pénétré jusqu'en Auvergne, en ravageant tout autour de lui. Cependant il y fut attaqué par Raymond Pons, comte de Toulouse, et Guillaume II, duc d'Aquitaine, et il fut défait, à ce qu'assure Frodoard, avec une grande perte [1]. Ragénold, avec les débris de son armée, se retira en Normandie, où un grand nombre des sujets de Rollon s'engagèrent sous ses étendards pour réparer les pertes qu'il avait faites. Quelques partisans de Charles le Simple l'invitèrent alors à entrer en Neustrie ; et en effet il s'avança jusqu'aux bords de l'Oise, en rassemblant un butin considérable ; mais il y fut attaqué par les comtes Héribert de Vermandois, Roger et Ingobrand, qui lui enlevèrent toutes les richesses dont il s'était chargé.

Ragénold, plus irrité qu'abattu, redoubla de cruauté ; il entra dans le duché de France, et Hugues le Blanc, pour le défendre, fut obligé d'avoir recours à Rodolphe, qui accourut en effet à son aide. La guerre se continua dans toute la Gaule occidentale avec des succès variés. Au

[1] Frodoardi Chronic. ann. 923, p. 179.

commencement de l'année 926, les Normands, qui s'étaient établis pour l'hiver dans le voisinage d'Arras, et qui avaient fortifié leur camp, y furent assiégés par Rodolphe ; mais ils le surprirent dans une sortie qu'ils firent au milieu de la nuit, ils le blessèrent grièvement, et ils furent sur le point de le faire prisonnier. Plusieurs des plus braves officiers du roi furent tués, son armée fut mise en déroute, et les Normands recommencèrent leurs ravages avec plus de fureur que jamais [1]. Cependant la France entière était armée, chaque comté résistait de son côté aux brigandages ; les Normands de Rollon, ayant obtenu quelques concessions nouvelles, entre autres celle de Bayeux, séparèrent leur cause de celle des aventuriers récemment arrivés du Nord, et ces derniers, après avoir pendant sept ans exercé leurs ravages, furent enfin presque détruits dans un combat que leur livra Rodolphe dans le voisinage de Limoges [2].

Durant le même temps, l'attention de toute la partie orientale des Gaules se dirigeait presque uniquement sur l'Italie. Les rois et les seigneurs de la Bourgogne transjurane et de la Provence, après avoir pris une part active aux révolutions de cette contrée, attirèrent ensuite sur eux-mêmes, et jusque sur la France occidentale, une partie des fléaux qui la ravageaient. Loin de croire qu'ils ne faisaient qu'un seul peuple avec les Neustriens, ils songeaient à peine à l'existence de Charles et de Rodolphe, pour ne s'intéresser qu'aux guerres civiles de Bérenger, de Guido, et de leurs successeurs.

La ressemblance des noms propres jette sur toute cette partie de l'histoire une confusion à laquelle il est fort difficile d'échapper. Avant d'entrer dans le détail des événements, tâchons de bien distinguer les personnages. Trois rois Rodolphe, trois comtes Hugues, se présentent à peu près dans le même temps et le même pays ; essayons de ne les pas confondre. Rodolphe II avait succédé en 911 à Rodolphe Ier dans le royaume de la Bourgogne transjurane ; Adélaïde, sœur de Rodolphe 1er, avait épousé Richard le Justicier, duc de la Bourgogne cisjurane ; elle en eut pour fils le troisième Rodolphe, qui fut duc de la même Bourgogne, puis roi de France, et Hugues le Noir, qui fut comte de Bourgogne, ou premier souverain de la Franche-Comté. Rodolphe, roi de France, qui avait pour frère Hugues le Noir, avait épousé la sœur d'Hugues le Blanc, comte de Paris et duc de France. Le troisième

[1] Frodoardi Chron., ann. 926, p. 184.
[2] *Ibidem.*, ann. 930, p. 186. — Fragmentum Histor. Franc., p. 298.

Hugues était plus communément désigné par le surnom de fils de Berthe ; il prit tour à tour les titres de comte, marquis et duc de Provence, et il fut ensuite roi d'Italie. Cette Berthe, dont Hugues de Provence portait le nom plutôt que celui de son père Thibaut, comte d'Arles, était elle-même fille du roi Lothaire et de Valdrade, en sorte qu'elle descendait, quoique d'une manière illégitime, de la maison carlovingienne. Après la mort de son premier mari, elle avait épousé Adalbert II, marquis de Toscane, de qui elle eut Lambert, à son tour marquis de Toscane, et Hermengarde, mariée au marquis d'Ivrée ; elle mourut le 8 mars 925 [1]. Hugues, qui avait succédé à Thibaut son père dans le comté d'Arles, et peut-être dans celui de Vienne, était devenu le principal ministre et le confident de Louis l'Aveugle, roi de Provence, après son fatal retour d'Italie en 905. Il profita si bien de la dépendance où son aveuglement avait placé ce malheureux roi, que lorsque celui-ci mourut, en 923, Hugues trouva moyen de succéder à tous les États que Louis avait possédés sur la gauche du Rhône, et d'en dépouiller son fils Charles Constantin, qui ne fut jamais élevé au trône de Provence. Pour s'affermir mieux dans ces États usurpés, Hugues en fit hommage à Rodolphe, roi de France, sans se croire pour cela plus obligé de lui obéir [2].

Berenger, duc de Friuli, proclamé roi d'Italie en 888, et empereur en 915, avait porté seize ans, sans rivaux, la couronne d'Italie, depuis la retraite de Louis l'Aveugle, en 905, jusqu'à l'an 921, et il avait employé ce temps de repos à rétablir l'empire des lois et la sécurité dans cette contrée. De tous les princes élevés sur les débris du trône des Carlovingiens, c'était celui qui avait le plus mérité le respect et l'amour de ses sujets. Il avait relevé l'esprit militaire dans son royaume, il avait montré des talents pour le gouvernement, autant que pour la guerre ; il avait enfin manifesté ces vertus personnelles, cette générosité, cette franchise, cette confiance dans la loyauté d'autrui, qui gagnent les cœurs et qui élèvent les âmes. Mais les seigneurs turbulents de l'Italie, toujours jaloux de la puissance royale, craignirent de perdre tous leurs priviléges s'ils devaient les défendre contre un roi que le peuple commençait à chérir. Ils cherchèrent parmi les princes francs

[1] Muratori Annali d'Ital. ann., 925, p. 450.

[2] Histoire génér. du Languedoc, liv. XII, ch. 8, p. 57, et note 5, p. 528. — Bouche, Histoire de Provence, liv. VI, p. 780 et 785. — Histoire de Bourgogne, liv. IV, chap. 32, p. 169.

quel rival ils pourraient lui donner. Henri l'Oiseleur était trop éloigné, trop distrait par ses guerres contre les Hongrois et les Slaves ; Rodolphe de France et Charles le Simple avaient épuisé leurs forces l'un contre l'autre dans la guerre civile ; Rodolphe II de Bourgogne leur parut réunir le double avantage d'être le plus proche et d'avoir les sujets les plus belliqueux. La Suisse et une partie peu considérable de la Gaule lui étaient soumises ; en 919 il avait été défait à Winterthur par Burchard, duc d'Allemagne ; mais il s'était réconcilié ensuite avec ce redoutable guerrier, fondateur de la maison de Souabe, et il avait épousé sa fille Berthe [1]. Dès lors il était en paix avec tout le monde, et les habitants des montagnes auxquels il commandait étaient endurcis à la fatigue et accoutumés à mépriser le danger.

L'archevêque de Milan, le marquis d'Ivrée et d'autres seigneurs italiens envoyèrent à Rodolphe II, pour lui offrir la couronne d'Italie. La députation fut probablement reçue par le monarque du Jura, dans l'automne de 922. Tandis qu'il rassemblait ses Bourguignons à Genève, Bérenger découvrit le complot formé contre lui, et il fit attaquer, par des Hongrois qu'il avait pris à sa solde, ses ennemis rassemblés sur la montagne de Brescia. Le plus actif d'entre eux, le comte Gilbert, maltraité par les barbares, entre les mains desquels il était tombé, fut amené en sa présence. Déjà les courtisans riaient de le voir aux genoux de son roi, en chemise et couvert non d'habits, mais de sang et de fange ; Bérenger, au contraire, fut si touché de sa condition qu'il lui dit seulement : « Tu es libre, comte Gilbert ; je ne te demande aucun » nouveau serment, ta parole me suffit. » Et ce même Gilbert courut au-devant des Bourguignons, leur déclarer que s'ils ne se pressaient, tous les cœurs seraient bientôt à Bérenger [2].

Ils se pressèrent en effet, et Rodolphe étant entré en Italie par le marquisat d'Ivrée, reçut à Pavie, de l'archevêque de Milan, la couronne de Lombardie, tandis que Bérenger rassemblait son armée dans son duché de Friuli et à Vérone. La bataille décisive fut déférée jusqu'au 29 juillet 923 ; elle se livra dans les champs de Firenzuola. Déjà Bérenger l'avait gagnée, lorsque Boniface, marquis de Spolète, qui avait épousé une sœur de Rodolphe II, tomba par surprise sur les vainqueurs fatigués, et les mit en déroute. Bérenger, qui, laissé sur le champ de

[1] Hermanni contracti ann., 919, p. 250. — Histoire de Bourgogne, liv. IV, ch. 68, p. 186.

[2] Liutprandi Ticinensis., lib. II, cap. 16 et 17, p. 442. Script. ital., t. II.

bataille, s'y cacha sous son bouclier parmi les morts, s'enfuit pendant la nuit à Vérone, et peu de mois après il y fut assassiné par un homme qu'il avait comblé de bienfaits [1].

Rodolphe II fut dès lors reconnu comme roi d'Italie, et il réunit, pendant quatre ou cinq ans, les deux couronnes de Bourgogne et de Lombardie. Mais sa grandeur nouvelle ne fut profitable ni aux Italiens, ni aux Français. Bérenger, qui avait eu déjà, à plusieurs reprises, des Hongrois à son service, les appela, dans les derniers mois de sa vie, à venger sa défaite, et leur ouvrit les portes de l'Italie dont il disposait. Les Madschars, auxquels on avait donné le nom de Hongrois (*Ungren*, étrangers), avaient été chassés trente ans auparavant des montagnes de l'Asie septentrionale, d'où coule le Jaïc; ils avaient fait le tour de la mer Noire, et, traversant le Don, forçant les passages des monts Krapachs, ils s'étaient établis dans la Pannonie et dans les pays que les Huns avaient habités avant eux. Une des plus redoutables armées qu'ils eussent encore envoyées dans les pays civilisées, traversa les défilés du Friuli, au mois de février 924, et se présenta devant Pavie le 12 mars de la même année. Cette ville, qui peut-être alors était la seconde de l'empire d'Occident, et en population et en richesses, fut réduite en cendres; quarante-trois églises y furent détruites, tous les habitants furent passés au fil de l'épée, et de l'immense population qu'elle contenait, on assure qu'il n'échappa que deux cents personnes [2].

Après cette effroyable boucherie, les Hongrois, au lieu de regagner la Pannonie avec les dépouilles dont ils s'étaient chargés, poussèrent en avant vers les Alpes. Leur intention était probablement d'entrer dans le royaume de Rodolphe II, qui s'y était retiré. Mais celui-ci, ayant réuni ses forces à celles de Hugues, comte de Provence, les arrêta quelque temps au milieu des Alpes, et se flatta de les y contenir jusqu'à ce qu'ils périssent de famine. Alors les Hongrois tournant plus au midi, se répandirent comme un torrent dans les plaines de Provence. Après avoir passé le Rhône au-dessus d'Arles, ils se jetèrent sur Nîmes [3], qu'ils pillèrent, et ils arrivèrent enfin dans la Gothie, qu'ils

[1] Liutprandi, lib. II, cap. 18, 19, 20, p. 443. — Muratori Annal. ad ann. 922, 923. — Müller, Geschichte der Schweiz. B. 1, cap. 12, p. 242. — Hist. de Bourgogne, liv. IV, ch. 76, p. 189.

[2] Liutprandi, lib. III, cap. 1, 2, p. 444. — Frodoardi Chron. ann., 924, p. 181.

[3] Histoire de la ville de Nîmes, liv. II, t. I, p. 143, et preuves.

mirent à feu et à sang. Ils s'avancèrent jusqu'au voisinage de Toulouse : tout ce qui ne pouvait pas fuir était massacré. La Gothie entière, à ce qu'assurent les évêques de la province de Narbonne, dans une lettre au pape Jean X, demeura déserte. Enfin une épidémie qui attaqua les barbares, et qui se manifestait par une tumeur à la tête, rendit aux peuples voisins le courage de les attaquer. Les Hongrois furent défaits par Raymond Pons, comte de Toulouse et marquis de Gothie; et ils périrent presque tous, sans pouvoir repasser les Alpes [1].

L'influence des révolutions de l'Italie sur la France méridionale ne finit pas avec l'invasion des Hongrois. Rodolphe II et Hugues de Provence, qui leur avaient résisté en commun, devinrent bientôt rivaux pour la couronne d'Italie, que les ennemis de Rodolphe offrirent à Hugues. La marquise d'Ivrée, sœur du comte Hugues, avait réussi par ses galanteries à brouiller Rodolphe avec les grands de ses États, et à l'engager à placer en elle une confiance qu'elle ne méritait pas. Tandis que la révolte éclatait à Milan et dans presque toute la Lombardie, et que Rodolphe invoquait l'aide de son beau-père Burchard, duc de Souabe, qui fut tué dans une embuscade entre Novare et Ivrée, Hugues, accompagné de quelques milices provinciales, débarqua à Pise, au mois de juin 926. Le roi bourguignon opposa peu de résistance au comte provençal, qui fut probablement couronné à Pavie, avant la fin du même mois [2].

Il ne paraît point que Rodolphe II livrât aucun combat en Italie pour repousser Hugues, ou pour tâcher de reconquérir ce pays ; mais les deux rois confinaient l'un avec l'autre dans le Lyonnais, le Dauphiné et la Savoie. De ce côté, Hugues se croyait plus exposé aux attaques de son rival (927-930); et comme il avait jugé avec raison qu'il ne conserverait la couronne d'Italie qu'en restant toujours au milieu des Italiens, il sacrifia son ancien héritage à la garantie de ses nouvelles conquêtes. Il s'adressa d'abord à Rodolphe, roi des Français, sous la protection duquel il mit la Provence en 928. Il la partagea même en deux comtés; celui de Vienne, qu'il céda à Eudes, fils du comte de Vermandois, et celui d'Arles, qu'il céda à Boson, troisième frère du roi Rodolphe. Lorsque plus tard il s'aperçut que le roi des Français était hors d'état de le secourir, parce que la Neustrie était désolée par des guerres ci-

[1] Frodoardi Chron. ann., 924, p. 181. — Catellus Histor. Comitum Tolosæ., lib. I, cap. 14. — Histoire génér. du Languedoc, liv. XII, ch. 12, p. 60.

[2] Liutprandi, lib. III, cap. 3 et 4, p. 445. — Muratori Annali ad ann., 926.

viles, il se réconcilia avec Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane; et pour l'engager à ne point descendre en Lombardie, où les Italiens l'appelaient, il lui céda, en 930, son comté de Provence avec toutes les provinces qu'il possédait en deçà des Alpes. Ce traité, qui réunit la Bourgogne transjurane à la Provence, fonda le nouveau royaume d'Arles, qui s'étendait dans la Suisse et la Gaule orientale des sources du Rhin jusqu'à l'embouchure du Rhône. Le cours de ce fleuve et celui de la Saône séparaient les États de Rodolphe II d'avec ceux de son beau-frère Rodolphe de France. Le reste de la vie du roi d'Arles ne fut troublé par aucune guerre; il mourut en 937 [1].

L'autre Rodolphe, qui portait le titre de roi des Français, abandonnait pour l'ordinaire la Neustrie au gouvernement du comte Hugues de Paris, et du comte Héribert de Vermandois. Il résidait le plus souvent dans son duché propre de Bourgogne; la plupart de ses diplômes sont datés d'Autun, de Châlons, de Dijon, d'Auxerre ou des châteaux du voisinage de ces villes [2]. Il ne s'en était éloigné que pour tenir tête aux Normands, ou pour attaquer sur les bords de la Loire Guillaume duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, qu'il força à le reconnaître pour roi. Mois il était difficile de contenter longtemps d'orgueilleux et avides grands vassaux qui croyaient n'avoir jamais reçu assez de grâces. Rodolphe eut à disposer, en 927, du comté de Laon; il le donna à Roger, fils du dernier comte de Laon du même nom, tandis que le comte de Vermandois le demandait pour son fils Eudes. Le monarque, dans cette occasion, n'avait fait que se conformer à la loi qui avait rendu les grands fiefs héréditaires; mais Héribert, qui se croyait assez puissant pour n'éprouver jamais l'injustice qu'il voulait faire à d'autres, demandait que Rodolphe se souvînt seulement qu'il l'avait placé sur le trône, et qu'il fît céder à la faveur ou à la reconnaissance toutes les lois de l'État. De même Héribert avait, deux ans auparavant, pris le gouvernement du temporel de l'archevêché de Reims, à la mort de l'archevêque Séulfe, et il avait, au mépris de toutes les lois canoniques, fait conférer ce siége vacant au second de ses fils, Hugues, qui n'était encore âgé que de cinq ans [3].

[1] Hist. de Bourgogre, liv. IV, ch. 88, p. 195. — Liutpr., lib. III, cap. 15, p. 451. — Histoire générale du Languedoc, liv. XII, ch. 16, 18, p. 63, 64. — Bouche, Histoire de Provence, liv. VI, p. 793. — Müller, Geschichte der Schweiz. B. 1, cap. 12, p. 247.

[2] Diplomata Rodulphi regis., t. IX, p. 563, seq.

[3] Chronic. Frodoardi ann., 925, p. 183; ann., 927, p. 185.

Héribert, dans son mécontentement, fit demander une entrevue à Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, qui avait déjà attaché à son parti le duc de Lorraine Gislebert et l'archevêque de Trèves, et qui recherchait l'occasion de soumettre à sa couronne le reste des seigneurs lorrains. En même temps Héribert resserra son alliance avec Hugues le Grand, comte de Paris ; il fit tenir à Frosley un synode de six évêques, en dépit des ordres de Rodolphe, qui l'avait sommé lui-même de se rendre à Compiègne ; il essaya de se rendre maître de Laon par surprise, et n'ayant pu réussir, il remit Charles le Simple en liberté, et le conduisit avec lui à Saint-Quentin. Il eut au château d'Eu une conférence avec Guillaume Longue Épée, auquel Rollon, son père, accablé de vieillesse, avait, dans cette même année 927, cédé le gouvernement du duché de Normandie [1] ; et le jeune duc, en faisant alliance avec Héribert, avait promis fidélité à Charles ; mais il est probable que cet infortuné monarque avait perdu dans sa captivité le peu d'intelligence dont il avait été doué. Il ne fit aucun usage de la liberté qui lui avait été rendue.

(928) Héribert essaya d'intéresser, en faveur de Charles, Henri l'Oiseleur, qui à cette époque même avait passé le Rhin pour ramener à l'obéissance les comtes Boson, Raynier au long Col, et Gislebert ; car ces seigneurs commençant à trouver trop rude le joug du roi de Germanie, s'étaient déclarés hommes du roi de France ; mais Henri se contenta d'assiéger leurs châteaux, et de les amener ainsi à composition ; et il ne crut point devoir allumer la guerre entre deux nations, pour un prince imbécile [2]. Héribert avait aussi recouru au pape Jean X, pour qu'il soutînt la cause du roi légitime, du descendant des Carlovingiens, par des excommunications contre l'usurpateur de sa couronne ; mais Jean X venait lui-même d'être arrêté par Guido, duc de Toscane, frère du roi Hugues, et par l'ambitieuse Marozia, et il finit sa vie en prison [3].

Pendant ce temps, Rodolphe était entré dans le duché de France et le dévastait avec une armée de Bourguignons. Toute l'activité du comte de Vermandois, toute l'étendue de ses alliances ne semblent point l'avoir mis en état de lever une armée capable de tenir tête au roi ;

[1] Willelmi Gemeticensis Histor. Narmannorum, lib. II, cap. 22, p. 258.

[2] Frodoardi Chron. ann., 928, p. 185. — Mascovii Comment., lib. I, cap. 20, p. 19.

[3] Liutprandi Ticinens., lib. III, cap. 12, p. 450.

aussi le comte Hugues de Paris jugea-t-il plus prudent d'aller au-devant du dernier, et de se rendre médiateur entre lui et le comte Héribert. La paix se fit en effet, mais ce fut aux dépens de la justice et de la dignité royale. Le comte de Vermandois fut mis en possession de Laon, et en retour il enferma de nouveau Charles le Simple. Héribert, réconcilié à Rodolphe, l'accompagna en Bourgogne; il assista à la conférence de ce monarque avec Hugues, roi d'Italie; et il accepta pour son fils le comté de Vienne, que Rodolphe lui donna, après l'avoir reçu de Hugues, dans l'espoir qu'à ce prix il s'attacherait pour jamais ce puissant feudataire. Rodolphe toutefois se montra généreux envers Charles le Simple; il voulut qu'il fût remis en liberté; il alla le voir à Reims, il lui fit des présents, et l'établit dans le palais d'Attigny, où le descendant de Charlemagne crut régner. Charles mourut l'année suivante auprès de Péronne, le 7 octobre 929 [1].

Cependant le droit ou l'abus des guerres privées s'établissait toujours plus. Les seigneurs avaient commencé par faire, pour leur propre compte la guerre aux ennemis de l'État, ou par s'engager séparément dans les guerres civiles; mais sous le règne de Rodolphe ils commencèrent à s'attaquer pour leurs intérêts privés, tandis que le reste du royaume était en paix. Au moment où le comte de Vermandois et le comte de Paris s'étaient réconciliés au roi Rodolphe, ils attaquèrent le comte Boson, son frère, pour décider à qui appartiendrait l'héritage de l'abbesse de Chelles, qui était disputé entre eux. Peu après (930), Hugues et Héribert se brouillèrent; alors ils cherchèrent réciproquement à s'enlever des vassaux, en offrant des fiefs ou des châteaux aux partisans plus signalés de leur adversaire. Rodolphe qui peut-être était jaloux de l'un et de l'autre n'intervint point dans leur querelle. Il jugeait sans doute que ces deux grands vassaux s'affaiblissaient mutuellement; tandis qu'au contraire ils s'accoutumaient au siége et à la défense des places; ils aguerrissaient leurs paysans, et ils faisaient renaître dans leurs petits États cet esprit d'entreprise, de dévouement et ce courage qu'une longue servitude avait éteints [2].

Pendant ce temps le roi des Français soumettait les Normands de la Loire, qu'il vainquit près de Limoges (930-936); il affermissait Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, dans le comté de Vienne, qu'il avait repris sous quelque prétexte au fils du comte de Vermandois; il

[1] Frodoardi Chronic. ann., 928, p. 185.
[2] *Ibidem.*, ann. 929, 930, p. 186.

visitait le sanctuaire de Tours; il engageait enfin Raymond et Ermengaud, l'un comte de Toulouse, et l'autre de Rouergue, à le reconnaître pour roi. Lorsque ces deux seigneurs, les plus puissants de l'Aquitaine, se furent soumis, les autres suivirent leur exemple. Le nom de Rodolphe fut dès lors inscrit sur les actes publics en Neustrie, en Bourgogne, en Aquitaine et en Provence. Les couvents, les églises lui demandaient la confirmation de leurs immunités : ils ne disputaient jamais ses prérogatives toutes les fois qu'il s'agissait d'accorder des grâces; mais de tous les monuments qui nous restent de lui, il n'y en a aucun qui nous montre en lui d'autre autorité que celle dont il se dépouillait chaque jour.

A la même époque une victoire remportée par le héros de la Germanie, mettait à couvert la Lorraine et la Bourgogne de nouvelles invasions des Hongrois. Henri l'Oiseleur, qui, pendant les guerres civiles du commencement de son règne, avait consenti à leur payer un tribut annuel, refusa, en 933, de se soumettre plus longtemps à cette ignominie; les Hongrois irrités pénétrèrent en Allemagne avec deux redoutables armées, dont l'une s'établit sur la Sala à Merseburg tandis que l'autre ravageait la Thuringe. Henri, ayant rassemblé sous ses étendards les Saxons et les Bavarois, s'approcha de la première pour lui présenter le combat. Les Hongrois hésitèrent; ils essayèrent, par de grands feux, de rappeler à eux leurs compatriotes, dont ils sentaient le besoin au moment du danger; mais leurs signaux ne pouvaient plus être entendus. L'armée de Thuringe, attaquée par les comtes de la Thuringe et de la Saxe avait été mise en pièces, les fuyards errants dans les campagnes, poursuivis, massacrés par les paysans, ne pouvaient se réunir. Lorsque ce grand désastre fut connu des Hongrois à Merseburg, ils essayèrent de se dérober par la fuite à l'armée de Henri l'Oiseleur; bientôt leur terreur les livra presque sans défense au fer des Allemands. Ce fut moins une bataille qu'une effroyable boucherie; on assure que trente-six mille guerriers de leur nation y périrent, et cette terrible défaite mit presque fin aux invasions qui avaient si longtemps dévasté l'Italie et l'Allemagne [1].

Cependant les grands vassaux de la Germanie n'étaient pas moins indépendants que ceux de la France, et dans le royaume de Lorraine en particulier, qui était partagé entre les deux couronnes, il était presque

[1] Vitichindus, lib. I, p. 641. — Frodoardi Chronicon. ann., 933, p. 188. — Mascovii Commentar., lib. I, cap. 23, p. 21. — Liutprandi, lib. II, cap. 8 et 9, p. 438.

impossible de distinguer où finissait l'autorité de Rodolphe, où commençait celle de Henri, parce que les prélats et les comtes portaient tour à tour leur hommage à celui des deux qui leur paraissait le plus disposé à laisser un libre essor à leur ambition. Gislebert, qui portait le titre de duc de Lorraine, était le plus puissant des seigneurs dont les États s'étendaient entre la Meuse et le Rhin. Il s'était attaché au parti du roi de Germanie ; il contracta avec le comte de Vermandois une étroite alliance, et il engagea celui-ci à faire aussi hommage à Henri l'Oiseleur. De 931 à 935, une guerre acharnée entre le comte Hugues de Paris d'une part, le comte de Vermandois et le duc de Lorraine de l'autre, désola la Neustrie. Les deux rois de France et de Germanie y prirent part, mais plutôt comme auxiliaires, Rodolphe de Hugues, et Henri de Gislebert, que comme parties principales ; et tous deux s'efforcèrent de réconcilier leurs grands feudataires [1].

Dans cette guerre, plus que dans aucune des précédentes, on vit se manifester le caractère nouveau que l'indépendance des grands vassaux devait donner à l'art militaire. Il n'y eut point de bataille rangée, point de province envahie ou perdue après une seule victoire, mais seulement des siéges et des surprises de villes et de châteaux. La France s'était enfin hérissée de forteresses; chaque ville, chaque position valait la peine d'être défendue, et ceux qui jusqu'alors n'avaient su que fuir à l'approche de l'ennemi, empruntaient du courage aux remparts dont ils étaient couverts, et faisaient tête à l'ennemi. Saint-Quentin, Château-Thierry, Doulens, Ham et Roye furent successivement assiégés et pris par le comte Hugues et le roi ; mais la perte de tant de places fortes ne suffit point pour abattre le courage du comte de Vermandois. Il continua sa résistance d'année en année, il força Rodolphe et le comte de Paris à lui accorder de fréquentes suspensions d'armes; à son tour il assiégea et reprit plusieurs de ses forteresses; surtout il trouva des ressources dans l'affection de ses vassaux, qui avaient cessé depuis longtemps de voir dans la France leur patrie, mais qui sentaient renaître en eux les sentiments patriotiques, en les rapportant au fief auquel ils appartenaient. Le comte Héribert, qui avait vieilli dans les intrigues et les guerres civiles, avait senti combien il lui importait de gagner le cœur de ses sujets. Il savait même se faire un parti dans les États de ses voisins, et les affections des bourgeois commençaient de nouveau à

[1] Mascov. Comment., lib. I, cap. 24, p. 22. — Schmidt, Histoire des Allemands, liv. IV, ch. 2, p. 305.

être comptées pour quelque chose. En effet, en 931, les habitants de Reims, auxquels il avait fait recevoir comme archevêque son second fils Hugues, âgé seulement de cinq ans, le défendirent avec vaillance, et soutinrent un siége de trois semaines contre le roi Rodolphe, son frère le comte Boson, et le comte Hugues de Paris, avant de consentir à procéder à une nouvelle élection, et à mettre à la tête de leur église Artald, moine de Saint-Remi [1]. Amiens, qui s'était aussi déclaré pour Héribert, soutint la même année un siége contre le comte Hugues et plusieurs évêques de France. Saint-Quentin, qui en 932 avait résisté deux mois à l'armée française avant de se rendre, se souleva de nouveau l'année suivante, et fit prisonnière la garnison du comte Hugues, parce que le comte Héribert était entré seul dans la ville sous un déguisement. Dans la même année Château-Thierry, qui avait résisté six semaines à Rodolphe, fut repris par Héribert avec la même facilité, sans l'emploi d'aucune force [2].

Enfin, Henri l'Oiseleur, qui tout en accordant sa protection à Héribert ne semblait point avoir voulu étendre sa domination sur la France, proposa, en 935, au roi Rodolphe une conférence sur la frontière de leurs États, pour rétablir la paix entre eux et leurs feudataires. Dans cette conférence, à laquelle assista aussi Rodolphe II, roi d'Arles, la paix fut conclue entre les deux rois, entre Héribert et Hugues, entre Boson, troisième frère de Rodolphe, et Bernuin, évêque de Verdun, que protégeait Henri, et toutes les querelles qui avaient longtemps ensanglanté le nord de la France furent assoupies [3].

Malgré la grande défaite que les Hongrois avaient éprouvée à Merseburg, ils ne pouvaient tout à la fois renoncer à de longues habitudes de brigandage, et à l'espoir de la vengeance; une de leurs armées traversa encore toute l'Allemagne en 935, et pénétra jusqu'en Bourgogne, que ces peuples féroces ravagèrent avec leur rapacité et leur cruauté accoutumées. Cependant ils ne s'y arrêtèrent pas longtemps. Sur la nouvelle de l'approche du roi Rodolphe, ils prirent le chemin de l'Italie, sans que les annales de ce dernier pays nous apprennent s'ils y arrivèrent en effet [4].

[1] Frodoardi Chronic. ann., 931, p. 187.
[2] *Ibidem.*, ann., 932, 933, p. 188-189.
[3] *Ibid.*, ann., 935, p. 190. — Chron. Virdunense, p. 290.
[4] *Ibid.*, p. 190. — *Ibid.*, Hugon. Flaviniac. p. 290.

Ce fut le dernier exploit du roi Rodolphe, plus communément appelé Raoul. Il tomba malade dans l'automne de 935, et mourut le 15 janvier 936. Il fut enterré à Sens, dans l'église de Sainte-Colombe. Son frère Boson était mort le même automne au siége de Saint-Quentin. Sa femme Emma, sœur du comte Hugues de Paris, qui avait plus d'une fois pris aux guerres civiles une part indépendante de son mari, était morte aussi à la fin de l'année 934. Rodolphe ne laissait point d'enfants, et aucun membre de sa famille ne prétendit à la couronne de France. Le duché même de Bourgogne, son héritage propre et le vrai siége de sa puissance, ne passa point sans partage à ses héritiers naturels. Son frère Hugues le Noir, déjà comte de Bourgogne, et son beau-frère Giselbert, comte de Dijon, y prétendaient également, et leurs démêlés occasionnèrent une guerre civile dont Hugues le Blanc, comte de Paris, profita pour s'attribuer la plus grande partie de la Bourgogne. C'est par ces degrés, que la famille de Hugues Capet, fils de Hugues le Blanc, devait enfin s'élever au trône de France [1].

[1] Frodoardi Chron. ann., 936, p. 190. — Glabri Rodulphi lib. I, cap. 2, p. 238 — Chronic. sancti Benigni Divionens., p. 243. — Chronic. Hugonis Floriacens., p. 322.

CHAPITRE XIV.

Règne de Louis IV, ou d'Outre-mer. 936-954.

A l'époque où mourut Rodolphe, duc de Bourgogne et roi de France, il serait difficile de découvrir pour quelle raison les Français voulurent avoir un roi, et lui donnèrent un successeur ; à moins d'attribuer leur résolution à cette puissance des habitudes qui attache les peuples à leurs anciennes formes, à l'image de leurs anciennes institutions, longtemps après que les choses elles-mêmes ont réellement cessé d'exister. Les Français ne formaient plus une nation, la Gaule ne formait plus une monarchie ; ce n'était plus qu'un assemblage d'États de grandeur différente, et bizarrement constitués, où l'autorité se transmettait en général par droit héréditaire, et se confondait sans cesse avec la propriété territoriale ; mais où les usurpations étaient fréquentes, où aucun droit n'était établi, et où aucune contention ne pouvait être terminée que par le recours aux armes.

Les rois n'étaient point assez puissants pour demeurer régulateurs ou arbitres au milieu des querelles des grands vassaux. Ils n'osaient point s'ériger en défenseurs des lois et de l'ordre public ; au contraire, ils se voyaient réduits à s'attacher presque toujours au plus puissant entre deux rivaux, à sanctionner après la victoire les usurpations par leur autorité, à aliéner ce qui était inaliénable, à dépouiller légalement les héritiers légitimes en faveur de leur oppresseur, à fouler aux pieds les capitulaires qui réglaient l'hérédité des fiefs, à donner en commanderie aux séculiers, les évêchés et les abbayes, qui, d'après les canons, ne pouvaient jamais être donnés qu'aux ecclésiastiques ; à faire enfin par faiblesse et par peur, en faveur de leurs plus redoutables vassaux, des actes d'autorité qui semblaient devoir être réservés au despotisme.

Les rois n'étaient donc point les protecteurs de la noblesse, car ils ne prêtaient leur ministère qu'à ceux parmi les nobles qui étaient déjà plus forts qu'eux; ils le refusaient au contraire à ceux qui auraient réellement eu besoin d'appui. Les rois n'étaient point les protecteurs du clergé. Ce n'était pas que cet ordre si puissant, et qui dans le siècle précédent s'était montré le vrai souverain de la France, n'eût quelquefois besoin d'un défenseur; car la piété aveugle des monarques et des grands ne l'avait pas plutôt comblé de richesses et de fiefs, que ses trésors et ses États tentaient l'avidité des soldats, et que quelque chevalier joignant la crosse à l'épée, recueillait comme prélat séculier tous les biens qu'un autre guerrier avait voulu donner à l'Église; mais le roi laissait faire ou faisait lui-même, et toutes les sécularisations qui causaient tant de scandale, obtenaient presque toujours sa sanction. Les rois enfin n'étaient point les protecteurs d'un tiers état qu'ils avaient laissé anéantir, d'une nation qui n'existait plus. Tous leurs rapports avec le peuple avaient été rompus; et parmi les serfs de leurs vassaux, ils ne pouvaient plus reconnaître de sujets.

Les villes, victimes de toutes les invasions, pillées ou incendiées dans toutes les guerres, soit civiles, soit étrangères, étaient réduites à la condition la plus déplorable. Leur population ne se composait plus d'hommes indépendants, de propriétaires, de marchands, de chefs de manufactures, mais seulement d'une populace tremblante et asservie, qui vivait au jour le jour, et qui, si elle réussissait à faire quelque économie, avait encore soin de la cacher sous les haillons de la misère.

Ces villes avaient cessé d'être le siége du gouvernement et de toutes les administrations subordonnées. La France n'avait plus de capitale, et chaque province n'avait plus de métropole. Les rois, les prélats, les ducs, les comtes, les vicomtes habitaient des châteaux : c'est là que s'assemblaient les plaids, c'est là que se rendait la justice, c'est là que se réunissaient tous ceux qui jouissaient de quelque indépendance de fortune, qui affectaient dans leur logement ou leurs habits quelque élégance ou quelque luxe. Certains métiers étaient bien encore exercés obscurément dans les villes, pour l'usage presque domestique du voisinage; celles surtout du midi des Gaules avaient un peu mieux échappé aux ravages qui avaient ruiné toutes celles du nord; mais en général le commerce, comme il doit toujours faire, avait suivi les consommateurs. Ce n'était point dans les anciennes capitales des Gaules qu'on trouvait les riches magasins, les assortiments de ces étoffes, de ces

armures dont les seigneurs ou les nobles dames faisaient usage dans leurs châteaux. Le commerçant ne pouvait être que voyageur, comme il l'est dans tous les pays où le peuple est opprimé. Il cheminait avec ses voitures, il portait sa balle du manoir d'un comte ou d'un seigneur à celui d'un autre. Il n'avait point de demeure fixe, point de dépôt connu, point de fortune qu'on pût apprécier, excepté la petite pacotille qu'il portait avec lui. C'est ainsi qu'il évitait l'avidité ou les extorsions d'un prince contre lequel il se trouvait sans défense, et il n'obtenait la protection de ceux auprès desquels il faisait régulièrement sa tournée, qu'en leur faisant sentir le besoin qu'eux-mêmes avaient de lui.

Quant aux professions mécaniques qui demandaient moins d'intelligence, moins de capitaux, et qui pouvaient s'exercer en tout lieu également, les hommes puissants avaient soin d'y destiner quelques-uns de leurs serfs. Chaque prélat, chaque comte ou vicomte s'était appliqué à avoir, pour son propre usage, les mêmes *bons artisans* que Charlemagne, cent cinquante ans auparavant, avait ordonné à ses juges de pourvoir pour chacun de ses châteaux ou maisons royales, savoir : « des » ouvriers en fer, des orfévres ou des argentiers, des tailleurs, des » tourneurs, des charpentiers, des armuriers, des ciseleurs, des sa- » vonniers, des brasseurs qui sachent faire la cervoise, le cidre et le » poiré, et toute autre liqueur bonne à boire ; des boulangers qui » sachent aussi faire la semoule pour notre usage ; des faiseurs de filets, » qui sachent faire tout ce qui appartient à la chasse, et le reste des » hommes de métier qu'il serait trop long d'énumérer [1]. » Tous ces artisans, dès le temps de Charlemagne, n'étaient que de misérables serfs qui travaillaient pour le compte du roi, sur les matériaux que les juges du roi leur fournissaient. Plus tard, ils furent également serfs, mais ils appartinrent aux seigneurs ou aux prélats qui avaient besoin de leur ministère, et leur nombre fut réduit dans la proportion de la puissance ou de la richesse d'un comte à celle d'un empereur d'Occident. C'est pour cette raison que la fondation d'un couvent ou celle d'un château avait toujours pour conséquence la fabrication d'un misérable village où se rassemblaient, à l'ombre de la grande maison, les hommes dont le travail était nécessaire au maître.

Dans le cours du dixième siècle, ces villages, devenus plus tard de petites villes, se multiplièrent, parce que dans le même temps les fa-

[1] Capitulare Caroli Magni de villis, § 45, p. 655, in Baluzii., t. I, p. 331.

milles feudataires se multipliaient aussi; car on voyait chaque maison se diviser en un grand nombre de branches, et de nouveaux comtes et vicomtes habiter des lieux auparavant abandonnés. Mais le progrès de ces villages contribuait à hâter la ruine des grandes villes, tout comme l'esclavage des artisans avait causé la décadence de tous les arts mécaniques. Les bourgeois de Paris, de Rouen, d'Amiens, de Tours, qui, sous la première race, avaient trouvé dans leurs métiers ou leur commerce un gagne-pain assuré, et qui par leur travail ou leur économie pouvaient alors réparer les pertes de la guerre et les vexations des rois francs, ne purent plus, sous la seconde, se procurer ni ouvrage ni consommateurs. Après que les Normands, les Sarrassins ou les Hongrois avaient brûlé une grande ville, quelques malheureux se rassemblaient de nouveau dans ses ruines, mais ils n'y rapportaient aucun moyen de recouvrer leur ancienne opulence, de relever leur famille, ou de réparer les pertes que la population avait éprouvées.

L'appauvrissement des villes et la diminution du nombre de leurs habitants leur avait fait perdre à cette époque tous leurs priviléges : on ne vit plus dans le dixième siècle ni les curies, ni les sénats des villes, ni les assemblées des bourgeois que les premiers Francs avaient respectés, ni aucune prétention de leurs habitants à des priviléges, des libertés ou des franchises, ni aucun soulèvement, aucun tumulte qui indiquât le mécontentement des citadins, de ce qu'on les avait dépouillés de leurs droits. Ceux-ci avaient été abandonnés en silence, à l'époque où il n'était plus resté dans l'enceinte des villes d'hommes indépendants, d'hommes jouissant d'aucune aisance ou d'aucune éducation, qui eussent le courage ou le talent de les maintenir.

Quelques chartes, il est vrai, appartenant à cette époque, nous indiquent encore une autre espèce de corporation qui paraissait s'être conservée de loin en loin, et surtout dans le Midi, parmi les terres des seigneurs. C'étaient des villages bâtis au milieu des campagnes, que leurs villageois possédaient en franc-alleu. Il semble que ces hommes, trop faibles pour résister isolément aux comtes ou aux prélats qui les entouraient, ne s'étaient maintenus que parce qu'ils étaient copropriétaires d'un même terrain. Tout le village était également intéressé aux achats, aux ventes et aux jugements : il formait comme une petite république au milieu des princes, et il trouvait sa garantie dans l'union de ses citoyens [1].

[1] Alium alodem quod homines de villâ Luco venundaverunt ad homines comma-

Pendant que l'ordre des bourgeois des villes disparaissait, celui des serfs, des hommes appartenant à la noblesse recommençait à multiplier. Mais ceux-ci n'attendaient rien de l'autorité royale, et ils n'avaient aucun rapport avec elle ; loin d'avoir été protégés par les rois, ils avaient presque disparu de la face du sol, tandis que la prérogative du monarque était encore entière, et ils n'avaient recommencé à multiplier et à trouver plus de protection, que depuis que les seigneurs, devenus indépendants, avaient eu plus besoin de soldats que de richesses. Toute cette classe d'hommes ne connaissait rien au delà du seigneur de son château, ne s'élevait jamais à aucune idée générale, n'appartenait plus à la nation, et n'avait de patrie que le fief où elle était née.

Les grands seigneurs, seuls citoyens et vrais souverains de la France, se montraient tour à tour sous les titres divers d'évêques et d'abbés, de ducs, de marquis, de comtes et de vicomtes. Le titre de baron, employé au septième siècle par Frédégaire, ne se représente plus au dixième. Les quatre autres n'étaient point régulièrement subordonnés l'un à l'autre. Les comtes de Provence, ceux de Toulouse, ceux d'Auvergne s'intitulaient en même temps ducs, comtes et marquis. Hugues le Grand, comte, duc et marquis de Paris et de France, joignait encore à ces titres celui d'abbé. Plusieurs grands comtés étaient subdivisés en comtés plus petits qui relevaient des premiers, et le titulaire de ceux-ci était désigné par le nom de comte particulier, de comte rural, tandis que dans d'autres districts ils ne portaient que le titre de vicomte. Il est fort difficile d'apprécier ou de comparer le pouvoir de chacun de ces seigneurs, soit parce que leurs terres n'étaient nullement contiguës, soit parce qu'une vaste étendue de déserts ne valait pas un petit district couvert d'une population active et belliqueuse. La libéralité des rois, les héritages, les mariages sans caution, avaient disséminé les propriétés des hommes riches, d'une extrémité à l'autre de l'ancien empire français. Ces vastes étendues de terrain étaient devenues des États indépendants, sans que leurs propriétaires eussent réussi à s'arrondir davantage ; et plusieurs se trouvaient avoir en même temps des fiefs sous quatre ou cinq souverains divers, sous les rois de Germanie, de France, de Bourgogne, de Provence et d'Italie. Cette complication d'intérêts augmente la confusion de l'histoire au moment même où

nentes de villâ Quarto. Plaid tenu par Ugbert, évêque de Nîmes, au sujet des dîmes de Luc, année 920. Preuves de l'Histoire de la ville de Nîmes, t. I, p. 17.

nous voyons dessécher les sources dans lesquelles nous puisions nos informations.

A l'époque de la mort de Rodolphe, un des seigneurs de la France romane surpassait tellement tous les autres en puissance, qu'il semblait seul maître de disposer de la couronne ; c'était Hugues, comte de Paris, fils du roi Robert, neveu du roi Eudes, beau-frère du roi Rodolphe, et petit-fils de Robert le Fort. Il gouvernait sous le nom de duché de Neustrie tout le pays situé entre la Loire et la Seine, jusques aux frontières de la Normandie et de la Bretagne ; et sous le nom de duché de France, tout le pays situé entre la Seine et la Meuse : il prétendait au duché de Bourgogne, patrimoine de son beau-frère ; il était abbé laïque de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés [1]. Il était désigné par le nom de Grand, plutôt à cause de l'étendue de son pouvoir, qu'en raison de ses actions ou de son caractère ; et il était si près du trône que son père avait occupé, et sur lequel monta son fils Hugues Capet, qu'on est étonné qu'au lieu de s'y asseoir, il y ait appelé le fils de son ennemi.

Mais Hugues, qui deux fois donna la couronne à Rodolphe et à Louis IV, au lieu de la prendre pour lui-même, semble avoir considéré le pouvoir d'un seigneur héréditaire dans ses fiefs, comme beaucoup plus satisfaisant pour l'ambition, que la prérogative d'un roi électif sur des vassaux inquiets et indépendants. Il avait déjà considérablement étendu l'héritage de sa famille, il comptait l'étendre encore, mais il voulait donner à toutes ces usurpations la sanction de l'autorité royale, et il jugeait qu'elles seraient bien plus respectées par les autres vassaux, ou par les souverains qui viendraient ensuite, s'il mettait entre eux et lui le nom d'un roi légitime, celui d'un roi dont il serait le maître, que s'il s'exposait à voir contester en même temps et l'acquisition qu'il avait faite, et son propre titre à la couronne. Tous les grands du midi des Gaules et de l'Aquitaine avaient, dans les dernières guerres civiles, prétendu vouloir demeurer fidéles au sang de Charlemagne ; Hugues compta qu'il les gouvernerait au nom du dernier descendant de cet empereur.

Après la victoire de ce même Hugues sur Charles le Simple, la femme de Charles s'était retirée en Angleterre, auprès d'Athelstan, son frère, avec son fils encore enfant, qu'on nomma Louis d'Outre-mer.

[1] Pagi critica ad ann., 956, § 6, p. 865

Ce fut celui-ci que Hugues songea à faire revenir d'Angleterre après treize ans d'exil pour remplacer Rodolphe. Le jeune Louis, né en 920, n'était âgé que de seize ans ; en recouvrant la couronne de son père, il devait tout au plus recueillir le domaine direct que son père avait conservé sur la ville de Laon : tout le reste de la France appartenait aux seigneurs bien plutôt qu'à lui, et Hugues devait s'attendre à demeurer le guide et l'unique conseiller d'un prince si faible et si dépendant.

Gillaume Longue Épée, duc des Normands, se joignit au comte Hugues, et adopta la même politique. Il avait, en 927, succédé à son père Rollon, et comme il avait été élevé en France, et par les prêtres, il avait adopté toutes les opinions et les mœurs des seigneurs français : il avait épousé une sœur d'Héribert, comte de Vermandois, tandis qu'il avait donné la sienne en mariage à Guillaume, comte de Poitiers[2]. Fortifié par ces alliances et par la vertu militaire de ses compatriotes, il avait poussé ses conquêtes dans la Bretagne, que Charles le Simple avait abandonnée aux armes de son père. Il avait vaincu, en 931, Juhel-Bérenger, comte de Rennes, et Alain Barbe Torte, comte de Nantes, qui, après la mort de Gurmhaillon, était demeurés à la tête des Bretons; il avait admis en grâce Juhel-Bérenger, mais il avait forcé Alain de s'enfuir en Angleterre, où ce seigneur breton s'était attaché à la fortune du dernier des Carlovingiens. Il semble que le comte de Paris aimait mieux placer lui-même sur le trône son rival, que de le laisser à la tête de ses ennemis en Angleterre, et que, par un sentiment tout semblable, le duc des Normands aimait mieux rendre sa faveur au chef des Bretons rebelles, que de le savoir en Angleterre, toujours prêt à lui susciter de nouveaux ennemis [2].

Ces deux puissants seigneurs, de concert avec les comtes moins célèbres qui suivaient le même parti, envoyèrent donc en Angleterre Guillaume, archevêque de Sens, pour traiter, avec le roi Athelstan et sa sœur Odgive, du retour de ce prince carlovingien (936). La veuve de Charles le Simple répugnait à se livrer avec son fils entre les mains de ces mêmes princes, qui avaient retenu si longtemps son époux en prison après l'avoir dépouillé de la couronne. Elle demanda que les seigneurs français s'engageassent, par serment, à respecter la vie et la

[1] Willelmi Gemeticens., lib. III, cap. 3, p. 260.

[2] Histor. Willelmi Gemeticens., lib. III, cap. 1-3, p. 259. — Hugonis Floriacensis Libellum, p. 319.

liberté de son fils ; qu'ils lui donnassent des otages, et qu'ils restituassent enfin au comte Alain Barbe Torte le comté de Nantes dont il avait été dépouillé [1]. Ces conditions ayant été acceptées, la reine Odgive ramena son fils Louis d'Outre-mer en France, accompagné de quelques évêques et de quelques seigneurs anglais. Il débarqua près de Boulogne, et sur le rivage même de la mer il trouva le comte Hugues de Paris, le duc des Normands, Guillaume Longue Épée, le comte Héribert de Vermandois, et plusieurs autres seigneurs, qui, selon qu'ils s'y étaient engagés d'avance, lui firent hommage et lui promirent obéissance. Ils le conduisirent ensuite au château de Laon, où Louis IV fut sacré le 19 juin par Artaud, archevêque de Reims, avec l'assistance d'une vingtaine d'évêques [2].

Justement à la même époque la Germanie se soumettait à un nouveau monarque. Henri Ier l'Oiseleur était mort le 5 juillet non loin d'Erfurt, et selon qu'il en avait obtenu la promesse des princes de l'Allemagne, son second fils, connu ensuite sous le nom d'Othon le Grand, fut élu à Aix-la-Chapelle pour lui succéder : l'aîné, nommé Thancmar, fut écarté, d'après quelques soupçons élevés sur la légitimité du mariage de sa mère ; les seigneurs de la Lorraine, et surtout Giselbert, qui portait le titre de duc de cette contrée, prirent part à l'élection d'Othon le Grand [3]. Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane et d'Arles, ne survécut pas longtemps aux deux autres monarques avec lesquels il partageait l'empire des Gaules. Il mourut en 937, regretté par les Bourguignons, qui regardèrent son règne comme une des époques les plus brillantes de leur histoire. Une assemblée des États de son royaume, tenue à Lausanne, décerna la couronne à Conrad, son fils aîné, qui n'était âgé que de huit à neuf ans ; mais Othon, profitant de l'état de désordre où se trouvait la Bourgogne, entra dans ce royaume, s'empara de la personne de Conrad, dont il se déclara tuteur, on ne sait pas à quel titre, et le fit élever à sa cour, tandis que son autorité fut reconnue des sources du Rhin jusqu'aux bouches du Rhône. La veuve de Rodolphe II, Berthe, s'enfuit en Italie auprès du roi Hugues de Provence, qui l'épousa en secondes noces, tandis que sa fille Adé-

[1] Chronic. Hugonis Floriacensis, p. 322.

[2] Frodoardi Chronic. ann., 936, p. 190. Fragmentum Histor. franc. sub Philippo I. script. p. 304. — Chron. Hug. Floriacens., p. 322.

[3] Vitichindus, lib. II, p. 642. — Mascovii Commentar., lib. II, cap. 1, p. 32.

laïde, qui n'était encore âgée que de cinq à six ans, fut promise en mariage à Lothaire, fils du roi d'Italie [1].

La partie de la Bourgogne qui était unie à la France romane, était en même temps exposée à des révolutions. Rodolphe en mourant l'avait partagée entre son beau-frère Giselbert, comte de Dijon, et son frère Hugues, comte de Besançon, auquel il avait cédé le comté de Langres. Mais le duché de Bourgogne était l'objet de l'ambition du comte Hugues de Paris; l'investiture de ce duché était la condition qu'il avait attachée au rétablissement du fils de Charles le Simple sur le trône, et il n'avait élevé ce fantôme de roi que pour lui faire légaliser sa propre usurpation. A peine avait-il fait couronner Louis d'Outre-mer, à Laon, qu'il le conduisit en Bourgogne; avec lui il assiégea la ville de Langres, qu'il enleva à Hugues le Noir; il reçut les serments de quelques évêques de la province, et il fit enfin, avec ses deux compétiteurs, un traité ensuite duquel tous trois continuèrent à porter le titre de ducs de Bourgogne [2].

Cependant Hugues le Grand s'était trompé, quand il avait cru que le jeune roi qu'il avait fait revenir d'Angleterre serait pour lui un mannequin dont il disposerait selon son plaisir. Les caractères les plus faibles sont les plus jaloux de leur autorité, et un roi croit souvent avoir secoué le joug quand il n'a fait que changer de maître. La reine Odgive arriva d'Angleterre auprès de son fils, et lui rapporta le souvenir des longues persécutions qu'elle et son mari avaient éprouvées de la part du comte de Paris. L'archevêque de Reims, Artaud, fut appelé à leurs conseils, et celui-ci qui avait à disputer son siége avec Hugues, fils d'Héribert, comte de Vermandois, communiqua de son côté au roi son animosité et ses défiances. Louis IV, d'ailleurs, était fort supérieur à son père; il avait de l'activité, de la bravoure; il désirait secouer le joug imposé à sa famille, et s'il avait réuni à ces qualités plus de bonne foi, plus de respect pour ses serments, il aurait peut-être rendu à sa couronne l'éclat qu'Othon le Grand sut rendre à celle de la Germanie. Lorsque le comte Hugues de Paris commença à s'apercevoir de l'inimitié secrète du jeune monarque, il contracta une alliance plus

[1] Adnotationes Mascovii ad res Othonis Magni, VIII, p. 16. — Müller, Geschichte der Schweiz. B. 1, cap. 12, p. 248. — Liutprandus Ticinens., lib. IV, cap. 6, p. 454.

[2] Frodoardi Chron. ann., 936, p. 191. — Chron. Virdun. Hugon. Flaviniacensis, p. 291.

étroite avec Héribert, comte de Vermandois. Peut-être des hostilités auraient-elles suivi de près cette brouillerie, si une invasion des Hongrois, qui à cette époque même étendirent leurs ravages sur une grande partie de la France, n'avait pas suspendu leur ressentiment [1].

Dès que les Hongrois se furent retirés, Louis tenta, par diverses expéditions contre les châteaux du voisinage de Laon, d'augmenter un peu ses domaines, de se faire respecter des grands, et d'aguerrir ses soldats. Il se rendit maître, en 938, de Montigny, qu'un seigneur, nommé Serlo, avait fortifié pour lui servir de retraite, en exerçant tout autour le brigandage. Depuis que les sujets avaient acquis le droit des guerres privées, ils avaient commencé à regarder le vol à main armée comme une guerre honorable qu'un gentilhomme pouvait faire à la société, et la vaillance ou l'adresse étant les seules qualités par lesquelles on pût acquérir la gloire, on crut pouvoir l'atteindre dans cette carrière, tout aussi bien qu'en servant la patrie. Serlo fut recommandé à la clémence de Louis IV par l'archevêque de Reims, mais son château fut détruit. Le comté même de Laon n'appartenait pas sans partage à Louis d'Outre-mer. Un comte Roger en avait été investi par le roi Rodolphe; mais le jeune roi lui reprit plusieurs châteaux qui avaient formé le douaire de sa mère. Il attaqua ensuite le comte Héribert, qui semble avoir eu une citadelle dans la ville même de Laon; Louis IV la prit, et en confia la garde à un fils de ce même Héribert qui s'était armé contre son père. Cette activité inattendue du jeune roi détermina le comte Hugues, Héribert, et Gislebert, duc de Lorraine, à se liguer contre lui, tandis que Louis contracta alliance avec Hugues le Noir, comte de Bourgogne et frère du roi Rodolphe. Les hostilités entre les deux partis furent cependant peu sanglantes. Personne ne faisait alors constamment le métier de soldat, et ceux qui suivaient leurs chefs pendant une courte campagne, les obligeaient bientôt après à conclure de longs armistices [2].

Les seigneurs de l'Aquitaine avaient montré en général de l'attachement à la famille de Charlemagne, moins encore par un sentiment de loyauté que par opposition aux comtes de Paris, et aux rois qu'ils avaient donnés à la France. Il est probable qu'ils fournirent quelques troupes à Louis d'Outre-mer pour ses expéditions; mais à cet égard

[1] Frodoardi Chronic. ann., 937, p. 191.
[2] *Ibid.*, ann., 938, p. 192.

nous devons nous borner à des conjectures ; car le petit nombre d'historiens contemporains que nous pouvons consulter, fait à peine mention de tout le midi des Gaules [1]. Le jeune roi obtint aussi quelques secours d'Angleterre ; Athelstan son oncle envoya à son aide une flotte anglaise qui ravagea le pays autour de Calais et de Térouanes, et qui d'ailleurs lui rendit peu de service [2].

Pour former son armée et relever son pouvoir, Louis IV se trouva presque forcé de prendre part aux guerres civiles de la Germanie, car il partageait avec Othon le Grand la souveraineté de la France, puisque celui-ci régnait sur la Flandre, la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne transjurane et la Provence, ou en son propre nom, ou au nom de Conrad. Le commencement du règne d'Othon avait été troublé par beaucoup de guerres civiles ; ce n'était qu'à l'épreuve que les Allemands pouvaient reconnaître combien il était digne de les gouverner. Éberhard, fils d'Arnolphe, duc de Bavière, et un autre Éberhard frère de Conrad, duc de Franconie, furent les premiers qu'il eut à combattre. Ceux-ci engagèrent dans leur querelle Thancmar, frère aîné d'Othon ; mais cette première guerre civile allumée en 937, finit par la mort de Thancmar, tué dans le temple de Saint-Pierre à Ehresburg, au pied de l'autel où il s'était réfugié [3]. La cruauté avec laquelle Othon avait traité son frère et plusieurs de ses partisans qu'il fit étrangler, ne servit qu'à exciter de nouvelles révoltes. Henri, son frère cadet, puissant dans la Saxe et la Thuringe, ayant donné à Saalfeld un grand repas aux mécontents, se mit à leur tête, et déclara la guerre à Othon. Éberhard, duc de Franconie, et Gislebert, duc de Lorraine, se montraient les plus ardents de ses partisans ; ils rassemblèrent leurs troupes sur la gauche du Rhin, et attaquèrent celles d'Othon au moment où une moitié seulement de l'armée avait traversé le fleuve entre Wesel et Buriel, dans le duché de Clèves ; mais malgré l'avantage que leur donnait cette circonstance, ils furent battus et réduits à prendre la fuite [4].

Ce fut après cet échec que les Lorrains offrirent à Louis d'Outre-mer de le reconnaître pour roi, comme ils avaient autrefois reconnu son père Charles le Simple. Gislebert, duc de Lorraine, avait été forcé à

[1] Histoire générale du Languedoc, liv. XII, ch. 23 et suiv., t. II, p. 68.
[2] Frodoardi Chronic. ann., 939, p. 193.
[3] Vitichindus, lib. II, p. 644, 645. — Ditmarus, lib. II, p. 331.
[4] *Ibid.*, p. 645. — Mascovii Commentar., lib. II, cap. 6, p. 37.

s'enfermer dans le château de Chèvremont, où le roi Othon l'assiégeait; mais Othon, comte de Verdun, Isaac, comte de Cambrai, Thierry, comte de Hollande, attachés au même parti, firent hommage au roi des Français, et lui ouvrirent leurs forteresses. Rothard, évêque de Strasbourg, Frédéric, évêque de Mayence, et Adalbéron, évêque de Metz, embrassèrent le même parti : ils n'osaient point cependant se prononcer ouvertement, parce qu'ils avaient donné des otages au roi de Germanie [1].

Non-seulement Louis d'Outre-mer était en paix avec Othon, il avait même contracté alliance avec lui, par l'entremise d'Arnolphe, comte de Flandre, qui, en 918, avait succédé à son père Baudouin le Chauve [2]; mais la tentation était trop forte pour que le jeune roi pût y résister. Il accepta l'hommage des Lorrains; il entra d'abord à Verdun, qui lui ouvrit ses portes; il s'avança ensuite vers l'Alsace, qui se soumit tout entière à lui. Pendant ce temps, Othon s'était vu obligé de lever le siége de Chèvremont, et de permettre à Gislebert de sortir de ce château pour lever une nouvelle armée; d'autre part, il avait trouvé parmi les grands vassaux français autant d'empressement à se soumettre à lui, que Louis d'Outre-mer en avait trouvé parmi les seigneurs allemands et lorrains. Hugues, comte de Paris, Héribert de Vermandois, Guillaume, duc des Normands, et Arnolphe, comte de Flandre, avaient fait hommage au roi de Germanie, et lui avaient promis d'unir leurs armes aux siennes contre leur roi [3].

Les guerres civiles des deux monarchies s'étaient ainsi entremêlées de telle sorte qu'un même incendie dévorait également les deux rives du Rhin. Cependant les rois n'avaient aucun moyen de retenir longtemps sous les armes des partisans auxquels ils ne donnaient aucune solde; chacun combattait dans son propre comté et pour la défense de ses propriétés, tandis que l'étendard royal était à peine suivi par quelques guerriers. Othon entreprit le siége du château de Brisac, et Louis, qui dans le même temps devait être en Lorraine, ne fit aucune tentative pour le faire lever. Il n'en fut pas de même des ducs Éberhard et Gislebert; ils avaient rassemblé une armée avec laquelle ils s'avançaient le long du Rhin, pour entrer en Alsace; mais ils furent surpris à Andernach par Herman, duc de Souabe, Odon son frère, et Conrad, comte

[1] Frodoardi Chronic. ann., 939, p. 193.
[2] Chronic. Tornacense sancti Martini, p. 285.
[3] Frodoardi Chronic. ann., 939, p. 193.

de Worms : Éberhard périt dans la bataille, et Gislebert fut noyé dans le Rhin [1].

Louis d'Outre-mer, qui n'avait rien pu faire pour la défense de ses alliés lorrains, ni pour celle de Brisac, qui se rendit bientôt à Othon, retira cependant de cette guerre civile un avantage inattendu ; il épousa Gerberge, veuve du duc de Lorraine, qui était propre sœur d'Othon, et sœur également d'Hedwige, femme du comte de Paris ; en sorte que le roi se trouva beau-frère de ses deux plus puissants ennemis. Cette parenté ne lui fut pas inutile, et Gerberge ne cessa dès lors de travailler à réconcilier son mari avec son frère et avec l'époux de sa sœur. Othon, pendant ce temps, poursuivait ses avantages ; il força l'évêque de Metz, Adalbéron, à recourir à sa clémence ; il envoya celui de Mayence en exil à Hambourg, et celui de Strasbourg dans le couvent de Corbie : au bout de peu de temps, il est vrai, il les rétablit dans leur siége. Il soumit de même tout le reste de la Lorraine : comme le duc Gislebert n'avait laissé qu'un fils en bas âge nommé Henri, le roi de Germanie, qui était son oncle, lui donna pour tuteur, Othon, comte de Verdun, qu'il déclara en même temps duc de Lorraine. Cet Othon et son pupille étant morts tous deux en 943, le roi de Germanie donna le duché de Lorraine à Conrad le Sage, comte de Worms, auquel il fit épouser sa fille Liutgarde. Dans ce désastre de tout son parti, Henri, frère du roi Othon, s'était retiré auprès du roi des Français ; il en fut rappelé par son frère, qui le reçut en grâce, et lui accorda diverses seigneuries en Lorraine [2].

La situation de Louis d'Outre-mer était devenue tout à fait dangereuse (940). Si les seigneurs du midi des Gaules avaient encore quelque sentiment d'affection ou de respect pour lui, ils ne pouvaient lui être d'aucun secours, car les seigneuries du comte de Vermandois, du comte de Paris et des Normands, le séparaient absolument des contrées à la gauche de la Loire. Ces puissants feudataires le pressaient au midi, Othon au nord, Conrad, roi de Bourgogne, au levant, et personne ne songeait à venir à son aide, à la réserve d'Artaud, archevêque de Reims, qui avait toujours été le conseiller le plus intime du jeune roi, et qui était au moins aussi intéressé que lui à la guerre civile. Louis d'Outre-mer, obligé de s'attacher ses partisans, et de les retenir

[1] Vitichindus, lib. II, p. 648. — Frodoardi Chronicon., p. 193. — Liutprandi Ticinensis, lib. IV, cap. 16, p. 459.

[2] *Ibid.* — Mascovii Commentar., lib. II, cap. 9, p. 40.

par des grâces toujours nouvelles, n'avait alors que le seul Artaud à récompenser de sa fidélité à ses propres intérêts. Il le fit, en réunissant pour lui le comté avec l'archevêché de Reims, en lui accordant à perpétuité, pour lui et ses successeurs, le droit de battre monnaie[1].

Louis fit en même temps quelque tentative pour se réconcilier avec les puissants comtes armés contre lui. Guillaume Longue Épée, duc des Normands, qui, vers la même époque, avait éprouvé plusieurs échecs dans la guerre qu'il faisait aux Bretons, parut disposé à faire sa paix avec le roi : ils eurent ensemble une conférence dans laquelle Louis confirma les chartes qui avaient été accordées aux Normands par son père. Mais les comtes Hugues et Héribert montraient plus d'obstination ; le premier refusa de se trouver à une conférence que le roi lui avait demandée ; le second exigeait que son fils fût rétabli dans l'archevêché de Reims, dont il avait été dépouillé pour faire place à Artaud. Ayant en vain sollicité le roi d'abandonner son protégé, Héribert somma le comte de Paris et le duc des Normands de le secourir dans son entreprise. De concert avec eux et avec quelques évêques de France et de Bourgogne, il vint mettre le siége devant Reims ; avant la fin du sixième jour, tous les gens de guerre abandonnèrent l'archevêque pour passer au camp des princes, et Artaud, par persuasion ou par force, consentit à renoncer à l'archevêché, qu'il rendit au fils du comte de Vermandois, à s'engager par serment à ne plus y prétendre, et à se contenter d'une abbaye qui lui fut donnée pour vivre[2].

Ce nouvel échec achevait d'abattre le parti royal dans le Nord de la France. Cependant comme tout le pays était couvert de forteresses, et comme toutes les communications étaient lentes et difficiles, chaque châtelain, sans se laisser décourager par le sort de son voisin, continuait à opposer isolément une résistance obstinée. Les seigneurs ennemis du roi formaient le siége du château de Pierrepont, lorsqu'ils furent avertis qu'Othon, roi de Germanie, s'était montré sur les frontières de la Lorraine. Les comtes de Paris et de Vermandois avec Roger, comte de Douai, partirent la nuit même pour aller au-devant de lui ; ils le conduisirent à Attigny ; ils le proclamèrent comme roi de la France

[1] Frodoardi Chronic. ann. 940, p. 193. — Chron. Alberici monachi Trium Fontium, t. IX, p. 65.

[2] Chronic. Frodoardi, ann. 940, p. 194. — Ejusd. Histor. Remensis, lib. IV, p. 167. — Chronic. Virdunense, p. 192.

romane, et ils lui firent hommage. Louis était hors d'état de tenir tête au roi de Germanie; il se contenta de faire entrer des vivres dans Laon, de recommander cette ville à la fidélité de la garnison, et il se retira dans la Franche-Comté, auprès de Hugues le Noir, le seul des seigneurs du nord de la France qui eût embrassé son parti. Quelques démonstrations hostiles qu'il fit de ce côté, comme s'il voulait attaquer l'Alsace ou la Lorraine, déterminèrent à la fin de la campagne Othon à conclure une trêve avec lui [1].

Louis, en se retirant en Bourgogne, avait surpris le comte Roger de Douai, alors associé avec ses ennemis, et l'avait fait prisonnier; mais au lieu de sévir contre lui il l'avait réconcilié avec les deux ducs de Bourgogne, Hugues le Noir et Gislebert (941); puis il lui avait confié le commandement de Laon, dont son père avait déjà été comte. Roger était encore auprès de lui à Vitry, lorsqu'ils apprirent que Hugues le Blanc et Héribert avaient mis le siége devant Laon. Le roi, appelant à lui tout ce qu'il put trouver de soldats, s'avança de ce côté pour les forcer à lever ce siége. Les deux comtes, prévenus de son approche, avaient déjà pris leur parti; ils marchaient à sa rencontre, sans que le roi le soupçonnât. Ils le surprirent près de Château-Porcien, sur l'Aisne, mirent ses troupes en déroute, le contraignirent à fuir mal accompagné, avec le comte Roger et l'archevêque de Reims, Artaud. Encore celui-ci, qui dans la bataille avait perdu tous ses équipages, l'abandonna-t-il bientôt après, pour se soumettre au comte Héribert et à son fils. Un concile assemblé à Soissons pour décider entre les deux prétendants à l'archevêché, déclara que l'élection de Hugues, le fils d'Héribert, avait pu être canonique, quand même il n'était âgé que de cinq ans, lorsqu'il avait été nommé archevêque, tandis qu'Artaud, qui lui avait été subrogé, ne pouvait plus, après ce qui s'était passé l'année précédente, occuper ce siége sans fausser son serment [2].

Louis d'Outre-mer, qui devait alors être âgé au moins de vingt et un ans, paraissait doué d'un esprit actif et entreprenant; il souffrait de l'avilissement où l'autorité royale était tombée, et il croyait peut-être qu'il ne rétablirait l'ordre dans la turbulente anarchie de France, qu'autant qu'il recouvrerait les anciennes prérogatives de la couronne. Mais la tâche était trop disproportionnée avec les forces dont il disposait; il

[1] Frodoardi Chronic. ann. 940, p. 194. — Hugonis Flaviniacens. Chron. Virdunense, p. 292.

[2] Frodoardi Chronic. ann. 941, p. 195. — Labbei Concil. t. IX, p. 606.

n'avait, en quelque sorte, rien qui fût à lui, et son seul espoir était d'employer avec adresse les armes de ses adversaires les uns contre les autres. Sa dernière déroute au château Porcien le fit renoncer à tenir la campagne dans le nord de la France, et chercher ses ressources dans les provinces du midi, dont il avait été jusqu'alors presque absolument séparé. Tandis qu'il s'acheminait par la Bourgogne vers la Provence, incertain s'il lui resterait quelque chose de l'héritage de ses pères, la reine Gerberge lui donna un fils, qui fut depuis le roi Lothaire [1].

Le comte de Vienne Charles-Constantin, fils de l'empereur Louis l'Aveugle, reçut honorablement Louis d'Outre-mer dans ses États. Ils faisaient cependant partie de ce royaume d'Arles, que Conrad le Pacifique gouvernait sous la tutelle d'Othon ; mais telle était l'indépendance des grands feudataires, qu'on oubliait sans cesse de quelle couronne ils relevaient. Pendant son séjour à Vienne, Louis entra en négociations avec plusieurs des princes de l'Aquitaine, qui voyaient avec regret le comte Hugues, auparavant leur égal, agir en maître dans la monarchie [2]. D'ailleurs un vieux respect pour les prérogatives du trône, que personne ne savait définir, mais où chacun semblait voir quelque chose de religieux, agissait toujours sur les seigneurs, et plus encore sur les prélats.

On avait oublié les anciens droits de la nation depuis que la nation ne s'assemblait plus, et n'avait plus conservé de moyen d'exprimer une volonté. Les comtes, qui exerçaient presque seuls les pouvoirs de la société, tenaient leurs droits des concessions du monarque, et quelle que fût l'indépendance dont ils jouissaient réellement, leurs titres mêmes supposaient au roi une souveraineté absolue; car les tabellions, les notaires, tous les auteurs de formulaires qui rédigeaient toutes ces chartes, avaient été formés à l'école la plus servile, d'après des traditions des juristes romains. Toute l'autorité militaire, toute l'autorité civile, tous les tributs des provinces, le droit de battre monnaie, le droit de rendre justice, les palais mêmes, et les propriétés privées de la couronne étaient entre les mains des comtes ; mais ces comtes eux-mêmes conservaient le sentiment secret que la France n'était point gouvernée ainsi aux temps glorieux de Charlemagne, et que tout ce qu'ils avaient, ils le tenaient du roi, maître légitime du royaume. Les prêtres et les

[1] Frodoardi Chron. ann. 941, p. 195. — Willelmi Gemeticens. Histor. lib. III, cap. 5, p. 260.

[2] Hist. générale du Languedoc, liv. XII, ch. 38, p. 76.

légistes, tous ceux qui avaient formé leur esprit par l'étude des autres temps, tous ceux qui se piquaient de savoir lire et qui méprisaient le zèle pour la liberté, comme provenant de la barbarie germanique, ne cessaient de répéter que toutes les prérogatives des comtes étaient usurpées ; ces seigneurs eux-mêmes le croyaient, sans cesser pour cela d'en jouir. Au moment où le roi éprouvait quelque grand échec, ces anciens droits, qu'on leur avait enseigné à reconnaître et à respecter, les engageaient à rassembler leurs vassaux et leurs munitions, et à marcher à son aide ; mais ils se lassaient bientôt de ces efforts et de ces sacrifices ; et après avoir obtenu du monarque, pour prix de leur assistance momentanée, de nouvelles concessions et de nouveaux priviléges, ils retournaient dans leurs châteaux, et l'armée royale, qui la veille avait paru toute-puissante, ne se retrouvait plus nulle part.

Guillaume Tête d'Étoupes, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, se montra le plus zélé pour l'autorité royale (942), parmi ces seigneurs du midi de la Loire dont Louis d'Outre-mer était venu implorer le secours ; avec l'aide de ses voisins, il forma pour lui une armée ; en même temps tous les chefs des Bretons, Alain Barbe Torte et Juhel-Bérenger se déterminèrent à lui faire hommage ; enfin Roger, comte de Douai et de Laon, qui s'était rendu auprès de Guillaume Longue Épée, duc des Normands, pour le réconcilier avec le roi, réussit dans sa négociation. Il mourut, il est vrai, chez le prince auquel il avait été envoyé, avant d'avoir vu le résultat de ses démarches ; mais Louis d'Outre-mer, auquel il avait ouvert la voie, vint lui-même à Rouen, et y fut reçu avec honneur par Guillaume Longue Épée. D'autre part, un nonce du pape Étienne VIII se rendit aussi en France, pour sommer les seigneurs qui faisaient la guerre au roi, de se réconcilier avec lui, sous peine d'excommunication [1].

L'armée que les nobles d'Aquitaine avaient formée pour Louis d'Outre-mer, ou les recommandations du pape et de son légat, nommé Damasus, n'auraient probablement point suffi pour rétablir dans le nord de la France l'autorité du monarque carlovingien, si le roi de Germanie, Othon, avait tourné son ambition de ce côté ; mais ce grand monarque semblait prendre bien plus à tâche de rétablir la paix et l'ordre dans tout l'Occident, que d'augmenter son propre pouvoir. Il

[1] Frodoardi Chron. ann. 942, p. 196. —Baronii Annal. eccles., 942, § 1, p. 722. — Chron. Virdunense, p. 292.

s'entremit lui-même pour réconcilier Louis d'Outre-mer avec ses sujets, tout en garantissant les intérêts des seigneurs de Neustrie qui s'étaient confiés en lui. Il eut alternativement des conférences amicales avec Louis, avec Hugues, comte de Paris, et avec Héribert, comte de Vermandois ; le légat du pape remit au fils du dernier le *pallium* de l'église de Reims, si longtemps contestée entre ce seigneur et Artaud. Alors Hugues et Héribert firent hommage de nouveau de leurs comtés au descendant de Charlemagne, et la paix fut rétablie entre ce roi et le roi de Germanie [1].

L'intervention de la cour de Rome dans les affaires politiques de la France, était plus rare au dixième siècle qu'elle ne l'avait été dans le siècle précédent. De même que l'autorité attribuée aux prélats de l'église gallicane avait passé par de rapides usurpations, tantôt à leurs vassaux militaires, tantôt à leurs protecteurs laïques ; tout le pouvoir dont la cour de Rome avait réussi à s'emparer au neuvième siècle, avait passé pendant le dixième aux grands barons de l'État romain. Deux dames romaines, que leurs mauvaises mœurs ont fait ranger parmi les les courtisanes par plusieurs historiens contemporains, Théodora et Marozia, avaient à plusieurs reprises disposé de la tiare, depuis le commencement du siècle, tantôt pour leurs amants, tantôt pour leurs fils. Les deux derniers papes, Léon VII, qui avait régné de 936 à 940, et Étienne VIII, qui lui avait succédé, étaient montés sur le trône pontifical d'une manière plus honorable ; tous deux cependant vécurent dans la dépendance d'Albéric, patrice de Rome, et fils de Marozia [2]. D'ailleurs la communication entre la Gaule et l'Italie était devenue fort difficile depuis que des colonies de Sarrasins s'étaient établies au passage des Alpes. Le riche couvent de Saint-Maurice en Valais les attira à plusieurs reprises ; ils le brûlèrent en 940 et en dispersèrent les moines [3] ; et chaque année, pendant toute la première moitié du dixième siècle, la chrétienté retentit de plaintes sur ce que les pèlerins qui se rendaient d'Angleterre ou de France à Rome, étaient pillés au passage des Alpes par les musulmans. Il est vrai que tous les ennemis des pèlerins, tous les ennemis des couvents étaient dans ce siècle aisément

[1] Frodoardi Chron. ann. 942, p. 196. — Mascovii Commentar. lib. II, cap. 10, p. 41.

[2] Frodoardus de pontificib. romanis. Script. ital. Murat. t. II, P. II, p. 324, etc.

[3] Vita sancti Udalrici Augustani episcopi, cap. 15, apud Baronium, ann. 940, p. 719.

supposés Sarrasins, et que le Provençal Hugues, roi d'Italie, qui voulait éviter toute communication avec les rois des Français et des Germains, semait à dessein la crainte de rencontrer des païens sur cette route, par le même motif qui le détermina à prendre sous sa protection les Sarrasins de Fraxincto, sur les frontières de la Provence, au lieu de les chasser de leur repaire, comme il en eut le pouvoir [1].

D'autres ennemis du christianisme se trouvaient, vers le même temps, établis au centre de la France. Guillaume Longue Épée, duc des Normands, venait tout récemment de donner asile en Neustrie à une nouvelle colonie de Danois. Aigrold ou Harald VII, roi de Danemarck, chassé de son royaume par son fils Suéno, était arrivé en suppliant à sa cour, avec soixante vaisseaux chargés de soldats. Guillaume lui assigna pour refuge le comté de Coutance : il ne se contenta point de lui accorda l'hospitalité, il fit fabriquer des vaisseaux, il y fit monter les braves de ses compagnons d'armes, et il les chargea d'accompagner Harald en Danemarck et de le replacer sur le trône. Cette expédition eut un plein succès, et elle apprit aux Danois que ces côtes de France qu'ils avaient si souvent ravagées, étaient désormais peuplées de vaillants guerriers [2]. En même temps elle resserra l'alliance entre les Normands de Danemarck et ceux de Neustrie, et le fils de Guillaume ne tarda pas longtemps à mettre à l'épreuve la reconnaissance d'Harald.

Guillaume Longue Épée avait provoqué le ressentiment d'Arnolphe, comte de Flandre, en prenant contre lui la défense de Harluin, comte de Montreuil-sur-mer. Arnolphe, méditant une lâche vengeance, demanda une conférence au duc de Nemours pour y traiter de paix. Les deux seigneurs se rencontrèrent à Pecquigny, sur la Somme, le 17 décembre 942. Une petite île fut choisie pour leur conférence, et tous deux s'y rendirent en bateau, laissant le gros de leurs soldats, Guillaume sur la gauche, Arnolphe sur la droite de la Somme. Quoique les troupes d'Arnolphe eussent été chassées tout récemment de Montreuil par celles de Guillaume, les deux princes montrèrent l'un envers l'autre la plus grande cordialité, et les conditions de leur accord furent bientôt arrêtées. Tous deux se retiraient, et Arnolphe, qui, tourmenté de la goutte, avait quelque peine à se mouvoir, était à peine rentré dans

[1] Liutprandi Ticinensis, lib. V, cap. 7, p. 464.

[2] Willelmi Gemeticensis Histor. lib. III, cap. 9, p. 261.

son bateau, lorsqu'il envoya quatre de ses gentilshommes supplier Guillaume de se rapprocher, parce qu'il avait oublié une chose importante. Le duc des Normands n'hésita point à retourner en arrière pour sauver quelques pas à un homme pour qui chaque mouvement était une souffrance; mais à peine se trouva-t-il près du bateau du seigneur flamand, qu'il fut massacré par les gentilshommes qui l'avaient appelé, sans que ses amis, de l'autre côté de la rivière, eussent le temps de lui porter du secours. On trouva sous les habits de Guillaume le cilice d'un moine. Il avait fait vœu de renoncer au monde, et de se retirer au couvent de Jumiéges. Le zèle des fils des nouveaux convertis est toujours plus ardent que celui des autres chrétiens; les prêtres qui les ont élevés, en voulant leur inspirer de l'éloignement pour les exemples de leurs ancêtres, leur ont troublé l'imagination, et Guillaume, quand il fut assassiné, était sur le point de se faire moine [1].

L'assassinat de Guillaume Longue Épée parut à Louis d'Outre-mer une occasion de relever l'autorité royale (943). Resserré entre les fiefs de vassaux qui se reconnaissaient ses sujets, et dont chacun cependant était plus puissant que lui, il veillait sans cesse tous les accidents qui pouvaient lui permettre de s'agrandir à leurs dépens. Guillaume n'avait pas laissé de fils légitime : mais il avait eu d'une concubine, Richard, qui fut depuis surnommé Sans-Peur, et qui alors n'était âgé que de dix ans. Les Normands s'empressèrent de le reconnaître pour leur duc, et ils lui donnèrent en même temps trois tuteurs dont deux au moins étaient récemment arrivés de Danemarck, et professaient le paganisme. De son côté, Louis d'Outre-mer s'était hâté d'accourir à Rouen pour organiser lui-même la régence de ce grand fief. Il y fut reçu avec honneur, mais avec un mélange de défiance; et il sentit la nécessité de débuter au milieu des Normands par confirmer le fils de Guillaume dans tous les honneurs et les priviléges qui avaient été accordés à son père. D'autre part, il demanda et il obtint que Richard lui fût confié, soit pour être témoin de la vengeance qu'il prétendait tirer d'Arnolphe, meurtrier du dernier duc, soit pour être élevé à Laon, dans les mœurs des Français, et selon l'élégance des cours [2].

Le roi ne prétendait pas seul à profiter de la minorité du duc de Normandie. Hugues le Grand, comte de Paris, n'était pas moins am-

[1] Willelmi Gemeticensis, lib. III, cap. 11 et 12, p. 262. — Chronic. Frodoardi ann. 943, p. 196.

[2] *Ibid.*, lib. IV, cap. 1 et 2, p. 263.

bitieux, et il était sans doute plus puissant que lui. Sans autre droit que son voisinage et l'étendue de ses États, il voulut aussi s'ingérer dans le gouvernement de la Normandie. L'un et l'autre alléguait comme prétexte son désir de mettre obstacle au crédit des tuteurs païens, et des autres aventuriers récemment arrivés de Danemarck. Déjà ceux-ci avaient engagé plusieurs des Normands nés ou dès longtemps établis en France, à retourner au paganisme. On les accusait de travailler à inspirer au jeune Richard lui-même le goût de leur religion. Plusieurs petits combats furent livrés à cette occasion en Normandie : beaucoup de chrétiens, à ce qu'on assure, furent massacrés par les Danois, tandis que le comte engagea les chrétiens d'Évreux à lui livrer cette ville, pour échapper au joug des infidèles, et que Sétric et Turmond, deux chefs des Danois païens que les historiens du temps décorent du nom de rois, furent tués en combattant contre Louis d'Outre-mer [1].

Héribert, comte de Vermandois, que les modernes croient avoir tiré son origine de Bernard, roi d'Italie, et petit-fils de Charlemagne, mourut la même année. Ce seigneur si actif et si ambitieux aurait eu, si cette opinion était fondée, plus de droits qu'aucun autre à la couronne de France ; et quoique les lois de l'hérédité fussent loin d'être regardées comme inviolables par les Francs, il n'est pas probable que lui ou son père n'eussent élevé aucune prétention à régner, à une époque où tous ceux qui descendaient de Charlemagne par les femmes, même par les bâtards, s'asseyaient sur quelque trône de l'Europe. Héribert laissait cinq fils, tous parvenus à l'âge d'homme. Cependant le partage de l'hérédité de leur père pouvait exciter entre eux quelque désunion, et Louis se flatta d'en profiter pour leur retirer quelqu'une des concessions qu'il avait été forcé de faire à leur père. Surtout il crut pouvoir reprendre au plus jeune, Hugues, alors âgé de vingt-trois ans, l'archevêché de Reims si longtemps contesté entre lui et Artaud; mais Hugues le Grand, comte de Paris, prit sous sa protection les fils du comte de Vermandois, qui étaient en même temps ses neveux. Il força Louis à leur accorder des conditions avantageuses; il se fit aussi confirmer à lui-même les titres de duc de France et de duc de Bourgogne ; ensuite il invita le roi à venir le trouver à Paris, où il se complut à lui donner l'hospitalité. Louis d'Outre-mer, étranger et entouré

[1] Frodoardi Chron. ann. 943, p. 196. — Fragment. Hist. Franciæ, p. 305. — Hugonis Floriacensis libellus, p. 320.

d'espions dans cette ville, qui aurait dû être sa capitale, y fut malade pendant la plus grande partie de l'été [1].

Le roi n'abandonnait point cependant le projet de relever l'autorité royale de son abaissement, et d'affaiblir ses grands vassaux les uns par les autres (944). Il croyait que sa faiblesse autorisait la ruse; et si l'activité et les talents qu'il déploya eurent peu de succès, peut-être n'en dut-il accuser que les soupçons qu'il avait fait naître sur son caractère, et sa réputation de mauvaise foi. Au printemps de 945, il visita l'Aquitaine, et il y eut des conférences avec les principaux seigneurs du pays, surtout avec Raimond Pons, peut-être le comte de Toulouse, peut-être son cousin le comte de Rouergue, de même nom que lui; tous deux étaient très-puissants dans la Gaule méridionale; tous deux avaient fait pompe de leur attachement à un monarque qui n'avait presque rien à démêler avec eux. Il est probable qu'en cette occasion Louis en obtint quelque secours [2]. A son retour, il encouragea ses serviteurs à s'emparer tantôt de force, tantôt par trahison, de différents châteaux qui appartenaient aux fils du comte de Vermandois; le comte Hugues prit leur défense, et c'est ainsi que se renouvelèrent les hostilités entre deux beaux-frères, dont l'un portait le titre de roi, et l'autre de duc de France. Toutefois en commençant la guerre, l'un et l'autre essaya de faire agréer ses motifs par le puissant roi de Germanie, Othon le Grand, frère de la femme de tous deux. Les ambassadeurs de Louis et ceux de Hugues se rendirent au palais d'Aix-la-Chapelle, où Othon tenait une diète du royaume de Lorraine. Le roi de Germanie crut devoir favoriser la cause d'un roi; il fit aux députés du roi de France un accueil gracieux; il montra un front sévère à ceux du comte de Paris: mais un de ceux-ci, nommé Manassé, tirant de son sein des instructions qu'il avait pércédemment reçues de Louis, lorsqu'il était à son service, les lut à l'assemblée. Othon y était attaqué d'une manière indécente et accusé de parjure. Les ambassadeurs de Louis ne purent nier l'authenticité de ces instructions, et Othon, indigné, renonça à l'alliance du roi des Français, défendit à ses fidèles de lui fournir aucune assistance, et assura Hugues de son amitié [3].

L'ambition de Louis et sa mauvaise foi avaient excité contre lui une juste défiance, mais ses rivaux n'étaient ni plus modérés ni plus loyaux

[1] Frodoardi Chronic. ann. 943, p. 197.

[2] Frodoardi Chronic. ann. 944, p. 197.—Hist. générale du Languedoc, liv. XII, chap. 42, p. 77. — [3] Frodoardi Chron. ann. 944, p. 197.

que lui. Hugues, qu'on pouvait regarder comme leur chef, les abandonna lorsque le roi lui proposa d'attaquer en commun la Normandie, et d'en partager la conquête de telle sorte que Rouen rentrât sous la domination immédiate de la couronne, et Bayeux sous celle du comte du Paris. Le jeune Richard, duc des Normands, était alors même captif de Louis, qui l'avait fait conduire à Laon, sous prétexte de veiller à son éducation; et les Normands se voyaient entourés d'ennemis au moment où leur plus ancien allié se déclarait contre eux. Les Bretons ne pouvaient se résigner à reconnaître la suzeraineté de ces étrangers, et ils les attaquaient avec acharnement toutes les fois qu'ils pouvaient croire l'occasion favorable. Dans le cours de l'année 944, trois batailles furent livrées entre eux. Les comtes Alain et Bérenger, qui conduisaient les Bretons, furent vaincus près de Dol; cette ville fut prise, et son évêque massacré. Victorieux dans un second combat, ils furent vaincus de nouveau dans un troisième, et leur pays fut abandonné aux ravages des Normands païens qui étaient venus joindre leurs compatriotes. Mais la mortalité avait été très-grande parmi les Normands, et leurs chances, pour résister à tant d'attaques simultanées, semblaient diminuer chaque jour [1].

Les Normands joignaient à leur courage indomptable une grande adresse d'esprit, et un grand talent pour les négociations et l'intrigue. Osmond, gouverneur du jeune duc Richard, fut le premier à en donner des preuves. Il avait vu son élève traité durement par Louis, et accablé de paroles injurieuses, comme fils d'une femme sans honneur. Il lui conseilla de donner à entendre que le chagrin causé par cette insulte avait affecté sa santé, de se feindre malade, de se mettre au lit, et le jeune homme trompa en effet si bien ses gardiens qu'on désespéra de sa vie. On ne songea plus dès lors à apporter la même vigilance à l'empêcher de s'évader, et Osmond, son gouverneur, l'ayant vu seul un instant le soir, l'enveloppa dans une botte d'herbe, qu'il chargea sur ses épaules, comme s'il voulait la porter à son cheval favori; car aucun des soins que le soldat pouvait rendre au destrier compagnon de ses batailles, n'était regardé comme avilissant. Osmond, transportant ainsi son jeune élève, tandis que le roi, et presque tous les habitants de Laon s'étaient retirés dans leurs appartements pour souper, gagna les mu-

[1] Frodoardi Chron. ann. 944, p. 198. — Fragment. Hist. Franciæ, p. 305. — Libellus Hugonis Floriacens. monachi, p. 320. — Orderici Vitalis eccles. Histor. lib. VI, p. 15, t. IX. — Chron. sancti Michaelis in periculo maris. t. IX, p. 92.

railles, et pressant son cheval, il arriva au milieu de la nuit à Coucy, où il le mit en sûreté [1].

Bernard le Danois, comte de Rouen, auquel le gouvernement de la Normandie avait été confié pendant la minorité du jeune duc, ne montra pas moins d'habileté dans ces circonstances difficiles. Il recourut directement à Louis d'Outre-mer ; il lui offrit la soumission la plus entière ; il lui représenta en même temps combien le roi s'affaiblirait s'il partageait avec le comte Hugues un duché que les Normands s'empresseraient de lui abandonner tout entier, et s'il essayait de vaincre, par les armes d'un vassal peu obéissant, une armée qui était prête à ne combattre que pour lui. Sur son invitation, Louis se rendit à Rouen, et il y fut reçu avec des marques d'affection et de respect qui lui firent une illusion complète. Il avait besoin de troupes, les Normands s'empressèrent à se ranger sous ses étendards, et à sa suite ils portèrent leurs ravages dans le Vermandois. Hugues s'était approché de Bayeux pour en faire le siége, le roi lui déclara qu'il avait pris cette ville sous sa protection, et lui ordonna de se retirer : le comte de Paris, obéit, mais en frémissant. Son ressentiment fut encore augmenté quand il apprit que le roi s'était fait donner des otages par la ville d'Évreux, qui lui appartenait [2].

Cependant le roi de Danemarck Harald ou Aigrold avait été sollicité par le comte Bernard de donner des secours au fils de ce Guillaume qui l'avait remis sur le trône, et Harald, sensible en même temps à la reconnaissance et à l'ambition, était arrivé en Normandie avec une vaillante armée de ses sujets païens (945). Harald demanda une conférence à Louis, et les deux rois convinrent de se rencontrer en un lieu connu jusqu'alors sous le nom de Saline de Corbon, mais qui, à dater de cette époque, fut appelé le *Gué de Herluin*. Ils s'abordèrent comme alliés, comme également intéressés à protéger le jeune Richard ; mais l'entrevue prit bientôt un caractère d'animosité, lorsque les Danois parlèrent du meurtre du duc Guillaume, que Louis avait trop tôt pardonné au comte de Flandre. Un Danois reconnut parmi les seigneurs qui accompagnaient Louis, Herluin, comte de Montreuil, que Guillaume avait voulu protéger contre le comte de Flandre, et qui avait été la cause innocente du meurtre du duc des Normands. Il lui reprocha

[1] Willelmi Gemetic. Histor. Normannor. lib. IV, cap. 4 et 5, p. 265.

[2] Frodoardi Chron. ann. 944, p. 198. — Orderici Vital. eccles. Histor. lib. VI, p. 13, t. IX.

le malheur arrivé à son noble chef, le transperça de sa lance, et l'étendit mort à ses pieds. Son frère Lambert et les autres seigneurs français mirent aussitôt l'épée à la main pour le venger, mais ils furent accablés par le nombre. Dix-huit comtes français furent massacrés avec la plupart de leurs soldats. Louis d'Outre-mer réussit à s'échapper de la mêlée, et à se réfugier à Rouen; mais il n'y trouva point la sûreté qu'il cherchait. Les Normands chrétiens, dont il se croyait aimé, se déclarèrent aussitôt contre lui, et Bernard lui-même, comte de Rouen, le fit arrêter et jeter en prison [1].

La reine Gerberge, femme de Louis, lorsqu'elle fut informée de sa captivité, s'adressa à tous les souverains dont elle pouvait attendre quelque secours, pour le remettre en liberté; à Edmond, cousin de son mari, qui en 941 avait succédé à Athelstan son frère, sur le trône d'Angleterre; à Othon, roi de Germanie, son frère; à Hugues, comte de Paris, son beau-frère; et elle réussit en effet à exciter leur intérêt. Bernard, comte de Rouen, désirait probablement lui-même rendre la liberté à Louis, s'il pouvait à ce prix obtenir une pacification avantageuse. Il demanda que le jeune Richard fût mis en possession de toutes les prérogatives accordées par les rois français à son père et à son aïeul, et que, en garantie de l'exécution de cette promesse, le fils aîné du roi lui fût donné en otage. Gerberge ne voulut consentir à donner que le second; mais Guido, évêque de Soissons, l'accompagna, et les Normands s'en contentèrent. Ils remirent Louis au comte Hugues, qui jusqu'alors avait traité avec eux au nom de sa belle-sœur. Celui-ci, changeant tout à coup de rôle, confia le roi prisonnier à la garde de son vassal Thibault, comte de Chartres, et déclara qu'il ne le remettait en liberté qu'autant que la ville de Laon, la seule qui fût demeurée sous le domaine immédiat de la couronne, lui serait livrée [2].

Louis passa une année entière dans la captivité, avant de pouvoir se résigner à donner, pour se racheter, sa dernière forteresse; il s'y résolut enfin, au moment où le roi de Germanie, Othon, dont Gerberge avait aussi imploré les secours, avait déjà rassemblé son armée pour entrer en France, avec Conrad, roi de Bourgogne, qui depuis

[1] Frodoardi Chron. ann. 945, p. 199. Willelmi Gemeticensis, lib. IV, cap. 7 et 8, p. 265. — Fragment. Histor. Franciæ, p. 305. — Hugonis. Floriacens Libellus, p. 321.

[2] *Ibid.* — Fragment. Hist. Franciæ, p. 305. — Frodoardi Hist. Remens. lib. IV, p. 169. — Chronic. Virdunense, p. 293.

fut surnommé le Pacifique. Louis, auquel on avait si récemment manqué de foi, ne se piqua pas d'observer des engagements que la force lui avait fait contracter. Il alla joindre immédiatement Othon, et, de concert avec lui, il attaqua ceux des mains desquels il venait de sortir. La ville de Laon ayant paru trop forte aux deux rois pour qu'ils osassent en faire le siége, ils tournèrent vers celle de Reims; ils intimidèrent l'archevêque Hugues, qui prit le parti de la fuite, et ils remirent de nouveau sur son siége l'archevêque Artaud. Ils ne purent réussir à faire aucune autre conquête, mais ils étendirent leurs ravages dans les campagnes des deux duchés de France et de Normandie. Othon repassa ensuite la Meuse, et Louis, n'ayant plus de ville où il fût le maître, vint établir sa résidence à Reims [1].

Le fils de Louis, nommé Carloman, que Gerberge avait donné en otage aux Normands, mourut à Rouen durant sa captivité; en sorte que le roi n'eut aucune concession à faire pour le retirer d'entre leurs mains. D'autre part le jeune duc Richard, qui depuis fut surnommé *Sans Peur*, avait été reconduit à Rouen par le comte Hugues, et celui-ci avait promis de lui donner en mariage sa fille Emma, lorsque les deux époux seraient en âge de s'unir. Quoique ce mariage n'ait été célébré que seize ans plus tard, en l'an 960, la promesse suffit pour resserrer l'alliance entre les deux familles, et les Normands marchèrent dès lors sous les bannières du comte de Paris [2]. Ils le servirent dans ses nombreuses expéditions, qu'on ne saurait guère détailler, puisqu'elles se bornaient le plus souvent à des surprises de châteaux. La France, dans moins d'un demi-siècle, s'en était couverte : de toutes parts on élevait de nouvelles forteresses, et comme l'art de les attaquer n'avait point fait des progrès proportionnés à ceux de l'art de les défendre; comme aussi les armées, qu'on ne payait point, ne continuaient jamais leur service pendant plusieurs semaines, ce n'était presque jamais que par une escalade nocturne, ou par une trahison qu'on réussissait à se rendre maître d'une ville ou d'un château fort.

Tandis que le comte Hugues faisait la guerre au comte Arnolphe de Flandre (947), et que Louis avec quelques Lorrains assiégeait Mouson, où s'était retiré Hugues, fils d'Héribert, archevêque intrus de Reims,

[1] Frodoardi Chronic. ann. 946, p. 200, — Vitichindus, lib. III, p. 651. — Mascovii Commentar. lib. II, cap. 12, p. 43.

[2] Willelmi Gemeticens, lib. IV, cap. 9 et 10, p. 266. — Frodoardi Chronic. ann. 960, p. 212.

le roi de Germanie Othon, et le pape Agapit interposèrent leurs bons offices pour mettre fin aux troubles de la France. La rivalité entre Artaud et Hugues de Vermandois, tous deux nommés à l'archevêché de Reims, avait donné occasion au renouvellement des hostilités. Leur double nomination présentait la seule question de droit qui fût difficile à résoudre. Les deux prétendants appartenaient également à la haute noblesse; tous deux avaient des terres, des vassaux, l'habitude des armes, et une famille nombreuse déterminée à ne point les abandonner. Hugues de Vermandois avait été élu par le crédit de son père, lorsqu'il n'était encore âgé que de cinq ans, et cette première nomination avait sans doute été irrégulière; aussi avait-elle donné lieu à sa déposition et à la nomination d'Artaud. Cependant Hugues avait été depuis rappelé par son chapitre, confirmé par des conciles, par les déclarations des papes, par le consentement même de son rival. Celui-ci, de son côté, avait été réinstallé à plusieurs reprises, et les prélats les plus attachés à la discipline ecclésiastique se déclaraient en sa faveur. Les neveux d'Hérivée, prédécesseur de l'un et de l'autre, avaient aussi un parti dans le diocèse de Reims; ils y possédaient des châteaux forts, et ils attaquaient tour à tour ou étaient attaqués, tantôt par l'un, tantôt par l'autre. Toute la Champagne rémoise était sans cesse troublée par les expéditions des divers partis, les escalades, les surprises de châteaux, les trahisons et les défections des feudataires de l'un ou de l'autre. Louis et Othon eurent au mois d'août une entrevue où ils tâchèrent de régler les droits mutuels : leur décision devait cependant être sanctionnée par l'Église, en sorte qu'ils la renvoyèrent à un concile convoqué à Verdun pour le milieu de novembre de la même année. Ce concile, composé d'archevêques et d'évêques allemands, lorrains et français, ne se trouva pas apparemment assez nombreux pour forcer à la soumission l'archevêque Hugues, qui ne voulut pas le reconnaître [1].

Un second concile provincial fut assemblé à Mouson, le 13 janvier 948. Il se composait seulement des évêques de la province de Trèves et de celle de Reims. Hugues lui présenta des lettres du pape Agapit qui ordonnaient qu'on le remît en possession de son siége. Mais Agapit II, qui en 946 avait succédé à Marin II, était une créature du patrice Albéric, souverain de Rome. Pendant les dix ans qu'il siégea sur le trône pontifical, il ne put jamais se soustraire à la dépendance de ce petit

[1] Frodoardi Chronic. ann. 947, p. 201. — Concil gener. t. IX, p. 622. — Baronii Annal. eccl., ann. 947, t. X, p. 736.

seigneur ou de son fils : aucun souvenir n'est resté de lui dans l'histoire ecclésiastique, et le clergé des parties éloignées de la chrétienté, celui de France surtout, était peu disposé à obéir à un homme à qui il n'était pas permis d'avoir une volonté. Les évêques de Mouson jugèrent que les lettres du pape n'étaient point conformes aux sacrés canons; ils supposèrent qu'elles lui avaient été surprises par quelque artifice; et au lieu de lui obéir, ils ordonnèrent qu'Artaud fût maintenu dans son siége, tandis que Hugues serait excommunié, s'il ne se présentait pas devant un concile plus nombreux convoqué pour le juger. Agapit lui-même, qui voyait son autorité méprisée, se hâta de convoquer ce concile à Ingelheim pour le 7 juin suivant, sous la présidence de son légat, Marin, évêque de Polymarti. Il s'y trouva trente-et-un archevêques ou évêques, presque tous sujets d'Othon, qui était lui-même présent à l'assemblée, aussi bien que le roi Louis [1].

« Après avoir récité les prières, dit Frodoard, selon l'ordre de la » célébration des conciles, et après la lecture des saintes autorités, les » glorieux rois Othon et Louis entrèrent et s'assirent ensemble. » Lorsque le légat du siége apostolique, l'évêque Marin, eut parlé, le » roi Louis se leva du banc où il était assis, à côté du roi Othon, et il » exposa sa plainte devant le vicaire du siége apostolique envoyé à cet » effet, aussi bien que devant l'assemblée des évêques. Il rapporta » comment il avait été appelé des régions *outre-marines*, par les » députés d'Hugues, et des autres princes de la France, pour recevoir » d'eux le royaume, son héritage paternel; comment il y avait été » élevé et consacré par les acclamations des grands, et de toute la » milice des Francs, qui lui avaient confié le gouvernement royal; » comment il avait ensuite été rejeté par le même Hugues, poursuivi » par ses artifices, arrêté et retenu par lui prisonnier, pendant un an » entier; comment il n'avait plus tard pu obtenir sa liberté qu'en » remettant à Hugues, qui l'avait aussitôt occupé, le château de Laon, » la seule de toutes les demeures royales que la reine Gerberge eût pu » jusqu'alors conserver pour lui avec l'aide de ses fidèles. Et si quelqu'un » objectait que tous ces outrages qu'il avait reçus depuis qu'il gouvernait » le royaume, lui avaient été faits en punition de quelque manquement » qui vînt de lui, il était prêt à se purger d'une telle accusation, par

[1] Frodoardi Chronic. ann. 948, p. 202. — Ejusd. Histor. Remensis, lib. IV, cap. 34, p. 169. — Chron. Saxon. p, 229. — Baronii Annal. 948, t. X, p. 738. — Pagi critica, § 1, p. 853. — Concilior. Labbei, t. IX, p, 623.

» le jugement du synode, sous la préception du roi Othon, ou à s'en » justifier par un combat singulier [1].

» Ensuite, l'archevêque Artaud, se levant, exposa, selon l'ordre que » lui en avait donné le pontife romain, le commencement et la teneur » du procès pendant entre lui et Hugues, subrogé à l'église de Reims; » après avoir lu ce récit (qu'il avait rédigé en forme de lettre adressée » au légat et au concile), il le traduisit en langue théotisque, pour l'in- » telligence des deux rois [2]. Un prêtre de Hugues, nommé Sigebold, » entra ensuite dans le synode, et exposa les lettres qu'il avait déjà » publiées à Mouson, et qu'il déclara avoir reçues à Rome, de ce même » évêque Marin, vicaire du pape au concile : Marin produisit alors » les lettres que le même Sigebold avait apportées à Rome, et demanda » qu'on les lût au concile. On y trouva que les évêques de Soissons, » de Beauvais, de Laon, et tous les autres du diocèse de Reims, l'avaient » délégué au siége apostolique, pour en obtenir la restauration de » Hugues sur son siége, et l'expulsion d'Artaud. » Les évêques interpellés nièrent leur signature; Sigebold, convaincu de faux, fut dépouillé de ses honneurs, et exilé; l'erreur de la cour de Rome fut regardée comme annulant une décision qui lui avait été surprise, et le concile d'Ingelheim prononça qu'Artaud serait intrônisé, que Hugues, au contraire, serait frappé d'anathème, et que les évêques qui l'avaient ordonné, comme ceux qui avaient été ordonnés par lui, seraient également excommuniés, s'ils ne se rendaient à Trèves avant le 6 des ides de septembre, pour y faire pénitence [3].

Le concile craignait beaucoup plus de compromettre son autorité, en décidant la controverse qui lui était soumise entre le roi Louis et le comte de Paris, et en se prononçant contre le dernier, dont le pouvoir était devenu si redoutable. Cependant Othon et Louis obtinrent des pères assemblés à Ingelheim, la publication d'un canon conçu en ces termes : « Qu'aucun désormais n'ait la présomption d'usurper la puis-

[1] Frodoardi Chronic. ann, 948, p. 202.

[2] La lettre d'Artaud au concile nous a été conservée par Frodoard, *Histor. Remensis*, lib. IV, p. 170. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au milieu du dixième siècle la langue théotisque ou l'ancien franc était encore tellement répandu dans la France romane, qu'un évêque champenois traduisait une fort longue composition du latin en allemand, pour l'intelligence d'un roi dont le territoire ne s'étendait pas même jusqu'à la Lorraine. Louis IV, il est vrai, avait été élevé chez les Anglo-Saxons.

[3] Labbei Concilior. t. IX, p. 625, can. 2.

» sance royale, ou de faire montre d'aucune tache de perfidie, car
» nous avons décrété, en nous conformant au concile de Tolède, que
» Hugues, envahisseur et ravisseur du royaume du roi Louis, doit
» être frappé du glaive de l'excommunication, à moins qu'il ne se
» rende au concile synodal, au temps qui lui sera prescrit, et qu'il ne
» le satisfasse par sa repentance pour une audace si coupable [1]. »

Louis était loin de se sentir satisfait par une déclaration aussi vague; il prévoyait que le comte Hugues ne s'empresserait pas de s'y soumettre; et il se tourna vers Othon le Grand, pour lui demander quelques secours contre ses ennemis. Othon donna en effet commission à Conrad, son gendre, qui en 944 avait réuni le duché de Lorraine à celui de Franconie, de rassembler l'armée des Lorrains pour soutenir le roi de France. En attendant que cette armée fût prête à marcher, les évêques lorrains se chargèrent de donner l'hospitalité au roi et aux évêques de France qui l'avaient suivi en Allemagne. Lorsque enfin la campagne commença, ses résultats se bornèrent à la prise de Mouson, à celle de Montaigu près de Laon, et à la soumission volontaire de l'évêque de Soissons; tandis que Hugues, pour s'en venger, prit la ville de Soissons, et la brûla en partie [2].

Un nouveau synode fut assemblé à Trèves à la fin de l'année. On lui rendit compte de la campagne des Lorrains en France, et de la résistance que le comte Hugues avait apportée à l'autorité de l'Église, comme à celle des deux rois. Les évêques, qui le savaient à la tête d'une nombreuse armée de Français et de Normands, montraient une grande répugnance à le poursuivre à la rigueur; ils cédèrent enfin aux instances de Liutdolf, ambassadeur et chapelain du roi Othon. Pour lui complaire, le comte Hugues fut excommunié comme ennemi du roi Louis, et en punition de ses outrages, mais seulement jusqu'à ce qu'il vînt à résipiscence et qu'il fît satisfaction au légat du pape; à moins qu'il n'aimât mieux recourir à Rome pour y obtenir son absolution [3].

Le synode de Trèves avait eu raison de craindre de compromettre son autorité (949). Le comte de Paris ne tint aucun compte de l'excommunication prononcée contre lui par l'Église : il ne fut pas abandonné

[1] Labbei concilior. t. IX, p 624, can. 1.

[2] Frodoardi Chronic. ann. 948. p. 203, 204. — Ejusd. Histor. Remensis, lib. IV, p. 174. — Chronic, Virdunense, p 294.

[3] *Ibid.*, p. 204. — Labbei Concil. gener. t. IX, p. 632.—Baronii Annal. eccles. ann. 948, p. 740.

à cette occasion par un seul de ses partisans : son neveu et son protégé, l'archevêque intrus Hugues de Vermandois, ne montra pas plus d'empressement à se soumettre à la double autorité du pape et du concile ; il trouva même de nouveaux partisans parmi les soldats de son compétiteur, et il se fit livrer par eux le château d'Aumont. Les fluctuations de l'opinion publique dans des siècles de barbarie et d'obscurité, ont en général échappé à l'observation des historiens ; on suppose à toute une période également illettrée, le même esprit, ou plutôt la même soumission servile. Quand on voit l'Église toute-puissante au neuvième et au onzième siècle, on ne doute point qu'elle ne le fût également au dixième, et l'on se trompe. Les révolutions dans l'Église infaillible et immuable, les révolutions dans les gouvernements qui ont pour système de ne jamais changer, ne sont pas moins rapides et moins fréquentes que dans les États populaires, et dans les systèmes où le préjugé de l'antiquité n'est compté pour rien. Plus on approfondit l'étude de l'histoire, et plus on demeure convaincu qu'on ne saurait appliquer les observations faites sur un demi-siècle, au demi-siècle qui le précède ou qui le suit. A dater de l'époque où sous Charles le Chauve, sous Louis le Bègue, les conciles étaient les seuls souverains de la France, aucune nouvelle doctrine religieuse ne s'était introduite dans les Gaules, aucun esprit d'insurrection contre l'Église ne s'était répandu, aucune lumière philosophique n'avait commencé à luire ; cependant le pouvoir militaire, se relevant tout à coup en France comme en Italie, avait remplacé le pouvoir sacerdotal ; les immenses possessions de l'Église avaient été partout usurpées par les frères et les neveux des prélats, qui s'étaient fait distribuer en fief les châteaux dépendants de chaque siége ; les évêques devenus guerriers n'avaient pris rang qu'après d'autres guerriers mieux élevés qu'eux pour l'art de la guerre. Les papes eux-mêmes étaient tombés dans la dépendance des marquis de Toscane, des comtes de Tusculum, ou des patrices de Rome ; dans leur faiblesse ils avaient sanctionné des élections, légalisé des irrégularités, expédié des bulles, d'après les intérêts du moment, non dans la vue de maintenir la discipline de l'Église ; et chacun des actes de cette politique incertaine leur était reproché ensuite, et tendait à détruire leur crédit.

Louis d'Outre-mer donnait chaque jour des preuves nouvelles de son courage et de son habileté dans la petite guerre contre le comte Hugues, à laquelle il était réduit ; mais ces qualités ne suffisent point pour relever l'importance d'événements aussi minutieux, et aussi éloi-

gnés de nous. Il rentra de nuit et par escalade dans la ville de Laon; il attaqua vaillamment la garnison qu'il avait surprise, et il la fit presque toute prisonnière; mais une partie des soldats de Hugues se réfugia dans la grande tour que Louis avait bâtie lui-même au-dessus d'une des portes, pour lui servir de château royal; elle s'y défendit avec succès, et Hugues, s'en approchant avec une armée de Normands et de Français, la ravitailla à deux reprises différentes, et en changea à deux reprises la garnison [1].

Le pape Agapit avait confirmé l'excommunication prononcée contre Hugues par le concile de Trèves; cependant comme ce comte ne montrait aucune disposition à se soumettre (950), et que Louis était sans force pour le réduire, celui-ci recourut de nouveau au roi Othon, avec lequel il eut une conférence sur la rive droite de la Moselle, le priant, non plus d'attaquer le comte de Paris, mais de se faire médiateur d'une bonne paix avec lui. Conrad, duc de Lorraine et gendre d'Othon, fut chargé de la négociation. Nous n'en savons point les détails, mais il est probable que le roi fit toutes les concessions que son puissant sujet lui demanda. Conrad et Hugues le Noir, avec les évêques de Metz et de Cambrai, ayant ensuite garanti la sûreté du comte de Paris, il se rendit auprès du roi, auquel il fit de nouveau hommage, et auquel il restitua la citadelle de Laon. Le comte Hugues se réconcilia en même temps avec l'archevêque de Reims, Artaud, le comte Arnolphe de Flandre et le comte Raynold. Ce dernier, au mépris de la paix, surprit, peu de semaines après, un château de Hugues, nommé Braine, mais le roi le fit aussitôt restituer; tandis que Thibault, surnommé le Tricheur, comte de Blois et de Chartres, et vassal de Hugues, ayant surpris à son tour le château de Coucy, le roi ne put, par ses instances, obtenir qu'il lui fût restitué [2].

Cette provocation nouvelle réveilla l'animosité à peine assoupie entre le comte et le roi; cependant ce dernier ne recommença point une guerre dont il avait peu de fruits à attendre; il partit même en 951 pour l'Aquitaine, avec une armée, comme s'il avait voulu ainsi éviter de nouveaux sujets de querelle avec son redoutable beau-frère. D'ailleurs Raymond Pons, le puissant comte de Toulouse, venait de mou-

[1] Frodoardi Chronicon. ann. 949, p. 205. — Fragment. Histor. Franciæ, p. 306. — Libellus Hugonis Floriacensis, p. 321.

[2] *Ibid.*, 950, p. 206. — Chron. Virdun, p. 294. — Mascovii Commentar. de Rebus imperii. lib. II, p. 46.

rir, laissant trois fils en bas âge, dont l'aîné, Guillaume, surnommé Taillefer, était destiné à lui succéder. Quoique l'hérédité des fiefs eût été établie par les lois, il se présentait toujours, par le suzerain, quelque chance de profiter d'une minorité ; et ce que le roi ne pouvait reprendre pour lui-même à ses puissants vassaux, il pouvait souvent l'ôter à celui qu'il n'avait plus occasion de ménager, pour le donner à un autre dont il voulait récompenser ou acheter les services. Ce fut par la Bourgogne que Louis d'Outre-mer se rendit en Aquitaine ; car il n'essayait point de traverser les États du comte de Paris et de ses confédérés, qui de Langres s'étendaient jusqu'à la Bretagne. Il séjourna quelque temps auprès de Léotald, comte de Mâcon, chez lequel il fut retenu par une maladie. Plusieurs des puissants seigneurs du midi de la France vinrent l'y trouver, entre autres Charles-Constantin, comte de Vienne, qui paraissait beaucoup plus empressé de reconnaître la souveraineté de Louis que celle de Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane, Étienne, évêque de Clermont d'Auvergne, et Guillaume Tête d'Étoupes, comte de Poitiers. On croit que Louis, qui devait à ce dernier de la reconnaissance, lui accorda sur la succession de Raymond Pons le duché d'Aquitaine, et les comtés d'Auvergne et de Velay, en lui laissant cependant le soin de les conquérir lui-même sur les fils du comte de Toulouse [1].

Louis d'Outre-mer ne ramena point d'Aquitaine en France les secours que peut-être il avait été y chercher, et l'on ne voit pas quel fut le résultat de son voyage : tourmenté par de petites intrigues autour de lui, il fut obligé de faire constamment la guerre, non plus aux grands vassaux, déjà trop puissants pour qu'il osât les attaquer, mais aux seigneurs châtelains du Laonais ou du Rémois, qui tantôt faisaient de leurs châteaux un repaire de brigands, tantôt mettaient leur défection à l'enchère, pour s'attacher à quelqu'un de ses rivaux. Il eut encore la douleur de se voir abandonner par sa mère Odgive, abbesse de Sainte-Marie de Laon, qui s'échappa de nuit de cette ville pour se réfugier chez Héribert II, comte de Vermandois, le fils de l'homme qui avait si longtemps retenu en prison son mari Charles le Simple, et qui l'épousa, malgré le chagrin qu'elle faisait ainsi à son fils, et la disproportion de leurs âges. Son abbaye fut donnée à Gerberge, femme de Louis, car tous les grands bénéfices ecclésiastiques étaient habituelle-

[1] Frodoardi Chronic. ann. 951, p. 207. — Histoire générale du Languedoc, liv. XII, ch. 54, p. 85.

ment usurpés par des séculiers, qui ne voyaient plus en eux que le revenu qu'ils pouvaient en attendre. Héribert donna en échange à Odgive, comme douaire, les revenus de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons [1].

Les petites guerres autour des châteaux de Champagne qui semblent à cette épopue (922) composer seules l'histoire de France, avaient acquis une sorte de dignité lorsqu'on pouvait les regarder comme les derniers efforts d'un roi brave et actif, mais dépourvu de puissance pour ramener ses grands vassaux à l'obéissance, et lorsque le restaurateur de l'Allemagne, Othon le Grand, secondait les travaux du roi son collègue et son beau-frère ; mais dans les dernières années de la vie de Louis IV, la prise et la reprise de Mareuil et de Vitry, châteaux forts disputés entre le comte Hugues et le roi, méritent à peine notre attention. Les yeux de la France, au lieu de se diriger vers ces petits combats, suivaient le grand Othon en Italie, où il avait vaincu Bérenger II vers la fin de l'année 951, et où il avait épousé Adélaïde, veuve de Lothaire, fils de Hugues de Provence, et sœur de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne. Othon était toujours le premier des rois de la nation des Francs. Dans un diplôme qu'il donna à Pavie au mois de février 952, il prend pour date la première année de son règne en Italie, et la seizième de son règne en France [2] ; et en effet, la France germanique était alors seule connue de l'Europe, la France romane n'était plus qu'un duché appartenant au comte de Paris ; aussi, quoique Louis prît de son côté le titre de roi des Francs, on savait à peine où l'on devait chercher son royaume.

La conquête de l'Italie par Othon (955) fut bientôt suivie, après qu'il eût rendu ce royaume en fief à Bérenger II, de mécontentements dans sa propre famille, et d'une guerre civile entre ce roi et son fils aîné Ludolphe, secondé par son gendre Conrad, duc de Lorraine. Cette guerre attira de nouveaux malheurs sur la partie des Gaules qui relevait de la couronne d'Othon. Conrad, averti que l'évêque de Metz, Adalbéron, s'était déclaré pour le roi de Germanie, surprit sa ville principale, et la livra au pillage de ses soldats : il ne put, d'autre part, défendre le reste de la Lorraine contre les ravages de saint Bruno,

[1] Frodoardi Chronic. ann. 951, p. 207. — Ex miraculis SS. Gregorii et Sebastiani in monasterio sancti Medardi. t. IX, p. 126.

[2] Muratori Antiquit. italic. Dissertat. 65, t. V, p. 484. — Ludovici Transmarini Diplomata, t. IX, p. 584.

frère d'Othon, et archevêque de Cologne, qui, à la tête d'une armée allemande, s'efforçait de prendre possession du duché de Lorraine qu'Othon lui avait destiné. Conrad, plutôt que de se laisser dépouiller de ce grand fief, appela les Hongrois à son aide, et ceux-ci étendirent de nouveau leurs ravages sur une partie de la Germanie, sur la Lorraine, et même sur le Vermandois, et les diocèses de Laon, de Reims et de Châlons dans la France romane [1].

La confusion était universelle, et le royaume de Louis d'Outre-mer semblait sur le point d'être consumé par une incendie qui s'était allumé bien loin de lui, lorsque ce prince, digne d'un meilleur sort et de plus de gloire, et qui pendant dix-huit ans avait lutté avec beaucoup de constance et quelque talent contre l'anarchie croissante et contre la désorganisation universelle, perdit la vie par un accident. Il se rendait de Laon à Reims avec l'intention d'y passer l'automne, lorsque sur les bords de l'Aisne un loup croisa son chemin. Louis voulut le poursuivre, et poussa son cheval contre lui; mais le coursier effrayé se renversa sur son cavalier, et le froissa grièvement par sa chute. Louis fut rapporté à Reims, où il languit quelque temps entre les mains des médecins; il y mourut enfin le 10 septembre 954, âgé seulement de trente-trois ans. Il fut enseveli dans la basilique de Saint-Remi. Avec lui s'éteignit la dernière étincelle du génie de Charlemagne, et la dernière espérance pour sa race de se relever de son abaissement. Sa femme Gerberge lui avait donné plusieurs enfants; mais deux seulement lui survécurent, Lothaire, âgé de treize à quatorze ans, qui lui succéda, et Charles, alors en bas âge, qui longtemps après fut duc de basse-Lorraine et de Brabant [2].

[1] Frodoardi Chron. ann. 953, 954, p, 208, 209. — Vitichindus, lib. III, p. 653. — Vita Brunonis, cap. 18. — Mascovii Commentar. lib. II, cap. 23, p. 60. — Chronicon Cameracense Balderici, p. 280.

[2] *Ibid.*, ann. 954, p. 209. — Fragment. Histor. Franciæ, p. 306. — Chronic. Virdunense, p. 259. — Chronic. Turonense, t. IX, p. 53,

CHAPITRE XV.

Règnes de Lothaire et de Louis V; fin de la seconde dynastie. 954-987.

Nous avons cherché à mettre sous les yeux de nos lecteurs, dans les premiers chapitres de cet ouvrage, le tableau des races diverses, civilisées et barbares, qui, bizarrement mélangées sur le sol des Gaules, devaient donner naissance à la nation française. Nous avons attiré les regards sur cette différence d'origine, aussi longtemps qu'elle influait sur les mœurs, sur les droits, sur les opinions. La dernière de ces races étrangères que nous avons vue venir se fondre au milieu de la nation française, est celle des Normands qui s'étaient établis en Neustrie, à la distance d'une génération seulement de l'époque à laquelle nous sommes parvenu, et qui déjà avaient adopté les opinions, les mœurs, la religion et la langue de cette patrie nouvelle.

Mais à dater de la seconde moitié du dixième siècle, ces différences de race semblèrent disparaître; les fils des barbares et des Romains, des étrangers et des natifs des Gaules, des vainqueurs et des vaincus, ne se montrèrent plus en opposition les uns aux autres; ils se réunirent et composèrent une population uniforme, qui oubliait son origine pour ne se distinguer plus que par la province où elle avait fixé son habitation, par le gouvernement auquel elle était soumise. On avait cessé de voir dans un même village des Francs, des Visigoths, des Celtes et des Romains; tous les habitants de l'Aquitaine étaient Aquitains, tous ceux de la Bourgogne étaient Bourguignons, tous ceux de la Flandre étaient Flamands; et la seule distinction admise entre eux tenait à leur liberté, à leur esclavage, ou aux différents degrés de dignité et de pouvoir qu'ils occupaient dans l'échelle sociale. L'oppression et la misère déracinent bientôt tous les souvenirs du passé; les esclaves mettent peu d'empressement à conserver les traces de leur ori-

gine, et dans un temps où la nation tout entière ne gardait point la mémoire des plus grands événements publics, on ne pouvait s'attendre à ce que des serfs conservassent plus précieusement les fastes de leur propre famille.

La langue avait acquis une sorte d'uniformité ; elle avait été enseignée par les vaincus aux vainqueurs, et elle faisait désormais le lien des races. Le latin était encore la langue de l'Église et de la loi ; l'allemand était encore la langue des rois et peut-être de l'armée ; mais le français était devenu la langue du peuple, et seulement avec la naissance de la langue commence l'identité de la nation. C'est la langue qui conserve l'esprit et le caractère d'un peuple, et qui les transmet d'un âge à l'autre; la langue nationale peut seule répéter ces mots naïfs, ces mots partis du cœur, qui font connaître l'homme mieux que des descriptions étudiées ; ces expressions proverbiales qui, répétées par toutes les bouches, ont influé sur tous les esprits ; ces chansons qui animaient les soldats; qui charmaient les loisirs des seigneurs, ou qui consolaient les souffrances du peuple. Les hommes de nos jours peuvent retrouver des ancêtres parmi les Francs ou les Gaulois qui habitèrent la même terre ; mais ce n'est que parmi ceux qui parlaient français comme eux qu'ils reconnaîtront des compatriotes.

La France rendue déserte, avilie et ravagée par les barbares du Nord, du Midi et de l'Orient, pendant la plus grande partie du règne des Carlovingiens, recommençait à cette époque à être habitée, à être fortifiée, à se couvrir de soldats ; et quoique l'histoire nationale fût presque silencieuse, l'histoire privée de chaque comté, de chaque ville, de chaque bourgade, recommençait à se composer de faits confus, mais nombreux. Le système féodal, lente création de plusieurs siècles, pouvait, sous quelques rapports, être considéré comme ayant commencé avec l'invasion des barbares, tandis que sous d'autres il ne fut pleinement établi que dans le onzième et le douzième siècle, époque sur laquelle il exerça une influence qui nous donnera occasion de mieux étudier son organisation. Mais au temps où nous sommes parvenu, il avait déjà opéré quelques effets avantageux ; quelque vicieux qu'il fût en lui-même, il était bien supérieur à l'état déplorable qu'il avait remplacé. Il y avait tout au moins une classe de citoyens à laquelle il avait rendu une patrie ; il avait inspiré à cette classe un intérêt dans la prospérité de ceux qui lui étaient subordonnés. Il avait relevé, par l'indépendance, le caractère avili des anciens propriétaires ; il avait mis la

bravoure en honneur, en lui confiant la défense de tous les intérêts personnels; il avait enfin fait naître l'idée de ces vertus chevaleresques, création poétique des siècles féodaux, qui influait d'une manière heureuse sur les mœurs nationales, en présentant à l'imagination un spectacle plus pur que celui du monde réel.

Nous ne saurions concevoir de transmission héréditaire de l'honneur des familles, ou des souvenirs des races, ni prendre un intérêt bien vif aux actions de nos ancêtres, tant que les noms de famille n'existent pas, et ceux-là n'étaient point encore inventés. On commençait cependant dès lors à sentir le besoin de reconnaître et de distinguer les généalogies, moins dans un but de vanité que pour éclaircir les intérêts et les droits. La confusion des noms propres, loin de permettre ces recherches fastueuses d'antiquité, qui commencèrent quelques siècles plus tard, ne laissait pas même éclaircir une question d'héritage ou de mariage dans les degrés canoniques, qui aujourd'hui nous paraîtrait toute simple. Pour porter quelque remède à ce désordre, on eut d'abord recours aux surnoms; et en effet, dans le dixième siècle, on rencontre à peine un comte ou un seigneur qui ne soit désigné par quelque appellation empruntée presque toujours aux idées chevaleresques qui commençaient à être en honneur. C'est ainsi que nous trouvons un Guillaume *Longue Épée*, un Guillanme *Taille Fer*, un Guillaume *Fier à Bras ;* et c'est encore ce qui fit alors donner à un Hugues, à un Alain, le surnom de *Grand*, par opposition à d'autres Hugues, à d'autres Alains, tandis que dans de tels hommes nous ne savons où reconnaître la grandeur.

Ce fut aussi un usage fréquent de rendre les mêmes noms héréditaires dans les mêmes familles; c'est ainsi qu'on voyait répéter les Raymond chez les comtes de Toulouse, les Guillaume chez ceux de Paris. Cette distinction, qui guide souvent l'antiquaire, était cependant loin de suffire; d'ailleurs la succession d'un second fils à la place de son aîné, troublait aussitôt cet ordre, et ramenait la confusion dans les familles [1]. Bientôt après, l'hérédité des fiefs étant devenue universelle, on commença à joindre le nom de la seigneurie à celui de l'homme, pour désigner la race. C'est ainsi que la noblesse feudataire ramena l'usage des noms de famille abandonné depuis le temps des

[1] Ces noms répétés devinrent quelquefois dans la suite des noms de famille. Celui d'Osmond, gouverneur de Richard sans Peur, paraît avoir passé ainsi à une illustre maison de Normandie.

Romains, usage qui des maisons seigneuriales passa bientôt à tout le reste de la nation.

Quelques-uns de ces noms de fiefs qui se sont liés à tous les souvenirs de la gloire française, commencent, à la même époque, à se trouver dans l'histoire. Les familles des comtes et des ducs qui partageaient avec les rois la souveraineté de la France, se sont toutes éteintes; mais les descendants de quelques feudataires qui relevaient d'eux, existent encore, ou du moins ont brillé pendant une suite de siècles parmi les nobles français. Ainsi le château de Couci, bâti par Hérivée, archevêque de Reims, fut accordé en fief, en 958, à un Harduin, sujet du comte Thibault le Tricheur, qui a donné naissance à l'illustre famille des Couci [1]. Ainsi le château de Montmorenci est mentionné pour la première fois la même année, lorsque Burchard, son propriétaire, qui se qualifie de *soldat*, et qui se dit aussi fils du duc Albéric, et neveu d'Édred, roi d'Angleterre, fonde un couvent à Bray-sur-Seine; et avec lui a commencé la famille des Montmorenci [2].

Enfin nous approchons de la révolution qui porta sur le trône de France la seule des familles de grands feudataires qui se soit conservée jusqu'à nos jours. Mais les révolutions des monarchies ne sont point fertiles en historiens, comme celles des républiques. C'est rarement dans un but d'utilité générale qu'une nouvelle dynastie est élevée sur le trône d'où l'autre est renversée; tantôt la violence, tantôt de basses et coupables intrigues ont fait le succès des usurpateurs. Chacun de ceux qui ont contribué à les élever leur a le plus souvent sacrifié son honneur, ses devoirs envers la patire, ou les intérêts qu'il était chargé de défendre, en retour pour des avantages personnels, des places ou de l'argent. Un sentiment de honte nationale s'attache à ces transactions, et personne ne trouve de plaisir à en conserver les détails pour la postérité. Le pouvoir royal ne saurait flatter l'imagination, que lorsque son antiquité le fait considérer comme une espèce de culte. A son origine, lorsque des égaux élèvent au-dessus d'eux leur égal pour se soumettre à lui, chacun se sent disposé à les accuser ou de bassesse ou de folie. Tandis que les nouveaux rois sont décriés comme usurpateurs, la révolution ne saurait se justifier qu'en flétrissant les rois détrônés, en révélant leurs vices ou leur incapacité. Mais cette apologie même ne

[1] Frodoardi Chronic. ann. 958, p. 211.
[2] Diploma Lotharii regis, ann. 958. Scr. franc. t. IX, p. 622.

saurait plaire longtemps à leurs successeurs. La famille repoussée ne se trouve pas seule compromise par l'examen qu'on fait de sa conduite, le pouvoir royal lui-même en demeure ébranlé ; et le nouveau monarque ne tarde pas à reconnaître que le silence et l'ignorance sur l'origine de ses droits, sont les meilleurs garants de l'obéissance.

En effet, les deux époques où l'histoire de France est enveloppée de la plus profonde obscurité, sont celles des deux changements de dynastie. Les règnes du dernier Mérovingien et du dernier Carlovingien, la révolution en faveur de Pépin, et celle en faveur de Hugues Capet, nous sont presque absolument inconnus. Notre meilleur guide pour l'histoire du dixième siècle était Frodoard, chanoine de Reims ; mais à l'époque où nous sommes parvenus, il avait déjà passé soixante ans ; il mourut seulement, il est vrai, le 28 mars 966, et il continua sa chronique jusqu'à la fin de sa vie ; mais il semble, dans son vieil âge, avoir été doué d'une curiosité moins active, ou avoir eu moins de matériaux : il a écrit son histoire plus sommairement, et il n'a point eu de successeur.

(954.) Lothaire, fils aîné de Louis d'Outre-mer, né en 941, n'était âgé que de treize ans à la mort de son père. Sa mère, Gerberge, sœur du roi Othon, sentait bien qu'elle ne réussirait pas par ses seules forces à le faire asseoir sur le trône ; elle crut donc plus sage de demander l'assistance de ce même Hugues, comte de Paris, que son mari avait combattu pendant toute la durée de son règne. Mais Hugues avait épousé sa sœur Hedwige, fille comme elle de Henri l'Oiseleur, et ce lien de parenté pouvait être fortifié par des rapports d'intérêt. Hugues pouvait trouver son avantage à élever pour la seconde fois sur le trône un roi mineur, afin de faire sanctionner par lui de nouvelles usurpations : en effet, Hugues promit son appui, à des conditions que la suite fit bientôt connaître. Les secours du frère de la reine, saint Bruno, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, furent plus désintéressés et non moins efficaces ; investi par Othon le Grand du gouvernement de l'ancien royaume de Lorraine, il avait déjà réduit son adversaire à poser les armes, et à déclarer, dans les états du royaume d'Allemagne, tenus à Zemla, le 15 juin 954, qu'il renonçait à la Lorraine, tandis que le fils d'Othon Liudolfe, dont il avait embrassé le parti, continuait sa résistance et renouvelait en Bavière la guerre civile [1]. Saint Bruno et

[1] Vitichindus, lib. III, p. 654.

Hugues déterminèrent aisément, par leur exemple et leur crédit, d'autres seigneurs de France, de Bourgogne et d'Aquitaine, à donner leur consentement à l'élection du nouveau roi. Lothaire [1] fut couronné par l'archevêque Artaud à Saint-Remi de Reims, le 12 novembre 954, et en retour il joignit aux duchés que le comte Hugues possédait déjà, la concession de celui d'Aquitaine [2].

Déjà Louis d'Outre-mer avait investi de ce duché, vers l'année 950, Guillaume Tête d'Étoupes, comte de Poitiers. Pour récompenser les services qu'il avait reçus de ce seigneur, il avait violé la loi des fiefs, et abusé de la jeunesse et de la faiblesse du fils de Raymond Pons, comte de Toulouse, qu'il dépouillait en sa faveur. L'injustice de cette première investiture ne rendait pas plus légitime l'acte du jeune roi, qui voulait reprendre ce que son père avait donné. Mais les fils de Raymond Pons étaient mineurs, et ils avaient dû succomber à la violence; Guillaume Tête d'Étoupes, au contraire, était dans la vigueur de l'âge, et fort résolu à ne pas se laisser dépouiller.

Hugues, qui voulait donner à son usurpation l'apparence d'un acte de l'autorité royale, invita le roi Lothaire et sa mère Gerberge, à passer avec lui les fêtes de Pâques (955), puis il les conduisit à la suite de son armée au siége de Poitiers. La république militaire des Aquitains était alors plus que suspecte [3]. En effet Guillaume n'osa point attendre son ennemi dans Poitiers; mais la ville était bien fortifiée, et après deux mois d'attaques infructueuses, Hugues et Lothaire, effrayés, dit-on, par un orage qu'on attribua à l'intercession de saint Hilaire, se résolurent à lever le siége. Ils abandonnèrent en même temps le château de Sainte-Radegonde, dont ils s'étaient rendus maîtres par surprise. Dans leur retraite ils furent attaqués par Guillaume, mais ils

[1] Lothaire, dont le nom germanique Hlod-Her était le même que celui des Clothaires de la première race, aurait dû être nommé Clothaire V; mais les rudes aspirations teutoniques commençaient à s'effacer du français; les noms allemands eux-mêmes s'oubliaient, et l'on ne songea point que le nom du nouveau roi était le même que celui de plusieurs de ses prédécesseurs.

[2] Frodoardi Chron. ann. 954, p. 209. — Ademari Cabannensis Chronic. p. 235. — Fragment. Hist. Franciæ. p. 306. — Hugonis Floriac. Chron. p. 323.

Lothaire lui-même appelle *élection* son assomption à la couronne, dans une charte accordée à l'église de Saint-Remi. *In cujus sacro templo ab omnibus Francorum proceribus electus sum, ac regali diademate coronatus. Diplomata* 111, t. IX, p. 617.

[3] Liutprandi Ticinensis Hist. lib. V, cap. 14, p. 437.

mirent bien vite son armée en déroute, et le comte de Poitiers ne s'échappa qu'avec peu de soldats [1].

La défaite des Aquitains ne facilita point à Hugues la conquête du duché d'Aquitaine ; il ne semble pas même qu'il l'ait entreprise de nouveau. Après cette expédition, la puissance royale paraît s'être complétement anéantie dans les provinces du midi de la Loire, depuisle milieu du dixième siècle jusqu'au milieu du douzième. On ne trouve pas même dans ces provinces de diplôme des rois, postérieur à une charte accordée le 8 mars 955, par le roi Lothaire à Godescalc, évêque du Puy [2]. Dès lors jusqu'au règne de Louis le Jeune, pendant un intervalle d'environ deux cents ans, les seigneurs de ces contrées ne voulurent plus recevoir des rois ces faveurs prétendues qui intervertissaient l'ordre de la justice, lorsqu'elles ne confirmaient pas des droits qui n'avaient plus besoin de leur autorité. Ils permirent seulement quelquefois, et par respect pour une ancienne habitude, que les tabellions fissent mention dans les contrats de l'année du règne du roi de France [3].

Dans la même année le grand Othon remporta, le 10 août, près d'Augsbourg, une victoire sur les Hongrois, qui délivra enfin la France, aussi bien que l'Italie et l'Allemagne, de leurs redoutables incursions. Le changement survenu dans l'état de la population et dans l'art de la guerre avait mis déjà auparavant un terme aux ravages des Normands et des Sarrasins : ceux des Hongrois s'étaient prolongés plus longtemps ; l'année précédente ils avaient franchi les frontières de France, et ils les menaçaient de nouveau lorsque Othon les défit. Les chevaux et les cavaliers armés à la légère, accoutumés à la sobriété par la pauvreté des déserts sarmates qu'ils traversaient dans leurs courses rapides, trouvaient encore de quoi vivre dans les campagnes de l'Europe occidentale, quoiqu'ils ne pussent réduire aucun château fort, et leur imprévoyante audace les poussait en avant sans calculer les chances d'une retraite [4].

Si le comte Hugues avait vécu, il aurait peut-être, l'année suivante, renouvelé ses attaques contre l'Aquitaine ; mais il mourut au château de

[1] Frodoardi Chronic. ann. 955, p. 210. — Orderici Vitalis Histor. eccles. lib. I, p. 10, t. IX, *Ibid.*, lib. VII, p. 17. — Chronic. Turonense, p. 55.

[2] Diplomata Lotharii regis, t. IX, p. 618.

[3] Histoire générale du Languedoc, liv. XII, chap. 57, p. 88. — Preuves, p. 96 et seq.

[4] Vitichindus, lib. III, p. 656. — Frodoardi Chronic. ann. 955, p. 210.

Dourdan-sur-Orge, le 16 juin 956, et il fut enseveli à la basilique de Saint-Denis. Sa puissance plusque ses talents ou ses exploits, lui avait fait donner le nom de grand; ellese partagea entre ses enfants, qui étaient encore fort jeunes. Il les avait eus de sa troisième femme, Hedwige, sœur du roi Othon. On a quelque doute sur leur nombre et l'ordre de leur naissance. Il paraît cependant qu'Othon était l'aîné de ses trois fils. Il lui avait donné sa part du duché de Bourgogne, et lui avait fait épouser la fille et l'héritière de Gislebert, duc d'une autre partie de la Bourgogne, auquel Othon succéda la même année. Celui-ci étant mort en 963 ou 965, le duché de Bourgogne passa à son troisième frère nommé tantôt Henri, tantôt Eudes [1]. Hugues, surnommé Capet, qui succéda au comté de Paris et au duché de France, n'était que le second des fils du grand comte, et l'on croit qu'à sa mort il n'était âgé que de dix ans [2].

L'extrême jeunesse du roi et du comte de Paris apaisa l'ambition qui avait divisé leurs pères. (957) Les deux sœurs Gerberge et Hedwige, tutrices de ces enfants, se réconcilièrent; elles se mirent ensemble sous la protection de leur frère Bruno, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, et elles surveillèrent en commun l'éducation de leurs enfants, tandis que les grands seigneurs se faisaient l'un à l'autre des guerres auxquelles le roi et le comte de Paris prenaient peu de part. Gerberge seulement demanda à son frère de lui faire recouvrer le douaire que son premier mari lui avait laissé en Lorraine, et que Raynier III au Long Col, comte de Hainaut, avait usurpé. A cette occasion le jeune Lothaire parut pour la première fois dans les camps. Il se rendit à Cambrai avec sa mère auprès de Bruno, et celui-ci, ayant cité à son tribunal Raynier au Long Col, et l'ayant contraint à s'y présenter à Valenciennes, le priva de son fief, et l'envoya mourir en exil [3].

[1] Hugo Floriacensis Chron. p. 323. — Frodard. Chron. ann. 956, p. 210 et 960. p. 212. — Fragm. Hist. Franciæ, p. 306. — Odoranni Mon. Chron. p. 237. — Plancher, Hist. de Bourgogne, liv. V, p. 242.

[2] Pagi critica ad ann. 956, § 6, p. 865, range les fils de Hugues dans cet ordre. L'Art de vérifier les dates, Mézeray, Daniel, le P. Plancher, Velly, et la plupart des historiens modernes, supposent que Hugues Capet était l'aîné. Le comte de Boulainvilliers, d'après Duchesne, donne au comte Hugues quatre fils. (*Mémoires historiques*, t. I, p. 171.)

[3] Frodoardi Chron. ann. 957, p. 211. — Sigebertus in Chron. ad ann. 959, p. 314.

Dans le même temps Baudouin III, fils d'Arnolphe comte de Flandre, et Roger, fils d'Harluin comte de Montreuil, se faisaient la guerre pour le *château* d'Amiens; car cette grande ville, si souvent ruinée par les invasions des Normands, et tombée enfin sous la dépendance d'un seigneur, n'était plus considérée que comme une bourgade munie d'une forteresse, dont quelques chevaliers se disputaient par les armes la possession [1].

Thibaud, comte de Blois et de Chartres, auquel sa mauvaise foi avait fait donner le surnom honteux de Tricheur, et qui pendant la vie du comte Hugues avait été le principal instrument de son ambition, avait étendu sa possession jusque dans la Champagne. Il y possédait le château de Couci, dont il avait donné le commandement à Harduin, un de ses vassaux. Les serviteurs de l'évêque de Reims le surprirent en 958; mais ils ne purent se rendre maîtres de la tour principale où Harduin s'était réfugié; Lothaire ne crut point au-dessous de lui de venir attaquer cette tour, dont il ne put pas se rendre maître après quinze jours de siége. Ces hostilités du roi contre un vassal du comte de Paris pouvaient brouiller les deux cousins [2]. Par une sorte de représaille, en effet, Robert, comte de Troyes, protégé du comte de Paris, s'empara, en 959, du château de Dijon. Les deux sœurs, Hedwige et Gerberge, recoururent à leur frère Bruno, pour remettre la paix entre elles et entre leurs enfants. Elles lui donnèrent rendez-vous en Bourgogne, et Bruno s'y rendit au travers de la France avec une armée de Lorrains. Il assiégea Dijon et Troyes, il régla par les armes les querelles des arrière-vassaux de la couronne, et il laissa les deux sœurs réconciliées. Mais si elles-mêmes ou leurs sujets avaient eu quelque sentiment de l'indépendance nationale, ils auraient été humiliés de voir un lieutenant du roi de Germanie traverser la France avec une armée étrangère, pour décider, entre le roi et son cousin, une dispute sur quelques châteaux [3].

De leur côté la reine Gerberge et son fils Lothaire se rendirent à Cologne auprès de Bruno, pour célébrer les fêtes de Pâques (960). Quelques soulèvements dirigés par le comte de Los avaient récemment éclaté dans le royaume de Lorraine; Lothaire s'engagea envers son oncle à n'y prendre aucune part; et celui-ci, auquel Othon accordait une

[1] Frodardi Chronic. 957, p. 211.
[2] *Ibid.*, 959, p. 211.
[3] *Ibid.*, p. 215. — Mascovii Comment. lib. II, cap. 14, p. 77.

entière confiance, et qui se conduisait bien plus en souverain qu'en gouverneur de province, en prit occasion de partager la Lorraine en deux duchés : il donna pour duc à la Lorraine supérieure, Frédéric, frère d'Adalbéron, évêque de Metz, et époux de Béatrix, sœur de Hugues Capet ; ce fut le fondateur de la maison de Bar. Godfrid, qu'il avait élevé lui-même, fut le duc de la Lorraine inférieure [1].

L'archevêque de Reims, Artaud, dont les querelles avec son compétiteur Hugues de Vermandois avaient si longtemps troublé le règne de Louis d'Outre-mer, mourut le dernier jour de septembre de l'an 961. Non-seulement Hugues vivait encore, mais il n'avait pas beaucoup plus de quarante ans ; ses frères et son cousin Hugues Capet demandaient avec instance qu'on lui rendît l'archevêché dont il avait été dépouillé ; mais saint Bruno, qui était alors le vrai gouverneur de la France, s'y opposa, en raison de l'excommunication prononcée contre lui par un pape et un concile. Les évêques du diocèse le secondèrent, et ils donnèrent l'archevêché de Reims à Odalric, fils d'un comte Hugues [2].

Tandis que la France jouissait d'un repos qu'elle devait bien plus à la faiblesse qu'à l'habileté de ses chefs ; que Hugues Capet, à peine âgé de quinze ans, n'avait pas encore donné à connaître quel pourrait être son caractère ; que Lothaire, qui avait au moins vingt et un ans, obéissait toujours avec la même déférence à sa mère Gerberge et à son oncle saint Bruno, le chef de la famille Othon le Grand conquérait pour la seconde fois l'Italie sur Bérenger II, à qui il avait laissé dix ans ce royaume en fief. Le 9 février 962, il reçut à Rome la couronne impériale des mains du pape Jean XII. Ses vertus, ses talents, ses victoires avaient renouvelé la vigueur de la monarchie germanique, et il relevait l'empire après un interrègne de trente-neuf ans, avec presque autant de gloire que Charlemagne l'avait créé. Ses deux sœurs, qui gouvernaient la France, l'une avec le titre de duchesse, l'autre avec celui de reine ; son frère, qui gouvernait le royaume de Lorraine ; son beau-frère, Conrad le Pacifique, qui régnait ignoré dans la Bourgogne transjurane et la Provence, se croyaient tous obligés de lui obéir. L'Occident était devenu de nouveau une seule monarchie ; mais, quoiqu'elle eût pour chef un homme de génie, chaque province avait un gouvernement actif, et dès cette époque, un esprit de vie recommença à circuler dans tous les membres.

[1] Frodoardi Chronic. 960, p. 212. — Rutparus in vitâ sancti Brunonis, cap. 36. — Mascov. lib. II, cap. 54, p. 77.

[2] *Ibid.*, 961, 962, p. 112.

Le règne d'Othon le Grand est l'époque de la renaissance de l'Italie et de l'Allemagne ; son influence sur la France ne fut que passagère ; il la gouverna plus par les sages conseils qu'il donnait à ses sœurs que par des ordres.

Au reste, cette influence pacifique d'Othon le Grand s'étendait seulement sur le district de Soissons et celui de Reims, sur lesquels régnait le fils de Gerberge, et sur les duchés bien plus étendus de France et de Bourgogne, qui formaient l'héritage du fils d'Hedwige ; encore les vassaux de l'un et de l'autre observaient-ils à peine la paix que l'empereur avait imposée à leurs souverains. Thibaud le Tricheur, comte de Chartres et de Blois, était le moteur de toutes les intrigues, de toutes les petites guerres qui troublaient la tranquillité de la Neustrie et de la France. Il s'était brouillé avec Hedwige, et il avait offert son hommage au roi Lothaire, qui commençait à manifester pour la dissimulation et la ruse, un goût que ses hautes prétentions comparées à la faiblesse de ses moyens devait peut-être développer en lui. Thibaud acquit une grande influence sur le caractère du jeune roi, et il fut pour lui un dangereux précepteur.

Lothaire, resserré entre les États de ses cousins, les fils du comte de Paris, et ceux qu'administrait son oncle saint Bruno, ne pouvait guère tourner ses vues ambitieuses que vers la Normandie. Richard sans Peur, arrivé alors à l'âge d'homme, la gouvernait, et en 960, il avait épousé Emma, sœur de Hugues Capet, qui depuis longtemps lui avait été promise par son père [1]. A deux reprises Lothaire, de concert avec Thibaud le Tricheur, tendit des embûches à Richard sans Peur, pour s'emparer de sa personne. Il lui donna près d'Amiens un rendez-vous où le duc des Normands aurait été fait prisonnier, si deux soldats de Thibaud ne l'avaient averti du danger qu'il courait : de même peu s'en fallut qu'il ne fût arrêté près de la rivière d'Eaune, où Lothaire l'avait sommé de se rendre à une assemblée des seigneurs de France pour lui faire hommage de la Normandie. Le moine de Jumièges, Guillaume, accuse saint Bruno d'avoir participé à ces deux trahisons [2].

La découverte de ces fraudes fit éclater la guerre entre les Normands et le comte de Chartres, secondé par le roi. Évreux fut surpris par le comte ; mais comme il se retirait, le duc le poursuivit, pilla le

[1] Willelmi Gemeticensis Hist. lib. IV, cap. 12, p. 267. Frodoardi Chron. ann. 960. p. 212.

[2] *Ibid.*, cap. 13 et 14, p. 267.

pays Chartrain et le Dunois, et le défit enfin, dans ce qu'on regardait alors comme une grande bataille, à Ermendreville, près de la Seine, « où le massacre fut si effroyable, dit notre auteur, que six cent qua- » rante soldats y furent tués, et que les autres, presque tous blessés, » se dispersèrent dans les forêts [1]. »

Malgré l'avantage remporté par Richard sur le comte de Chartres (965), le Normand craignit de succomber enfin dans une guerre où il lui était facile de reconnaître que tous ses voisins, que tous les seigneurs français faisaient des vœux pour ses ennemis, et où les secours de saint Bruno, ceux mêmes de l'empereur Othon, pouvaient être invoqués par Lothaire contre lui. Il recourut donc à cet Harald, roi de Danemarck, qui déjà vingt ans auparavant avait pris sa défense. Harald lui envoya en effet une armée de Normands païens, qui, remontant, sous la conduite de Richard sans Peur, le courant de la Seine, et introduits jusqu'à la fosse Givalde, où leurs ancêtres s'étaient fortifiés à plusieurs reprises durant le règne de Charles le Chauve, livrèrent tout le pays environnant aux plus affreux ravages. « Les hommes et les » femmes enchaînés étaient entraînée sur leurs vaisseaux ; les villages » étaient pillés, les villes désolées, les châteaux renversés, et la terre » réduite en solitude : dans toute la domination du comte Thibaud, il » ne restait plus un dogue qui pût aboyer à l'ennemi. » Les évêques de la province s'assemblèrent à Laon, et députèrent à Richard sans Peur pour lui demander de mettre un terme aux malheurs de la chrétienté. Le comte Thibaud, craignant d'être abandonné par le roi, se hâta de son côté de demander la paix au duc des Normands, et de lui offrir la restitution d'Évreux. Une entrevue fut enfin convenue entre le roi Lothaire, le duc Richard et le comte de Chartres; elle eut lieu à la fosse Givalde, au milieu des Normands païens, et le roi ayant donné à son puissant vassal la satisfaction qu'on exigerait de lui, la paix fut rétablie et les Normands repartirent [2].

Le comte Thibaud, principal conseiller de Lothaire, éprouva ailleurs encore que dans sa lutte avec les Normands, combien les artifices auxquels il avait dû le surnom de Tricheur étaient insuffisants pour affermir sa puissance : il avait usurpé, avec le château de Couci, une partie des terres de l'archevêché de Reims. Le nouvel archevêque Odalric le frappa d'excommunication, pour le forcer à les restituer ; et

[1] Willelmi Gemetic. lib. IV, cap. 15, p. 268. — Fragm. Hist. Fsanciæ, p. 507. — Frodoardi Chron. ann. 662, p. 212. — [2] *Ibid.*, cap. 16, p. 268.

le crédit du roi Lothaire, dans un diocèse auquel se bornait alors son royaume, ne put sauver son favori, qui se soumit au pouvoir de l'Église, et rendit tout ce qu'il avait usurpé [1].

Dans l'Aquitaine, les années du règne de Lothaire, fils de Louis, étaient régulièrement inscrites sur les actes publics ; mais les grands ne se croyaient obligés de lui donner aucun autre signe d'obéissance [2]. Guillaume Fier à Bras (Fera-bracia) avait succédé, en 963, à son père Guillaume Tête d'Étoupes, dans le comté de Poitiers et le duché d'Aquitaine, que Lothaire avait en vain voulu lui ravir, pour en gratifier la maison du comte de Paris. En même temps Guillaume Taillefer III, arrivé à peine à l'adolescence, régnait au comté de Toulouse sous la direction de sa mère la comtesse Garisende; et Raymond III, encore enfant, avait, en 961, succédé au comte de Rouergue, sous la tutelle de sa mère Berthe. Ainsi les plus grands fiefs du midi des Gaules se trouvaient entre les mains de nouveaux souverains et de souverains encore mineurs ; mais le roi Lothaire ne voyait aucune possibilité de profiter de cette circonstance, en général favorable à l'autorité royale; aussi le résultat de l'état de faiblesse des plus puissants seigneurs fut-il l'agrandissement des comtes particuliers et des vicomtes de Narbonne, de Béziers, de Carcassonne, de la Marche, de Périgord, d'Angoulême, non l'augmentation du pouvoir royal [3].

Dans la Suisse, la Provence et une partie de la Bourgogne, régnait Conrad, qu'on a surnommé le Pacifique, et qui, durant un règne de cinquante-sept ans, ne fit jamais parler de lui [4]. Dans le reste de la Bourgogne régnait, avec le titre de duc, Othon, frère aîné de Hugues Capet, qui mourut en 965, et qui eut alors pour successeur Henri Ier, son troisième frère, le même, à ce qu'on croit, qui, comme abbé, était connu sous le nom de Eudes. Il ne devait alors être âgé que de quinze ou seize ans ; quelques chroniques font l'éloge de ses bonnes mœurs [5]. Quant à son frère, le comte de Paris, qui devait, vingt-deux

[1] Frodoardi Chron. ann. 964, p. 213.

[2] Donations diversss de la comtesse Berthe à l'église de Nîmes. (Preuves à l'Histoire du Languedoc, t. II, p. 113 et suiv.)

[3] Histoire générale du Languedoc, liv. XII, chap. 69 et suiv., p. 94.

[4] Bouche, Hist. de Provence, liv. VI, p. 803.—Müller, Geschichte der Schweiz, liv. I, chap. 12, p. 249 et 293. P. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, liv. V, chap. 99-109, p. 200-205.

[5] Frodoardi Chronic. ann. 965, p. 213. — Chronic. Odoranni, p. 237. — Chronic. sancti Benigni Divionens. p. 244. — Fragment. Histor. Franciæ, p. 307.

ans plus tard usurper la couronne de France, il était toujours uniquement gouverné par sa mère ; et quoique sa puissance donnât beaucoup de jalousie à Lothaire, et que l'empereur Othon dût à plusieurs reprises réconcilier les deux neveux, rien n'annonçait encore en Hugues les talents ou l'ambition d'un usurpateur.

Le grand Othon, à son retour d'Italie, avait appelé à Cologne, pour les fêtes de Pentecôte, ses deux sœurs Gerberge et Hedwige, avec leurs enfants, et son frère saint Bruno ; toute la famille était réunie sous les yeux de Mathilde, mère de l'empereur et grand'mère du roi de France et du comte de Paris : jamais tous les membres de cette assemblée n'avaient plus joui de leur gloire ou des espérances qui s'offraient à eux. Ce fut là sans doute que fut arrêté le mariage de Lothaire avec Emma, fille de l'imperatrice Adélaïde, et de Lothaire, roi d'Italie, son premier mari ; il ne fut cependant célébré que dans les premiers jours de l'année suivante. Saint Bruno repartit ensuite de Cologne avec ses sœurs et ses neveux, pour régler entre ces derniers quelques disputes de juridiction ; mais à son arrivée à Compiègne il y tomba malade, et s'étant fait transporter à Reims, il y mourut le 8 octobre 965 [1].

Peu de mois après saint Bruno, le prêtre Frodoard, le seul historien français du dixième siècle qui mérite quelque confiance, mourut à Reims le 28 mars 966. Il laissa après lui l'histoire de France couverte d'une obscurité si épaisse que depuis le mariage de Lothaire, jusqu'à la mort d'Othon le Grand, survenue le 7 mai 973, nous n'avons pas connaissance d'un seul événement. Tout ce que la patience des érudits a pu recueillir sur ces sept années, se borne à quelques diplômes du roi Lothaire, par lesquels il confirme les priviléges accordés par quelques seigneurs à quelques couvents [2], et au mariage de Hugues Capet, l'année 970, lorsqu'il était déjà âgé de vingt-cinq ans, avec Adélaïde, sœur de Guillaume Fier à Bras, comte de Poitiers [3].

Othon II, que son père avait depuis longtemps associé à ses diverses couronnes, n'était encore âgé que de vingt ans quand il lui succéda, tandis que de ses deux cousins le roi Lothaire avait au moins trente-trois ans, et le comte de Paris, Hugues Capet, en avait vingt-sept. On aurait pu s'attendre à ce que le roi de France fût considéré comme le

[1] Frodoardi Chronic. ann. 965, p. 213, 214. — Chronic. saxon. p. 229. — Gesta abbatum Lobiens. p. 221. — Sigeberti Chron. p. 314.

[2] Lotharii regis Diplomata, t. IX, p. 629-634.

[3] Gerberti Epistolar. 17, t. IX, p. 275.

chef de la famille, ainsi que l'avait été jusqu'alors le grand Othon. Mais Lothaire et Hugues, quoiqu'ils ne fussent pas dépourvus d'ambition, semblent n'avoir eu ni l'un ni l'autre aucune des grandes qualités qui entraînent les esprits et qui commandent la confiance : tous deux ne s'élevèrent que par de petites intrigues, des fraudes honteuses et des perfidies. Othon II, au contraire, au milieu des vices qui souillèrent sa jeunesse, conservait plusieurs des brillantes qualités de son père. Au commencement de son règne ses débauches déterminèrent sa mère, l'impératrice Adélaïde, à s'éloigner de sa cour. Elle vint demander l'hospitalité à son frère Conrad le Pacifique, qui faisait alternativement sa résidence à Lyon et à Vienne, et qui célébra par des fêtes brillantes l'arrivée de l'impératrice dans ces villes, qu'on regardait alors comme les capitales du royaume de Bourgogne [1].

Dans la Lorraine, la nouvelle de la mort du grand Othon donna aux mécontents le courage de prendre les armes. Raynier et Lambert, fils de ce comte Raynier au Long Col, que saint Bruno avait dépouillé du comté de Hainaut et exilé en 959, entrèrent avec leurs partisans dans l'héritage de leur père ; ils vainquirent, près de Péronne, les comtes Garnier et Renaud, entre lesquels le Hainaut avait été divisé, et qui périrent tous deux dans le combat ; ensuite ils s'établirent au château de Bossut, qu'ils fortifièrent, et d'où ils étendirent leurs ravages dans tout le pays environnant. En même temps, Charles, frère de Lothaire, mais de beaucoup son cadet, et à qui la pauvreté à laquelle la couronne de France était réduite, n'avait point permis d'attribuer d'apanage, entra de son côté en Lorraine, pour y recouvrer quelques fiefs sur lesquels sa mère avait des droits, comme faisant partie du douaire qui lui avait été assigné par son premier mari [2].

L'année suivante Othon II assiégea et prit le château de Bossut ; mais les deux fils du comte de Hainaut ne renoncèrent pas pour cela à leurs espérances. Ils étaient protégés par les seigneurs de la France occidentale ; Raynier, l'aîné des deux, épousa Hedwige, fille de Hugues Capet ; le second épousa Gerberge, fille de Charles, frère du roi ; la famille des comtes de Mons tira son origine du premier mariage, celle des comtes de Louvain du second. Le Hainaut fut la scène de beaucoup de petits combats, où les deux comtes et le prince Charles de France firent

[1] Odilo in vite Adelheidæ imper. p. 264.

[2] Chronic. Camerac. Balderici episc. p. 282. — Sigeberti Chronic. p. 315. — Chronic. saxon. p. 229. — Mascovii Comment. Lib. III, cap. 11, p. 121.

preuve de courage, d'adresse, et surtout de rapacité et de cruauté [1]. L'empereur Othon II, qui était alors occupé par les mouvements de Boleslas, duc de Bohême, et par les intrigues et les rébellions de Henri le Querelleur, duc de Bavière, préféra écarter de ses frontières une petite guerre qui pouvait avoir de fâcheuses conséquences ; il offrit en fief le duché de basse Lorraine à son cousin Charles, frère de Lothaire, et reçut aussi en grâce les comtes Raynier et Lambert, auxquels il rendit l'héritage de leur père, et il crut ainsi avoir pacifié cette contrée [2].

Les écrivains français des temps postérieurs, désireux de justifier l'usurpation de Hugues Capet, ont fait un crime à Charles d'avoir accepté le fief que lui offrait l'empereur, perdant ainsi tout à fait de vue, et les liens étroits qui subsistaient entre les deux monarchies, et l'influence qu'Othon le Grand et son frère saint Bruno n'avaient cessé d'exercer sur le gouvernement de la France, et la pratique constante des seigneurs à cette époque, de posséder des fiefs sous plusieurs souverains à la fois. Charles, qui d'ailleurs était vu de mauvais œil par la reine Emma, toute-puissante sur l'esprit de son mari [2], ne fit donc rien d'extraordinaire ou de contraire à ses devoirs envers la patrie, lorsqu'il accepta le duché qui lui était offert. Il ne se conduisit pas, il est vrai, dans son gouvernement de manière à s'y faire aimer de ses nouveaux sujets. Il ne s'occupa que de bonne chère, il pilla le trésor de l'église de Cambrai, il s'empara pour son usage du palais de l'évêché dans cette ville, et il se rendit plus redoutable aux citoyens que les ennemis qu'il devait repousser [3].

Mais l'établissement de Charles en Lorraine n'assura point, comme l'empereur Othon II s'y était attendu, la paix entre les deux monarchies. Lothaire, qui, malgré l'inaction dans laquelle il semble avoir passé la plus grande partie de sa vie, n'avait point oublié les leçons du comte Thibaud le Tricheur, apprenant que son cousin Othon II se trouvait sans défiance, à la fin de juin 978, à son palais d'Aix-la-Chapelle, forma le dessein de l'y surprendre en pleine paix. Il partit si secrètement de Laon, avec une troupe d'élite, et marcha si rapidement,

[1] Continuator Frodoardi ad ann. 976, p. 214. — Chron. Cameracense Balderici, p. 282. — Sigeberti Chron. p. 315.

[2] Balderici Chron. Cameracens. lib. III, cap. 100. *Ibid.* — Mascovii adnot. p. 33.

[3] Hugonis Floriacens. Chron. Virdunense, p. 296.

[4] Chron. Balderici, p. 284.

que l'empereur n'eut connaissance de son projet que la veille de son arrivée devant Aix-la-Chapelle. Comme il n'avait pas assez de troupes pour s'y défendre, il s'enfuit à Cologne avec sa femme Théophanie, fille de l'empereur d'Orient, et toute sa famille. Lothaire entra, sans rencontrer de résistance, dans le palais d'Aix-la-Chapelle ; il y séjourna trois jours, et pendant ce temps ses troupes exercèrent beaucoup de déprédations dans le voisinage. Comme il se retirait ensuite, un héraut d'armes d'Othon le suivit pour lui déclarer, au nom de son maître, que, loin d'user comme lui de surprise et de perfidie, l'empereur l'avertissait que le premier octobre prochain il lui rendrait sa visite dans son royaume [1].

En effet, l'empereur envoya sommer tous les ducs et les princes de l'empire de se rassembler en armes à l'époque fixée, pour venger sur les Gaulois l'honneur de la Germanie. L'indignation qu'avait excitée l'attaque de Lothaire contre son cousin, les fit tous arriver ponctuellement au rendez-vous, et l'on assure que l'armée d'Othon se trouva forte de soixante mille hommes, nombre fort supérieur à celui d'aucune armée dans les précédentes guerres, et qui à cette époque paraissait presque fabuleux. A la tête de cette armée, Othon II, comme il l'avait annoncé, entra en France le premier octobre, et n'ayant trouvé de résistance nulle part, il ravagea les diocèses de Reims, de Laon et de Soissons ; il arriva enfin devant Paris, et il fit dire à Hugues Capet, comte de cette ville, qui, parvenu déjà à sa trente-deuxième année, n'avait pas encore trouvé une occasion de se distinguer ou de faire parler de lui, qu'il allait lui faire chanter une litanie plus sonore qu'aucune de celles qu'il avait jamais entendues. En effet, Othon II parvint avec son armée jusqu'aux hauteurs de Montmartre, et là, rassemblant un grand nombre de prêtres dont il soutenait les chœurs par les cris de ses soldats, il leur fit chanter le cantique des martyrs, *Alleluia, te martyrum candidatus laudat exercitus Domine*, d'une manière si bruyante, que tous les habitants de Paris purent l'entendre [2].

Les Allemands, croyant, par cette bravade, avoir satisfait à leur honneur offensé, se disposèrent au retour vers la fin de novembre. Ils ne trouvèrent point d'opposition sur leur route jusqu'au passage de

[1] Balderici episc. Noviomensis Chron. Camerac. lib. I. cap. 96, p. 162. et Script. franc. p. 282. — Sigeberti Gembl. Chron. p. 315.

[2] Balderici Chronic. p. 282. — Glabri Rodulphi Histor. lib. I, p. 239. — Sigeberti Gembl. Chron. p. 315. — Chron. saxonic. p. 230. — Ditmarus Merseburgens. p. 343.

l'Aisne. Mais Othon étant parvenu sur cette rivière à la fin de la journée, une partie seulement de son armée put la traverser le même soir ; les bagages et l'arrière-garde restèrent sur l'autre rive. Lothaire, profitant de ce que pendant la nuit des pluies avaient grossi la rivière, les attaqua le lendemain matin, et en enleva le plus grand nombre, sans que Othon pût repasser la rivière pour leur porter des secours. Dès qu'il put se procurer un bateau, il envoya Godefroi, comte d'Ardennes, proposer à Lothaire de se mesurer avec lui, sans artifice, sans avantage de part ni d'autre, et dans un lieu découvert. Il lui offrit de passer lui-même la rivière pour venir le trouver, si Lothaire voulait lui donner des otages en garantie de ce qu'il ne l'attaquerait point au passage ; ou si Lothaire préférait au contraire venir à lui, il se déclara prêt à donner des otages lui-même. A cette proposition, le comte d'Anjou, Gozfrid, qui accompagnait Lothaire, s'écria, « qu'en effet c'était folie d'exposer » tant de braves gens à la mort pour la querelle des deux rois ; que » ceux-ci descendent dans le champ clos, ajouta-t-il, qu'ils combattent » sous nos yeux, et nous reconnaîtrons pour chef celui qui demeurera » vainqueur. » Godefroi, comte d'Ardennes, qui avait porté la parole pour Othon II, répondit avec indignation : « Nous avions toujours en- » tendu dire que vous autres Français méprisiez votre roi, mais nous » n'avions jamais voulu le croire; aujourd'hui il faut bien en demeurer » convaincus, quand nous le tenons de votre propre bouche. Nous ne » doutons pas que notre monarque ne fût victorieux, s'il combattait » seul à seul avec le vôtre; mais sachez que jamais nous ne nous repo- » serons quand notre empereur combattra, que jamais nous ne nous » écarterons du danger quand il s'y exposera [1]. »

Au reste, ces bravades mutuelles ne furent suivies d'aucun combat, ni entre les deux rois, ni entre les deux armées ; elles indiquent seulement le discrédit toujours croissant de l'autorité royale en France. Il ne paraît pas même que les hostilités aient continué pendant l'année suivante, sur laquelle nous ne savons absolument rien. Mais en 980, Lothaire, conduisant son fils Louis avec lui, vint trouver l'empereur Othon sur les bords d'une petite rivière nommée le Chier ; il lui porta des présents considérables, et signa avec lui un traité de paix qui réglait les frontières des deux dominations et leurs droits respectifs sur la Lorraine. Les historiens français qui ont écrit sous la troisième race, ont cherché dans les événements de ce règne, qu'ils connaissaient à

[1] Balderici Chronic., lib. I, cap. 97, p. 283.

peine, des prétextes pour justifier l'usurpation de Hugues Capet. D'une part, ils ont prétendu que Hugues et Henri, duc de Bourgogne, son frère, se signalèrent par-dessus tous les autres dans la défaite d'Othon II, qui ne fut jamais défait; d'autre part, ils ont assuré que ces chefs et tous les Français montrèrent beaucoup d'indignation, lorsque Lothaire céda à Othon II, pour tenir en fief de la couronne de France, la Lorraine, qu'il n'avait jamais conquise, et sur laquelle il ne prétendait aucun droit, à la réserve de ceux qu'il pouvait tenir de sa mère sur quelques seigneuries formant son ancien douaire. Les écrivains des temps postérieurs se sont ensuite saisis même des erreurs les plus grossières de leurs devanciers, lorsqu'elles leur ont pu servir pour en faire le fondement de quelque prétention de la couronne, ou de quelque exploit à ajouter à ceux de la nation française [1].

On ne sait point quel fruit retira Lothaire de la paix qu'il venait de signer avec l'empereur. Son nom ou celui de son fils Louis V, qu'il avait associé à la couronne en 979, ne se trouve pas même dans les chroniques du temps. Son cousin Hugues Capet, dont la puissance était réellement bien plus étendue, est encore plus complétement oublié. Avant l'époque où il usurpa la couronne, nous ne connaissons pas de lui une seule action un peu brillante. La seule chose qu'on nous ait apprise sur le gouvernement de ce duc de France, alors dans toute la force de l'âge, c'est qu'il eut, en 981, une vision de saint Valery et de saint Riquier, qui l'engagèrent à se faire rendre leurs reliques par Arnolphe, comte de Flandre, et à s'emparer de Montreuil-sur-Mer [2]. Le reste des Gaules ne présente pas plus de souvenirs, si l'on en excepte celui d'un combat livré la même année à Conquereux, entre le comte de Rennes et le comte de Nantes [3]. C'était le vrai siècle des rois fainéants; tous les seigneurs de France, de Bourgogne et d'Aquitaine semblaient s'abandonner à une même mollesse.

[1] Hugonis Floriacens., p. 323, 324. — Copié ensuite par Ordericus Vitalis, liv. VII, Hist. eccles., p. 18; par un historien anonyme sous Philippe-Auguste, Histor. reg. Franc., t. IX, p. 44, et par Willelmus Nangius, in Chron., p. 81.
Le récit contraire s'appuie sur Chronic. saxonic., p. 230. — Chron. Balderici, p. 284. — Sigeberti Chron., p. 315. — Ditmari Merseburg. Chron., t. X, p. 122; mais bien plus encore sur l'enchaînement des faits et la possession constante de la Lorraine par les empereurs.

[2] Chronic. Centulense sancti Richarii, p. 274. — Translatio sancti Walerici, t. IX. p. 147.

[3] Chronicon Namnetense, p. 278.

L'empereur Othon II était doué de plus d'activité. Il était parti au mois de novembre 980 pour l'Italie, et il avait trouvé à Pavie sa mère, l'impératrice Adélaïde, avec laquelle il s'était réconcilié. Au printemps suivant il s'était rendu à Rome, où le pape Benoît VII l'appelait ; les seigneurs des Gaules étaient si bien accoutumés, encore alors, à regarder l'empereur comme le vrai chef de la chrétienté, qu'à cette expédition Othon II fut suivi par Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane, et par Hugues Capet, comte de Paris et duc de France. Tous deux s'y trouvèrent aux fêtes de Pâques, avec les deux impératrices, Adélaïde et Théophanie, aussi bien que Mathilde, abbesse de Quedlimburg et sœur de l'empereur [1]. Othon entreprit ensuite de conquérir sur les Sarrasins et les Grecs la Pouille et la Calabre : il y fit la guerre avec des succès variés ; à son retour dans la haute Italie, il tint à Vérone, au mois de juin 983, une grande diète à laquelle le roi Conrad assista aussi, et où l'on vit réunis les seigneurs des Saxons, des Francs, des Lorrains, des Bavarois et des Italiens, différents entre eux par leurs habits, leurs mœurs et leur langage. Cette diète, pour arrêter la fréquence des parjures dans les causes judiciaires, substitua dans tous les cas, même pour les sujets qui suivaient la loi romaine, la preuve par le combat en champ clos à la preuve par serment [2]. Cette loi n'était, il est vrai, destinée qu'à la seule Italie, car l'Allemagne l'avait adoptée longtemps auparavant. Mais comme on ne voyait plus en France depuis longtemps de comices nationaux, et comme la législation présente une lacune de plusieurs siècles entre les derniers capitulaires et les premières lois vraiment françaises, il est assez probable que dans ce temps d'anarchie les lois de l'empire étaient observées dans les Gaules, sans y avoir jamais été promulguées.

Peu de mois après cette grande diète, Othon II mourut à Rome au mois de décembre 983, laissant en bas âge son fils Othon III, qu'il avait tout récemment envoyé à Aix-la-Chapelle, pour y recevoir la couronne de Germanie. Mais au moment où la mort d'Othon II fut connue (984), Henri le Querelleur, fils du frère d'Othon le Grand, se saisit de la personne du jeune prince, et demanda sa tutelle comme étant son plus proche parent. La haine des Allemands pour la princesse grecque Théophanie, veuve d'Othon II, les rendait favorables aux prétentions

[1] Chronicon saxonic. ad ann. 981, p. 230. — Mascovii Comment., lib. III, cap. 9, p. 128.

[2] Muratori Script. ital., t. I, part. II, p. 169.

de Henri. Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, s'engagea dans le même parti. Lothaire lui-même, en qui des circonstances qu'il jugeait favorables avaient excité un de ces accès d'ambition, bientôt suivis chez lui par une longue inertie, avait assemblé une armée française et était entré en Lorraine. Il fit écrire à l'impératrice Théophanie que son seul désir était de la protéger, ainsi que l'enfant Othon III, fils de son cousin [1]. Cependant il s'empara de force de Verdun, et il retint prisonnier Godfrid, comte de cette ville, l'un des plus dévoués serviteurs de la maison de Saxe [2].

Mais lors même que Lothaire aurait eu assez de talent pour prendre une part active aux guerres de la Germanie, il n'en avait probablement pas la force. Réduit au domaine direct des deux seuls districts de Laon et de Reims, il se plaignait encore que l'archevêque de Reims, Adalbéron [3], était bien plus dévoué à la maison des Othon qu'à lui [4]. En effet, la succession et la tutelle du jeune Othon furent réglées sans lui : les vassaux plus dévoués de la maison de Saxe, forcèrent Henri le Querelleur, à la diète de Rohrheim, à rendre le jeune Othon III à sa mère Théophanie, reconnue pour régente. Henri, qui recouvra à cette occasion le duché de Bavière, devint dès lors un des plus zélés défenseurs de son cousin; et le roi Lothaire, pour conserver la paix avec la Germanie, rendit à Othon III la ville de Verdun, et remit le comte Godfrid en liberté.

Tandis que l'histoire des souverains de la Germanie s'éclaircit à mesure que nous avançons, celle des derniers rois carlovingiens devient toujours plus obscure. Lothaire se rendit en 985 à Limoges, et il passa quelque temps en Aquitaine. Il y maria son fils Louis, alors âgé d'environ dix-huit ans et depuis six ans associé à la couronne, à Blanche, fille d'un comte du midi des Gaules, dont le nom ne nous est point connu. Mais il semble que la race des Carlovingiens était frappée de cette imbécillité héréditaire qui pendant si longtemps s'était attachée aux Mérovingiens. On assure que ce Lothaire, que nous connaissons si peu, était accablé par le mépris universel. Sa femme Emma le ressentait comme les autres, et elle est accusée d'y avoir ajouté encore par

[1] Gerberti Epistolæ 12 et 32., t. IX, p. 279, 280.
[2] Sigebertus in Chron. ad ann., 984, p. 316.
[3] Gerberti Epistola 38.
[4] Chron. Balderici, p. 284. — Chron. Sigeberti, p. 316. — Ditmari Merseburg., lib. IV, p. 349. — Pagi crit. ad Baron. ann. 984, § 3, t. IV, p. 50.

ses galanteries. On la soupçonnait surtout d'un commerce honteux avec Adalbéron, seigneur lorrain que Lothaire avait élevé fort jeune au siége épiscopal de Laon, et dont on célébrait les talents pour la poésie et pour l'éloquence (986) [1].

« Blanche, femme de Louis V, fils de Lothaire, voyant, dit Rodul-
» phus Glaber, que le fils aurait moins de talent encore que le père,
» tandis que son esprit à elle-même était distingué, résolut de recher-
» cher son divorce. Elle lui proposa artificieusement de retourner avec
» elle dans sa province, afin d'y faire reconnaître son droit héréditaire.
» Louis, qui ne soupçonnait point la ruse de sa femme, fit ses dispo-
» sitions pour ce voyage; mais lorsqu'ils furent arrivés en Aquitaine,
» Blanche l'abandonna, et alla rejoindre les siens. Lorsque Lothaire
» en fut averti, il partit à la suite de son fils, et l'ayant rejoint, il le
» ramena avec lui. En peu d'années (en deux ans) l'un et l'autre mou-
» rurent sans enfants, et en eux finit cette race royale et impériale [2]. »

Il reste bien peu de chose à ajouter pour compléter l'histoire des derniers rois de la dynastie carlovingienne. Lothaire mourut le 2 mars 986, et fut enterré à Reims : un bruit vague courut qu'il avait été empoisonné par sa femme; mais nous ne saurions découvrir un motif pour ce crime, ni appuyer aucune conjecture sur le récit incomplet des historiens [3]. Son fils, Louis V, âgé de vingt ans environ, lui succéda, et fut couronné à Compiègne. Il est distingué dans l'histoire par le surnom de *Fainéant*, en latin, *nihil fecit*, que d'autres chroniqueurs avaient déjà donné à Louis le Bègue, avec au moins autant de raison. Le dernier des Carlovingiens, s'il ne fit rien, n'eut le temps de rien faire; les écrivains du dix-huitième siècle, pour sauver jusqu'au dernier des rois d'un reproche offensant pour la dignité royale, ont recueilli quelques indications d'un siége de Reims, qu'ils supposent dirigé par lui, et d'une expédition projetée en faveur de Borel, comte de Barcelone, d'où ils ont conclu que Louis le Fainéant ne manquait pas plus que ses prédécesseurs de courage ou de talent, et que la politique seule de la maison qui usurpa son trône a noirci sa mémoire [4].

[1] Ademari Cabannens. Chron. p. 236. — Pagi critica in Baron ann. 986, § 2 p. 55.

[2] Rodulphi Glabri Histor., lib. I, p. 239.

[3] Fragmentum Histor. Francorum Floriacensis Cænobii, t. VIII, p. 293.

[4] Gerberti Epistola 71, t. IX, p. 291. — Hist. générale du Languedoc, liv. XIII, ch. 11, p. 119. — Art de vérifier les dates, p. 542.

C'est dans les lettres seules de Gerbert, alors abbé de Bobbio et secrétaire d'Adalbéron, archevêque de Reims, et plus tard pape, sous le nom de Sylvestre II, que nous trouvons quelque indication des événements de cette époque ; mais ces lettres écrites avec défiance, et des réticences continuelles, comme si l'auteur craignait qu'elles ne fussent surprises, sont fort difficiles à entendre. D'autre part, comme Gerbert prêtait alternativement sa plume à la plupart des grands personnages du temps, on trouve dans ses lettres moins ses vrais sentiments que ceux qu'il jugeait convenables de faire exprimer par chaque interlocuteur [1].

Peu après la mort de Lothaire, sa veuve Emma reçut, en commun avec son fils, le serment de fidélité des princes des Francs ; elle en rendit compte à sa mère l'impératrice Adélaïde, dont elle implorait cependant l'assistance, et à laquelle elle demandait une entrevue pour le mois de mai suivant, aussi bien qu'à son frère Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne [2]. Mais ses ennemis, peut-être ceux de la dynastie carlovingienne, ne la laissèrent pas longtemps jouir de ce repos. Ils l'accusèrent d'inconduite avec Adalbéron, évêque de Laon, qu'il ne faut point confondre avec les prélats de même nom, l'un archevêque de Reims, l'autre évêque de Metz ; ils aliénèrent d'elle son fils, ils chassèrent Adalbéron de son siége, et ils réduisirent Emma à écrire de nouveau à sa mère Adélaïde, pour lui demander les secours de la Germanie, pour elle-même et pour les comtes Othon et Héribert, qui s'étaient seuls attachés à sa cause. « Mes douleurs se sont aggravées encore, ô ma » mère ! lui dit-elle, depuis que j'ai perdu mon mari. Mon espérance » était dans mon fils ; ce fils est devenu mon ennemi. Mes amis les plus » chers se sont éloignés de moi, pour me plonger dans l'ignominie avec » toute ma race. On a inventé d'atroces calomnies contre l'évêque de » Laon : ils le persécutent, et ils veulent le priver de ses honneurs, » pour me couvrir d'une honte éternelle. O ma mère ! venez à mon se» cours [3]. » De son côté, l'évêque de Laon écrivit à son troupeau pour déclarer que, privé sans jugement de son office, tandis que sa conscience le déclarait innocent des calomnies avancées contre lui, il pro-

[1] Les Épîtres de Gerbert, au nombre de cent soixante, ont été imprimées à Paris en 1611, par Papirius Masso. Elles se retrouvent de nouveau au tome II de Duchêne, et au tom. IX et X de D. Bouquet.

[2] Gerberti Epistola 75 (49), p. 287, t. IX.

[3] *Ibid.*, in persona Hemmæ reg. 97 (50), p. 288.

testait contre tout ce qui se faisait dans son diocèse sans son consentement [1].

Dans aucune de ces lettres le comte de Paris, Hugues Capet, n'est nommé, quoiqu'on puisse croire qu'il était le principal directeur de ces intrigues. Des mouvements militaires avaient lieu cependant dans le Laonnais, le Rémois, sur les confins de la France et de la Germanie, Béatrix, sœur de Hugues Capet, et femme de Frédéric, duc de la haute Lorraine, avait cherché à rétablir la paix. Elle avait engagé l'impératrice Adélaïde, le duc Charles de basse Lorraine, le roi Louis, la reine Emma, et le duc Henri le Querelleur, à se donner rendez-vous à Montfalcon pour le 25 mai 986, afin d'y traiter de la paix; mais l'absence de l'impératrice Théophanie, mère d'Othon III, fit manquer cette conférence [2].

Les mouvements des soldats continuaient; les deux comtes Othon et Héribert, partisans de la reine Emma, les conduisaient dans le Rémois : Gerbert, qui affectait de ne les regarder que comme des brigands, recommandait cependant à l'archevêque de Reims de garnir de soldats sa capitale, aussi bien que les châteaux de Mouson et de Mézières. Pendant ce temps, disait-il, *une grande affaire se traite sérieusement* [3]. Mais les lettres de Gerbert deviennent chaque jour plus mystérieuses : il déclare enfin que l'impératrice Théophanie lui a donné l'ordre de la suivre en Saxe, et d'y faire venir avec lui quelques-uns de ses moines de Bobbio, aussi bien que des soldats de ce riche couvent. « Je ne sais, dit-il, si avant l'automne nous conduirons l'armée en Italie, ou si nous demeurerons en Germanie, afin » d'y rassembler le plus de troupes que nous pourrons contre Louis, » roi des Français, s'il ne veut pas se tenir en repos; car toujours à » charge à ses amis, il ne donne pas beaucoup d'inquiétude à ses ennemis les plus pernicieux; bientôt l'événement nous apprendra ce » qu'il est lui-même, et ce que nous devons croire de lui [4]. »

Pendant ce temps, il semble que le duc Charles de Lorraine avait arrêté la reine Emma et l'évêque de Laon, Adalbéron, et qu'il les retenait dans ses prisons (987) [5]. Mais on ne sait point s'il n'avait fait en

[1] Gerberti, Epist. in persona Adalberonis 98 (51), p. 288.
[2] Ejusd. ad archiep. Trevir. Epist. 101 (54), p. 289.
[3] Epistola Gerberti 93, 94 (56, 57), p. 290.
[4] Ejusd. 91 (62), p. 291.
[5] Ejusd. Epistola ad Adelaïdam 128 (30), t. X, p. 395.

cela que se conformer aux ordres de son neveu Louis V, ou s'il était secrètement poussé par le comte de Paris, Hugues Capet, celui même dont Gerbert avait écrit l'année précédente, tandis que Lothaire vivait encore : « Lothaire est roi de France, mais seulement de nom ; Hugues » n'en porte pas le nom, mais il est roi par le fait et par ses œuvres ; si » vous recherchez son amitié, si vous unissez son fils avec le fils de » l'empereur, vous n'aurez pas lieu de vous apercevoir de l'inimitié » des rois de France [1]. » Hugues Capet, au milieu de ces intrigues, avait le talent de se tenir si complétement dans l'ombre, que son nom même n'était jamais prononcé. Mais il avait resserré les liens qui l'attachaient à ses cousins, les Othon, qui régnaient en Allemagne : il s'était rendu agréable à Othon II, qu'il avait accompagné en Italie, et à sa femme l'impératrice Théophanie ; et il paraît qu'il avait obtenu l'appui de celle-ci, l'une des tutrices d'Othon III, pour seconder son ambition [2].

Enfin la *grande affaire qui se traitait sérieusement* arriva à son terme. Il paraît que Louis depuis la mort de son père, avait été rejoint par sa femme Blanche, et l'on a quelque lieu de croire que celle-ci était dans les intérêts de Hugues Capet; un écrivain ancien a même prétendu qu'elle l'épousa en secondes noces [3], peut-être lui avait-il seulement fait espérer sa main. On ne saurait guère expliquer autrement le crime dont elle est presque universellement accusée, celui d'avoir empoisonné son mari [4]. Louis V le fainéant mourut le 21 mai 987, et fut enterré à Compiègne.

Charles duc de Lorraine, frère de Lothaire et oncle du dernier roi, était le successeur naturel au trône, et le dernier des Carlovingiens. Il était présent avec quelques troupes, et il fut reçu sans difficulté dans la ville de Laon, résidence des derniers rois. Mais si l'on en doit croire les historiens qui ont écrit sous le règne de ses adversaires, il avait montré dans toute sa conduite une pétulance sans capacité, une activité sans suite, qui l'avaient rendu aux yeux des peuples non moins méprisable que ses prédécesseurs plus indolents. Il s'adressa aux grands

[1] Gerberti. Epistola 48 (31), t. IX, p. 283.
[2] Epist. Hugonis regis ad Theophan. August. Epist., 120 (31), t. X, p. 396.
[3] Gervasius Tilleberiens. de Otiis imper., t. IX, p. 45.
[4] Fragment. Histor. Francor., t. VIII, p. 299. — Chron. Ademari Cabannensis, p. 236. — Chronic. sancti Maxentii, t. IX, p. 9. — Translatio sancti Genulfi, p. 145. — Continuatio Chronici Odoranni, t. X, p. 165.

du royaume pour leur demander la couronne, qui devenait élective à l'époque même ou tous les grands fiefs qui dépendaient d'elle étaient devenus héréditaires ; il sollicita même l'appui d'Adalbéron, archevêque de Reims, qu'il avait de fortes raisons de regarder comme un des chefs de ses ennemis. La réponse de celui-ci nous a été conservée.

« Comment arrive-t-il que vous me demandiez conseil, lui dit-il, » vous qui m'avez rangé parmi vos pires ennemis? comment m'ap- » pelez-vous votre père, vous qui avez voulu m'arracher la vie? Je ne » l'avais point mérité, il est vrai ; mais j'ai toujours fui et je fuirai » encore les conseils trompeurs des hommes pervers. Ce n'est pas pour » vous que je le dis. Vous qui me demandez d'avoir de la mémoire, » souvenez-vous des conférences que nous avons eues ensemble sur » votre sort, du conseil que je vous ai donné de rechercher les primats » du royaume ; car qui étais-je pour donner à moi seul un roi aux Fran- » çais ; ce sont là des déterminations publiques et non privées. Vous » me supposez de la haine pour la race royale, mais j'atteste mon Ré- » dempteur que je ne nourris point de haine. Vous me demandez ce » que vous devez faire? la chose est difficile à dire ; je ne le sais point, » et si je le savais, je n'oserais point le dire. Vous me demandez » mon amitié ; plût à Dieu que le jour arrive où je puisse avec » honneur vous servir ! car, quoique vous ayez envahi le sanctuaire du » Seigneur, que vous ayez arrêté la reine après les serments que nous » savons que vous lui aviez faits, que vous ayez jeté en prison l'évêque » de Laon, que vous ayez méprisé les anathèmes des évêques, sans » parler de mon seigneur (Hugues Capet), contre lequel vous avez » formé une entreprise qui dépasse vos forces ; je n'ai cependant point » oublié votre bienfait, quand vous m'avez soustrait au fer de mes » ennemis. Je vous en dirais davantage ; je vous dirais surtout que vos » partisans vous trompent, et que vous éprouverez bientôt que sous » votre nom ils ne s'occupent que de leurs seuls intérêts ; mais le moment » n'est pas venu ; cette crainte même m'a empêché de répondre à vos » précédentes lettres. Nous avons lieu de nous défier de tous. Mais si » (un nom en chiffres) peut venir jusqu'à nous, et donner des otages » tels que nous puissions lui accorder confiance, nous pourrons traiter » de toutes ces choses, et les examiner à fond ; autrement nous ne » ne pouvons et ne devons rien faire de semblable [1]. »

[1] Carolo Duci Adalbero archiepisc. Remens. in Gerberti Epist. 122 (26), t. X, p 394.

Mais au moment où le chef du clergé de France écrivait cette lettre au fils et à l'héritier légitime de ses rois, il avait déjà sacré à Reims, le 3 juillet 987, le comte de Paris, Hugues Capet, alors âgé de quarante et un ans, et qui peu de jours auparavant s'était fait saluer roi à Noyon par son armée. A ce couronnement commence l'histoire de la troisième dynastie, et dès lors, selon les historiens qui lui sont dévoués, Charles de Lorraine ne fut plus qu'un rebelle, dont nous verrons, en écrivant le règne de Hugues, la résistance et le châtiment [1].

[1] Chron. Ademari Cabannensis, p. 144. — Chron. sancti Benigni Divionens., p. 244. — Fragment. Hist. Francor., 297. — Aliud Fragm., p. 307. — Hugon. Floriac. Chron., p. 324. — Orderici Vitalis Hist. eccles., lib. I. p. 11, t. IX. — Chronic. Richardi Pictavensis, p. 24.

TROISIÈME PARTIE

LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME FÉODAL

CHAPITRE PREMIER

Affermissement du système féodal à la chute de la seconde dynastie. 987.

Nous avons désigné deux longues périodes de l'histoire des Français, par le nom des deux races de rois, les Mérovingiens et les Carlovingiens, qui gouvernèrent les premiers la France. Une troisième période commence avec le sacre de Hugues Capet à Reims, le 3 juillet 987, période qui ne prendrait qu'improprement son nom de la race nouvelle des Capétiens : c'est celle où la royauté fut, en quelque sorte, anéantie en France, où le lien social fut brisé, et où la contrée qui s'étend du Rhin aux Pyrénées, et du canal de la Manche au golfe de Lyon, fut gouvernée par une confédération de princes rarement soumis à une volonté commune, et réunis par le seul système féodal.

Pendant que la France fut confédérée sous le régime féodal, le pouvoir législatif y fut suspendu. Hugues Capet et ses successeurs, jusqu'à l'avénement de saint Louis, n'avaient point le droit de faire des lois; la nation n'avait point de diète, point d'assemblées régulièrement constituées dont elle reconnût l'autorité. Le système féodal, tacitement adopté et developpé par la coutume, était seul reconnu par les nombreux souverains qui se partageaient les provinces. Il leur tenait

lieu de lien social, de monarque et de législateur; il doit, dès le commencement de cette organisation nouvelle, devenir l'objet principal de notre attention.

La période de deux cent quarante ans, qui s'étend de l'élévation de Hugues Capet à la mort de Louis VIII (687-1226), dont nous avons entrepris de présenter aujourd'hui l'histoire, est donc comme un long interrègne durant lequel l'autorité royale fut suspendue, quoique le nom de roi se conservât toujours. Celui qui portait ce titre au milieu d'une république de princes, ne se distinguait d'eux que par quelques prérogatives honorifiques, et n'exerçait sur eux presque aucune autorité. Jusque près de la fin du onzième siècle, ces princes n'étaient guère moins nombreux que les châteaux qui couvraient la France. Aucune autorité n'était reconnue à distance, et chaque conquête de l'Angleterre par les Normands rompit l'équilibre entre les seigneurs féodaux; un des princes confédérés, devenu roi en 1066, étendit graduellement, jusqu'en 1179, sa domination sur une grande moitié de la France, et quoique ce ne fût pas celui qui portait le titre de roi des Français, on put croire pendant un temps que le reste de la contrée passerait également sous son joug. Philippe-Auguste et son fils, durant les quarante-six dernières années de la même période, reconquirent presque tous les fiefs que les rois anglais avaient réunis, ramenèrent les autres grands vassaux à l'obéissance, et changèrent la confédération féodale qui avait régi la France en une monarchie qui incorpora le système féodal dans sa constitution.

La durée du régime féodal n'est point limitée en effet à la période que nous embrassons aujourd'hui. Ses premiers éléments étaient de beaucoup antérieurs au règne de Hugues Capet; ses débris ont continué à couvrir le sol de la France bien longtemps après Louis VIII; mais c'est toujours d'une manière un peu arbitraire qu'on est forcé d'indiquer le commencement et la fin d'un ensemble de lois lentement formé et lentement détruit. Le droit féodal n'a été recueilli et mis par écrit que dans sa décadence; en le rédigeant, on a voulu le fonder sur un usage immémorial, et justement parce qu'il ne repose pas sur une constitution ou un code primitif qu'on puisse montrer, on a supposé son origine plus ancienne qu'elle ne l'est réellement, et on l'a fait naître, ou durant les premières conquêtes des peuples germaniques, ou même auparavant, dans les bois où ils avaient leurs antiques demeures. Sans doute les mœurs et le caractère des anciens Germains avaient imprimé

à leur race quelques marques indélébiles; plus d'une opinion accréditée chez les Francs de Clovis était encore universellement reçue parmi les Français de Hugues Capet; plus d'un droit, plus d'un privilége, réclamés par les premiers Teutons qui attaquèrent l'empire romain, faisaient encore partie des lois et des coutumes des seigneurs féodaux du dixième au douzième siècle. Il ne faut point oublier cependant que dans ce long espace de temps, les conquérants de l'Europe avaient passé, à plus d'une reprise, de la liberté à la servitude, de la vigueur guerrière à l'épuisement. Sous les successeurs de Charlemagne, l'ordre social, ouvrage de ce grand homme, fut renversé; plusieurs des matériaux qui avaient été mis en œuvre par lui, et qui avaient également servi à un ordre plus ancien, furent, pour la troisième ou la quatrième fois, employés dans le nouvel édifice qui remplaça le sien. L'antiquité supérieure de ces fragments d'une autre organisation n'empêche point que le système féodal où on les fit entrer, n'ait été façonné seulement vers le dixième siècle.

Si l'on veut voir de la féodalité partout où la terre appartenant au seigneur et non au laboureur, le premier se crée une puissance par l'abandon qu'il fait d'une certaine portion de cette terre contre de certains services, partout où il permet aux cultivateurs de faire valoir ses champs, sous condition qu'ils lui obéiront pendant la paix, et qu'ils combattront pour lui à la guerre, on trouvera que ce système a dominé, non-seulement dans tous les pays sur lesquels s'étendit l'empire de Charlemagne, mais encore dans une très-grande partie du monde habitable. Les seigneurs Francs, après avoir obtenu, dès le premiers partages, beaucoup plus de terres qu'ils n'en pouvaient cultiver, les distribuèrent, comme on distribua plus tard les fiefs, aux *leudes*, qui prirent en retour l'engagement de les servir, et qui n'hésitèrent point en effet à les suivre dans ces guerres privées ou *fehde*, que le relâchement du lien social permettait entre les puissants. Ces guerres privées, cette obéissance des leudes, cette récompense qu'ils recevaient en biens de terre, et l'obligation à laquelle ils se soumettaient d'attendre la justice des mains de leur seigneur fiduciaire ou *antrusthion*, ressemblent si fort au droit féodal, que nous avons quelquefois nous-mêmes donné à cet état le nom de féodalité. Cependant on retrouverait des institutions semblables chez les Celtes de la haute Écosse ou les Slaves de la Pologne, qui n'ont jamais été soumis au droit féodal. On retrouverait même des usages analogues chez les Turcs, ou dans le royaume de

Caboul, au centre de l'Asie, et jusque dans les îles de la mer du Sud, où l'on n'ira point chercher la féodalité.

D'ailleurs, ce qui est plus essentiel pour séparer le système germanique des conquérants, d'avec le système féodal du dixième siècle, cette indépendance des seigneurs, et leur union intime avec leurs leudes, et leurs guerres privées, avaient cessé pendant la plus belle partie de la période carlovingienne. Le pouvoir national, et le pouvoir militaire du chef de la nation avaient été élevés au-dessus des pouvoirs locaux, par les Pépins et Charles Martel; l'ordre et l'obéissance à l'intérieur avait été rendus uniformes pendant le long règne de Charlemagne; d'autre part, la population militaire, tant celle des hommes libres que celle des leudes, s'épuisa pendant les guerres étrangères, et pendant les guerres civiles des règnes de son fils et de ses petits-fils. La classe intermédiaire disparut presque absolument au temps de Charles le Chauve. On ne trouvait plus dans les provinces que des seigneurs et des esclaves; et les premiers, se proposant d'accumuler des richesses, plutôt que d'augmenter leurs pouvoirs, demandaient en retour pour les terres mises en culture, des produits agricoles ou de l'argent, non des services militaires. Comme les soldats nés sur leurs terres ne combattaient plus pour eux, il leur convenait d'en diminuer plutôt que d'en augmenter le nombre; de là la faiblesse de l'empire vis-à-vis des Normands, et l'impossibilité de la défense publique après la cessation des guerres privées.

C'est avec l'indépendance locale et les moyens de résistance militaire des seigneurs qu'on vit naître le nouveau système féodal, et avec lui commencèrent aussi l'esprit belliqueux de la nation, le sentiment de liberté, tout au moins dans une classe des habitants, la distinction et la multiplication rapide de l'ordre équestre, les progrès enfin de la population universelle. Nous avons précédemment indiqué les commencements de cette révolution heureuse; nous l'avons attribuée à l'abandon où Louis le Bègue fut forcé de laisser tomber l'édit de Pistes, qui, en 864, interdisait encore d'élever aucune fortification sans le consentement royal.

Sous la première race, les seigneurs avaient rarement fortifié leurs châteaux ou demandé la permission de le faire, parce que les peuples germaniques conservaient encore leur haine pour les enceintes de murailles et leur mépris pour ceux qui faisaient usage de quelque avantage dans le combat. Ces permissions avaient rarement été accordées

sous la seconde race, aussi longtemps que les empereurs possédèrent assez d'autorité pour les refuser à leur noblesse, dont ils se défiaient. Lorsque Louis le Bègue, aussi faible de santé et d'esprit que dénué de crédit, ne put plus résister aux usurpations des grands, des mains desquels il reçut comme par grâce la couronne de son père, tout fut changé dans les mœurs, les opinions, le système militaire de l'État; les riches propriétaires, en se fortifiant chez eux, songèrent d'abord à leur sécurité, bientôt à leur force; l'ambition prit dans leur cœur la place de la cupidité, la possession de vastes campagnes que jusqu'alors ils avaient considérées sous le seul rapport de leurs revenus, devint un moyen d'augmenter infiniment leur puissance ; ils recommencèrent à distribuer leurs terres en lots nombreux, sous la condition du service militaire. La permission de se fortifier qu'ils avaient tout récemment arrachée au monarque, ils l'accordèrent à leur tour à leurs vassaux, et les châteaux s'élevèrent par milliers autour de la forteresse du comte ou du chef de la province. Les familles de l'ordre équestre se multiplièrent avec une rapidité qui tient presque du prodige; la noblesse naquit en quelque sorte tout à la fois du milieu du neuvième au milieu du dixième siècle, et la fable de Deucalion et Pirrha sembla pour la seconde fois recevoir une explication allégorique; la France, en autorisant l'édification des forteresses, sema des pierres sur ses jachères, et il en sortit des hommes armés.

Le droit rendu à tous les sujets de l'empire de pourvoir par eux-mêmes à leur propre défense, que les monarques avaient si négligée, n'eut donc pas seulement pour résultat d'arrêter et de rendre impossible les effroyables dévastations des Normands, des Hongrois et des Sarrasins; il retrempa le caractère national, il rendit le sentiment de l'indépendance à quiconque avait les moyens de se défendre chez soi ; il inspira une nouvelle bravoure à ceux que l'esclavage avait avilis, et qui retrouvaient la liberté dans leurs armes; il leur fit comprendre leur dignité, si ce n'est d'hommes, du moins de chevaliers; il fit renaître en eux une salutaire estime d'eux-mêmes, et il les autorisa à exiger des égards mutuels de ceux de qui ils tenaient des terres, comme de ceux à qui ils en concédaient. Il introduisit enfin dans les mœurs nationales un respect pour l'équité dans l'inégalité même, qui fut la base du système féodal.

Il est digne de remarque, que dans les siècles barbares on perfectionne bien davantage l'art de se défendre, et dans les siècles civilisés

celui d'attaquer : dans les premiers, ceux qui cherchent à conserver leur maison, leur personne, leur ville, sont plus forts que ceux qui veulent les détruire ; dans les seconds, aucun moyen conservateur n'est égal aux pouvoirs destructeurs que les progrès des sciences ont mis entre les mains des hommes. Tous les moyens sont devenus aujourd'hui disproportionnés avec les moyens de se garantir : aucune armure ne met à l'abri de la balle, aucun château ne peut résister au premier coup de canon, aucune place forte, même entourée d'ouvrages qui dépassent en étendue et en solidité tous les monuments de l'antiquité que nous admirons le plus, ne peut soutenir un siége de six mois. Dans les temps barbares, au contraire, quand on ne fait que commencer à apppliquer les arts aux usages de l'homme, les villes qui s'entourent d'une enceinte sont bientôt en état de défier les invasions les plus formidables ; bientôt la demeure de chaque homme riche peut de même être mise à l'abri des insultes de ses ennemis ; les fortes murailles de la tour isolée où il se réfugie, lui permettent de braver, avec un petit nombre de domestiques, toutes les violences de la multitude ; l'industrie, dès qu'il a de quoi la payer, travaille enfin à mettre sa personne, même en rase campagne, à l'abri de tout danger ; et sa cuirasse devient une fortification mobile sous la garantie de laquelle il demeure invulnérable au milieu d'une populace qu'il méprise.

Ce qui créa la fierté de la noblesse, au moment où cet ordre, se répandant sur les campagnes et les couvrant de ses châteaux, semble sortir de terre ; ce qui lui communiqua une bravoure nouvelle, bravoure qui un siècle auparavant semblait éteinte dans toute la nation, c'est que le riche fut réellement tout à coup mis à l'abri des dangers, et que sa vie acquit des garanties que le reste des hommes ne partageait point avec lui. Tous les habitants des Gaules, du temps de Charles le Chauve étaient également accessibles à la peur, et lorsque cette passion honteuse a été une fois ressentie dans le danger réel, elle se reproduit à la seule apparence d'un danger qui n'existe plus. Lorsque au contraire l'homme a acquis de la confiance dans ses forces et dans ses moyens, lorsqu'il a reconnu qu'il est supérieur aux dangers vulgaires, il s'accoutume bien vite à compter sur sa fortune, aussi bien que sur sa valeur, il conserve au milieu du péril toute sa présence d'esprit, et elle lui donne une supériorité nouvelle sur ceux que la crainte déconcerte ; la peur qu'il n'a point eu occasion de connaître, là où tout autre aurait été effrayé, tandis que lui-même ne courait

aucun danger, ne l'approche pas davantage dans les dangers réels auxquels il s'expose, et une première habitude de sécurité devient la base de son courage.

Telle fut l'éducation que reçurent tous ces hommes d'armes qui, du neuvième au dixième siècle, reçurent en fief tant de parcelles du domaine des comtes, sous l'obligation de les servir à la guerre, et qui commencèrent chacun leur établissement dans la campagne, par la construction d'une petite forteresse, ne fût-elle composée que d'une seule tour. La confiance de chaque gentilhomme dans la force de sa demeure, dans la bonté supérieure de son cheval, de son épée, de son armure défensive, développait en lui une valeur qu'on n'avait point aperçue tant qu'il n'avait eu aucun moyen de résistance. La vie d'un noble était tellement plus difficile à ravir que celle d'un plébéien, qu'il s'accoutuma, et que chacun s'accoutuma comme lui, à l'estimer infiniment davantage. Lors même que cent bras se levaient contre lui, il était assuré qu'aucun ne pouvait l'atteindre; il ne lui restait plus qu'à faire en sorte que ses moyens de nuire fussent égaux à ses moyens de se défendre, et que son bras seul fût plus redoutable que les cent dont il bravait déjà les coups. Dans ce but, il se fortifia par un constant exercice, et par la dextérité qu'il acquit dans tous les travaux chevaleresques : sa vie entière fut consacrée au maniement des armes et à l'éducation de son destrier ; et si dès lors l'ignorance fit des progrès parmi la noblesse, en dépit du développement des esprits et de l'adoucissement des mœurs nationales, c'est que le gentilhomme n'avait réellement plus le temps de faire autre chose que de se préparer à se battre.

Il se trouva alors dans la société une classe d'hommes à elle seule plus forte que tout le reste de la nation; une classe d'hommes presque invulnérables dans les combats, où ils frappaient sans pouvoir être frappés à leur tour; une classe d'hommes qu'aucune autorité et aucune justice ne pouvaient atteindre, puisqu'ils étaient en possession de châteaux forts que la puissance des souverains, ni le talent des ingénieurs de ce siècle ne pouvaient ouvrir. Cette classe, supérieure à toutes les autres en force de corps et en dextérité dans l'exercice des armes, l'était encore, par une conséquence nécessaire, en fierté et en estime de soi-même; en goût pour la liberté, résultat de ses habitudes d'indépendance; en point d'honneur, qu'elle devait au sentiment même de sa supériorité; en franchise, car la fraude est la conséquence de la

faiblesse, et à la suite de ces premières vertus, plusieurs autres ne tardèrent pas à renaître aussi en elle.

Les gentilhommes, les chevaliers, qui se sentaient libres, et qui voulaient le demeurer, reconnurent cependant le besoin de quelque ordre politique, de quelque garantie sociale. Ils avaient en quelque sorte anéanti le pouvoir monarchique ; ils y substituèrent une organisation à peu près républicaine, une organisation de contrats volontaires, de promesses données et reçues, et d'engagements réciproques. Les mêmes causes agissaient en même temps dans tous les pays qui avaient été soumis au sceptre de Charlemagne; savoir : la France, la Germanie, l'Italie et l'Espagne septentrionale. Mais quelques circonstances les modifiaient dans chaque contrée ; en France surtout, où la nation qui se donnait des lois nouvelles ne s'assemblait point, ne reconnaissait aucune volonté commune, aucun pacte qui pût lier la minorité par l'acte de la majorité, le nouveau contrat social fut le résultat d'engagements individuels, successifs, réciproques, et qu'on chercha seulement à rendre à peu près semblables les uns aux autres. Les lois portées dans l'empire, où les diètes continuaient à s'assembler, furent reçues de confiance dans les Gaules qui n'étaient point soumises à ces diètes, et qui n'avaient point de représentation en propre ; ainsi le système qui n'était encore écrit nulle part, reçut une exécution régulière par l'assentiment universel.

Pendant les derniers règnes de la seconde race, les rois, résidant à Laon et Reims, et n'ayant conservé qu'un très-petit nombre de domaines dans le voisinage de l'Oise, cherchèrent bien à les inféoder aux mêmes conditions que les grands seigneurs ; mais leurs vassaux immédiats étaient en si petit nombre, qu'ils ne suffisaient point pour constituer une armée, et que chaque effort de Louis IV, de Lothaire et de Louis V, pour se faire des créatures, n'avait d'autre résultat que d'appauvrir davantage encore le monarque. Le nombre des grands barons qui s'étaient partagé le territoire de la France, et qui, ne reconnaissant d'autre supérieur que le roi, étaient regardés alors comme vassaux immédiats de la couronne, n'était probablement point limité ; il aurait été très-difficile de tracer une ligne pour les séparer de ceux qui les suivaient en importance : ce fut au bout de plusieurs générations seulement qu'on prétendit qu'ils n'étaient qu'au nombre de sept, et qu'on voulut voir en eux les auteurs des pairs laïques du royaume. Sept grands princes qui avaient affermi leur autorité héréditaire sur de vastes

provinces, pendant la décadence de la seconde race, survécurent en effet à sa chute. C'était le comte de Flandre, alors Arnoul II (965-989), qui, pour une partie de ses États, relevait d'Othon III et de la couronne de Germanie, tandis que l'autre était supposée faire partie de la France; le comte de Vermandois, alors Héribert III (968-993), dont les possessions disséminées à Saint-Quentin, à Péronne, à Troyes et à Meaux, n'auraient point suffi pour le ranger au nombre des grands vassaux, si l'on n'avait pas eu égard à la puissance des comtes de Champagne qui lui succédèrent; le comte de Paris et d'Orléans, alors Hugues Capet, qui était reconnu pour seigneur dans toute l'Ile-de-France, dont il enrichit le domaine de la couronne quand il fut fait roi; le duc de Bourgogne, Henri, frère de Hugues Capet; le duc de Normandie, alors Richard sans Peur, petit-fils de Rollon; le duc d'Aquitaine, Guillaume Fier à Bras, qui était en même temps comte de Poitiers; et le comte ou duc de Toulouse, Guillaume Taillefer III. Le comté de Paris ayant été réuni à la couronne par Hugues Capet, on supposa que les six autres, jusqu'alors les égaux de Hugues, et qui l'avaient reconnu pour leur chef, avaient transmis à leurs descendants six pairies laïques, auxquelles on joignit dans la suite six pairies ecclésiastiques. Mais rien ne fait foi de la prééminence, au dixième siècle, de ces seigneurs sur tous les autres. Il y avait à la même époque un duc de Bretagne, qu'on voulut plus tard considérer comme tenant ce puissant duché en fief des Normands, et en arrière-fief de la couronne, mais qui n'avait jamais reconnu une telle inféodation; des comtes d'Anjou, du Maine, de Nevers, d'Auvergne, d'Angoulême, de la Marche, de Périgord, de Rouergue, de Carcassonne, qui ne le cédaient point en puissance à ceux qu'on a regardés comme les pairs de Hugues Capet. Au pied des Pyrénées, les ducs de Gascogne, les comtes de Béarn, de Foix, de Cominges, ignoraient presque l'existence des rois de France; au delà du Rhône, les comtes et les marquis de Provence; au delà de la Saône, les comtes de Bourgogne, relevaient du royaume d'Arles et de Bourgogne; tout le pays entre la Meuse et le Rhin, tout comme le comté de Namur et le duché de Brabant, à la gauche de la Meuse, relevaient de l'empire.

Pendant presque toute la durée de la seconde race, ces grands seigneurs avaient travaillé constamment à rompre les liens qui les attachaient à la couronne. Ils se mettaient en possession de leurs gouvernements par droits héréditaires, le plus souvent sans consulter le roi, sans lui faire serment de fidélité, sans lui payer aucune redevance, et

sans lui fournir aucune troupe ; tout au plus mettaient-ils son nom en tête de leurs actes, pour montrer qu'ils ne relevaient pas de l'empereur. Mais ces mêmes hommes qui cherchaient à s'affranchir du pouvoir royal, s'efforçaient au contraire de resserrer le lien féodald, qui les unissaient à leurs propres vassaux [1]. Ils avaient partagé leur comtés ou duchés en grandes divisions, qui prenaient le nom de comtés particuliers ou de vicomtés. Ils les distribuèrent ordinairement entre leurs enfants ; car depuis que le crédit et la puissance étaient attachés aux familles nombreuses, on voyait chaque père élever un grand nombre d'enfants, chaque fils se marier à son tour, et chaque mâle avoir une part à l'héritage. Seulement pour conserver l'union des familles, tous les fils cadets tenaient leur portion de l'héritage paternel, à foi et hommage de leur frère aîné. Ceux-ci, à leur tour, distribuaient des baronnies, et les barons, des fiefs de haubert à leurs fils cadets, et aux hommes d'armes qui se dévouaient à leur fortune. Le même contrat se répétait jusqu'aux plus bas degrés de l'échelle féodale, jusqu'aux chevaliers qui, n'ayant plus rien à partager, vivaient en commun dans un lieu fort, quelquefois dans une ruine antique dont ils avaient fait leur citadelle, comme les chevaliers des Arènes de Nîmes, dont il est souvent fait mention dans l'histoire de Languedoc [2].

Comme le lien féodal se retrouvait dans tous les partages entre des frères, il en résulta une opinion universellement reçue, qu'en rendant foi et hommage, loin de se dégrader, on faisait en quelque sorte preuve de noblesse, et que l'obligation de servir que l'on contractait ainsi, s'accordait avec l'égalité d'origine. Toutes les obligations, en effet, auxquelles le contract d'inféodation soumettait le vassal envers son seigneur, correspondaient à des devoirs de protection qu'il imposait au seigneur à l'égard de son vassal. Si ces obligations étaient violées de part ou d'autre, le vassal perdait sa terre, ou le seigneur perdait le droit de seigneurie qu'il exerçait sur elle [3]. Ces devoirs nouveaux, cette subordination nouvelle, reposaient, non sur une force sociale, dont on avait reconnu l'impuissance, mais sur la foi du serment : on les comprit sous le nom de foi et hommage ; et comme la foi devait être désormais la

[1] Mably, Observations sur l'Histoire de France, liv. III, chap. 11, p. 156 et suiv.

[2] *Voyez* le serment des chevaliers des Arènes de Nîmes, au vicomte Bernard Atton, vers l'an 1100. — Preuves à l'Hist. du Languedoc, t. II, nº 328, p. 353.

[3] *Voyez* dans l'excellent livre de Hallam, l'Europe au moyen âge, le chap. 11, et particulièrement page 202.

garantie de la société, le respect pour une parole donnée ou la loyauté devint la vertu fondamentale de la génération nouvelle, celle à laquelle même on ne put souffrir un doute sans déshonneur.

L'engagement du vassal envers son seigneur était contracté par la triple cérémonie d'hommage, de foi et d'investiture. L'hommage était la déclaration solennelle du vassal, comme guerrier et sur son honneur, qu'il voulait être l'*homme* de son seigneur. Il le rendait toujours en personne et à sa personne seule. Il se mettait à genoux, les deux mains entre celles de son seigneur, la tête nue, sans baudrier et sans éperons, et il promettait ainsi d'employer ses mains et ses armes, aussitôt que le seigneur lui en rendrait l'usage, aussi bien que son honneur et sa vie, loyalement, au service de celui qui lui concédait la terre pour laquelle il faisait hommage. Le même engagement était répété par serment avec des cérémonies religieuses, pour lier la conscience, comme l'hommage liait l'honneur ; c'était la *foi*. Le seigneur, en retour, livrait ensuite à son vassal la terre qu'il lui inféodait, soit en le conduisant sur les lieux, soit en lui présentant quelque produit symbolique de cette terre, que l'usage avait fixé dans chaque seigneurie ; c'était l'*investiture* [1].

La noblesse trouva de si grands avantages au contrat féodal, et à la double garantie que lui donnèrent le point d'honneur et la religion, qu'il devint bientôt universel. En premier lieu, presque tous les hommes libres qui avaient conservé des propriétés allodiale, se trouvant isolés au milieu d'ennemis ou de voisins qui ne reconnaissaient de droit que la force, et se sentant trop faibles pour se défendre, entrèrent dans le système, en faisant à quelque voisin riche et puissant, dont ils jugeaient la protection avantageuse, ce qu'on nommait *oblation de fief ;* c'est-à-dire, que le propriétaire allodial abandonnait à un seigneur sa propriété, pour la recevoir ensuite de lui sous foi et hommage, avec engagement de services militaires d'une part, de protection de l'autre.

Ensuite les alliances que des voisins contractaient librement pour leur défense mutuelle, revêtirent presque toujours l'apparence d'une soumission féodale : l'une des parties contractantes donnait à l'autre un château ou quelque portion de terre, sous condition de foi et d'hommage ; et par cette inféodation, non-seulement ils étaient obligés à se

[1] *Voyez* Ducange, Glossarium, voc. Hominium, fidelitas, investitura.

défendre mutuellement, mais encore leur engagement était mis sous la sanction de l'honneur et de la religion; il était reconnu de tous, et les devoirs qu'il imposait étaient conciliés par la loi générale, avec les autres devoirs que les mêmes parties contractantes pouvaient avoir antérieurement contractés à l'égard d'autres seigneurs. Ces inféodations pour cause d'alliance contribuèrent fort à entretenir un sentiment d'égalité entre tous les possesseurs d'un fief noble, à quelque éloignement qu'ils fussent du seigneur suzerain [1]. En effet, aucun grand seigneur ne répugnait à recevoir d'un prince moins puissant que lui un fief à sa convenance, et à lui rendre foi et hommage pour ce fief. Entre deux chevaliers, l'un se trouvait souvent seigneur de l'autre dans une terre, et son vassal dans l'autre. Souvent le comte, après avoir reçu l'hommage du vicomte pour sa vicomté, lui faisait hommage à son tour pour quelque baronnie qu'il recevait de lui, et qui faisait partie de cette même vicomté. Les rois eux-mêmes ne dédaignèrent pas de tenir à leur tour des terres dans la mouvance de leurs sujets, et l'oriflamme devenue l'enseigne des rois de France, n'était que la bannière d'une baronnie pour laquelle ces rois étaient vassaux de l'abbaye de Saint-Denis [2].

Les rois, en effet, rentrèrent bientôt dans le système féodal, dont on avait commencé par les écarter. Leur couronne ne fut plus regardée que comme un grand fief, duquel tous les autres fiefs relevaient; l'obéissance qui leur était due par les sujets ne fut plus que la conséquence de la foi et de l'hommage de leurs vassaux. L'importance et la solennité qu'on attachait à cette première relation semblaient servir de garantie à l'observation de tous les autres devoirs féodaux. Les grands vassaux se soumirent donc, avec une sorte d'empressement, à donner au roi ces marques d'obéissance qu'ils recevait à leur tour de leurs inférieurs, et qu'ils avaient longtemps négligé de rendre. De leur côté, les rois parurent préférer l'obéissance féodale à l'ancienne dépendance des sujets de la couronne; de part et d'autre on travailla à donner à cette invocation toutes les apparences d'un ancien usage; et lorsqu'il fut bien établi dans l'opinion de tous que les grands vassaux étaient, à l'égard de la couronne, dans le même rapport que les moindres vassaux

[1] Li sires, dit Beaumanoir, doit autant foi et loïaté à son home, comme li home fet à son seigneur.

[2] Sugerius de rebus in administratione sua gestis, t. IV. Apud Duchesne, Script. Franc., t. IV, p. 333. — Historiens de France, t. XII, p. 50. Note.

à l'égard de leurs seigneurs, les rois firent valoir tout à coup des prérogatives dont on n'avait d'abord point tenu compte ; ils demandèrent des services militaires, une déférence à leurs ordres, une soumission à leurs cours de justice, que les ancêtres de ces mêmes comtes et ducs, leurs grands vassaux, n'avaient jamais rendue à leurs ancêtres. C'est ainsi que Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII, en adoptant le système féodal, le maîtrisèrent, et qu'ils relevèrent l'autorité royale à l'aide des lois de cette même république fédérative qui semblait l'avoir détruite [1].

L'essence du lien féodal était le service militaire; le vassal s'engageait pour la défense de son seigneur, envers et contre tous à rendre ce service, soit seul, soit avec un nombre plus ou moins grand de chevaliers et de suivants d'armes, selon la dignité de son fief; ce service devait durer pendant un nombre de jours déterminé, qui rarement passait quarante; il était souvent beaucoup moindre, surtout s'il y avait eu oblation de fiefs ; car alors la faveur reçue du seigneur était plus simulée que réelle. Ce fut seulement plus tard, et dans la décadence du système, que le vassal, en rendant hommage, se réserva de ne faire la guerre, ni contre le roi, ni contre l'Église, ni contre tel autre seigneur qu'il désignait; d'autre part, le seigneur s'engageait à une protection si entière de son vassal, qu'il s'obligeait à la restitution intégrale s'il était évincé de son fief. A ces engagements, qui formaient l'essence du contrat féodal, s'en joignaient d'autres dont la nature semblait plus chevaleresque, et dont l'observation était de même confiée à la garantie du point d'honneur. Ainsi, le vassal était tenu, si son seigneur perdait son cheval à la bataille, de lui donner le sien en échange; il devait le couvrir de son corps dans le danger, se livrer pour lui en prison ou en otage, garder ses secrets, lui révéler les machinations de ses ennemis, défendre enfin son honneur et celui de tous les membres de sa famille. Le vassal qui séduisait ou qui tentait de séduire la femme, la fille ou la sœur de son seigneur, *tant comme elle est damoiselle en son hostel* [2], commettait trahison et perdait sa terre. Le seigneur qui corrompait de même la femme ou la fille de son vassal, confiées à sa garde perdait sa seigneurie.

[1] Mably, Observations sur l'Hist. de France, liv. III, chap. 11, p. 162.

[2] Assises de Jérusalem, chap. 265. — Libri Feudorum, liv. I, t. V.; liv. II, t. XXIV. — Établissements de saint Louis, ch. 51 et 52. — Histoire de saint Louis, Dufresne Ducange. Fol. 1668.

Mais le service judiciaire fut attaché d'une manière tout aussi intime que le service militaire à la féodalité. Ce système avait été fondé à la chute de tout autre ordre social, lorsque aucune justice ne pouvait plus se faire respecter, et qu'aucune loi n'obtenait obéissance. Il avait donc été nécessaire de remplacer de quelque manière les anciens *placita minora*, où les peuples germaniques rendaient la justice, et qui se trouvaient abandonnés, depuis que les citoyens libres n'y obtenaient plus de protection, que le comte n'y était plus le représentant du monarque, surtout depuis que les jugements étaient presque impossibles à exécuter. Au lieu de ces anciens *plaids*, les seigneurs assemblèrent des cours dans leurs châteaux, ils les composèrent de leurs vassaux, qui s'étaient engagés par la tenure féodale à servir à la cour et au camp, comme juges et comme soldats. Par imitation ou par habitude, ils transportèrent dans ces cours féodales plusieurs règles et plusieurs usages des anciens tribunaux populaires ; ils conservèrent des anciennes lois tout ce qui n'avait pas été modifié par la coutume ; les vassaux se jugèrent entre eux comme autrefois les citoyens, sous la présidence du seigneur, qui faisait les fonctions de l'ancien comte, et qui souvent en gardait le titre. Le nouveau gentilhomme, comme auparavant l'homme libre n'était soumis à aucune autre juridiction qu'à celle de ses pairs. Quant aux moyens de distinguer le droit ou l'innocence, les quatre ou cinq siècles qui s'étaient écoulés n'avaient encore apporté aucune lumière. On n'en connaissait que trois, du moins dès que le cas présentait quelque difficulté : les *conjurateurs*, ou le serment prêté par un certain nombre d'amis du prévenu ou du défendeur ; les *épreuves de Dieu*, au moyen du fer chaud, de l'eau chaude ou froide, etc., et le *combat judiciaire*. Lors de la décadence de la bravoure nationale, sous les Carlovingiens, les serments et les épreuves recommandés par les prêtres obtinrent l'avantage : Louis le Débonnaire s'attribua même le mérite d'avoir aboli le combat judiciaire. Lorsque la France, au contraire, recommença à se couvrir de guerriers et de châteaux forts, les chevaliers se récrièrent sur ce que les parjures et les fraudes pieuses des gens d'Église avaient corrompu toute justice ; ils rétablirent le combat judiciaire, ils en réglèrent les conditions et les formes, et leur jurisprudence se réduisit presque à organiser cet empire de la force que leur fierté voulait seul admettre [1].

[1] Mably, Observations sur l'histoire de France, liv. III, chap. 3, p. 156 et suiv.

Dans les ordres supérieurs de la société, les tribunaux ont rarement occasion d'intervenir pour la répression des crimes : aujourd'hui même, et avec le changement de nos mœurs, l'ordre y est plutôt maintenu par le point d'honneur, l'appréhension des duels, et cette espèce de police dont la société est en possession, que par l'autorité des juges. La solennité du combat judiciaire, la publicité de toute la procédure, et l'appui des idées religieuses suffisaient de même autrefois, entre gentilshommes, à réprimer le crime et la violence ; en sorte que, même dans ce système barbare, ils ne triomphaient pas beaucoup plus qu'aujourd'hui. Mais toute la partie inférieure de la société, dans les villes comme dans les campagnes, était demeurée en dehors du système féodal. L'esclavage avait précédé l'établissement de ce système ; il était presque universel dans l'empire de Charlemagne ; il l'était encore au moment du partage des fiefs : tous les paysans, et presque tous les citadins appartenaient ou par conquête ou par usurpation à quelque seigneur ; ils étaient concédés avec la terre qu'ils devaient faire valoir, et il fallut du temps avant que cette fierté féodale qui régnait parmi leurs maîtres descendît jusqu'à eux. Ces malheureux n'obtenaient point la protection, et n'éprouvaient point les caprices de la jurisprudence barbare des chevaliers. Pour les serfs et les vilains, la volonté arbitraire du seigneur remplaçait le plus souvent toutes les formes de la justice ; des exécutions sommaires suivaient de près les offenses. La loi admettait, il est vrai, le combat pour les roturiers, avec des armes ignobles ; mais on n'y avait guère recours que pour le divertissement des seigneurs et des nobles dames des châteaux, afin de leur procurer un passe-temps selon leur goût. On comptait peu arriver ainsi à la vérité, car on n'attendait pas un miracle de la Divinité pour empêcher qu'un sang ignoble ne fût versé. On racontait, il est vrai, que dans quelques occasions célèbres l'innocence d'un vilain avait triomphé par le combat ; mais alors il se trouvait toujours que quelque gentille dame ou demoiselle, que quelque vieillard ou quelque enfant de sang illustre, aurait perdu ses droits sans le miracle par lequel Dieu était venu au secours d'un roturier. Ainsi les cours de justice féodale pour les gentilshommes, et la juridiction sommaire des seigneurs qui infligeaient à leurs serfs des punitions arbitraires, suffisaient à maintenir quelque espèce de sécurité dans la société, parce que si l'ordre social punissait peu de crimes, il en créait aussi fort peu. Lorsqu'on a retranché tous les genres de fraude contre le revenu public, tous les genres de fraudes destinés

à abuser de la loi, tous les genres de résistance à l'autorité ou de conspiration contre elle, et lorsqu'on ne compte pour rien la juste garantie due aux dernières classes, on est étonné de voir combien est diminuée la liste des délits qui reste à punir, et on commence à accorder moins d'estime à toute cette organisation judiciaire qu'on suppose être aujourd'hui la première base de la société. Dans les siècles féodaux la loi semblait faite par les hommes forts et pour les hommes forts, elle se souciait peu des faibles. Elle avait bien réservé l'usage des champions pour les femmes, les prêtres, les vieillards; mais elle paraissait en même temps les vouloir décourager de recourir à une décision fondée sur la seule force; elle condamnait leur champion s'il était vaincu à perdre le poing, et certes, il est difficile de comprendre comment on aurait trouvé des hommes disposés à soutenir une cause étrangère en leur faisant courir un semblable risque. La plupart des causes judiciaires portées devant les tribunaux féodaux, devaient avoir pour objet la propriété d'un fief, et il semble que ceux qui administraient la loi, et qui commençaient à ne plus guère compter sur l'intervention de la Divinité dans les combats, avaient eu beaucoup plus en vue de faire servir le fief par le plus brave soldat, que de garantir sur lui le droit du faible.

Quelque sacré que parût être le bien féodal, il n'était pas indissoluble; l'esprit de liberté qni était né avec l'indépendance de la noblesse châtelaine, l'esprit d'égalité qui résultait du principe que tout franc-fief n'était donné qu'à des gentilshommes, vu qu'il anoblissait son propriétaire, n'auraient pu s'accommoder d'une soumission sans terme, à celui qui rendait son autorité insupportable, quoiqu'il n'eût pas précisément enfreint le contrat féodal. Il fut donc reconnu que le vassal aurait toujours le droit d'*abjurer son hommage*, en rendant au seigneur le fief qu'il avait reçu de lui : d'après cette formalité solennelle qui abolissait le serment, et cette institution qui dégageait le vassal de la reconnaissance, il pouvait faire la guerre à son seigneur pour obtenir la réparation de l'injustice dont il se plaignait[1].

Tel se trouvait à la fin du dixième siècle le système féodal auquel la France, la Germanie, l'Italie, le nord de l'Espagne, étaient soumis et qui fut ensuite transporté tout à la fois en Angleterre par la conquête des Normands. Des souvenirs odieux s'attachent à son nom seul, parce

[1] L'abbé de Mably en a rassemblé nn grand nombre de preuves, liv. III, ch. 1er, note 6, t. II, p. 278 et suiv.

que ce nom rappelle l'esclavage universel qui existait avant lui, et qu'il parut maintenir, parce qu'il rappelle encore les prérogatives offensantes d'une foule de petits tyrans qui continuèrent presque jusqu'à nos jours à opprimer leurs vassaux, depuis que la république féodale avait été anéantie, et que les fiefs étaient devenus une distinction monarchique. Le régime féodal cependant, durant la vigueur de l'institution, fut un régime de liberté; il mit à la tête du gouvernement dans les provinces, au lieu des courtisans du pouvoir, tour à tour oppresseurs et esclaves, de petits souverains auxquels l'indépendance enseigna quelque dignité de caractère; il créa dans l'ordre équestre une classe nombreuse d'hommes libres, ardents à défendre leurs droits, et fiers d'une égalité qu'ils trouvaient le moyen d'accorder avec la subordination; enfin il fut favorable, même à l'ordre inférieur des serfs et des vilains; car, tant que leurs seigneurs immédiats conservèrent de l'indépendance, ils cherchèrent un appui dans leurs vassaux roturiers, qu'ils avaient soin d'intéresser à leur défense; tandis que l'oppression féodale, qui écrasa le paysan, reprit le caractère le plus odieux après le rétablissement de l'autorité royale, lorsque les seigneurs n'eurent plus besoin de soldats, lorsqu'ils perdirent la dignité de caractère qui appartenait au chef d'un petit peuple armé pour sa défense, et que, humiliés par leurs supérieurs, par les gouverneurs de province, par les favoris de cour, ils cédèrent au désir de se venger de tant d'offenses sur des inférieurs qu'ils foulèrent aux pieds.

La période de l'histoire des Français que nous avons comprise sous le nom de *confédération féodale*, est en effet celle peut-être où la nation reçut les développements les plus rapides; cette période vit naître l'esprit chevaleresque avec sa bravoure, sa loyauté, sa franchise, son respect pour le sexe le plus faible, et son sentiment délicat de l'honneur. Elle vit naître les communes, ou cet esprit d'association dans des villes auparavant asservies, qui leur donna d'abord une enceinte de murailles et des milices pour se défendre contre leurs oppresseurs, ensuite des contributions volontaires, une justice populaire, des magistrats, des conseils de leur choix, et une administration républicaine; enfin le commerce et les manufactures, qui ne peuvent fleurir sans liberté. Elle vit naître les langues modernes, la poésie romantique et les études classiques. Lorsque la population, infiniment multipliée, enrichie et jouissant de plus de repos, ne put plus se contenter du jargon barbare qui lui suffisait quand l'homme évitait l'homme, au lieu de se

rapprocher de lui, les Français commencèrent à concevoir une autre jouissance que les plaisirs des sens ; ils avaient besoin de quelque nourriture pour l'imagination et pour l'âme, et ils accueillirent avec empressement, au midi les chants des Troubadours, au nord les récits des Trouvères, à Paris les enseignements subtils des nouvelles écoles de philosophie et d'érudition, qui prirent bientôt le titre d'université. Enfin la même période vit naître la première grande réforme religieuse, cette prédication destinée à ramener l'Évangile à son antique pureté, à corriger les mœurs du clergé, à limiter le pouvoir oppressif de l'Église, à réconcilier avec la raison un enseignement qui pervertissait souvent et l'entendement et la morale ; les patérins, les béguins, les pauvres de Lyon, les vaudois , les Albigeois élevèrent simultanément leur voix de toutes parts ; mais il était encore trop tôt ; la tyrannie qu'ils attaquaient s'était trop affermie sur les consciences, et le flambeau de la première réforme fut éteint dans des flots de sang.

CHAPITRE II.

Règne de Hugues Capet. 987-996.

L'organisation féodale d'une république de gentilshommes s'était formée indépendamment de l'autorité royale, et sans son aveu, pendant que la seconde branche des Carlovingiens luttait avec tous ses sujets pour sauver son existence même. Charles le Simple, par son incapacité, avait laissé anéantir le pouvoir entre ses mains; ses successeurs avaient vainement combattu pour le reconquérir; ils ne pouvaient se réconcilier à leur nouvelle situation, ils manquaient de force pour en sortir mais on devait s'attendre, tant qu'ils existeraient, à ce qu'ils renouvelassent la lutte. Il y avait eu une révolution dans l'État, et pour consolider cette révolution, la dynastie devait être changée; elle le fut en 987. Le monarque, au lieu d'être plus longtemps le représentant du pouvoir national des premiers conquérants, au lieu d'élever des prétentions à toute la puissance qu'avait exercée Charlemagne, d'invoquer des lois qui n'existaient plus, et de refuser de reconnaître les droits nouveaux que la force avait conquis, fut un seigneur d'entre les nouveaux seigneurs, un feudataire élevé comme les feudataires, par le pouvoir que lui conféraient ses vassaux, les comtes, les barons, les chevaliers engagés par leur foi et leur hommage à le servir. Hugues Capet, en montant sur le trône, devint ainsi le complément de la révolution féodale; il n'avait ni le génie qui aurait pu en jeter les bases, ni la force d'esprit ou de caractère qui aurait pu la diriger : il fut peu de chose par lui-même; mais tout dépourvu de talent et de grandeur que paraisse avoir été ce fondateur d'une dynastie nouvelle, il valait mieux, pour le régime qui commençait, que la famille ancienne des rois.

(987.) Dans l'étude purement chronologique de l'histoire, un changement de dynastie apparaît comme la révolution la plus importante

d'une monarchie. En effet, ce n'est point le progrès des institutions, le mouvement des passions à l'intérieur, le jeu des partis et le triomphe des factions que la chronologie considère, mais seulement les époques, et celles-ci sont marquées par la durée des règnes et par celle des races; par les alliances de la famille régnante, et par ses généalogies : aussi la première notion qui ait été présentée aux Français sur leur ancienne histoire, c'est la succession des trois dynasties qui ont occupé le trône de France. Il s'en faut de beaucoup cependant que les contemporains considérassent ce changement de race comme un événement si important. Au milieu de tant de convulsions violentes, l'expulsion d'une famille ancienne, les titres nouveaux usurpés par une famille nouvelle, attiraient à peine quelque attention. Le trône était déjà tombé si bas, les deux races des Mérovingiens, puis des Carlovingiens, étaient déjà si méprisées, que leur suppression s'accomplit sans occasionner aucun bouleversement.

Il suffit de recourir aux écrivains du dixième et du onzième siècle, pour s'assurer que le changement de dynastie ne fut point considéré de leur temps comme un événement de si haute importance, ou qui changeât les destinées de la nation. Ils en parlent avec une telle brièveté, et d'une manière si incomplète; ils paraissent si indifférents sur les actions antérieures du Hugues Capet, ou sur les motifs qui déterminèrent en sa faveur ceux qui le mirent sur le trône; ils connaissent si mal et la famille du nouveau roi et son caractère, qu'on voit bien que l'attention générale n'était point dirigée sur ces objets; d'autant plus que leur silence n'est pas la conséquence d'une barbarie universelle, d'une ignorance absolue, comme celle qui enveloppait de son obscurité l'élévation des premiers Carlovingiens. Il nous est resté beaucoup de monuments de cette époque, si ce n'est pour l'histoire de France, du moins pour celle de l'empire et pour celle de l'Église. Mais tous les intérêts des habitants de chaque province française dépassaient à peine la seigneurie dans laquelle chacun se trouvait placé. Au dehors, aucun grand événement ou aucun grand caractère ne frappait l'imagination, ou ne captivait l'attention; au dedans, le changement de règne n'était accompagné d'aucun changement notable de mesures. On oubliait très-vite une révolution à laquelle on n'avait pas contribué, et dont on ne ressentait pas l'influence : aussi le meilleur historien du temps, Rodulphus Glaber, moine de Clugny, qui est mort en 1048, et qui était né sous les Carlovingiens, rendant compte de l'élévation de Hugues

Capet, se contente-t-il de dire qu'il était fils de Hugues le Grand et petit-fils de Robert, comte de Paris, qui avait été roi ; *mais qu'il a différé de tracer son origine, parce qu'auparavant elle est fort obscure* [1]. Deux siècles plus tard seulement, Albéric, moine de Trois-Fontaines, ajoute à cette généalogie un degré de plus. « Les rois Robert » et Eudes, dit-il, furent fils du comte Robert le Fort, marquis de la » race des Saxons, auquel Charles le Chauve avait donné en fief le » comté d'Anjou, comme à un homme vaillant, pour défendre de ce » côté le royaume contre les Bretons et les Normands. Mais, *ajoute-t-il*, » les historiographes n'ont su rien nous apprendre de plus sur cette » race [2]. » Plus les temps se sont éloignés, et plus les généalogistes, se trouvant à leur aise, ont prétendu voir clair dans la nuit des âges. La descendance de Hugues Capet, qu'on voulait faire venir de quelque maison antique, puissante et illustre, est devenue l'objet de plusieurs systèmes, parmi lesquels on a distingué, au dix-septième siècle, comme les plus ingénieux, ceux de Zampini, de Chifflet et de Tournemine. Nous avons vu aussi à l'établissement d'une quatrième dynastie, les antiquaires de cour chercher à faire voir sa filiation de la seconde race, et convenir qu'elle était obscure; mais si le pouvoir lui était demeuré, cette généalogie se serait à son tour éclaircie, et des créateurs d'ancêtres n'auraient pas manqué non plus à la maison de Bonaparte [3].

Au reste, au temps de Hugues Capet, c'était une opinion généralement répandue, et peut-être accréditée par ses ennemis, qu'il était sorti des rangs inférieurs de la société. Trois siècles encore après son usurpation, la croyance populaire le rangeait toujours parmi *les plébéiens :* aussi vers 1294, le moine Ipérius, dans la chronique de Saint-Bertin, cherche-t-il à combattre cette *croyance des hommes vulgaires et simples* [4] ; tandis que peu d'années après, Dante la re-

[1] Glabri Rodulphi historiar., lib. I, cap. 2, p. 5. La phrase de Glaber, cujus genus idcirco adnotare distulimus, quia valde inante reperitur obscurum, a été traduite par Velly avec une impudente mauvaise foi, par ces mots, dont l'origine se perd dans les siècles les plus reculés. — Histoire de France, t. I, p. 423 ; et une aussi ingénieuse traduction a été adoptée ensuite par d'autres, tels que l'auteur de l'article Hugues Capet dans la Biographie universelle.

[2] Chronicon Alberici monachi Trium-Fontium. — Recueil des Hist. de France, t. X, p. 285-286.

[3] Les différents systèmes sur l'origine des Capétiens sont exposés dans la Préface du t. X des Historiens de France, p. 111.

[4] Chronicon Sithiense Sancti-Bertini, t. X, p. 297.

produisit dans son immortel ouvrage, où il fait dire au comte Hugues lui-même, qu'il était fils d'un boucher de Paris [1].

Hugues Capet était duc de France, comte de Paris et d'Orléans, et abbé de plusieurs riches monastères. A ces titres divers, un nombre considérable de seigneurs relevaient de lui. Il est probable que plusieurs des plus pauvres, parmi les vassaux immédiats de la couronne, sur les bords de l'Oise, qui se sentaient fatigués d'avoir soutenu seuls le trône de Lothaire et de Louis V, avec leurs faibles ressources, se joignirent aussi à lui. Il eut l'appui du duc de Bourgogne, son frère, et du duc de Normandie, son beau-frère ; et c'est ainsi qu'il forma l'assemblée de seigneurs français qui, au dire de quelques chroniques, l'éleva sur le trône à Noyon [2]. Pour fortifier son titre par une sanction ecclésiastique, Hugues Capet se fit sacrer à Reims, le 3 juillet, par l'archevêque Adalbéron, et le 1er janvier de l'année suivante, il fit sacrer également son fils Robert, dans la même ville [2].

Ces démarches pouvaient encore n'être considérées que comme les entreprises d'un rebelle, ou tout au plus comme la manifestation des vœux d'un parti, car le droit de Charles de Lorraine à la succession de son neveu, Louis V, était aussi incontestable que celui d'aucun de ses prédécesseurs. Quelques Carlovingiens avaient reconnu, il est vrai, qu'ils devaient leur couronne à l'élection des grands, et non à l'ordre légitime de la succession ; toutefois, pour intervertir cet ordre par une élection nouvelle, il semble qu'il aurait fallu le consentement d'un plus grand nombre de seigneurs. Mais si Charles, en acceptant un fief de l'empereur Othon, et en lui faisant hommage, n'avait ni renoncé à ses droits, ni offensé la nation française, ni manqué à aucune des convenances des temps féodaux, il ne s'en était pas moins écarté de la scène où il devait agir pour faire valoir ses titres. Son fief de basse Lorraine ne lui fournissait qu'un petit nombre de soldats; il manquait peut-être d'argent pour porter ses armes à quelque distance de chez lui ; il

[1] Dante, Purgatorio, Canto XX, v. 48.

Di me son nati i Filippi e Lugi
Per cui novellamente è Francia retto.
Figliuol fui d'un beccacio di Parigi
Quando li regi antichi venner meno,
Tutti fuor ch'un renduto in panni bigi.

[2] Ademari Cabannens. Chronicon, p. 144. — Fragment. Hist. Franciæ, p. 213, t. X.

[3] Fragment. Hist. Franciæ, anno 1110 scriptæ, p. 210.

sentait sa faiblesse pour se mesurer avec un rival aussi puissant que le comte de Paris, et tandis que Hugues annonça ses prétentions à la couronne de France, dix jours seulement après la mort de Louis V, Charles laissa passer dix mois avant d'entrer dans le diocèse de Laon, et de réclamer l'héritage de son neveu et de son frère.

Depuis que l'indépendance des feudataires était devenue presque absolue, les grands ne prenaient que fort peu d'intérêt à l'élection d'un roi. Parmi les grands feudataires qu'on a, plus tard, transformés en pairs de la couronne, Héribert III, comte de Vermandois, beau-père de Charles ; Arnoul II, comte de Flandre ; Guillaume Fier à Bras, comte d'Aquitaine et de Poitou; et Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, s'étaient déclarés pour la maison carlovingienne. La plupart des autres grands vassaux, surtout dans le Midi, semblaient attachés au même parti; du moins ils continuèrent à marquer les années du règne de Charles dans leurs actes; mais l'intérêt qu'ils prenaient à sa royauté n'était point assez vif pour les engager à faire la guerre; et Hugues Capet demeura roi, moins parce qu'il avait été élu par ses pairs, que parce que ceux-ci négligèrent d'appuyer par des actes leur dissentiment.

Tout le pays soumis à Hugues Capet, même en y comprenant la Bourgogne, où régnait son frère, n'égalait pas en étendue la domination de quelques-uns des grands vassaux qui s'étaient déclarés contre lui; celle, entre autres, du duc d'Aquitaine. Aussi ne désirait-il point soumettre ses prétentions à la décision des armes; il plaçait plus d'espérance dans l'appui qu'il attendait du clergé. Il chercha surtout à s'assurer des deux archevêques de Sens et de Reims. Seguin, archevêque de Sens, paraissait lui être peu favorable. Hugues Capet se hâta de lui faire écrire « qu'il n'abuserait en rien de la puissance royale, et qu'il » consulterait ses fidèles sur toutes les affaires de la république, pour » se conduire d'après leur avis; qu'il voulait en particulier l'admettre » lui-même à ses conseils, et qu'il l'invitait en conséquence à venir, » avant le 1er novembre, lui promettre cette foi que les autres lui » avaient jurée, pour maintenir la paix et la concorde dans l'église de » Dieu, et parmi le peuple chrétien; mais que s'il s'y refusait, il devait » s'attendre à en être sévèrement puni par le pape et par les autres » évêques [1]. »

L'archevêque de Reims Adalbéron était l'un des partisans de Hugues

[1] Gerberti Epistola, n 18, p. 292, t. X. Scr. franc.

Capet, qu'il avait sacré; mais ce prélat étant mort au commencement de l'année 988, il devenait important que son siége ne tombât pas aux mains d'un ennemi. Quoique la distribution des dignités ecclésiastiques fût la partie des prérogatives royales qui était demeurée la plus entière, Hugues Capet était loin, sans doute, d'avoir un libre choix, puisqu'il consentit à accorder cette première des prélatures de son royaume à Arnolphe, fils naturel du roi Lothaire, et neveu par conséquent de Charles de Lorraine, son rival. Arnolphe, qui jeune encore avait reçu les ordres ecclésiastiques, consentit, pour être porté sur le siége de Reims, à remettre au roi un écrit signé de sa main, par lequel il s'engageait « à garder aux rois des Français, Hugues et Robert son fils, la » foi la plus pure; à les aider de ses conseils et de ses secours, selon » son savoir et son pouvoir, dans toutes leurs affaires, et il se soumettait » à perdre son archevêché s'il assistait leurs ennemis d'aucun secours » ou d'aucun conseil [1]. »

Arnolphe fut accusé d'avoir violé les libertés du clergé, pour avoir consenti à tenir d'un roi une des premières dignités de l'Église, sous les conditions auxquelles un chevalier aurait reçu un fief militaire. Mais Hugues Capet devait sentir de son côté, qu'une semblable promesse ne serait qu'une faible garantie de la foi du primat du royaume, lorsqu'une fois l'oncle de ce prélat se présenterait sur la frontière même où était situé son archevêché, pour réclamer son héritage. La foi d'Arnolphe fut bientôt mise à l'épreuve. Charles, assisté, autant qu'on en peut juger, par Héribert III, comte de Vermandois, son beau-père, et par Arnoul II, comte de Flandre, s'empara, par surprise, de la ville de Laon, vers le commencement de mai 988. Dans cette ville, qui avait été la résidence de son père Louis IV, de son frère Lothaire, et de son neveu Louis V, il fut proclamé roi par leurs anciens serviteurs [2]. Il fit ensuite avancer une troupe de soldats jusqu'aux portes de Reims. Arnolphe désirait les succès de son oncle, et ne voulait pas cependant jeter encore le masque. Il fit ouvrir aux Lorrains les portes de Reims, par le prêtre Adalger, son confident, qui parut s'être laissé corrompre par un agent de Charles, tandis que lui-même, demeuré tranquille dans son palais, fit mine de s'y laisser surprendre par les soldats de son oncle, qui livrèrent la ville et les églises au pillage, et qui l'emmenèrent prisonnier à Laon. Pour accréditer cette ruse, il lança une excommu-

[1] Acta Remensis Concilii Sancti-Basoli. Hist. franç., t. X, p. 651, § 8.

[2] Chronicon Sithiense, p. 298. — Chron. Willelmi Nangii, p. 301.

nication contre les brigands qui avaient profané sa ville épiscopale et dissipé ses trésors. Tous les évêques de la province la répétèrent; mais bientôt Arnolphe, prenant confiance dans l'entreprise de son oncle, ne se fit plus scrupule d'entrer dans tous ses conseils, et de donner aux soldats du diocèse de Reims l'ordre de marcher avec les Lorrains [1].

Nous n'apprenons point que Hugues Capet ait fait, pendant les trois premières années de son règne (988-990), quelque tentative pour chasser Charles son compétiteur, de Laon et de Reims. Il avait changé de titres, mais sa domination n'était pas plus étendue que lorsque, dans les années précédentes, il était seulement comte de Paris. Les monuments du temps, qui sont, il est vrai, bien confus et bien incomplets, nous font voir qu'à cette époque il accordait des diplômes aux églises de Sainte-Geneviève de Paris, de Saint-Vincent de Laon, de Saint-Martin de Tours, etc., pour confirmer leurs immunités et leurs priviléges, afin, disait-il, « que la bonté divine multiplie notre semence » royale sur la terre [2]. » Que d'autre part il essayait de lier quelque correspondance avec les vassaux les plus éloignés de la couronne de France, entre autres avec Borel, marquis de Barcelone ou de la Marche d'Espagne, auquel il promettait des secours contre les musulmans, qu'il était bien peu en état de lui donner [3]; mais nous ne connaissons aucune tentative de Hugues pour faire reconnaître son titre par les armes, avant l'année 990; c'est du moins à cette époque que nous croyons devoir rapporter son expédition contre Poitiers, dont la date n'est pas fixée. Guillaume Bras de Fer, qui réunissait les titres de comte de Poitou et de duc d'Aquitaine, continuait à méconnaître sa nouvelle dignité. Pour le réduire à l'obéissance, Hugues Capet vint assiéger Poitiers; toutes ses attaques furent repoussées, et son armée, en se retirant, fut poursuivie jusqu'à la Loire. Un combat sanglant s'engagea sur ses bords, et l'on assure que le roi des Français en sortit victorieux; mais tout le fruit de cette victoire fut d'accomplir sa retraite sans être plus longtemps molesté [4]. Bientôt après le même Guillaume Bras de Fer rechercha son alliance, parce qu'il se voyait attaqué par Adalbert, comte de Périgueux. Celui-ci enleva successive-

[1] Acta Remensis Concilii, § 7-14, p. 516-519. — Labbei Concilia. t. XI, p. 737. Baronii Annal. eccles., ann 990, t. X, p. 864. — Pagi critica ad 990, § 4, p. 59.

[2] Diplomata regis Hugonis, t. X. p. 548 seq.

[3] Gerberti Epistola 23, p. 395.

[4] Ademari Cabannensis Chron., p. 145.

ment à son adversaire les villes de Poitiers et de Tours. Hugues Capet aurait volontiers porté du secours à Guillaume, mais il n'osa point provoquer le ressentiment d'Adalbert. Quand il vit cependant celui-ci joindre au titre de comte de Périgueux, ceux de comte de Poitiers et de Tours, il lui envoya un héraut d'armes, chargé de lui adresser cette seule question, *Qui t'a fait comte? — Et qui donc t'a fait roi?* lui fit répondre Adalbert par le même héraut [1].

Ce fut probablement après avoir traité avec Guillaume Bras de Fer, que Hugues Capet vint dans l'été de 990 mettre le siége devant Laon. L'archevêque Arnolphe s'y était enfermé avec son oncle, et il avait appelé à la défense de cette ville les vassaux de l'archevêché de Reims. Charles, se mettant à la tête des chevaliers lorrains, laonais et rémois, qui s'étaient attachés à sa fortune, fit dans le second mois du siége une sortie si vigoureuse, qu'il se rendit maître du camp de Hugues Capet, le brûla, et força ce monarque à prendre la fuite [2]. Le seul homme qui attire les regards dans cette époque de ténèbres, Gerbert, qui servait tour à tour de secrétaire à tous les grands personnages, et dont les lettres sont presque le seul monument authentique et contemporain du règne de Hugues Capet, écrivit après cet échec à l'évêque de Trèves, pour empêcher que le bruit de la défaite de Hugues ne fît un trop mauvais effet en Allemagne. « Ne croyez point trop légèrement, lui » dit-il, aux rapports du peuple; avec la grâce de Dieu et par l'aide » de vos prières, nous sommes toujours, comme devant, maîtres de » tout l'évêché; et de toute la rumeur que vous avez entendue, rien » n'est vrai, si ce n'est que les soldats du roi étant après midi accablés » par le vin et le sommeil, les habitants de la ville ont fait une sortie » que les nôtres ont repoussée; mais pendant ce temps le camp a été » brûlé par des goujats, et tous les préparatifs du siége ont été dé- » truits. Ce dommage sera cependant réparé avant le 25 août [3]. »

(991). Mais ce n'était point par la force des armes que Hugues Capet devait effacer l'affront qu'il venait de recevoir. Il lia une correspondance secrète avec l'évêque de Laon, Ascelin, ou Adalbéron, le même qu'on accusait d'avoir été l'amant de la reine Emma, et qui, à cause de cette princesse, avait eu à souffrir de l'inimitié de Charles de Lorraine. Il l'engagea par de brillantes promesses à profiter de l'occa-

[1] Ademari, Cabannensis. Chron. p. 146.
[2] Sigeberti Gemblacensis Chron., p. 216. — Chronic. Saxonicum, p. 228.
[3] Gerberti Epistola 44, p. 399.

sion qui lui était offerte de se venger de son ancien ennemi. Un jour de la semaine avant Pâques, comme le dernier des Carlovingiens se reposait sur son lit après le repas, l'évêque Adalbéron entra dans son appartement suivi de gens armés, l'arrêta avec sa femme et son neveu Arnolphe, archevêque de Reims, et les livra tous trois à Hugues Capet. Charles de Lorraine, que ses partisans nommaient Charles IV, et qu'ils regardaient comme roi des Français, fut enfermé, par ordre de son rival, dans une tour des prisons d'Orléans, où il mourut au bout d'une année. Sa femme, qui était grosse au moment de son arrestation, accoucha dans cette prison de deux jumeaux, Charles et Louis, qui plus tard recouvrèrent leur liberté, et furent souvent désignés comme rois, dans plusieurs chartes du midi de la France. Ce ne fut guère qu'au bout de vingt ans que ces deux princes allèrent chercher un asile en Allemagne, où la postérité de Louis s'éteignit seulement en 1248 [1].

Avant de s'enfermer dans Laon, Charles avait eu d'une première femme un fils aîné nommé Othon, qu'il avait laissé dans son duché de basse Lorraine, et qui y fut reconnu pour son successeur. Othon conserva ce duché jusqu'à l'année 1006, qu'il mourut sans enfants. Après sa mort, l'empereur Henri II investit de son fief un comte de Verdun. Des deux filles de Charles, Hermengarde et Gerberge, l'aînée fut mariée au comte de Namur; elle fut l'aïeule d'Élisabeth de Flandre, qui, en 1180, épousa Philippe II. D'anciens partisans de la légitimité remarquèrent alors avec joie que le sang de la seconde race se mêlait ainsi à celui de la troisième. Il est difficile cependant de concevoir quel droit cette alliance pouvait établir en faveur des Capétiens, dans un pays où les femmes ne sont point admises à succéder [2].

Les monuments qui nous restent du dixième siècle, après nous avoir montré les revers de Hugues Capet au siége de Poitiers, et ses revers au siége de Laon, ne lui font remporter un premier succès que par la trahison d'un prêtre; mais il faut des victoires plus réelles et un bonheur plus soutenu pour établir solidement une maison nouvelle. Aussi, comme tout ce qui regarde ce roi est entouré dépaisses ténèbres, nous pouvons croire que ces échecs furent compensés par des avantages qui nous sont inconnus. En effet, l'historien contemporain Glaber nous dit

[1] Ademari Cabannens., p. 144. — Pagi critica in Baronium ad ann. 990, § 7, p. 60.

[2] Chronicon Sithiense, t. X, p. 298.

que la plupart des grands qui avaient d'abord favorisé Hugues se révoltèrent successivement contre lui ; mais que, doué comme il l'était de vigueur d'esprit et de corps, il les fit, en peu d'années, rentrer tous dans le devoir [1]. Cependant nous ne savons ni le nom de ces grands, ni la date de ces combats. C'est de cette manière vague et incomplète que toutes les actions de Hugues Capet nous sont indiquées. Ainsi, par exemple, on nous apprend aussi qu'il eut lieu de se repentir d'avoir associé son fils Robert à la couronne, et que celui-ci lui manqua de respect et affligea sa vieillesse ; mais nous n'avons aucune sorte de détails sur les querelles qui éclatèrent entre le père et le fils [2].

Nous sommes donc forcé de détourner nos regards du roi des Français, pour les reporter sur le seul homme qui brille comme un météore au milieu d'une nuit obscure, sur un homme dont la destinée prouve que, même dans ce siècle de barbarie et d'oppression, la route des plus hautes dignités était ouverte au génie. Cet homme était Gerbert, né en Aquitaine dans la condition la plus obscure, et reçu par grâce, comme un pauvre moine, dans le couvent d'Aurillac. Bientôt ses talents l'y firent distinguer ; l'étude de l'antiquité forma son goût, et ceux de ses écrits qui nous ont été conservés ont, par la pureté du style, par la netteté des idées, un attrait qu'on ne trouve dans ceux d'aucun de ses contemporains. Cependant c'était surtout vers les sciences exactes et les sciences naturelles que son goût l'avait entraîné ; il avait obtenu de ses supérieurs la permission d'aller les étudier en Espagne ; et oubliant son intolérance monacale, il s'établit à Cordoue, la plus célèbre des universités arabes, où il atteignit toutes les sciences cultivées alors par les seuls musulmans. Lorsqu'il en revint, les prodiges qu'il semblait opérer par la connaissance de la chimie, et les caractères arabes qu'on lui voyait lire, l'exposèrent au soupçon d'avoir appris des infidèles les sciences occultes, et d'avoir fait un pacte avec le diable ; et ce soupçon, qui pouvait à toute heure lui coûter la vie, le poursuivit jusque sur la chaire de Saint-Pierre, où il devait parvenir, et jusqu'au jour de sa mort [3]. Mais Gerbert était plus remarquable encore par l'adresse de son esprit que par son savoir : son goût pour la

[1] Glabri Rodulphi, lib. II, cap. 1, p. 13.

[2] Epistola Abbatis Divionensis ad Robertum, t. X, p. 568.

[3] On répandit le bruit que le diable était venu redemander son âme, lorsqu'il officiait comme pape, le 11 mai de l'an 1003, dans l'église de Sainte-Croix de Jérusalem à Rome. Baronii Annal. eccles., ann. 999. t. X, p. 926.

science était subordonné à son ambition, et en laissant connaître comment son habileté pourrait être profitable à ses protecteurs, il se gardait de faire parade à leurs yeux de tout ce qui pouvait exciter leurs soupçons. L'archevêque de Reims, Adalbéron, l'employa comme son secrétaire, et le nomma en même temps écolâtre de sa cathédrale. Ce fut alors que Gerbert se fit connaître des impératrices, aïeule et mère d'Othon III, qui lui donnèrent la riche abbaye de Bobbio ; il fut présenté en même temps au roi Lothaire, à sa femme, à son fils et à son frère ; enfin à Hugues Capet, encore comte de Paris ; il leur prêta à presque tous le service de sa plume. Après la mort d'Adalbéron, il demeura comme secrétaire au service de son successeur Arnolphe : avec lui, il s'engagea dans le parti des Carlovingiens ; aussi à cette époque il écrivait à l'évêque de Laon : « Le propre frère du roi Lothaire, l'héritier légitime du royaume a été chassé du trône ; ses ennemis ont » été nommés rois, ou du moins ils sont tenus pour tels par l'opinion » de beaucoup de monde. Mais par quel droit l'héritier légitime » peut-il être déshérité ? par quel droit peut-il être privé du trône [1] ? » Bientôt toutefois, le même Gerbert écrivit à Arnolphe pour renoncer à toute obéissance envers lui, et lui rendre toutes les places qu'il tenait de lui. Il écrivit en même temps à l'archevêque de Trèves pour lui déclarer, « que sa conscience ne lui permettait pas de jouer plus long- » temps le double rôle qu'il avait rempli jusqu'alors, et de se faire » serviteur du diable, pour l'amour de Charles ou d'Arnolphe [2]. »

Il paraît que ce qui éclaira la conscience de Gerbert fut l'offre que lui fit Hugues Capet de diriger l'éducation de son fils Robert, qui n'avait probablement pas seize ans quand il fut associé au trône, et de remplacer, dans l'archevêché de Reims, Arnolphe, que Hugues voulait déposer, pour ôter un chef aux Carlovingiens. Le moment d'exécuter cette seconde partie de ses promesses ne se présenta qu'après que Hugues Capet se fut rendu maître à Laon de la personne de son rival et de celle de l'archevêque ; et même alors l'entreprise était difficile. Arnolphe était le chef d'un corps puissant, dont les prérogatives étaient redoutables, et dont l'influence sur l'opinion l'était davantage encore. Hugues, en attaquant en lui le chef des Carlovingiens, craignait ses propres prêtres ; il craignait le pape ; il était arrêté peut-être aussi par des scrupules de conscience, car la seule qualité de l'usurpation qu'on

[1] Gerberti Epistolæ, n° 54, t. X, p. 402.
[2] *Ibidem.*, n° 73, 74, p. 408.

nous ait fait connaître, était son extrême dévotion. Il écrivit au pape Jean XV, qui siégeait alors, et lui fit écrire par des évêques, pour accuser Arnolphe d'avoir faussé son serment. D'autre part Héribert III, comte de Vermandois, que la captivité de Charles et d'Arnolphe avait laissé seul à la tête du parti carlovingien, se rendit en personne à Rome pour implorer la protection du pontife ; et comme il réussit à lui faire accepter une superbe haquenée blanche, il assura la faveur du chef de l'Église aux Carlovingiens contre les Capétiens [1].

Mais le roi n'attendit pas une réponse de Rome ; il convoqua, pour le 17 juin 991, un concile provincial dans le couvent de Saint-Basile de Reims, auquel il déféra le jugement d'Arnolphe. Les archevêques de Sens et de Bourges s'y rendirent avec onze évêques et un grand nombre d'abbés. Les actes de ce concile, rédigés par Gerbert, nous introduisent d'une manière assez dramatique dans l'intérieur de l'assemblée. Ils nous font comprendre comment l'autorité royale, qu'on voyait déchoir dans tous ses attributs, s'affermissait au contraire à l'égard des ecclésiastiques, parce que le progrès des idées féodales les avait rangés parmi les feudataires, et qu'on s'accoutumait à ne pas plus permettre à un évêque qu'à un chevalier de violer sa foi envers son seigneur.

Arnolphe, l'archevêque captif de Reims, fut traduit devant l'assemblée, et il fut confronté avec Adalger, le prêtre qui avait ouvert cette ville aux Lorrains. Celui-ci protesta qu'après avoir reçu les premières propositions de Dudon, chevalier de Charles, il avait voulu voir lui-même son archevêque, pour n'obéir qu'à ses ordres ; que celui-ci, lui rappelant que Charles était son oncle, lui avait en même temps indiqué les auxiliaires sur lesquels il comptait pour son entreprise ; qu'il lui avait enfin donné lui-même les clefs de la ville, et lui avait enjoint d'introduire, par leur moyen, les soldats de Charles. « Si quelqu'un » d'entre vous, dit-il alors, suppose qu'il en est autrement, ou me re- » garde comme indigne d'être cru, qu'il en croie le feu, l'eau bouil- » lante, le fer incandescent ; que les tourments fassent foi à ceux à » qui mes paroles ne suffisent pas [2]. »

Les prélats se firent montrer ensuite l'excommunication fulminée par ce même Arnolphe contre ceux à qui il avait secrètement livré sa ville épiscopale : l'évêque d'Autun y remarqua, avec une sorte d'horreur, que l'archevêque de Reims condamnait les Lorrains « pour avoir

[1] Remense Concilium, cap. 27, p. 522.
[2] Concilium Remense Sancti-Basoli, XI, p. 516.

» saccagé les misérables demeures des pauvres, tandis qu'il ne disait » rien de la captivité des prêtres de Dieu ; qu'il faisait un crime aux » soldats d'avoir renversé de viles cabanes appartenant à des mendiants, » et qui seraient tombées en pourriture si l'on n'y avait employé la » force, tandis qu'il ne parlait pas même des temples de Dieu qu'ils » avaient profanés [1]. » D'autres, sans faire mention ni de Charles ni des droits de la famille carlovingienne, virent dans l'acte d'Arnolphe une félonie contre son seigneur ; et quoique plusieurs d'entre eux parussent émus de compassion pour lui, et disposés à l'indulgence, ils n'hésitèrent point, pour une faute qui n'était nullement canoniqne, à le menacer de l'anathème, et à le réduire à donner enfin sa démission. Toutefois, les prélats assemblés à Saint-Basle semblaient regarder la juridiction qu'ils s'attribuaient, comme un empiétement sur celle de Rome. Ils s'excusèrent de n'avoir point attendu la décision de Jean XV qu'ils avaient d'abord provoquée, et l'évêque d'Orléans en prit occasion de peindre avec des couleurs très-vives, dans un discours éloquent que Gerbert nous a conservé, les désordres de la cour de Rome au dixième siècle, les abominations et les vengeances de ces papes à peine parvenus à l'adolescence, qui s'arrachèrent par les armes la tiare les uns aux autres; et qui se condamnèrent réciproquement aux plus atroces supplices [2] ; de ce Jean XII qui fit couper le nez, la langue et la main droite au cardinal Jean ; de ce Boniface VII, qui fit étrangler Jean XIII en 993, et mourir de faim, en 983, Jean XIV, dans un cachot du château Saint-Ange. « Est-ce, s'écria-t-il, à de tels monstres, qui sont » remplis de toutes les ignominies humaines, qui sont vides de toutes » les sciences divines, que nous soumettrons les prêtres innombrables » de Dieu, qui se signalent sur toute la terre par leur science et le » mérite de leur vie ? J'ose le dire, le pontife romain qui pèche contre » son frère, et qui, averti à plusieurs reprises, ne veut pas entendre » la voix de l'Église ; le pontife romain, par le précepte de Dieu lui-» même, ne doit être regardé que comme un païen et un publicain. » Cette première manifestation des sentiments de liberté de l'église galli-

[1] Concilium Remense Sancti-Basoli, XIII, p. 518.

[2] *Ibid.*, cap. 28, p 523.

Dans la Chronique de frère Hugues de Fleury, l'histoire de ces deux conciles est racontée plus brièvement, mais tout à l'avantage d'Arnoul. Elle est mêlée cependant d'erreurs assez graves pour qu'il ne vaille pas la peine de s'y arrêter. In Duchesn., scrip., t. IV, p. 142.

cane a provoqué, en 1004, la colère de l'annaliste de l'Église. Le cardinal Baronius attribue ces blasphèmes contre l'autorité pontificale à Gerbert, qui, peu d'années après, devait en être revêtu lui-même ; sa philosophie lui paraît bien plus scandaleuse que les crimes de Boniface VII ; et sans respecter en lui le pape Silvestre II, il s'écrie : « Écoutez la constance avec laquelle cet homme ose affirmer sa souve-» raine inconstance ; voyez son impudence infinie et sa témérité ; faites » attention à son audace et à son arrogance, et demeurez stupéfaits de » sa superbe, si du moins les paroles de ce furieux sont dignes de » notre examen et non de notre mépris [1]. » Ce sont les expressions d'un cardinal, du champion le plus obstiné de l'autorité des pontifes de Rome, et c'est à l'un des plus illustres parmi ces pontifes qu'il les applique. Loin de les adopter, nous regrettons que les sentiments de liberté ecclésiastique, professés pour la première fois en France au concile de Saint-Basle, de Reims, y fussent suggérés par l'intérêt des factions, et non par celui de l'Église.

(991-995.) Après son abdication, Arnolphe fut renvoyé dans la prison d'Orléans, où il fut retenu captif aussi longtemps que Hugues Capet vécut. Le même concile provincial qui l'avait déposé élut à sa place Gerbert ; et celui-ci, appuyé par le roi des Français, fut reconnu, au moins pendant trois ans, comme archevêque de Reims [2]. Les communications avec la cour de Rome étaient lentes et difficiles : le pape Jean XV ne pouvait donner presque aucune attention aux affaires générales de la chrétienté ; il combattait alors même pour défendre les restes de son autorité contre le consul Crescentius, qui s'efforçait de rétablir l'ordre et l'autorité des lois en Italie, et d'y ressusciter la république romaine. Toutefois le comte de Vermandois continuait à défendre auprès du pape les intérêts de la famille carlovingienne. Avant de mourir, en 993, il engagea Jean XV à condamner les actes du concile de Saint-Basle de Reims, comme attentatoires à l'autorité du saint-siége ; à frapper d'anathème les évêques qui y avaient assisté, et qui ne se rétracteraient pas ; à annuler enfin l'élection de Gerbert. Hugues Capet chercha vainement, en 994, à calmer la colère du pape ; il lui offrit d'aller à sa rencontre jusqu'à Grenoble, ville qui appartenait alors au royaume d'Arles, si Jean XV voulait consentir à s'avancer ainsi jusqu'aux

[1] Annal. ecclesiast. Baronii, ann. 992, p. 882.
[2] Gerberti Epistolæ, n 86, p. 414. — Concilia Generalia, t. IX. p. 739.

frontières des Gaules, pour être à portée d'examiner les témoins [1]. Ces instances et ces offres du roi ne purent rien obtenir. Jean XV, au lieu de venir en France, y envoya un légat nommé Léon, qui dans l'année 995 présida successivement deux conciles : l'un à Mouson et l'autre à Reims. Dans celui de Mouson, Aimon, évêque de Verdun, exposa en gaulois, ou dans la langue romane qui commençait à se former, le sujet de l'assemblée. C'était un progrès important dans l'usage de cette langue, que de l'employer dans une occasion si solennelle, au milieu du clergé, qui regardait le latin comme sa langue propre. Gerbert défendit lui-même sa cause en latin, et son éloquent discours, qui nous a été conservé, est une apologie spirituelle des libertés de l'église gallicane [2]. Cependant il fut condamné, et Arnolphe, toujours détenu dans les prisons d'Orléans, fut déclaré archevêque légitime. Dans une lettre à l'impératrice Adélaïde, Gerbert se plaint que dès lors ses soldats et ses élèves avaient conspiré contre lui ; que personne ne voulait plus manger avec lui ; que personne n'assistait aux cérémonies qu'il célébrait ; qu'on l'avait avili, méprisé, livré aux plus graves injures [3]. Il ne voulut pas se soumettre plus longtemps à de telles persécutions ; il quitta la France pour se rendre auprès des deux impératrices Adélaïde et Théophanie, aïeule et mère du jeune empereur Othon III, qui lui avait toujours montré beaucoup de faveur. Othon III lui-même avait suivi ses leçons, et dans l'année 998 il l'en récompensa magnifiquement, en l'élevant d'abord à l'archevêché de Ravenne, puis, au bout de peu de mois, au saint-siége [4].

Tandis que Hugues Capet se trouvait, à l'occasion de Gerbert, engagé, avec l'Église, dans une lutte qui n'était pas sans danger, le territoire de la France était ensanglanté par les guerres des grands feudataires ; ces guerres, qui éclataient partout à la fois, influaient bien plus que les actes royaux sur le développement du caractère national, et sur la prospérité ou le malheur des habitants. Mais comme les intrigues et les révolutions d'une province étaient presque toujours sans rapport avec celles de l'autre, il est à peu près impossible de trouver un fil pour se conduire au travers de ce labyrinthe. L'esprit se fatigue à concevoir

[1] Epistola Hugonis Regis ; Concilia Generalia, t. IX, p. 743.

[2] Concilia Generalia, t. IX, p. 747. — Scr. Franc., t. X, p. 532. Dans ce discours se trouve une des phrases que Baronius reproche à Gerbert, sur un pape pécheur, qui doit être tenu pour pire qu'un païen et un publicain.

[3] Gerberti Epistolæ, n 102, p. 424.

[4] Pagi critica ad ann. 998. p. 81.

des intérêts et des personnages qui ne lui sont présentés qu'un instant, et qui disparaissent pour faire place à d'autres intérêts et d'autres personnages absolument nouveaux. Tous ces noms de chefs et de guerriers, dont le caractère reste inconnu, ne nous arrivent que comme un bruit confus qui ne laisse après lui aucun souvenir.

On sait peu de chose sur les deux grands feudataires qui avaient embrassé la cause des Carlovingiens. Héribert III, comte de Vermandois, qui paraît l'avoir défendue par ses négociations plus que par ses armes, mourut en 993 : peu après, ses deux comtés de Meaux et de Troyes passèrent au comte Eudes de Blois, qui par cet héritage devint un des plus puissants feudataires du royaume, tandis que le comté de Vermandois demeura déchu de son antique splendeur [1]. Arnoul II, comte de Flandre, mourut à Gand l'année d'après l'élévation de Hugues Capet sur le trône, et son fils *Baudoin à la belle barbe* qui lui succéda, était alors trop jeune pour rien entreprendre au dehors [2].

En s'asseyant sur le trône des Français, Hugues Capet avait surtout compté sur son étroite alliance avec les ducs de Bourgogne et de Normandie, l'un son frère, et l'autre son beau-frère. Le premier, Henri, qui gouverna la Bourgogne de l'an 965 à l'an 1002, est désigné par le surnom de Grand, qui le distinguait sans doute de quelque autre Henri moins puissant. On ne connaît de lui autre chose que le soin qu'il prit de réformer la règle de quelques couvents. Les historiens de Bourgogne lui donnent le titre de premier duc propriétaire, comme s'il avait acquis sur son duché des droits que n'avaient point ses prédécesseurs. Ils auraient dû remarquer, au contraire, que la Bourgogne était la province de France où les comtes particuliers avaient le mieux établi leur indépendance vis-à-vis du duc, en sorte que ce dernier avait des titres pompeux et fort peu de pouvoir, que tour à tour il rançonnait ou protégeait les églises, qui fournissaient la partie la plus nette de son revenu ; mais qu'il était si peu obéi par les laïques, que pendant deux siècles cet Henri le Grand et tous ses successeurs ne se signalèrent dans aucune guerre, et ne firent aucune action digne de mémoire [3].

Richard sans Peur, qui depuis 942 gouvernait la Normandie, avait épousé Anne, sœur de Hugues Capet, qui était morte avant l'élévation

[1] Rodolphus Glaber, lib. II, cap. 7, p. 19. — Chronicon Alberici Trium-Fontium, p. 286. — Chron, Virdunens., p. 206.

[2] Oudegherst, *Chroniques et Annales de Flandres*, c. 33, f. 65.

[3] *Histoire de Bourgogne* du P. Plancher, liv. V, ch. 40-53, p. 244.

de son frère. Il avait favorisé cette élévation, et comme Arnoul II, comte de Flandre, s'y opposait, il l'avait attaqué et lui avait enlevé Arras et toutes ses places fortes jusqu'à la Lys; après quoi il l'avait réconcilié à Hugues Capet, et lui avait rendu toutes ses conquêtes. Ce fut la dernière guerre de Richard sans Peur, qui, ayant atteint sa soixantième année, s'occupa dès lors bien plus de rétablir la paix entre ses voisins que d'ajouter à sa réputation militaire. « Il était d'une » stature élevée, dit Guillaume de Jumièges, l'historien Normand ; son » visage était noble, son corps bien formé; il portait une longue barbe, » et sa tête était décorée de cheveux blancs. Il fut un très-pieux bien- » faiteur des moines, il pourvoyait aux besoins des clercs, il méprisait » les superbes, il aimait les plus humbles, il soutenait les pauvres, les » orphelins et les veuves, et il se plaisait à racheter les captifs [1].

Les Normands, établis en Neustrie depuis moins d'un siècle, avaient conservé toute la vigueur d'une nation nouvelle. Ils avaient adopté la religion, la langue, les lois, et surtout le système féodal des Français; mais sous ces traits communs on reconnaissait toujours leur amour de la liberté et leur ancienne indépendance. Ils prétendaient que leur duc, au lieu de l'hommage lige, ne devait au roi que l'hommage *par parage*, qui indiquait à peine quelque subordination, et qui n'obligeait à aucune obéissance [2]. Il est cependant probable que cette distinction fut inventée beaucoup plus tard, en faveur des rois d'Angleterre ducs de Normandie. Le chef de la nation croyait moins tenir son fief du monarque français que du choix de son peuple. Lorsque Richard sans Peur mourut en 996, à peu près en même temps que Hugues Capet, il était à l'abbaye de Fécamp, où, se sentant accablé par la maladie, il rassembla autour de lui les principaux seigneurs normands, et leur présenta son fils Richard II. « Jusqu'ici, mes compagnons d'armes, leur » dit-il, j'ai dirigé votre milice ; mais à présent Dieu m'appelle, la » maladie redouble d'âpreté ; je vais entrer dans la voie de toute chair, » et vous ne pouvez plus m'avoir pour chef. » Les seigneurs, après avoir témoigné leurs regrets par leurs soupirs et leurs larmes, donnèrent leur assentiment aux désirs du vieux duc, et jurèrent fidélité à son fils, le jeune Richard [3].

[1] Willelmi Gemeticensis. lib. IV, cap. 19, p. 184.
[2] Extrait de l'Histoire d'aucuns des ducs de Normandie, t. X, p. 276.
[3] Willelmi Gemet., lib. IV, cap. 20, p. 185. — J. Duchesne, Script. Normann., p. 248.

Charles le Simple en abandonnant aux Normands la Neustrie, qu'ils avaient dévastée, les avait autorisés à aller chercher des vivres dans la Bretagne, qu'il regardait comme ennemie. Il leur avait, dit-on, cédé tous ses droits sur cette province, droits qu'il ne pouvait ni exercer lui-même ni garantir. Les Bretons, différents des Français par l'origine, la langue et les mœurs, avaient quelquefois obéi aux rois des français les plus puissants ; mais ils s'étaient bientôt hâtés de secouer leur joug. Lorsque le système féodal prit plus de stabilité, le duché de Bretagne fut regardé comme un fief mouvant de celui de Normandie ; mais probablement cette *mouvance*, qui depuis fut le sujet de longues contestations, avait été considérée, dans le contrat primitif de Charles avec Rollo, comme de fort peu d'importance, et fort mal définie. Toutefois lorsque les Bretons avaient été divisés par des guerres civiles, les Normands en avaient souvent profité pour faire valoir leur suzeraineté. Au temps de Hugues Capet, la Bretagne était partagée entre les trois comtes de Nantes, de Rennes et de Cornouailles. La maison du premier, cependant, s'éteignit vers l'an 990, et Conan, surnommé le Tort, réunit les comtés de Rennes et de Nantes, tandis que Bénédict, quoique marié, réunit l'évêché de Quimper au comté de Cornouailles. Son fils fut également marié, évêque et comte, et le célibat des prêtres semble à cette époque n'avoir pas été admis par les Bretons [1].

Quoique la Bretagne fût partagée entre deux princes rivaux, les Normands ne cherchèrent pas à cette époque à disputer aux Bretons leur indépendance ; mais Conan le Tort eut à combattre un ennemi non moins dangereux dans son voisin et son beau-frère Foulques-Nerra, comte d'Anjou. Celui-ci avait, en 987, succédé à son père Geoffroi Grisegonnelle ; il s'était aussi emparé du comté de Maine, et il avait couvert de châteaux forts ces deux gouvernements [2]. La maison d'Anjou, qui n'était inférieure ni en puissance ni en ambition, à celles qu'on a regardées comme ayant fondé les grandes pairies laïques, l'emportait sur elles par l'avantage d'avoir produit successivement plusieurs capitaines distingués. Les comtes d'Anjou s'étaient flattés d'étendre leur domination sur toute la partie de la Bretagne qui parlait français; mais les entreprises de Geoffroi Grisegonnelle avaient été arrêtées en 981, par la première bataille de Conquéreux, qu'il avait perdu contre

[1] *Histoire de Bretagne*, par L. G. Lobineau, religieux bénédictin. liv. III, ch. 35, p. 85,

[2] Fragmenta historiæ Andegavens. Auctore Fulcone comite, p. 204.

Conan le Tort [1]. Ces feudataires firent la paix; Conan le Tort épousa une fille de Geoffroi. Cependant après la mort de celui-ci les hostilités recommencèrent; Conan voulut surprendre Angers pendant l'absence du comte Foulques-Nerra ; l'audace de ses quatres fils, tous vaillants chevaliers, et la bravoure de ses Bretons, lui donnaient de grandes espérances de succès. Après des ravages mutuels, les deux comtes se donnèrent rendez-vous pour le 27 juin 992, dans cette même lande de Conquéreux qu'ils avaient ensanglantée dix ans auparavant. Conan, inférieur en cavalerie, recourut à un stratagème pour triompher de son adversaire ; il fit creuser des tranchées sur le champ de bataille, qu'il recouvrit ensuite de feuillage et de terre meuble. Par une fuite simulée, il attira les Angevins dans ce piége, en tua un grand nombre, et fut sur le point de faire prisonnier Foulques lui-même, qui avait été renversé de son cheval. Mais le comte d'Anjou, s'étant relevé avec l'aide de ses compagnons d'armes, les excita à la vengeance, mit les Bretons en déroute, et Conan, avec plus de mille de ses guerriers, fut tué dans le combat. Ce fut la plus grande bataille livrée en France pendant le règne de Hugues Capet ; elle n'eut cependant aucun résultat important. Geoffroi fils aîné de Conan, recueillit le comté de Rennes, son héritage ; il fit la paix avec Foulques-Nerra, et au bout d'assez peu de temps, il soumit le reste de la Bretagne, et s'en fit appeler duc [2].

Les plus puissants des feudataires du midi de la Loire était Guillaume Fier à Bras, en même temps comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Il s'était le premier opposé au couronnement de Hugues Capet, et il l'avait forcé à tourner ses armes contre lui dès le commencement de son règne, quoiqu'il lui eût précédemment donné sa sœur en mariage. Mais les Aquitains avaient la réputation d'être les plus mauvais soldats des Gaules, et Guillaume, en effet, après avoir fait la paix avec Hugues Capet, aurait probablement évité toute autre hostilité, si des querelles, dans sa famille même, n'avaient exposé ses sujets aux armes de ses soldats. Le comte de Poitiers avait épousé la pieuse Emmeline, fille de Thibault, comte de Blois, bienfaitrice du couvent de Maillezais, et non moins distinguée, dit un moine, par son zèle ardent pour la religion, que par la noblesse de son caractère. Pendant qu'Emme-

[1] Cette bataille donna naissance à une expression proverbiale. C'est comme à la bataille de Conquéreux, où le *tort* l'emporte sur le *droit*.

[2] Glabri Rodulphi histor., lib. II, cap. 3, p. 14. — De gestis consulum Audegavensium, p. 255. — Histoire de Bretagne, liv. III, chap. 36, p. 85.

line était uniquement occupée de diriger les constructions du couvent de Maillezais, elle fut avertie que son mari, en revenant de Bretagne, avait été reçu par la vicomtesse de Thouars, dans son château, et que celle-ci n'avait point résisté aux instances amoureuses de son seigneur. Emmeline en témoigna le ressentiment le plus vif à son mari, qui, après avoir vainement cherché à se justifier, cessa de lui répondre. Mais la comtesse de Poitiers putbientôt savourer la vengeance qu'elle cherchait. Elle s'était approchée de Thouars avec une suite nombreuse de chevaliers et de pages ; elle eut le bonheur de rencontrer sa rivale en rase campagne; elle attaqua sa suite et la dispersa ; et s'emparant de la vicomtesse, elle la livra, pendant toute la nuit, aux outrages successifs de chacun de ses chevaliers. Jugeant ensuite que son mari ne lui pardonnerait pas cette violence, elle se retira dans le château de Chinon, qui lui appartenait. Pendant deux ans une petite guerre entre les deux époux désola les campagnes de l'Aquitaine. Bientôt, cependant, les hommes religieux de cette contrée recoururent à Guillaume, et lui remontrèrent que la bénédiction de Dieu avait toujours reposé sur lui, tant qu'il avait vécut en paix avec sa femme; que sa colère, au contraire, le menaçait depuis leur brouillerie. Ils l'engagèrent ainsi à la reprendre, et à confesser qu'il avait peché grièvement contre elle, lorsque, après avoir manqué lui-même à la foi conjugale, il avait témoigné tant de couroux pour une faute légère. « Dès lors, continue notre moine, cette femme, d'une rare » prudence, ayant repris toute son autorité, consacra ses richesses et » son pouvoir à achever l'église de Maillezais[1]. »

Guillaume Fier à Bras mourut en 994 ; il eut pour successeur son fils de même nom que lui, qu'on désigna par le surnom de Grand, à cause de l'étendue de sa domination. En effet, il joignit au duché d'Aquitaine, au Poitou, au Limousin, au pays d'Aunis et à la Saintonge, qui formaient l'héritage de son père, la dot considérable que lui apporta Almodis, veuve de Bozon II, comte de la Marche; ses États s'étendaient de l'Océan jusqu'aux rives du Rhône, et pendant son long règne (994-1030), il fut considéré comme le plus puissant des seigneurs français[2].

Tout le pays situé au levant de la Saône et du Rhône, jusqu'aux Alpes, formait alors les royaumes réunis d'Arles et de Bourgogne

[1] Petri Malleacensis Monachi relatio, lib. I, cap. 2, p. 179.

[2] *Ibidem.*, lib. I, cap. 6, p. 181. — Ademarus Cabannens, p. 146.

transjurane, qui étaient regardés comme absolument étrangers à la France. Ils furent gouvernés pendant cinquante-sept ans, de 937 à 993, par Conrad le Pacifique. Depuis que ce roi n'était plus sous la tutelle d'Othon le Grand, il n'avait rien fait qui attirât sur lui l'attention, ou qui méritât l'estime. Quoique plusieurs des plus grandes et des plus commerçantes villes de France, telles que Lyon, Vienne, Genève, Besançon, Avignon, Arles, Marseille, Grenoble, fussent situées dans l'enceinte de ses États, il s'était laissé réduire à une extrême pauvreté : ses droits avaient été successivement usurpés par tous les feudataires civils et ecclésiastiques ; et la seule autorité qu'il parût exercer se bornait à accorder des diplômes à divers couvents [1].

Conrad mourut au commencement de l'année 993, et eut pour successeur son fils aîné, Rodolphe III, auquel des mœurs efféminées firent donner le surnom de lâche ou de fainéant. Cependant Rodolphe, le plus pauvre des rois de l'Europe, voulut, en montant sur le trône, faire un effort pour recouvrer les droits et les revenus que son père avait aliénés. Il avait été couronné dans une diète ou assemblée des grands tenue à Lausanne. Ces grands, alarmés des projets que leur roi annonçait, lui retirèrent une obéissance à laquelle il avait perdu ses droits, en méprisant leurs priviléges. Ils battirent ses troupes, et le forcèrent à recourir à la médiation de l'impératrice Adélaïde sa tante. Celle-ci joignait au glorieux souvenir d'Othon le Grand la réputation d'une sainte. La vénération des grands vassaux de la couronne d'Arles pour son caractère leur fit accepter sa médiation. La paix fut signée à Saint-Maurice, et Rodolphe continua dès lors à régner jusqu'en 1032, sans qu'on aperçût presque son existence. Il avait fixé sa résidence en Suisse, et il y était réduit à une si grande pauvreté que, sans les annates ou revenus de la première année des bénéfices ecclésiastiques dont il avait la disposition, il n'aurait pas même eu de quoi vivre [2].

La faiblesse de Rodolphe le Fainéant donna occasion aux grands seigneurs du royaume d'Arles d'affermir leur indépendance. Parmi ceux-ci on commençait à remarquer Berchtold et son fils Humbert aux Blanches Mains, comtes de Maurienne, et fondateurs de la maison

[1] Hist. de Bourgogne, liv. IV, chap. 103 et suiv.; p. 202. — Bouche, Hist. de Provence, t. I, liv. VI, p. 80.

[2] Chronic. Ditmari Meseburg., lib. VII, p. 408. — In Leibnitio Script. Brunsw., t. I. — Muller, Geschichte der Schweiz. B. I, cap. 12, p. 296. — Annales Heridanni Monachi Sancti-Galli, p. 193.

de Savoie [1] ; Otte-Guillaume, qu'on prétend être fils d'Adalbert, roi d'Italie, et héritier, par le droit de sa mère, du comté de Bourgogne ; il fut le fondateur de la maison souveraine de Franche-Comté ; Guigue, comte d'Albon, fondateur de la maison souveraine des dauphins viennois ; Guillaume, qu'on prétend issu d'un frère de Rodolphe de Bourgogne, roi de France, et qui fut comte souverain de Provence. Ces quatre seigneurs eurent, pendant tout le règne de Rodolphe, bien plus de pouvoir que lui dans le royaume d'Arles ; et, lorsqu'à sa mort sa couronne fut réunie à celle de l'empire, les feudataires qui avaient grandi à ses dépens, devinrent presque absolument indépendants. D'autre part, leurs vassaux commençaient de leur côté à acquérir au-dessous d'eux de l'importance, et en Provence, on peut, dès cette époque, tracer la succession des comtes de Forcalquier et de Venaissin, des princes d'Orange, des vicomtes de Marseille, des barons de Baux, de Sault, de Grignan et de Castellane [2].

Nous pourrions suivre encore la formation d'un grand nombre d'autres maisons feudataires, ou plutôt souveraines. Ainsi, les comtes de Toulouse, ceux de Rouergue, les ducs de Gascogne, les comtes de Foix, de Béarn, de Carcassonne, datent au moins de cette époque ; mais leur existence ne nous est annoncée que par leurs diplômes et leurs testaments. Aucun historien ne nous a fait connaître la suite de leurs actions, de manière à nous intéresser à leur personne. Lorsque la vie des rois eux-mêmes est si obscure, lorsque Ardoin en Italie, Conrad en Bourgogne, se dérobent à toutes nos recherches ; que Hugues Capet va disparaître sans que nous ayons pu nous former aucune idée de son caractère, il n'est pas étrange que les comtes et les ducs se perdent aussi dans l'ombre [3].

L'existence tout entière des peuples est également dérobée à notre connaissance ; nous savons seulement qu'en 994 une peste effroyable dévasta le Limousin et l'Aquitaine. La contagion était augmentée par la dévotion mal entendue des peuples, qui, sans cesse rassemblés dans les églises, y apportaient leurs malades, pour que les reliques conservées dans le sanctuaires leur rendissent la santé. Ces malades passaient dans les temples les nuits comme les jours ; ils remplissaient l'air de leurs cris, et le corrompaient par des exhalaisons pestilentielles : on

[1] Guichenon, Hist. généalog. de la maison de Savoie, liv. II, p. 181-188.
[2] Bouche, Hist. de Provence, liv. VI, p. 807.
[3] Hist. gén. du Languedoc, t. II, liv. XIII, p. 113-132.

assure que leur chair semblait frappée par le feu, qu'elle se détachait de leurs os et tombait en pourriture. L'église de Saint-Martial à Limoges était-celle autour de laquelle les pestiférés se pressaient en plus grand nombre. Lorsqu'on en approchait, on était frappé de l'effroyable puanteur de l'atmosphère qui l'entourait; mais ce funeste avertissement ne suffisait point pour éloigner les fidèles, dont la foule, attirée par l'espoir d'un miracle, se renouvelait sans cesse. La plupart des évêques d'Aquitaine s'y rendirent, et y firent porter avec eux les reliques de leurs propres églises. Les ducs et les princes, frappés de terreur, s'engagèrent par une sorte de traité à observer entre eux la paix et la justice, pour détourner la colère du ciel. Ce fut la première origine de cette convention par laquelle ils se lièrent plus tard à s'abstenir de toute hostilité pendant certains jours de la semaine, et qui fut connue sous le nom de *trêve de Dieu* [1].

Voilà tout ce qu'il nous a été possible de recueillir sur Hugues Capet, ou sur l'histoire des Français pendant son règne. Les actions de ce fondateur d'une nouvelle dynastie, son caractère, sa politique, tout nous est également inconnu. On croit pouvoir fixer sa mort au 25 octobre 996, quoiqu'il y ait quelque incertitude sur l'année. Il devait alors être âgé de cinquante-sept ans. Paris avait été sa résidence habituelle; c'est là, sans doute, qu'il mourut, et il fut enterré à Saint-Denis. Le moine Helgaud de Fleury, qui a écrit le panégyrique du roi Robert son fils, assure que Hugues, se sentant près de sa fin, appela Robert auprès de lui, et lui tint ce discours : « O mon cher fils ! Je te conjure, au nom
» de la sainte et indivisible Trinité, de ne jamais abandonner ton esprit
» aux conseils des flatteurs qui chercheront à te séduire par des pré-
» sents empoisonnés, pour que tu disposes, selon leur volonté, de ces
» abbayes que je laisse après Dieu sous ton gouvernement. Qu'aucune
» légèreté d'âme ne t'engage à piller leurs trésors, à les distraire ou à
» les dissiper. Je te recommande encore, et cela par-dessus toute chose,
» de ne jamais permettre qu'on t'arrache à la dévotion du chef de notre
» religion, savoir, de notre père saint Benoît; c'est lui qui, après la
» mort de ce qui n'est que chair, te procurera auprès de notre commun
» juge, l'entrée du salut, seul port tranquille et seul asile [2] »

Peut-être s'il ne nous était resté aucun autre discours de Hugues Ca-

[1] Historia translationis S. Genulfi., p. 361. — Chron. Ademari Cabannens., p. 147.

[2] Helgaldi Floriacensis vita Roberti Regis, cap. 14, p. 104.

pet, aucun autre trait qui peignît son caractère, nous donnerions fort peu d'attention à ces paroles qui semblent appartenir bien plus au moine historien qu'au roi. Mais on ne doit pas oublier que ce chef d'une dynastie nouvelle, élevé par la défiance des grands vassaux plus que par leur amour, n'était guère autre chose qu'un roi des prêtres; que la concession des biens des abbayes était à peu près sa seule fonction royale, et que les flatteurs qui l'approchaient, différents en cela de ceux qui ont entouré ses successeurs, lui apportaient des présents en retour des bénéfices ecclésiastiques qu'ils sollicitaient de lui; ces présents faisaient même le principal revenu qu'il tirât du royaume. D'ailleurs, Hugues Capet paraît avoir été adonné à une dévotion superstitieuse; c'est presque la seule notion que nous ayons sur son caractère, et elle doit expliquer un fait rapporté sans commentaire par les anciens historiens; c'est que s'il n'eut point de scrupule à usurper la souveraineté, il en eut cependant à en porter les marques, en sorte qu'il ne mit jamais de couronne sur sa tête[1].

[1] Chronic. Willelmi Godelli, lib. III, p. 259. — Chronic. Autissiodorens., p. 275.

CHAPITRE III.

Commencements du règne de Robert. Ses mariages, son caractère, mœurs nationales, pontificat de Silvestre II. 996-1003.

La fin du dixième siècle et le commencement du onzième forment peut-être la période la plus mal connue de l'histoire, non seulement pour la France, mais pour toute l'Europe. Les rois tout comme les peuples se perdent dans une profonde obscurité. Le petit nombre de faits qui nous sont connus semblent en contradiction les uns avec les autres ; tout devient matière de doute et de confusion, et l'on ne sait où trouver un fil qui lie les événements les uns avec les autres. Cette obscurité frappe d'autant plus qu'elle ne tient point, comme au septième siècle, à une ignorance absolue, à une barbarie universelle : les mœurs s'étaient déjà adoucies, la civilisation avait fait des progrès, les études s'étaient perfectionnées. On trouve dans les écrivains de cette époque, dans Radulphus Glaber, dans Guillaume de Jumièges, et bien plus encore dans Gerbert et dans l'évêque Fulbert, une certaine philosophie, un peu de goût dans le choix des circonstances qu'ils rapportent, un peu de vie et de sentiment dans l'écrivain, et quelque étude de la bonne latinité. On sent qu'ils appartiennent à un peuple qui nous est moins complétement étranger par ses opinions et par ses mœurs, que ne l'étaient les Francs de Clothaire ou ceux de Charlemagne ; et cependant on ne voit rien de ce monde dans lequel ils vivent, on ne réussit à faire connaissance avec aucun de leurs contemporains.

Plusieurs causes ont contribué à cette stérilité ou cette obscurité de l'histoire dans les dixième et onzième siècles, et sans doute celle qui doit tenir le premier rang, c'est le manque de communication entre les hommes. Accoutumés que nous sommes à ce que tous les pays nous soient ouverts, à ce que de nombreux voyageurs parcourent sans cesse l'univers plus facilement qu'ils ne parcouraient alors la France, à ce

que la poste nous apporte régulièrement tous les jours et avec une rapidité qui aurait alors paru prodigieuse des lettres de tous les pays, à ce qu'une classe d'hommes fasse métier de satisfaire la curiosité du public, en écrivant dans des gazettes l'histoire journalière du monde entier, nous ne savons point nous replacer par l'imagination dans un temps où le gouvernement ne faisait guère sentir son influence que sur l'étendue de terre que le seigneur pouvait parcourir à cheval dans un jour, et où le monarque ne recevait que bien rarement des nouvelles d'une province qu'il avait cessé d'habiter; où chaque feudataire, se défiant de tout ce qui était étranger à sa domination, surveillait comme des espions les voyageurs qui arrivaient chez lui, et soumettait à des avanies les marchands même qui lui étaient le plus nécessaires; où l'on n'avait pas commencé à sentir le besoin de l'admirable invention de la poste aux lettres, et où rien ne remplaçait les gazettes, qui sont devenues pour nous un objet de nécessité. Dans cet isolement réciproque de tous les États, on n'apprenait guère ce qui s'était passé dans les autres parties de chaque royaume, que par quelque marchands qui faisaient leur tournée, et qui évitaient de se compromettre en laissant percer trop de curiosité; par quelques pèlerins qu'une dévotion inquiète conduisait à de fameux sanctuaires, mais qu'elle ne préparait pas à comprendre la politique; enfin par les voyages de quelques seigneurs, qui se rendaient pour une occasion d'éclat à la cour de leur souverain. Mais la curiosité se proportionne à ce qu'on sait, non à ce qu'on ignore. Les actions d'un prince ou d'un peuple dont on n'avait jamais entendu parler, et dont personne ne vous parlerait plus à l'avenir, n'éveillaient l'attention qu'autant qu'elles avaient en elles-mêmes quelque chose de merveilleux; aussi les fables les plus absurdes se répandaient quelquefois jusqu'aux contrées les plus lointaines, tandis qu'un événement tout simple, quelque important qu'il fût, n'était connu que de ceux sous les yeux desquels il s'était passé, et ne semblait point mériter d'être raconté[1].

[1] Lorsque le comte Buchard voulut fonder un monastère à Saint-Maur des Fossés, la renommée du vénérable Maieul, abbé de Clugny, le détermina à aller implorer son assistance, mais son historien parle de son voyage comme de l'entreprise la plus hardie. Tam longo itinere fatigatus, longinquam adisse patriam. Saint Maieul, à qui il demandait une colonie de moines, lui répondit : il serait bien laborieux pour nous d'aller visiter des régions étrangères et inconnues, d'abandonner notre pays, pour aller chercher le vôtre. Duchesne, t. IV, Script. fr., p. 117. — Historiens de France, t. X, p. 352. In vita Burchardi venerabilis Comitis.

On aurait pu, il est vrai, savoir dans chaque seigneurie l'événement du jour ou de l'année, et nous en laisser l'indication : c'est ainsi que notre active curiosité recherche aujourd'hui l'histoire de chaque ville et de chaque comté, et qu'elle s'étonne de ne pas trouver tout au moins les généalogies et la succession des princes, dans les Mémoires de chaque province. Mais quoique ces souvenirs locaux dussent constituer la vraie histoire du temps, l'objet, par comparaison avec ce qui avait occupé les précédents historiens, ne semblait pas valoir la peine d'être écrit. Les derniers qui s'étaient chargés de conserver pour la postérité la mémoire des événements publics, avaient eu à rendre compte des conquêtes de Charlemagne ou des revers de ses successeurs, maîtres, comme lui, de tout l'Occident. Il dut se passer un temps assez long avant que les chroniqueurs comprissent qu'au lieu de traiter de ces grands intérêts, ils devaient désormais se borner à rendre compte des petites guerres des comtes d'Anjou, de Toulouse ou de Poitiers : l'indépendance des feudataires et celle des villes, précéda de plus d'un siècle le commencement de ces histoires partielles.

La nature des événements à cette époque doit donc être considérée comme la seconde cause de l'obscurité de l'histoire. Le pouvoir royal et le pouvoir national avaient été simultanément anéantis ; toute action à distance avait cessé, et l'Europe ne devait ressentir aucun intérêt pour ce qui paraissait n'exercer aucune influence sur ses destinées. Pendant les sept ou huit premières années du règne de Robert II, qui forment l'objet de ce chapitre, l'autorité royale était si complétement détruite en France, que la suite des actions du roi, quand on les connaîtrait dans le plus grand détail, ne nous donnerait aucune sorte d'idée de l'administration du pays. Dans le royaume d'Arles, qui comprenait près du tiers de la France, le roi Rodolphe III était tout aussi étranger au gouvernement : il voyageait de couvents en couvents dans la Suisse, avec un petit nombre de chevaliers, et il oubliait dans la débauche cette autorité de ses prédécesseurs qu'il n'espérait plus pouvoir ressaisir. Ardoin, marquis d'Ivrée, qui fut couronné comme roi d'Italie, après la mort d'Othon III, en 1002, menait une vie presque semblable dans les couvents du Piémont, et quoique son titre à la couronne lui fût disputé par un concurrent, il n'essayait point, et ne pouvait même espérer de rassembler une armée, et de combattre pour ses droits. Le trône d'Allemagne semblait seul conserver un peu plus de dignité. Henri II, qui s'y assit à la fin de cette période, montrait toujours l'ac-

tivité d'un roi électif; sans être vraiment chez lui nulle part, il continuait à parcourir l'empire comme avaient fait ses prédécesseurs, à se rappeler ainsi au souvenir des provinces éloignées, et à imprimer quelque mouvement à cette masse inerte. On le vit même présider des diètes et commander des armées; aussi l'histoire d'Allemagne est-elle la seule, à cette époque, dont il nous reste des monuments. En Angleterre, la lutte d'Éthelred II avec les Danois et les Suédois; la lutte de Sanche III, roi de Navarre, contre les Mores, semblaient appartenir à un monde séparé. Le reste des Occidentaux ne communiquait ni avec les Anglais ni avec les Espagnols, et ne paraissait prendre aucun intérêt à leurs combats.

Mais une troisième cause concourut, à l'époque où nous sommes parvenu, à faire renoncer à la conservation de tous les anciens souvenirs, et à obscurcir ainsi l'histoire; cette cause fut la croyance à la fin prochaine du monde. Autant qu'on pouvait comprendre les obscures prophéties de l'Apocalypse, elles semblaient annoncer que mille ans après la naissance de Jésus-Christ, l'Antechrist commencerait son règne, et qu'il serait suivi de bien près par le jugement universel [1]. Plus on avait approché de ce terme fatal, et plus la terreur de cette catastrophe s'était emparée des esprits. Le clergé, qui y trouvait son avantage, l'avait fortement répandue; il invitait tous les pécheurs à la repentance et surtout à l'expiation pendant le bref espace de temps qui leur était encore accordé: il encourageait des donations à son profit, qui pourraient exciter des soupçons sur sa bonne foi. En effet, de même que les pécheurs cédaient sans regret, à cause de la cessation des siècles, les biens de leur famille devenus inutiles à leurs enfants, il semble que les prêtres n'auraient point dû les rechercher, à moins qu'ils ne comptassent en jouir. Cette terreur, qui augmenta si fort les richesses des églises, qui quelquefois produisit aussi des réconciliations sincères, après de mortelles offenses, qui engagea même quelquefois les seigneurs à rendre la liberté à leurs esclaves ou à leurs vassaux [2],

[1] Raynaldi Annal. eccles., anno 1001, t. XI, p. 1. — Voyez aussi 2, Thessalon. 2.

[2] Dans les preuves de l'Histoire de Bretagne, on trouve un très-grand nombre de chartes de donation aux églises, qui commencent par ces mots : Mundi termino adpropinquante, ruinis que crebrescentibus. Preuves du second livre, t. II, p. 63-64, et passim.

Cette formule est moins fréquente dans les autres recueils de chartes. Je la retrouve cependant encore en l'an 1001, dans une donation de Roger Ier, comte de

interrompait d'autre part toutes les relations de la vie. Elle tenait tous les fidèles dans la situation d'esprit d'un condamné dont les jours sont comptés et dont le supplice approche ; elle décourageait de toute prudence, de tout soin de son patrimoine, de tout préparatif pour l'avenir ; et en particulier, elle rendait presque ridicule le travail d'écrire une histoire ou des chroniques, pour l'avantage d'une postérité qui ne devait jamais voir le jour.

La croyance à l'approche de la fin du monde peut être considérée comme un des éléments de la révolution importante qui s'opéra dans le onzième siècle ; de celle sur laquelle nous devons surtout fixer nos regards, puisqu'elle embrassa toute l'Europe dans ses effets, et qu'elle se lia aux plus brillants événements de la période suivante. Cette révolution s'opérait dans le pouvoir de l'Église ; il avait constamment décliné durant le dixième siècle, et il était presque arrivé à son plus bas terme : il fut reconstruit pendant le onzième ; les immenses donations faites au clergé à cause de la fin du monde, commencèrent à le rétablir ; le talent, l'adresse, la constance, la vertu même, furent enrôlés à son service pendant près de cent ans. Le clergé avait enfin recouvré tout son ascendant au commencement du douzième siècle, et les guerres entre le sacerdoce et l'empire, les croisades et les persécutions des hérétiques signalèrent son triomphe.

C'était par le progrès des institutions féodales que les prélats, en même temps que les rois, avaient été dépouillés de leur pouvoir au dixième siècle. Ils avaient cherché, ainsi que les hauts barons, à créer une milice qui dépendît d'eux, en inféodant par parcelles leurs vastes domaines à des chevaliers ; mais en même temps ils s'étaient trouvés rangés, presque sans s'en apercevoir, non parmi les vassaux immédiats des rois, mais parmi ceux des comtes ou des ducs, dans la domination desquels leurs diocèses étaient situés. Appelés dès lors à lutter pour leurs intérêts temporels avec des supérieurs et avec des inférieurs, tous mili-

Carcassonne, preuves de l'Histoire du Languedoc, t. II, p. 157 ; car il restait quelque incertitude sur l'époque précise ; et c'est peut-être ce qui empêcha la cessation de tous les travaux, et sauva l'Occident d'une famine.

Saint Abbon, abbé de Fleury, s'opposa de tout son pouvoir, dit son biographe, à cette croyance universelle de la fin du monde ; mais il paraît qu'il commença à prêcher contre la terreur populaire seulement en l'an 1001, et que son biographe écrivit sa vie plus tard encore, lorsque l'événement avait fait justice de la prophétie. Vita Sancti Abbonis, cap. 9, p. 332, t. X, Scr'ptor. franc. ; et Baronii Annal., anno 1001, t. XI, p. 2.

taires, ils avaient été successivement dépouillés de presque tous leurs avantages, d'autant plus que les vassaux des évêques, tout comme leurs seigneurs, avaient dans leurs fiefs un intérêt héréditaire; tandis que le prélat, qui ne possédait son bénéfice que pour sa vie, faisait souvent bon marché des droits de ses successeurs. Ce fut sans doute pendant la vacance de chaque siége que les grands vassaux s'arrogèrent, sur la nomination du nouveau prélat, une influence qui auparavant n'avait appartenu qu'au roi [1]. Ils en profitèrent d'abord pour donner ces hautes dignités à quelqu'un de leurs parents; souvent ensuite pour les offrir publiquement en vente. C'est ainsi que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, pourvut, en 990, à l'évêché de Cahors [2]. Souvent encore, et par un abus non moins scandaleux, les comtes et les seigneurs disposaient par testament des évêchés qui dépendaient d'eux : c'est ainsi que, dans la même année 990, le vicomte de Béziers légua à ses deux filles les deux évêchés de Béziers et d'Agde, qui se trouvaient situés dans sa vicomté, et qui devaient servir de dot à ces deux dames [3].

Tandis que les évêques étaient tombés dans la dépendance des ducs, des comtes et mêmes des vicomtes qui gouvernaient leur ville principale, les papes eux-mêmes n'avaient pu, à la fin du dixième siècle, échapper au joug du feudataire le plus rapproché de Rome. Les marquis de Tusculum avaient disposé de la tiare comme d'un bénéfice attaché à leur fief. De leur côté, les barons romains avaient fortifié leurs châteaux; d'autres s'étaient ménagé des retraites dans les antiques monuments qui décoraient la capitale du monde; et de là, ils bravaient en même temps la puissance du peuple et celle de l'Église. Crescentius, maître du tombeau d'Adrien, avait eu pitié des souffrances de ses concitoyens; il s'était intitulé consul des Romains, et il avait pris la défense des bourgeois contre les barons et contre les prêtres. Jean XV, qui avait été contemporain de Hugues Capet, et qui pendant douze ans avait occupé le saint-siége, avait presque aussi longtemps lutté contre Crescentius. Saint Abbon, abbé de Fleury, qui pendant ce pontificat, s'était rendu à Rome, pour y obtenir la confirmation des privi-

[1] Hist. génér. du Languedoc, liv. XII, ch. 94, p. 109. — Mably, Observations sur l'Hist. de France, liv. III, c. 2, p. 23.

[2] Hist. du Languedoc, liv. XIII, ch. 27, p. 128. — Vita S. Abbonis ab Aimoino Script., cap. 80.

[3] Testament de Guillaume, vicomte de Béziers. Preuves à l'Hist. du Languedoc, t. II, p. 145.

léges de son ordre, « n'y trouva point, dit son biographe, le pontife
» Jean tel qu'il l'aurait voulu, ou tel qu'il aurait dû être ; en effet, il
» était avide d'un gain honteux, et vénal dans toutes ses actions;
» aussi, l'ayant en horreur, il revint après avoir visité les saints
» lieux [1]. »

Jean XV mourut en 996, quelques mois avant Hugues Capet, et l'on pourrait dater de cette époque le mouvement des esprits qui favorisa la puissance pontificale et l'accroissement graduel de cette puissance pendant deux siècles. La succession de Robert II, seul fils de Hugues Capet au trône de France, n'eut pas une grande influence sur ces progrès qu'on vit dès lors faire aux prêtres; le pouvoir de ce prince bigot et timide était enfermé dans une trop étroite enceinte. La part que l'empereur s'attribua dès lors dans l'élection des papes contribua bien plus directement à changer la situation du clergé. Othon III, roi de Germanie et d'Italie, jeune homme âgé seulement de quinze ans, qui se trouvait alors à Ravenne, recueillit en quelque sorte l'héritage du marquis de Tusculum; il ne rendit point à la tiare son indépendance; mais au lieu de permettre plus longtemps à un petit seigneur italien d'en disposer, il réserva à la première des couronnes la nomination de la première des dignités de l'Église. Il plaça sur le saint-siége son parent Bruno, petit-fils d'une fille d'Othon le Grand, et il reçut à son tour la couronne impériale de ce nouveau pape, qui prit le nom de Grégoire V [2]. Celles des élections successives qui furent faites par le crédit des empereurs, donnèrent presque toujours pour chefs à l'Église des hommes remarquables par leurs talents et par leur ambition, qui ne cessèrent dès lors de travailler à secouer le joug que leur avait imposé la puissance séculière.

Leur première attaque dut se diriger contre les seigneurs et les hauts barons qui s'étaient emparés des dignités de l'Église, comme si elles faisaient partie de leur héritage. Il y avait en France, comme nous venons de le voir, peu d'évêchés ou d'abbayes qui ne fussent tombés au pouvoir de quelque grand seigneur. Parmi les bulles des papes destinées à tirer ces fondations pieuses de dessous le joug, nous traduirons celle que Benoît VIII adressa au comte Guillaume II de Provence, et à la comtesse Adélaïde sa mère, comme un échantillon curieux de

[1] Vita Abbonis Floriacensis, cap. XI, p. 334.

[2] Muratori Annali 996, t. VIII, p. 231. — Mascovii Comment., lib. III, cap. 52, p. 162.

l'éloquence du père commun des fidèles à cette époque; elle est destinée à glacer d'effroi les usurpateurs des biens de la fameuse abbaye de Saint-Gilles, à peu de distance d'Arles, et sur le bras occidental du Rhône. Informé, dit le pape, que par une injustice inouïe les monastères fondés dans la province de ces comtes, par la générosité de leurs pères, sont dépouillés de leurs richesses par des hommes dépravés il exclut du giron de l'Église tous les hommes qui chercheront à recevoir d'eux quelque portion des biens de Saint-Gilles, sans le consentement de l'abbé de ce couvent; il excommunie en même temps tous ceux qui s'en trouveraient actuellement en possession. « Qu'ils ne puissent » jamais, dit-il, se retirer de l'assemblée de Juda, qui trahit son » maître, de Caïphe, d'Anne, d'Hérode et de Ponce-Pilate; qu'ils » périssent par la malédiction des anges, et qu'ils éprouvent la com- » munion de Satan, dans la perdition de leur chair; qu'ils reçoivent » d'en haut les malédictions, qu'ils les reçoivent d'en bas, de l'abîme » au-dessous d'eux; qu'ils réunissent la malédiction céleste et la malé- » diction terrestre; qu'ils éprouvent cette malédiction dans leurs » corps, que leurs âmes en soient affaiblies, et qu'elles tombent dans » la perdition et les tourments; qu'ils soient maudits avec les maudits, » flagellés avec les ingrats, et qu'ils périssent avec les superbes; » qu'ils soient maudits avec les juifs qui, voyant le Seigneur revêtu » de chair, n'ont point cru en lui, mais ont tenté de le crucifier; » qu'ils soient maudits avec les hérétiques qui veulent renverser » l'église de Dieu, maudits avec ceux qui blasphèment le nom du » Seigneur, maudits avec ceux qui désespèrent de sa miséricorde; » qu'ils soient maudits avec les damnés de l'enfer, maudits avec les » impies et les pécheurs, s'ils ne s'amendent et ne font réparation à » saint Gilles; qu'il soient maudits dans les quatre parties du monde; » maudits à l'orient, abandonnés en occident, interdits au septen- » trion, et tranchés par l'excommunication au midi; qu'ils soient » maudits de jour et excommuniés de nuit, maudits dans leurs » maisons et hors de leurs maisons excommuniés; maudits lorsqu'ils » sont debout, et excommuniés lorsqu'ils s'asseyent, maudits lorsqu'ils » mangent, et maudits lorsqu'ils boivent; maudits lorsqu'ils dorment » et excommuniés lorsqu'ils s'éveillent; maudits lorsqu'ils travaillent, » et excommuniés lorsqu'ils essayent de se reposer; maudits au prin- » temps, excommuniés en été; maudits en automme, et excommuniés » en hiver; maudits dans le présent, et excommuniés dans les siècles

» futurs. Que des étrangers saisissent tous leurs biens, que leurs » femmes aillent en perdition, et que leurs enfants périssent par le » glaive; que leur nourriture soit maudite, que les restes de leur » table soient maudits, et que quiconque en goûtera soit maudit » aussi; que le prêtre qui leur offrirait le corps et le sang du » Seigneur, ou qui les visiterait dans leurs maladies, soit maudit » et excommunié; qu'il en soit de même de ceux qui les porte- » raient à la sépulture, ou qui prétendraient les ensevelir; qu'ils » soient enfin maudits et excommuniés de toutes les malédictions pos- » sibles [1].

Tandis que le clergé s'efforçait de regagner par la terreur de ses malédictions ce qui lui avait été ravi par la violence, un jeune homme qui ne savait ni menacer, ni maudire, ni inspirer la terreur à personne, succédait à Paris à la dignité royale que son père avait usurpée. Robert, seul fils de Hugues Capet, avait de vingt-quatre à vingt-six ans lorsque son père mourut. Quoiqu'il fût depuis huit ans associé à la couronne, on ne sait point qu'il eût pris jusqu'alors aucune part au gouvernement, et il ne commença à compter les années de son règne que depuis la mort de son père. Les historiens ne nous disent point qu'aucune assemblée du peuple ou de ses représentants intervînt pour le reconnaître au moment de la succession. Quelques formes d'élection avaient cependant toujours été observées par les Carlovingiens, et les derniers rois de cette race avaient expressément admis le droit des vassaux à leur déférer la couronne; mais comme vers cette époque tous les fiefs étaient devenus héréditaires, les esprits s'étaient accoutumés aussi à ne plus élever de doutes sur l'hérédité du plus éminent de tous, du royaume lui-même. D'ailleurs les grands vassaux, jaloux de leur indépendance, ne s'étaient pas contentés de secouer l'autorité royale, ils s'étaient soustraits en même temps à celle qu'exerçaient autrefois leurs collègues assemblés avec eux dans les grands plaids du royaume. Ils avaient déserté ces assemblées, et dès lors, tout pouvoir législatif avait cessé en France, car ils ne supposaient pas même que le roi pût l'exercer sans leur concurrence, et l'eût-il essayé, il n'aurait trouvé aucun moyen de faire exécuter ses ordonnances.

Il n'y eut donc, au commencement de la troisième dynastie, ni même sur la fin de la seconde, plus de plaids généraux ou d'assemblées

[1] Bulle du pape Benoît VIII, de l'an 1014. Dans les Preuves de l'Histoire de la ville de Nîmes, § 8, t. I, p. 20.

nationales, plus de réunion des grands vassaux, plus de capitulaires, plus d'impôts votés pour être perçus sur toute la France, et plus d'élection ou de confirmation du roi par ses sujets. La mémoire d'une révolution récente, et l'insubordination de tous ceux qui pouvaient disputer le pouvoir des rois, engagèrent Hugues Capet et ses premiers successeurs, à faire couronner le fils de leur vivant, pour éviter à leur famille les chances d'un interrègne; mais cette précaution était la conséquence de l'anarchie et non de la constitution de l'État. Peut-être prirent-ils encore la précaution de présenter ce fils qu'ils s'associaient à une cour plénière, où ils avaient réuni tous leurs vassaux immédiats; toutefois c'étaient là des assemblées de réjouissances plutôt que des assemblées politiques. Il ne faut pas se laisser faire illusion par des mots dont le sens a changé dans la suite. Ceux de *parlamentum* et de *conventus*, qui se présentent quelquefois dans les écrivains du onzième siècle, ne désignaient point à cette époque un parlement ou des États généraux. On les employait encore dans le langage de toute l'Europe, pour indiquer des conférences volontaires entre des seigneurs indépendants.

Les fonctions laissées aux rois dans le gouvernement étaient réduites à si peu de chose, que l'accession de Robert à la couronne ne put apporter aucun changement dans l'administration. Non-seulement toute la partie de la France qui était tombée sous le gouvernement des grands vassaux ne recevait aucun ordre du roi, et ne conservait plus de rapports avec lui, bien plus, les domaines propres de Hugues Capet, comme duc de France, ou comme comte de Paris et d'Orléans, avaient été également inféodés et subinféodés à des vassaux d'un ordre inférieur. Ceux-ci s'étaient engagés, il est vrai, à rendre au roi, leur seigneur, de certains services militaires, mais ils ne lui laissaient aucune part à l'administration locale de leur fief, et Robert ne pouvait se rendre de Paris à Orléans, sans passer sur le territoire de plusieurs seigneurs qui ne se croyaient nullement obligés de lui obéir, et qui souvent lui refusaient l'entrée de leur forteresse. Par des degrés plus ou moins multipliés, on arrivait toujours jusqu'au châtelain qui gouvernait la ville ou la bourgade où il se trouvait présent. L'autorité des absents, et plus que tout, celle du roi, se réduisait à de vaines prérogatives honorifiques; et comme dans cette échelle tout était héréditaire, comme les charges attachées à la personne et à la maison du souverain avaient été elles-mêmes inféodées, et avaient passé des pères

aux enfants, les rois n'avaient réellement plus rien à faire dans le royaume. Aussi, lorsque Helgaud, moine de Fleury, dans une biographie très-détaillée de Robert, nous le montre occupé tour à tour de sa dévotion, de ses charités, des hymnes qu'il composait et qu'il mettait en musique, enfin, de ses querelles de ménage, il a réellement parcouru tout le cercle des occupations royales.

Cependant, au moment où Robert demeura seul roi des Français par la mort de son père, ses relations avec le clergé et avec son chef lui causaient une juste inquiétude. Il retenait toujours en prison l'archevêque de Reims, Arnolphe, qu'il regardait comme le chef de ses ennemis; mais un concile avait proclamé les droits d'Arnolphe, et le pape exigeait impérieusement sa mise en liberté. En même temps il se trouvait lui-même soumis aux censures ecclésiastiques, et menacé de l'anathème, pour un mariage dont les circonstances sont enveloppées de beaucoup de doutes et d'obscurité. Berthe, seconde fille du roi Conrad le Pacifique de Bourgogne, et cousine au quatrième degré de Robert, avait épousé Eudes ou Odon, comte de Blois et de Chartres; elle en avait eu six enfants. Robert, déjà couronné, mais dont le père vivait encore, fut avec elle parrain de l'un d'eux [1]. Cette association spirituelle était considérée comme ne mettant pas moins obstacle au mariage que la plus étroite parenté. Cependant Eudes, qui vivait encore le 9 février 995, étant mort peu après au couvent des Marmoutiers, où il avait, dans ses derniers jours, revêtu l'habit de moine, Robert épousa sa veuve presque aussitôt qu'il eut appris qu'elle était libre. Archambaud, archevêque de Tours, lui donna la bénédiction nuptiale, et plusieurs évêques assistèrent au mariage. Cette union ne fut pas plutôt connue à Rome que le pape la déclara incestueuse, et exigea qu'elle fût rompue. Le légat du saint-siége, Léon, qui avait présidé aux conciles de Mouson et de Reims, fut chargé d'insister pour que le roi donnât cette satisfaction à l'Église; et Robert, préférant de céder sur le point qui lui tenait le moins à cœur, commença par remettre Arnolphe, archevêque de Reims, en liberté, espérant qu'à ce prix on lui permettrait de garder sa femme [2]. Saint Abbon, abbé de Fleury, fut envoyé par Robert à Grégoire V, pour conduire cette négociation. Le nouveau pontife, fier de sa parenté avec la famille impériale, et de

[1] Helgaldi Floriac. Epitome, p. 106. — Fragment. histor. Franciæ, p. 211.

[2] Gerberti Epistolæ, nº 102, p. 424. — Monitum in Diplomata Roberti regis, p. 567.

l'appui d'Othon III, prenait un ton plus impérieux que ses prédécesseurs; il menaçait de frapper d'anathème le royaume des Français si Arnolphe n'était pas rendu à son archevêché (997). Abbon lui annonça la condescendance du roi, et lui demanda en retour quelque indulgence pour une union qui semblait heureuse; mais bientôt, changeant l'objet de ses négociations, il se contenta d'obtenir des priviléges pour son église et son couvent, et il revint en France sans avoir pacifié le roi avec la cour romaine [1].

Grégoire V assembla ensuite un concile à Rome (998), en présence du jeune Othon III, et il fit prononcer à cette assemblée des canons relatifs au mariage du roi des Français. Ces canons nous ont été conservés, mais aucun détail sur les circonstances du jugement dont ils font partie. Ils portent : « Le roi Robert quittera sa parente Berthe, » qu'il a épousée contre les lois, et il fera une pénitence de sept ans, » selon les degrés fixés par l'Église. S'il refuse de la faire, qu'il soit » anathème. Le même ordre s'étend aussi à la susdite Berthe.

» Nous suspendons de la très-sainte communion Archambaud, ar- » chevêque de Tours, qui a consacré ce mariage, tout comme tous les » évêques qui ont assisté et consenti aux noces incestueuses du roi et de » Berthe sa parente, jusqu'à ce qu'ils soient venus satisfaire au saint- » siége apostolique [2]. »

(998-1002.) Le reste de cette histoire ne nous est présenté que d'une manière très-confuse : la vérité est cachée sous les fables que les prêtres accréditèrent dans le siècle suivant, lorsqu'ils travaillèrent avec tant de succès à relever la puissance pontificale. Ils cherchèrent alors à établir que Robert fut le premier à sentir tout le poids de cette autorité que l'Église s'attribuait sur les rois. Cependant il est certain que, malgré sa dévotion extrême et son caractère timide, Robert ne céda point immédiatement aux injonctions de la cour de Rome. On nous a conservé diverses dotations faites à des monastères, où son nom se trouve réuni à celui d'Adélaïde sa mère, et de Berthe sa femme, d'après lesquelles on doit conclure qu'il ne s'en sépara pas avant l'an 1004. Nous verrons aussi qu'il fit de nouveau quelques tentatives pour la reprendre vers l'an 1016 [3]. D'autre part, on a produit une lettre que le pape Grégoire V, mort en février 999, adressait à Constance, reine des

[1] Vita S. Abbonis Floriacensis, cap. 11 et 12, p. 334-335.
[2] Concilium Romanum in Labbei Concil. gener., t. IX, p. 772.
[3] Monitum ad Diplomata Roberti regis, p. 568.

Gaules [1], et lors même que nous supposerions quelque erreur dans cette pièce isolée, il en reste plusieurs autres d'après lesquelles on doit conclure que Robert prit des engagements avec cette seconde femme avant de s'être entièrement séparé de la première [2]. Ce n'est pas la seule occasion où les papes, en se donnant pour les défenseurs des mœurs, précipitèrent leurs pénitents dans des fautes plus graves que celles d'où ils voulaient les retirer.

Cinquante ans plus tard les prêtres s'emparèrent de toutes les circonstances de ce divorce, et en firent un récit propre à frapper de terreur les peuples et les rois qui osaient lutter contre l'Église. Le cardinal saint Pierre Damien écrivait à l'abbé du Mont-Cassin : « L'aïeul » de ce monarque, Robert, roi des Gaulois, épousa une femme sa » parente, qui lui donna un fils dont le col et la tête ressemblaient à » ceux d'une oie. Presque tous les évêques des Gaules, d'un commun » consentement, excommunièrent ensemble l'époux et l'épouse. La » terreur que ressentit le peuple de cet édit sacerdotal fut telle, que » tout le monde fuyait la société du roi, et qu'il ne resta auprès de lui » que deux petits esclaves pour le nourrir. Encore ceux-ci jugeaient-ils » abominables tous les vases dans lesquels le roi avait bu ou mangé, et ils » les jetaient aussitôt après dans les flammes. Ce fut en raison de cet état » de souffrance, que Robert, revenu à des conseils plus sages, rompit » un mariage incestueux, et contracta un mariage légal [3]. » Il n'est point impossible que l'imagination de Berthe, frappée par les menaces de Rome, ait donné à l'enfant qu'elle portait dans son sein quelque chose de monstrueux, et qu'on en ait profité pour crier au miracle; mais quant au délaissement universel dont parle saint Pierre Damien, il ne s'accorde ni avec ce que nous savons sur la vie publique de Robert, ni avec son caractère privé, ni même le degré de crédulité du peuple. Il est bien plus probable que le saint Italien, en chargeant son récit de circonstances merveilleuses, voulait seulement faire réfléchir l'empereur Henri IV aux dangers qu'il courait, lorqu'il bravait les foudres de l'Église.

Constance, seconde femme de Robert, était fille, ou de Guillaume I[er],

[1] Epistolæ Gregorii Vin Labbei Concilia, t. IX, p. 779.
[2] Pagi critica in Baronium, anno 998, § 10, p. 79.
[3] Petri Damiani Epistolæ., lib. II, ep. 15. Scr. Fr., t. X, d. 492. — Fragm. hist. Francor., p. 211.

comte de Provence, ou de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse [1] : elle était remarquable par sa beauté; mais elle ne l'était pas moins par l'arrogance et la dureté de son caractère. Elle mit à de rudes épreuves la patience de son époux, qui paraît avoir été l'un des hommes les plus doux, comme aussi les plus faibles et les plus incapables de gouverner qui soient jamais montés sur aucun trône. « Robert, nous dit le moine » auteur de la Chronique de Saint-Bertin, était très-pieux, prudent, » lettré, et suffisamment philosophe, mais surtout excellent musicien. » Il composa la prose du Saint-Esprit, qui commence par ces mots : » *Adsit nobis gratia*, les rhythmes *Judœa et Hierusalem*, *concede* » *nobis quæsumus*, et *Cornelius centurio*, qu'il offrit à Rome sur » l'autel de Saint-Pierre, notés avec le chant qui leur était propre, de » même que l'antiphone *Eripe*, et plusieurs autres beaux morceaux. » Sa femme Constance, le voyant toujours occupé de ces travaux, lui » demanda, comme par plaisanterie, de faire aussi quelque chose en » mémoire d'elle. Il écrivit alors le rhythme *o Constantia martyrum*, » que la reine, à cause du nom de Constantia, crut avoir été fait pour » elle. Ce roi avait souvent coutume de venir à l'église de Saint-Denis, » revêtu de ses habits royaux, et la couronne en tête; il y dirigeait » le chœur à matines, à vêpres et à la messe, et il y chantait avec les » moines. Aussi, comme il assiégeait certain château le jour de la fête » de saint Hippolyte, pour qui il avait une dévotion particulière, il » quitta le siége pour venir à l'église de Saint-Denis diriger le chœur » pendant la messe; et tandis qu'il chantait dévotement avec les moines » *Agnus Dei, dona nobis pacem*, les murs du château assiégé tom- » bèrent subitement, et l'armée du roi en prit possession; ce que » Robert attribua toujours aux mérites de saint Hippolyte [2]. »

La religion de Robert ne se bornait pas à chanter les offices de l'Église. Il était animé envers les indigents d'une compassion et d'une bienveillance universelles; seulement il répandait ses bienfaits sans choix, sans mesure et souvent sans jugement. Surtout il s'efforçait de de les dérober à la connaissance de la reine, et toutes les fois qu'il fai-

[1] On n'est pas d'accord sur la famille de Constance. L'expression de Glaber, lib. III, cap. 2, p. 27, Filiam Willelmi prioris Aquitaniæ Ducis, étant équivoque, Pagi l'entend du comte de Provence, Critica ann. 998, § 6, p. 77. D. Vaissette, au contraire, l'entend de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, de Cahors et d'Albi. Histoire du Languedoc, t. II, p. 601.

[2] Chronicon Sithiense S. Bertini, t. X, p. 292.

sait à quelque pauvre un riche présent, il lui disait toujours : *Fais en sorte que Constance ne te voie pas* [1]. Le moine Helgaud, du couvent de Fleury, qui assure avoir été admis à son intimité, raconte plusieurs traits de cette bienfaisance royale, qui peignent tout ensemble, et le singulier caractère du débonnaire Robert, et la simplicité des mœurs, du temps, et la vie que menaient ces rois, en qui les modernes s'obstinent à chercher les chefs du gouvernement.

Un jour il remarqua que sa femme avait eu soin de faire garnir sa lance d'ornements d'argent. Il venait dans ce moment d'achever ses prières à l'église de Poissy sur Seine, où il avait un palais. Il chercha des yeux un pauvre à qui il pût donner cet argent, et l'ayant trouvé, il lui ordonna de lui apporter un outil de fer qui pût servir à arracher des clous : puis le pauvre et le roi s'enfermèrent ensemble et travaillèrent en commun à arracher tout l'argent dont Constance avait fait orner la lance royale. Robert le mit ensuite lui-même dans la besace du mendiant, lui recommandant de s'enfuir bien vite, de peur que la reine ne le vît. Lorsque Constance s'étonna ensuite de voir la lance de son mari toute dépouillée, Robert jura par le nom de Dieu, qu'il ne savait point comment cela était arrivé [2].

Qu'on ne s'étonne pas, au reste, si le pieux roi se permettait un parjure pour déguiser ses charités ; « il avait, dit Helgaud, une grande » horreur pour le mensonge : aussi avait-il fait faire une châsse de » cristal, vide par dedans, et ornée d'or, dans laquelle il avait eu soin » de ne mettre aucune relique, afin de pouvoir justifier ceux dont il » recevait le serment, aussi bien que lui-même (s'ils venaient à se » parjurer). C'est sur cette châsse qu'il faisait jurer ses princes qui » n'étaient point instruits de sa fraude pieuse. De même il faisait » jurer les gens du peuple sur un œuf d'autruche. Oh ! combien se » rapportent exactement à ce saint homme ces mots du prophète : » *Celui qui parle avec la vérité selon son cœur, habitera dans le* » *tabernacle du Très-Haut. C'est lui qui n'a point de tromperie dans* » *sa langue, et qui ne médite point de ruses contre son prochain* [3]. » Le moine Helgaud, en effet, tout aussi bien que le bon roi, croyait en conscience que ceux qui avaient juré sur ces fausses châsses pouvaient se parjurer sans péché cumme sans danger.

[1] Anonymi Chronicon ad ann., 1269, productum., p. 292.
[2] Helgaldi Floriacens. Epitome vitæ Roberti regis, cap. 8, p. 102.
[3] *Ibid.*, p. 103.

La charité de Robert paraissait s'étendre sur tous les pécheurs. A Étampes, dans un festin où il était avec Constance, il ordonna qu'on ouvrît le palais, pour que tous les pauvres y pussent entrer. L'un d'eux, se glissant alors comme un chien sous la table, se coucha sous les pieds du roi, qui le nourrit de son assiette. Le pauvre, cependant, profita de cette familiarité pour détacher du manteau de Robert un ornement d'or du poids de six onces, qu'on nommait le *label*. Robert ne fit pas semblant de le remarquer ; et quand il se fut levé, après que tous les pauvres étaient déjà sortis, et que Constance observa avec colère qu'il avait été volé, Robert répondit seulement : Celui qui l'a pris en avait sans doute plus besoin que moi [1]. Un autre voleur ayant détaché la moitié de la frange d'or de son manteau, pendant qu'il était en prières, Robert se retourna vers lui, et lui dit seulement : Laisse le reste pour un autre, qui sans doute en aura aussi besoin [2]. Il ne montrait pas plus de colère à ceux qui volaient les choses saintes. Un jour il remarqua dans l'église qu'un clerc nommé Ogger, qu'il y avait placé lui-même, s'approchait de l'autel, ôtait un cierge de son candélabre d'argent, et cachait celui-ci dans les plis de sa robe. Lorsque les autres clercs qui avaient la garde du trésor de l'église eurent découvert le vol, ils furent dans un trouble extrême ; ils demandèrent au roi, qui était toujours demeuré à la même place, s'il n'avait rien vu, et celui-ci protesta que non. Constance, avertie à son tour de ce sacrilége, jura par l'âme de son père, le comte Guillaume, qu'elle ferait arracher les yeux des gardiens du temple, et leur ferait éprouver toute sorte de tourments, si le candélabre ne se retrouvait pas. Alors Robert fit appeler à lui le prêtre Ogger, et lui conseilla de se hâter de retourner dans la Lorraine, sa patrie, avant que la vengeance de Constance pût l'atteindre. Il lui donna même de l'argent pour faire sa route ; et quelques jours après, quand il crut le voleur en sûreté, il raconta aux clercs ce qu'était devenu leur candélabre [3]. Une autre fois enfin, un samedi saint avant Pâques, comme il se relevait au milieu de la nuit pour assister aux prières de l'Église, et qu'il traversait des appartements où personne ne l'attendait, il y trouva deux amants couchés sur un même lit, et qui n'avaient point assez de vêtements pour pouvoir se cacher de lui.

[1] Helgaldi Epitome, cap. 3, p. 100.
[2] *Ibid.*, cap. 7, p. 101.
[3] *Ibid.*, cap. 9, p. 102.

A l'instant il détacha son manteau et le jeta sur eux, afin qu'aucun autre ne pût les voir ou du moins les reconnaître [1].

On ne saurait lire ces traits de simplicité et de bienveillance universelle, sans aimer le roi Robert; mais en même temps on est forcé de convenir qu'une telle facilité, ou plutôt une telle faiblesse de caractère était peu propre au gouvernement. On comprendrait à peine comment un roi toujours prêt à sacrifier son intérêt à celui de tous les autres, à céder dans toutes les contestations, aurait pu maintenir une autorité antique et affermie par des siècles; mais si un usurpateur, si le second fondateur d'une dynastie nouvelle resta sur le trône avec des dispositions si débonnaires, c'est parce qu'il ne valait pas la peine de lui disputer son autorité. En effet, le gouvernement des nobles s'organisait, s'affermissait, les provinces devenaient toujours plus étrangères l'une à l'autre, les châteaux étaient toujours plus soustraits à l'influence de la couronne, et tandis qu'on voyait s'élever cette génération de fer, ces guerriers indomptables et impitoyables dont les jeux étaient des combats, dont la religion demandait du sang, dont l'amour ne se montrait que dans les tournois, la race royale semblait devenir d'autant plus efféminée que la noblesse était plus fière. Pendant un siècle entier, les descendants de Capet demeurèrent seuls étrangers à la chevalerie qui se formait.

Les dévotions et les charités de Robert ne composent point l'histoire de France. Nous devons la chercher dans les provinces où son autorité ne s'étendait pas, et où son nom même était presque inconnu. Mais les petits faits locaux que nous y rencontrons semblent n'avoir point de laison les uns avec les autres. En 997 cependant, un effort du peuple pour secouer le joug mérite d'être remarqué, puisque c'est le premier qui se soit présenté à nous dans une histoire dont nous avons déjà parcouru plus de cinq siècles, et qui nous a toujours fait voir l'oppression de ce peuple comme intolérable. Ce fut en Normandie que les paysans se soulevèrent, comme un nouveau duc, Richard II, avait succédé à son père, presque à l'époque où Robert était monté sur le trône de Hugues Capet. Ce soulèvement ne fut point la conséquence d'un redoublement de cruauté de la part des maîtres; il éclata au contraire lorsque les laboureurs, un peu moins abrutis par l'esclavage, commencèrent à reprendre quelque confiance en leurs propres forces.

[1] Helgaldi Epitom. cap. 18, p. 107.

« Les paysans, dit Guillaume de Jumièges, historien normand du
» milieu du onzième siècle, s'étant rassemblés en conventicules, dans
» tous les comtés de la Normandie, résolurent, d'un consentement
» unanime, de vivre à leur gré, sans se soumettre plus à aucune des
» lois établies, quant à l'usage qu'ils pourraient faire des bois, des
» forêts et des eaux. Chaque assemblée de ce peuple furieux nomma
» deux députés qui devaient se réunir en assemblée générale, au milieu
» du pays, pour maintenir leurs prétentions. Mais le nouveau duc en
» étant averti, envoya aussitôt une troupe de soldats, sous la conduite
» du comte Rodolphe, pour dissiper cette assemblée rustique. Celui-ci,
» exécutant ses ordres sans retard, fit arrêter tous les députés, et
» quelques autres paysans avec eux, et leur ayant fait couper les
» mains et les pieds, il les renvoya ainsi à leurs familles, rendus inu-
» tiles pour la vie. Les paysans, ayant éprouvé ces rigueurs, et
» craignant des châtiments plus sévères encore, renoncèrent aussitôt à
» leurs assemblées et retournèrent à leurs charrues [1]. »

Le moine auteur de ce récit, qui avait lui-même des paysans, et qui regardait leur révolte comme le bouleversement de l'ordre le plus sacré, nous laisse cependant juger par son récit même que ce n'était pas le peuple qui se conduisait en furieux, mais ceux qui se refusaient à écouter ses plaintes. En effet, c'est une conséquence nécessaire d'un ordre oppressif, qu'il ne saurait être maintenu que par des supplices atroces. Les seigneurs frappaient de terreur les paysans pour être moins souvent appelés à punir des révoltes qui les ruinaient eux-mêmes. Les prêtres, à leur tour, cherchaient à inspirer la même terreur aux nobles, pour les ramener à la soumission à l'Église dont ils s'étaient écartés, et pour regagner ce pouvoir absolu et cette richesse dont le régime féodal avait dépouillé le clergé. Des légendes et des récits de miracles devaient soumettre les esprits de ces chevaliers indépendants. Ils avaient beaucoup de foi et peu de logique, et le surnaturel ou l'absudité d'un conte semblait les disposer davantage encore à le croire ; toutefois leur âme n'était préparée à aucune espèce de crainte ; leur force physique elle-même les rassurait contre les terreurs de l'autre monde, et leur conduite vis-à-vis de l'Église présente un singulier mélange de superstition et d'audace.

Foulques-Nerra, comte d'Anjou, un des seigneurs les plus hardis et

[1] Willelmi Gemeticensis monachi historia Normannorum, lib, V, cap. 2, p. 185.

les plus entreprenants de cet âge, fut aussi peut-être celui en qui l'on put le mieux remarquer ces alternatives fréquentes de rébellion contre toutes les lois religieuses, et de soumission à l'autorité des prêtres. Dans cette même année 997, il avait violé les franchises de Saint-Martin de Tours, pour y surprendre ou y arrêter quelque ennemi. « Il entra à » main armée, dit une chronique d'Anjou, dans le cloître même ouvert » à chacun comme un refuge. Personne ne lui résista ; mais les cha- » noines, déposant aussitôt par terre les corps des saints et les crucifix, » les couvrirent d'épines, aussi bien que le corps du très-saint confes- » seur Martin. En même temps ils fermèrent de jour comme de nuit, » les portes de l'église ; ils en exclurent tous les bourgeois, et n'y ad- » mirent que les pèlerins. Mais bientôt le comte, se repentant de ce » qu'il venait de faire, et implorant miséricorde, s'avança vers l'église » les pieds nus, suivi des principaux de son État. Il fit d'abord satisfac- » tion devant le tombeau de saint Martin, en présentant une offrande, » puis devant les corps de chaque saint et devant le crucifix ; et il » promit à Renaud, évêque d'Anjou, de ne jamais plus rien entre- » prendre de semblable [1]. » Plus tard on vit ce même Foulques, qui avait poignardé sa femme Élisabeth, et brûlé la ville de Saumur, qui, mettant lui-même le feu à l'église de Saint-Florent, dans cette dernière ville, criait au saint : « Laisse-moi seulement brûler ici ton église, je » t'en bâtirai bientôt une plus belle à Angers. » On le vit, dis-je, tour à tour renouveler et expier ses forfaits par un pèlerinage à Rome, et par trois pèlerinages à la terre sainte [2].

Les miracles qu'on disait opérés chaque jour, et qui annoncés de toutes les chaires à ces pieux chevaliers calmaient tout à coup leurs passions et les arrêtaient dans leurs fureurs, nous sembleraient plutôt aujourd'hui un objet de risée. Ainsi l'on publia que, le 12 juillet de cette même année 997, Wilderode, évêque de Strasbourg, à qui Gerbert avait adressé quelques-unes de ses lettres, ayant dissipé les biens de son église, fut, en punition de ce crime, attaqué par des rats, contre lesquels il ne put se défendre, et qui le dévorèrent tout vivant. C'était, à ce qu'il semble, le supplice plus particulièrement destiné aux usurpateurs des biens du clergé ; car, à la même époque, Ditmar raconte qu'un chevalier qui s'était emparé des biens de saint Clément, fut attaqué de même par des rats affamés, contre lesquels il se défendit d'a-

[1] Fragment. Chronic. Andegavensis, in notis ad Gerberti Epistolas, p. 424.

[2] Historia monasterii Sancti-Florentii Salmuriensis, p. 266.

bord avec son bâton, puis avec son épée; mais que ne pouvant s'en délivrer, accablé de sommeil, et ne sachant comment dormir en paix, il s'enferma dans une caisse qu'il fit suspendre en l'air par une corde; toutefois le matin suivant, quand on ouvrit cette caisse on n'y trouva plus que ses os; les rats l'avaient entièrement dévoré dans la nuit [1].

Ces contes ridicules suffisaient cependant pour faire une impression profonde sur des guerriers qui, exerçant leurs corps sans relâche, s'étaient mis dans l'impossibilité de cultiver leur esprit, et qui se faisaient un devoir de ne pas penser. L'esprit féodal ayant élevé la force de corps et la bravoure au-dessus de toutes les vertus, la force de corps et la bravoure devinrent aussi l'offrande qu'on crut la plus digne de la Divinité. Les barons, les chevaliers, auxquels ni les rois, ni les comtes, ni les prélats ne demandaient jamais d'autre service que celui de leur épée, crurent devoir également consacrer leur épée à Dieu, et ils se figurèrent que leur plus sûr moyen de salut était de déployer leur bravoure dans une expédition lointaine. Avec ce nouveau caractère donné à la dévotion, commencèrent les pèlerinages, qui furent mis à la mode vers cette époque, et qui devaient bientôt être suivis par les croisades. Dans tout le cours du dixième siècle, on avait vu les Français et les Allemands se rendre en pèlerinage à Rome et aux sanctuaires d'Italie; mais au commencement du onzième, le pèlerinage à Rome ne paraissait déjà plus assez aventureux à ces gentilshommes, avides de dangers autant que du salut de leur âme. Les seigneurs français, et surtout les Normands, en entreprirent d'autres dans la basse Italie, au mont Gargano, au mont Cassin, puis ils s'embarquèrent dans ces mêmes lieux pour Jérusalem; là, ils rencontrèrent pour la première fois des infidèles, et leur désir de les combattre s'accrut en raison de toutes les vexations qu'ils éprouvèrent de leur part. Ce fût dans les premières années du onzième siècle que quarante pèlerins normands, qui revenaient de Jérusalem, offrirent leurs services à Guaimar III, prince de Salerne, contre les Sarrasins qui l'attaquaient; et que, par un brillant fait d'armes, ils établirent la réputation de bravoure des Normands dans le midi de l'Italie, et ils en ouvrirent le chemin à ceux de leurs compatriotes qui devaient bientôt y fonder le royaume des Deux-Siècles [2].

[1] Bruschius in Argentinæ episcopis et Ditmarus Merseb., lib. VI. Scr. Fr., t. X, p. 376.

[2] Leo Ostiensis Chron. Mon. Cassinens., lib. II, cap. 37. Script. Ital., t. IV, p. 362. — Anonymi monach. Cassinens. ad ann., 1000. — *Ib.*, t. V, p. 55.

Cependant Grégoire V, qui, avec l'appui de son cousin Othon III, avait relevé la dignité pontificale, et qui, quoique jeune encore, s'était fait respecter du clergé italien en instruisant le peuple dans les trois langues, teutonique, latine et vulgaire, mourut le 18 février 999 [1]. Othon III, qui se trouvait alors à Rome, qui s'était affectionné à l'Italie, et qui, avec un zèle de jeunesse, se flattait de relever l'ancien empire des Césars, auquel il donnait de nouveau le nom de république [2], jugeait nécessaire, pour accomplir ses projets, d'avoir un pape qui lui fût dévoué. Il jeta les yeux sur Gerbert, l'archevêque destitué de Reims, qui lui avait donné des leçons aussi bien qu'au roi Robert, et, par son crédit, il le fit porter sur le saint-siége le 2 avril, sous le nom de Silvestre II [3]. C'était le premier français qui fût parvenu à la tiare ; c'était aussi le plus digne de gouverner l'Église, par l'étendue de ses connaissances, et peut-être même par ses vertus ; car, dans sa vie si agitée, on ne remarque point de tache ; et le même homme qui avait défendu avec chaleur ce qu'on nomma depuis les libertés gallicanes, s'était résigné à une destitution humiliante plutôt que d'occasionner un schisme. Cependant sa brillante élévation, et plus encore l'étendue de ses connaissances, si disproportionnées avec celles de son siècle, accréditèrent la fable déjà répandue sur l'appui que lui avaient promis les esprits infernaux. Il avait appris des Arabes l'arithmétique, la musique et la géométrie, et il avait tenté d'introduire en France l'étude des sciences exactes, qui, avant lui, y était absolument négligée. Les mécaniques lui durent aussi des progrès notables, dans l'Occident. Pendant qu'il avait occupé le siége de Reims, il y avait fait construire une horloge pour marquer les heures, qui n'avait point encore eu de modèle dans ces contrées, et qu'on regardait comme tenant du prodige. Il y avait aussi fait faire un orgue, qui était inspiré, dit-on, par la seule vapeur de l'eau bouillante. Mais l'historien Guillaume de Malmesbury, qui nous donne ces détails, les a entremêlés de fables extravagantes. Selon lui, Gerbert possédait un livre qui lui donnait le commandement des démons ; par leur aide, il avait découvert des trésors inépuisables ; il avait fabriqué une tête qui lui rendait des oracles ; son pouvoir enfin lui fut ravi, et les diables vinrent redemander son âme après qu'il eut

[1] Baronii Annal. eccles., ann., 999, § 1, p. 925; cum epitaphio Gregorii V.
[2] Diploma apud Mabillon, t. IV, p. 694. — Mascovii Comment., lib. III, p. 172.
[3] Pagi critica ad anno 999, § 1, p. 82.

chanté la messe dans l'église de Sainte-Croix de Jérusalem [1]. Quelque envie qu'un vulgaire aveugle ressentît contre un grand homme qui n'avait fait que du bien à ses contemporains, elle aurait probablement été étouffée, et le souvenir de ses vertus serait demeuré, si Silvestre II, avant d'être pape, ne s'était pas opposé à quelques-unes des usurpations les plus scandaleuses de l'église de Rome. Les dévots ne lui pardonnèrent pas cet acte de raison et de justice, même après qu'il fut devenu leur chef, et un pape, abandonné par la milice de l'Église, n'a plus trouvé de défenseurs [2].

Les relations que Gerbert avait formées avec les mulsulmans, pendant qu'il étudiait à Cordoue, ne l'empêchèrent point, quand il fut pape, de prendre vivement contre eux la défense de la chrétienté. Les vexations du calife fatimite Hakem, qui plus tard, en 1009, détruisit le saint sépulcre, commençaient à rendre le séjour de Jérusalem dangereux pour les pèlcrins. Silvestre II, qui en fut informé, fut en quelque sorte le premier prédicateur des croisades; car il écrivit, au nom de *Jérusalem dévastée*, une lettre à toutes les églises de la chrétienté, pour leur demander des secours. « Levez-vous, soldats du Christ, leur » disait-il, prenez son drapeau, et combattez pour lui ; et ce que vous » ne pourrez accomplir par les armes, faites-le par votre prudence ou » par vos richesses. Voyez ce que vous donnez et celui à qui vous le » donnez ; sur une grande masse de biens vous ne retranchez que peu » de chose, mais c'est à celui qui vous à tout donné gratuitement que » vous le rendez; et lui cependant, il ne le reçoit point gratis : ici il » multipliera vos richesses, et dans l'éternité il vous en rendra la ré- » compense [3]. »

Gerbert avait consenti à renoncer à l'église de Reims, mais il n'en regardait pas moins la déposition d'Arnolphe comme légitime; élevé au pontificat, il voulut bien confirmer son rival dans la jouissance de son archevêché; ce fut toutefois en lui pardonnant et en effaçant ce qu'il y avait eu d'irrégulier dans sa conduite. Il lui écrivit : « C'est le » propre de la dignité apostolique de relever les pécheurs, et de leur » rendre les honneurs qu'ils avaient perdus. Aussi avons-nous jugé » digne de nous, ô Arnolphe ! de venir à ton secours. Tu avais, pour

[1] Willelmus Malmesbur. de Gestis regum Anglorum, lib. II, cap. 10, p. 243.

[2] Sigebertus Gemblacens. Chron., p. 217. — Chron. fratris Andreæ Aquicinctini, p. 270 et suiv.

[3] Gerberti Epistolæ no 107, p. 426.

» quelques excès, été privé des honneurs pontificaux ; mais comme » ton abdication n'avait point été sanctionnée par l'église romaine, » sa piété peut d'autant mieux te relever. Aussi nous te rendons la » crosse et l'anneau avec tous les honneurs, tous les priviléges qui ap» partiennent à la sainte métropole de Reims ; comme la bénédiction » des rois de France, et celle de tous les évêques qui te sont soumis.... » Nous interdisons de plus à tout homme, soit dans un synode, soit » ailleurs, de te faire un crime de ton abdication, ou de t'insulter en » paroles à cette occasion : que notre autorité pontificale te couvre » partout, quand même ta conscience t'accuserait intérieurement [1]. »

Cet Adalbéron que nous avons vu tour à tour être l'amant de la reine Emma, femme de Lothaire, le confident de Charles de Lorraine, et le traître qui le livra à Hugues Capet, était toujours évêque de Laon. Robert l'accusait de trahisons nouvelles, mais il n'avait point assez d'autorité pour le punir lui-même. Il recourut à Silvestre II, et celui-ci le somma de se trouver à Rome pour y subir le jugement d'un concile [2]. Nous n'en savons pas davantage sur la part qu'eut ce pontife français à l'administration ecclésiastique de la France. Il demeura moins de cinq ans à la tête de la chrétienté, et déjà parvenu à un âge très-avancé, il mourut le 12 mai de l'an 1003 [3]. son élève, Othon III, était mort un peu plus d'un an avant lui, à Paterno, sur les confins de l'Abruzze. En lui finissait cette illustre maison de Saxe qui avait recueilli en Allemagne l'héritage de la maison carlovingienne, et qui avait donné successivement pour chefs quatre grands hommes au royaume de Germanie. Après lui la couronne impériale devint purement élective, tandis que la monarchie héréditaire s'affermissait en France dans la famille des Capets ; et les deux systèmes de royauté peuvent dès lors être comparés, dans leurs effets sur les deux grandes divisions de l'empire de Charlemagne.

[1] Gerberti Epistolæ n° 106, p. 425.
[2] *Ibid.*, n° 110, p. 428.
[3] Baronii Annal. eccles., 1003, p. 15.

CHAPITRE IV.

Fin du règne de Robert II. 1002-1031.

Nous avons cherché, dans le chapitre précédent, à faire connaître quelle était la situation de l'Église, celle de la France, celle de la famille royale, et le caractère même du roi, dans les premières années du règne de Robert II ; mais il nous reste à mettre sous yeux de nos lecteurs la plus grande partie de ce long règne. C'est une période importante dans ses conséquences, décisive pour le caractère national, pour les institutions de la monarchie, et cependant enveloppée d'une épaisse obscurité ; une période dans laquelle tout demeure confus, la chronologie et l'enchaînement des événements, le caractère des principaux personnages, leurs prétentions et leurs droits respectifs, surtout les prérogatives de la couronne, qui tantôt grandissent à nos yeux par le souvenir de ce qu'elles avaient été, par l'attente de ce qu'elles devinrent, tantôt se réduisent presque à rien. Le fils de Hugues Capet régna trente-quatre ans et neuf mois, aimé de ses seuls domestiques, méprisé de ses voisins et de ses vassaux, oublié de ses peuples, et laissant anéantir entre ses mains, non pas seulement l'autorité des rois ses prédécesseurs, mais même celle des comtes de Paris ses ancêtres. Cependant, c'est durant cette longue léthargie de la puissance royale que l'on voit naître et se former tous les traits qui doivent caractériser la grande époque de la chevalerie, que la bravoure et le point d'honneur deviennent, loin de la cour, la base du caractère national, que les villes commencent à se considérer comme des corporations, à agir en leur nom propre, et à contracter des obligations ; que les paysans eux-mêmes s'efforcent de secouer dans les campagnes un joug trop oppressif, et par des insurrections fréquentes, forcent enfin les seigneurs à les traiter avec moins de rigueur ; que l'énergie de l'esprit humain se développe de nouveau par

de hardies spéculations sur les mystères de la religion, et que le fanatisme, combattant cet esprit d'innovation, fait périr dans les flammes ceux qu'il ne peut convaincre ; que les expéditions lointaines et aventureuses qui devaient illustrer la chevalerie commencent ; que la poésie moderne fait pour la première fois entendre ses accords. Mais cette fermentation universelle qui créait un monde nouveau ne laisse encore entrevoir, durant le règne de Robert, que le germe de ce qui devait être. Les événements de ces trente-cinq années, mal enchaînés, mal racontés, et toujours enfermés dans un cercle étroit, ne présentent que fort peu d'intérêt. C'est la naissance de l'esprit des siècles suivants qui mérite seule toute notre attention ; ce sont ces dispositions que, par une observation curieuse, nous verrons poindre dans le peuple, et dont les résultats nous paraîtront plus tard si importants. Occupés de cette recherche, nous allons entreprendre d'exposer l'histoire des Français pendant le règne de Robert, non point dans l'ordre chronologique, que la confusion des dates, et plus encore la confusion des faits simultanés qui ne se liaient point les uns aux autres, rend presque impossible à suivre ; mais en subordonnant cet ordre à l'enchaînement des événements, soit dans les rapports extérieurs de la France, soit dans le développement des divers États dont elle était composée.

Les étrangers s'apercevaient à peine du déclin de l'autorité royale en France ; il savaient que la population paraissait s'accroître, que tout le territoire des Gaules était hérissé de forteresses, et que les peuples qui les avaient ravagées un siècle auparavant, ne passeraient pas impunément leurs frontières. La parenté des rois français de l'une et l'autre dynastie, avec les Othons empereurs d'Allemagne, avait accoutumé à regarder les souverains des deux pays comme étant sur un pied de grande égalité ; les noms de Francs orientaux et de Francs ou Français occidentaux, étaient encore en usage, et les deux nominations étaient supposées bien plus égales en étendue qu'elles ne l'étaient réellement. Dans l'année 1002, la monarchie des Francs orientaux, qui comprenait encore une partie assez considérable de la France moderne, éprouva une révolution par la mort d'Othon III, survenue le 23 janvier à Paterno sur les confins de l'Abruzze. Comme il ne laissait pas d'enfants, les diètes allemandes rentrèrent, par l'extinction de la dynastie saxonne, dans la plénitude de leurs droits d'élection. Deux concurrents se présentèrent : l'un Herman, duc de Souabe et d'Alsace, gouvernait les provinces sur la gauche du Rhin, qui appartenaient alors à la Ger-

manie, qui aujourd'hui sont à la France ; l'autre, Henri, duc de Bavière, fils de Henri le Querelleur, et petit-fils d'un autre Henri frère d'Othon le Grand, était déjà le favori des moines, qui l'ont inscrit dans le catalogue des saints, aussi bien que sa femme Cunégonde, surtout en raison du vœu de chasteté qu'il avait fait de concert avec elle. La controverse entre les deux coucurrents à l'empire fut en partie décidée sur un territoire aujourd'hui français. L'évêque de Strasbourg avait embrassé le parti contraire à son seigneur le duc d'Alsace, et s'était déclaré pour Henri. Herman vint l'attaquer dans sa ville épiscopale. Il entra dans Strasbourg le samedi saint, et le jour même de Pâques il livra cette grande cité au pillage. « Il mit en cendre la ville entière, écrit un his» torien du temps ; ses soldats violaient dans les églises les matrones » et les vierges qui s'y étaient réfugiées ; ils précipitaient les prêtres » des autels, et les dépouillaient de leurs vêtements ; ils leurs enlevaient » les calices, les livres, les globes sacrés, les croix et les châsses des saints ; » tandis qu'ils répandaient les reliques par terre, comme si ce n'était » que la boue [1]. » Les écrivains ecclésiastiques attribuent à ces profanations la déroute finale d'Herman, qui, successivement abandonné par les États de Lorraine, fit enfin à Bruchsal, le 1er octobre, sa soumission à Henri II ; mais le sac de Strasbourg, le jour de Pâques, est surtout remarquable, comme manifestant combien dans ce siècle la plus craintive superstition donnait peu de garantie contre l'audace du sacrilége. Les esprits étaient soumis aux prêtres, mais les soldats unissaient le sentiment de leur force à l'habitude du déréglement, et ils passaient en un instant des terreurs religieuses à l'outrage.

Avant que Henri II eût affermi sa domination sur l'Allemagne et la France orientale, avant même sa première élection, qui avait eu lieu le 6 juin à Mayence, les Italiens, avertis les premiers de la mort d'Othon III, lui avaient donné un successeur, dans une diète qu'ils avaient assemblée à Pavie le 25 février ; ils y avaient déféré la couronne à Ardoin, marquis d'Ivrée, qui, pendant treize ans (1002-1015), soutint sans éclat et sans aucun grand fait d'armes la rivalité de Henri II [2]. L'intérêt de l'Europe, et celui de la France en particulier, auraient demandé que les Italiens fussent secondés dans cette première lutte pour l'indépendance, que leur belle contrée ne fût pas soumise

[1] Chronicon Senonense, lib. II, cap. 15. In Acheri Spicilegio., t. XI, p. 616. — Scr. Franc., t. X, p. 319. — Chron. Ditmari Merseburg., lib. V, p. 125.

[2] Mascovii Comment., lib. IV, p. 191-298.

aux maîtres demi-barbares qu'il plaisait aux diètes allemandes de leur donner. Mais cette politique était trop subtile pour le onzième siècle. Elle passait la compréhension de Robert et de ses vassaux, et le premier aurait eu la disposition de toutes les armées féodales de la France, qu'il n'aurait encore probablement pris aucune part à cette querelle. C'était dans leurs propres États que les rois trouvaient leurs ennemis; et tandis qu'ils disputaient les droits de leurs vassaux, ils se sentaient unis par un même intérêt avec tous les souverains de l'Europe.

La mort de Henri, duc de Bourgogne, survenue à Pouilly-sur-Saône, le 15 octobre 1002, appela Robert à quitter la chapelle de Saint-Denis, pour porter la guerre à quelque distance de ses foyers et de ses habitudes domestiques. Henri était frère de Hugues Capet, et oncle du roi; et comme il ne laissait pas d'enfants, son fief devait retourner à la couronne. Mais les seigneurs de Bourgogne, qui pendant toute la vie de Henri avaient réussi à secouer chaque jour davantage l'autorité ducale, ne se montraient nullement disposés à obéir à Robert. Leurs comtés, où ils se sentaient presque indépendants, comprenaient déjà la plus grande partie de la province; le domaine propre des ducs était peu considérable; ils s'en emparèrent les armes à la main, au moment de la mort de Henri, et ils se partagèrent ses palais et ses châteaux [1]. Hugues, évêque d'Auxerre, qui était Bourguignon, et de la famille des comtes de Châlons-sur-Saône, demeura seul attaché à la maison royale; aussi s'attira-t-il la haine de tous les seigneurs ses compatriotes. Il invita Robert à venir recueillir l'héritage de son oncle; mais comme celui-ci tardait à se présenter avec une armée, Landeric, comte de Nevers, s'empara de la ville d'Auxerre, et en chassa l'évêque, qui alla chercher un refuge dans les châteaux des comtes de Châlons, ses parents [2]. La Bourgogne se trouva alors presque absolument occupée par le comte Otte-Guillaume et par ses partisans. Otte-Guillaume était fils de la femme du duc Henri et de son premier mari Adalbert, roi d'Italie. Un moine qui l'avait dérobé à la fureur des Allemands, lors de l'invasion d'Othon le Grand en Lombardie, l'avait apporté à sa mère, à la cour de Bourgogne. Dès lors il s'était élevé, par ses richesses et par ses talents militaires, au premier rang parmi les seigneurs des Gaules. Il avait été pourvu du comté de Bourgogne, qui relevait de la couronne d'Arles; du comté de Nevers, qu'il avait

[1] Rodulphus Glaber., lib. II, cap. 8, p. 20.
[2] Historia Episcopor. Autissiodor., cap. 49, p. 171.

cédé ensuite à son gendre Landeric; du comté de Mâcon, et à la mort de son beau-père, il s'empara du comté de Dijon. Il était puissamment secondé par Bruno, évêque de Langres, dont il avait épousé la sœur. D'autres seigneurs bourguignons qui avaient partagé avec lui les dépouilles du dernier duc, s'étaient engagés à le défendre; ni Robert, plus occupé de sa musique que de son royaume, ni le fainéant Rodolphe, ne semblaient en mesure d'arrêter son ambition [1].

Robert essaya cependant de faire valoir ses droits par les armes. Le duché de France ne lui fournissait qu'un nombre très-limité de soldats : mais Richard II, duc de Normandie, qui commandait à un peuple brave et entreprenant, et qui, jeune encore, cherchait l'occasion de se signaler à la guerre, joignit ses armes à celles du roi. On prétend que ces deux princes rassemblèrent, en 1003, une armée de trente mille hommes, nombre probablement fort exagéré. Ils ravagèrent tout le plat pays, et forcèrent les Bourguignons à s'enfermer dans les places fortes. Mais Robert et Richard ayant ensuite formé le siége d'Auxerre, toutes leurs attaques furent repoussées. Ils essayèrent du moins de se rendre maîtres du couvent de Saint-Germain, qui, détaché de la ville, pouvait être considéré comme sa citadelle. Ils sommèrent l'abbé Hildéric d'en sortir avec ses moines. Celui-ci se retira en effet; toutefois il laissa huit religieux dans le cloître, pour que le service divin n'y fût pas suspendu. L'évêque d'Auxerre, qui était dans le camp du roi, l'exhortait à n'en tenir aucun compte, à donner l'assaut au couvent de Saint-Germain, et à en chasser la garnison que le comte de Nevers y avait établie. D'autre part, le vénérable Odilon, abbé de Cluny, menaçait Robert de toute la colère de saint Germain, s'il osait tourner des armes profanes contre son cloître. Dans ce moment, un brouillard épais s'éleva de la rivière. *Voilà*, s'écrièrent les soldats de Robert, *voilà saint Germain qui couvre ses élus de son bouclier, et qui nous livre à leurs coups.* Aussitôt l'armée royale prit honteusement la fuite [2].

C'était pour Robert un effort difficile que de rassembler une armée; aussi après cette campagne, qui n'avait eu d'autre résultat que de pil-

[1] Rodulphi Glabri., lib. III, cap. 2, p. 27. — Chronicon Virdunense Hugonis Flaviniacensis, p. 208. — P. Plancher, Histoire de Bourgogne, liv. V, chap. 60, p. 255.

[2] *Ibid.*, lib. II, cap. 8, p. 20. — Historia Episcop. Autissiodor., cap. 49, p. 171. — Gesta Abbatum S. Germani Autissiod., p. 296.

ler le plat pays, il se reposa une année entière. En 1005, il fit une seconde tentative sur la Bourgogne, dans laquelle il eut encore à combattre les moines. Cette fois ce furent ceux de Sainte-Bénigne de Dijon, qui lui résistèrent. Sous prétexte de se mettre en état de défense contre les brigands, les religieux avaient changé tous leurs couvents en forteresses; toutefois ils avaient souffert à leur tour de cet appareil belliqueux, parce que le siége d'une ville commençait presque toujours par l'attaque de leur maison. Après une vaine tentative sur Dijon, Robert, en se retirant, témoigna ses remords du trouble qu'il avait causé à l'abbé Guillaume, et aux moines de Saint-Bénigne. Il réussit mieux contre le château d'Avallon, dont il se rendit maître au bout de trois mois de siége. Il attaqua aussi Auxerre pour la seconde fois, mais nous ne pouvons décider s'il réussit à s'en emparer [1].

(1005-1015.) Après ces deux campagnes, la guerre de Bourgogne demeura suspendue durant près de dix ans. Les avantages qu'avait recueillis le roi n'étaient nullement proportionnés aux frais que ces expéditions lui avaient causés, et les chances de succès ne paraissaient pas s'accroître. Le duc des Normands n'était point disposé à reprendre les armes pour une querelle étrangère : aucun autre des grands vassaux de la couronne ne songeait à seconder le roi. La rivalité d'Eudes II, comte de Blois, et de Foulques Nerra, comte d'Anjou, exposait les frontières du duché de France à des insultes fréquentes; et, dans ce duché même, l'autorité du roi était tous les jours moins respectée.

L'un des seigneurs dont le roi suivait le plus habituellement les conseils pour l'administration de ce duché, était Burchard, fils puîné de Foulques le Bon, comte d'Anjou. Hugues Capet, qui l'avait reçu à sa cour dès sa jeunesse, lui avait fait épouser Élisabeth, veuve d'Aymon, comte de Corbeil, mort en pèlerinage. Il lui avait donné les comtés de Corbeil, de Melun, et la sénéchaussée de Paris, et il avait confié à sa fidélité la défense de son fils [2]. Mais tandis que Burchard était à la cour auprès du roi Robert, le château de Melun fut livré par son lieutenant à Eudes II, comte de Blois, petit-fils de Thibaut le Tricheur, fils de Berthe, première femme de Robert, et l'un des plus entreprenants et des plus ambitieux parmi les nobles de France. Le roi était

[1] Chronicon S. Benigni Divionens., p. 174. — Hugonis Flaviniacens. Chronic., p. 221. — Gesta Regum Francor. abbreviata, p. 227.

[2] Vita Burchardi venerabilis Comitis, p. 350.

obligé de garantir à son vassal le fief qu'il lui avait accordé ; il assiégea donc Melun, dont il se rendit maître avec l'assistance des Normands, et il rétablit le comte Burchard dans la possession de cette ville ; mais il provoqua d'autre part le ressentiment du comte Eudes, dont les intrigues troublèrent toujours son règne [1].

Un autre des favoris du roi fut Hugues de Beauvais, qui, en flattant tous les penchants du faible monarque, trouva d'autant plus sûrement le moyen de lui plaire, que Robert était moins accoutumé à rencontrer tant de déférence chez lui. Toujours contrarié, souvent menacé par Constance sa femme, il regrettait l'humeur plus douce de Berthe, et conservait du penchant pour elle ; Hugues de Beauvais, qu'il avait créé comte du palais, l'encourageant à braver les excommunications du pape, il fut sur le point de la reprendre ; peut-être même la reçut-il de nouveau dans son palais, pendant l'absence de Constance, qui avait été faire une visite à son père ; mais celle-ci se hâta de revenir, accompagnée par douze vaillants chevaliers, que Foulques-Nerra, comte d'Anjou, son oncle, lui avait donnés. Ces chevaliers, avertis que Robert était allé à la chasse avec Hugues de Beauvais, qui ne le quittait pas, l'attendirent dans la forêt : au moment où il passait, ils se jetèrent sur Hugues et le massacrèrent, aux pieds mêmes du roi. Ni le ressentiment d'un tel outrage, ni l'horreur qu'il en avait éprouvée, ne pouvaient faire une longue impression sur le faible Robert. *Quoique pendant un peu de temps*, dit Glaber, *il fût rendu triste par cet événement, il se réconcilia bientôt à la reine comme il le devait* [2].

Un des moyens auxquels Constance avait eu recours pour affermir son autorité sur son mari, avait été de remplir la cour de ses compatriotes du midi de la France. Les arts et le commerce avaient fait des progrès bien plus rapides dans les comtés de Languedoc et de Provence, que dans la France septentrionale. Les Sarrasins, parvenus en Espagne à leur plus haut degré de raffinement, fréquentaient les ports de la Méditerranée, et y portaient leurs marchandises ; les habitudes du luxe se répandaient dans les châteaux ; elles y préparaient à ces fêtes, à ces cours d'amour, où l'on vit peu après se former la musique et la poésie provençale, tous les chevaliers du midi étaient déjà occupés

[1] Willelmi Gemeticensis Hist. Normannor., lib. V, cap. 14, p. 189. — Vita Burchardi Comitis, p. 354-355.

[2] Rythmus Satyricus de tempore Roberti regis, v. 32 ; cum notis Mabillonii, p. 95. — Rodulphus Glaber. Histor., lib. III, cap. 2, p. 27.

du service des dames, tandis que ceux du nord ne songeaient encore qu'à combattre. Mais ces derniers ne voyaient pas sans jalousie l'élégance de leurs rivaux, et ils étaient tout prêts à considérer comme un vice le luxe qu'ils ne pouvaient imiter. « Après l'an mil, dit Glaber,
» comme le roi Robert avait été chercher une femme dans les pro-
» vinces de l'Aquitaine, on vit affluer en France et en Bourgogne, à
» cause de cette reine, les plus vains et les plus légers de tous les
» hommes, qui arrivaient de l'Auvergne et de l'Aquitaine. Leurs
» mœurs et leurs habillements étaient désordonnés; leurs armes et
» l'équipement de leurs chevaux étaient également étranges; à partir
» du milieu de la tête ils ne portaient point de cheveux ; ils se rasaient
» la barbe comme des bateleurs; leurs chaussures et leurs bottines
» étaient honteusement façonnées ; enfin, ils ne respectaient ni la foi
» ni les promesses de paix. Mais, ô douleur ! ces honteux exemples
» furent presque aussitôt imités par toute la race des Français, aupa-
» ravant si honnête dans ses manières, et par toute celle des Bour-
» guignons, jusqu'à ce que toutes deux eussent égalé leurs modèles
» dans le crime et dans l'ignomonie. Si quelque homme religieux et
» craignant Dieu s'efforçait de contenir ceux qui portaient de tels
» habits, il était accusé par eux de folie. Enfin, l'homme dont la foi
» et la constance étaient les plus entières, le père Guillaume, abbé de
» Sainte-Bénigne, mettant de côté sa modestie, et s'appuyant sur son
» caractère spirituel, reprocha vivement au roi et à la reine d'avoir
» permis de telles choses dans leur royaume, qui jusqu'alors avait
» passé pour l'emporter sur tous les autres en décence et en habitudes
» religieuses. S'adressant ensuite aux hommes d'un rang inférieur, il
» mêla ses réprimandes de tant de menaces, qne la plupart cédèrent à
» ses conseils, d'autant plus que le saint abbé affirmait que toutes ces
» modes nouvelles étaient la livrée du diable, et que quiconque por-
» terait cette livrée au moment de sa mort, ne pourrait qu'à grand'-
» peine échapper aux liens de Satan [1]. »

Tandis que quelques chevaliers portaient dans les cours ce luxe nouveau qui scandalisait les religieux, d'autres, enfermés dans leurs châteaux, souvent avec trois ou quatre hallebardiers seulement pour toute garnison, comptant sur leurs fortes murailles, leurs portes ferrées et leurs ponts-levis, se mettaient en garde contre les surprises de leurs

[1] Glabri Rodulphi, lib. III, cap. 9, p. 42.

adversaires, ou cherchaient à les surprendre à leur tour. Chacun était en guerre avec tous ses voisins; cependant on entendait rarement parler de combats en rase campagne; toutes les hostilités se réduisaient à des embuscades, à des surprises et presque à des actes de brigandage. La plupart n'ont laissé aucune trace dans l'histoire; d'autres, au contraire, se liant à la biographie de quelques saints, ou aux annales de quelque couvent, nous ont été transmises dans tous leurs détails. Ainsi, les petites guerres des moines de Fleury, avec un fils du vicomte de Limoges, qui leur avait enlevé les châteaux de Brosse et de Saint-Benoît du Sault, sont racontées par les historiens contemporains avec plus de détail que les actions du roi Robert. On y voit que c'était l'usage des moines d'inviter tous les chevaliers du voisinage à de grands repas, la veille de la fête de leur patron, et que ceux de Fleury profitèrent de l'ivresse de leurs convives pour les lier, par un vœu, à recouvrer les domaines de leur couvent [1]. Dans la même province, et vers le même temps, Guido, vicomte de Limoges, enleva l'évêque d'Angoulême, et le retint prisonnier dans une tour, pour le forcer à l'investir de l'avouerie du couvent de Brantôme. L'évêque, ayant recouvré sa liberté en faisant ce qui lui était demandé, implora la protection du pape, et se rendit à Rome, où il fut suivi par son adversaire. La cour romaine, instruite de leur différend, prononça, le jour même de Pâques, que quiconque avait fait prisonnier un évêque devait être rompu vif par des chevaux indomptés, et dévorés ensuite par des bêtes féroces. C'était beaucoup plus que n'en demandait l'évêque d'Angoulême; aussi le vicomte de Limoges, ayant été confié à sa garde, jusqu'au troisième jour fixé pour son supplice, ces deux seigneurs se réconcilièrent et partirent secrètement de Rome pour retourner dans leurs États [2].

Parmi ces faits d'armes isolés, et ces tentatives violentes et imprévues de barons indépendants, l'une de celles qui pouvaient avoir de plus graves conséquences, fut la surprise de la ville de Valenciennes, que Baudouin IV, surnommé *à la Belle Barbe*, comte de Flandre, enleva en l'an 1006 à son voisin le comte de Hainaut. Ce dernier relevait du roi de Germanie; et Henri II, pour ne point brouiller les deux monarchies, à l'occasion d'une guerre entre les deux feudataires, demanda à Robert une entrevue, où ils conviendraient des moyens de rendre justice à leurs

[1] Liber II miraculorum Sancti Patris Benedicti, cap. 11 à 17, p. 343 seq. — Chronicon Ademari Cabannens., p. 146.

[2] Chronic. Ademari Cabannensis, p. 148.

vassaux. Les deux rois étaient dans la force de l'âge ; ils étaient également pieux, également soumis à l'Église, également occupés de pratiques monastiques. Mais le chaste Henri II, qui conserva sa virginité même dans le mariage, était plus actif et plus belliqueux que Robert; il avait déjà porté tour à tour la guerre contre les Bohémiens, les Polonais et les Italiens, et il régissait d'une main bien plus ferme l'aristocratie féodale de Germanie. La Meuse séparait les royaumes de Henri et de Robert : lorsque les deux rois arrivèrent sur ses bords, plusieurs courtisans représentèrent que celui qui se rendrait chez l'autre, paraîtrait reconnaître sa supériorité; en sorte qu'ils leur proposèrent de se réunir, pour leurs conférences, dans un bateau au milieu du fleuve. Henri, au lieu de les écouter, passa le premier la rivière avec une suite peu nombreuse, vint embrasser le roi des Français, assister avec lui à la messe, et partager son repas. Cette visite fut rendue le lendemain par Robert, avec la même confiance. Les deux rois s'offrirent réciproquement des présents considérables, qu'ils eurent la discrétion de ne point accepter. Robert reconnut que le comte de Flandre n'avait aucun droit sur Valenciennes; et comme ce puissant vassal ne tenait plus aucun compte de l'autorité royale, Robert, de concert avec Richard II, duc de Normandie, joignit ses armes à celles de Henri II. Avec leurs forces réunies ils assiégèrent Valenciennes, d'où ils furent vaillamment repoussés par Baudouin, qui, secondé par la faveur des habitants, les contraignit enfin à lever le siége [1]. L'année suivante, Henri II revint seul attaquer le comte de Flandre, et se rendit maître de la ville de Gand. Cette conquête lui donna les moyens de traiter. Baudouin livra Valenciennes à l'empereur élu, mais sous condition de la recevoir de nouveau en fief de lui ; à cette première concession, Henri II joignit l'île de Walcheren, et plusieurs places de Zélande, attachant ainsi à la couronne germanique le prince qu'on regardait comme le premier des comtes français [2].

Tandis que les courtes expéditions du roi des français, et les guerres privées des seigneurs, quels que fussent leur nombre et leur fréquence, n'étaient que des événements isolés, qu'il est impossible de lier à un récit suivi, la marche du clergé, et les progrès de la fermentation reli-

[1] Chronic. Ditmari episcopi Merseburg., p. 128. — Balderici Chronic. Cameracense, p. 196-197. — Gesta episcop. Leodicens., p. 320. — Oudegherst, Chron. et Annal. de Flandre, chap. 35, p. 69.

[2] Mascovii Comment., lib. IV, cap. 16, p. 211. — Oudegherst, ch. 36, p. 72.

gieuse qu'il s'efforçait d'exciter, tenaient à un plan général qui embrassait non-seulement la France, mais l'Europe entière, et qui, pour être bien saisi, demande toute notre attention. L'Église s'était aperçue que le corps social était tombé en dissolution, que l'autorité royale était anéantie, que l'autorité nationale des diètes était oubliée en France, où depuis plus d'un siècle on n'en avait plus assemblé aucune, et elle s'efforça de se saisir d'un pouvoir délaissé, en multipliant ses assemblées. Glaber remarque que dès l'année 1002 il y eut des conciles provinciaux et des synodes dans presque toutes les parties de l'Italie et de la France. Les questions pour lesquelles le clergé fut convoqué semblaient d'abord peu importantes ; il s'agissait de régler les jeûnes qui devaient précéder l'Ascension et la Pentecôte; le dimanche où l'on devait chanter le *Te Deum* avant Noël et le jour de l'Annonciation [1]. Mais l'habitude de s'assembler et de délibérer en commun importait bien plus que les motifs de l'assemblée : le clergé conservait ainsi son esprit de corps au milieu des membres épars de la monarchie ; il ranimait son zèle au moment où toute autre passion publique semblait éteinte : d'ailleurs il savait bien amener incidemment dans ces conciles des décisions qui affermissaient son pouvoir. Ainsi le concile de Poitiers décréta, en 1002, que tous ceux qui, durant les cinq dernières années, s'étaient emparés de vive force de quelque possession contestée, seraient traduits en justice. « Et si le condamné ne veut pas se soumettre à justice, ajoute le » Canon, que l'on convoque les princes et les évêques qui ont institué » ce concile, et que, d'un commun accord, tous ceux-ci marchent à sa » confusion et à sa ruine jusqu'à ce qu'il soit revenu à justice [2] ».

« En même temps, remarque encore Glaber, on commença dans » toute la chrétienté, mais surtout en Italie et en France, à renouveler » les basiliques et les églises, même lorsqu'elles avaient le moins besoin de réparations. Tous les peuples chrétiens semblaient vouloir » l'emporter les uns sur les autres par l'élégance de leurs temples ; on » eût dit que le monde entier se secouait, et que, rejetant ses vieilles » dépouilles, il voulait faire revêtir à toutes ses églises des habits de » fête. Aussi presque toutes les églises épiscopales, et un grand nombre » de monastères de saints ou de moindres oratoires, furent restaurés » en même temps par les fidèles [3]. » C'est de cette époque que datent

[1] Rodulphi Glabri Hist., lib. III, cap. 3, p. 29.
[2] Labbei Concilia general., t. IX, p. 751.
[3] Glabri Rodulphi, lib. III, cap. 4, p. 29.

en effet presque tous les beaux monuments que nous nommons gothiques. Plus tôt, les arts et la richesse des peuples n'auraient pas suffi à les construire : plus tard, le zèle qui les avait élevés se refroidit de nouveau.

La découverte de nouvelles reliques fut un des moyens que le clergé mit en œuvre pour réveiller cette ferveur. Glaber dit encore qu'on aurait cru *assister à une résurrection universelle de ces gages sacrés qui, après avoir demeuré longtemps cachés, furent partout révélés en même temps aux fidèles.* En effet, jamais on n'entendit à la fois plus de récits sur l'invention de nouvelles reliques, et jamais ces récits ne furent plus absurdes. A Sens, l'archevêque Leuthéric prétendit avoir trouvé une partie de la baguette de Moïse, et un nombre prodigieux d'autres reliques : le concours des pèlerins qui accoururent pour les voir, apporta dans la ville d'immenses richesses [1] ; à Saint-Julien, dans l'Anjou, on prétendit avoir trouvé un soulier de Jésus-Christ [2], et à Saint-Jean-d'Angely la tête de saint Jean-Baptiste. Le roi et la reine des Français, don Sanche, roi de Navarre, et un nombre infini de grands personnages de France, d'Espagne et d'Italie, vinrent rendre hommage à cette tête [3].

La fermentation que le clergé avait enfin réussi à exciter dans le peuple, ne tarda pas à se manifester par un redoublement d'intolérance. Elle s'exerça tour à tour contre les hérétiques et contre les juifs. Pendant plusieurs siècles, l'Église n'avait été troublée par aucune hérésie ; l'ignorance était trop complète, la soumission trop servile, la foi trop aveugle, pour que les questions qui avaient si longtemps exercé la subtilité des Grecs fussent seulement comprises par les Latins. Mais le zèle nouveau que le clergé avait réveillé s'était lié aux progrès des études scolastiques. Des doutes s'étaient élevés dans quelques esprits ; des fidèles en plus grand nombre avaient été entraînés par un excès de zèle, vers ce qu'ils considéraient comme un perfectionnement, ou comme des développements plus lumineux des anciennes doctrines. Auprès du bourg de Vertus, en Champagne, un nommé Leutard commença le premier, vers l'an 1000, à prêcher une réforme qu'il appuyait sur l'autorité de l'Écriture. Il brisa les crucifix et les images prétendues miraculeuses ; il déclama contre le payement des dîmes, et il se vit bientôt

[1] Glabri Rodulphi, lib. III, cap. 6, p. 32.
[2] Chronic. Andegavense, p. 272.
[3] Chronic. Ademari Cabannens., p. 157.

entouré d'un grand nombre de prosélytes. L'évêque de son diocèse, Gibuin, l'appela à une conférence, après laquelle on annonça au peuple que Leutard, se voyant convaincu d'erreur, s'était de lui-même noyé dans un puits [1]. Un autre hérétique fut découvert dans le même temps à Ravenne; mais on ne lui demanda point de se faire justice à lui-même; le fer et le feu délivrèrent l'Église de lui et de ses sectateurs [2]. Peu après Leuthéric, archevêque de Sens, fut accusé d'une hérésie, sur la participation à l'eucharistie, dont on ne nous dit point quelles furent les conséquences [3]. Mais il paraît que dès cette époque le dogme de la présence réelle devint l'objet de discussions. Fulbert, un des plus savants hommes du siècle, alors chancelier des écoles de l'église de Chartres, et bientôt après évêque de la même ville, commença, au plus tard vers l'an 1007, à enseigner que la croyance à la transsubstantiation était nécessaire pour le salut; tandis que Bérenger, qui jeune encore suivait alors ses leçons, reproduisit au bout de quelques années la doctrine contraire, que probablement il tenait de Leuthéric [4].

Les semences de ces doctrines nouvelles eurent besoin de quelques années pour se répandre; mais tous les esprits actifs s'occupaient à chercher des explications des dogmes de l'Église. En pensant toujours à un même sujet, et à un sujet incompréhensible, chaque génération avait besoin d'ajouter ou d'ôter quelque chose aux enseignements qu'elle avait reçus de ses pères, de les modifier par la ferveur même de son zèle, et de recréer les mystères, jusqu'à ce qu'elle crût les comprendre. Comme il arrive toujours, c'étaient les hommes les plus savants, les plus pieux et les plus charitables, qui, s'occupant le plus constamment des questions de dogme, s'écartaient les premiers de l'orthodoxie. Tel était en effet le caractère qu'on s'accordait à donner à Étienne et à Lisois, deux prêtres d'Orléans, qui furent dénoncés à la chrétienté, en 1022, comme ayant renouvelé les enseignements des gnostiques : l'un avait été le confesseur de la reine Constance. Tous deux étaient particulièrement chéris par elle et par son mari, en raison de leur réputation de science et de piété [5]. Cependant Richard II, duc de Normandie, celui des vas-

[1] Glabri Rodulphi, lib. II, cap. 11, p. [illegible]
[2] *Ibid.*, lib. II, cap. 12, p. 23.
[3] Baronii Annal. eccles., 1004, t. XI, p. 21.
[4] *Ibid.*, p. 22. — Pagi critica, 1004, § 2 et 3, p. 93.
[5] Gesta Synodi Aurelianensis, p. [illegible] — Glaber Rodulphus, lib. III, cap. 8, p. 35. — Ademari Cabannensis, p. [illegible] — Sancti-Petri vivi Senonensis Chron., p. 224.

saux qui paraissait mettre le plus d'importance à conserver ses relations avec la couronne, les accusa auprès de Robert, comme enseignant des doctrines hérétiques. Un chevalier normand, nommé Ardfast, s'offrit à donner la preuve de leurs erreurs. Son chapelain, nommé Héribert, s'était, disait-il, rendu à Orléans pour y suivre des leçons de théologie, et les deux prêtres avaient cherché à lui inculquer leurs opinions. Le roi et le duc de Normandie, dirigés par le secrétaire de Fulbert, évêque de Chartres, engagèrent Ardfast à se rendre à Orléans, à suivre avec docilité les leçons des deux prêtres; et, après avoir paru adopter toutes les erreurs, à les dénoncer à un concile; Ardfast se chargea, sans hésiter, de ce rôle infâme [1].

Il n'est pas très-facile de démêler les vraies opinions de ces sectaires, au travers des rapports de leurs espions et de leurs juges. Toutefois il semble qu'ils regardaient comme dégradante pour la Divinité la supposition qu'elle eût revêtu un corps humain, et qu'elle se fût soumise à toutes les infirmités de l'homme; ils prétendaient donc que ce n'était qu'une apparence, non un corps réel, qu'on avait vu naître de la vierge Marie, souffrir sur la croix, être déposé dans le sépulcre, et ressusciter ensuite du milieu des morts. Ils ajoutaient que le baptême ne lavait point de tous les péchés, que le corps et le sang de Jésus-Christ n'étaient point présents dans l'eucharistie, enfin que l'invocation des martyrs et des confesseurs était idolâtre [2].

Il n'était pas possible de faire assez comprendre au peuple ce que l'Église trouvait d'odieux dans ces doctrines, pour exciter en lui l'horreur dont on voulait accabler les hérésiarques. Aussi répandit-on des accusations d'une toute autre nature, qui ne furent ni appuyées d'aucuns témoignages, ni débattues devant les évêques. On calomnia donc les mœurs des nouveaux gnostiques, comme on l'a fait de presque toutes les sectes secrètes. On raconta qu'après avoir éteint les lumières, ils se livraient dans leurs assemblées aux plus honteux déréglements; qu'ils jetaient ensuite dans le feu les enfants nés de leurs unions temporaires, qu'ils en recueillaient les cendres, et que ces cendres, qu'ils faisaient manger aux néophytes, avaient une telle vertu, que ceux qui en avaient une fois goûté ne pouvaient plus abandonner l'hérésie [3].

[1] Gesta Synodi Aurelianensis, p. 537.
[2] *Ibid.*, cap. 3, p. 537. — Epistola Johannis monachi ad Olibam., p. 498.
[3] *Ibid.*, cap. 6, p. 538.

Par ces effroyables accusations, on atteignit le but qu'on s'était proposé : Étienne, Lisois, et leurs sectateurs, furent arrêtés inopinément, au moment où Robert et Constance se rendaient à Orléans, avec Leuthéric, archevêque de Sens, Guarin, évêque de Beauvais, et un petit nombre d'autres évêques. Déjà la populace semblait vouloir les déchirer, et Constance, pour modérer sa fureur, s'arrêta elle-même sur la porte du temple où le concile s'assemblait, et écarta ceux qui voulaient y poursuivre les hérétiques. Ceux-ci, lorsque les prélats les interrogèrent, cherchèrent d'abord à se dérober au danger par des réponses évasives ; mais lorsque Ardfast les accusa de lui avoir enseigné expressément les dogmes que nous venons d'exposer, ils les confessèrent avec courage ; ils se déclarèrent prêts à subir, pour l'amour de Jésus-Christ, tous les supplices qu'on voudrait leur infliger, et ils parurent compter ou sur une assistance miraculeuse qui les déroberait au danger, ou tout au moins sur la grâce de demeurer insensibles au milieu des flammes. Ce fut aux flammes en effet que Robert les condamna, après que le concile les eut dégradés. Une chaumière, à peu de distance de la ville, avait été remplie de matières combustibles, pour leur tenir lieu de bûcher. Comme ils sortaient de l'église en chantant des hymnes, pour s'y rendre, ils passèrent devant Constance, qui, avec une baguette ferrée à la main, était demeurée à la porte du temple. La reine reconnut son père spirituel, son ancien confesseur, Étienne, à la tête de cette procession lugubre ; elle crut devoir montrer au peuple que le sentiment religieux étouffait en elle toute pitié et tout reste d'affection pour celui qu'elle avait une fois écouté avec tant de respect ; elle s'élança sur lui, et, de la baguette qu'elle portait à la main, elle lui arracha un œil. Les victimes étaient au nombre de treize : un clerc et une religieuse, qui firent l'abjuration, ne furent point compris dans la sentence du concile. On conduisit les autres dans la petite maison qui leur était préparée ; on y mit le feu, et elle fut consumée en peu d'instants [1].

La condamnation des gnostiques d'Orléans ne fut qu'un premier exemple de la sévérité de l'Église ; il devait en peu de temps être suivi pas beaucoup d'autres : on prétendit en effet que ces sectaires avaient infecté tout l'Occident, et l'on commença dès lors à les poursuivre en tous lieux. On en brûla entre autres quelques-uns à Toulouse, car il

[1] Gesta Synodi Aurelianensis, p. 539. Labbei Concilia generalia, t. IX, p. 836. — Rodulphus Glaber, lib. III, cap. 8, p. 38. — Ademari Cabannensis, p. 159. — Baronii Annal. ecclesiastici, 1017, p. 58 ; et Pagi critica, p. 112.

paraît que la première introduction en Aquitaine des opinions pour lesquelles on persécuta un siècle plus tard les Albigeois date de cette époque [1].

(1005-1015.) L'explosion de la haine populaire contre les juifs fut plus rapide et plus cruelle encore; elle éclata à l'occasion d'un événement qui semblait leur être absolument étranger. Le goût des pèlerinages s'accroissait avec les difficultés que les pèlerins avaient à surmonter. Le calife fatimite Hakem parut ressentir des scrupules de ce qu'un culte qu'il regardait comme idolâtre, attirait les Latins dans ses États; il ne leur permit pas d'approcher du saint sépulcre, s'ils ne consentaient à le profaner, et les chroniques du onzième siècle racontent la supercherie indécente du comte Foulques d'Anjou, qui, pour obéir aux ordres du calife, répandit une libation de vin blanc sur le tombeau [2]. Ce fut probablement dès l'année suivante que Hakem fit renverser l'église et le saint sépulcre, le 29 septembre 1009. Lorsque la nouvelle en fut répandue dans l'Occident, elle frappa toute la chrétienté de consternation. Les prélats et les seigneurs latins ne pouvaient se résigner à souffrir cette affront sans se venger. Les musulmans, et surtout le fanatique Hakem, étaient trop loin d'eux pour qu'ils pussent songer à l'atteindre. Ils ne voyaient à leur portée d'autres infidèles que les juifs, qui peut-être avaient laissé percer leur joie, lorsque la religion de leurs oppresseurs avait été frappée d'une telle calamité : c'est sur eux que se déchargea leur courroux.

On répandit dans les Gaules le bruit absurde que les sollicitations des juifs d'Occident avaient déterminé Hakem à détruire le saint sépulcre; on nomma même le juif d'Orléans, qui lui avait, disait-on, écrit une lettre en caractères hébraïques, et le messager qui, déguisé en pèlerin, l'avait portée dans un bâton creux. Cette fable suffit pour faire commencer, dans tout l'Occident, une persécution atroce contre les juifs. « Poursuivis, dit Glaber, par une haine universelle, » ils furent chassés de toutes les villes; les uns furent égorgés par le » glaive, d'autres précipités dans les rivières, d'autres mis à mort par » tous les genres de supplices. Plusieurs, pour échapper aux tourments,

[1] Ademari Cabannensis, p. 159. — Hist. génér. du Languedoc, liv. XIII, cap. 75, p. 155. — De Marca, Hist. de Béarn, liv. III, ch. 13, p. 239.

[2] Vinum de vesica effudit coram Sarracenis, urinam simulans effudisse. Chronic. Turonense, p. 283. — Hist. Monasteri Sanctii-Florentii Salmur., p. 264. — Gesta Consul. Andegav., p. 256. — Chron. Willelmi Godelli, p. 262.

» se tuèrent eux-mêmes; en sorte qu'après cette digne vengeance, il » n'en demeura plus qu'un nombre infiniment petit dans tout l'empire » romain. Les évêques décrétèrent qu'il serait interdit à tout chrétien » de s'associer à eux dans aucune espèce de négoce. On consentit seu- » lement à recevoir dans les villes ceux qui se convertiraient, et qui » renonceraient, par le baptême, à toutes les habitudes judaïques. » Plusieurs d'entre eux le firent alors par la crainte de la mort; mais » bientôt après ils retournèrent impudemment à leurs anciennes » mœurs [1]. »

Un seul seigneur, au milieu de cette persécution universelle, parut prendre pitié des juifs, et sa compassion intéressée lui devint fatale. Ce seigneur était Rainard, comte de Sens, qui avait succédé à son père Fromond. On l'accusait de cruauté envers ses sujets, qu'il accablait d'exactions, et d'un grand mépris pour les prêtres et les églises. Les juifs, persécutés dans le reste de la France, trouvaient, à prix d'argent, un refuge dans ses États. Il semblait mettre sa gloire à les protéger, et il recevait en plaisantant le titre de roi des juifs, que lui donnaient ses voisins. Le bien qu'il avait fait à ces malheureux parut, aux yeux du clergé, une offense plus grande encore que ses railleries contre les prêtres. Il fut accusé de judaïser, et l'on annonça que ce serait une action pieuse de le dépouiller et le faire périr. Leuthéric, archevêque de Sens, d'après le conseil de Rainold, évêque de Paris, recourut au roi Robert, et lui offrit de le rendre maître de Sens pour prix de l'assistance qu'il lui demandait contre son seigneur. En effet, l'année 1016, la ville fut surprise par les troupes royales; elle fut aussitôt pillée avec une cruelle barbarie, puis à moitié brûlée [2]. Le comte Rainard s'enfuit presque nu; son frère Fromond se réfugia avec quelques soldats dans une tour, où il espérait encore se défendre; mais au bout de peu de jours, il fut forcé de se rendre, et il mourut dans les prisons du roi [3].

Toutefois l'occupation de Sens causa quelque inquiétude aux feudataires voisins, qui ne voulaient permettre aucun accroissement de la puissance royale, et qui comptaient ne laisser à Robert d'autre occupation dans le royaume, que de corriger les missels des moines de Saint Denis. Ils en témoignèrent leur ressentiment aux prélats qui avaient

[1] Rodulphus Glaber, lib. III, cap. 7, p. 34. — Ademari Cabannens., p. 152.

[2] *Ibid.*, cap. 6, p. 32-33. — Ce fut le 22 avril 1016, suivant la Chronique Sancti-Petri vivi Senonensis, p. 223.

[3] Hugonis Floriacens. Chronic., p. 221.

conjuré contre le comte de Sens, et nous avons une lettre de Fulbert, évêque de Chartres, destinée à le justifier lui même, aussi bien que l'archevêque de Sens et le roi Robert. Il protestait que tous trois n'avaient songé qu'à écraser l'hérésie, au lieu de suivre les calculs d'une politique mondaine [1].

Le comte Rainard de Sens, après avoir perdu sa capitale, alla chercher un refuge auprès d'Eudes II, comte de Blois et de Chartres, fils de la femme divorcée de Robert, et l'un des plus actifs et des plus entreprenants parmi les seigneurs qui gouvernaient la France. Eudes était maître en même temps des comtés de Tours, de Beauvais, de Meaux et de Provins; il accepta volontiers l'alliance de Rainard, qui lui-même était bon homme de guerre : avec son consentement, il bâtit le château de Montereau-Faut-Yonne, pour tenir en échec le roi; et quoique beaucoup plus puissant que Rainard, il lui en fit hommage, parce que ce château était situé dans le comté de Sens, et que toutes les alliances prenaient alors le caractère de la féodalité [2]. Robert avait partagé la seigneurie de Sens avec l'archevêque de cette ville. Rainard et Eudes II vinrent attaquer ce dernier; ils ravagèrent pendant trois jours son territoire; ils entrèrent dans les faubourgs, où ils brûlèrent plusieurs églises; ils commencèrent enfin le siége de la ville; et Robert, ne sachant comment défendre les assiégés, leur permit de capituler, sous condition que Rainard jouirait de la ville et du comté de Sens pendant sa vie; mais qu'à sa mort la moitié de ce fief retournerait à l'église de Saint-Étienne, et l'autre au roi [3].

Il n'est pas probable que Rainard, rentré à Sens, recommençât à étendre sur les juifs une protection qui lui avait coûté si cher. D'ailleurs, si la fureur populaire s'était épuisée dans les massacres de l'an 1009, les prêtres avaient soin que les chrétiens n'oubliassent jamais leur haine pour ces malheureux. Ils choisissaient les cérémonies les plus solennelles de la religion pour la réveiller : à Toulouse ils avaient établi que le jour de Pâques un chrétien donnerait, en présence de tous les fidèles, un soufflet à un juif devant la porte de la principale église; et quoique ce soufflet symbolique dût plutôt rappeler la haine et le mépris qu'on désirait conserver dans le cœur de tous pour la nation, que faire souffrir l'individu qui y était exposé, on avait soin de choisir toujours,

[1] Fulberti Carnotensis Epist., 18, p. 452.
[2] Chronic. Sancti-Petri vivi Senonens., p. 224.
[3] *Ibid.*

pour le donner, celui dont le bras paraissait le plus vigoureux. Le vicomte Aimery de La Rochechouard étant venu à Toulouse faire les Pâques de l'année 1018, afin de lui faire honneur, on choisit son chapelain, le prêtre Hugues, pour donner le soufflet au juif, et celui-ci s'en acquitta avec tant de violence que les yeux et la cervelle de la malheureuse victime sortirent de sa tête, et qu'il tomba mort à la porte du temple. La même année un ouragan violent ayant renversé plusieurs maisons à Rome, Benoît VIII, pour faire cesser les vents, fit trancher la tête d'un grand nombre de juifs, accusés, par un apostat de leur religion, d'avoir profané les mystères chrétiens [1].

La ferveur religieuse qu'on s'efforçait par tant de moyens de ranimer, commençait aussi à se manifester par ces expéditions qui, tout empreintes qu'elles fussent de férocité, ont cependant fait la gloire du moyen âge. Les Arabes d'Espagne entretenaient avec le midi des Gaules des relations constantes de commerce; cependant il arrivait quelquefois aussi que des hostilités éclataient sur leurs frontières. La monarchie des ommiades ou des émirs al Moumenim avait perdu son ancienne vigueur; une féodalité arabe semblait rivaliser avec la féodalité germanique; chaque cheik était devenu indépendant dans sa seigneurie; et si plusieurs ne songeaient qu'au luxe et aux arts de la paix, d'autres voulaient encore illustrer l'islamisme par les armes. Une tentative des musulmans d'Espagne pour surprendre Narbonne, fit songer les chrétiens à aller à leur tour les attaquer dans leurs foyers [2]. Un comte normand, nommé Roger, accompagné d'un grand nombre d'aventuriers de sa nation, vint offrir, en 1018, ses services à Ermesende, comtesse de Barcelone, dont il épousa la fille. Il conquit sur les Sarrasins de l'Aragon un grand nombre de châteaux ; et pour les frapper de plus de terreur, il prit à tâche de leur persuader qu'il était anthropophage. Les premiers captifs qu'il fit aux musulmans furent coupés par morceaux, et mis cuire dans des chaudières. On en offrit à manger aux autres Sarrasins, auxquels on annonça qne le reste était réservé pour la table du comte Roger et de ses Normands. Il semble que cet odieux stratagème réussit, car le cheik Musa ou Muset, le même peut-être qui conquit la Sardaigne, demanda la paix à la comtesse Ermesende. Roger, ne trouvant plus à combattre autour de Barcelone, s'embarqua avec l'é-

[1] Ademari Cabannensis, p. 154.
[2] *Ibidem*, p. 155.

vêque de Toulouse et ses premiers compagnons d'armes et il alla exercer la piraterie sur les côtes de l'Espagne méridionale [1].

Le zèle des pèlerinages continuait à mettre les chevaliers français en contact avec d'autres musulmans, soit dans la basse Italie, soit dans la terre sainte. Le roi Robert avait, comme les autres, cédé à la mode universelle; et après avoir visité presque tous les sanctuaires de France, il alla, probablement dans l'année 1016, visiter les tombeaux des saints apôtres à Rome [2]. Mais pour lui ce pèlerinage s'accomplit sans appareil militaire; aussi la plupart des écrivains anciens n'ont pas daigné en faire mention [3]. La veille de la fête de saint Pierre et saint Paul, il déposa sur l'autel des apôtres, au Vatican, un papier cacheté, où les moines se flattaient de trouver une donation importante. Ce ne fut pas sans humeur qu'en l'ouvrant ils y trouvèrent seulement le *rithme Cornelius centurio*, dont le roi avait composé les paroles et la musique, et qu'il avait noté à l'aide de la gamme inventée par Guido d'Arezzo, son contemporain [4]. On raconte que, pendant son absence, la reine Constance s'était retirée avec son fils aîné au château de Tillers, près de Sens; qu'elle y fut alarmée par la nouvelle que Berthe avait suivi le roi à Rome, et que les deux époux divorcés sollicitaient le pape pour lui faire reconnaître leur mariage; mais qu'elle fut tranquillisée par une vision de saint Savinien, et que bientôt après, en effet, Robert revint à elle plus constant dans ses affections que jamais [5].

C'était avec des sentiments plus âpres, et dans une attitude plus menaçante, que la plupart des seigneurs français allaient visiter les sanctuaires d'Italie. La même année, le Normand Rodolphe, que les écrivains italiens ont nommé Drengott, ayant éprouvé quelque injustice de la part de son duc Richard II, se rendit à Rome, avec tous ceux de ses compagnons d'armes qu'il put conduire à sa suite, pour accomplir un pèlerinage, et demander en même temps justice au pape Benoît VIII. Celui-ci lui proposa de combattre les Grecs de la Pouille, et le recommanda aux princes lombards de Bénévent. Mélos, citoyen de Bari, qui

[1] Chronicon Ademari Cabannensis, p. 156.

[2] Benedicti VIII Epistola, in Labbei Concilia generalia, t. IX, p. 811.

[3] Non seulement les historiens italiens n'en ont fait aucune mention; Helgaldus lui-même, en rendant compte de ses pèlerinages, ne parle point de son voyage d'Italie. Epit., cap. 30, p. 114.

[4] Chronic. vetus mss. Sancti-Germani, p. 503.—Chron. de Saint-Denys, p. 305.

[5] Continuatio Chronic. Odoranni, p. 166. — Abrégé de l'Hist. de France, écrite sous Philippe-Auguste, p. 279.

travaillait à soustraire sa patrie au joug des césars de Bysance, accueillit les Normands au mont Gargano, les pourvut d'armes et de chevaux, et les conduisit contre les Grecs, sur lesquels, avec leur aide, il remporta deux victoires, dans cette première campagne [1]. Cependant Rodolphe, animé par ces succès, écrivit en Normandie, pour inviter ses compatriotes à venir le joindre, et à partager avec lui les richesses de l'Apulie. Le duc Richard, loin de s'y opposer, encouragea tous les jeunes gens avides d'aventures, et dont il pouvait craindre l'esprit inquiet, à se rendre en Italie. Leur troupe se trouva assez nombreuse pour forcer les passages des montagnes, et apporter à Rodolphe un secours efficace. Ce fut ainsi que commencèrent ces expéditions des Normands en Pouille, qui, conduites par des aventuriers désavoués par leur souverain, appartiennent à peine à l'histoire nationale, et qui, au bout d'un siècle de combats chevaleresques, fondèrent cependant la monarchie normande des Deux-Siciles [2].

Ce fut peut-être en partant pour son pèlerinage de Rome, peut-être à son retour, que Robert termina la guerre de Bourgogne, qui, depuis l'année 1005, se continuait obscurément entre Otte-Guillaume et l'évêque d'Auxerre. Il ne paraît pas que, durant cet espace de temps, le roi fût rentré dans leur province; mais ses principaux adversaires, Brunon, évêque de Langres, et Landeric, comte de Nevers, étaient morts. Otte-Guillaume voyait avec inquiétude se former un orage contre lui dans le royaume d'Arles, et il rechercha une pacification, dans laquelle il renonçait seulement aux titres qu'il avait usurpés, en gardant tout son pouvoir réel. Le roi Robert fut reçu à Dijon, avec Constance, sa femme, et ses enfants, par tous les seigneurs de la Bourgogne : avec leur consentement, il donna à son second fils, Henri, le titre de duc de Bourgogne, tandis que Otte-Guillaume se contenta de celui de comte; mais ce dernier conserva les comtés de Dijon, de Mâcon et de Besançon; tous les autres seigneurs bourguignons gardèrent leurs divers fiefs, et la suzeraineté que Robert avait recouvrée, ne lui valut autre chose que la présidence des conciles de Châlons, d'Auxerre, de Beaune et de Dijon, et le droit de rendre un culte plus solennel aux reliques qu'on y rassemblait de toute la province [3].

[1] Guillelmus Appulus poema Normann, lib. I, p. 253. — Anonymi Cassinensis, p. 55, in Muratorii, t. V. Rer. ital.

[2] Rodulphus Glaber, lib. III, cap. 1, p. 25. — Ademari Cabannens., p. 152.

[3] Chronicon Sancti-Benigni Divionens., p. 174-175. — Glabri Rodulphi, lib. II,

Le motif qui probablement détermina le comte Otte-Guillaume à rechercher une réconciliation avec Robert, était la crainte de se trouver en même temps en butte aux attaques des rois de Germanie et de France. Rodolphe le Fainéant, roi d'Arles, dont la pauvreté, la lâcheté et les mœurs efféminées avaient alors passé en proverbe, se voyait d'autant plus méprisé par les grands de son royaume, qu'il n'avait pas d'enfants. Il rechercha un appui dans Henri II, fils de sa sœur Gisèle, et soit en raison des anciennes prétentions des empereurs sur le royaume d'Arles, soit à cause de la parenté qui les liait, il proposa de reconnaître Henri II pour son héritier, sous condition que celui-ci l'aiderait à se tirer des embarras qu'il éprouvait. Les deux rois s'étaient donné rendez-vous d'abord à Bamberg, puis à Strasbourg; mais Rodolphe, n'ayant pu se rendre ni dans l'une ni dans l'autre ville, envoya auprès de l'empereur sa femme Hermengarde, avec deux fils qu'elle avait eus de son premier mari, et pour lesquels Henri II lui avait promis de grands avantages. Hermengarde convint avec Henri, à Strasbourg, que dès lors Rodolphe III ne ferait plus rien dans son royaume sans l'aveu de l'empereur. Les grands ne furent pas plutôt avertis de cet accord, qu'ils en témoignèrent hautement leur mécontentement. Otte-Guillaume se mit à leur tête, et comme Rodolphe III n'osa pas lui résister, ce comte puissant devint dès lors le principal administrateur du royaume [1].

La négociation qui soumettait le royaume d'Arles à l'empire n'en eut pas moins son effet, elle n'en étendit pas moins les frontières du monarque germanique jusqu'à la Saône et au Rhône, mais comme Rodolphe III vécut encore seize ans, et plus longtemps que Henri II ou Robert, son autorité eut le temps de déchoir davantage, et d'être réduite à un vain titre, avant de passer à des mains plus vigoureuses, et qui auraient pu en faire un dangereux usage contre la France.

(1016-1023.) Henri II, empereur, roi d'Allemagne et d'Italie, et héritier reconnu du royaume d'Arles, était, comme Robert, le chef d'une aristocratie orgueilleuse et indépendante, dont chaque membre

cap. 8, p. 21. — Hist. Episcop. Autissiod., p. 171-172. — Plancher, Hist. de Bourgogne, liv. V, ch. 78, p. 257 et suiv., et Preuves, ib., p. 25.

[1] Ditmari Merseburg., apud Leibnitz. Script. Brunsvic., lib. VII, t. I, p. 407.— Copié par Chronic. Saxonicum, p. 230, et mieux expliqué par Alberti Monachi Sancti-Symphoriani de diversitate temporum, lib. II, p. 139. — Mascovii Comment., lib, IV, cap. 29, p. 228, et Annotat., p. 18. — Müller, Geschichte, B. I, cap. 12, p. 299.

avait le droit de faire la paix et la guerre, dont chacun semblait pouvoir se maintenir par ses propres forces, et pouvoir braver l'autorité supérieure du monarque. Les ducs allemands, les ducs italiens, paraissaient même plus puissants que les seigneurs de France. Les Allemands étaient plus belliqueux, les Italiens plus opulents ; l'empire auquel les uns et les autres appartenaient était plus vaste. D'ailleurs Henri II se faisait remarquer, comme Robert, par cette piété exagérée, par ces habitudes monastiques, qu'on devait croire destructives de toute énergie. Cependant l'empire continuait à être réglé par les lois communes, à rassembler au besoin des armées, à trouver de l'argent pour ces armements, et à se faire respecter de ses voisins, tandis que la France était sans gouvernement et sans vigueur. Mais l'empire était électif, et quoique l'élection ne donnât pas toujours un grand prince à la monarchie, elle ne pouvait tomber ni sur un mineur, ni sur un homme absolument nul; l'élection d'ailleurs laissait toujours le rang suprême accessible aux princes de l'empire, aussi ne désiraient-ils point trop dépouiller un trône sur lequel ils pouvaient espérer de monter, et ne refusaient-ils leur assistance ni aux diètes qui rendaient les lois et la justice, ni aux armées qui les faisaient exécuter.

Henri II avait soutenu des guerres longues et glorieuses contre Boleslas, roi de Pologne, et avait soumis la Bohême à l'empire; il avait gouverné le royaume de Lorraine d'une main vigoureuse, et remporté plusieurs victoires sur les Frisons; il avait en Allemagne puni l'insurbordination des ducs qui ne s'étaient point conformés aux ordres de l'empire; enfin il avait parcouru l'Italie entière dans trois expéditions différentes; il avait vaincu les Grecs dans la Pouille, et leur avait pris la ville de Troyes, et il avait accordé aux aventuriers normands des fiefs dans cette province. Cette activité faisait un singulier contraste avec la nonchalance et la nullité des premiers rois capétiens; elle montrait que le système féodal pouvait avoir des résultats bien différents, selon la nature de la royauté à laquelle il était associé. Henri II, à son retour de sa dernière expédition d'Italie, demanda une conférence à Robert, dans des vues politiques et religieuses qui nous sont mal connues. Le bourg d'Ivois, sur le Chier, aux frontières de la Champagne et du Luxembourg, fut choisi pour leur entrevue. Les deux monarques s'y rendirent pour la fête de Saint-Laurent, le 11 août 1023. Leur suite était nombreuse; leur rencontre fut affectueuse; ils s'offrirent réciproquement des présents, mais Henri II n'en voulut accepter

d'autres qu'une dent de Saint-Vincent, martyr : ils se séparèrent en très-bonne harmonie, et convinrent de se rencontrer l'année suivante avec le pape à Pavie ; ce qui donne lieu de croire que le but principal de leur conférence était quelque arrangement ecclésiastique[1]. Henri II ne vécut pas assez longtemps pour mettre ce projet à exécution.

On croit aussi que Henri II promit de prendre la défense de Robert contre Eudes II, comte de Champagne, le plus remuant des grands vassaux de France, et celui qui donnait au roi le plus d'inquiétude. Tout au moins Henri ne voulait pas lui permettre d'opprimer ses propres vassaux du royaume de Lorraine, et il vint à Verdun pour protéger contre lui Thierry, comte de Toul[2]. Arrivé dans cette ville, il rendit visite à Richard, abbé de Saint-Vanne, de Verdun, pour lequel il avait beaucoup d'amitié et de respect. En entrant dans son couvent, il fut tout à coup saisi d'un accès de zèle et il s'écria, dans les paroles du Psalmiste : « Voici le repos que j'ai choisi, et mon habitation aux » siècles des siècles. » Un des religieux qui l'entendit, avertit l'abbé que, selon toute apparence, l'empereur voulait se faire moine, et qu'ainsi l'Église perdrait en lui un de ses puissants et de ses plus zélés défenseurs : mais Richard jugea plus politique d'admettre cet illustre profès et de profiter de son zèle. Il l'appela aussitôt dans le chapitre des moines, et il lui demanda quelle était son intention. « Celle, avec » la grâce de Dieu, répondit l'empereur en pleurant, de renoncer à » l'habit du siècle, de revêtir le vôtre, et de ne plus servir que Dieu » avec vos frères. — Voulez-vous donc, reprit l'abbé, promettre, selon » notre règle, et à l'exemple de Jésus-Christ, l'obédience jusqu'à la » mort ? — Je le veux, reprit l'empereur. — Eh bien, je vous reçois » comme moine, et dès ce jour j'accepte la charge de votre âme : » accomplissez donc mes volontés avec la crainte de Dieu. Or, je vous » ordonne de retourner à gouverner l'empire qui vous a été délégué par » Dieu, et de soigner son salut de tout votre pouvoir, avec recueille- » ment et avec crainte. » L'empereur se sentant lié par son vœu monastique, obéit, quoique avec regret ; seulement et pendant le peu de mois qu'il vécut encore, il appela l'abbé de Saint-Vanne, de Verdun, à

[1] Balderici Chronic. Cameracense, lib. III, cap. 37, p. 201. — Sigeberti Gemblacensis Chron., p. 219. — Charta Wanini Belvacensis episcopi, p. 609. — Mascovii Comment., lib. IV, cap. 46, p. 255.

[2] Balderici Chronic., p. 202.

la décision de toutes les affaires les plus importantes de l'empire [1].

Eudes II, dont la puissance inquiétait également l'empereur et le roi de France, s'était élevé par son talent pour l'intrigue, par son activité, par son économie, qui mettait toujours à sa disposition des trésors considérables [2], plus que par ses talents militaires; du moins dans ses premières expéditions contre Burchard, comte de Melun, ou contre Richard II, duc de Normandie, son beau-frère, fut-il toujours battu. Il ne fut pas plus heureux dans ses longues guerres avec Foulques-Nerra, comte d'Anjou, guerres signalées par le plus sanglant combat livré en France pendant tout le règne de Robert; celui de Pontlevoi, le 6 juillet 1016, où l'on combattit de part et d'autre avec tant d'obstination que, malgré la petitesse des armées, on assure que trois mille morts restèrent sur le champ de bataille [3].

Mais Eudes savait également tirer parti de ses moindres avantages, et se relever de ses revers. En 1019 il s'empara de la plus grande partie de l'héritage d'Étienne, comte de Champagne et de Brie, de la maison de Vermandois, qui était mort sans enfants. C'est de cette réunion de comté de Troyes et de Meaux à ceux de Blois et de Chartres que date la grandeur de la nouvelle maison de Champagne [4]. Eudes avait eu aussi à combattre contre les peuples septentrionaux; car Richard II, duc de Normandie, profita de ce que l'Angleterre était alors même exposée à leurs invasions, pour demander l'assistance d'Olaüs, roi de Norwége, et de Lacman, roi de Suède, aux ravages desquels il livra les comtés de Blois et de Chartres. Les Français crurent voir recommencer ces terribles invasions des Normands qui avaient si longtemps dévasté leur patrie; et quelque indisposé que fût le roi Robert contre Eudes, il se chargea de faire sa paix avec le duc de Normandie, et il obtint qu'Olaüs et Lacman se rembarqueraient avec leurs redoutables compatriotes [5]. La querelle d'Eudes II avec Thierry, comte de Toul, tenait à quelques châteaux que le premier avait fait bâtir sur le terrain du

[1] Vita Sancti-Richardi abbatis Sancti-Vitoni Virdunensis auctor. monacho Sancti-Vitoni fere æquali, p. 373. — Chron. Alberici Monachi Trium-Fontium, p. 288.

[2] Rodulphus Glaber, lib. III, cap. 9, p. 40.

[3] Gesta Ambasiens. Dominor., p. 241. — Hist. Andegavensis fragm., p. 204. — Gesta Consulum Andegav., p. 256.

[4] Rodulphus Glaber, lib. III, cap. 2, p. 27. — Diploma Roberti regis. p. 601.

[5] Willelmi Gemetis. Histor. Normannor., lib. V, cap. 10, 11 et 12, p. 187 et 188.

second. Henri II les fit raser, et il rétablit ainsi la paix entre les deux comtes. Il avait dans son camp des ambassadeurs de Robert, qu'il se proposait d'entendre contradictoirement avec le comte de Champagne, pour décider entre eux. On ne nous dit point cependant que ce jugement, dérogatoire à la majesté des rois de France, ait été jamais prononcé [1].

Robert, qui s'était contenté d'un vain titre sur la Bourgogne, qui ne conservait à peu près aucune influence sur la Flandre, qui se voyait serré presque de tous côtés par les États des comtes de Champagne et de Blois, et qui était inconnu aux feudataires du midi de la Loire, jugea cependant encore qu'il avait conservé plus d'États qu'il n'en pouvait administrer à lui seul ; en conséquence le jour de Pentecôte, 9 juin 1017, il associa l'aîné de ses fils à la couronne. Le moment, il est vrai, n'était pas encore venu de confier à ce jeune prince, nommé Hugues, aucune partie de ses travaux, car il n'avait alors que dix ans ; aussi les vassaux et les évêques que Robert avait consultés, lui avaient-ils conseillé d'attendre encore, et de ne point conférer à un enfant des titres mal définis, qui éveilleraient ses prétentions, qui donneraient à ses flatteurs des prétextes dangereux, et qui rendraient désormais son éducation comme impossible. Ces conseils ne furent pas écoutés, et la cérémonie du couronnement de Hugues se fit dans l'église de Compiègne[1]. Cependant Constance, qui paraît avoir d'abord sollicité son mari d'assurer ainsi la succession de son fils, fut la première à se rebuter de l'orgueil du jeune prince, auquel les compagnons de ses jeux donnèrent le nom de *Grand*. Il n'avait pas plus de quatorze ans en 1021, lorsqu'il prétendit qu'étant couronné comme son père, il devait régner comme lui, c'est-à-dire avoir la disposition d'autant d'argent que lui, et n'être pas plus gêné que lui dans ses plaisirs ou ses caprices. Il se plaignait que sa royauté ne lui avait valu autre chose que des habits et de la nourriture. Encouragé par les compagnons de ses jeux, il quitta le palais avec eux, et commença à piller les fermes et les châteaux de son père et de sa mère. Bientôt il sentit sa faiblesse, et il se retira auprès d'Eudes II, comte de Champagne, qui pouvait faire de son nom un dangereux usage. Fulbert, évêque de Chartres, écrivit au roi en faveur de Hugues ; le père et le fils furent réconciliés, et l'historien Glaber

[1] Balderici Chronic. Cameracense, p. 202.

[2] Rodulphus Glaber, lib. III, cap. 9, p. 38. — Helgaldi Epitome, cap. 16, p. 106. — Brev. Chronic., p. 169. — Diploma Roberti eccles. Noviom., p. 599.

fait un grand éloge des vertus, de la douceur et de la miséricorde de ce Hugues, qu'on ne peut cependant, sans moquerie, nommer Hugues le Grand [1].

Ces pillages du fils du roi, qui ne méritent point l'honneur d'être rangés parmi les guerres civiles, les hostilités continuelles de tous les seigneurs, quel que fût leur rang dans l'échelle féodale, et l'anéantissement de l'autorité royale, qui ne pouvait plus protéger personne, laissaient les pauvres et les faibles exposés à d'effrayantes vexations. Cependant ceux que l'ordre public ne défendait plus commençaient à faire effort pour se défendre eux-mêmes; les prêtres commençaient à prêcher la paix, comme le seul moyen de désarmer la colère du ciel, et les bourgeois des villes ayant recouvré, à l'aide de l'enceinte de murailles dont ils s'étaient entourés, le sentiment de leur importance, commençaient à stipuler, en leur nom propre, les conditions auxquelles cette paix serait observée. C'est à l'année 1021 que se rapporte le plus ancien de ces pactes entre deux villes, qui paraissaient s'attribuer déjà les droits de communauté, quoique le nom de commune ne fût pas encore prononcé [2]. « Les bourgeois d'Amiens et ceux de Corbie, nous » dit un contemporain, traitèrent avec leurs seigneurs; ils promirent » d'observer une paix entière, c'est-à-dire de toute la semaine; et pour » la maintenir, de se rendre chaque année à Amiens à la fête de Saint- » Firmin. Là ils devaient la confirmer par de nouveaux serments, » s'engageant, s'il survenait entre eux quelque différend, à ne point » s'en faire justice par le pillage et l'incendie, jusqu'à ce qu'à un jour » fixé, en face de l'église, et devant l'évêque et le comte, ils eussent » plaidé leur cause pacifiquement [3]. »

De telles conventions s'étaient déjà très-multipliées, mais la plupart des traités dans lesquels elles étaient consignées ont péri. Nous en pouvons juger par une singulière controverse que nous a conservée Balderic de Cambrai. « Les évêques Berold de Soissons, et Guarin de » Beauvais, dit-il, voyant que, par l'imbécillité du roi et les péchés » du peuple, le royaume marchait à sa ruine, que les droits étaient » confondus, que les coutumes nationales étaient profanées, et tout

[1] Rodulphus Glaber, lib. III, cap. 9. p. 39. — Fulberti Carnotensis Epist, 26-28, p. 457-458.

[2] La date de cette convention est fixée par celle de l'incendie de l'église de Corbie, en 1021. Chronic. Saxon., p. 231.

[3] Miraculorum Sancti-Adelhardi abbatis Corbeiensis, lib. I, p. 378.

» ordre de justice détruit, résolurent, pour secourir la république, de
» suivre l'exemple des évêques de Bourgogne. Ceux-ci, ne relevant
» plus d'aucune autorité, avaient fait un décret par lequel ils liaient,
» tant eux-mêmes que le reste des hommes, à observer la paix et la
» justice. Berold et Guarin, excités par un tel exemple, et appuyés
» par les autres évêques de la Gaule supérieure, invitèrent l'évêque
» Gérard de Cambrai à s'unir à eux. Mais celui-ci, jugeant les choses
» de plus haut, crut convenable de s'y refuser absolument, car ce
» projet lui paraissait également pernicieux et impossible à exécuter.
» Il regardait en effet comme non moins inconvenable qu'illégal de
» s'arroger un droit qui appartenait à la puissance royale. C'était con-
» fondre l'état de la sainte Église, qui consiste en deux personnes,
» l'une sacerdotale, l'autre royale : à l'une, il appartient de prier; à
» l'autre, de combattre; en sorte que c'est l'office des rois d'arrêter
» les séditions, d'apaiser les guerres, d'étendre le commerce; c'est
» celui des évêques d'avertir les rois de combattre vaillamment pour le
» salut de la patrie, et de prier pour leur victoire. A son avis ce décret
» était donc dangereux pour tous, puisqu'il soumettait tous les hommes
» ou au serment ou à l'anathème, et qu'il les enveloppait tous dans un
» péché commun. Les autres évêques reprenaient Gérard de s'être
» séparé d'eux; ils disaient que celui-là n'était point ami de la paix,
» qui s'opposait à des mesures si pacifiques. Gérard céda enfin aux
» sollicitations de tous ceux qui l'entouraient, et surtout aux prières
» des abbés Leduin et Roderic; mais l'événement prouva la justesse de
» ses craintes, puisqu'il y eut bien peu de gens qui ne se trouvassent,
» ensuite de ce décret, enveloppés dans le parjure [1]. »

Cette modération de l'évêque de Cambrai, et ce scrupule à usurper la juridiction civile, qui paraîtraient rares dans tous les siècles, l'étaient particulièrement au onzième. Le cardinal Baronius les condamne hautement comme coupables [2]. Au reste, Gérard se trouvait dans une position particulière; seul des évêques du royaume de Lorraine, il relevait d'un archevêque français [3]; mais son supérieur temporel était l'empereur Henri II, qui avait montré, pour défendre ses droits, une main bien plus ferme que Robert. Aussi n'osait-il point se permettre, avec le roi de Germanie, une usurpation que le roi de France n'avait

[1] Balderici Chronic. Cameracense, lib. II, cap. 27, p. 201.
[2] Baronii Annal. eccles., 1034, p. 113.
[3] Sigeberti Gemblacensis ad annum 1033, t. XI, p. 162.

pas même remarquée. Ce Henri II, dont l'évêque de Cambrai n'avait point osé envahir les prérogatives, mourut peu de mois après, le 13 juillet 1024, près de Bamberg, où il est enterré.

Deux cousins qui portaient également le nom de Conrad, mais dont l'un était fils du duc de Franconie, l'autre du duc de Carinthie, et qui tous deux descendaient d'Othon le Grand par les femmes, se présentèrent comme compétiteurs à la couronne de Germanie (1024), à laquelle étaient attachées celles de Lorraine, d'Italie et de l'Empire. Une diète de princes et prélats de la Germanie, convoquée sur les bords du Rhin, entre Worms et Mayence, donna la préférence au Franconien, qui fut dès lors connu sous le nom de Conrad II, ou le Salique [1].

Les seigneurs italiens avaient, à ce qu'on assure, été également convoqués à la diète d'élection; mais ils ne purent ou ne voulurent pas s'y rendre. Ils l'emportaient en richesse sur les Allemands ; il se croyaient leurs égaux en bravoure, leurs supérieurs dans les arts de la paix, et ils ne pouvaient supporter patiemment que la souveraineté de leur pays fût transportée par l'élection de princes étrangers à une famille étrangère, sans qu'on les eût seulement consultés. Le temps leur paraissait venu pour l'Italie de secouer absolument les chaînes de l'Allemagne, et de choisir, dans une diète tout italienne, un monarque qui ne dût qu'à eux son élévation. Déjà, sur la nouvelle de la mort de Henri II, les habitants de Pavie s'étaient soulevés, et avaient rasé le palais que cet empereur avait construit dans leur ville. Les seigneurs virent avec plaisir cette explosion des passions populaires. Cependant leur jalousie les uns des autres, peut-être aussi leur défiance de leurs forces, les ramenèrent bientôt à la résolution de choisir un prince étranger assez riche, assez puissant par lui-même, pour défendre la couronne qu'ils allaient lui donner; et pour repousser les Allemands, ils crurent devoir chercher un Français [2].

Leurs yeux se fixèrent d'abord sur le roi Robert, dont les titres, plutôt que la puissance réelle, faisaient à cette distance quelque illusion. Ils lui demandèrent, ou d'accepter leur couronne, ou de leur donner pour roi son fils Hugues, qui commençait à être en âge de gouverner. Ils lui firent entrevoir que le roi des Français, indépendamment de l'avantage qu'il procurerait à son fils, pourrait lui-même pro-

[1] Mascovii Comm., lib. V, cap. 1, p. 266.

[2] Muratori Annali d'Italia, p. 356.

fiter des embarras que l'Italie donnerait à Conrad II pour recouvrer le royaume de Lorraine; car cet État, par sa langue et ses mœurs, était Français, non Allemand. Robert, en effet, mit de côté, pour un instant, ses goûts pacifiques; en même temps qu'il entretenait les ambassadeurs italiens, il promit sa protection à Gothelon, duc de Basse Lorraine et de Brabant, qui voulait se soustraire à l'obéissance du nouvel empereur. Mais Conrad, après avoir été couronné à Mayence le 8 septembre, parcourut avec tant d'activité la frontière slave, la Bavière, la Souabe, la Franconie et la Lorraine, raffermissant la fidélité de tous ses grands vassaux, et recevant leurs serments, que Robert fut effrayé d'entrer en lutte avec un pareil homme, qu'il abandonna les négociations qu'il avait entamées en Lorraine, et qu'il congédia les députés italiens, en renonçant à la couronne qu'ils lui offraient, et pour lui-même et pour son fils [1].

Les seigneurs italiens s'adressèrent alors (1025) à Guillaume III, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, que suivant l'usage de ce siècle on distinguait entre les autres Guillaume, par le surnom de Grand. Ce prince n'avait pas eu occasion d'acquérir de gloire militaire, et l'on ne remarquait en lui d'autre grandeur que celle de ses richesses ou l'étendue de ses États. Quoiqu'il fût déjà âgé de soixante-cinq ans, il ne se refusa point immédiatement à une entreprise qui pouvait paraître hasardeuse; il parut flatté de l'offre d'une couronne ; il écrivit au roi Robert pour l'engager à empêcher, par son influence, les seigneurs lorrains de se réconcilier avec Conrad, et avant de donner une réponse définitive, il partit pour l'Italie en habit de pèlerin, afin de juger lui-même de la force des partis. Mais lorsque dans ce voyage qui semblait n'avoir pour but que la dévotion, il eut comparé les ressources des Italiens à la puissance de Conrad, il perdit courage, et il renonça à l'honneur qu'on voulait lui faire [2].

Quoique Guillaume eût demandé des secours au roi Robert, il comptait peu sur ce monarque, qu'il méprisait; Robert témoigna même sa douleur de la manière peu respectueuse dont le comte de Poitiers parlait de lui dans ses lettres [3]. Ce dernier avait un plus

[1] Sigebertus Gemblacensis Chron., p. 219. — Wippo vita Conradi Salici, p. 430. — Rodulphus Glaber, l. III, cap 9, p. 39. — Epistola Fulconis Andegav. ad Robertum regem, p. 500.

[2] Ademari Cabannens. Chron., p. 161. — Fulconis Epistolæ, p. 500. — Guilelmi Aquitaniæ Ducis Epistolæ, 3, 4 et 5, p. 483.

[3] Il vit les lettres de Guillaume à Ascelin, évêque de Laon, et il s'affligea De sua

ferme appui dans Eudes II, comte de Champagne, son beau-frère, que l'activité de son esprit rendait propre à conduire à la fois toutes les intrigues de l'Europe. Le comte de Champagne continua assez longtemps à correspondre avec les seigneurs italiens au nom de Guillaume [1]; il y mettait d'autant plus d'intérêt, qu'il se proposait de disputer à Conrad une autre des couronnes que l'empereur élu croyait attachées à celle de l'Empire savoir, celle du royaume d'Arles et de Bourgogne. Conrad, en effet, prétendait profiter de la cession que Rodolphe III avait faite de son héritage à Henri II, son prédécesseur : il avait épousé Gisèle, mère de Rodolphe; il avait eu une entrevue à Bâle avec ce roi si méprisé, et il l'avait déterminé à renouveler avec lui le traité qu'il avait fait avec Henri II. Mais d'autre part, Rodolphe avait deux neveux, le comte de Champagne et le duc de Souabe, qui tous deux prétendaient succéder à sa couronne, et qui comptaient un grand nombre de partisans dans la Bourgogne transjurane. Eudes II, le plus habile et le plus actif, aurait eu probablement la plus grande part à cet héritage [2], s'il n'avait été à cette époque même constamment distrait par sa rivalité avec Foulques-Nerra, comte d'Anjou; car l'inimitié des deux comtes des bords de la Loire influait sur les destinées de l'Allemagne et de l'Italie.

La rivalité de Foulques-Nerra et d'Eudes II fut peut-être, pendant tout le règne de Robert, la cause qui fit répandre le plus de sang, et qui troubla le plus la tranquillité de la France; mais nous n'en connaissons point assez les détails pour pouvoir nous intéresser à ces querelles. Les deux comtes avaient des prétentions opposées sur le comté de Tours, situé à la convenance de l'un et de l'autre. Foulques y avait bâti le château de Montboël, qu'Eudes lui prit en 1025; tandis que de son côté il prit à Eudes le château de Montbazon, et qu'il surprit et brûla la ville de Saumur [3]. Ils étaient depuis longtemps aux prises, quand Eudes jugea que le moment était favorable pour faire valoir ses prétentions sur le royaume d'Arles. S'il avait réussi, en effet, à joindre la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais et la Franche-Comté,

vilitate quam ibi scriptam invenit. Fulberti Epistola ad Guillelm. Duc. Aquitan., p. 468.

[1] Balderici Chron. Cameracens., lib. III, cap. 55, p. 500.

[2] Mascovii Comment., liv. V, cap. 4, p. 273.—Müller, Geschichte der Schweiz, lib. I, cap. 12, p. 305.

[3] Gesta Ambasiens. Dominor., p. 240. — Gesta Consul. Andegav., p. 257. — Historia Monasterii Sancti-Florentii Salmuriens., p. 265.

à son ancien héritage en Champagne et sur la Loire, il aurait aisément dominé, et peut-être expulsé la race nouvelle des Capétiens. Foulques d'Anjou représenta ce danger à la nièce Constance; il lui rappela le service qu'il lui avait rendu en faisant tuer son ennemi, Hugues de Beauvais, et il lui demanda de l'assister en retour contre un rival non moins dangereux et pour elle et pour lui. Constance lui avait juré qu'elle ne l'abandonnerait jamais; cependant lorsque les ennemis de Conrad, dans les évêchés de Toul et de Cambrai, vinrent de nouveau lui offrir la couronne de Lorraine, pour son mari et ses enfants, sous condition qu'elle seconderait la puissante diversion que le comte Eudes ferait en même temps sur le royaume d'Arles, elle sacrifia la reconnaissance à l'ambition [1]. Elle engagea Robert à abandonner le comte d'Anjou pour s'allier à celui de Champagne [2]. Ce fut probablement pendant que cette pacification se traitait, que Eudes II écrivit au roi Robert une lettre remarquable, et qui mérite d'être conservée comme donnant bien à connaître les rapports, à cette époque, des grands vassaux avec le roi. La voici :

« Je ne veux, seigneur, te dire que peu de choses, si tu daignes » les entendre. Le comte Richard, duc de Normandie, ton fidèle, m'a » averti de venir à justice ou à concorde, sur les plaintes que tu for» mais contre moi : en effet j'ai placé toute ma cause entre ses mains. » Alors, avec ton consentement, il a indiqué des plaids où nous » aurions pu la terminer; mais comme l'époque fixée approchait, et » que j'étais prêt à m'y rendre, il m'a averti de ne point prendre cette » peine, parce que tu étais résolu à n'admettre de ma part ni justifi» cation, ni accord, mais à me faire défendre de tenir aucun fief de » toi, comme en étant indigne. D'ailleurs il ne lui convenait point, » disait-il, de m'admettre à un tel jugement, sans une assemblée de » ses pairs. Telle est la raison pour laquelle je ne me suis pas rendu » à tes plaids. Toutefois je m'émerveille fortement de toi, sei» gneur, qui me juges avec tant de précipitation indigne de tes fiefs, » sans avoir discuté ma cause. Si tu regardes à ma condition. Dieu m'a » fait la grâce de la rendre héréditaire; si c'est à la qualité de mon » fief, il est sûr qu'il n'est point de ton domaine, mais qu'il a, sauf ta » grâce, appartenu à mes ancêtres par droit de succession; si enfin tu

[1] Vita Sancti Leonis papæ (Tullensis episcopi), cap. 8, p. 383.—Balderici Chron. Cameracense, p. 205.
[2] Chron. Andegavense, p. 176.

» considères mes services, tu sais fort bien comment je t'ai servi » dans ta maison, et à la guerre et en voyage, aussi longtemps que » j'ai été en faveur auprès de toi ; mais depuis que tu as dé- » tourné ta grâce de moi, et que tu t'es efforcé de m'arracher les hon- » neurs que tu m'avais donnés, si j'ai fait des choses qui t'ont déplu, » c'est poussé à bout par les injures, forcé par la nécessité, et dans la » défense de ma personne et de mon honneur. Comment pourrais-je » renoncer à défendre mon propre honneur? Dieu m'est témoin dans » mon âme que j'aime mieux mourir avec honneur que de vivre dés- » honoré. Mais si tu renonces à ce qui pourrait l'entacher, il n'y a » rien au monde que je désire plus que d'obtenir ta grâce ou de la » mériter. Ma discorde avec toi, mon seigneur, est pour moi une » chose très-pénible ; mais aussi elle t'ôte à toi-même, et la racine et » les fruits de ton office, savoir la justice et la paix. Au nom de cette » clémence qu'on trouve naturellement en toi, quand des conseils » pervers ne l'étouffent pas, je te supplie donc de cesser de me per- » sécuter, et de permettre que je me réconcilie à toi, ou par tes do- » mestiques, ou par l'entremise des princes. Salut. [1]. »

(1025-1031.) La pacification de Robert avec le comte Eudes II fut suivie de près par celle du même comte avec Foulques d'Anjou ; celui-ci obtint la souveraineté de Saumur, et rasa le château de Montboël, qu'il avait bâti près de Tours [2]. Eudes II se trouva libre de poursuivre ses projets sur le royaume d'Arles, mais il était trop tard ; Conrad le Salique avait affermi son autorité par ses talents et ses victoires : on ne pouvait plus songer à lui disputer les couronnes de Lorraine ou de Bourgogne ; l'Italie avait de même cédé à son ascendant. Il y était entré par la Marche véronaise au commencement de l'été de 1026 ; et le 26 mars 1027 il reçut à Rome la couronne impériale des mains du pape Jean XIX, ayant deux rois dans son cortége ; savoir, Canut le Grand, qui après avoir joint la couronne d'Angleterre à celle de Danemarck, visitait en pèlerin, avec le zèle d'un néophyte, les tombeaux des saints apôtres ; et Rodolphe III, qui saisissait avec empressement toutes les occasions de sortir de son pays, où il se trouvait mal à son aise [3].

[1] Variorum Epistolæ, n 20, p. 501. Domino suo regi Roberto comes Odo.
[2] Ademari Cabannens., p. 161. — Hist. Monast. Sancti-Florentii Salmur., p. 267.
[3] Mascovii Comment, lib. V, cap. 6, p. 276.

Les dernières années du règne du bon et faible Robert ne furent pas plus que les premières exemptes de chagrins domestiques. Ils recommencèrent par la mort de son fils aîné Hugues, emporté le 17 septembre 1025, dans sa dix-huitième année, par une maladie. Hugues ne s'était encore distingué que par son affection pour les prêtres et les moines, et par la bienveillance avec laquelle il appuyait les demandes de tous ceux qui désiraient obtenir quelque grâce de son père. Ce jeune prince fut cependant regretté par les courtisans, qui seuls avaient pu le connaître [1]. Il avait trois frères qui lui survécurent, Eudes, Henri et Robert; et le roi croyait de nouveau nécessaire d'en associer un à la couronne, pour assurer la succession dans sa famille. Mais Eudes, que quelques historiens se contentent de nommer, sans faire ensuite aucune mention de lui, est représenté par d'autres comme tellement imbécile, qu'il était incapable de régner [2]. Puisque son état forçait à s'écarter de la règle de primogéniture, Constance insistait pour qu'on choisît entre les deux fils restants le plus propre au gouvernement. Elle disait, et la plupart des évêques jugeaient avec elle, que l'aîné, Henri, *était en même temps dissimulé*, *paresseux*, *efféminé*, *et que dans sa négligence des lois il ressemblerait à son père*, tandis qu'elle attribuait à Robert, le cadet, des qualités contraires [3]. D'autre part Fulbert, évêque de Chartres, maintenait les droits de Henri: toutefois il s'abstenait de paraître à la cour. Ses fonctions, écrivait-il au roi, ne lui permettaient pas de s'y rendre en armes, et il y avait trop peu de sûreté pour lui à s'y rendre désarmé [4]. Le reste des grands paraissait préférer de ne couronner ni l'un ni l'autre: Eudes, comte de Champagne, et son beau-frère Guillaume, comte de Poitiers, se refusèrent d'abord à se rendre à la cour, pour ne pas se trouver froissés entre le roi et la reine: toutefois ils se soumirent plus tard, et ils ne

[1] Rodolphus Glaber, lib. III, cap. 9, p. 39. — Vita Sancti-Willelmi abbatis Divion., p. 371. — Monitum ad diplomata Roberti regis, p. 570.

[2] Glaber, après avoir dit que Robert avait quatre fils, ne fait plus aucune mention d'Eudes, liv. III, chap. 9, p. 38; mais la Chronique de Tours dit: Odo erat major, sed quia stultus erat, non fuit rex. — Breve Chron. Sancti-Martini Turon., p. 225; et plusieurs autres ne sont pas moins explicites, tels que Willelm. Malmesbur, liv. II, p. 247. — Chron. Autissiodor, p. 275. — Hist. reg. Francor. ad annum 1214, perducta, p. 277. — Abrégé de l'Hist. de France, écrit sous Phil.-Auguste, p. 280. — Chronic. Turonense, p. 283.

[3] Epistola Odalrici episcopi Aurelian. ad Fulbertum Carnotens, p. 504.

[4] Epistola Fulberti Carnot. ad Robertum regem, p. 480. — Ejusd. Epistola ad Goffredum episcop. Cabillon, p. 481.

s'opposèrent point à ce qu'ils n'avaient pas voulu prendre sur eux de décider. L'élection d'un roi plus ou moins imbécile ne leur paraissait pas assez importante pour compromettre à son occasion la paix publique [1].

Les deux comtes de Champagne et de Poitiers arrivèrent enfin à Paris, lorsque Constance, avertie du danger d'une plus longue indécision, eut pour la première fois de sa vie cédé aux volontés de son mari. Ils accompagnèrent la cour à Reims, où le jour de Pentecôte, 14 mai 1027, la couronne fut mise en leur présence sur la tête de Henri. Ces deux comtes, avec l'archevêque de Reims, les évêques de Soissons, de Laon, de Châlons, d'Amiens, de Noyon, de Beauvais, de Langres, de Challons et de Troyes, et trois abbés, paraissent avoir été les seuls personnages de haut rang qui assistèrent à cette cérémonie [2].

Les deux plus jeunes fils de Robert suivirent l'exemple que leur avait donné leur aîné, et plus anciennement leur père lui-même. « Après un peu de temps, dit Glaber, les deux frères, ayant confirmé » leur amitié par une alliance, principalement à cause de *l'insolence* » de leur mère, commencèrent à envahir les châteaux et les villages » de leur père, et à piller ceux de ses biens qu'ils pouvaient atteindre. » Henri lui enleva le château de Dreux ; Robert, ceux de Beaume et » d'Avallon en Bourgogne. Le roi, gravement troublé et affligé, rassembla son armée et entra en Bourgogne. C'était une guerre plus » que civile.... Mais après un siége et quelques ravages dans l'une » et l'autre province, ils firent la paix, et demeurèrent en repos pour » un peu de temps [4]. »

Dans les provinces, les dernières années du roi Robert furent signalées par la mort de plusieurs des grands seigneurs qui avaient partagé avec lui le gouvernement de la France. Geoffroi, duc de Bretagne, fut tué d'un coup de pierre à la tête, par une vieille femme irritée de ce que le faucon du duc lui avait enlevé une de ses poules [5]. Pendant la minorité de son fils Alain III, les paysans se révoltèrent, en 1024, contre leurs seigneurs, en tuèrent un grand nombre et mirent le feu à leurs châteaux. Les seigneurs ne tardèrent pas à s'en venger, en livrant les rebelles à d'affreux supplices [5].

[1] Epistola Guillelmi Aquitaniæ Ducis ad Fulbertum Carnotens, p. 485.
[2] Diploma Roberti regis in cornatione filii, 42, p. 614.
[3] Glabri Rodulphi, lib III, cap. 9, p. 40.
[4] Hist. de Bretagne, liv. III, chap. 87, p. 47.
[5] Vita sancti Gildœ abbatis, p. 377.

Richard II, duc des Normands, mourut ensuite vers l'an 1027. Il avait été pendant son long règne l'allié fidèle de Robert, et ce fut à la protection accordée au roi par les belliqueux Normands, que la maison capétienne dut surtout son affermissement sur le trône. Ce Richard avait donné une de ses filles en mariage à Renaud Ier, comte de Bourgogne, fils d'Otte-Guillaume, auquel Renaud succéda le 21 septembre 1027 [1]. Avant la mort de son père, Renaud fut fait prisonnier par Hugues, comte de Challons-sur-Saône, son ennemi privé. Le duc Richard fit prier Hugues de vouloir bien, pour l'amour de lui, remettre son gendre en liberté, moyennant rançon ; mais le comte de Challons se crut assez éloigné du duc de Normandie pour pouvoir ne tenir aucun compte de sa prière, et il resserra toujours plus son prisonnier. Le fils aîné du duc de Normandie, qui, peu après, lui succéda sous le nom de Richard III, fit bientôt voir au comte de Challons qu'il n'était pas hors de l'atteinte des Normands. Après lui avoir pris et brûlé un château, il l'assiégea dans sa capitale même de Challons-sur-Saône, et il ne lui accorda la paix que lorsque Hugues se fut soumis à l'humiliation symbolique des temps chevaleresques, celle de venir, avec une selle sur le dos, s'offrir pour monture à son ennemi [2].

Richard II était parvenu à un âge avancé lorsqu'il mourut. Son fils aîné, Richard III, lui succéda au duché de Normandie, et le second, Robert, eut en partage le comté de Hiesme ; mais la discorde ne tarda pas à éclater entre les deux frères. L'aîné vint assiéger le second à Falaise, en 1028. Après une courte guerre, Robert se soumit à son frère, lui ouvrit les portes de la ville, et le reçut à sa table avec les principaux chefs de son armée. Tous ceux qui avaient participé à ce festin ne furent pas plutôt de retour à Rouen qu'ils y moururent. Robert, surnommé *le Magnifique*, s'empressa aussitôt de s'emparer de la succession de son frère, et d'enfermer dans un couvent son neveu Nicolas, en le dépouillant de toute part à l'héritage paternel ; mais on accusa ce prince de s'être ouvert l'accès du trône de Normandie par un empoisonnement. Pour s'affermir, Robert le Magnifique dut encore chasser de son siége son frère Mauger, archevêque de Rouen, qui le combattait par des excommunications ; et ce fut à cette époque de

[1] Chron. sancti Benigni Divion, p. 175. — Chronic. Alberici monachi Trium-Fpntium, p. 288.

[2] Willelmi Gemeticens. Hist. Normann., lib. V, p. 189. — Accessiones Roberti de Monte ad Sigebertum, p. 270.

troubles domestiques et de soupçons, qu'une jeune fille de Falaise, sa maîtresse, lui donna pour fils ce Guillaume, illustré plus tard par la conquête de l'Angleterre[1].

Le nouveau duc des Normands, Robert, ne réussit qu'avec beaucoup de peine à faire respecter son autorité. Soupçonné d'avoir fait périr son seigneur et son frère par un crime odieux, à son tour il trouvait partout des rebelles. Son frère, l'archevêque Mauger, leur avait donné l'exemple de la résistance, en se retirant en France, d'où il fulminait ses excommunications contre le duc ; il fut enfin forcé de se soumettre, et il accepta avec joie une place dans ses conseils. Guillaume de Bellesme, un des plus illustres parmi les gentilshommes normands, prit à son tour les armes contre son seigneur. Il comptait alors sur le courage de ses fils, tous quatre plus renommés pour leur vaillance que pour leur obéissance à l'Église ; mais l'aîné fut, à ce qu'on assure, étranglé par le diable, en présence de tous ses compagnons ; le second fut tué dans un combat contre le duc, le troisième grièvement blessé ; on ne dit pas le sort du quatrième, et leur père mourut en apprenant ces désastres de sa famille[2]. Un comte de Bayeux, qui avait fortifié Ivry, et qui s'était aussi révolté, fut à son tour obligé de rendre au duc ce château, et de s'exiler de Normandie.

Ces victoires ayant illustré Robert le Normand, il devint l'arbitre de ses voisins. Bientôt, en effet, le comte de Flandre, Baudouin IV, à la Belle Barbe, recourut à sa protection. Ce dernier avait recherché pour son fils, connu sous le nom de Baudouin de Lille, à cause du soin qu'il prit d'embellir cette ville, une fille du roi Robert, nommé Adèle, qui lui fut confiée dès son enfance, pour être élevée au milieu des Flamands. Lorsque les deux époux furent parvenus à l'adolescence, la première passion qui se développa dans Adèle fut la vanité. Elle remontra à son mari qu'étant fille de roi, elle devait occuper le premier rang dans la maison d'un comte ; elle le poussa à la révolte, l'assurant que le roi son père ne manquerait pas d'embrasser son parti. Le vieux Baudouin, réduit à s'enfuir devant son fils, vint chercher un refuge chez Robert le Normand, qui prit aussitôt sa défense. L'armée normande, conduite par son duc, ramena le vieux comte dans son pays. Le premier château qui voulut faire résistance fut pris et brûlé. Le jeune Baudouin, qui ne recevait aucun secours de France, et qui se voyait abandonné par tous

[1] Willelmi Gemeticensis, lib. VI, p. 191. — Chronic. Turonense, p. 284.
[2] *Ibid.*, cap. 4, p 191.

les seigneurs flamands, implora la miséricorde du duc et de son père. Robert ne prétendit retirer de ses victoires d'autres avantages que d'avoir réconcilié les deux Baudouin, et il se retira dans son pays [1].

Deux autres seigneurs terminèrent encore leur carrière vers la même époque; l'un, Guillaume, comte d'Angoulême, s'était rendu remarquable pour avoir le premier tenté de se frayer un chemin à la terre sainte par la Bavière et la Hongrie, et avoir ainsi ouvert la route de terre que suivirent plus tard les croisés. Il était revenu depuis peu de mois de Jérusalem, lorsqu'il mourut en 1027 [2]. L'autre, Guillaume III, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, était en même temps le plus puissant des seigneurs français, ses contemporains, et celui dont l'esprit était le plus éclairé. Nous pouvons juger de cette dernière qualité par ses lettres qui nous sont conservées. Il était parvenu à sa soixante et onzième année, lorsqu'il expira le 31 janvier 1030, au couvent de Maillezais, où il s'était retiré dans ses derniers jours [3].

A son tour, le roi Robert, déjà sexagénaire, se sentit attaqué par la fièvre à Melun, comme il revenait de visiter les principaux sanctuaires de France. Il ne doutait point que sa maladie ne fût mortelle, mais il n'avait pas été assez heureux durant sa vie pour regretter beaucoup de la perdre, et il parut contempler plutôt avec joie l'approche de sa dissolution. Il mourut en effet à Melun le 20 juillet 1031. Son corps fut rapporté à Paris, et il fut enseveli auprès de son père, devant l'autel de la Trinité, à Saint-Denis [4].

[1] Willelmi Gemeticensis, cap. 8, p. 192. — Balderici Chron. Cameracense, p. 203.

[2] Chronic. Ademari Cabannens, p. 162.

[3] Petri Malleacens. relatio, lib. II, p. 183. Chronic. Sancti Maxentii, p. 233.

[4] Helgaldi Floriac. Epitome, p. 116.

CHAPITRE V.

Commencements du règne de Henri Ier. 1031-1042.

C'est un caractère très-frappant de l'histoire des Français, après la révolution qui donna le trône à la maison capétienne, que le progrès graduel, mais constant, de la nation, et la décadence simultanée de la race royale. Au fondateur de la dynastie nouvelle succèdent, dans un ordre régulier, son fils, son petit-fils, son arrière-petit-fils ; chacun de leurs longs règnes embrasse toute une génération. Robert porte le sceptre près de trente-cinq ans, Henri trente ans, Philippe quarante-huit ans ; tout un siècle se passe, et leur domination s'affermit ; cependant ils n'ont fait, durant ce long temps, que sommeiller sur le trône : ils n'ont montré que faiblesse, amour du repos ou amour des plaisirs ; ils ne se sont pas signalés par une seule grande action. La nation française, au contraire, qui marque ses fastes par les époques de leur règne, s'agrandit et s'ennoblit d'année en année, acquiert à chaque génération des vertus nouvelles, et devient, à la fin de cette même période, l'école d'héroïsme de tout l'Occident, le modèle de cette perfection presque idéale qu'on désigna par le nom de chevalerie, et que les guerres des croisés, les chants des troubadours et des trouvères, et les romans même des nations voisines, rendirent propre à la France.

L'historien rencontre des difficultés de tout genre lorsqu'il veut démêler l'origine et les progrès de la chevalerie. Il se trouve placé sur les limites de la réalité et du pays des fictions : tantôt il est trompé par les poëtes et les romanciers, qui le transportent au milieu des féeries de leur imagination ; tantôt il est trompé en sens contraire par des chroniqueurs incapables, dans leur sécheresse, de concevoir les événements qu'ils ont sous les yeux, lorsqu'ils tiennent à l'imagination ou au sentiment. S'il cherche les premières manifestations de cet esprit nouveau

qui fit les chevaliers, il est trompé par les antiquaires de chaque siècle, qui, loin de s'arrêter au commencement de chaque chose, ont toujours fait effort pour repousser à une plus grande distance l'origine de l'institution qui les occupe. S'il cherche à faire la part du romancier et celle de l'historien, il est trompé par l'adoption successive dans la vie réelle de ce qui avait d'abord appartenu à la fable. En effet, les romans de chevalerie en français et en latin, les fables de l'archevêque Turpin, les récits brillants de la cour de Charlemagne, insérés dans les grandes chroniques de Saint-Denis, dès le onzième siècle, étaient devenus la lecture habituelle de tous ceux qui s'occupaient d'armes et d'amours; c'était leur seule instruction, le seul exemple qu'ils voulussent suivre; et le livre qui avait été d'abord destiné aux passe-temps de leurs longues veilles, devenait la règle de leur conduite. Enfin, l'historien qui veut démêler la fiction d'avec la réalité, court risque d'être trompé par le sentiment poétique qu'il trouve tour à tour dans ses lecteurs et dans lui-même, par ce besoin d'émotions généreuses, de vertu, de noblesse d'âme, si peu satisfait par les hommes de l'histoire, et qui trouverait seulement à se contenter en adoptant les hommes du monde romanesque.

La chevalerie, telle du moins qu'elle a existé, brillait de tout son éclat au temps de la première croisade, c'est-à-dire durant le règne de Philippe Ier; elle avait donc commencé au temps de son père ou de son aïeul; à l'époque où Robert mourut, où Henri monta sur le trône, où l'on doit regarder les mœurs et les opinions de la France comme déjà entièrement chevaleresques. Peut-être en effet le contraste que nous avons remarqué entre la faiblesse des rois et la force des guerriers était-il la circonstance la plus propre à faire naître la noble pensée de consacrer d'une manière solennelle et religieuse les armes des forts à protéger les faibles. Pendant le règne de Robert, la noblesse châtelaine avait continué à multiplier : l'art de la construction des châteaux avait fait des progrès; les murailles étaient plus épaisses, les tours plus élevées, les fossés plus profonds; ces mêmes perfectionnements de l'architecture qui s'étaient signalés vers l'an 1000, par l'édification de tant de temples et de sanctuaires, avaient aussi couvert la France de donjons presque imprenables. L'art de forger les armes défensives avait de son côté fait des progrès; le guerrier était tout entier revêtu de fer ou de bronze; ses jointures en étaient couvertes, et son armure, en conservant aux muscles leur souplesse, ne laissait plus d'entrée au fer

ennemi. Le guerrier ne pouvait presque plus concevoir de crainte pour lui-même; mais plus il était hors d'atteinte, plus il devait sentir de pitié pour ceux que la faiblesse de leur âge ou de leur sexe rendait incapables de se défendre eux-mêmes; car ces malheureux ne trouvaient aucune protection dans une société désorganisée, auprès d'un roi aussi timide que les femmes, et enfermé comme elles dans son palais. La consécration des armes de la noblesse, devenues la seule force publique, à la défense des opprimés, semble avoir été l'idée fondamentale de la chevalerie. A une époque où le zèle religieux se ranimait, où cependant la valeur semblait être la plus digne de toutes les offrandes qu'on pût présenter à la Divinité, il n'est pas très-étrange qu'on ait inventé une ordination militaire, à l'exemple de l'ordination sacerdotale, et que la chevalerie ait paru une seconde prêtrise, destinée d'une manière plus active au service divin. Il est probable aussi que le culte de la Vierge Marie, qui remplaçait presque celui de la Divinité, et qui accoutumait à tourner les regards de la piété vers l'image d'une jeune et belle femme, contribua à donner à la défense du sexe le plus faible, et à l'amour, ce caractère religieux qui distingue la galanterie du moyen âge, de celle des anciens temps héroïques.

L'ordre de chevalerie conféré aux guerriers était en effet un engagement religieux autant que militaire; c'était à Dieu et aux dames que le chevalier se dévouait par des cérémonies mystiques : le saint ordre de chevalerie ne pouvait être conféré aux infidèles [1]. Le récipiendaire commençait par prendre un bain, pour indiquer qu'il se présentait à l'ordre net de péché; il se revêtait d'une tunique blanche de lin, d'une robe vermeille et d'une saie noire, et on lui expliquait que ces couleurs représentaient la pureté de sa vie future, le sang qu'il devait répandre pour l'Église, et la mort qu'il devait toujours avoir en mémoire; la ceinture était pour lui un nouvel engagement à mener désor-

[1] Le monument le plus authentique sur les obligations des chevaliers, est peut-être l'Ordene de chevalerie, par Hue de Tabarie, poëme du treizième siècle, mais qu'on peut regarder comme la traduction d'un poëme plus ancien. Le sultan Saladin, ayant fait prisonnier Hue de Tabarie, ou plutôt Hugues, Chatelain de Saint-Omer, comte de Tibériade, lui demande l'ordre de chevalerie; celui-ci répond :

Sainte ordre de chevalerie
Seroit en vous mal emploiie
Car vous êtes de male loi,
Si n'avez baptême ne foi.

V. 85. Contes et Fabliaux, t. I, p. 62.

mais une vie chaste; les éperons dorés, à voler avec rapidité partout où son devoir l'appelait; enfin, en lui ceignant l'épée, celui qui l'armait chevalier lui recommandait la droiture et la loyauté, la défense des pauvres, pour que les riches ne les opprimassent point, et le soutien des faibles contre le mépris des forts [1]. Pour qu'il gardât souvenance de ses promesses, il le frappait en même temps d'une *colée*, d'un coup d'épée sur le cou, ou d'un soufflet, *colaphus*. C'était encore alors la manière d'assurer le témoignage; et lorsqu'un seigneur accordait une charte, il donnait un soufflet aux témoins, de quelque haut rang qu'ils fussent, pour qu'ils ne pussent point oublier cette transaction [2]. Celui qui armait un chevalier lui recommandait ensuite quatre choses, comme comprises dans son vœu de chevalerie : de s'écarter de tout lieu où il y aurait trahison ou faux jugement, s'il n'était pas assez fort pour l'empêcher; d'aider de tout son pouvoir et d'honorer les dames et demoiselles; de jeûner tous les vendredis, et de faire offrande chaque jour à la messe [3]. On voit que les prêtres ne s'étaient point oubliés eux-mêmes en communiquant en partie leurs institutions aux chevaliers.

[1] Ordene de chevalerie, v. 220, p. 67.

Ch'ades doit chevalier avoir
Droiture et léauté ensemble.
. . . .
Qu'il doit le povre gens garder
Que li riche, nel puist foler
Et le foible doit soutenir
Que li fort ne le puisse honnir.

[2] Dans une charte accordée au couvent de Pradelles, en Normandie, on voit que le donateur Humfred donna des soufflets à son fils, à Richard de Lillebonne, et à Hugues, fils du comte Waleran. Comme le second des trois demandait, avec quelque colère, pourquoi on le frappait si rudement : « C'est parce que tu es le plus » jeune, lui répondit Humfred ; que peut-être tu vivras fort longtemps, et c'est afin » que tu puisses être témoin de cette transaction, si l'occasion l'exige. » On voit que le soufflet n'emportait encore aucune idée de déshonneur : autrement on ne l'aurait pas prodigué ainsi à des gentilshommes. *Charta pro monasterio Pratellensi;* t. XI, p. 387. Et en effet, la colée n'était proprement qu'un soufflet, *colaphus*. Plus tard, quand la susceptibilité espagnole ou arabe se fut introduite en France, on donna un coup de l'épée sur le col; plus tard, enfin, on confondit la *colée* avec l'*accolade* ou l'embrassade.

[3] Ordene de chevalerie, p. 70, v. 270.

Qu'il ne soit à faux jugement
N'en lieu où il ait traïson.
Mais tost s'en parte à abandon
Se le mal ne peut détourner.
. . . .

L'ordre de chevalerie n'était accordé qu'aux hommes d'un sang noble. La barrière qui séparait les serfs ou les vilains des gentilshommes, était si élevée qu'on ne songeait pas même que quelqu'un la pût franchir; le courage et la vertu étaient considérés comme étant tout aussi bien des prérogatives d'un sang illustre, que le pouvoir ou la jouissance de la liberté. Cette exclusion était si universellement établie qu'on aurait peine, peut-être, à trouver les lois qui la sanctionnaient; on ne faisait plus, à la grande masse des hommes, l'honneur de la compter dans l'espèce humaine. Mais entre les gentilshommes, l'ordre de chevalerie, n'étant accordé qu'au guerrier accompli, ne pouvait être obtenu qu'après un temps de probation ou d'apprentissage; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les mêmes hommes qui regardaient la servitude comme une tache indélébile, avaient cependant voulu que la domesticité fût la préparation requise pour arriver à ce qui passait à leurs yeux pour l'honneur suprême : le jeune homme bien né, le *varlet*, le *damoiseau*, devait servir en apprentissage sous les ordres d'un chevalier, avant de prétendre lui-même à la chevalerie. De même le diacre devait servir le prêtre avant d'être ordonné, et, à l'imitation de l'un et de l'autre, le marchand et l'artisan exigèrent plus tard dans les communes que les apprentis servissent dans les magasins et les ateliers, avant d'y être reçus maître. Dans les trois états entre lesquels se partageait la société, le service personnel d'un maître qui se chargeait d'instruire son élève, fut toujours l'entrée dans la carrière. Comme le prêtre se faisait revêtir et dépouiller de ses ornements à l'autel par son diacre, le chevalier se fit revêtir de ses habits et de ses armes par son écuyer, et il fut établi dans

Dame ne doit ne damoiselle
Pour nule rien fors conseiller
Mais s'elles ont de lui mestier
Aider leur doit à son pouvoir
Se il veut los et pris avoir
Car femmes doit l'on honorer
Et pour leurs droits grand faix porter.

. . . .

Qu'il doit jeuner au vendredi
Toute sa vie en celui jour.

. . . .

Que chacun jour doit messe ouir
S'il a de quoi, si doit offrir;
Car moult est bien l'offrande assise
Qui à la table Dieu est mise.

l'opinion commune que le service de la personne, que l'office de valet de chambre, loin de dégrader, appartenait à un métier noble.

Grâce à cette opinion, tous les châteaux devinrent en quelque sorte des écoles de chevalerie. Les mêmes jeunes hommes qui suffisaient à presque tous les offices domestiques de la maison, qui devaient en partager la défense avec le seigneur châtelain, en cas d'attaque, étaient aussi les compagnons des jeux de son fils, et les rivaux avec lesquels il se formait à tous les exercices du corps : de nouveau le soir ils étaient admis dans la société des dames de la maison ; ils les servaient, mais ils cherchaient en même temps à leur plaire. Les jeux, la musique et la poésie commençaient à devenir les récréations élégantes de ces assemblées mêlées de maîtres et de serviteurs tous égaux d'origine, et la privauté de cette vie des châteaux, où la familiarité était toujours corrigée par un sentiment de subordination, où l'orgueil du commandement était tempéré par les égards que les maîtres sentaient devoir à des pages, à des varlets, à des damoiseaux d'une naissance égale à la leur, fut peut-être la plus puissante cause de l'adoucissement des mœurs et des progrès rapides que fit la France vers l'élégance et la courtoisie [1].

Quoique chaque seigneur châtelain qui avait acquis quelque réputation dans les armes, tînt en quelque sorte école de chevalerie ; que chaque noble dame rassemblât aussi dans son château les jeunes filles auxquelles elle pouvait le mieux enseigner les belles manières, en retour des services qu'elle attendait d'elles, la vanité des rangs se reproduisait au milieu de cet échange de bons offices ; le seigneur châtelain, après avoir procuré à son fils, pour camarades de jeux et d'études, des jeunes gens un peu inférieurs à lui en pouvoir et en richesses, désirait à son tour le mêler à la société de ses supérieurs : la cour était originairement la place assignée dans chaque château à tous les exercices chevaleresques ; bientôt son nom fut donné à l'école de toute chevalerie : les manières qu'on y apprenait par excellence furent en conséquence appelées *courtoisie* ; seulement ces manières étaient d'autant plus distinguées que la cour où on les avait apprises était plus relevée ; le damoiseau, fils d'un baron ou d'un vicomte, avait besoin, pour accomplir son éducation,

[1] Deux poëmes d'Amadieu des Escas, sous le titre d'*Ensenhàmen*, adressés, l'un à une jeune demoiselle, qu'il qualifie de marquise, l'autre à un jeune damoiseau, sur la manière dont ils doivent se conduire pendant ce noviciat, l'une au service d'une noble dame, l'autre d'un chevalier, font bien connaître ce mélange d'égalité et d'obéissance dans la vie des châteaux.

Voyez Raynouard, Choix des Poésies des Troubadours, t. II, p. 263.

de passer quelques années à la cour d'un comte ou d'un duc; ceux-ci, à leur tour, ne pouvaient que gagner à apprendre la subordination et l'obéissance ; et comme dans l'échelle féodale les rois étaient au-dessus d'eux, la cour des rois fut regardée comme l'école suprême de courtoisie du royaume. Cette recherche d'un rang supérieur contribua à remettre en honneur le pouvoir royal, à rappeler aux grands vassaux qu'il existait quelque espèce de subordination féodale, et à procurer au monarque la connaissance personnelle de ceux qui partageaient avec lui le pouvoir. Nous avons vu que Burchard, comte de Melun et de Corbeil, s'était formé ainsi à la cour de Hugues Capet : la lettre de Eudes II, comte de Chartres, que nous avons rapportée, donnerait lieu de croire que cet Eudes avait servi, étant jeune, dans la maison du roi Robert. Les princes eux-mêmes ne dédaignaient pas cette éducation à recevoir dans la maison d'autrui. Nous en pourrons voir plus tard quelques exemples pour des hommes; le roi Robert nous en a donné un pour les princesses : il avait destiné sa fille en mariage à l'héritier du comté de Flandre; mais auparavant il l'avait placée, dès sa première jeunesse, en éducation à la cour de Baudouin à la Belle Barbe; et l'orgueil royal d'Adèle, qui se pliait mal aux devoirs de la domesticité, fit éclater la guerre civile dont nous avons rendu compte, entre le comte de Flandre et son fils.

La famille royale, en effet, n'était point encore entrée franchement dans la chevalerie ; elle se trouvait à la tête de la féodalité; mais elle ne savait point en saisir l'esprit. Elle portait plus haut ses prétentions, en même temps qu'elle se rabaissait en ne mettant pas à profit tout ce qu'elle y aurait pu trouver de puissance. Robert n'avait pas compris, Henri et Philippe Ier ne comprirent pas davantage que la place du roi était désormais celle de premier chevalier de son royaume. Au lieu de s'attacher à briller par les vertus du siècle, ils regardèrent les exercices du corps, et par conséquent, la valeur, comme au-dessous d'eux; ils se figurèrent qu'ils pourraient recouvrer leur grandeur par des cérémonies et des pompes publiques, en se montrant dans les églises et les processions, la couronne en tête et le sceptre à la main, tandis qu'ils n'auraient dû porter que le casque et la lance. Louis le Gros fut le premier à reconnaître quelle était sa vraie place, et à se proposer d'égaler ses grands vassaux en chevalerie : aussi, seulement à partir de Louis le Gros, la famille royale de France fut à la hauteur de son siècle [1].

[1] Le jugement d'une Chronique contemporaine d'Anjou, sur les premiers Capé-

Il y avait déjà assez de chevalerie dans les mœurs (1031), pour que les chroniqueurs ne crussent point pouvoir se dispenser de célébrer dans le nouveau roi des Français la valeur, le talent militaire et l'activité que tant de guerriers, ses vassaux, auraient rougi de ne pas trouver dans leur chef. Henri était probablement âgé de vingt ans lorsqu'il succéda au trône auquel son père l'avait déjà associé depuis cinq ans; il avait partagé avec les jeunes seigneurs de sa cour l'éducation du siècle; il n'y avait aucune raison de supposer qu'il n'eût point cette vigueur physique, cette activité, ce besoin d'émotions qui appartiennent à son âge; le premier plaisir des temps était la guerre, et l'on devait croire qu'il aimerait la guerre: aussi les plus anciens historiens, en l'introduisant sur la scène, nous disent-ils « qu'il était exercé dans » les travaux militaires, prompt de la main, prudent de conseil, et » surmontant par sa constance l'inconstance de ses ennemis [1]. » Mais jamais éloge ne fut mieux démenti par le récit de ceux mêmes qui l'accordent. Dans la première année de son règne, Henri fut contraint à déployer quelque activité pour se mettre en possession d'un héritage qu'on lui disputait. Il ne l'eut pas plutôt obtenu qu'il tomba dans un assoupissement dont rien ne put plus le réveiller; en sorte que de tous les seigneurs ses contemporains, soit dans l'enceinte de la France, soit au dehors, il est le plus complétement oublié par l'histoire.

Henri, déjà couronné du vivant de son père, n'avait besoin d'aucune élection nouvelle, d'aucune marque du consentement du peuple ou de la consécration de l'Église, pour être reconnu par les grands vassaux, qui, dès la mort de son père, inscrivirent leurs actes en son nom. Mais il ne lui fut pas si facile de se faire reconnaître dans le duché de France, son héritage propre. Il était à Langres lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du roi, et il y apprit en même temps que Constance, sa mère, dont il avait déjà eu occasion d'éprouver l'inimitié, sollicitait les grands de l'État de déférer la couronne à son plus jeune frère Robert, duc de Bourgogne. Le comte Foulques d'Anjou était depuis longtemps dévoué à tous les intérêts de la reine Constance, sa

tiens, est aussi juste qu'il est sévère. Obiit Hugo dux et abbas Sancti Martini, filius Roberti pseudoregis, pater alterius Hugonis qui et ipse postea factus est rex, simul cum Roberto filio suo, quem vidimus ipsi inertissime regnantem, a cujus ignavia necque præsens Henricus Regulus, filius ejus degenerat. Chron. Andegavense. Hist. de Fr., t. X, p. 176; ex Labbei, t. I, Bibl. mss., 286.

[1] Fragmentum Historiæ Francicæ, t. X, p. 212.

nièce. Le comte Eudes II de Champagne avait peu d'affection ou de respect pour les fils de Robert, et Constance, en lui offrant la cession de sa moitié de la ville de Sens, le mit aisément dans son parti. Les feudataires du duché de France qui avaient profité de la faiblesse de Robert pour se dispenser de presque toute obéissance envers la couronne, jugeaient qu'une guerre civile favoriserait leur indépendance. Ils promirent donc à Constance de la seconder, et celle-ci se trouva bientôt maîtresse de Senlis, de Sens, et des châteaux de Béthisy, Dammartin, Le Puiset, Melun, Poissy et Coucy [1]. Henri, au lieu de rassembler le peu de soldats qui reconnaissaient encore son autorité, ne vit point de meilleur parti à prendre que de se jeter entre les bras du plus puissant et du plus proche des grands vassaux, de celui en même temps dont la famille avait toujours donné le plus de marques d'attachement à celle de son père; c'était Robert le Magnifique, duc de Normandie. Il partit à cheval avec douze de ces jeunes gens qui avaient été placés auprès de lui pour apprendre à sa cour la chevalerie, et il arriva à Fécamp, d'où il fit demander les secours du duc de Normandie. Celui-ci, en effet, donna aussitôt commission à son cousin Mauger, comte de Corbeil, de le replacer sur le trône; il le fournit en abondance d'armes et de chevaux; et tandis que l'armée royale, dirigée par Mauger, venait mettre le siége devant Poissy, les Normands, sur toute l'étendue de leurs frontières, attaquèrent les partisans de la reine Constance, et désolèrent le duché de France par le pillage et l'incendie : Poissy fut pris en peu de temps ; Le Puiset se soumit ensuite [2]. La reine Constance, pressée par son oncle le comte d'Anjou de se réconcilier avec son fils, demanda à traiter. Elle obtint de Henri, pour son fils chéri, Robert, la confirmation de la cession du duché de Bourgogne, et pour elle-même quelques autres avantages. A ces conditions elle ouvrit au jeune roi les places qui dépendaient encore d'elle, et celui-ci fut reconnu dans le duché de France [3]. Constance ne survécut que peu de mois à cette pacification. Elle mourut à Melun, au mois de juillet 1032, un an précisément après son mari, auprès duquel elle fut enterrée à Saint-Denis [4].

Eudes II, comte de Champagne, était bien entré dans l'alliance que

[1] Chronicon Hugonis Floriacensis., t. XI, p. 158.
[2] Willelmi Gemeticensis Hist., lib. VI, cap. 7, t. XI, p. 34.
[3] Chronicon Hugonis Floriacensis., t. XI, p. 159.
[4] Rodulphus Glaber., lib. III, cap. 9, t. X, p. 40.

lui avait proposée la reine contre son fils (1031-1042); mais après s'être mis en possession de la moitié de la ville de Sens, qui était le prix de cette alliance, il avait peu songé à donner des secours à Constance contre Henri. Il n'avait, d'autre part, point été compris dans leur pacification, et l'archevêque de Sens, Leuthéric, étant mort sur ces entrefaites, tant le comte de Champagne que le roi prétendirent, chacun de son côté, au droit de lui donner un successeur. Disposer des hautes dignités de l'Église était pour le roi la plus importante des prérogatives royales, et celle qui lui rapportait le plus d'argent.

Aussi, quoique le clergé, le peuple et le comte Eudes désignassent le prêtre Mainard, trésorier de l'église, comme le plus digne, Henri lui préféra Gelduin, qui offrait pour cette prélature un prix plus élevé, et qui, pour s'en dédommager, pilla les trésors de sa cathédrale quand il en fut mis en possession [1]. Henri, qui s'était engagé à lui donner l'investiture de son archevêché, vint deux années de suite ravager les campagnes de Sens; mais il essaya vainement de se rendre maître de la ville : chaque fois il fut obligé de lever le siége [2]. Après plusieurs petits combats, Eudes II, que de plus grands intérêts appelaient alors d'un autre côté, fit sa paix avec le roi en 1033 ou 1034. Il consentit à recevoir dans Sens l'archevêque Gelduin, et à mettre Henri en possession de la moitié de la seigneurie de cette ville [3].

Avec cette pacification finit la carrière d'activité du roi Henri. Dès lors on n'est presque plus informé de son existence que par les chartes qu'il accorda de temps en temps aux monastères : aussi les nombreux historiens du temps, qui nous ont conservé assez de détails sur une foule d'autres personnages, nous laisseraient volontiers oublier qu'il était alors sur le trône. En récompense des secours qu'il avait reçus du duc Robert, il lui céda en fief, comme il s'y était apparemment engagé d'avance, tout le Vexin, ou le pays situé entre l'Oise et l'Epte ; remettant au comte Drogon, qui en était seigneur, son hommage, et l'autorisant à le transporter au duc de Normandie [4]. Il avait ainsi rapproché les Normands jusqu'à six lieues de Paris, où il fixa sa résidence.

[1] Chronicon Sancti-Petri vivi Senonnens., t. X, p. 225; t. XI, p. 196. — Chronologia Sancti-Mariani Autissiodor., t. XI, p. 308.

[2] Rodulphus Glaber., lib. III, cap. 9, p. 40.

[3] Chronic Sancti-Petri vivi Senonnens., p. 196.

[4] Orderici Vitalis., lib. VII, p. 247-248, t. XI. — Chronique de Normandie, p. 324.

Cette ville, la troisième année de son règne, ou en 1034, fut presque entièrement consumée par un incendie [1]. La même année, Mathilde, fille de Conrad le Salique, qui lui avait été promise en mariage, mourut à Worms avant d'avoir pu se rendre à sa cour [2].

Le frère du roi Henri, Robert, fondateur de la première maison de Bourgogne, ne justifia point la prédilection de sa mère, ou l'attente qu'elle avait voulu donner de lui. Il ne brilla pas plus sur ce trône ducal de Bourgogne, que son frère sur celui de France, et il est oublié comme lui par les historiens. On nous a conservé un assez grand nombre de chartes qu'il accordait à des monastères; dans toutes il promettait de les garantir à l'avenir des exactions auxquelles il les avait laissés exposés dans les temps passés. Ce faible prince s'apercevait quelquefois que les courtisans dont il était entouré volaient les moines et les peuples au nom de l'autorité ducale : lorsque les plaintes des opprimés arrivaient jusqu'à lui, il en était ou touché ou effrayé, et il promettait une réforme; mais il n'avait ni la constance ni peut-être l'autorité de faire observer cette justice à laquelle il s'était engagé à tant de reprises [3].

Cette même période, durant laquelle les chefs de la maison capétienne se perdent dans l'ombre, fut marquée pour les peuples par d'effrayantes calamités. Depuis l'année 1030 jusqu'à la moisson de 1033, la France avait éprouvé une disette croissante, qui s'était enfin changée en une horrible famine. Des pluies opiniâtres, à l'époque des semailles et à celle des moissons, avaient forcé les laboureurs à laisser en friche la plus grande partie de leurs champs; elles avaient étouffé sous la mauvaise herbe le grain qu'ils avaient semé, et fait germer, ou pourrir dans l'épi, le blé qu'ils devaient récolter. Dans l'état où était alors le commerce, on n'aurait pu attendre que peu de ressources des pays étrangers; mais ces ressources mêmes furent ôtées à la France par l'universalité de cette calamité. D'après Glaber, elle avait commencé dans les régions de l'Orient; on l'avait ensuite éprouvée en Grèce, puis en Italie, dans les Gaules, et enfin en Angleterre. On ne doit pas peut-être accorder une entière confiance au tableau qu'il fait de la famine : ses prétentions à connaître l'éloquence donnent des doutes sur sa véracité; mais l'exagération d'un contemporain nous fait connaître encore le siècle, lors même qu'elle nous

[1] Abbreviatio gestorum Franciæ regum., t. XI, p. 213.
[2] Wippo vita Conradi Salici., t. XI, p. 5.
[3] Plancher, Hist. de Bourgogne., liv. VI, chap. 1-14, p. 263-268., t. I.

trompérait sur plusieurs détails. « Le peuple tout entier, dit-il, éprouva la
» souffrance du manque de nourriture; les grands, et ceux d'une for-
» tune médiocre, pâlissaient de faim aussi bien que les pauvres, et la
» misère universelle fit cesser les rapines des puissants. Si quelque part
» on trouvait des aliments à vendre, il dépendait de la fantaisie du ven-
» deur d'en fixer le prix. Dans la plupart des lieux, le muids de blé
» s'éleva jusqu'à soixante sols d'or; on vit même quelquefois le setier
» se vendre jusqu'à quinze sols. On vit les hommes, après avoir dévoré
» les bêtes et les oiseaux, se jeter sur les nourritures les plus rebutantes
» et les plus funestes. Les uns, pour éviter la mort, avaient recours aux
» racines des forêts et aux herbes des fleuves; mais en vain, car ce n'est
» que par un retour sur soi-même qu'on peut éviter la colère de Dieu;
» d'autres, et l'on a horreur de le dire, se laissèrent réduire, par une
» faim féroce, à dévorer des chairs humaines, ce dont on n'avait vu
» que de bien rares exemples autrefois. Sur les chemins, les plus forts
» saisissaient les plus faibles, les divisaient par morceaux, les mettaient
» sur le feu, et les mangeaient; d'autres, qui fuyaient de lieu en lieu
» pour éviter cette famine, demandaient le soir l'hospitalité à la porte
» de quelque chaumière; mais ceux qui les avaient accueillis les égor-
» geaient dans la nuit pour en faire leur nourriture. Souvent on sé-
» duisait les enfants en leur montrant un œuf ou une pomme; on les
» entraînait dans des lieux écartés, et après les avoir assassinés on les
» dévorait. Dans plusieurs endroits les corps des morts furent arrachés
» à la terre pour être mangés;.... et comme si l'usage des chairs hu-
» maines était déjà devenu légal, on vit un homme porter sur le marché
» de Tonnerre de telles chairs cuites à vendre, qu'il prétendit être celles
» de quelque animal. Il fut arrêté, et ne nia point son crime; on le
» fit périr par le feu, et les chairs qu'il avait offertes en vente furent
» enterrées par ordre de la justice; mais un autre homme alla les dé-
» terrer de nuit pour les manger, et fut aussi condamné au feu.

» Auprès de l'église de Saint-Jean de Castanedo, dans la forêt de
» Mâcon, un homme avait bâti une petite chaumière, où il égorgeait,
» la nuit, ceux auxquels il donnait l'hospitalité, ou qu'il trouvait er-
» rants dans les bois. Sur des soupçons élevés contre lui, il prit la fuite;
» mais les huissiers qui ouvrirent sa maison y trouvèrent quarante-huit
» têtes, restes d'autant d'hommes, de femmes ou d'enfants qu'il avait
» dévorés. Il fut enfin arrêté, et périt par le feu. Le tourment de la
» faim était si terrible que plusieurs, arrachant de la craie aux entrailles

» de la terre, la mêlèrent à la farine pour en faire du pain, comme s'il » suffisait de tromper l'œil par la ressemblance, pour satisfaire l'esto- » mac. On ne pouvait voir sans douleur ces visages maigris par le jeûne, » ces corps languissants, couchés par terre, auxquels la force manquait » avec la nourriture. A peine les uns étaient morts que d'autres, en » s'efforçant de leur donner la sépulture, mouraient avec eux, et le plus » grand nombre ne pouvait être enseveli, parce qu'il ne restait per- » sonne pour prendre soin de leur corps [1].

» Une autre calamité suivit celle-ci. Les loups alléchés, par le grand » nombre de corps qu'ils trouvaient sur les routes, commencèrent à » s'accoutumer à la chair humaine et à s'attaquer aux hommes. Ceux » qui craignaient Dieu ouvrirent alors des fosses, où le père entraînait » son fils, le frère son frère, et la mère son jeune enfant, lorsqu'ils les » voyaient défaillir ; et souvent, celui qui désespérait de sa propre vie, » y tombait avec ceux à qui il rendait ce dernier devoir. C'était un » office de charité que de traîner dans ces fosses ceux qu'on voyait ex- » pirer. Les ornements et les trésors des églises furent distribués pour » le soulagement des pauvres. Les évêques des cités des Gaules con- » voquèrent cependant un concile pour porter remède à tant de maux. » Là, ils convinrent que puisque les aliments manquaient tellement, » qu'ils ne pouvaient donner des secours à tous, du moins il serait pru- » dent de fournir une nourriture quotidienne à ceux qui paraîtraient » les plus robustes, afin qu'en sauvant ceux-là, la terre ne demeurât » pas sans cultivateurs [2]. »

La récolte de l'année 1033, qui mit un terme à ces calamités, fut, à ce qu'on assure, si abondante qu'elle équivalait à cinq récoltes ordinaires [3].

Tandis que Henri Ier laissait échapper de ses mains jusqu'à l'autorité qu'il tenait de ses ancêtres, comme comte de Paris et d'Orléans, d'autres seigneurs donnaient à leur administration une forme plus régulière, ou attiraient sur eux les yeux de leurs concitoyens par des actions d'éclat. L'histoire de leurs grands fiefs commence à se lier à celle de toute l'Europe ; et pour comprendre le développement des intérêts nationaux, nous devons suivre, avec un peu plus d'attention, pendant cette période,

[1] Rodulphi Glabri Hist., lib. IV, cap. 4, p. 47, t. X.
[2] Hugonis Floriacensis Chron. Virdunense., t. X, p. 209.
[3] Rodulphi Glabri., lib. IV, cap. 5, p. 49.

les révolutions du royaume d'Arles, des comtés de Champagne et d'Anjou, et du duché de Normandie.

Rodolphe III, au nom duquel se gouvernait toute cette vaste partie de la France qui s'étend de la Saône et du Rhône jusqu'aux Alpes, au levant, et jusqu'à la mer au midi, n'obtenait cependant guère d'obéissance des comtes de Bourgogne, des comtes de Maurienne, des comtes et des marquis de Provence, et des comtes ou dauphins d'Albon. Aussi, quoiqu'il portât le titre de roi d'Arles et de la Bourgogne transjurane, sortait-il rarement des montagnes suisses. Il n'avait point eu d'enfants, et le droit héréditaire à sa couronne semblait appartenir à ses deux sœurs, Berthe et Gerberge. Berthe, la même qui avait été mariée au roi Robert, puis divorcée pour faire place à Constance, était la mère d'Eudes II, comte de Champagne et de Blois, qu'elle avait eu de son premier mari. Gerberge était la mère de Gisèle, femme de Conrad le Salique. On a lieu de croire qu'entre ces deux sœurs Berthe était l'aînée ; toutefois les prétentions des enfants de l'une ou de l'autre avaient besoin d'être confirmées par une élection avant de devenir des droits. Rodolphe III avait favorisé Gerberge, d'après le plan qu'il avait formé de réunir la couronne d'Arles à celle de l'empire, en retour des secours d'hommes et d'argent qu'il avait obtenus à plusieurs reprises de Henri II, puis de Conrad. Ses barons, au contraire, désirant conserver l'indépendance de leur patrie, préféraient les droits de Berthe, et promettaient d'avance leur couronne à Eudes II. Si celui-ci avait pu réunir le royaume d'Arles à ses comtés de Champagne, de Blois, de Chartres et de Tours, la plus grande partie de la France lui aurait été soumise, et sa race aurait bientôt remplacé celle de Hugues Capet. Rodolphe III, qui pendant un règne de trente-neuf ans n'avait mérité d'autres titres que ceux de lâche et de fainéant, mourut le 6 septembre 1032, après avoir envoyé à l'empereur Conrad le Salique, alors retenu sur la frontière slave, la lance de saint Maurice, qui était en même temps la relique la plus précieuse de son royaume, et l'enseigne de la royauté. Eudes II entra le premier dans les États dont il réclamait l'héritage ; les villes de Morat et de Neuchâtel reçurent ses garnisons ; les habitants de Vienne sur le Rhône lui prêtèrent serment de fidélité, et l'archevêque d'Arles, primat du royaume, se déclara en sa faveur [1]. Cependant Eudes II n'osa point prendre la couronne : ses

[1] Hermanni Contracti Chron., t. XI, p. 18. — Mascovii Comment., lib. V, cap. 13, p. 288.

incertitudes donnèrent lieu de dire qu'il prétendait être maître des rois, plutôt que régner lui-même [1]. Elles laissèrent à Conrad le temps d'arriver.

Conrad entra dans la Bourgogne transjurane par Soleure, au milieu de l'hiver 1033, et une assemblée des états, convoquée à Payerne pour le 2 février, jour de la Purification de la Vierge, l'y salua du nom de roi. Il entreprit ensuite le siége de Morat, où la garnison laissée par le comte Eudes se défendit obstinément. La rigueur excessive du froid le contraignit à lever ce siége, et à se retirer à Zurich : il y trouva la reine douairière de Bourgogne [2]. Plusieurs des seigneurs de Provence se rendirent dans la même ville par l'Italie, pour y prêter serment de fidélité à l'empereur. La route de France leur était fermée par le comte Eudes, qui occupait par lui-même ou ses partisans, la Savoie, le comté de Vienne, et la Suisse normande. Lorsque l'été fut venu, Conrad jugea plus expéditif d'attaquer Eudes en Champagne; il vint mettre le siége devant Saint-Michel, sur la Meuse; et quoiqu'on ne nous dise point qu'il s'en rendit maître, le nombre et la vaillance de son armée inspirèrent une telle terreur au comte de Champagne, que ce dernier renonça à toutes ses prétentions sur la Bourgogne transjurane, et qu'il reconnut les droits de Conrad le Salique à ce royaume [3].

Il est vrai qu'après la retraite de l'armée allemande, Eudes II regretta le trône qu'il avait abandonné, il renouvela ses intrigues dans la Bourgogne, et peut-être y fut-il rappelé par les seigneurs, qui se voyaient avec regret soumis à l'empire. Conrad fut obligé de faire, en 1034, une nouvelle campagne en Bourgogne; ses sujets allemands, qui y pénétrèrent par la Suisse, s'y rencontrèrent sur le Rhône avec ses sujets italiens, qui avaient traversé les Alpes sous la conduite de l'archevêque de Milan. Conrad tint sa cour à Genève. Buchard, qui s'était emparé de l'archevêché de Lyon, fut obligé de se soumettre au monarque, qui l'envoya en exil. Gérold et Humbert aux Blanches Mains, ancêtres de la maison de Savoie, vinrent également faire leur cour à l'empereur; la plupart des seigneurs bourguignons se soumirent, et toute la partie orientale des Gaules, qui, sans appartenir à la couronne de France,

[1] Wippo vita Conradi Salici., t. XI, p. 4.
[2] *Ibidem.* — Hepidanni Annal. Sancti-Galli, p. 8, t. XI.
[3] Hermanni Contracti, t. XI, p. 18. — Mascovii Comment., lib. V, cap. 13, p. 290. — Müller, Geschichte der Schweiz. B. I, cap. 13, p. 307.

était cependant française par ses mœurs et par sa langue, passa ainsi sous la domination de l'empire [1].

En réunissant le royaume de Bourgogne à celui de Lorraine, qu'il possédait déjà, Conrad, maître également de l'Allemagne et de l'Italie, acquérait une influence prépondérante sur la France. Tous ces pays, il est vrai, étaient soumis au régime féodal aussi bien que le royaume de Henri ; les nobles et les prélats y étaient également indépendants, et les peuples peut-être plus belliqueux encore; mais la force de caractère de Conrad, son activité et ses talents contenaient son vaste empire dans l'obéissance, et faisaient respecter également son autorité en France, en Allemagne et en Italie. Toutefois, en 1037, il faillit perdre ce dernier pays. Offensé par la hauteur d'Héribert, archevêque de Milan, il le fit arrêter, quoiqu'il dût à ce prélat la couronne d'Italie. La ville riche et populeuse de Milan prit aussitôt la défense de son archevêque; elle leva l'étendard de la révolte, et soutint un siége contre les armées impériales [2]. Héribert, ayant recouvré sa liberté, chercha un appui du côté de la France. Le roi Henri était oublié, comme s'il n'existait pas ; mais Eudes II, comte de Champagne, semblait être le rival et l'ennemi naturel de Conrad. La couronne de Lombardie lui fut offerte par des députés milanais.

Conrad pouvait craindre d'être attaqué par Eudes, ou en Lombardie, ou dans ce royaume de Bourgogne, que le comte de Champagne lui avait déjà disputé à plusieurs reprises. Sans doute pour tromper son attente, Eudes porta ses armées dans le royaume de Lorraine, et dévasta le diocèse de Toul; il prit ensuite le château de Bar, où il laissa cinq cents hommes de garnison; puis, renvoyant les députés milanais; avec la promesse qu'il ne tarderait pas à passer en Lombardie, il s'achemina vers la Champagne, pour y lever une armée plus nombreuse ; mais comme il marchait sans défiance, il fut surpris, à peu de distance de Bar-le-Duc, par Gothelon, duc de la Lorraine inférieure, et vassal de Conrad. La bataille fut sanglante et obstinée; enfin l'armée champenoise fut détruite ou mise en fuite, et Eudes II disparut, sans qu'aucun de ses guerriers ou de ses ennemis fût instruit de son sort. Le lendemain, deux prélats, l'évêque de Châlons, et l'abbé de Verdun,

[1] Wippo vita Conradi Salici, p. 4 et 5. — Rodulphus Glaber., lib. V, cap. 6, p. 61. — Müller, Geschichte der Schweiz. B. I, cap. 13, p. 306.

[2] Arnulphus histor. Mediolan., lib. II, cap. 12, p. 17. — Landulphus Senior Histor. Mediol., lib. II, cap. 22 et suiv., p. 83, Muratori Script. Rer. ital., t. IV.

vinrent redemander au vainqueur, ou de fixer sa rançon s'il était en vie, ou de rendre à son corps les honneurs de la sépulture, s'il était mort. On leur répondit qu'aucun chevalier ne s'était vanté d'avoir triomphé de lui, et que s'il avait succombé, comme les morts avaient déjà été dépouillés, on ne pourrait plus distinguer, par aucun ornement, son corps d'avec les autres. Les deux prélats, après avoir tristement promené leurs regards sur le champ de carnage, vinrent rapporter à Hermengarde d'Auvergne, sa femme, qu'ils n'avaient pu le découvrir. Cette courageuse princesse entreprit alors la recherche, dans laquelle aucun autre ne pouvait réussir. Elle vint elle-même retourner les cadavres sur le champ de bataille, et elle reconnut enfin, à des marques secrètes, le comte de Champagne, dans un corps privé de tête et horriblement défiguré. Eudes II, l'un des plus puissants seigneurs de France, était âgé de cinquante-cinq ans, lorsqu'il fut tué le 15 novembre 1037. Les deux fils, Thibault et Étienne, se partagèrent sa succession : les comtés de Blois, de Chartres et de Tours échurent au premier, ceux de Troyes et de Meaux au second [1].

La mort d'Eudes II avait débarrassé Conrad d'un rival redoutable ; cependant il ne put réussir de sitôt à soumettre les Milanais. Il avait été appelé dans le midi de l'Italie, par les scandales de la cour de Rome, où Benoît avait été porté à l'âge de dix ans sur le trône pontifical, et ne pouvait obtenir ni respect ni obéissance [2]. Il perdit en 1038 son armée, par les maladies, dans les plaines de la Pouille, où il avait attendu les chaleurs de l'été. Il n'était plus suivi que par un petit nombre de soldats, lorsqu'il regagna les montagnes de la Bourgogne transjurane : il tint les états de ce royaume à Soleure ; pendant trois jours leur assemblée s'occupa de réformer les lois; et pour la première fois, dit Wippo, la Bourgogne goûta les avantages d'une administration légale [3]. Il est probable que Conrad fit alors adopter au royaume d'Arles sa législation sur les fiefs, et que de cette manière elle passa de l'Italie ou de l'Allemagne en France. C'est à Conrad le Salique, en effet, que le système féodal dut sa régularité. Il assura par ses lois l'indépendance

[1] Glabri Rodulphi., lib. III, cap. 9, p. 41. — Chronicon Virdunense Hugonis Floriac., t. XI, p. 143. — Mascovii Comment., lib. V, cap. 21, p. 299.

[2] *Ibid.*, lib. IV, cap. 5 et 8, p. 50 et 53. — Baronii Annal. eccles. 1033, p. 110.

[3] Wippo vita Conradi Salici., t. XI, p. 5. — Hermanni Dontracti, p. 19. — Mascovii Comment., lib. V, cap 23, p. 303.

des vavasseurs dans les arrière-fiefs, à l'égal de celle des vassaux, il régla les devoirs réciproques des seigneurs comme de leurs feudataires, et il sanctionna l'hérédité de tous [1]. Le quatrième jour les Bourguignons lui demandèrent d'associer à sa couronne son fils Henri III, ou Henri le Noir. Conrad accueillit avec joie leur demande, et la cérémonie du couronnement fut faite dans l'église de Saint-Etienne de Soleure, qu'on regardait alors comme la chapelle des rois de Bourgogne [2].

Il était temps que Conrad assurât par cette association la succession de son fils. L'année suivante, comme il parcourait ses provinces des Pays-Bas, il mourut à Utrecht le 4 juin 1039, pendant les solennités de la Pentecôte. Henri III, qui de bonne heure s'était rendu cher aux peuples, fut reconnu sans difficulté comme roi, dans les divers royaumes que son père avait gouvernés. Les grands de Bourgogne vinrent lui faire hommage à Pâques l'année suivante, dans les comices d'Ingelheim, et l'archevêque de Milan, Héribert, se réconcilia avec lui. Dans la succession de Henri le Franconien, étaient comprises la haute et la basse Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence. Il s'en fallait de beaucoup que Henri le Capétien gouvernât une aussi grande portion de la France ; il s'en fallait de bien plus encore qu'il fixât, comme l'empereur, l'attention publique. Lorsqu'il y avait des hommes ou des faits, le siècle ne manquait pas d'historiens. La vie d'un prince distingué acquiert toujours, aux yeux de ses contemporains, un intérêt national : aussi Conrad et son fils nous sont-ils assez bien connus, tandis qu'on n'a conservé aucun souvenir historique des quatre premiers rois de la race capétienne. Ce n'étaient pas les gens qui sussent écrire qui manquaient à la cour de France, mais les gens qui sussent agir [3].

Pour cette cause même, le comte d'Anjou, Foulques-Nerra, longtemps le rival d'Eudes II, comte de Champagne, nous est mieux connu que le roi. Sa domination était moins étendue que celle de Henri de France ; ses titres étaient moins pompeux, mais ses actions étaient plus dignes de mémoire. « Il avait, dit Guillaume de Malmesbury, » gouverné son comté pendant de longues années, et jusqu'à sa vieil-

[1] Libri Feudorum, II, 34. — Muratori antiq. ital. t. I, p. 609,

[2] Wippo vita Conradi, p. 5. — Mascovius. lib. V, cap. 25, p. 305.

[3] *Ibid.*, p. 443, in Jo. Pistorii sex veteres Scriptores Rerum Germanicarum. — Annalista Saxo. t. XI, p. 215.

» lesse; il avait fait beaucoup de choses avec habileté, beaucoup avec
» gloire, et on ne lui reprochait qu'une seule action déloyale; c'était
» d'avoir attiré par une promesse le comte Héribert de Mans dans la
» ville de Saintes, de l'avoir fait saisir par les sergents au milieu
» d'une conférence, de l'avoir contraint enfin d'accepter les conditions
» qu'il avait voulu lui imposer : en toute autre chose, il fut saint et
» intègre. Dans les dernières années de sa vie, il céda l'administra-
» tion de sa principauté à son fils Geoffroi, surnommé Martel. On ne
» saurait dire combien celui-ci fut dur envers les provinciaux, comme
» il fut superbe envers celui qui lui avait accordé ces honneurs. Il
» alla jusqu'à prendre les armes contre son père (en 1036), et lui
» ordonner de déposer les marques du pouvoir. Mais le vieillard,
» affaibli et glacé par l'âge, sentit son sang réchauffé par sa colère; et
» il eut l'habileté de confondre tellement en peu de jours tous les pro-
» jets de son fils, qui l'avait offensé avec l'arrogance de la jeunesse,
» qu'il le réduisit à faire plusieurs milles en rampant sur la terre, et
» portant une selle sur son dos, pour se rendre à ses pieds. » (Nous
avons vu que cette démonstration d'humiliation était fréquemment
usitée dans les siècles de chevalerie.) « Le vieux Foulques se levant à
» son arrivée, et tremblant encore de sa première agitation, le frappa
» du pied comme il était par terre, et répéta à trois ou quatre re-
» prises : *Tu es vaincu enfin, tu es vaincu;* mais Geoffroi répondit
» aussitôt : *Oui, vaincu, mais par toi seul, parce que tu es mon*
» *père; pour tout autre je suis toujours invincible.* Cette réponse
» calma la colère de Foulques; il consola son fils de cet affront, avec
» une pitié paternelle; il lui rendit sa principauté, et il l'avertit seu-
» lement de se conduire avec plus de maturité, et d'épargner le repos
» et la fortune de ses sujets, s'il voulait conserver son honneur chez les
» étrangers, sa sûreté chez ses domestiques. La même année, ce
» vétéran, déjà licencié de la milice du siècle, et ne songeant plus
» qu'au sort futur de son âme, se rendit à Jérusalem avec deux ser-
» viteurs qu'il avait liés par serment à faire ce qu'il leur ordonnerait;
» et là, aux yeux des Turcs et de tout le public, il se fit conduire à
» demi nu devant le sépulcre du Seigneur. L'un de ses serviteurs
» plaça sur son cou un joug de bois, l'autre accablait de coups ses
» épaules tandis que le comte s'écriait : *Reçois, Seigneur, ton misé-*
» *rable Foulques, ton fugitif, ton parjure! ô Seigneur Jésus-Christ,*
» *daigne recevoir mon âme qui se confesse!* Il désirait la grâce de

» mourir alors en terre sainte; mais il ne l'obtint point, et il revint » en santé dans sa patrie [1]. »

En effet, Foulques-Nerra, comte d'Anjou, mourut seulement le 21 juin 1040, en passant à Metz, à son retour de son troisième pèlerinage à la terre sainte. Il s'était brouillé avec son fils, parce qu'il désapprouvait le mariage de celui-ci avec une de ses parentes, et leur guerre s'était renouvelée à plusieurs reprises : toutefois Geoffroi Martel lui succéda sans difficulté, et tel fut son bonheur ou sa vaillance, que dans trois guerres successives, contre le comte de Poitiers, le comte du Maine, et le comte de Blois, il fit ces trois seigneurs prisonniers en bataille rangée [2]. Le premier, Guillaume le Gros, joignait au comté de Poitiers le duché d'Aquitaine; il fut fait prisonnier dans la bataille de Saint-Jouin, le 20 septembre 1034, après avoir combattu avec un extrême acharnement [3]. Le second était Héribert Bacon, qui gouvernait le comté du Maine, comme tuteur de son neveu, et qui finit par se faire moine [4]. Le troisième était le comte Thibault, fils de Eudes II, comte de Champagne.

Les fils de ce puissant seigneur, si longtemps rival du comte d'Anjou, n'avaient plus la prétention de disputer à Henri III l'héritage du royaume de Bourgogne. Ils désiraient seulement se maintenir en possession du patrimoine que leur père et leur aïeul, par tant d'intrigues et tant de guerres, avaient acquis entre la Marne et la Loire; cependant ils se brouillèrent, sans qu'on en sache le sujet, avec le pacifique Henri, roi de France; ils se proposèrent de le détrôner, et de mettre à sa place l'imbécile Eudes, qui était l'aîné des fils de Robert, et qu'ils prétendaient être à peu près aussiintelligent que son cadet. Henri implora l'assistance de Geoffroi Martel, comte d'Anjou; il lui offrit pour récompense la ville de Tours, qui était tombée en partage à Thibault, et que Geoffroi assiéga pendant plus d'une année. Les deux frères, conduisant avec eux Eudes de France, s'approchèrent de Tours, probablement en 1042, pour faire lever le siége. Geoffroi marcha contre eux, après avoir déployé la bannière de saint Martin. On prétend que les Champenois et les Blaisois furent frappés d'une terreur

[1] Willelmi Malmeshuriens. de gestis Regum Anglorum. lib. III, p. 180.

[2] Chronicon Andegavense, p. 29. — Hist. Andegavensis auctore Fulcone comite p. 137. — Rodulphi Glabri Histor. lib. IV, cap. 9, p. 54.

[3] Fragment. Hist. Franciæ. t. X, p. 212. — Chronic. Sancti-Maxentii, p. 233.

[4] *Ibid.* Andegav. auctor. Fulcone comite, p. 137.

miraculeuse. Le comte Étienne de Champagne prit la fuite ; le comte Thibault fut fait prisonnier, et ne recouvra sa liberté qu'en faisant ouvrir à Geoffroi Martel les portes de Tours; Eudes de France fut également fait prisonnier et livré à son frère, qui l'enfermant dans la tour d'Orléans, put désormais sommeiller plus tranquillement à Paris sur le trône [1].

Mais les événements de la première partie du règne de Henri Ier, qui nous ont été racontés avec le plus de détail, et qui se lient le plus à l'histoire future de la France sont ceux du duché de Normandie. Robert, qu'on surnomma le Magnifique, gouvernait ce duché depuis l'année 1028 ; il commandait à un peuple belliqueux, entreprenant, et accoutumé, malgré la fierté des Normands et leur indiscipline habituelle, à l'obéissance militaire. Robert semblait mettre sa gloire à protéger les faibles, à réparer les torts, à relever les princes malheureux, plutôt qu'à faire des conquêtes; c'était lui qui avait ramené dans sa capitale le comte de Flandre, expulsé par un fils rebelle, qui plus tard avait donné la couronne à Henri de France, lorsque sa mère conjurait contre lui ; il voulut, vers l'année 1034, étendre cette même protection sur les princes d'Angleterre, et c'est ainsi que commencèrent les relations de la cour de Rouen avec ce royaume, que le fils de Robert devait conquérir trente-deux ans plus tard.

Canut le Grand, roi des Danois, avait succédé, en 1015, à la couronne d'Angleterre, que son père Suénon avait conquise ; il avait forcé Éthelred, le dernier des rois anglo-saxons, à chercher un refuge en Normandie; c'était la patrie de sa femme Emma, qui était tante de Robert le Magnifique. Après la mort d'Éthelred, Emma retourna en Angleterre, et épousa Canut le Grand, le spoliateur de son premier mari, laissant en Normandie ses deux fils Alfred et Édouard, qu'elle avait eus du roi anglo-saxon. D'autre part, Robert avait épousé une sœur de Canut le Grand ; et quoiqu'il ne vécût pas bien avec elle, il se crut avantageusement placé, comme allié des vainqueurs et des vaincus, pour recommander ses cousins à la générosité de son beau-frère. Il demanda à Canut le Grand de montrer quelque compassion à des princes qu'il avait dépouillés, et d'accorder à Alfred et à Édouard quelque part dans l'héritage de leur père. Canut, déjà mécontent de

[1] Glabri Rodulphi. lib. V. cap. 1 et 2, p. 59 et 60. — Hugonis Floriacens. p. 159. — Fragment. Hist. Franciæ, p. 160.

la conduite du duc à l'égard de sa sœur, rejeta avec mépris cette demande chevaleresque. Robert, indigné, fit armer en 1033, à Fécamp, une flotte qu'il destinait à replacer ses cousins sur le trône d'Angleterre [1].

L'armement du duc des Normands était proportionné à une si haute entreprise; mais l'Angleterre fut protégée contre Robert par ces ouragans furieux auxquels elle a dû si souvent son salut. La flotte normande, chargée d'armes et de vaillants chevaliers, n'eut pas plutôt mis à la voile qu'elle fut assaillie par une violente tempête qui la chassa sur l'île de Jersey. Après une longue attente et une lutte dangereuse contre des vents contraires et de nouvelles tempêtes, Robert fut enfin obligé de ramener ses vaisseaux sur les côtes de Normandie ; il prit terre au mont Saint-Michel. Toutefois, pour que son armement ne demeurât pas entièrement inutile, il chargea un de ses lieutenants de descendre en Bretagne, et de ravager cette province. Avec le progrès des idées féodales, l'investiture que Charles le Simple avait accordée à Rollon acquérait plus d'autorité ; la mouvance de la Bretagne était mieux établie, et Robert semblait mieux fondé à exiger d'Alain, duc des Bretons, l'hommage et les services féodaux que celui-ci avait refusés. Bientôt Alain dut reconnaître la supériorité de forces des Normands ; il se réconcilia, par l'entremise de l'archevêque de Rouen, avec le duc Robert, qui était son cousin ; il lui fit hommage de son duché de Bretagne, et une alliance intime succéda à leur inimitié [2].

Robert le Magnifique ne reprit point l'année suivante son projet d'expédition contre l'Angleterre. Au milieu de ses actions glorieuses, il se sentait sans cesse poursuivi par le soupçon, peut-être par le remords d'avoir fait périr son frère. Il voulut chasser ce souvenir par une éclatante pénitence. La passion des pèlerinages s'était encore redoublée, depuis que la grande famine avait menacé les Occidentaux d'une destruction universelle. « On voyait, dit Glaber, une multitude » si innombrable se diriger de tout l'univers vers le sépulcre du Sau- » veur à Jérusalem, que jamais auparavant on n'aurait pu espérer » tant de zèle ; ce furent d'abord les gens d'un ordre inférieur dans le » peuple qui partirent ; ensuite les médiocres; enfin les plus grands,

[1] Willelmi Gemeticens. Hist. lib. VI, cap. 10, p. 36. — Apud Duchsne Script. Normann., p. 265.

[2] *Ibid.*, cap. 11 et 12, p. 36. — Orderici Vitalis. lib. V, p. 245. — Hist. de Bretagne, liv. III, chap. 59-60, p. 90.

» les rois, les comtes, les marquis, les prélats : après ceux-là on vit,
» ce qui n'était jamais arrivé encore, plusieurs dames des plus nobles
» entreprendre à l'envi, avec les plus pauvres, ce pèlerinage ; et un
» grand nombre de ceux qui partaient pour la terre sainte s'y ache-
» minaient avec l'intention d'y mourir plutôt que de revoir jamais leur
» patrie [1]. »

Le duc de Normandie se prépara au pèlerinage de la terre sainte, avec cette magnificence qui signalait toutes ses actions. Il rassembla des présents d'une richesse infinie pour les déposer sur le saint sépulcre, il engagea parmi ses vassaux un grand nombre de gentilshommes à l'accompagner, soit par dévotion, soit par goût pour les aventures. Comme il était sur le point de se mettre en route, il appela tous les seigneurs de Normandie à une cour plénière ; il leur annonça son prochain départ pour Jérusalem, et il leur présenta son fils unique Guillaume le Bâtard, qu'il avait eu, en 1027, d'une maîtresse nommée Harlette de Falaise. Quoique ce fils fût à peine âgé de huit ans, il leur demanda de le reconnaître pour son successeur, et d'obéir aux tuteurs qu'il lui avait donnés, parmi lesquels se trouvait Alain, duc de Bretagne. Les seigneurs normands consentirent, en effet, à prêter au jeune bâtard serment de fidélité. Robert partit ensuite ; et après avoir accompli son vœu, il fut atteint d'une maladie, dont il mourut à Nice en Bithynie, le 1er juillet 1035 [2].

Lorsque la nouvelle de la mort de Robert le Magnifique fut portée en Normandie, il devint fort difficile d'engager les superbes seigneurs normands à reconnaître pour leur souverain le bâtard auquel ils avaient fait hommage. Ils avaient honte de la bourgeoise de Falaise, et de son fils qu'il fallait placer au-dessus d'eux. Ils racontaient que l'ambition des parents d'Harlette avait causé le déshonneur de leur fille. Robert le Magnifique, dans une fête que lui avait donnée le châtelain qui commandait pour lui à Falaise, avait été frappé de la beauté de sa fille, avec laquelle il avait beaucoup dansé. En sortant du bal il avait commandé à son père de la conduire la nuit même à son appartement ; car dans ces temps célébrés pour leurs mœurs chevaleresques, un haut seigneur ne mettait pas plus de délicatesse dans ses demandes à la vassale qu'il honorait de son attention. Le châtelain de Falaise voulut

[1] Rodulphi Glabri. lib. IV. cap. 6, p. 50.

[2] Append. ad Chron. Fontanellense, p. 16. — Æillelmi Gemeticensis, p. 36. In Duchesne Scr. Normanna. p. 267. — Rodulphi Glabri. lib. IV, cap. 6, p. 50.

toutefois sauver l'honneur de sa fille; il lui substitua cette Harlette, fille d'un corroyeur de la ville, qui consentit à l'échange, et la nouvelle maîtresse introduite de nuit, et par supercherie, auprès de son seigneur, s'empara si bien de son cœur qu'elle ne craignit plus le grand jour : elle défia dès lors la rivalité de celle qu'elle avait remplacée, tout comme de la sœur de Canut, femme légitime de Robert [1].

Guido, comte de Mâcon, petit-fils d'Otte-Guillaume, et d'une fille de Richard II, duc des Normands, revendiqua la Normandie comme son héritage. Les nobles, profitant de la guerre civile qu'il excita, et se déclarant tour à tour pour les deux compétiteurs, fortifièrent leurs châteaux, vengèrent leurs injures à main armée, et troublèrent toute la province par le meurtre et le pillage. Un grand nombre des barons les plus distingués périrent par les coups les uns des autres, et les noms de plusieurs d'entre eux, tels que Hugues de Montfort, Robert de Grandmesnil, Gislebert de Brionne, sont dès lors devenus historiques; car, vers ce temps-là, les familles nobles adoptèrent presque universellement, pour distinguer leur race, le nom de leurs seigneuries héréditaires [2]. Le roi Henri prit, à ce qu'on assure, la défense du jeune Guillaume, et lui envoya quelques secours; l'assistance d'Alain, duc de Bretagne, que Robert le Magnifique lui avait donné pour tuteur, fut plus efficace; Alain avait déjà vaincu plusieurs des chefs qui s'étaient déjà révoltés contre Guillaume le Bâtard, lorsqu'il mourut tout à coup en Normandie, le 1er octobre 1040, avec des symptômes qui firent juger qu'il avait été empoisonné. Il ne laissa, pour lui succéder, qu'un fils nommé Conan, âgé de trois ans [3]. Vers le même temps, Hardi Canut, second fils de Canut le Grand, ayant succédé à son frère Harold sur le trône d'Angleterre, rappela dans sa patrie son autre frère, Édouard, fils d'Éthelred et d'Emma de Normandie, leur mère commune. Deux ans plus tard, ce dernier prince, cousin germain de Robert le Magnifique, fut reconnu pour roi d'Angleterre, sous le nom d'Édouard III, ou le Confesseur [4].

[1] Chronicon Alberici Trium-Fontium, p. 350.

[2] Orderici Vitalis. lib. I, p. 221. — Willelmi Gemeticensis. lib. VII, p. 37. — Apud Duchesne, p. 267, seq. Appendix ad. Chron. Fontanellens., p. 17.

[3] Chron. Sancti-Michaelis in periculo maris, p. 29. — Chronicon Kemperlegiense, p. 371. — Hist. de Bretagne, t. I, liv. III, chap. 69, 70, p. 92.

[4] Willelmi Gemetic. Hist. lib. VII, cap. 9, p. 40. — Apud Duchesne Script. Normann., p. 271. — Simeonis Dunelmensis Hist. regum Anglorum, p. 180-181, apud Script. X, Hist. Anglic.

Nous n'avons pu indiquer, parmi les guerres privées, que celles des seigneurs les plus puissants, de ceux qui étaient en pleine jouissance de la souveraineté ; cependant celles des moindres barons et des seigneurs châtelains causaient plus de souffrances encore au peuple, parce que leurs États, tout en frontières, étaient de partout exposés aux incursions de leurs ennemis. Ces guerres, qui se faisaient dans toutes les provinces à la fois, et les violences, les incendies, les pillages, les sacriléges, qui en étaient la conséquence nécessaire, parurent, dans un moment où le zèle religieux avait été ranimé par les souffrances et la misère de la dernière famine, une violation manifeste des lois du christianisme. En raison de ce sentiment, un évêque annonça, vers l'an 1035, qu'il avait reçu du ciel, d'une manière miraculeuse, l'ordre de prêcher la paix à la terre. « Bientôt, dit Glaber, les évêques commencèrent, » d'abord en Aquitaine, puis dans la province d'Arles et la Lyonnaise, » ensuite dans le reste de la Bourgogne, et enfin dans toute la France, » à célébrer des conciles, où assistaient avec eux les abbés et les autres » hommes consacrés à la religion, et tout le peuple. Comme on avait » annoncé que ces conciles avaient pour but de réformer la paix et les » institutions sacrées de la foi, tout le peuple s'y porta avec joie, prêt » à obéir aux ordres des pasteurs de l'Église, non moins que si une » voix du ciel s'était adressée aux hommes de la terre. Chacun, en » effet, était troublé par les fléaux qu'on venait d'éprouver, et doutait » qu'il lui fût permis de jouir de l'abondance qui s'annonçait. On fit » donc, dans ces conciles, une description distribuée par chapitres, qui » contenait l'énumération, d'une part, de tout ce qui était défendu ; » de l'autre, de tout ce que les signataires s'engageaient à ne point » faire, en faisant offrande à la Divinité de leur promesse dévote. Le » plus important de leurs engagements était celui de conserver une » paix inviolable ; en sorte que les hommes de toute condition, à » quelques prétentions qu'ils fussent exposés auparavant, pussent » désormais marcher sans armes et sans crainte : tout brigand, et qui» conque envahirait le bien d'autrui, était soumis, par cette loi, à la » perte de ses biens, ou à des peines corporelles. Plus d'honneur et » de respect devait encore être rendu aux lieux sacrés et aux églises, » et quiconque y cherchait un refuge, de quelque faute qu'il fût cou» pable, devait y demeurer en sûreté, excepté seulement celui qui » aurait violé l'engagement de cette paix. Quant à ce dernier, on » pouvait l'arrêter, même sur l'autel, pour lui faire subir la peine

» qu'il avait encourue. Enfin tous les clercs, les moines et les moinesses
» devaient couvrir de leur garantie ceux qui voyageaient avec eux, de
» sorte qu'il ne fussent exposés à aucune injure. Il serait trop long de
» rapporter tout ce qui fut arrêté dans ces conciles ; mais ceci, du
» moins, est digne de remarque, qu'il fut ordonné par une sanction
» perpétuelle que tout fidèle s'abstiendrait le vendredi de chaque
» semaine de l'usage du vin, et le samedi de celui de la viande, à
» moins qu'une grave infirmité ne l'en empêchât, ou que ce ne fût le
» jour d'une fête solennelle. Celui qui s'en dispenserait pour une autre
» cause, devrait en retour nourrir trois pauvres [1]. »

Lorsque, dans chaque province, un concile provincial avait établi ce qu'on nommait la paix de Dieu, un diacre en donnait communication au peuple. Après avoir lu l'Évangile, il montait en chaire, et dénonçait contre les infracteurs de la paix, la malédiction suivante : « Nous
» excommunions tous les chevaliers de cet évêché qui ne voudront
» point s'engager à la paix et à la justice, comme leur évêque l'exige
» d'eux. Qu'ils soient maudits, eux et ceux qui les aident à faire le
» mal ; que leurs armes soient maudites, ainsi que leurs chevaux,
» qu'ils soient relégués avec Caïn le fratricide, avec te traître Judas,
» avec Dathan et Abiron, qui entrèrent tout vivants dans l'enfer. Et
» de même que ces flambeaux s'éteignent à vos yeux, que leur joie
» s'éteigne à l'aspect des saints anges ; à moins qu'ils ne fassent satis-
» faction avec leur mort, et qu'ils ne se soumettent à une juste péni-
» tence, selon le jugement de leurs évêques. » A ces mots, tous les évêques et les prêtres qui tenaient à leurs mains des cierges allumés, les tournaient contre terre et les éteignaient, tandis que le peuple, saisi d'effroi, répétait tout d'une voix : *Que Dieu éteigne ainsi la joie de ceux qui ne veulent pas accepter la paix et la justice* [2].

Malgré le zèle avec lequel la paix de Dieu avait, en 1035, été prêchée par le clergé et accueillie par le peuple ; malgré les terreurs superstitieuses qui avaient été excitées, pour seconder ce premier cri de l'humanité, la violence qu'il s'agissait de faire aux mœurs nationales était trop grande pour que de tels règlements fussent longtemps observés. La guerre privée, soit qu'on se défendît, ou qu'on voulût se venger, était une sorte d'administration barbare de la justice, dont on ne pou-

[1] Rodulphi Glabri. lib. IV, cap. 5, p. 49.

[2] Concilium Lemovicense secundum in Labbei Concilia generalia. t. IX, p. 891. — Baronius Annal. eccles. ad ann. 1034, p. 116.

vait se passer, lors même qu'on en déplorait les conséquences. Comme personne ne vous faisait droit, il fallait bien se faire droit à soi-même; comme le pouvoir législatif était anéanti, et qu'aucun pouvoir exécutif n'étendait sa protection sur les provinces, il fallait bien que celui qui éprouvait une injustice, en cherchât par ses propres forces le redressement. Aussi, ce que l'évêque Girard de Cambrai avait annoncé était-il arrivé; c'est que les premiers conciles pour la paix de Dieu n'avaient pas tant fait cesser les rapines que multiplié les parjures.

Cependant ceux qui avaient juré la paix étaient convenus qu'ils se rassembleraient au bout de cinq ans, pour aviser aux moyens de la rendre plus stable. Ce fut dans ce but qu'en 1041 plusieurs conciles provinciaux furent convoqués en Aquitaine, et bientôt tout le reste des Gaules suivit l'exemple de cette province. Par une innovation heureuse, on y substitua la *trêve de Dieu* à la *paix de Dieu;* c'est-à-dire, qu'au lieu de s'efforcer plus longtemps d'arrêter l'essor de toutes les passions humaines, et en même temps l'accomplissement de la justice, on prit à tâche de régulariser ces passions, de soumettre la guerre aux lois de l'honneur, de l'humanité et de la compassion, de laisser à ceux qui n'avaient point de supérieurs, l'appel à la force, puisqu'il était impossible de leur donner aucun autre garant, mais de les empêcher de faire jamais de cette force un usage destructif de la société, ou de la tourner contre ceux de qui ils n'avaient point reçu d'injures, et de qui ils ne pouvaient point attendre de redressement.

Nous avons les actes des conciles de Tuluges, dans le Roussillon, d'Ausonne, de Saint-Giles et quelques autres, pour l'établissement de la trêve de Dieu. Ces actes ne sont pas parfaitement uniformes; chaque assemblée d'évêques apportait quelque modification aux lois de la trêve, mais leur principe commun était toujours de limiter le droit de la guerre, et d'interdire, sous les peines ecclésiastiques les plus sévères, même au moment où les hostilités semblent abolir toutes les lois, les actions contraires au droit des gens et à l'humanité. Malgré la diversité de ces actes des conciles, une législation générale finit par être adoptée dans toute l'Europe, sur la guerre et la trêve de Dieu. Les hostilités, même entre soldats, furent limitées à un certain nombre de jours par semaine; certaines classes de personnes furent protégées contre ces hostilités, et certains lieux furent placés sous la garantie d'une neutralité perpétuelle. Cette législation elle-même fut souvent violée, et au bout d'une période assez longue, elle tomba complétement en dé-

suétude. Cependant on doit enrore la considérer comme la plus glorieuse des entreprises du clergé, celle qui contribua le plus à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de commisération entre les hommes, sans nuire à ceux de bravoure, à donner une base raisonnable au point d'honneur, à faire jouir les peuples d'autant de paix et de bonheur qu'en pouvait admettre alors l'état de la société ; à multiplier enfin la population de manière à pouvoir bientôt fournir aux prodigieuses émigrations des croisades.

Tout acte militaire, toute attaque, toute spoliation, toute effusion de sang fut interdite, depuis le coucher du soleil le mercredi soir, jusqu'à son lever le lundi matin ; en sorte que trois jours et deux nuits par semaine furent seuls abandonnés aux violences des guerres et des vengeances. De plus, les jours des grandes solennités religieuses, les saisons de jeûne de l'Avant et du Carême, et les fêtes des patrons, qui variaient avec la dévotion particulière de chaque province, furent également compris dans la trêve de Dieu. Il fut encore convenu que, pendant l'Avent et le Carême, ces longues saisons de jeûne et de paix, personne ne pouvait élever des fortifications nouvelles, ni travailler aux anciennes, à moins qu'il n'eût commencé ce travail quinze jours avant l'ouverture du jeûne. On ne voulait pas que l'un des partis profitât d'une garantie commune, pour changer la proportion de ses forces, et l'on jugeait avec raison, qu'en permettant aux plus faibles de travailler à se mettre en défense, on exciterait les plus forts à violer la trêve.

Les lieux mis sous la sauve-garde perpétuelle de Dieu furent les églises et les cimetières, avec un pourtour de trente pas ecclésiastiques, mais seulement autant que ces églises ne seraient pas fortifiées, et qu'elles ne serviraient pas de refuge à des malfaiteurs qui en sortiraient pour piller. Les personnes auxquelles s'étendit la même sauvegarde furent les clercs, autant qu'ils ne porteraient pas d'armes, les moines et les moinesses. Enfin, le droit de la guerre fut limité par la protection accordée à l'agriculture. Il ne fut plus permis de tuer, de blesser ou de débiliter les paysans de l'un ou de l'autre sexe, ni de les arrêter, si ce n'est pour leurs fautes personnelles, et selon le droit. Les outils de labourage, les paillers, le bétail, les plantations plus précieuses, furent mis sous la protection de la trêve de Dieu. Parmi ces objets, plusieurs ne pouvaient être enlevés comme butin ; d'autres devaient subir le sort de la guerre : mais, quoiqu'il fût permis de les

prendre pour son usage, il était interdit de les brûler ou de les détruire à plaisir [1].

Des peines ecclésiastiques furent établies contre les infracteurs de la trêve, de fréquentes assemblées d'évêques furent chargées de tenir la main à ces règlements, et dans quelques provinces, des officiers de paix, une milice armée et entretenue par une contribution qu'on nomma *paçata* ou *pezade*, dut réprimer les contrevenants. Dans la Neustrie cependant, ou plutôt dans les pays immédiatement soumis à Henri, la trêve de Dieu ne fut point admise. Ce faible monarque, incapable de protéger ou ses sujets ou lui-même, ne s'en opposa pas moins, comme à une usurpation de ses droits, à ce que ses vassaux fussent mis sous toute autre protection que la sienne. Dans le reste de la France, plusieurs saints prêchèrent la trêve de Dieu ; et parmi eux, saint Odilon, abbé de Clugny, paraît avoir travaillé avec le plus de zèle à la faire reconnaître. Enfin, pour qu'il ne lui manquât pas une sanction surnaturelle, on prétendit qu'une maladie nouvelle, qu'on nomma *le feu sacré*, s'était attaché aux réfractaires [2].

[1] Concilium Tulugiense, t. XI, p. 510 et suiv. ; cum animadversionibus. — Hist. gén. du Languedoc, liv. XIV, ch. 9, p. 182, et Preuves, p. 206. — Müller, Geschichte der Schweiz. B. I, ch. XIII, p. 309.

[2] Chronicon Virdunense, p. 145. — Rodulphus Glaber. lib. V, cap. 1, p. 59.

CHAPITRE IX.

Fin du règne de Henri Ier. 1042-1060.

La seconde partie du règne de Henri Ier, depuis l'établissement de la paix de Dieu jusqu'à la mort de ce roi, n'est pas plus fertile en événements que la première. Dans ces dix-huit années on ne saurait, de même, ni trouver une action glorieuse pour le monarque, ni suivre une entreprise à laquelle la nation s'associât fortement. Les yeux de l'historien ne réussissent à démêler un grand caractère ni à la cour ni dans les rangs du peuple, et la série des événements semble même interrompue pour une grande partie de la France. Tous les travaux des érudits n'ont pu, à son égard, découvrir autre chose que les donations, les testaments et la mort des grands personnages qui la gouvernaient, tandis qu'il ne leur a pas été possible de nous donner quelque idée de leurs actions ou de leur caractère. Cependant ce long espace de temps, si dépourvu d'événements, était fertile en résultats. En effet, on ne saurait guère dire ce qu'ont fait les Français sous Henri Ier ; mais on les retrouve, à la fin de son règne, tout autres qu'ils n'étaient à son commencement.

Entre les changements qui signalent cette période, la fixation de la langue n'est pas le moindre. Nous avons vu comment un dialecte corrompu remplaçait le latin pour les gens de la campagne, et comment, dès les temps des petits-fils de Charlemagne, les seigneurs francs ou teutoniques étaient obligés de l'apprendre et de l'employer quelquefois, pour se faire entendre des bourgeois et des paysans. C'était encore néanmoins une langue exclue de la bonne compagnie, un patois qui portait le cachet de l'ignorance, et dont on ne faisait usage qu'en rougissant. Nous sommes arrivé au temps où ce patois devint au contraire

une langue élégante, essentiellement destinée à la chevalerie, à la poésie et à l'amour ; une langue que l'on se glorifia de parler, que l'on importa dans les cours étrangères, et qui servit de lien entre tous les Français. A l'ouïe de cette langue, ces hommes partagés entre plusieurs rois, et un très-grand nombre de princes, sentirent de nouveau qu'ils ne formaient qu'une nation, et qu'ils n'avaient qu'une patrie.

Ce fut, au plus tard, sous le règne de Henri Ier que la langue des Français acquit cette culture et cette prééminence sur les autres dialectes de l'Europe, car en 1043, un prince anglo-saxon, mais élevé en Normandie, Édouard le Confesseur, en montant sur le trône d'Angleterre, fit du français la langue de sa cour [1] ; il prépara ainsi les voies à Guillaume le Conquérant, qui en 1066 en fit la langue légale de l'Angleterre. Dans le même temps, au midi, les chevaliers français, par leurs conquêtes sur les musulmans portaient leur langue jusqu'à l'Èbre.

Il est vrai, qu'à la même époque, on vit se prononcer plus fortement la division de la langue française ou romane, que l'on parlait dans les Gaules, en deux grands dialectes, le roman provençal et le roman wallon. Le nom de roman avait été donné originairement à la langue vulgaire de tous les sujets de l'empire d'Occident. Un même langage avait, en effet, été parlé pendant un temps dans tous les pays situés au midi du Rhin et du Danube. Les invasions des septentrionaux l'avaient cependant refoulé vers le midi ; en même temps elles avaient introduit, au milieu des Romains, les dialectes du Nord, et elles avaient forcément mêlé les deux vocabulaires et les deux grammaires. Pendant la grande oppression de l'Occident, ou la première moitie du moyen âge, la langue teutonique était propre aux maîtres, la langue romane aux esclaves : et ces derniers, accablés d'exactions, méprisés, abrutis, ne pouvant obtenir ni repos ni sécurité, ne pouvant voyager sans être soupçonnés de désertion, ni s'assembler sans être accusés de révolte, ne communiquant les uns avec les autres qu'en tremblant, ne connaissant ni la lecture ni l'écriture, et n'étant ainsi pas moins séparés de leurs ancêtres que de leurs contemporains, oubliaient jusqu'à la langue de leur mère, et conservaient trop peu d'idées pour avoir gardé beaucoup de mots. Durant cette période, du cinquième et du dixième siècle,

[1] Ingulfus Croyland Historia, p. 895, et Scr. fr. t. XI, p. 153.

le latin corrompu, ou le roman existait bien parmi les villageois; mais il variait de village en village, il n'avait ni règles, ni monuments qui le conservassent. L'héritage de la langue latine s'était inégalement réparti entre les provinces : comme des milliers de mots étaient offerts à ceux qui n'en pouvaient employer que des centaines, la même langue s'était divisée en une infinité de lots divers. Chaque province n'avait conservé l'usage que de l'un des synonymes ; de même les mots latins s'étant présentés avec une variété de désinences selon les cas, l'ignorance n'en avait choisi qu'une seule : en France, le nominatif ou plus souvent l'ablatif singulier ; en Italie, le nominatif pluriel ; en Espagne, l'accusatif pluriel. De ce choix fait au hasard entre des éléments communs il était résulté une langue uniforme, qui changeait à chaque lieue, et qui, à peu de distance, n'était plus entendue, quoiqu'elle conservât toujours un air de famille.

L'isolement et l'oppression des villageois avait rendu le roman barbare ; la vie sociale des villes, les besoins du langage, croissant avec l'accroissement de la richesse et de la population, et l'augmentation de dignité et d'importance de ceux qui parlaient ce dialecte, depuis qu'ils pouvaient se défendre, lui rendirent de la souplesse et de la régularité. Les villes avaient toujours été le refuge de la population romane, et par conséquent le berceau de la langue. Mais pendant l'oppression carlovingienne, elles avaient perdu successivement leurs manufactures, leur commerce, leur population ; elles ne contenaient plus que des artisans craintifs et ignorants, qui se confondaient avec les esclaves, tandis qu'un seigneur avait usurpé la citadelle, et en avait fait son château ; et dans cet abaissement, elles n'avaient sur les mœurs nationales guère plus d'influence que les campagnes. Au contraire, depuis que la grande multiplication des châteaux, et le luxe croissant de ceux qui les habitaient eurent créé de nouveaux besoins, les villes appelées à les satisfaire virent renaître leur industrie. Toutes les brillantes armures des chevaliers se forgeaient dans les villes, toutes les parures des nobles dames y étaient tissues, il en était de même de tous les ornements des châteaux et des églises, et de tout ce qui servait à la pompe des tournois. Ces manufactures nouvelles avaient répandu une aisance inconnue au siècle précédent. Les bourgeois avaient commencé à joindre au présent la pensée de l'avenir. Dès qu'ils avaient eu quelque chose à perdre, ils avaient désiré une garantie. Pour défendre leurs métiers et leurs magasins, ils s'étaient accoutumés à manier eux-mêmes ces armes qu'ils

forgeaient pour la noblesse. Ils s'étaient juré réciproquement de se défendre, et ils avaient nommé des chefs, des magistrats, pour diriger leurs efforts réunis ; mais tout ce qui se fait en commun, se fait par le langage ; les compagnies de milice et les conseils de communauté avaient besoin d'un vocabulaire plus riche que les serfs, qui apprenaient seulement à obéir au fouet ou au bâton : le commerce qui étendait ses communications sur toute une province, avait besoin que ce vocabulaire fût compris plus au loin. La langue fut donc en même temps enrichie et répandue ou régularisée par lui.

Le latin avait fourni au roman ses premiers éléments ; le latin lui donna de nouveau des règles et de l'uniformité ; le latin était demeuré la langue de l'Église et de la loi. Le culte public avait forcé les peuples tudesques à faire, pour le latin, l'effort qu'ils n'avaient point fait pour la langue de leurs esclaves : le latin était seul employé pour la prière, dans toutes les villes, dans toutes les cours, dans tous les châteaux ; un membre tout au moins de chaque famille puissante entendait le latin, et c'était un commencement d'uniformité, entre toutes les provinces qui avaient appartenu autrefois à l'empire romain. Sur ce fondement latin les patois des villages se régularisèrent ; les parties disséminées de la langue retrouvèrent leur place dans ce grand cadre ; les mots correspondants, au lieu de s'exclure réciproquement, devinrent synonymes, et le souvenir de la grammaire latine créa la grammaire romane.

Les villageois avaient conservé les éléments de la langue romane ; les bourgeois des villes l'avaient enrichie et répandue, les prêtres lui avaient donné de l'uniformité, les seigneurs des châteaux, à leur tour, lui donnèrent du poli et de l'élégance ; leur isolement à de grandes distances les uns des autres les avait forcés à abandonner l'usage des langues teutoniques. Il est difficile toutefois de fixer l'époque de ce changement, puisqu'elle varie selon les provinces. Ne voyant que leurs vassaux, ils furent réduits à parler comme eux ; mais dès qu'ils eurent changé leurs châteaux en écoles de belles manières, pour les pages et les dames d'honneur, dont ils faisaient en même temps leurs valets et leurs élèves, le beau langage devint une partie essentielle de la *courtoisie* qu'ils leur enseignèrent. Ce fut à la manière de parler, non le latin, réservé pour les *clercs*, mais le roman ou le français, langue des chevaliers, qu'on dut reconnaître un *gentil damoiseau;* ce fut aussi dans les châteaux, dans les rapports journaliers des nobles serviteurs

avec les nobles dames, que la langue acquit ces formes obséquieuses, ce pluriel employé au lieu du singulier, qui indique dans chaque phrase le respect pour la personne à qui l'on parle. Le patois du vilain fut distingué de la langue de cour, de la *lingua cortigiana*, ainsi que l'appelle Dante; mais comme les cours romanes étaient en grand nombre, on reconnut, avec le progrès du temps, quatres langues de cour romanes : deux d'entre elles, la castillane et la sicilienne, furent étrangères à la France, et devinrent le modèle sur lequel se formèrent les autres dialectes de l'Espagne et de l'Italie. Les deux autres se partagèrent la France, sous le nom de roman provençal et de roman wallon.

Le nom de Wallons ou Welches n'est probablement autre que celui des Belges, avec la prononciation plus dure des Allemands. Ceux-ci comprirent sous la dénomination de Welchenland, la Gaule celtique et la Gaule belgique; et les Francs qui commandaient dans ces deux provinces, nommèrent *roman belge* ou wallon la langue parlée par leurs sujets; le nom de *roman provençal* demeura au dialecte des deux autres grandes *provinces romaines*, la Narbonnaise et l'Aquitaine. Le premier reçut ensuite son poli dans les cours du roi français à Paris, du duc des Normands à Rouen, du duc de Bourgogne à Dijon du comte de Champagne à Blois ou à Troyes, et du comte de Flandre à Lille; le le second fut le langage de la cour de Provence, aussi longtemps qu'elle fit sa demeure à Arles : il fut ensuite cultivé, soit dans les comtés formés des débris de cette monarchie, en Provence, en Dauphiné, en Savoie, en Franche-Comté, et dans la Suisse normande; soit dans ceux qui relevaient de la couronne de France, à Toulouse, à Bordeaux, à Poitiers, à Limoges, à Clermont, et dans tous les États moins puissants situés au midi de la Loire, non-seulement jusqu'aux Pyrénées, mais jusqu'à l'embouchure de l'Èbre.

Dans le Nord, les Français, d'après les principes mêmes de leur subordination féodale, reconnurent la langue de la cour de France comme supérieure en élégance à celles de toutes les cours des comtes et des ducs qui relevaient d'elle, et qui s'honoraient d'adopter ses modes : aussi le roman wallon se fixa-t-il d'une manière plus précise, et est-il toujours resté plus uniforme, plus soumis aux règles. Dans le Midi, la cour souveraine des rois de Provence cessa de servir de modèle, dès le temps où le royaume d'Arles fut réuni à celui de la Bourgogne transjurane. La langue propre de Rodolphe et des Conrad

était l'allemand, et leur principale résidence, jusqu'au temps où ils transmirent leur couronne aux empereurs de Germanie, fut la Suisse allemande. Plus de la moitié de la France cependant parlait provençal, et cette moitié comprenait les villes les plus riches, les plus commerçantes et les plus populeuses, les cours les plus élégantes et les plus indépendantes, soit qu'elles relevassent des rois de France ou des empereurs. Leur langue, qui avait suivi les progrès de la richesse, s'était formée la première, s'était raffinée avant le roman wallon, et avait été écrite ou chantée avant qu'on employât ce dernier à la littérature. Les comtes de Provence, de Toulouse et de Poitou, et tous les autres puisants seigneurs du Midi, étaient fort loin de vouloir abandonner leur langage pour celui de la cour de Paris, qu'ils respectaient peu, et avec laquelle ils entretenaient peu de rapports. Ils s'y affectionnèrent au contraire, comme à une marque distinctive et honorable de leur indépendance, ils le cultivèrent avec soin et avec émulation. Ils attachèrent en partie leur gloire à la poésie nouvelle qui servait à le répandre. Ils cherchèrent à donner au premier quelque uniformité au moyen de cette poésie même, qui devenait commune à tout le pays provençal : toutefois leur *roman* se ressentit de leur indépendance réciproque et de leur émulation : il fut plus varié, plus flexible, plus affranchi du despotisme de la mode : il remplaça moins complétement, dans l'usage commun, les patois provinciaux ; aussi, lorsque la langue de cour fut abandonnée, ceux-ci demeurèrent ; dès lors ils ont paru diverger toujours plus, en sorte qu'on a peine à s'apercevoir aujourd'hui que le provençal, le languedocien, le gascon, le catalan, le limousin, le franc-comtois et le savoyard, ne sont que des dialectes d'une même langue.

Toutes les voyelles pouvaient, en provençal, comme en espagnol ou en italien, être ou accentuées ou dépourvues d'accent ; tandis que dans le roman wallon la seule voyelle non accentuée est l'*e* muet. C'est à mon avis le caractère qui distingue le plus les deux langues. Il donne au provençal beaucoup plus de douceur, de variété et d'harmonie. On pourrait s'y tromper en voyant les poésies provençales écrites : les finales sont embarrassées d'une quantité de consonnes qui ne se prononcent presque pas : on s'étonne de l'espèce de pédanterie qui les a introduites dans l'écriture, pour servir à l'étymologie , et non pour peindre les sons. Au reste, on dit qu'il en est de même dans la langue celtique ou gaëlique, également riches de poésies composées dans un temps où on ne l'écrivait pas encore, et dont il est difficile de recon-

naître, la douceur, sous l'amas de lettres inutiles dont elle est embarrassée.

Peut-être devrions-nous rapporter au règne de Henri Ier la composition de quelques-unes des pièces de vers plus anciennes, écrites en roman provençal, que M. Raynouard a récemment publiées [1]; cependant comme elles ne portent aucun caractère qui marque avec précision leur date, nous attendrons, pour nous occuper des progrès de la poésie, qu'ils se lient plus intimement à l'histoire. Toute cette période, qui ne fut point malheureuse, puisque c'est durant son cours que s'accomplirent de grands progrès dans la civilisation, est absolument stérile en événements pour le midi de la France. A peine trouverait-on, pendant toute la seconde moitié du règne de Henri Ier, un fait politique de quelque importance qui appartînt au pays de la langue provençale. Nous en trouverons peut-être un peu plus dans ceux de la langue française, et nous allons tâcher de les exposer. Ceux cependant qui se rapportent uniquement au roi et à son gouvernement, par lesquels nous commencerons, sont en bien petit nombre. Nous chercherons ensuite à rassembler ceux par lesquels deux grands hommes, Henri III, empereur de Germanie, et Guillaume le Bâtard, duc des Normands, influèrent sur la France. Enfin nous suivrons les progrès de l'esprit religieux, et nous exposerons la révolution qui s'opérait dans la discipline de l'Église.

Souvent, dans les monarchies, les historiens s'occupent beaucoup plus de l'histoire domestique des rois, de leurs mariages, de leurs enfants, que des événements qui intéressent le peuple. Henri Ier n'a point eu cet avantage ; son histoire domestique est demeurée complétement obscure, et cependant elle présente quelques singularités dignes de remarque. Nous avons vu que Henri avait été fiancé à Mathilde, fille de l'empereur Conrad le Salique, et que celle-ci mourut en 1034 à Worms, où elle est ensevelie, sans avoir jamais vu la France ni son époux [2]. Nous croyons qu'après cette princesse Henri en épousa une autre, de même nom, parente de la précédente, et nièce de l'empereur Henri III, que les historiens modernes ont pris pour la même personne. Il vécut probablement au moins huit ou neuf ans avec elle, et il en eut une fille, qui mourut avant d'avoir atteint sa cinquième année. Cette seconde Mathilde mourut peu après sa fille en 1044, et fut

[1] Choix des Poésies originales des Troubadours, t. II, p. 134 et suiv.

[2] Wippo vita Chonradi Salici.

ensevelie en France [1]. On ne permet guère aux rois de prolonger leur veuvage, on se hâte toujours de leur représenter qu'ils doivent un successeur à leur peuple, et à eux-mêmes une consolation, et l'on engagea Henri, très-peu de temps après les obsèques de Mathilde, à faire partir l'évêque de Meaux pour aller lui chercher une femme en Russie, presque aux extrémités du monde connu [2].

Jeroslaus, tzar des Russes, père de la princesse Anne, dont on fit choix pour Henri Ier, fut un des plus grands monarques de sa nation ; il s'était distingué dans les guerres civiles de la Russie, et dans celles contre les Polonais. Son aïeul Wlodimir avait, en 988, épousé Anne, fille de Romanus II, empereur de Constantinople. Jeroslaus descendait ainsi, par les femmes, de l'illustre maison de Macédoine [3]. Il paraît qu'il désirait s'allier aussi aux maisons chrétiennes de l'Europe occidentale, et qu'il fit offrir sa fille à l'empereur Henri III [4]. Celui-ci lui préféra Agnès de Poitiers, fille de Guillaume IV, duc d'Aquitaine, qu'il épousa en 1043, à Besançon, en présence de vingt-huit évêques [5]. Cette négociation révéla cependant à la France l'existence, non-seulement de la princesse Anne, mais même des Russes, dont il est probable que la cour de Henri Ier n'avait encore jamais entendu parler. Ce roi, découragé par la perte des deux premières princesses, qui ne lui avaient point donné de fils, sentant qu'il avançait en âge, et attribuant leur mort prématurée à un jugement du ciel, parce que, sans s'en douter, il s'était trouvé peut-être apparenté avec elles dans quelqu'un des degrés prohibés par les lois canoniques, résolut de chercher une femme si loin de lui, qu'il fût bien sûr de n'avoir avec elle aucune sorte de parenté. Gautier, évêque de Meaux, et Wascelin de Chaulny, avec une suite nombreuse, se rendirent de sa part à Kiovie, résidence du tzar des Russes, et en ramenèrent la princesse Anne, avec des

[1] Histor. Franciæ fragm., ann. 1108 scriptum, p. 161. — Excerptum Historicum, p. 157.

[2] Excerptum ex collectione Freheri, p. 515. — Script. franc. t. XI, p. 157.

[3] Basile le Macédonien, qui fut élevé à l'empire le 24 septembre 867, avait vécu auparavant dans la condition la plus obscure. Il prétendait cependant, non-seulement être issu des Arsacides, mais même pouvoir établir sa descendance, par les femmes, des anciens rois de Macédoine. Il est assez remarquable que le nom de Philippe, encore usité dans la maison royale de France, y ait été introduit d'abord comme un souvenir de parenté avec le père d'Alexandre le Grand. Constantinus Porphyrogenitus in vita Basilii Macedonis, cap. 1, 2 et 3. Byz. Ven. t. XVI, p. 98. — Edit. du Louvre, p. 133. — [4] Lamberti Schafnaburg. p. 59.

[5] Chron. Virdunense, p. 145. — Rodulphi Glabri. lib. V, cap. 1, p. 60.

présents considérables. La longueur du voyage, la différence infinie dans les mœurs, le langage, les opinions, entre les Français du onzième siècle et les Russes, rendaient cette alliance fort extraordinaire, et ne semblaient pas lui promettre beaucoup de félicité. Aussi la reine Anne, épousée dans une cour plénière des seigneurs du royaume, fut, à ce qu'on assure, toute dévote à Dieu, et pensa bien plus à l'éternité qu'aux choses présentes [1].

Si l'époque du mariage de Henri Ier est fort incertaine, celle de la naissance de ses enfants l'est moins : Anne de Russie lui donna trois fils. Philippe, qui devait lui succéder, naquit seulement en 1053, dans la vingt-deuxième année du règne de son père. Robert mourut en bas âge, et Hugues fut ensuite comte de Vermandois [2]. Cette naissance si tardive de ses enfants détermina Henri, dont la puissance avait toujours été chancelante, à faire sacrer de bonne heure son fils aîné, pour tâcher de la raffermir, et fixer ainsi l'ordre de la succession. Philippe avait seulement entre six et sept ans, lorsqu'une assemblée des prélats et des grands du royaume fut convoquée pour le 23 mai 1059, jour de la Pentecôte, dans l'église de Reims. L'archevêque de Reims, Gervais, devait y jouer le principal rôle, secondé par les deux archevêques de Sens et de Tours, et par deux légats du pape, que le hasard avait alors amenés en France. Vingt évêques de France et d'Aquitaine, et vingt-neuf abbés des plus riches monastères, tenaient le premier rang dans l'assemblée. On avait placé ensuite Gui Geoffroi, duc d'Aquitaine, le seul des grands seigneurs regardés comme pairs du roi qui se trouvât à la cour, avec Hugues, fils et député du duc de Bourgogne, et les ambassadeurs du comte Baudoin de Flandre et du comte Geoffroi d'Anjou. Le duc de Normandie, les comtes de Champagne et de Toulouse n'y parurent ni par eux-mêmes ni par leurs députés. Rien n'indiqua dans l'assemblée qu'on reconnût six pairs laïques du royaume comme supérieurs au reste des grands. Des vassaux d'un moindre rang, les comtes

[1] La date elle-même de cette alliance est fort incertaine. Le Fragm. Hist. Franciæ, p. 161, indique l'année 1044 ; un autre, p. 519, indique l'année 1032 ; un troisième, Chronicon Vezeliacense, p. 584, l'année 1036. Le Chronicon Floriacense, p. 159, la place après le secours donné aux Normands en 1047 ; le Chronicon Andegavense, p. 29, à l'année 1051 ; c'est aussi celle que fixe Vita Sancti Liberti Cameracensis, p. 481.

[2] Chron. Sancti-Petri Catalaun., ann. 1053, p. 344. — Miracula Sancti Benedicti Abbatis, p. 486. Chron. Alberici Trium Fontium, ann. 1052, p. 355.

de Valois, de Vermandois, de Ponthieu, de Soissons, d'Auvergne, d'Angoulême, de Limoges, et cinq autres dont les seigneuries ne nous sont pas connues, y siégeaient avec les puissants comtes que nous avons déjà nommés; les chevaliers et le peuple joignirent leurs acclamations à celles des grands. On ne vit dans cette circonstance aucun autre indice d'une élection nationale, ou de l'exercice d'un droit populaire : le sacre de Philippe fut plutôt une cérémonie ecclésiastique, dans laquelle l'archevêque Gervais eut soin d'établir les droits exclusifs de ses prédécesseurs, les archevêques de Reims, *à l'élection et à la consécration* des rois français, droits fondés sur la concession de saint Remi et du pape Hormisdas; il exigea ensuite du jeune prince qu'il couronna, un serment qui pouvait servir de garantie au clergé, et nullement à la France. « Moi Philippe, dit cet enfant, qui avec la grâce » de Dieu serai bientôt roi des Français, je promets devant Dieu et ses » saints, le jour de mon ordination, que je conserverai à chacun de » vous ses priviléges canoniques, la loi qui leur est due, et la justice; » qu'avec l'aide de Dieu je vous défendrai autant que je le pourrai, ainsi » qu'un roi doit défendre tout évêque dans son royaume, et toute église » qui lui est commise ; je promets aussi que j'accorderai au peuple » qui m'est confié une dispensation des lois consistante avec le droit. « Après avoir lu à haute voix et signé cette déclaration, Philippe la remit entre les mains de l'archevêque, qui en retour déclara qu'avec le consentement de son père Henri, il l'élisait pour roi : les prélats, les grands, les chevaliers et le peuple répétèrent ensuite à trois reprises *Laudamus*, *volumus*, *fiat*. Nous le louons, nous le voulons, qu'il en soit ainsi [1].

Durant les dix-huit dernières années du règne de Henri Ier, aucun événement ne causa plus d'agitation à la cour de France et dans la ville de Paris, que la controverse excitée en 1052, sur la réalité des reliques que l'on offrait, dans l'abbaye de Saint-Denis, à l'adoration du peuple. Les Français ne doutaient point que le corps de saint Denis l'Aréopagite, patron de la France, n'y fût conservé, avec ceux de saint Rustique et saint Éleuthère. Tout à coup ils apprirent que des prêtres allemands venaient d'exposer ce même corps à la vénération du pape Léon IX, qui se trouvait alors en Allemagne. Le clergé de

[1] Coronatio Philippi I, p. 32. — On croit que cette relation fut écrite et déposée dans les Archives de Reims par l'archevêque Gervais lui-même.

Ratisbonne prétendait que ce corps lui avait été remis par l'empereur Arnolphe, qui, n'étant jamais entré en France, n'avait pu l'enlever à Paris; qu'il s'était trouvé bien entier, à la réserve d'une petite particule enlevée à la main droite; qu'il était parfaitement reconnaissable; que de nombreux miracles avaient prouvé son identité, et que le pape Léon IX, qui joignait à l'infaillibilité d'un chef de l'Église celle d'un saint, l'avait si bien reconnu qu'il venait d'écrire au chapitre de Saint-Denis, pour consoler ces bons religieux de leur perte [1].

Le roi Henri et l'abbé Hugues, de Saint-Denis, se hâtèrent d'aller reconnaître les cachets apposés sur les tombeaux des saints; ils les trouvèrent bien entiers; les reliques enfermées dans ces tombeaux étaient garanties par trois serrures qu'y avait fait mettre le roi Dagobert; d'ailleurs des miracles journaliers, opérés au pied de ces châsses, attestaient qu'elles contenaient toujours les mêmes ossements sacrés. Pour détromper cependant le pape, et tranquilliser et la cour et la France, Henri résolut de faire ouvrir les tombeaux de Saint-Denis : il se regardait lui-même comme un trop grand pécheur pour assister à cette cérémonie; mais il députa à cet effet son frère Eudes, celui que son imbécillité avait fait écarter du trône, et auquel, pour la même cause, il avait pardonné sa révolte, en le retirant de la prison d'Orléans; en même temps il convoqua comme témoins un grand nombre de prélats, de comtes et de chevaliers. Devant cette assemblée imposante, les châsses des martyrs furent ouvertes le 9 juin 1053; et à l'instant le corps de saint Denis l'Aréopagite fut reconnu; car, dit la chronique de Saint-Denis, « tous furent maintenant remplis de si très-grande » odeur, qu'ils disaient que nulle épice, ni nulle odeur aromatique ne » pouvait si suave fleurer. » Dès lors il demeura hors de doute que le corps de saint Denis reposait toujours en France, dans la chapelle de son nom; sans rien préjuger sur le même corps qui peut reposer aussi en même temps dans la chapelle de Ratisbonne [2].

En attachant plus longtemps nos regards sur Henri Ier, nous n'en apprendrions pas davantage ou sur sa cour, ou sur son règne. Il reparaîtra quelquefois incidemment dans le compte que nous allons rendre des révolutions de la Lorraine, de la Flandre et de la Normandie, ou

[1] Diploma Leonis IX, in Baron. Annal. eccles., 1052, p. 192.

[2] Grandes Chroniques de Saint-Denis, ch. 6 et 7, p. 405, 409. — Epistola Haymonis de Detectione corporum, p. 471. — Baronii. Ann., 1052, p. 192, 194. — Pagi critica in eumd., p. 192.

dans celui des affaires de l'Église auxquelles il prit part ; mais il n'est nulle part un agent principal, et ses actions sont trop brièvement racontées pour nous faire comprendre ou son caractère ou sa politique.

Henri III, empereur d'Allemagne, qui était reconnu pour souverain par une partie considérable de la France (1046), et qui y avait augmenté son influence en 1043, par son mariage avec la fille du duc d'Aquitaine, n'était pas en tranquille possession de l'ancien royaume de Lorraine, qui comprenait la moitié de ses États français. Godefoid le Hardi, fils et frère des derniers ducs de Basse Lorraine et de Brabant, et prétendant lui-même à ce duché, que l'empereur voulait lui ôter, s'était ligué avec Baudoin V de Lille, comte de Flandre, et Thierri IV, comte de Hollande. Tandis que Henri III était engagé dans son expédition d'Italie, où il reçut à Rome la couronne impériale, le jour de Noël de l'année 1046, ces trois seigneurs prirent les armes contre lui dans les Pays-Bas : ils s'adressèrent en même temps à Henri de France, pour l'engager à profiter de cette circonstance, et à réclamer le royaume de Lorraine, qui, aussi bien que le palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, avait appartenu à ses prédécesseurs. Les évêques et les seigneurs qui se trouvèrent à la cour, sollicitaient le roi d'accepter ces offres, de les conduire à une guerre nationale, et de profiter de l'ardeur belliqueuse que la chevalerie avait réveillée parmi les Français, pour augmenter son héritage, mais tandis que Henri délibérait, il reçut une lettre de Waso, évêque de Liége, sujet de Henri III, qui lui représentait qu'un roi, aussi bien qu'un particulier, se rendait coupable de vol, lorsqu'il enlevait la propriété d'autrui ; que lorsqu'il le faisait à l'aide d'une armée nombreuse, il se rendait encore responsable de tous les meurtres, de tous les incendies et de tous les pillages, qui étaient la conséquence nécessaire de la guerre. Le roi de France n'avait entretenu qu'à regret des projets qui troublaient son repos ; il se hâta de rassembler les évêques de son conseil, et leur fit lire la lettre de Waso. « Voilà un vrai prêtre, leur dit-il, voilà un vrai évêque ; étranger, » il a donné à un étranger un conseil plus sage que mes vassaux ne » m'avaient donné à moi, leur seigneur, auquel ils étaient liés par » leur serment de fidélité [1]. »

Le roi ayant, d'après ces conseils, refusé tout secours aux seigneurs Lorrains, l'empereur vint les attaquer dans l'année 1048. Il était résolu

[1] Gesta episcoporum Leodiensium, t. XI, p. 10.

d'enlever l'une et l'autre Lorraine à Godefroid le Hardi ; il investit de la Lorraine supérieure Gérard d'Alsace, ancêtre de ces ducs de Lorraine qui, dans le siècle dernier, sont montés sur le trône d'Autriche ; en même temps il eut dans l'automne une entrevue à Ivoy, au pays Messin, avec le roi de France, pour l'affermir dans ses vues pacifiques [1]. Godefroid, frappé d'excommunication par le pape Léon IX, vint enfin, en 1050, faire sa soumission à l'empereur, à Mayence [2]. Baudoin de Flandre, qui avait résisté plus longtemps, fut à son tour obligé de se rendre à Aix-la-Chapelle, de donner des otages, et de se soumettre à l'empereur. En sorte que cette guerre, qui avait commencé avec quelque apparence d'augmenter le pouvoir de la France, se termina au contraire en mettant le premier des comtes français dans une dépendance de l'empereur, où n'avaient jamais été ses ancêtres [3].

Henri III, mécontent de ce que le comte de Flandre avait fait épouser à son fils l'héritière du comté de Hainault, attaqua de nouveau Baudoin en 1054, et ravagea encore une fois les Pays-Bas. Il eut aussi, à l'occasion de cette guerre, une nouvelle entrevue avec le roi de France à Ivoy, et il semble que ce dernier, se réveillant cette fois de son assoupissement, témoigna avec vivacité son mécontentement de ce que les Allemands dévastaient ainsi les terres d'un des premiers seigneurs du royaume de France ; qu'il reprocha même à Henri III, d'une manière offensante, de l'avoir trompé, et qu'il réclama, comme étant à lui, la couronne de Lorraine ; mais dans la nuit qui suivit cette entrevue, Henri Ier, effrayé de sa propre audace, quitta furtivement Ivoy, et ne donna aucune suite à ses réclamations [4]. Baudoin de Lille, et Godefroi de Lorraine, quoique abandonnés par le roi des Français, ne perdirent point courage : leur résistance dura autant que le règne de Henri III ; lorsque, par l'entremise du pape, ils se pacifièrent, en 1057, avec son successeur, le jeune Henri IV, à une diète générale assemblée à Cologne, ils le firent de même sans l'assistance du roi des Français. Baudoin acquit dans cette occasion le pays situé entre la Dendre et l'Escaut,

[1] Hermanni Contracti Chron., p. 20, ann. 1048. — Hist. Andagini Monasterii, p. 149. — Chron. Lobiense, p. 415.

[2] Lamberti Schafnaburg, p. 60. — Chron. Saxonicum., p. 215.

[3] Hermannus Contractus ad ann. 1049, p. 20.—Mascovius, Commentarii, lib. V, cap. 43, p. 333.

[4] Lamberti Schafnaburg., t. XI, p. 61. — Vita Sancti Lietberti episcopi Cameracensis, p. 481. — Balderici Chron. Cameracense, cap. 67, p. 125. — Sigeberti Gemblacens. Chr., p. 164. — Mascovii Comment., lib. V, cap. 54, p. 549.

le comté d'Alost et le château de Gand, dont il fit hommage à l'empereur [1]. Godefroi, au contraire, renonça à ses prétentions sur la Lorraine ; mais il fut confirmé dans la jouissance de la Toscane et des autres États d'Italie qu'il tenait de sa femme, la puissante Béatrix, mère de la comtesse Mathilde. Béatrix, qui était prisonnière de l'empereur, fut rendue à son mari, et avec elle il alla s'établir à Lucques [2].

Tandis que le roi des Français abandonnait peu à peu tous les droits de sa couronne, et que sa mollesse le rendait d'autant plus méprisable aux yeux de ses sujets, qu'elle contrastait plus avec l'esprit chevaleresque et l'activité de son siècle, un jeune prince bâtard qui devait bientôt fonder une monarchie rivale de la France, développait en Normandie, au milieu des guerres civiles, l'audace, la constance, la ruse et la cruauté qui facilitèrent plus tard ses conquêtes. De sa huitième à sa vingtième année, Guillaume s'était maintenu au milieu des turbulents barons normards, plutôt par leur jalousie les uns des autres que par leur respect pour lui, ou par ses propres forces. Trop jeune et trop faible pour leur résister, il cédait à leur violence, et si les seigneurs normands ne respectaient pas son autorité, ils n'en préféraient pas moins son régne nominal à celui d'un maître plus redoutable. Mais en 1047 Guillaume le Bâtard parvint à sa vingtième année, et dès qu'il déploya sa valeur, son adresse, son activité pour faire valoir ses droits comme duc des Normands, il excita aussi plus de jalousie, et donna lieu à des projets plus formels de le dépouiller. Renaud, fils d'Otte Guillaume, comte de Bourgogne ou Franche-Comté, avait épousé une fille de Richard II, duc de Normandie, et prétendait devoir succéder à ce grand fief de préférence à un bâtard. Son second fils, Guido, qui avait reçu de Robert le Magnifique des fiefs considérables en Normandie, se mit à la tête d'un soulèvement presque universel de la noblesse contre Guillaume. On prétend que l'armée des insurgés était forte de trente mille hommes. Guillaume, de son côté, trouva dans cette province belliqueuse des soldats dévoués. Cependant, avant de les mener au combat, il vint à Poissy, pour avoir, avec le roi de France, une conférence ; il lui rappela les services que ses ancêtres n'avaient cessé de rendre aux Capétiens, et il en obtint un renfort de trois mille hommes, qu'il paraît

[1] Sigeberti Gemblacens., p. 164. — Vita Sancti Lietberti, p. 481. — Alberici Trium Fontium Chronicon, p. 356. — Oudegherst, Ann. et Chr. de Flandre, ch. 39, 4o, f. 77, 78.

[2] Alberici Chron., p. 356.

que Henri lui amena lui-même. Guillaume rencontra le comte Guido au Val des Dunes, et obtint sur les rebelles une victoire complète. Son adversaire, après s'être réfugié dans la forteresse de Roquedrille au comté de Brionne, fut obligé, faute de vivres, de la rendre par capitulation, et de se retirer en Bourgogne [1].

Guillaume de Normandie avait à peine soumis ses ennemis domestiques, lorsqu'il fut attaqué, en 1048, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, qui lui enleva le château de Domfront. Cependant la rapidité de Guillaume laissait rarement à ses adversaires le temps de profiter de leurs avantages. Il vint assiéger les Angevins qui tenaient garnison dans Domfront. Le château, reposant sur des rochers escarpés, était trop fort pour qu'il pût l'attaquer avec des machines de guerre : il se contenta donc de le bloquer ; mais averti par ses espions que le château d'Alençon était mal gardé, il partit de nuit de son camp, surprit Alençon, et tira une cruelle vengeance des soldats qui lui avaient donné le surnom de Corroyeur, à cause du métier qu'avaient fait les parents de sa mère ; il en fit saisir trente-six, auxquels il fit couper les deux pieds et les deux mains, et qu'il laissa périr ainsi misérablement ; puis, revenant en toute hâte devant Domfront, il inspira aux assiégés une telle terreur qu'ils capitulèrent aussitôt [2].

En 1051, Guillaume alla faire visite à son cousin Édouard III en Angleterre. Déjà l'ambition des Normands se dirigeait vers cette belle île ; Édouard III, élevé au milieu d'eux, et ayant adopté leur langue et leurs mœurs, ne s'entourait que de favoris normands. Il avait donné à des ecclésiastiques normands l'évêché de Londres et l'archevêché de Cantorbéry ; il en appelait d'autres à la défense de sa personne ; il comptait sur eux pour le protéger contre le comte Goodwin, le plus puissant des barons anglo-saxons, qu'il sentait plus maître que lui dans son royaume. Il avait épousé la fille de ce seigneur, et il s'était ensuite éloigné d'elle par un imprudent vœu de chasteté. Ce fut en se refusant

[1] Archidiac. Huntindon. Hist., p. 207. — Orderici Vitalis, lib. II, p. 227 ; lib. VII, p. 247. — Gesta Guillelmi Ducis Normann., p. 76. — Willelmi Gemeticensis, lib. VII, cap 17, p. 43. — Roberti de Monte accessio ad Sigebertum, p. 166. — Quelques abréviateurs font une part plus brillante à Henri, auquel ils attribuent tout l'honneur du combat. Chron veter. excerptum, p. 159. — Fragm. Hist. Franc., p. 161. — Chron. Sancti-Petri vivi Senon., p. 196. — Chron. Senon. Sanctæ-Columbæ, p. 292.

[2] Willelmi Gemeticensis Hist., lib. VII, cap. 18, p. 44, et apud Duchesne, Script. Norm., p. 276.

à avoir des enfants de la fille de Goodwin qu'Édouard le Confesseur fit naître, pour la première fois dans le cœur de Guillaume, l'espoir de lui succéder. Toutefois sa partialité pour les Normands les exposa à toute la jalousie des Anglais, et elle détermina le comte Goodwin à exiger, en 1052, que tous les natifs de Normandie fussent expulsés d'Angleterre[1].

Lorsque Guillaume songea à se marier, il rechercha une femme qui lui assurât une puissante alliance; il demanda Mathilde, fille de Baudoin de Lille, comte de Flandre. Celui-ci était alors en guerre avec l'empereur, et le pape, tout dévoué à Henri III, interdit aux deux seigneurs de contracter cette alliance. Les sujets de Guillaume étaient les plus belliqueux de tout l'Occident; ceux de Baudoin, les plus industrieux et les plus riches; leur union paraissait redoutable à l'empereur : mais Guillaume ne tint aucun compte de ses menaces ou de celles du pape : il se rendit à Bruges en 1053. Averti que Mathilde avait déclaré qu'elle n'épouserait jamais un bâtard, il l'attendit à la sortie de l'église, la supplia, l'effraya, et, s'il en faut croire la Chronique de Tours, la battit, jusqu'à ce qu'il eût obtenu son consentement. Par ce mariage, Guillaume se trouva neveu du roi de France; car Mathilde était fille d'Adèle de France, sœur de Henri[2].

Loin cependant de resserrer en se mariant sa précédente alliance avec le roi de France. Guillaume fut presque aussitôt après appelé à le combattre (1054). Un frère naturel de son père, Guillaume, comte d'Arques, s'était, depuis le commencement de son règne, signalé parmi les plus actifs de ses ennemis. Le duc lui avait enfin enlevé son château, et l'avait exilé de Normandie; mais le comte d'Arques, ayant cherché un refuge chez les seigneurs français du voisinage, était parvenu à leur inspirer ses passions. Les Normands leur étaient odieux; les Français étaient jaloux de leur réputation de bravoure; ils désiraient avoir occasion de se mesurer avec eux, et ils engagèrent le faible Henri à fournir de l'argent au comte d'Arques, et à lui promettre des secours. Celui-ci, ayant gagné les gardiens du château dont son neveu l'avait dépouillé, s'en fit livrer les portes, et vint s'y établir avec environ trois cents aventuriers, auxquels il promit, au lieu de solde, le pillage

[1] Ingulfi abbatis Croylandensis Hist. monast. sui, p. 153. — Rogerii de Hoveden Annales Anglici, p. 511.

[2] Chronic. Turonense, p. 348. — Willelmi Gemeticensis, Monachi Hist. Normannorum., lib. VII, cap. 277, apud Duchesne.

des campagnes voisines. Guillaume ne voulut pas leur donner le temps de s'enrichir par ces brigandages; et avant même d'avoir rassemblé une armée suffisante, il se présenta devant Arques pour l'assiéger. Mais tandis que ses hommes d'armes venaient successivement le rejoindre, il apprit que Isembert, comte de Ponthieu, et Hugues Bardolphe, marchaient au secours des assiégés avec une armée française, et que le roi lui-même faisait mine de s'approcher aussi. Le duc Guillaume voulait aussi longtemps qu'il dépendrait de lui, éviter de combattre son suzerain. Il resta donc au siége d'Arques; seulement il détacha de son armée quelques-uns de ses barons normands, qui dressèrent aux Français une embuscade, où le comte de Ponthieu fut tué, et Hugues Bardolphe fait prisonnier. A cette nouvelle, le roi se retira sans avoir vu les Normands, et Guido, frère du comte de Ponthieu, qui avait surpris le château des Moulins, se hâta de l'évacuer [1].

Avant la fin de l'année, Henri voulut laver l'affront qu'il lui semblait avoir reçu en Normandie. Il appela tous ses vassaux au service militaire, et il en forma deux armées, l'une au nord, l'autre au midi de la Seine : il se trouva lui-même à la seconde, dont il abandonna la direction à Geoffroi Martel, comte d'Anjou, le plus renommé pour sa bravoure et son bonheur entre les grands seigneurs de France. Le frère du roi, Eudes de France, qu'il avait mis sous la tutelle de Raoul ou Rodolphe, le grand chambellan, commandait l'armée au nord de la Seine.

Guillaume était un zélé partisan du système féodal, sur lequel reposait sa propre puissance; il voulait, autant que possible, éviter de montrer à ses vassaux un sujet combattant contre son souverain. Il se chargea donc d'observer l'armée royale, de l'empêcher de s'étendre, et de la tenir en respect sans l'attaquer; tandis qu'il donna commission au comte d'Eu, à Hugues de Montfort, Hugues de Gournay, et Guillaume de Crespigny, de traiter l'armée d'Eudes avec moins de ménagements. Celui-ci était entré par le Beauvaisis en Normandie, et il avait pénétré jusqu'aux pays des Caux, ravageant tout autour de lui, lorsque les quatre barons trouvèrent à Mortemer l'armée française dans le désordre qui suit un pillage. Quelques-uns des soldats étaient ivres, d'autres entourés des femmes qu'ils avaient enlevées aux villageois; aucun ne semblait s'attendre à un combat; Eudes ne le refusa point

[1] Willelmi Malmesbur. lib. III, p. 179.

cependant ; mais, bientôt effrayé de la vivacité de l'attaque des Normands, il donna le premier l'exemple de la fuite. Pendant qu'il s'éloignait de toute la vitesse de son cheval, sa noblesse continua à se défendre jusqu'à trois heures après midi ; aussi la plus grande partie périt-elle dans le combat, et les autres furent presque tous faits prisonniers. Ce fut le sort, entre autres, de Guido, qui avait succédé à son frère dans le comté de Ponthieu, et qui avait espéré de le venger. Il faisait nuit lorsque le duc Guillaume reçut la nouvelle de la victoire de ses troupes, et il était avec son autre armée, à peu de distance de celle du roi. Il ordonna aussitôt à son héraut d'armes de s'approcher du camp de Henri et d'appeler les gardes d'une voix de stentor : « Dites à votre roi, cria celui-ci, que mon nom est Robert » de Toënes, et que je lui porte une lugubre nouvelle. Conduisez vos » chars à Mortemer, pour y charger les cadavres de ceux qui vous » sont chers ; car les Français sont venus contre nous éprouver l'art » militaire des Normands, et ils l'ont trouvé bien meilleur qu'ils ne » l'auraient voulu. Eudes, leur chef, a pris honteusement la fuite, le » comte de Ponthieu est prisonnier, presque tout le reste est tué ou » captif ; il y en a bien peu que la rapidité de leurs chevaux ait pu » mettre en sûreté. C'est le duc des Normands qui fait donner cet avis » au roi des Français. » Henri, frappé du désastre, et effrayé de la manière dont il lui était annoncé, ordonna aussitôt la retraite, et ramena son armée en France sans avoir combattu [1].

Après quatre ans de repos, Henri fit encore en 1058 une irruption en Normandie, à l'instigation du comte d'Anjou : il y assiégea le château de Tillières ; mais à son retour il perdit la moitié de son armée, dans une embuscade qui l'attendait à la chaussée de Varville [2]. L'année suivante, lorsqu'il se disposait à faire sacrer son fils Philippe, il voulut auparavant se réconcilier avec les Normands, qui, étant ses plus proches voisins, pouvaient être aussi ses plus dangereux ennemis. Il envoya les évêques Letzelin de Paris, et Foulques d'Amiens, à Rouen, pour traiter avec Guillaume, qui, de son côté, désirait la paix. Nous savons qu'elle se fit sans difficulté, mais nous n'en connaissons point les conditions. Cependant les brigandages et les incendies qui avaient

[1] Willelmi Gemeticensis Hist., 47, apud Duchesne. L. VII, cap. 24, p. 281. — Willelmi Malmesbur. lib. III, p. 179.

[2] Hist. d'aucuns des ducs de Normandie, p. 317. — Diploma Henrici I Monasterio Sancti-Germani, p. 598.

ruiné l'une et l'autre frontière se trouvèrent dès lors interrompus pour un peu de temps [1].

Si les événements politiques eurent peu d'importance durant les dix-huit dernières années du règne de Henri Ier, l'histoire religieuse de la même période mérite de notre part une plus grande attention. Elle nous montre cette fermentation des esprits, caractère du moyen âge, qui se portait tour à tour sur les objets, et à laquelle l'Europe dut les progrès en tout genre qu'elle n'a cessé de faire depuis l'an mille : elle nous montre encore la religion catholique, malgré ses prétentions à l'unité de croyance, se partageant successivement sur toutes les questions qu'elle examinait, expliquant de mille manières chacun des articles de sa confession de foi, et ne conservant cette unité orthodoxe à laquelle elle attache du prix, que parce que, à chaque dissentiment, la majorité écrasait la minorité, ou que, dans le langage ecclésiastique, l'orthodoxe extirpait l'hérésie par le fer et le feu. Elle nous montre enfin l'Église réformant sa discipline, et recevant du pouvoir séculier une organisation plus forte, qu'elle tourna bientôt contre lui.

Le réveil de l'esprit avait fait pulluler dans tout l'Occident de hardis et ingénieux réformateurs, qui cherchaient un remède aux maux qu'éprouvait alors l'espèce humaine. Ils dirigèrent d'abord leurs regards vers l'enseignement religieux, parce qu'il était en même temps et le premier des intérêts spirituels et le plus efficace des moyens de gouvernement. Ils avaient vu de toutes parts des abus effrayants, et dans la doctrine de l'Église, presque entièrement pervertie, et dans les mœurs du clergé, qui s'abandonnait à tous les désordres des gens de guerre, et dans la pratique commune des fidèles, qui, mettant les observances à la place des vertus, et la pénitence au lieu de la soumission au devoir, s'étaient entachés de tous les vices, et s'étaient débarrassés de tous les remords. Ils essayèrent de toute leur puissance de changer ces désordres universels. L'enseignement d'une doctrine autre que celle que professait l'Église était dangereux, puisqu'il aurait été immédiatement puni comme une hérésie. Cependant cette doctrine existait en secret pour les adeptes, que leurs ennemis flétrissaient du nom de nouveaux manichéens. Ils entreprirent avec plus de courage de prêcher la réforme des mœurs par leur exemple ; et comme ils accusaient le commun des chrétiens d'être tombé dans la dissolution, ils essayèrent

[1] Chronic. Fiscamnense, p. 394. — Mabillonius Annal. Bened., t. IV, p. 392. — Willelmus Gemeticensis, lib. VII, cap. 28, p. 285.

au contraire de se signaler par leur austérité : ils s'abstinrent, dans leur nourriture, de l'usage de tout ce qui avait eu vie ; ce régime sévère, qui se manifestait par la pâleur de leurs visages, au lieu d'inspirer du respect, ou tout au moins de la compassion, les exposa bientôt au danger auquel ils avaient cru échapper en ne dogmatisant point.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, soupçonnant qu'un grand nombre de ces hérétiques existaient dans son diocèse, s'adressa au même Waso, évêque de Liége, qui avait détourné Henri Ier de la guerre, et que sa réputation de sainteté rendait l'oracle des autres prélats, pour lui demander s'il ne convenait pas de faire périr les manichéens par le glaive. Waso, en qui la sainteté s'alliait à une douceur de caractère et à une sagesse bien rares parmi ses confrères, lui écrivit « d'imiter » plutôt le Sauveur, et de tolérer ceux qui s'écartaient de la religion » chrétienne. Que ce qui n'est que poudre cesse de juger, après avoir » entendu le jugement de celui qui la condamne. Ne cherchons point » à leur ôter la vie par le glaive de la puissance séculière, et n'ou» blions pas que nous, qui nous appelons évêques, n'avons pas reçu » dans notre ordination le glaive des séculiers.

» Cet homme de Dieu, ajoute l'écrivain, ami de Waso, s'efforçait » d'autant plus d'inculquer cette doctrine, à l'exemple de saint Martin, » qu'il voulait mettre un frein à la cruauté précipitée des Français, » toujours avides de carnage ; car il avait appris qu'ils prétendaient » distinguer les hérétiques à leur seule pâleur, affirmant que quicon» que pâlissait, s'abstenait de viande, et était certainement hérétique. » Par ce mélange d'erreur et de fureur, un grand nombre de vrais » catholiques avaient été envoyés à la mort (1046) [1]. »

Au reste, il était injuste d'accuser les seuls Français d'un esprit de persécution qui appartenait alors à toute l'Église, et qui se retrouvait chez toutes les nations. « Six ans plus tard, en 1052, dit Hermann » Contract, l'empereur Henri III vint célébrer les fêtes de Noël à » Gotzlar : là, on découvrit quelques hérétiques qui avaient en hor» reur toute nourriture animale ; c'était une des erreurs de la secte » manichéenne. De peur que cette contagion hérétique, qui déjà ser» pentait au loin, ne souillât de nouveaux prosélytes, Henri, du con-

[1] Gesta episcopor. Leodiensium auctore Anselmo canon. Leod., apud Martenium, t. IV, Amplissimæ collectionis, p. 900. — Scr. fr., t. XI, p. 10.

» sentement de tous, ordonna qu'ils fussent pendus [1]. » Le biographe du tolérant Waso, qui avait adopté les sentiments de son ami, ajoute que s'étant informé avec soin des circonstances de leur procès, il s'était assuré que la seule marque à laquelle on avait reconnu leur hérésie, c'est qu'ils avaient refusé de tuer un poulet, selon l'ordre que leur en avaient donné les évêques d'Allemagne [2].

Dans le même temps (1050), l'Église des Gaules était occupée d'une autre controverse, qui fut d'abord traitée avec des ménagements inaccoutumés. Nous avons dit que Fulbert, évêque de Chartres, qui avait eu beaucoup de part à l'éducation de la jeunesse studieuse de France, avait attaché une grande importance à faire regarder comme un dogme fondamental dans la foi catholique, la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Un archidiacre d'Angers, nommé Bérenger, qui avait suivi lui-même les leçons de Fulbert, et qui avait acquis une grande considération par son savoir et par ses mœurs, commença au contraire, vers cette époque, à enseigner que ce dogme de la transsubstantiation devait être regardé comme une innovation dans la foi, et qu'il était contraire à l'ancienne doctrine de l'Église, tout autant qu'au témoignage des sens et aux lois de la nature. Il en appelait à l'autorité du livre d'un savant Écossais, Jean Scott, surnommé Érigène, qui, par ordre de Charles le Chauve, avait écrit sur l'eucharistie, et qui n'avait vu dans le pain et le vin que la représentation symbolique du corps et du sang de Jésus-Christ; il prétendait de plus que Paschasius Ratbertus, également contemporain de Charles le Chauve, était le premier inventeur du dogme nouveau de la transsubstantiation. Les opinions de Bérenger, communiquées seulement aux prélats et aux érudits, furent adoptées par plusieurs d'entre eux, et entre autres par Bruno, son propre évêque, à Angers.

Le successeur du sage et tolérant Waso, Déodoin, évêque de Liége, lorsqu'il fut informé des doutes élevés par Bérenger et ses disciples, écrivit à Henri I[er] pour exprimer sa douleur de ce qu'on ne pouvait pas envoyer immédiatement au supplice ces hommes pervers ; en effet, l'un d'eux était évêque, et il n'était point permis de condamner les évêques sans l'autorité du saint-siége. « Du moins, ajoutait-il, nous

[1] Hermanni Contracti Chron., ann. 1052, p. 20.
[2] Anselmi Mon. de Gestis episc. Leod., p. 11.
[3] Epistolæ Berengarii ad Lanfrancum et Asceliuum. Concilior., t. IX. p. 1054, 1056.

» supplions ta majesté de te garder d'entendre leur coupable, impie,
» sacrilége assertion, jusqu'à ce que tu aies reçu une autorisation du
» saint-siége, pour les condamner immédiatement après l'audience.
» Quoique, après tout, il ne soit point nécessaire d'entendre des
» hommes de cette espèce ; ce n'est pas pour les entendre qu'il faut
» assembler un concile, c'est pour rechercher pour eux un supplice
» suffisant : c'est seulement lorsque de telles questions, ou d'autres
» semblables, n'ont pas encore été décidées, qu'on peut entendre les
» hérétiques dans leur défense, pour savoir de quel côté est la vé-
» rité... Aujourd'hui, nous regardons Bérenger et Bruno comme déjà
» frappés de l'anathème [2]. »

Mais le zèle de l'évêque de Liége ne fut point, dans cette occasion, secondé par le corps entier de l'Église. Bérenger, sans chercher à faire une secte, avait seulement présenté des doutes à la discussion ; il les avait soumis à l'autorité de l'Église, et il s'était déclaré prêt à abjurer toute opinion qui serait réprouvée par elle. Il faut croire que, sur cette question, qui n'avait point encore été débattue, la croyance n'était pas bien fixée. On l'examinait de bonne foi, plutôt que de chercher à faire périr celui qui l'avait élevée ; on ne la regardait pas comme très-dangereuse : la doctrine de Bérenger était trop conforme au témoignage des sens et de la raison, pour avoir beaucoup de faveur auprès du peuple. Le plus grand homme de l'Église, à cette époque, le moine Hildebrand, témoignait lui-même beaucoup de considération au grand hérésiarque. Six conciles successifs à Rome, et autant dans les provinces, furent appelés à se prononcer en faveur de la transsubstantiation ; quatre confessions différentes furent proposées à Bérenger, et il paraît qu'il les accepta ; enfin il se retira dans un couvent de l'île de Saint-Côme, près de Tours, et il y mourut en paix, seulement en 1079 [2].

Au commencement de la période que nous parcourons, l'Église romaine était tombée dans un tel excès de désordre, qu'on devait lui supposer peu de vigueur pour se défendre contre les novateurs, ou pour influer sur les conseils des monarques ; mais ce fut l'époque où elle fit l'effort le plus vigoureux pour réformer sa dicipline, et presque aussitôt, de servante des rois, elle devint leur maîtresse.

[1] Epistola Deoduini episcopi, Scr. fr., t. XI, p. 497.

[2] Observationes in Concilia, Scr. fr., t. XI, p. 327. — Concilia Generalia, t. IX, p. 1050 et seq. — Baronii Annal. ad ann. 1050, p. 182. — Pagi Critica, p. 182.

La richesse et le pouvoir attachés aux prélatures avaient tenté l'ambition des grands seigneurs, et toutes les dignités de l'Église étaient devenues la proie des fils de famille noble : un évêché, une abbaye étaient d'excellents établissements pour les cadets; souvent même les aînés les trouvaient trop avantageux pour vouloir s'en dessaisir. Ils pouvaient d'autant plus aisément les réunir au reste de leurs biens, que l'usage de se marier devenait, parmi ces prélats, tous les jours plus fréquent. Déjà les évêchés et les abbayes commençaient à être ouvertement comptés dans l'héritage de chaque duc, comte ou vicomte, et lorsqu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas en profiter pour eux-mêmes ou pour leurs enfants, ils ne se faisaient aucun scrupule de les vendre. Ce commerce des dignités de l'Église, qu'on nommait simoniaque, parce qu'on prétendait que c'était, comme Simon, vouloir acheter ou vendre les dons du Saint-Esprit, était devenu cependant si habituel et si public, que les traces s'en retrouvent dans presque toutes les chartes de partage et les testaments de cette époque. Il existait également en France, en Allemagne et en Italie, mais il choquait davantage dans ce dernier pays, où l'on voyait la tiare elle-même mise à l'enchère, tandis que c'était de là que la chrétienté attendait la lumière, et une inspection générale sur sa doctrine.

Rome se trouvait, au onzième siècle, sous l'influence, et presque sous la domination des comtes de Tusculum, seigneurs peu puissants, mais dont le fief s'étendait jusqu'aux portes de la capitale de la chrétienté. Ces comtes en avaient profité depuis plusieurs générations pour vendre le souverain pontificat, ou se l'attribuer à eux-mêmes. Benoit VIII, qui était de leur famille, s'était fait pape en 1012; son frère, Jean XIX, lui avait succédé en 1024, et Benoît IX, neveu de l'un et de l'autre, et fils d'Albéric, avait succédé en 1033 à Jean XIX, quoiqu'il fût alors un enfant de dix ans. Lorsqu'il parvint à l'âge des passions, au lieu d'apprendre à se conduire en pasteur des chrétiens, il se montra tel qu'un tyran effréné, prodigue de sang et de meurtres, et avide de débauches de tous genres. On voulut en vain réprimer ses excès par des révoltes à main armée; ces tentatives n'amenèrent que des accords scandaleux, par lesquels les revenus et les palais des souverains pontifes furent partagés entre trois rivaux, Benoît IX, Grégoire VI et Sylvestre III, qui tous trois régnèrent à Rome, depuis l'an 1044, et que l'Église a tous trois reconnus [1].

[1] Baronii Annal. eccles., ann. 1044, p. 142, seq. — Pagi Critica, p. 165. —

Les désordres de la cour de Rome ne nuisirent point autant au zèle de la religion et au respect pour l'Église qu'on aurait pu s'y attendre ; mais ils furent singulièrement avantageux à la puissance séculière, qui sortit de la tutelle où le clergé l'avait tenue, et ramena au contraire l'ordre ecclésiastique dans une sorte de dépendance de l'ordre civil. Il aurait été désirable pour les rois et pour les grands seigneurs, que le pape et les prélats continuassent à poursuivre ces plaisirs ou cette réputation guerrière qui les désarmait comme prêtres. Ils avaient déjà eu le temps d'apprendre que le clergé acquiert des forces par la privation, de l'empire par la pauvreté, et qu'il n'est jamais plus redoutable que lorsque, réduit à vivre d'aumônes, il exploite le fanatisme, et fait sa cour à l'ignorance. Mais les souverains jugeaient le clergé d'après leur foi, non d'après leur politique, et ils désiraient le voir soumis à une réforme, quand même elle lui donnerait plus de force contre eux.

Lorsque des ecclésiastiques sévères commencèrent à tonner dans toutes les chaires contre la simonie, les souverains furent parmi les premiers convertis; ils se montrèrent plus scandalisés que personne des élections honteuses qu'une influence séculière avait fait faire. L'empereur Henri III, le plus puissant des monarques de l'Europe, et le plus distingué par son caractère, se hâta de témoigner son repentir, et d'offrir des compensations pour quelques élections d'évêques qu'il avait faites à prix d'argent [1]. Ce fut surtout cependant la triple élection des papes, et le schisme qu'elle causait dans l'Église, qu'il prit à tâche de corriger; il les fit déposer tous les trois, en 1046, par un concile assemblé à Sutri, et il fit élever à leur place, sur le trône pontifical, un allemand, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II, et de qui il reçut lui-même la couronne impériale. Il assembla ensuite un second concile à Rome, qui prononça des peines sévères contre la simonie. En même temps, pour soustraire absolument l'Église romaine à la domination des comtes de Tusculum, il exigea des Romains le serment qu'ils ne procéderaient plus sans son aveu à l'élection d'un pape [2].

On ne tarda pas longtemps à recueillir les fruits du zèle de l'empe-

Muratori, Annali d'Italia, ad ann. 1044. — Vita Romanorum pontificum in Muratorii, Scr. ital., t. III, p. II, p. 339 seq.

[1] Baronii Annal. eccles., 1047, p. 153.

[2] Labbei Concilia Gener., t. IX, p. 943 seq. — Mascovii Comment., lib. V, cap. 38, p. 122.

reur pour rendre l'Église indépendante, et pour affranchir les prélats du joug des moindres seigneurs (1049). Une fermentation très-vive fut bientôt excitée dans toute la chrétienté, contre toute institution simoniaque ; c'était désormais la direction de toutes les controverses religieuses ; des hommes d'un caractère audacieux s'étaient déjà engagés dans les ordres, avec la détermination de combattre pour l'indépendance de l'Église, comme les républicains combattent pour celle de leur patrie. Le moine Hildebrand, le plus superbe entre eux tous, le plus intrépide, le plus convaincu de son droit, commençait à acquérir, par ses talents et sa force d'âme, une influence remarquable sur tout le clergé. Né dans la bourgade de Soane de l'État de Sienne, il était récemment venu en France, pour s'instruire au couvent de Clugny dans la discipline la plus rigoureuse de l'Église, et pour converser avec le vénérable Odilon, chef de l'ordre des bénédictins, qui mourut dans ce couvent le 1er janvier 1049. Hildebrand approuvait les efforts de l'empereur pour soustraire les princes de l'Église à toute dépendance des princes séculiers ; mais il voulait qu'ils ne fussent pas moins indépendants de l'empereur lui-même. Déjà Henri III avait fait élire successivement, comme papes, Clément II, puis Damase II, qui tous deux étaient morts, l'un après deux ans, l'autre après un an de règne ; et Benoît IX, qui vivait toujours, s'efforçait, à chaque vacance, d'occuper de nouveau le saint-siége. Henri III désigna, dans les comices de Worms, un troisième pape pour succéder à Damase. Ce fut son parent Bruno, évêque de Toul, qui prit le nom de Léon IX, et que l'Église vénère comme saint. Mais Hildebrand persuada à Bruno de ne point accepter de l'empereur une élection qui n'appartenait pas au pouvoir séculier, de se rendre à Rome avec lui, vêtu en pélerin, et d'y solliciter du clergé et du peuple une nomination nouvelle, qui seule serait sans tache ; il n'eut pas de peine à l'obtenir [1].

Sans scrupule désormais sur sa propre élection, Léon IX entreprit avec zèle d'affranchir l'Église, et d'extirper l'hérésie qu'il nommait simoniaque. Il fut surtout secondé par la ferveur et l'audace de deux moines italiens, Hildebrand et Pierre Damiani de Ravenne, dont le premier occupa depuis un rang distingué parmi les papes, et le second parmi les saints. Léon IX présida à plusieurs conciles assemblés pour

[1] Baronius, Annal. eccl., 1049. p. 160. — Vita Leonis IX a cardinali Aragonio, in Murat. Scr. ital., t. III, p. 277. — Wiberti vita Leonis IX, ib., lib. II, cap. 2. p. 292.

cet objet. L'un des plus remarquables fut celui de Reims, convoqué en 1049, avec l'assentiment du roi Henri I[er]. Lorsque ce roi cependant sut que lepape se mettait en route pour venir en France, il fut ébranlé par les instances des prélats simoniaques, et des seigneurs qui les avaient institués; il voulut détourner l'attaque dont ils étaient menacés, et il pria Léon IX de différer son voyage jusqu'à ce que la contrée fût plus tranquille; mais le chef de l'Église ne tint aucun compte de cette demande; il arriva à Reims le 29 septembre 1049, et il y fut accueilli en grande pompe par le peuple, qui accourait de toutes les parties des Gaules pour lui rendre hommage. Vingt archevêques ou évêques assistèrent à l'ouverture du concile. Plusieurs autres de ceux qui y avaient été convoqués, craignant l'examen de leur conduite, ne s'y rendirent pas[1].

En effet, l'épreuve devait être sévère; chaque prélat fut appelé à son tour à prêter serment qu'il n'avait point donné d'argent pour obtenir son élection. Des quatre archevêques présents, ceux de Trèves, de Lyon et de Besançon ne firent point de difficulté de prêter le serment qui leur était demandé; mais celui de Reims pria, le premier jour, le pape de lui accorder du temps pour réfléchir; le second, il voulut avoir des évêques pour conférer avec eux. Après cette consultation, l'évêque de Senlis protesta, pour lui, qu'il n'était pas coupable de simonie; toutefois, lorsqu'il fallut confirmer par serment cette déclaration, l'archevêque de Reims demanda de nouveau un délai, qui lui fut accordé, jusqu'au prochain concile romain [1].

Parmi les seize évêques présents, celui de Nevers confessa qu'il avait acheté son siége, et donna volontairement sa résignation; ceux de Coutance et de Nantes avouèrent que leurs parents avaient acheté leurs évêchés; mais sans qu'eux-mêmes y eussent donné leur consentement; celui de Langres, accusé non-seulement de simonie, mais encore d'avoir arraché de l'argent à ses prêtres, par d'effroyables tortures, demanda du temps pour réfléchir; il profita du délai accordé pour s'échapper de la ville, et il fut déposé. L'archevêque de Sens, et les évêques de Beauvais et d'Amiens, se sentant plus coupables encore, n'avaient pas osé assister au concile, quoiqu'ils y fussent convoqués. L'abbé de Saint-Médard de Soissons s'était évadé après la première session; tous quatre furent dé-

[1] Acta Conciliorum Romani Primi, Ticinensis, Remensis, et Moguntini contra simoniacos, ann. 1049; Concilia Labbei, t. IX, p. 1027 seq. — Baronii Annal., 1049, p. 164.

[2] Baronii Annal., p. 171.

posés. Enfin le concile, tournant aussi les yeux sur les séculiers, frappa d'excommunication plusieurs comtes et plusieurs chevaliers, en punition des désordres de leurs mœurs et de leurs mariages[1].

Les efforts du pape Léon IX, pour détruire la simonie (1050), ne trouvaient en France ni opposition ni appui dans Henri Ier, trop indolent ou trop borné pour mettre un intérêt durable à aucune question générale, et trop faible pour que son alliance valût la peine d'être recherchée ; en Allemagne et en Italie, Léon IX pouvait toujours compter sur l'appui de l'empereur Henri III, malgré l'effort qu'il avait fait pour soustraire sa propre élection à l'influence impériale. Il s'était, dans d'autres occasions, montré parent dévoué ou sujet fidèle ; il avait frappé des foudres ecclésiastiques les ennemis du monarque : en Lorraine, le duc Godefroi et Baudoin de Flandre ; en Italie, ces aventuriers normands, alors conduits par Drogon et Unfroi, qui, secondés chaque année par de nouvelles troupes de pèlerins armés, fondaient dans la Pouille une principauté nouvelle. Ce serait abandonner tout à fait l'histoire de France, que de suivre les aventures de ces douze fils de Tancrède de Haute-Ville, qui, passant successivement de la Normandie dans l'Italie méridionale, y inspiraient tour à tour l'horreur et l'effroi par leurs brigandages, leur rapacité, leur cruauté et leur manque de foi ; l'admiration, par leur bravoure chevaleresque. La conquête du Pérou, par les frères Pizarre, a seule reproduit un tel mélange de crimes, d'avarice et d'audace. Il convient pourtant de noter l'événement qui, durant le règne de Henri Ier donna à ces Français un établissement légal en Italie. Léon IX, en 1053, arma contre eux les deux empires ; il reçut en même temps des secours des Grecs et des Allemands : il appela à prendre les armes tous les Italiens à qui leur sûreté et leur religion étaient chères ; et il annonça aux Normands qu'il ne leur accorderait la paix que sous condition qu'ils évacueraient l'Italie. Mais le succès ne répondit pas à sa hardiesse ; son armée fut dissipée le 18 juin 1053, près de Civitella dans la Capitanate ; abandonné par les fuyards, il tomba entre les mains d'Unfroi et de son frère Robert Guiscard, qui commandaient les Normands. Ceux-ci s'empressèrent de lui témoigner un respect qui allait presque jusqu'à l'adoration ; mais en même temps ils le retinrent prisonnier, et ne lui rendirent la liberté que lorsque Léon IX eut sanctionné toutes leurs

[1] Baronii Annal., p. 173. — Concilia Generalia, t. IX, p. 1040. — Wibertus vita Leonis, t. IX, lib. II, cap. 4, p. 294.

usurpations. Le pape vaincu ne se fit point scrupule d'abandonner les les Grecs ses alliés, à ces ennemis rapaces auxquels il se réconciliait. Il s'attribua tout à coup, sur les provinces de l'empire grec, une suzeraineté à laquelle aucun de ses prédécesseurs n'avait prétendu. A ce titre il donna à Robert Guiscard l'investiture du duché de Pouille, qu'il avait en partie conquis, ainsi que celle du duché de Calabre et de la Sicile, qu'il pouvait conquérir encore ; et Léon IX, prisonnier, ordonna que les Normands tiendraient ces provinces en fief du saint-siége [1].

Léon IX ne survécut pas longtemps à l'humiliation que les Normands lui avaient fait éprouver ; il mourut à Rome le 19 avril 1054 ; et une chronique écrite par un contemporain, qui lui-même fut pape avant la fin du siècle, nous apprend que « les Romains envoyèrent » Hildebrand, alors sous-diacre de l'Église romaine, à Henri III, pour » qu'il amenât lui-même de ces régions lointaines un pape que l'em- » pereur choisirait au nom du clergé et du peuple romain ; car on » n'avait trouvé à Rome personne de propre à un si haut office [2]. » Il est curieux de voir Hildebrand, cet arrogant champion de la liberté de l'Église, remplir une mission qui semblait la détruire. Au reste, il y apporta son caractère inflexible, et ayant fait choix de l'évêque d'Aichstedt, il força en quelque sorte l'empereur de le lui accorder pour pape. Ce nouveau pontife allemand prit le nom de Victor II, et fut ordonné à Rome le 13 avril 1055 [3].

Bientôt après ce nouveau pontife fut rappelé par l'empereur en Germanie, pour concerter avec lui la suite des mesures à prendre sur la réforme de l'Église. Il était à Gotzlar lorsque Henri III, âgé seulement de trente-neuf ans, mourut à Bothfeld, sur les confins de la Thuringe et de la Saxe, le 7 octobre 1056. Ce monarque, en expirant, recommanda à Victor II son fils Henri IV, âgé seulement de cinq ans, qu'il laissait sous la tutelle de l'impératrice Agnès. La mort inattendue de l'empereur changea tout à coup la nature de l'attaque qu'il avait dirigée contre la simonie. La pureté de ses mœurs, son zèle pour la religion, sa justesse d'esprit, sa force de caractère, son activité et son courage, l'avaient toujours maintenu à la tête du clergé ; son éloquence, formée par des études libérales, avait obtenu une grande influence sur les conciles

[1] Hermanni Contracti Chron., p. 21. — Gaufredi Malaterræ, lib. I, cap. 14, p. 553, in Muratori, Script. rer. ital., t. IV.

[2] Chron. Montis Cassinensis, lib. II, cap. 89, p. 403, t. IV. Rer. ital.

[3] Baronii Ann. eccles. 1054, p. 223.

et les diètes. En soustrayant les prélats au joug des seigneurs, il n'avait fait que les attacher plus fortement à l'empire, et tout en rendant son clergé plus moral et plus respecté, il croyait l'avoir rendu aussi plus obéissant. Dès qu'il fut mort, cette force du clergé, qu'il avait recréée, se tourna contre ses successeurs, et Henri IV n'eut que trop lieu d'apprendre que les évêques étaient d'autant plus redoutables pour lui, que leur élection était plus canonique, et leur vie plus exemplaire [1].

Victor II mourut le 28 juin 1057 : son frère, Étienne IX, qui lui succéda, toujours d'après la désignation de la cour impériale, mourut le 29 mars suivant. Les comtes de Tusculum essayèrent alors, de nouveau, de s'emparer de l'élection des papes; mais leur protégé Benoît X fut déposé, et le Bourguignon Gérard, évêque de Florence, le remplaça sur le trône, pendant les années 1059 et 1060, sous le nom de Nicolas II. Cette succession des papes éphémères avait à peine retardé les progrès du pouvoir pontifical : chaque élection donnait à l'Église un chef plus austère, et l'ambition du pontife, comme la soumission du peuple, se proportionnait toujours à ses vertus monacales. Nicolas II acheva de soustraire l'élection des papes à l'influence de la cour impériale, en fondant dans l'Église le collége électoral, auquel il confia pour l'avenir le droit de lui donner un chef. Par sa constitution du mois d'avril 1059, approuvée dans un concile romain, il ordonna qu'à la mort d'un pape les cardinaux évêques se rassembleraient pour traiter ensemble de l'élection; qu'ils seraient secondés par les cardinaux clercs, et que leur choix serait sanctionné par le consentement du reste du clergé et du peuple [2]. Par ce décret, l'aristocratie nouvelle de l'Église fut constituée; son esprit de corps, sa prudence, sa constance, secondèrent désormais l'énergie du prêtre-roi, ou suppléèrent à ses infirmités. La monarchie constitutionnelle du clergé reçut une organisation forte et habile, à laquelle elle dut en grande partie ses avantages dans la lutte contre le pouvoir séculier.

En même temps que Nicolas II réforma le conseil suprême de l'Église, il réforma aussi sa milice, en proscrivant absolument les mariages des prêtres. On peut trouver des exemples de ces mariages dans chaque siècle de l'Église; cependant leur pratique avait toujours paru contraire à l'esprit du clergé et à l'obéissance régulière de ses membres. Dans le

[1] Lamberti Schafnaburg, ann. 1056, p. 61. — Mascovius Comment., lib. V, cap. 59, 60, p. 357.

[2] Baronii Annal. eccles., 1059, p. 260.

dixième et la première moitié du onzième siècle, les mariages s'étaient multipliés parmi les prêtres et les évêques en raison même de la diminution de leur esprit de corps. Il y avait des diocèses, soit en France, soit en Italie, où l'on ne trouvait pas un prêtre qui n'eût une femme ou une concubine. Les uns prétendaient ne rien faire en cela de contraire aux lois générales de l'Église; d'autres affirmaient que leur province était expressément dispensée de la règle de discipline qui imposait aux autres le célibat. Nicolas II déclara cette prétention hérétique; il dénonça le clergé marié comme une secte nouvelle, à laquelle on donna, peut-être par antiphrase, le nom de *nicolaïte*. Les deux saints qui dirigeaient alors l'église, Hildebrand et Pierre Damiani, attaquèrent avec une grande vigueur ces hérétiques nicolaïtes : le livre de saint Pierre Damiani, intitulé *Gomorrhœus*, les combattit avec une naïveté de langage qui nous paraîtrait aujourd'hui peu d'accord avec la sainteté [1]. Enfin, une constitution de Nicolas II condamna les prêtres concubinaires : leur résistance fut vive, elle fut longue; mais quand ils se soumirent, l'armée de l'Église en devint bien plus disciplinée et plus redoutable.

Le monarque français avait été le témoin passif de tous ces grands changements; il avait vu l'influence de l'empire s'affermir dans l'intérieur des Gaules, en Lorraine et en Flandre; le duché de Normandie assurer son indépendance, et prendre une attitude menaçante; les hérésies pulluler, puis être réprimées par des supplices; l'Église enfin s'organiser en dehors de l'État, et s'armer contre l'autorité temporelle. Quoiqu'il n'eût pas été constamment inactif, il n'avait rien aidé et rien empêché. Son domaine, dans les dernières années, avait reçu une accession importante; mais il la devait au système féodal, alors universellement établi, et non à sa politique ou à sa bravoure. Le comte Rainard de Sens, le même qu'on avait désiroirement nommé le roi des Juifs, mourut en 1055, sans laisser d'héritiers naturels, après avoir gouverné ce comté depuis l'an 1002, qu'il avait succédé à Fromond son père. Son fief fit échute à la couronne, sans qu'aucun des grands vassaux de Henri essayât de lui disputer cette acquisition [2].

[1] Voici le commencement de la dédicace au pape Nicolas : Nuper habens cum nonnullis episcopis. ex vestræ majestatis auctoritate, colloquium, sanctis eorum femoribus volui seras apponere, tentavi genitalibus sacerdotum, ut ita loquar, continentiæ fibulas adhibere. Apud Baronium Annal. 1059, p. 263.

[2] Chronicon Sancti-Petri vivi Senon., p. 197. — Chron. Senonens. Sanctæ-Columbæ, p. 293.

Pendant l'été de 1060, Henri était indisposé. Un jour, son médecin, maître Jean, qu'on disait fort habile, lui donna un remède, durant l'opération duquel il lui recommanda instamment de ne pas boire. Mais Henri, tourmenté de la soif, méprisa son ordonnance. Pendant l'absence de maître Jean, il se fit servir à boire par son valet de chambre; il empira aussitôt d'une manière effrayante, et le même jour, 4 août 1060, il mourut après avoir reçu l'eucharistie. Les écrivains contemporains ne refusent guère un tribut d'éloges à un monarque, au moment où il quitte la scène de ce monde, lors même qu'ils n'ont eu auparavant aucune occasion de dire du bien de lui. « Ce roi, dit Guil-» laume de Jumiéges, fut très-militaire, d'une grande valeur et d'une » grande piété. » D'autres chroniqueurs lui ont rendu à peu près le même témoignage. Il est cependant impossible de donner un grand poids à cette déclaration générale, quand on l'oppose à l'évidence de leurs propres chroniques, qui, tout en conservant la mémoire de tant de petits événements, ne trouvent jamais l'occasion de faire paraître Henri I[er] à son avantage [1].

[1] Willelmi Gemeticens. Hist. lib. VII, cap. 28, p. 48; apud Duchesne, p. 283.— Orderici Vitalis lib. III, p. 229. — Willelmi Malmesbur. lib. II, p. 175. — Chron. Alberici Trium Fontium, p. 357.

CHAPITRE VII.

Minorité de Philippe Ier. — Conquête de l'Angleterre 1060-1067.

Lorsque Henri Ier mourut, la famille capétienne était déjà, depuis soixante-quatre ans, en possession d'un trône qu'elle avait occupé pendant trois générations successives. La race carlovingienne subsistait toujours en Allemagne dans la postérité de Louis, fils de Charles de Lorraine : mais elle était devenue étrangère à la France, où on l'avait complétement oubliée. Si le souvenir des règnes des derniers Carlovingiens se conservait chez quelques Français, il n'était certainement pas fait pour exciter des regrets. Pendant cent cinquante ans, cette maison n'avait montré que faiblesse, nonchalance et incaapacité. Il est vrai que la maison capétienne, qui lui avait succédé, n'avait à cet égard aucun avantage sur celle dont elle occupait la place. Jamais usurpation n'avait peut-être été justifiée par moins de talents et moins de vertus. Il n'était pas resté dans la nation un seul souvenir glorieux de Hugues, de Robert ou de Henri : les autres membres de la famille étaient peu faits pour concilier la considération ou l'amour. Eudes, frère de Henri, celui qui avait été écarté du trône comme incapable de régner, n'était pourtant pas réduit à un état d'imbécillité complète, mais il ne connaissait d'autre plaisir que la crapule et l'ivrognerie ; et comme il n'avait ni rang dans l'État, ni apanage, il pourvoyait à ses vices en pillant à main armée ou les paysans de la couronne, ou les monastères. Les moines de Fleury prétendent qu'il périt, en punition des rapines qu'il avait exercées sur les biens de leur couvent, mais ils ne disent point en quelle année [1]. Robert, duc de Bourgogne, le troisième frère, vivait dans son duché complétement ignoré, et ne laissant pas une trace de son existence.

[1] Miracula Sancti Benedicti abbatis, p. 483.

Adèle, leur sœur, femme de Baudouin V, comte de Flandre, ne mourut qu'en 1079 ; mais elle n'avait attiré l'attention sur elle qu'en faisant révolter son mari contre son beau-père. La veuve du roi, Anne de Russie, dépourvue de tout appui dans le royaume, n'en connaissant qu'à peine ou la langue ou les mœurs, s'y croyait dans une terre d'exil, et regrettait sa patrie. Deux enfants, l'un âgé de sept ans, l'autre de moins de cinq, restaient seuls de la race royale ; et c'est dans cet état que la maison capétienne devait courir les chances d'une minorité.

Dans le système des monarchies absolues et héréditaires, où le repos et la transmission régulière du pouvoir ont été préférés à toutes les garanties, les minorités sont en même temps et un inconvénient inévitable, et une anomalie qui s'écarte entièrement des bases mêmes du gouvernement. Il y a peu de gens qui méprisent assez l'espèce humaine pour donner la préférence à la royauté, en raison des seuls avantages de ceux qui règnent. Tous ceux qui se donnent la peine de raisonner, expliquent leur affection pour cette forme de gouvernement, d'après les avantages qu'elle leur paraît garantir à ceux qui sont gouvernés. Ils disent qu'en assurant à une famille la perpétuité de la souveraineté, on identifie son intérêt avec celui de l'État, on la rend gardienne de l'avenir, qu'un gouvernement éphémère sacrifierait volontiers au présent ; on fait en sorte, enfin, qu'elle ne puisse faire le mal qu'autant qu'elle se trompe, car son plus grand bien et son bien le plus durable serait celui de ses sujets. Ils disent que les délibérations des corps nuisent au secret et à la rapidité de l'action ; qu'un État qui a plusieurs maîtres doit suffire aux passions et à la rapacité de plusieurs tyrans ; que le sujet d'un roi, ne rencontrant presque jamais l'être unique qui a tout pouvoir sur lui, est peu exposé à exciter sa haine ou son courroux ; mais que le sujet d'un conseil peut à toute heure se trouver, sans s'en douter, à côté d'un de ses oppresseurs, provoquer son ressentiment, ou allumer sa jalousie ; que dans les affaires publiques comme dans les affaires privées, une mauvaise décision vaut mieux que l'irrésolution ; qu'il faut donc se donner, avant tout, la volonté qui décidera ; et que si l'on organise au contraire un équilibre et des résistances, on prépare la discorde, à laquelle l'État succombera ; que lorsque plusieurs pouvoirs sont constitués, le sujet ne sait plus à qui il doit obéir, et qu'un mois d'anarchie est plus redoutable que des années de mauvais gouvernement.

Il y a un fond de vérité dans tous ces raisonnements ; la suprême puis-

sance d'un seul est une idée simple qui peut être comprise par les peuples les plus grossiers; l'organisation d'un gouvernement libre demande des têtes plus fortes pour le concevoir, des cœurs plus nobles pour l'exécuter. Les Orientaux, pour qui le pouvoir a toujours été tyrannique, qui ont toujours vu le sultan comme un être malfaisant, mais moins redoutable encore qu'une populace forcenée, ont eu quelque raison de vouloir le moins possible de ces chefs qui ne leur ont fait jamais que du mal, et de trembler à l'idée qu'on veut multiplier chez eux les personnages qui ont droit d'abattre des têtes par pur caprice. Ce n'est pas toutefois que les partisans les plus inébranlables de la monarchie absolue hésitent à convenir que les familles régnantes n'ont point reçu de la Divinité une supériorité ou de prudence ou de vertus sur leurs sujets; que chaque chef, à son tour, pourra être livré aux passions, aux erreurs et aux vices; et lorsqu'on les presse, ils conviennent même que le pouvoir souverain a quelque chose de corrupteur dans sa nature, que le monarque est exposé à de plus fortes tentations qu'aucun de ses sujets, et est retenu contre elle par de moindres barrières; enfin que l'éducation des princes est nécessairement mauvaise, et que ceux qui les entourent ont eu presque toujours intérêt à les corrompre plutôt qu'à les rendre vertueux. C'est en dépit de tous ces inconvénients qu'ils soutiennent que, pour l'avantage du peuple, il convient que tant que le prince vit, il n'y ait jamais de doute ou d'hésitation sur l'obéissance qui lui est due; qu'à l'instant de sa mort il n'y en ait pas davantage sur la personne qui recueillera son pouvoir; qu'il soit toujours interdit d'examiner celui qui en serait plus digne, pour ne voir que celui qu'une loi invariable y a appelé.

Malheureusement une loi de la nature vient souvent contrarier cette loi fondamentale de la royauté. On a bien pu, par une convention primitive et irrévocable, fixer l'ordre légitime de la succession de mâle en mâle, selon la primogéniture et le droit de représentation; on a pu, jusqu'à un certain point, exclure la chance des successions contestées, et c'est bien plus au manque de bonne foi des souverains qu'à la confusion des titres, qu'on doit attribuer ces guerres de succession si longues et si acharnées qui ont ensanglanté l'Europe. Mais aucune loi ne saurait empêcher que l'héritier légitime du trône ne soit imbécille, comme Eudes, frère de Henri, ou qu'il ne soit mineur, comme Philippe son fils.

Les nations peuvent se résigner à ce que la volonté à laquelle elles s'engagent d'obéir ne soit ni la plus éclairée, ni la plus convenable à

leurs intérêts ; mais quand un mineur est sur le trône, il n'a point de volonté : il n'y a point identité entre l'intérêt durable du maître et celui de l'État, parce que celui qui se charge de vouloir pour le mineur n'exerce le pouvoir que de passage, et prévoit déjà le temps où il sera sujet, peut-être ennemi de celui au nom duquel il commande ; il n'y a plus certitude d'obéissance, parce que l'ordre héréditaire ne saurait fixer suffisamment la tutelle, et résoudre tous les doutes sur celui à qui elle appartient ; il n'y a plus foi implicite dans le commandement, parce que la loyauté des sujets se partage entre le tuteur et le pupille, et qu'on ne doit obéir au premier que jusqu'au moment où celui-ci serait soupçonné de conjurer contre les droits du second. De cette défiance même résulte la nécessité de limiter dans le tuteur la volonté toute puissante du monarque, d'élever des barrières contre lui, de lui donner des conseils, de le soumettre à une surveillance. La monarchie absolue change de nature dans une minorité ; elle devient constitutionnelle, ou plutôt encore elle se transforme en république ; car le pouvoir s'y trouve confié à un chef élu pour un temps limité, avec la concurrence des conseils de tutelle, ou d'autres corps constitués, et sous la surveillance du peuple.

Cependant cette république temporaire, créée dans les monarchies, durant les minorités, est la plus mauvaise des républiques. L'esprit n'y est point préparé, les mœurs n'y sont point conformes, l'amour de la patrie n'y a point été excité ; la liberté, qu'on y a toujours considérée en ennemie, n'y a point de garantie ; les dépositaires du pouvoir n'y sont ni les représentants héréditaires de la nation, ni ceux qu'elle a volontairement choisis pour être ses organes. Quelquefois c'est une femme, une reine-mère, qui, si elle avait appartenu à la nation et à la famille de ses rois, aurait été exclue par son sexe de toute part au gouvernement, et qui justement comme étrangère, comme fille de rois rivaux ou ennemis, comme ignorante des lois et des mœurs, insensible à l'orgueil national et au nom de patrie, souvent nourrie de préjugés hostiles, est appelée à gouverner ceux qui n'ont avec elle aucune affinité. Quelquefois c'est un prince du sang, qui, ne perdant point de vue l'avenir qui l'attend, sacrifie et la royauté et la nation à sa grandeur particulière, ou à l'aristocratie étroite que ses pareils forment dans l'État. Quelquefois ce sont des courtisans que l'intrigue a élevés, et que leurs vices et leur bassesse ont rapprochés du pouvoir. Jamais la vertu ou la gloire n'ont eu leur part républicaine dans la formation de la régence ; jamais l'opinion

publique n'a exercé sur elle une utile surveillance ; jamais enfin l'honneur n'a été éveillé par le sentiment de la durée ; chacun s'efforce de tirer parti, pour son seul avantage présent, d'un gouvernement qui va finir.

Quoique la monarchie française eût déjà six siècles de durée au moment de la mort de Henri Ier, ses lois fondamentales pouvaient à peine être regardées comme fixées ; la mémoire des temps passés était confuse et incertaine ; les Français ne ressemblaient plus aux Francs teutoniques, et la révolution qui avait mis les Capétiens sur le trône avait achevé de changer les habitudes nationales : aussi c'était moins dans les exemples des règnes précédents que dans le système féodal qu'on cherchait les principes du droit public. L'hérédité du pouvoir était devenue tellement l'essence de ce système, que celle de la couronne s'en trouvait raffermie. Quoique les Carlovingiens pussent être considérés comme des rois électifs, et que Hugues Capet dût à une élection la substitution de sa famille à la leur, personne ne songea à contester la succession de son arrière-petit-fils, personne ne demanda si un enfant de huit ans était le roi qui convenait le mieux aux Français : le révoquer en doute aurait été, pour chacun des vassaux de la couronne, soumettre son propre droit ou celui de ses enfants aux mêmes contestations. Mais le système féodal, en consacrant l'hérédité, avait aussi pourvu au cas des minorités, qui en est la conséquence nécessaire. Il l'avait fait, non dans l'intérêt des sujets, que ce système ne considérait jamais, non dans celui du feudataire, qui était subordonné à l'ensemble, mais dans celui de la conservation des droits du seigneur du fief, et de la défense nationale. La garde noble du fief, et la tutelle du feudataire, appartenaient de droit et invariablement au seigneur, qui, aussi longtemps qu'elle durait, jouissait de tous les revenus et disposait de toute la puissance du fief, sans rendre et sans devoir de compte à son pupille.

Cette règle n'était pas applicable à la couronne de France ; le jeune roi, ne reconnaissant point de supérieur, n'avait point de tuteur légitime dans l'ordre féodal. Toutefois l'analogie était inquiétante : il était établi par la pratique universelle que le tuteur administrait pour son compte les biens de son pupille ; qu'au lieu de protéger l'orphelin, il était autorisé à le dépouiller : il n'était pas facile de mettre à l'abri ou le roi, ou le peuple d'une telle spoliation. Il ne paraît point que l'on eût encore songé à abréger par les lois la durée de la minorité, et à déclarer que les rois de France seraient majeurs à quatorze ans commencés, comme s'il dépendait d'une ordonnance de leur donner à cet

âge ou de la raison ou une volonté. Henri, avant de mourir, se crut autorisé à disposer par testament de la tutelle de son fils, et sa dernière volonté fut respectée. Il n'appela point sa femme, Anne de Russie, à être ou tutrice ou régente, quoiqu'elle fût à la fleur de l'âge, qu'on lui eût fait une réputation de sainteté qui devait inspirer de la confiance, et que l'immense distance où elle était de son pays la mît à l'abri de toute influence anti-française; il passa également sous silence ses deux frères : l'aîné, Eudes, était peut-être déjà mort. D'ailleurs, si son imbécillité l'avait écarté du trône comme incapable d'être roi, elle ne devait pas moins l'écarter de la régence. Le second, Robert, continua à gouverner la Bourgogne jusqu'à l'année 1075, et l'on ne dit pas qu'il ait essayé d'exercer la plus legère autorité sur les conseils de son neveu.

Au lieu de ses parents plus proches, Henri désigna comme tuteur de ses fils, son beau-frère Baudouin V, de Lille, ou le Débonnaire, comte de Flandre, avec l'intention manifeste de faire passer la couronne aux enfants que Baudouin avait eus d'Adèle, sa sœur, si les siens venaient à périr en bas âge. Le droit royal n'était encore rien moins que fixé en France, et l'exclusion perpétuelle des femmes ne s'était point encore identifiée avec tous les usages et les opinions de la monarchie. « Il re-
» commanda, dit Orderic Vitalis, l'enfant et le royaume à Baudouin de
» Flandre, pour les protéger. Et cette tutelle convenait bien à un tel
» chef; car il avait pour femme Adèle, fille de Robert, roi des Fran-
» çais [1]. » Un auteur plus moderne dit plus expressément : « Bau-
» douin fut constitué bail, tuteur, et mainbourg, de la personne et biens
» de Philippe ; et en la susdite qualité, les princes et barons de France
» firent hommage audit Baudouin, consentant et promettant que si
» ledit Philippe mourait sans hoirs de son corps, ils tiendraient ledit
» Baudouin pour roi de France, sans aucune ultérieure solennité [2]. »
Un tel serment, qui n'a été mentionné que par un auteur du seizième siècle, est plus que suspect; mais Baudouin semblait appelé à la tutelle pour le mettre à portée de saisir lui-même ce que l'historien de Flandre suppose qui lui fut promis; car dans les habitudes du siècle, le

[1] Orderici Vitalis Hist. eccles., lib. III, p. 480. In Duchesne, Script. normann., et Script. fr., t. XI, p. 229. — Willelmi Gemeticensis, p. 48. — Chron. Hugonis Floriacens., p. 159. — Chronic. Alberici mon. Trium Fontium, p. 357. — Chron. Centulense Sancti-Richarii, p. 132. — Chron. Sancti-Petri vivi Senonnens, p. 197.

[2] Oudegherst, Chron. et Annal. de Flandres, ch. 41, fol. 80.

tuteur entrait en jouissance du fief, comme si la propriété lui en appartenait.

Si le système féodal n'avait point pourvu à la tutelle du royaume, il empêcha du moins que la manière dont elle était exercée ne changeât la constitution de l'État. Tous les pouvoirs étaient héréditaires, autour et au-dessous du roi enfant. Il n'y avait pas une ville, un village ou un château qui n'eût son comte, son baron, son châtelain, lequel suffisait pleinement au gouvernement, sans avoir jamais recours à l'autorité royale ; la machine politique n'était point arrêté par l'incapacité du roi ; son tuteur soignait ses biens, mais avait peu besoin de songer à ses prérogatives, et moins encore à ses devoirs. Philippe, dont le nom grec indiquait l'alliance de la maison de France, par sa mère, avec la maison de l'empereur Basile, lequel se prétendait issu de Philippe de Macédoine, passa les sept années de son enfance, du 4 août 1060, époque de la mort de son père, au 1er septembre 1067, époque de la mort de son tuteur, à Paris, ou dans les châteaux royaux. Il y vécut en paix, sans que son histoire eût rien de plus remarquable que celle d'aucun autre enfant de son âge, et sans que lui-même, ou son tuteur, ou personne de son nom, exercât aucune influence sur les événements dont la France fut le théâtre à cette époque. Baudouin venait de temps en temps le voir, et c'est alors qu'il signait les diplômes qui nous restent de lui. Il ne prit point une part plus active au gouvernement ; s'il l'avait fait, nous en trouverions les traces, tandis qu'il ne nous reste sur son administration que cet éloge vague d'une chronique, qui ne refuse jamais une louange à chaque prince à son tour : « Comme ce Philippe n'était
» encore qu'un enfant, il avait reçu des mains de son père, pour tuteur
» et pour nourricier, Baudouin, comte de Flandre, homme probe et
» attaché à la justice. Celui-ci le protégea avec bénignité jusqu'à l'âge
» de l'intelligence (1060-1067) ; il administra le royaume avec vigueur,
» il corrigea les rebelles et les esprits inquiets avec la verge du pou-
» voir, et enfin il rendit au prince adolescent son royaume tout entier.
» Peu de temps après il mourut, laissant un fils de même nom que
» lui, qui mourut à son tour au bout de peu d'années [1]. »

A peine se présente-t-il, durant ces sept années de minorité, deux occasions où il soit question de Philippe dans les historiens français : la première est en 1062. Anne, mère du jeune roi, n'ayant point été

[1] Fragm. Franciæ Hist., t. XI, p. 161. — Miracula Sancti-Bened. abbat. p. 486.

appelée à la régence, et se trouvant dans un royaume aussi éloigné de sa patrie, dépourvue de tout appui et de toute alliance, prêta l'oreille aux propositions de Raoul, comte de Crespy et de Valois, qui, pour pouvoir l'épouser, répudia une première femme. Ce mariage affligea le jeune Philippe, qu'il séparait de sa mère; mais il fut plutôt agréable à son tuteur Baudouin, de Lille, qui voyait ainsi écarter une personne dont il pouvait craindre la rivalité. Toutefois il semble que d'autres seigneurs français en conçurent de la jalousie; on chercha et on trouva un lien de parenté entre le comte de Crespy et le roi Henri, premier mari d'Anne, d'où l'on passa à considérer ces noces comme incestueuses. L'archevêque de Reims, en écrivant au pape, en parlait comme si elles devaient exciter des troubles dans le royaume. Il semble que le comte de Crespy fut excommunié; il mourut en 1066, et Anne se retira alors en Russie. Les guerres civiles entre ses quatre frères, ou d'autres causes qui nous sont inconnues, la ramenèrent ensuite en France, où elle finit ses jours. On trouve son nom au bas de diverses chartes données par son fils, et on croit avoir découvert son tombeau à la Ferté-Allais [1].

De nouveau, il est question de Philippe à l'occasion d'une première signature de ce prince apposée à une charte en 1065. Baudouin, comte de Flandre, et son fils, Baudouin de Mons, avaient accordé de grands biens au couvent de Hasnon, dans le diocèse d'Arras; ils demandèrent au jeune prince, alors âgé de douze ans, de confirmer leur donation dans une cour plénière, qu'il tenait à Corbie, et qu'on a représentée, sans motifs suffisants, comme une assemblée d'états généraux. Un archevêque, trois évêques, quatre officiers de la maison du roi, et un assez grand nombre de comtes et de chevaliers signèrent le diplôme avec Philippe; c'était tout ensemble un honneur que leur conférait le monarque, et une garantie de plus qu'il donnait au couvent de Hasnon. Mais aucun des grands vassaux, à la réserve de Baudouin, ne se trouve parmi les signataires : l'assemblée, par conséquent, était sans pouvoir législatif, sans autorité reconnue dans le royaume; elle ne ressemblait point aux diètes de Germanie, aux Wittenagemotes d'Angleterre, qui s'assemblaient fréquemment à la même époque, et qui délibéraient sur les intérêts généraux de la monarchie. L'affaiblissement du pouvoir royal avait amené en France l'abandon des assemblées

[1] Gervasii Remor. episcop. Epist. p. 499. — Chr. Sancti-Petri vivi Senonnensis, p. 197. — Journal des Savants, de juin 1682, p. 193.

nationales. Comme le roi n'était plus en état d'exécuter rien au nom de la nation, les grands et les soldats avaient cessé de s'assembler pour rien ordonner [1].

La France royale n'était pas seule, durant cette période, soumise à une minorité ; la France impériale, ou les trois royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, réunis à la couronne de Germanie, étaient également régis par un prince enfant. Henri IV, né le 11 novembre 1050, était de près de trois ans plus âgé que Philippe ; sa mère Agnès, fille de Guillaume, duc d'Aquitaine, avait été chargée de sa tutelle, et elle la partageait avec Henri, évêque d'Augsbourg, auquel elle accordait une grande confiance. Mais comme le pouvoir impérial était alors bien plus étendu que celui du roi de France, les fonctions de tutrice excitaient dans cette cour bien plus de jalousie, et donnèrent lieu à bien plus d'intrigues et de révolutions. Agnès prétendait, entre autres prérogatives, exercer toujours le droit dont son mari avait été en jouissance, de régler la nomination des papes. Nicolas II étant mort à Florence le 22 juillet 1061, une légation fut envoyée de Rome à la cour impériale, pour demander la nomination ou l'indication de son successeur. Cependant le parti de l'indépendance de l'Église avait fait déjà de grands progrès, et parmi les prélats et parmi le peuple ; aussi, tandis que le député qui se rendait en Germanie avait reçu du clergé romain l'ordre de saisir la première occasion pour secouer un joug que tous détestaient, d'autres membres de ce même clergé avaient proposé de procéder immédiatement à une nouvelle élection. L'impératrice Agnès négligea pendant sept jours de donner audience au cardinal Étienne, qui lui avait été envoyé. Ce prélat, perdant patience, repartit pour l'Italie. Hildebrand, cardinal-archidiacre, partagea son ressentiment, et le communiqua aux cardinaux présents à Rome, qui réunirent leurs suffrages en faveur d'Anselme de Badaggio, évêque de Lucques, et qui, sans attendre le consentement de la cour de Germanie, le couronnèrent sous le nom d'Alexandre II. Dès que l'impératrice Agnès en reçut la nouvelle, loin de vouloir le reconnaître, elle élut, et fit consacrer par les prélats de sa cour, sous le nom d'Honorius II, Cadalous, évêque de Parme, de la maison Pallavicini. Ainsi commença le schisme, et cette lutte acharnée de Henri IV avec la cour de Rome, qui se renouvela à plusieurs reprises, et qui dura autant que sa vie ; il s'y

[1] Appendix ad Historiam Hasnonens. Monasterii, t. XI, p. 111.

trouva engagé avant d'être parvenu à l'âge de raison. Les églises des royaumes d'Arles, de Bourgogne et de Lorraine se partagèrent entre les deux pontifes; et les prédications des orthodoxes contre les schismatiques, contribuèrent à redoubler la ferveur religieuse, que tout excitait dans le onzième siècle [1].

Agnès, qui avait commencé le schisme, ne garda pas longtemps la direction du parti impérial. Les prélats et les grands d'Allemagne conçurent de la jalousie de l'évêque d'Augsbourg, qu'elle consultait uniquement. Les uns prétendirent que la familiarité de l'impératrice et de l'évêque était la suite d'une galanterie, honteuse pour tous les deux; d'autres accusaient seulement Agnès d'ineptie, et la déclaraient incapable de bien élever son fils. Ils résolurent, dans l'été de 1062, de le lui enlever, et ils profitèrent pour cela d'un grand repas offert à la mère et au fils, à Kaiserwerth, sur le Rhin. Comme l'archevêque Hanno de Cologne se promenait dans le jardin au bord de la rivière, avec le jeune roi, âgé de douze ans, ils remarquèrent un joli bateau neuf qui s'approchait du rivage, et qui attira la curiosité de Henri. Hanno lui proposa d'y monter avec lui, pour le mieux examiner; mais ils n'y furent pas plus tôt entrés que les bateliers, à force de rames, se dirigèrent vers l'autre rive. Henri, ne pouvant les arrêter, se jeta à l'eau pour regagner le rivage à la nage; il allait se noyer, lorsque le comte de Brunswick, qui s'était élancé après lui dans le Rhin, le retira et le ramena au bateau. Les conjurés entourèrent ensuite le jeune prince; ils cherchèrent à le calmer par leurs caresses, et à noircir sa mère dans son esprit. Ils l'emmenèrent à Cologne, et ils convinrent que l'évêque dans le diocèse duquel il résiderait, serait pendant ce temps-là chef de ses conseils et directeur de la république. Cette singulière régence ecclésiastique abandonna le parti de l'anti-pape Cadalous, mais sans pouvoir ainsi faire cesser le schisme, qui servait de protection aux prêtres mariés. Agnès, ne voyant aucune espérance de recouvrer la garde de son fils, s'éloigna de la Germanie et de l'évêque d'Augsbourg, pour détruire du moins les bruits injurieux qu'on avait semés contre elle. Elle se retira d'abord en France, chez son frère Guillaume VI, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine; ensuite elle passa à Rome, où elle finit ses jours dans la pénitence [2].

[1] Cardinalis Aragonii vita Alexandri II papæ, Scr. ital. t. III, p. 302. — Leo Ostiensis, lib. III, cap. 21, Scr. ital. t. IV, p. 431. — Baronii Annal. 1061, p. 279.

[2] Lamberti Schafnaburgens., ad ann. 1062; apud Pistorium Histor. Germ. t. II.

Le schisme entre Alexandre II et Honorius II ou Cadalous, ne fut terminé que par le concile de Mantoue, en 1067 [1]. Mais, malgré cette discorde dans l'Église, le zèle religieux s'enflammait tous les jours davantage; il se communiquait à toute la population, et, s'unissant à la chevalerie, il prenait ce caractère belliqueux qui devait bientôt se manifester par les croisades. Déjà l'on commençait à prêcher qu'aucune offrande n'était plus agréable à la Divinité que le sang des infidèles. Les Musulmans occupaient l'Espagne et les îles de la Méditerranée; mais ils avaient perdu, dans ces contrées, ce caractère belliqueux qui leur avait valu de si brillantes conquêtes. Cultivant avec passion les arts, les sciences, la musique, la poésie, s'adonnant au commerce, enrichissant les villes de l'Espagne par de nombreuses manufactures, et les campagnes par des travaux intelligents pour l'irrigation, et par les soins d'une agriculture savante; ils n'avaient négligé que l'art de défendre l'opulence qu'ils avaient acquise. L'empire des califes ommiades avait fini en 1038; aucun lien ne réunissait, pour une résistance commune, les Espagnols qui professaient l'islamisme; chaque ville avait son cheik, auquel les Latins donnaient le nom de rois, et tous ces faibles princes étaient jaloux les uns des autres. Leurs marchands parcouraient les provinces de la langue provençale : ils approvisionnaient les châteaux des riches étoffes de Valence, des armes de Damas et des épices de l'Inde. Souvent, il est vrai, la bourse des chevaliers ne répondait pas à leurs désirs, et ils étaient obligés de laisser le marchand remporter les richesses qu'ils avaient convoitées. Dans cette disposition, ils accueillirent avec enthousiasme les prédications de leurs prêtres, qui leur annoncèrent que c'était servir Dieu que de prendre sans payer ces mêmes biens aux lieux où ils étaient produits, en égorgeant leurs propriétaires. Gui Geoffroi, qui, en devenant duc d'Aquitaine et comte de Poitou, s'était fait appeler Guillaume VI, invita tous les gentilshommes et les aventuriers des provinces du Midi à joindre leurs armes aux siennes, et à courir sus aux Maures d'Espagne pour l'amour de Dieu. Il rassembla ainsi, en 1062 ou 1063, une armée avec laquelle il passa les Pyrénées; il attaqua la ville de Balbastro, sur les frontières de l'Aragon et de la Catalogne; il la prit, la pilla, et en massacra tous les habitants; lorsqu'il essaya ensuite de pousser plus loin ses conquêtes, il fut arrêté par le manque de vivres, dans un pays pauvre et montueux; et après avoir

[1] Baronii Annal. eccles. ann. 1064, p. 355. — Pagi critica, p. 223. Ce dernier certifie la date du concile.

perdu la plus grande partie de ses soldats, il abandonna Balbastro, et rentra en France [1].

Cette expédition fut suivie de fort près par une autre, qui avait plus encore le caractère des croisades. Au commencement de l'année 1064, on publia dans tout l'Occident que plusieurs des premiers prélats de Germanie, savoir, l'archevêque de Mayence, les évêques de Bamberg, de Ratisbonne et d'Utrecht, se préparaient à se rendre en pèlerinage à la terre sainte, et qu'ils recevraient volontiers dans leur cortége tous les chevaliers qui seraient prêts, au besoin, à verser leur sang pour Jésus-Christ. En effet, de toutes les parties de la France, comme de l'Allemagne, des pèlerins commencèrent à se réunir. Trente chevaliers ou prêtres partirent de la cour du duc de Normandie, et l'un d'eux a laissé une relation curieuse de son voyage. Après s'être réunis, il se trouvèrent en tout sept mille combattants, et leur troupe attirait d'autant plus l'attention, que les grands seigneurs, et même les simples chevaliers, déployèrent dans cette expédition tout le luxe que leur permettait leur fortune. Ils traversèrent sans difficulté la route que les croisés devaient bientôt suivre, par l'Autriche, la Hongrie et toute la vallée du Danube. Ils furent accueillis avec hospitalité à Constantinople par l'empereur Constantin Ducas. Mais déjà dans la Lycie ils commencèrent à éprouver les dangers auxquels les exposaient ces richesses qu'ils avaient imprudemment étalées. Chaque journée les appelait à de nouveaux combats; et lorsque enfin ils entrèrent dans la Palestine, peu s'en fallut qu'ils ne périssent tous par les mains des Bédouins, qui les assiégèrent pendant trois jours dans une forteresse ruinée, où ils étaient privés de toute nourriture. Un émir du voisinage, qui commandait aux Arabes cultivateurs, en guerre avec ceux du désert, s'était engagé à les protéger; il les délivra et les conduisit à Jérusalem. Après avoir accompli leur pèlerinage, ils s'embarquèrent sur des galères de Gênes; car cette puissante république avait déjà commencé à sillonner la mer de ses vaisseaux, et ils se firent transporter à Brindes en Italie. Mais de sept mille hommes qui étaient partis à cheval, tout brillants d'or, et se confiant dans leur valeur, leur jeunesse et leur santé, à peine deux mille

[1] Chron. Sancti-Maxentii ad ann. 1062, t. XI, p. 220. — De Gestis Comit. Barcinon. ann. 1065, p, 290. — Chr. Alberici Monaci Trium-Fontium, ann. 1063, p. 358. — Sigeberti Chronic. ann. 1063, p. 452. — Chronic. Turonense, ann. 1062, t. XII, p. 461. — Pagi critica, ann. 1062, p. 220.

purent revoir leur patrie, à pied, épuisés, défaits et couverts de haillons [1].

Pendant cette même période de la minorité de Philippe Ier, qui ne contient presque aucun événement appartenant à l'histoire générale de la France, et qui, même dans son histoire religieuse ou dans celle de l'Europe, peut tout au plus être signalée par le progrès des opinions, non par aucun grand changement, les entreprises d'un vassal de la couronne de France causèrent en Europe une révolution importante, et dont nous sentons les conséquences jusqu'à ce jour. Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, conquit l'Angleterre; un feudataire de la France devint roi d'une puissante monarchie. Les intérêts des deux nations se mêlèrent; leurs droits se compliquèrent par les rapports incertains de la féodalité. Les guerres entre les deux couronnes ne tardèrent pas à commencer, et des siècles de combats inspirèrent aux deux peuples une animosité, que leur intérêt, celui de la civilisation, celui de la liberté, et la gloire qu'ils pourraient attendre de la réunion de leurs efforts, n'ont point encore suffi pour éteindre.

Guillaume de Normandie était l'un des premiers vassaux de la couronne de France; il n'était pas toutefois le premier. Le comte de Flandre l'emportait incontestablement sur lui en richesses : déjà son pays était couvert de villes populeuses et florissantes, où de nombreuses manufactures faisaient vivre dans l'aisance des milliers d'ouvriers, où le commerce avait développé l'intelligence de la classe industrieuse, et où de sages lois municipales protégeaient la liberté. Le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, était reconnu pour souverain par une beaucoup plus grande étendue de pays; le comte de Toulouse avait, en même temps, et plus de sujets, et des sujets plus industrieux. Si les Normands auxquels commandait Guillaume l'emportaient sur les habitants des autres provinces, et par leur vaillance, et par leur esprit inquiet et aventureux, ils étaient, d'autre part, les moins disposés de tous à une obéissance rigoureuse; mais Guillaume, inébranlable dans ses projets, et maître de ses passions, savait toujours choisir le moment le plus favorable pour arriver à ses fins; il ne se laissait entraîner ni par la

[1] Lambertus Schafnaburgensis, et Ingulfus Croylandensis abbas, ad ann. 1064. Cette relation ne se trouve point dans les extraits de ces deux écrivains, au t. XI des historiens de France. Dans ces extraits, il arrive fréquemment que le partie la plus importante et la plus caractéristique est retranchée. — Baronii Annal. eccles. 1064, p, 357.

colère ni par la pitié ; il abattait successivement et sans bruit tous ceux qui lui résistaient, et il accoutumait les autres à voir dans le régime féodal qu'il maintenait à la rigueur, une règle immuable de discipline.

Le duché de Normandie confinait avec les domaines immédiats de la couronne dans l'Ile-de-France, avec ceux du comte d'Anjou, qui dominait alors sur le Maine, et avec ceux du comte ou duc de Bretagne. Sur aucune de ces frontières, Guillaume n'avait lieu de concevoir de l'inquiétude. La minorité de Philippe, et l'affaiblissement de l'autorité royale, mettaient la Normandie à l'abri de toute attaque du côté de Paris. Geoffroi Martel, comte d'Anjou, était mort en 1060, et ses États étaient disputés entre ses deux neveux, fils du comte de Gatinois. L'un de ceux-ci nous a laissé des mémoires sur son temps, où il raconte en ces termes la mort de son oncle, et sa propre discorde avec son frère. « Après ces choses, Geoffroi Martel eut une guerre avec » Guillaume, comte des Normands, qui plus tard acquit le royaume » des Anglais, et fut un roi magnifique. Il en eut une avec les Fran- » çais et les habitants de Bourges, une avec Guillaume, comte de Poi- » tiers ; une avec Émery, vicomte de Thouars, une avec Hoel, comte » de Nantes, et les autres comtes bretons qui tenaient la ville de » Rennes ; une enfin avec Hugues, comte du Mans, qui avait manqué » à la fidélité qu'il lui devait. C'est à cause de toutes ces guerres et » de la magnanimité qu'il y montra, qu'il fut à bon droit appelé Mar- » tel, comme celui qui martelait ses ennemis.

» Dans la dernière année de sa vie il me fit chevalier, moi son neveu, » dans la ville d'Angers, le jour de la Pentecôte, et l'an de l'Incarna- » tion 1060. Il me confia aussi la Saintonge avec la ville de Saintes, » à l'occasion de quelque guerre qu'il avait avec Pierre de Didone : je » n'avais alors que dix-sept ans. Le troisième jour après la fête de » saint Martin, mon oncle Geoffroi s'endormit dans une bonne mort. » Dans la nuit qui précéda le jour de sa fin, déposant tout soin de la » milice et des choses du siècle, il se fit moine dans le couvent de » Saint-Nicolas, que son père et lui avaient fondé et enrichi de leurs » biens. Ses fiefs, qu'il avait tenus dans la sécurité et l'opulence, les » défendant contre les nations étrangères, furent exposés après sa » mort à plusieurs tribulations, à cause de la dissension qui éclata » entre moi et mon frère pour leur partage. Ces troubles durèrent » huit ans, durant lesquels nous fîmes habituellement la guerre, mais

» en la suspendant quelquefois par les trêves [1]. » Ce frère, Geoffroi le Barbu, eut en partage la Touraine avec le château de Loudun, tandis que Foulques le Réchin, l'auteur des mémoires, obtint l'Anjou avec la Saintonge [2]. Mais deux fois vainqueur de son frère, et l'ayant deux fois fait captif, il finit par l'enfermer au château de Chinon, où Geoffroi le Barbu mourut, après avoir langui trente années dans les fers [3].

La Bretagne enfin était partagée entre plusieurs seigneurs : Conan II portait le titre de duc; Hoel II, celui de comte de Nantes et de Cornouailles; Geoffroi, celui de comte de Rennes, et Alain celui de comte de Penthièvre; Guillaume le Bâtard excitait leurs dissensions dans l'espérance d'en profiter un jour [4].

Ainsi le duc des Normands se trouvait entouré de tous côtés de voisins affaiblis ou distraits par des dissensions civiles : on pouvait prévoir que le premier qu'il attaquerait deviendrait presque infailliblement sa proie; mais, dévoré d'ambition comme il était, il hésitait lui-même à décider de quel côté il tournerait ses armes. Pour se maintenir sur le trône ducal, il avait soin d'occuper l'activité de ses Normands, qui, tout en reconnaissant ses talents, redoutaient la dureté et la fausseté de son caractère, et qui le croyaient capable de tous les crimes. En 1061, le mécontentement d'une partie des seigneurs de ses États éclata contre lui. Rodolphe de Toësne, Hugues de Grandmesnil, Arnaud d'Eschauffou, et plusieurs autres chevaliers, jaloux du crédit dont Roger de Montgommery et Mabille sa femme, jouissaient auprès du duc, abjurèrent leur fidélité, renoncèrent à leurs fiefs mis sous le séquestre, et lui déclarèrent la guerre. Arnaud, qui lui avait rendu volontairement son château d'Eschauffou, y rentra, lui cinquième, au milieu de la nuit. Il n'aurait pas été assez fort pour se rendre maître de la garnison, qui était de plus de soixante hommes; mais pendant qu'elle dormait dans une profonde sécurité, il se prit à crier avec ses quatre compagnons d'une manière si effroyable que les soldats, remplis de terreur, se laissèrent dévaler en bas des murs, et s'enfuirent jusqu'au dernier. Arnaud, maître de la place et des richesses qu'elle contenait,

[1] Fulconis Comitis Andegav. Historia, p. 138.

[2] Chr. Sancti-Maxentii, p. 220. — Gesta Consul. Andeg. p. 270. — Chron. Turonense, p. 348.

[3] Orderici Vitalis, p. 231.

[4] Chron. Britannicum, p. 412. — Hist. de Bretagne des R. P. Bénéd. liv. III, ch. 80, p. 96.

reconnut cependant qu'il ne pourrait s'y maintenir, et fut réduit à la brûler. Il continua trois ans sa petite guerre contre le duc; mais comme la révolte de chaque vassal était suivie de la confiscation de ses fiefs, tous les efforts des seigneurs normands contre leur duc tournèrent à l'avantage de la puissance de Guillaume [1].

Cette guerre n'était pas terminée lorsque le duc des Normands profita de la dissension entre Foulques le Réchin et Geoffroi le Barbu, pour soustraire le comté du Maine à la domination des comtes d'Anjou, et se l'attribuer. Héribert l'Ancien, qu'on avait surnommé *Éveille-Chiens*, parce que, hors d'état de défendre par ses seules forces le comté du Maine, il appelait sans cesse ses voisins à son aide, avait fini par faire hommage de cette seigneurie à Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Héribert le Jeune, son petit-fils, à la mort de Geoffroi Martel, fit au contraire hommage au duc Guillaume, à la protection duquel il se recommanda. Il maria sa sœur à Robert, fils de Guillaume, et il s'engagea à lui laisser son héritage, s'il mourait lui-même sans enfants, au préjudice de Gaulthier, comte de Pontoise, et de sa femme Biote, sœur aînée de la femme de Robert. Héribert le Jeune mourut en effet sans enfants en 1063 ou 1064, et Guillaume entra immédiatement dans le Maine pour s'en emparer. Mais les habitants craignaient la domination normande; ils se déclarèrent presque tous pour le comte de Pontoise, et dans les premiers combats les Normands éprouvèrent quelques revers. Guillaume, indifférent entre les moyens de succès, et inaccessible aux remords, eut alors recours à cette effroyable science des poisons qui a précédé toutes les autres sciences chimiques en Europe. Il annonça le désir de traiter; il invita le comte de Pontoise et sa femme à une conférence dans sa ville natale de Falaise; les princes soupèrent ensemble. Le matin suivant, Gaulthier et Biote n'existaient plus : le crime cependant eut un plein succès. Les Manceaux prêtèrent serment de fidélité au duc de Normandie, et pendant vingt-quatre ans qu'il régna encore, ce fut toujours en vain qu'ils essayèrent de secouer son joug [2].

Cependant les événements qui devaient appeler Guillaume à la

[1] Orderici Vitalis eccles. Hist. lib. III, p. 481. Normann. script.—T. XI, p. 229, Script. franc.

[2] Orderici Vitalis Hist. eccles. lib. III, p. 487; lib. IV, p. 534. Script. norman. — *Ib.* Script. franc. t. XI, p. 231; t. XII, p. 593.— Roberti de Monte accessio ad Sigebertum, p. 167.

conquête de l'Angleterre commençaient à acquérir plus d'importance. Édouard le Confesseur, qui régnait dans cette île, y était constamment demeuré sous la tutelle d'un vassal plus puissant que lui. C'était Goodwin, comte de Kent, de Sussex, de Surrey, duc de Wessex, grand-trésorier, et gouverneur, par l'entremise de son fils, des comtés d'Oxford et d'Héreford. Édouard, qui voyait en lui le meurtrier de son frère, le haïssait. En montant sur le trône il avait dû se réconcilier à lui, et épouser sa fille; mais en même temps il s'était secrètement lié par un vœu de virginité auquel il l'avait aussi soumise elle-même. Privé d'héritier par cet engagement que la dévotion ou la haine lui avait fait prendre, il voyait, en avançant en âge, que les yeux des Anglais se tournaient vers Harald, fils de son orgueilleux protecteur. Harald, à la mort de Goodwin en 1053, avait succédé à tout le pouvoir de son père; dès lors il fut regardé comme le candidat populaire au trône. Édouard III préférait hautement la Normandie à l'Angleterre; il il y avait été élevé, il y avait trouvé un asile dans le temps de l'usurpation des Danois, et il en avait appelé plusieurs favoris pour leur distribuer les prélatures de l'Angleterre. Il est probable qu'il songea le premier à opposer Guillaume au comte Harald, soit qu'en effet il le nommât réellement son héritier par son testament, soit qu'il se fût contenté de lui faire espérer sa couronne, en retour des secours qu'il lui demandait souvent. Guillaume se préparait donc de longue main à disputer le trône d'Angleterre, lorsqu'un accident lui présenta une facilité nouvelle, dont il tira parti avec peu de générosité.

Harald, fils de Goodwin, faisait en bateau une partie de plaisir sur les côtes d'Angleterre, lorsqu'il fut enlevé par un coup de vent et poussé sur le rivage du comté de Ponthieu ou d'Abbeville (1065). Guido, qui gouvernait ce comté, le fit aussitôt jeter dans un cachot, non que les Anglo-Saxons fussent alors en guerre avec ce seigneur français, mais parce qu'un étranger, entré sans sauf-conduit sur les terres d'un autre, était toujours regardé comme abandonné à sa discrétion. C'était le droit des gens que de le saisir, le livrer à la torture, l'exposer aux tourments les plus affreux, pour tirer de lui une plus grosse rançon; et lorsque la tempête avait contribué à sa disgrâce, cet abus de la force contre un naufragé paraissait sanctionné par le doigt même de Dieu [1]. Harald, pour se soustraire à la cupidité du comte d'Abbeville, réclama la pro-

[1] Guillelmi Pictavensis, Gesta Guillelmi ducis, t. XI, p. 89.

tection du duc Guillaume : il prétendit que lorsqu'il avait été surpris par la tempête il se rendait en Normandie pour traiter de la rançon de son frère et de son neveu, qui avaient été précédemment donnés en otage au prince normand; il ajouta qu'il était, de plus, chargé d'une mission d'Édouard auprès de lui. Guillaume en effet obligea le comte Guido de lui envoyer son captif, en menaçant d'aller le délivrer avec une puissante armée. Mais il ne tint pas plus tôt celui qu'il avait réclamé au nom du droit des gens, qu'il fit sentir à ce prétendu ambassadeur qu'il n'avait que changé de prison. Il lui annonça ses propres projets sur la couronne d'Angleterre. Pour prix de la liberté qu'il lui faisait espérer, il exigea d'Harald les serments les plus solennels sur les reliques de tous les saints, qu'il le seconderait, et l'aiderait à recueillir la succession d'Édouard; il lui fit promettre, de plus, de donner sa sœur en mariage à son fils, et d'épouser sa fille, et enfin il se fit livrer par lui le château de Douvres, pour assurer d'avance son débarquement [1].

Après avoir reçu toutes ces promesses, Guillaume ne se pressa point encore de renvoyer Harald en Angleterre, mais il lui donna des armes et des chevaux, aussi bien qu'aux gentilshommes de sa suite, et il le conduisit avec lui à la guerre de Bretagne. Conan, duc des Bretons, avait été averti des projets que formait Guillaume pour s'emparer de la couronne d'Angleterre; il connaissait l'état chancelant de la santé d'Édouard le Confesseur, et il savait que ce monarque favorisait lui-même les prétentions du prince normand; il avait donc envoyé des ambassadeurs à ce dernier, chargés de lui tenir ce discours. « J'apprends que » tu te prépares à passer la mer, et à t'emparer du royaume d'Angle- » terre; je t'en félicite, pourvu que de ton côté tu me rendes la Nor- » mandie; car Robert, duc des Normands, que tu prétends être ton » père, partant pour Jérusalem, recommanda tout son héritage à Alain » mon père et son cousin. Mais toi, de concert avec tes complices, tu » fis périr par le poison Alain mon père, près de Vimoutier en Nor- » mandie; tu envahis sa terre, que je ne pouvais défendre, étant encore » enfant, et dès lors tu l'as gardée, tout bâtard que tu es, contre toute » sorte de droit : rends-moi donc la Normandie, qui m'appartient; il » en est temps désormais, ou je te ferai la guerre avec toutes mes

[1] Roberti de Monte accessio ad Sigebertum, t. XI, p. 167. — Gesta Guillelmi ducis, p. 88. — Eadmeri Cantuariensis monachi, lib. I, p. 192.

» forces [1]. » Ce message, qui nous est rapporté par un panégyriste de Guillaume, ne nous fait comprendre qu'obscurément les événements auxquels il fait allusion. Dans la guerre qui s'ensuivit entre les Normands et les Bretons, Harald, qui voulait obtenir la faveur de Guillaume pour pouvoir repasser en Angleterre, le seconda valeureusement.

Cette guerre, qui se borna probablement à quelques hostilités sur les frontières, fut bientôt interrompue par un événement funeste, que le même panégyriste raconte ainsi : « Le duc Guillaume fut quelque » peu effrayé des demandes de Conan ; mais bientôt Dieu daigna venir » à son secours, en rendant vaines les menaces de ses ennemis. Un » des seigneurs bretons qui avait fait serment de fidélité à l'un et à » l'autre duc, et qui portait entr'eux les messages que nous venons de » dire, garnit par dedans de poison le cor de chasse de Conan, ses » gants et les rênes de son cheval, profitant pour cela de ce qu'il était » son chambellan. Le prince breton assiégeait alors Château-Gonthier, » dans le comté d'Anjou, et s'en étant emparé, il y faisait entrer sa » sa troupe. Mais Conan, après avoir mis et ôté ses gants et touché » ses rênes, porta imprudemment ses mains à sa bouche : cela suffit » pour l'infecter de ce poison, et le faire périr au milieu des pleurs de » ses amis (11 décembre 1065). Sa sagacité, sa probité et son amour » de la justice l'auraient conduit à de grandes choses, et lui auraient » acquis beaucoup d'honneur s'il avait vécu. Le traître qui l'avait em» poisonné s'enfuit de son armée, et annonça au duc Guillaume la mort » de son ennemi [2]. » D'autres écrivains accusent plus expressément Guillaume d'avoir suscité l'empoisonneur [3].

Sur ces entrefaites Édouard III, qu'on a surnommé le Saint ou le Confesseur, le dernier des rois de la race anglo-saxonne, mourut le 5 janvier 1066. Parmi ceux qui prétendirent à sa succession, un seul avait des droits que, dans notre manière actuelle de juger, nous appellerions légitimes ; c'était Edgar Atheling, fils d'Édouard Cliton, et petit-fils d'Édouard Ironside, le roi sur lequel Canut le Danois avait conquis l'Angleterre en 1016 et 1017. Mais ce représentant d'une race exilée était né en Hongrie, où son père avait longtemps vécu durant l'usurpation des Danois : il était étranger au royaume, si ce n'est par

[1] Willelmi Gemeticens. Hist. lib. VIII, cap. 33, p. 50.
[2] *Ibidem.* — In Duchesne Script. p. 286. — Chron. Briocense, t. XII, p. 565.
[3] Orderici Vitalis, lib. IV, p. 545, t. XII. In Duchesne, Script. normann. p. 594, Hist. de Bretagne, liv. III, cap. 87, p. 97.

le sang, du moins par son éducation et toutes ses habitudes, et il n'était point encore d'un âge à faire valoir efficacement ses droits, et à défendre l'indépendance nationale, qui paraissait menacée. Le défenseur naturel de cette indépendance semblait être Harald, le second des prétendants au trône, et celui que Guillaume venait de remettre en liberté avec son frère et son neveu [1]. Harald, fils aîné de Godwin, avait succédé à la puissance territoriale de ce comte protecteur des rois ; elle s'étendait sur la plus grande partie de l'Angleterre : il était beau-frère d'Édouard, mais cette affinité ne pouvait lui donner aucun droit à sa succession ; il n'avait de même rien à attendre de sa bienveillance : au contraire, la puissance de Harald et de son père, en causant au dernier roi une constante défiance, avait augmenté sa partialité pour les Normands. Il n'avait donc d'autre appui que la faveur du peuple, et d'autre titre à faire valoir qu'une élection. Il s'adressa en effet à la grande assemblée nationale des Anglo-Saxons, ou au *Wittenagemote* , tandis qu'Édouard, à ce qu'il paraît, vivait encore ; les serments que la force lui avait extorqués furent considérés comme de nulle valeur, et il fut porté sur le trône d'une voix presque unanime [2].

Le troisième des prétendants, Guillaume, duc de Normandie, n'avait que des droits si frivoles, qu'on ne sait comment les concevoir, ou par quels termes les représenter. Édouard était bien fils d'Emme de Normandie, grande-tante de Guillaume ; mais jamais cette affinité n'aurait pu être un titre pour réclamer une succession. Guillaume se fondait donc sur un prétendu testament d'Édouard en sa faveur, que cependant il ne put jamais représenter, et qui d'ailleurs ne pouvait disposer d'une nation comme d'un héritage. En même temps il fit valoir la renonciation d'Harald, confirmée par ses serments, comme si, au défaut d'Harald, lui seul pouvait occuper le trône. Quelque futiles que fussent ces prétextes, Guillaume les présentait avec autant d'assurance que s'ils établissaient pour lui des droits légitimes ; car alors ce n'était point un pays étranger qu'il parlait de conquérir, c'était son propre héritage, où il prétendait rentrer par la force des armes; et d'autres successions que le temps a sanctionnées comme légitimes, n'étaient peut-être,

[1] Gesta Guillelmi Ducis, p. 89.

[2] Willelmi Gemeticensis Hist. lib. VII, cap. 31, p. 50. — Willelmi Pictavens. de Gestis Guillelmi ducis, p. 91. — Chron. Centulense Sancti-Richarii, p. 133. — Willelmi Malmesbur. lib. III, p. 182. — Eadmeri mon. Hist. lib. I, p. 193. — Rapin Thoyras. Hist. d'Angl., lib. V, t. I, p. 463.

dans l'origine, pas moins injustes que celle qu'il réclamait. Sur la nouvelle de la mort d'Édouard et de l'élection d'Harald, Guillaume se plaignit avec amertume ; il accusa Harald de parjure, il fit immédiatement des levées de troupes dans ses États, et il appela à lui, par des offres brillantes, les aventuriers et les soldats de tous les comtés voisins. On en vit arriver auprès de lui un grand nombre qui étaient vassaux immédiats du roi de France ou du comte de Flandre : le premier, trop jeune encore pour avoir aucune volonté, croissait dans l'obscurité ignoré de ses peuples, et sans influence sur leur sort ; le second, comme beau-père de Guillaume, s'intéressait à ses succès.

Au moment où les Normands, qu'on pouvait, sous des rapports divers, considérer tantôt comme Français, tantôt comme Scandinaves, s'engagèrent avec les Anglo-Saxons dans cette lutte, qui fut ensuite continuée entre les Français et les Anglais, pendant tant de siècles, un écrivain presque contemporain esquissa le caractère des deux peuples, et le portrait qu'il en fit est un précieux monument des mœurs de cette époque. « Les Anglo-Saxons, dit Guillaume de Malmesbury, avaient, » longtemps avant l'arrivée des Normands, abandonné les études des » lettres et de la religion. Les clercs se contentaient d'une instruction » tumultuaire ; ils savaient à peine balbutier les paroles des sacrements » et si quelqu'un d'entre eux connaissait la grammaire, il était en » admiration à tous les autres. — Tous buvaient à l'envi, et c'était » là l'étude à laquelle ils consacraient les jours comme les nuits. Ils » consumaient tous leurs revenus dans les festins, tandis qu'ils se con- » tentaient de maisons pauvres, abjectes, bien différents en cela des » Français et des Normands, qui, dans des maisons amples et superbes, » se contentaient d'une petite dépense. Les vices qui accompagnent » l'ivrognerie, et qui efféminent les cœurs des hommes, en avaient été » la conséquence, et c'est la raison pour laquelle ils combattirent » Guillaume, plutôt avec la témérité et la précipitation de la fureur, » que d'après la science militaire : aussi ils furent facilement vaincus » en un seul combat par lequel ils livrèrent à la servitude eux-mêmes » et leur patrie. — Les habits des Anglais leur descendaient alors » jusqu'au milieu du genou ; leurs cheveux étaient courts, leur barbe » rasée, leurs bras étaient chargés de bracelets dorés, leur peau était » relevée par des peintures et des stigmates colorés ; leur gloutonnerie » allait jusqu'à la crapule, leur passion pour la boisson jusqu'à l'abru- » tissement. Ils communiquèrent ces deux derniers vices à leurs vain-

» queurs; à d'autres égards, ce furent eux qui adoptèreut les mœurs » des Normands.

» De leur côté, les Normands étaient et sont encore (au milieu du » douzième siècle, époque où écrivait Guillaume de Malmesbury) » soigneux dans leurs habits, jusqu'à la recherche, délicats dans leur » nourriture, mais sans excès; accoutumés à la vie militaire, ardents à » s'élancer sur l'ennemi, et ne pouvant vivre sans guerre. Lorsque leurs » forces ne leur suffisent pas, ils sont également prêts à employer la » ruse, ou à corrompre leurs adversaires à prix d'argent. Chez eux, » comme je l'ai dit, ils ne font, dans des maisons très-vastes, qu'une » dépense modérée pour la table. Ils sont envieux de leurs égaux; ils » voudraient dépasser leurs supérieurs, et tout en dépouillant leurs » inférieurs, ils les protégent du moins contre les étrangers. Ils aiment » leurs seigneurs, mais la moindre offense les rend infidèles. Ils » savent peser la perfidie avec la fortune, et comparer le changement » de parti à l'argent qu'il peut rapporter. Au reste, de tous les peuples, » ils sont les plus susceptibles de bienveillance; ils rendent aux étran- » gers autant d'honneur qu'à leurs compatriotes, et ils ne dédaignent » point de contracter des mariages avec leurs sujets [1]. »

Les préparatifs de Guillaume pour attaquer l'Angleterre avaient été très-considérables, et son armée fut une des plus puissantes qu'on eût vu rassembler dans le onzième siècle. Il n'est pas facile cependant de se former une idée précise du nombre de ses soldats. Guillaume connaissait les chevaliers qui marchaient sous sa bannière; il a même voulu conserver tous leurs noms à la postérité. Ils sont au nombre de quatre cent deux, inscrits sur une table du couvent de Battle, près d'Hastings, dans le comté de Sussex, et ce monument authentique, qui fait connaître l'origine des plus illustres maisons de l'Angleterre, nous présente une majorité de noms français, tandis qu'il n'y en a que fort peu qui conservent des traces de leur origine germanique ou danoise [2]. Guillaume n'avait probablement pas-lui-même un dénombrement exact de la milice féodale qui marchait sous les bannières de ces chevaliers;

[1] Willelmi Malmesburiensis de Gestis Regum Anglorum, lib. III. Inter Rerum Anglicarum scriptores Francofurti, 1061, fol. p. 102. — Scr. fr. t. XI, p. 185.

[2] Cette liste est imprimée en note ad Æillelm. Gemetic. p. 50. — Dans les Gesta Guillelmi ducis, p. 93, d'après un ms. de l'abbaye de Jorvaulx, et dans Duchesne, Scr. norman. p. 1023 et seq., on trouve, outre ces deux catalogues, celui de tous les fiefs de chevalier de Normandie.

aussi les rapports des chroniques qui parlent de cinquante ou même de soixante mille hommes, méritent-ils peu de confiance, d'autant plus que les Normands, en exagérant leur nombre, cherchaient à inspirer de la terreur à leurs ennemis, et les Anglo-Saxons à excuser leur défaite.

Si nous calculons d'après les usages militaires du moyen âge, et surtout si nous comparons l'armement de Guillaume avec la plus grande expédition maritime de toute cette période, la seule en même temps dont nous ayons un dénombrement exact, savoir la quatrième croisade, illustrée par la conquête de Constantinople, nous pourrons estimer comme probable que chacun des quatre cents chevaliers de Guillaume conduisait avec lui dix suivants d'armes, ce qui lui donnerait un corps de quatre mille hommes pesamment armés, et la plupart à cheval : ceux-là faisaient le nerf de son armée. Pour chaque cuirassier, on peut supposer encore que tout chevalier conduisait avec lui trois archers ou arbalétriers, ce qui ferait un corps de douze mille fantassins; et en y joignant l'équipage des bâtiments de transport, l'armée entière pouvait être forte de vingt ou vingt-cinq mille hommes [1].

Les barons de Normandie avaient d'abord apporté beaucoup d'opposition à une entreprise qui leur paraissait si fort au-dessus des forces de leur duché, et qui, dût-elle réussir, en satisfaisant l'ambition de leur chef, nuirait probablement à leur patrie. Parmi ceux qui avaient paru se signaler dans cette opposition, Guillaume Fitz Osberne tenait le premier rang. Tous les seigneurs normands qui partageaient ses sentiments, mais qui craignaient d'attirer sur eux le courroux de leur duc, s'étaient contentés de répondre à celui-ci, qu'ils s'étaient engagés par serment à faire ce que ferait Fitz Osberne. Peut-être ce dernier les avait-il toujours trompés, peut-être Guillaume prit-il ce moment pour le gagner par des présents et des promesses. Fitz Osberne parla le dernier, et, s'avançant au milieu de l'assemblée, il dit au duc, à haute voix : « Je suis prêt, avec tous les miens, à vous suivre dans l'expé- » dition que vous proposez [2]. »

Soit que le duc se défiât lui-même de ses forces, et fut prêt à se con-

[1] L'armée qui prit Constantinople se trouva, d'après le marché fait avec les Vénitiens, pour la transporter, forte de quatre mille cinq cents chevaliers, neuf mille écuyers, et vingt mille fantassins. Geoffroi de Villehardouin, ch. 13 et 14, p 4. Bysant. Ven. t. XX.

[2] Roberti de Monte accessio ad Sigerbertum, p. 168.

tenter des avantages qu'il pourrait obtenir par une négociation, soit qu'il voulût seulement endormir son rival, pendant qu'il rassemblait son armée, et qu'il préparait les bâtiments nécessaires pour la transporter, il envoya des ambassadeurs à Harald, pour le sommer d'accomplir les conditions moyennant lesquelles il l'avait remis en liberté. «Ma » sœur, que j'avais promise en mariage à son fils, est morte, répondit » Harald ; cependant, plutôt que de manquer à ma promesse, je suis » prêt à lui envoyer son corps, s'il le demande. J'ai rempli la seconde » partie de mon engagement ; je lui ai remis le château de Douvres, » avec un puits d'eau douce : mais de quel droit aurais-je pu lui donner » ou lui promettre ce royaume, quand moi-même je n'étais pas » roi ? Quant à sa fille, qu'il dit que j'ai promis d'épouser, qu'il sache » que je ne pourrais donner pour reine aux Anglais une femme étran- » gère, sans le consentement des grands de mon royaume [1]. » Guillaume, sans se décourager, envoya de nouveaux ambassadeurs, chargés d'insister seulement sur le mariage de sa fille : mais en même temps il pressait une autre négociation avec la cour de Rome, dont il attendait plus de succès. L'archevêque de Cantorbéry, qui était Normand, avait été chassé de son siége par les Anglais, et un autre avait été installé à sa place, sans l'approbation du saint-siége. Aux yeux de la cour de Rome, c'était une violation des priviléges ecclésiastiques ; et quoiqu'elle eût eu lieu sous le règne d'Édouard III, Harald, qui l'avait conseillée, en était rendu responsable. Guillaume en profita pour aigrir le pape Alexandre II contre le roi d'Angleterre ; il en appela à lui comme au juge suprême des rois, maître de donner et de reprendre les couronnes ; et à ce titre, il obtint de lui une bulle qui le reconnaissait pour champion de l'Église, contre un roi contempteur des immunités ecclésiastiques. Cette bulle frappait ses adversaires d'excommunication, et l'autorisait à déployer, en tête de l'armée, le drapeau bénit que le pape lui envoyait [2].

Harald avait rassemblé ses troupes et ses vaisseaux près d'Hastings et de Pevensey, pour s'opposer au débarquement des Normands : il en fut rappelé par un autre ennemi qui le menaçait en même temps. Son frère Toston prétendait avoir des droits supérieurs aux siens sur l'héritage de leur père. Harald l'avait forcé à s'exiler, et Toston avait d'a-

[1] Eadmeri Cantuariens. p. 193. — Willelmi Malmesbur. lib. III, p. 182.

[2] Willelmi Malmesbur. lib. III, p. 182. — Orderici Vitalis, t. XI, p. 235. — Baronii Annal. eccles. 1066, p. 375.

bord imploré les secours du duc de Normandie son beau-frère (ils avaient épousé deux filles de Baudouin, comte de Flandre). Il avait ensuite été poussé par la tempête en Norwége, et il avait engagé le roi de ce pays à envahir l'Angleterre. Harald, qui avait passé l'été dans le comté de Sussex, à observer les côtes de Normandie, apprit, au mois d'août, que Toston avait débarqué dans le comté d'York, avec une armée de Norwégiens conduits par leur roi. Il abandonna aussitôt les côtes méridionales, pour marcher à la rencontre de ces nouveaux adversaires, avec tout ce qu'il avait de soldats ; il les atteignit le 25 septembre, et les défit à Stamford-Bridge, dans une grande bataille, où Toston et le roi Norwégien perdirent la vie ; mais en même temps il laissa à Guillaume l'occasion d'effectuer son débarquement [1].

Guillaume avait rassemblé son armée et sa flotte à Saint-Valery de Ponthieu, à l'embouchure de la Somme ; mais des vents contraires l'y avaient retenu déjà longtemps, et portaient le découragement dans l'âme de ses soldats, lorsque tout à coup, le jour de Saint-Michel, 29 septembre, un vent favorable enfla ses voiles ; il s'embarqua aussitôt, et dans la même journée il vint débarquer à Pevensey, sur les côtes de Sussex ; il occupa également ce jour-là le château d'Hastings. Cependant, comme étonné de la hardiesse de son entreprise, Guillaume passa quinze jours à la même place, sans oser pénétrer dans un pays où il savait ne devoir trouver que des ennemis. La nouvelle de la victoire d'Harald ajoutait à son inquiétude : celui-ci était revenu en toute hâte à Londres, avec une armée qu'il croyait encouragée par un si grand succès, mais qui nourrissait contre lui quelque ressentiment, parce qu'il avait manqué de générosité dans le partage du butin. Sa mère et l'un de ses frères lui conseillaient de traîner la guerre en longueur. Ils lui représentaient que Guillaume, au lieu de l'attaquer, élevait timidement des redoutes à Pevensey et à Hastings, pour se défendre ; que personne ne venait le joindre ; que les vivres commenceraient bientôt à lui manquer, et qu'il serait alors défait sans combat. Mais la mauvaise destinée de Harald, dont on s'accorde cependant à reconnaître les talents militaires, le poussait en avant. Si une partie des sol-

[1] Orderic Vitalis Hist. lib. III, p. 492 et 500. In Duchesne Script. norman. — Chronicon Johannis Bromton abbatis Jorvalens, p. 985. In Anglicis scr. X. London, 1652, fol. — Simeonis Dunelmensis, Hist. Regum Anglor. p. 194. *Ib.* — Rodulfi de Diceto abbreviationes Chronicorum. *Ib.* p. 479.

dats qui avaient combattu les Norwégiens l'avait abandonné après la victoire, d'autres, en plus grand nombre, étaient venus le joindre. Sa principale force consistait en son infanterie, armée de haches et de boucliers; elle était accoutumée à se présenter au combat en forme de coin, en unissant ses boucliers de manière à former une masse impénétrable. Les Normands, de leur côté, avaient plus d'infanterie qu'on n'en vit plus tard paraître dans les combats; et déjà l'on remarquait, parmi les troupes de Guillaume, des corps armés de cette redoutable arbalète, qui donna si longtemps à l'infanterie anglaise l'avantage sur celle du reste du monde.

Les deux armées se rencontrèrent le samedi 14 octobre 1066, à peu de distance de Hastings, dans un lieu qui dès lors a porté le nom de *Battle* (bataille). Guillaume avait fait trois corps de son armée; le premier, d'archers; le second, de fantassins cuirassés; le troisième, de cavaliers au milieu desquels il avait choisi sa place. Les Anglais avaient tous mis pied à terre, et à neuf heures du matin ils marchèrent en un seul corps serré contre l'ennemi. Quoique le roi Harald fût tué dès les commencements du combat, ils ne se découragèrent point; ils enfoncèrent les rangs de leurs adversaires, en annonçant, en croyant peut-être, que Guillaume avait aussi été tué. Celui-ci ôta son casque pour se bien faire voir à ses chevaliers, puis entonnant la chanson de Roland, ou peut-être celle de Rollon, le chef de sa race, il les conduisit à une charge sur cette infanterie qui se croyait victorieuse, il en fit un grand carnage, et il la repoussa jusqu'à son premier quartier : là le combat se renouvela avec plus de vigueur. Guillaume jugeant qu'il avait dû son premier avantage au désordre dans lequel l'infanterie anglaise était tombée en le poursuivant, donna deux fois de suite, à la sienne, l'ordre de prendre une fuite simulée, et deux fois de suite les Anglais, tombant dans le piége, et poursuivant les fuyards, furent hachés par la cavalerie normande. Le comte Loefwin, frère d'Harald, avec la plupart des grands du royaume, avaient été tués, lorsque les Anglais, comme le soleil était près de se coucher, prirent enfin la fuite. Cependant la poursuite ne fut pas meurtrière seulement pour eux; les Normands, en se répandant dans la campagne, durant la nuit et la journée suivante, furent souvent rencontrés par des partis plus forts qu'eux, qni se vengeaient avec fureur de leur défaite. Le massacre des deux parts fut épouvantable, et il passa tout ce qu'on avait vu dans les autres guerres du siècle. C'est à cause de cette effroyable boucherie

que le sort de l'Angleterre fut décidé dans une seule bataille [1].

La résistance se serait probablement renouvelée, elle se serait multipliée avec chaque province, si les Anglais avaient vu dans Guillaume un conquérant au lieu d'un prétendant au trône. Que ses droits fussent bien ou mal fondés, c'étaient des droits qu'il annonçait, et la nation, en les sanctionnant, pouvait les rendre légitimes. Harald n'était lui-même qu'un roi électif, et tous les droits qu'il avait tenus du peuple étaient rendus au peuple par sa mort. Il se fit bien quelque tentative pour lui substituer Edgar Atheling ; mais les raisons qui lui avaient fait donner l'exclusion neuf mois auparavant, avaient acquis une nouvelle force par les dangers croissants des circonstances. Les habitants de Londres, après une courte résistance, ouvrirent leurs portes aux Normands, et dans une assemblée des sages de la nation, ou *wittenagemote*, Guillaume fut élu roi des Anglais d'une voix unanime ; l'archevêque d'York y recueillit les suffrages des Saxons, et l'évêque de Coutance ceux des Normands. Le premier lui mit la couronne sur la tête le jour de Noël, à défaut de l'archevêque de Cantorbery, que le pape avait repoussé comme intrus et excommunié [2].

Mais Guillaume, devenu maître de l'Angleterre, fut appelé à distribuer aux aventuriers qui l'avaient suivi les brillantes récompenses qu'il leur avait promises. En respectant les lois et les libertés de l'Angleterre, il n'aurait eu ni fiefs, ni seigneuries, ni châteaux à leur donner : pour plaire à ses soldats il avait besoin de dépouiller ses sujets ; et c'est dès ce moment que, changeant tout à coup de langage, au lieu de faire valoir plus longtemps le testament d'Édouard III, la cession de Harald, ou de prétendus droits héréditaires, il fonda son titre sur la conquête, et proclama que tous les droits antérieurs étaient abolis par celui de son épée. On avait vu en Germanie d'illustres empereurs déployer une grande vigueur, malgré les entraves du système féodal. Guillaume fit plus encore ; par le système féodal il institua un pouvoir absolu. Transportant ce système tout à la fois en Angleterre, le fondant par le pouvoir de l'épée, le consolidant contre la volonté des indigènes, il en

[1] Orderici Vitalis, lib. III, p. 501. Scr. normann. — Willelmi Gemeticens. p. 51. — Guillelmi Pictavensis, p. 91. — Iugulfi abbatis Croyland. p. 154. — Æillelmi Malmesb., lib. III, p. 183. — Henrici Huntingdon, lib. VI, p. 207. — Simeonis Dunelmensis Hist. p. 194. — Chronicon Johannis Bromton, p. 959 Anglor. script. X.

[2] Gesta Guillelmi ducis, p. 100.

fit un régime sévère d'obéissance et de discipline. Il déposséda presque tous les anciens propriétaires pour leur substituer des Normands ; il combla ceux-ci de richesses, mais il n'était pas fâché de leur laisser apercevoir le danger dont les entourait sans cesse la haine des Anglais, leurs vassaux. Il voulait que ses feudataires se sentissent comme en garnison dans un pays ennemi, qu'ils se persuadassent bien qu'ils ne pourraient s'y maintenir qu'à l'aide de leur roi et de leurs compagnons d'armes, et qu'au lieu de demander des priviléges et des garanties pour eux-mêmes, ils se regardassent comme assez récompensés, par une pleine licence d'abuser de leur victoire sur les Anglo-Saxons qui leur étaient soumis.

Au reste, les fiefs de l'Angleterre ne furent pas seuls accordés aux Normands, les bénéfices ecclésiastiques leur tombèrent également en partage, et Guillaume alla même jusqu'à promulguer un décret par lequel il prohibait aux chapitres et aux couvents, d'élever aucun clerc, ou aucun moine anglais, à aucune dignité ecclésiastique [1]. En retour, les Normands, en possession de toutes les prélatures, montrèrent à la couronne une déférence qui n'avait point d'égale dans aucune partie de la chrétienté. Quoique le règne de Guillaume répondît précisément à celui de l'orgueilleux Hildebrand, le nouveau roi ne voulut point souffrir, dit le moine Eadmer, son contemporain, « Que personne, dans » sa domination, reconnût l'évêque de Rome pour pontife apostolique, » jusqu'à ce qu'il en eût donné l'ordre ; que personne reçût ses brefs » ou ses bulles sans les lui avoir montrées auparavant. Si le primat de » son royaume, l'archevêque de Cantorbery, présidait un concile d'é- » vêques, il ne permettait point qu'on y publiât aucun canon sans » l'avoir soumis à sa volonté, et en avoir reçu l'ordre de lui. De même, » il ne permettait à aucun de ses évêques d'accuser, d'excommunier, » ou de soumettre à aucune peine ecclésiastique aucun de ses barons » ou de ses ministres, pour inceste, pour adultère, ou pour aucun » autre crime capital, sans sa permission expresse [2]. »

Par cette politique, Guillaume réduisit son nouveau royaume à dépendre uniquement de sa volonté. Malmesbury en donne pour preuve, » Qu'il fit le premier, sans aucune contradiction, un recensement de » toutes les têtes : qu'il fit mettre par écrit les revenus de tous les fonds » de terre dans toute l'Angleterre, et qu'il amena tous les hommes

[1] Willelmi Malmesbur., lib. III, p. 185. — Eadmeri mon. Hist., p. 193.
[2] Eadmeri monachi Hist. Novorum, lib. I, p. 193.

» libres, de quelque seigneurie qu'ils relevassent, à lui prêter serment
» de fidélité [1]. »

Dans l'ivresse de sa conquête, la nation normande, si récemment devenue française, et que les autres Français reconnaissaient à peine pour compatriote, s'anima tout à coup pour la France d'un zèle ardent de nationalité. Elle voulut transporter les mœurs, les lois, la langue de la France en Angleterre et donner en quelque sorte l'île à la nation.
» Ces Normands, dit Ingulfe, moine de Croyland, avaient les Anglais
» en telle abomination, que de quelque mérite qu'ils brillassent, ils
» les excluaient de toute dignité, et leur substituaient des hommes
» moins habiles, de quelque nation qu'ils fussent nés, pourvu qu'ils
» fussent étrangers. Ils abhorraient même tellement jusqu'à leur
» idiome, qu'ils voulurent que les lois du pays et les statuts des rois
» anglais ne fussent plus cités que dans la langue française, et que
» dans les écoles ils enseignèrent aux enfants les principes de la langue
» latine en français, non en anglais. De même, ils voulurent qu'on
» renonçât absolument à écrire l'anglais, et qu'on ne se servît que du
» français dans les chartes comme dans les livres [2]. »

Guillaume avait passé moins de six mois en Angleterre, lorsqu'il revint, durant le carême de 1067, en Normandie, pour jouir de sa gloire au milieu de ses compatriotes. Il y fut reçu par le clergé, par les seigneurs, par le peuple, avec un enthousiasme proportionné à de si grands succès, et à la part abondante qu'il avait faite à tous ses serviteurs dans les fruits de sa victoire. Il faut qu'il crût avoir bien peu à craindre du mécontentement d'un peuple nouvellement conquis, puisqu'il passa en Normandie le printemps, l'été et l'automne de cette première année de son règne ; peut-être ne croyait-il pas politique de demeurer témoin des violences qu'il ne voulait ni empêcher ni punir. Il avait conduit avec lui, en otage, Edgar Atheling, et plusieurs des nobles de race anglo-saxonne ; tandis que son frère Eudes, évêque de Bayeux, et Guillaume Fitz Osborne, gouvernaient en son nom l'Angleterre [3].

[1] Guillelmi Malmesbur. lib III, p. 187.
[2] Ingulfus Croyland. abbas. p. 155.
[3] Gesta Guillelmi ducis, p. 103. — Orderici Vitalis, lib. IV, p. 506. — Rogerii de Hoveden Annal. p. 315.

CHAPITRE VIII.

Noblesse ; Tournois ; Adolescence de Philippe Ier. 1068-1074.

Les institutions qui ont fixé le caractère du moyen âge recevaient, au onzième siècle, chaque jour de nouveaux développements ; la France prenait chaque jour davantage un aspect héroïque et chevaleresque ; tous ces souvenirs flattent aujourd'hui notre imagination, et nous regrettons ces temps poétiques, même en reconnaissant toute la barbarie dont ils sont empreints. Nos yeux, il est vrai, ont peine à distinguer, à cette époque, la nation française, nation humiliée, souffrante, asservie ; c'est la noblesse seule qui attire les regards ; la noblesse qui, vers cette époque, était elle-même devenue une seconde nation. En effet, comme dans cet ordre, avoir une nombreuse famille était un moyen de puissance, tous les mariages avaient été féconds, tous les fils s'étaient mariés de bonne heure, et avaient fondé de nouveaux ménages, non moins prolifiques que ceux de leurs pères : aussi la race de nobles s'était multipliée avec toute la rapidité que peut admettre le principe de population, quand aucune circonstance ne le contrarie.

Les nobles, suffisant presque seuls à occuper la carrière militaire, ont aussi fixé presque exclusivement l'attention de ces chroniqueurs, qui ne savaient raconter que des combats ; cependant la distance qui les séparait des classes inférieures n'était plus si grande qu'elle l'avait été. Tandis que le partage rapide des anciens patrimoines forçait le gentilhomme à se contenter d'une portion de terre bien plus petite qu'autrefois, les bourgeois acquéraient des richesses nouvelles par le commerce et l'industrie ; les conditions semblaient plus rapprochées, et les nobles, envieux de l'élévation de ces parvenus, cherchèrent à se séparer d'eux par des barrières artificielles.

En effet, dans les siècles précédents, la noblesse n'avait été autre

chose que l'exercice actuel d'un pouvoir nécessairement attaché à l'étendue des possessions territoriales. Celui-là était noble ou notable, qui attirait sur lui les regards de tous, par le nombre de ses serfs ou de ses créatures, et par le vaste espace que couvraient ses domaines. Mais lorsque les nobles furent assez multipliés, et souvent assez pauvres, pour n'avoir plus rien de notable, ils désirèrent d'autant plus vivement se distinguer, du reste de leurs concitoyens, par quelque chose qui fût tout à eux, quelque chose qu'ils ne pussent eux-mêmes communiquer, et qui les signalât comme une race étrangère, au milieu du reste du peuple. L'attention scrupuleuse aux généalogies et à la pureté du sang commença donc vers cette époque. Auparavant on avait reconnu pour nobles tous ceux qu'on voyait puissants et riches, tandis que, dès le milieu du onzième siècle, la naissance constitua seule la noblesse, à l'exclusion de la richesse et du pouvoir.

La distinction des races, la pureté du sang, ne sont point des notions sur lesquelles on puisse insister, quand on ne garde aucun souvenir de familles, et l'étude des généalogies est nécessairement liée avec une certaine étude littéraire et historique. Avec le onzième siècle on commença à vouloir savoir ce qu'avaient fait les ancêtres de chaque famille, non point, il est vrai, pour s'instruire par leur exemple, mais pour s'en enorgueillir; on attacha aux événements passés une importance qu'ils n'avaient point eue encore, parce qu'ils devinrent la cause des grandeurs présentes, et l'on comprit qu'il pouvait y avoir pour le gentilhomme quelque avantage à savoir lire, ne fût-ce que pour connaître les titres et toutes les alliances de sa maison.

Nous venons de voir avec quel soin Guillaume le Conquérant et ses barons normands s'efforcèrent de conserver les noms des chevaliers qui avaient pris part à la conquête de l'Angleterre, afin de les signaler désormais comme les souches d'autant de familles illustres. Ces noms furent inscrits sur la pierre au monument de Battle près de Hastings; ils furent transcrits sur les registres de l'abbaye de Jorvaulx; ils furent assortis deux à deux d'après la rime, pour en faire une sorte de ritournelle, qui se gravât plus profondément dans la mémoire, et rien ne fut omis de ce qui pouvait donner une base assurée à l'orgueil de leurs descendants [1]. Vers le même temps, autant qu'on peut le conjecturer, commença l'usage des armoiries, ou de ces enseignes parlantes, ré-

[1] Historiens de France, t. XI, p. 50 et 95. — Duchesne, Script. Norman. p. 1023.

pétées sur l'écu du chevalier, et sur les harnais de ses chevaux, qui, lors même qu'il se taisait, que sa visière abaissée cachait les traits de son visage, et que son isolement, sans écuyer, sans suite, sans équipage, aurait pu faire méconnaître son rang, annonçaient la race à laquelle il appartenait et les dignités dont il était revêtu.

Une autre institution qui appartient plus positivement encore à l'époque où nous sommes parvenu , contribua à augmenter la distance entre les nobles et les roturiers ce fut celle des tournois, ou de ces jeux publics et nationaux, dans lesquels des récompenses étaient accordées, aux yeux de tout le peuple, à ceux qui se distinguaient, par leur force et leur adresse, dans les exercices du corps. Ces jeux français, comme on les appelait généralement, avaient de grands rapports avec les anciens jeux de la Grèce, excepté que chez les Grecs ces exercices nationaux étaient communs à tout le peuple ; que chez les Français, au contraire, ils étaient exclusivement réservés à la noblesse, qui repoussait, comme une souillure, tout mélange, même en plein air, avec les plébéiens.

Plusieurs chroniques du midi de la France, en racontant , sous la date du 4 avril 1068, l'issue des querelles de Geoffroi le Barbu, comte de Tours, avec Foulques le Réchin, comte d'Anjou, son frère, ajoutent que Geoffroi de Pruilly, l'inventeur des tournois, et l'auteur de la race des comtes de Vendôme, y fut tué [1]. Nous avons déjà vu, sous l'année 842, la description d'un combat simulé entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, qui ressemblait fort à un tournoi [2]. Il est probable que des exercices semblables n'avaient pas cessé dès lors d'être encouragés par les mœurs nationales; aussi les jeux chevaleresques usités dans la cour de tous les châteaux, et qui faisaient une partie essentielle de l'éducation de tous les jeunes guerriers, semblaient autant de préparations pour les tournois en règle. Le témoignage des contemporains ne laisse pas douter néanmoins qu'avant l'année 1068 Geoffroi de Pruilly n'ait été, en quelque sorte, le législateur de ces jeux. C'en est assez pour justifier notre curiosité de savoir ce qu'ils étaient à cette époque.

Le mot de tournoi, quelquefois tournoiement et en latin *torneamen-*

[1] Chronic. Andegavense, t. XI, p. 169. — Martene Thnsaur. Anecdot. t. III, p. 1380. — Chronic. Turon. p. 336. — Chronic. Sancti-Martini Turonens. p. 212. — Ducange, Dissertation VI sur les Mémoires de Joinville, p. 438.

[2] Ci devant t. II, ch. 8.

tum, indique clairement et l'origine française de ces jeux, et le but principal de cet exercice, l'art de manœuvrer, de *tournoyer* son cheval avec adresse, pour frapper son adversaire et se dérober en même temps à ses coups. Les combats, surtout ceux de la noblesse, se livraient toujours à cheval, avec la lance et l'épée tranchante; le chevalier s'y présentait revêtu d'une armure qui couvrait tout son corps, et qui, en même temps qu'elle le préservait des blessures, devait gêner tous ses mouvements et ralentir ceux de son cheval de bataille. Il importait donc qu'un constant exercice accoutumât les membres du chevalier au poids énorme qu'il devait porter, et son cheval à l'agilité qu'on attendait de lui. Dans un *passage* ou *pas d'armes*, nom générique de tous ces jeux, cet exercice se composait de deux parties : la joûte, qui était le combat singulier d'un chevalier contre un chevalier, tous deux revêtus de toutes leurs armes, et le tournoi, qui était l'image d'une bataille générale, ou la rencontre et les évolutions de deux troupes de cavalerie égales en nombre.

Lorsque ces exercices domestiques furent tirés de la cour de chaque château pour être produits au grand jour; qu'un seigneur, en invitant ses voisins à un tournoi, en donnant des juges au combat, une grande solennité aux épreuves de vigueur et d'adresse, et des récompenses publiques au vainqueur, excitait les chevaliers à redoubler leurs efforts pour vaincre, il devenait nécessaire d'arrêter par des règles sévères l'impétuosité des combattants; autrement, l'enceinte destinée aux plaisirs nationaux serait bientôt devenue un champ de carnage. Il est probable que les principales règles inventées par Geoffroi de Pruilly se rapportaient aux armes à employer dans les tournois. Ces armes, qu'on nommait courtoises, avaient la forme des armes guerrières, mais n'étaient point destinées à faire de dangereuses blessures. « Les chevaliers ne » portoient nulles espées, fors glaives courtois, qui estoient de sapin » ou d'if, avec courts fers, sans estre tranchants ne esmolus [1]. » Avant d'entrer dans le champ clos, ils devaient se présenter aux *diseurs* ou juges du combat; ceux-ci étaient toujours des chevaliers de grande réputation, choisis l'un par chacun des deux partis qui devaient combattre, et décorés d'une longue baguette blanche, qu'ils portaient toujours en signe de leur autorité, et qu'ils n'avaient pas plutôt croisée devant les combattants que ceux-ci, sous peine de se déshonorer, devaient sus-

[1] Manuscrit cité par Ducange, Traité des Chevaliers de la Table ronde, Dissertation sur les Tournois. Joinville, II, p. 447.

pendre leurs coups. Ces juges devaient, dans les quatre jours qui précédaient le tournoi, prendre connaissance de tous les chevaliers qui voulaient combattre, s'assurer de leur rang et de leur lignage, pour qu'aucun roturier, ou aucun homme dont la réputation était entachée, ne se mêlat parmi les nobles ; s'assurer qu'ils n'étaient point liés à leur selle, car la victoire consistant à renverser l'adversaire de son cheval, ne devait pas être rendue plus difficile pour l'un que pour l'autre. Enfin les diseurs devaient exiger des chevaliers le serment « qu'ils ne porte-
» roient espées, armures, ne bastons affustiés ; ne enfonceroient leurs
» armes ne estaquettes assises, par iceux diseurs, mais combattroient
» à espée sans pointe et rabattues, et auroit chascun tournoyant un
» baston pendu à sa selle, et feroient desdites espées et bastons tant
» qu'il plairoit auxdits diseurs, frappant de haut en bas, sans tirer ne
» sans saquier [1]. »

Les combats ordinaires ne laissent guère de doute sur celui qui demeure vainqueur; les blessures et la mort des vaincus mettent assez de différence entre les combattants. Mais dans des combats simulés, avec des armes qui n'infligent aucune blessure, qui ne mettent personne hors de combat, on courait toujours le risque que cette image de la guerre ne dégénérât en un simple exercice de grâce et d'adresse, et que le courage et la force n'y devinssent aussi inutiles qu'ils le sont aujourd'hui à la plupart de nos jeux. Ce n'était point là le but que s'étaient proposé les inventeurs des tournois. « L'athlète, dit Roger de Hoveden,
» qui n'a jamais éprouvé de meurtrissure, ne peut apporter un grand
» courage au combat. C'est celui qui a vu couler son sang, qui a senti
» ses dents ébranlées sous le poing de son adversaire, qui, soulevé dans
» les airs, puis renversé, n'a point laissé abattre son cœur quand son
» corps était abattu, qui autant de fois qu'il a été porté par terre, autant
» de fois s'est relevé avec plus d'audace ; c'est celui-là qui descend au
» combat avec une juste espérance de vaincre [2]. »

Aussi, selon les règles mêmes du combat, la joûte et le tournoi pouvaient entraîner des conséquences graves et souvent funestes, sans que le sang répandu dans la lice fût vengé ou par l'autorité publique, ou par le ressentiment particulier. Les chevaliers partant au galop des deux extrémités de la carrière, la lance en arrêt, recevaient réciproquement

[1] Traité manuscrit des Tournois, cité par Ducange, p. 447.

[2] Rogerii de Hoveden, p. 586; apud Rer. Anglic. Scriptores, 1061. Francofurti.

la pointe de leurs adversaires sur leur bouclier, et s'ils réunissaient une grande vigueur à beaucoup d'adresse, les deux lances, quoique dures et fortes, volaient en éclats; les deux chevaux étaient renversés sur leur croupe, et les deux combattants, les relevant aussitôt, continuaient leur carrière : mais plus souvent il arrivait que l'un des deux était désarçonné et jeté sur la poussière, quelquefois avec des blessures dangereuses. La chute de l'un des combattants était l'issue la plus ordinaire du combat, et distinguait le vainqueur du vaincu; de même on était considéré comme vaincu, si l'on était forcé de franchir la lice, ou barrière faible et peu élevée qui entourait le champ clos; soit qu'on fût poussé par la violence de ses adversaires, ou entraîné par l'impétuosité de son propre cheval. Enfin, lorsque les lances étant brisées, on continuait le combat avec ces bâtons ou ces sabres de bois d'if, qui représentaient les épées, on ne succombait que sous des coups et des meurtrissures qui souvent mettaient la vie en danger.

Toutefois les chevaliers trouvaient encore souvent que ce jeu n'était point assez sérieux, et aux armes courtoises des tournois, ils substituaient, par une convention réciproque, les armes guerrières, sous condition seulement qu'elles ne fussent point affilées. Aussi l'arène des tournois fut-elle presque constamment ensanglantée; on en vit plusieurs dégénérer en combats acharnés, où la haine et la vengeance prenaient la place de l'émulation; les conciles et les papes essayèrent à plusieurs reprises de les interdire; mais la superstition elle-même était sans force lorsqu'elle devait lutter contre une passion nationale. Les dames, dans leurs plus brillantes parures, couvraient les échafauds circulaires qui entouraient le lieu du combat. Les blessures et le sang, en redoublant leur émotion, ne pouvaient leur inspirer assez de répugnance pour leur faire détourner les yeux. Elles s'intéressaient ouvertement aux chevaliers qui leur étaient chers, elles les animaient de la voix et du geste; elles leur donnaient souvent quelque portion de leur parure, une manche, une mantille, un nœud de rubans qu'on nommait *faveur* ou *enseigne*, et que le chevalier portait sur son armure, et perdait s'il était vaincu; elles étaient habituellement consultées, à la fin de la journée, pour décerner le prix à celui qui s'était comporté le plus vaillamment, et c'était toujours par leurs mains que ce prix était distribué. Dans aucune autre occasion la nation française ne déployait un luxe égal à celui qu'elle étalait dans les tournois : tout le revenu d'une baronnie était dépensé en un seul jour, pour que la dame du château pût

briller dans l'amphithéâtre par ses ornements d'or et de soie; pour que le chevalier qui voulait combattre ne risquât point de voir son honneur compromis par le défaut de son armure, ou la faiblesse de son cheval. La supériorité d'un bon destrier était sentie dans le tournoi plus encore que dans la bataille, et l'écu brillant, couvert d'émaux, et quelquefois de pierreries, était, avant le combat, exposé longtemps à l'admiration des curieux, aux portes d'un couvent ou d'un château.

Les tournois avaient été une invention purement française, et ils contribuèrent à donner aux Français une réputation supérieure de bravoure et de chevalerie : ils accoutumèrent les guerriers à ne perdre jamais de vue, dans la fureur des combats, les lois de la courtoisie et de la loyauté, à se mesurer avec leurs adversaires, comme s'ils avaient toujours un cercle de dames pour juger de leurs coups, et des hérauts d'armes prêts à baisser leurs masses sur eux, lorsqu'il recherchaient, par quelque tromperie, un indigne avantage. La fréquence des tournois en France n'avait pas seulement donné aux chevaliers français un avantage dans les exercices du corps, sur ceux de toutes les autres nations; elle les avait institués, en quelque sorte, arbitres chez les autres peuples, dans toutes les questions de chevalerie et de pas d'armes; car ces jeux de la noblesse furent bientôt portés de France dans les autres pays. Il semble que la Belgique les adopta presque aussitôt après leur première invention, puisqu'en l'année 1048, Thierry IV, comte de Hollande, tua, dans un tournoi à Liége, le frère de l'archevêque de Cologne, et fut par là engagé dans une guerre qui lui coûta la vie [1]. Ils passèrent un peu plus tard en Allemagne [2]. Ce fut seulement le roi Étienne qui les introduisit en Angleterre, dans la première moitié du douzième siècle [3]. Les Italiens les adoptèrent à leur tour, et il y eut en Lombardie plusieurs tournois célèbres dans le douzième siècle. Cependant ce fut surtout au treizième que Charles d'Anjou, qui les aimait avec passion, en communiqua le goût aux Napolitains [4]. Après que les Français eurent porté, avec les croisades, leurs mœurs et leurs amusements dans l'Orient, on vit aussi les empereurs grecs donner des

[1] Magnum Chronicon Belgicum, p. 114. Struvii Script. Rer. Germ. t. III.
[2] Etto Frisingensis de Gestis Freder. I, lib. I, cap. 17, p. 653. In script. ital t. VI.
[3] Guillelmi Neubrig. lib. V, cap. 4, t. XVIII, p. 45.
[4] Muratori Antiq. ital. t. II, Dissert. XXIX, p. 833 et seq.

tournois à Constantinople, et les Comnènes sont célébrés par les écrivains leurs compatriotes, comme ayant eux-mêmes brillé dans ces combats simulés [1].

Ce Geoffroi de Pruilly, que les chroniques contemporaines célèbrent comme l'inventeur, ou tout au moins le législateur des tournois, ne se montra guère digne de ce jeu chevaleresque qui devait ranimer le sentiment de l'honneur, et apprendre à ne jamais désirer de victoire aux dépens de la loyauté. Les historiens qui nous ont conservé son nom, nous apprennent, dans une même phrase, l'invention qui l'a rendu célèbre, sa trahison, et sa mort. Il était attaché à Foulques le Réchin, qui avait eu en partage le comté d'Anjou, et qui depuis la mort de son oncle, Geoffroi Martel, avait été constamment en guerre avec son frère Geoffroi le Barbu, comte de Touraine. Les moines s'étaient déclarés contre ce dernier, qui était accusé d'avoir pour eux peu de respect, et d'avoir opprimé le couvent de Mont-Majeur; et ils invoquaient contre lui la vengeance céleste. Geoffroi de Pruilly se chargea d'accomplir leurs vœux. De concert avec trois autres chevaliers, il arrêta en trahison, le 4 avril 1068, Geoffroi le Barbu, qui s'était confié à lui, et il le livra à son frère. Mais cet acte de déloyauté, qui obtint l'approbation des moines, excita l'indignation du peuple. Le lendemain de l'arrivée du captif à Angers, les bourgeois de cette ville se soulevèrent; Pruilly, avec ses trois compagnons, fut massacré; le comte de Touraine fut remis en liberté, et la guerre entre les deux frères recommença. Geoffroi le Barbu n'avait toutefois point encore lassé sa mauvaise fortune; dans les premiers mois de l'année suivante, il tomba de nouveau au pouvoir de son frère, à la suite d'un combat qu'il perdit contre lui; et dès lors il languit trente ans dans la captivité [1].

Ce n'est pas sans raison qu'à l'époque où nous sommes parvenu, nous nous sommes arrêté pour rendre compte du progrès des mœurs de la noblesse, de ses jeux, de ses institutions, et de leur effet sur esprit national. Dans la France féodale, la noblesse avait la principale part au gouvernement; mais elle avait ce gouvernement tout entier entre ses mains, lorsque le roi se trouvait de plus ou trop jeune, ou trop faible pour avoir une volonté à lui. Philippe Ier, qui n'eut jamais ni un caractère vigoureux, ni un esprit distingué, n'exerça aussi jamais

[1] Nicetas in Manuel. lib. III, cap. 3, Byz. Veneta, t. XIV, p. 57.

[2] Chron. Andegav. Martenii, p. 169. — Chranie. Andeg. Labbei, p. 30. — Gesta Consulum Andegavens. p. 272.

qu'une faible influence sur le sort de la France : cependant sa nullité durant son adolescence, entre sa quatorzième et sa vingt et unième année, ou de l'an 1068 à l'an 1074, doit lui être moins attribuée à lui-même qu'aux institutions de la monarchie. Pendant les sept années précédentes, il avait été confié à la garde d'un tuteur, qui pouvait suppléer par sa propre vigueur au défaut de volonté de son pupille. La tutelle, suivant les lois romaines, finissait avec la quatorzième année, et alors commençait la curatelle, qui durait jusqu'à la majorité. Baudouin de Flandre mourut justement à l'époque où aurait fini la tutelle romaine, et ne fut point remplacé par un curateur ; en sorte que Philippe fut abandonné à lui-même. A peine pourrait-on dire que l'État fût dès lors livré à son inexpérience, car l'État était administré par la noblesse feudataire. Mais le domaine royal et la cour dépendaient sans réserve du jeune adolescent, et le résultat le plus indubitable de ces sept années d'insubordination, fut de modifier le caractère du prince lui-même, par les funestes conséquences d'un trop grand pouvoir trop tôt atteint. Celui qui n'était pas encore maître de lui-même était depuis longtemps maître d'autrui ; il mettait les débauches et les vices au premier rang parmi les jouissances de la vie que son rang l'autorisait à rechercher. Bientôt il fut entouré de courtisans et de flatteurs empressés à exciter ses passions, à les nourrir, à les servir, et assurés d'un avancement d'autant plus rapide, que les services qu'ils rendaient à leur jeune maître étaient plus honteux.

Les deux monarchies entre lesquelles la France était partagée éprouvaient en même temps les mêmes inconvénients, en raison de l'adolescence de leurs rois ; car Henri IV de Germanie, qui portait les couronnes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence, n'était que de deux ans plus âgé que Philippe Ier ; et comme son caractère était plus bouillant, ses passions étaient aussi plus impétueuses, et ses vices eurent pendant quelque temps plus d'empire encore sur lui. Sa jeunesse et les désordres de la cour d'Allemagne contribuèrent à relâcher toujours plus les liens d'obéissance des grands seigneurs français qui relevaient de lui : cependant les dénominations de France orientale et de France occidentale, qui étaient quelque temps tombées en oubli, semblaient reprendre faveur depuis que la maison de Franconie avait joint à l'empire une si grande partie de la Gaule. Les Franconiens étaient fiers du nom de Français : le premier de leurs empereurs, Conrad, avait cherché à rappeler, par le surnom de *Salique*, les premiers temps de la

monarchie française ; et le jeune Henri IV, qui prenait le titre de roi des Français orientaux, semblait animé, dans le gouvernement de la Germanie, par la haine et la jalousie contre les Saxons, auparavant maître de l'empire ; toutes les fois que les passions politiques remplaçaient en lui, pour un peu de temps, la passion des plaisirs.

Nous serions mal instruits de cette disposion à la débauche, de cette corruptions scandaleuse des deux cours de France et de Germanie, si les besoins de ces monarques libertins ne les avaient pas fait toucher aux trésors des églises. Mais l'organisation militaire et féodale des deux royaumes ne laissait aux rois presque aucun revenu dont il pussent disposer : ils avaient pour eux leurs maisons royales et leurs domaines, et dans un petit nombre de cas, quelques offrandes de leurs vassaux qui leur arrivaient irrégulièrement, et sur lesquelles ils ne pouvaient point compter : d'ailleurs ils ne levaient pas d'impôts, et ils n'auraient presque jamais pu se procurer de l'argent, au lieu des produits en nature de leurs terres, si la distribution des bénéfices ecclésiastiques n'avait pas été pour eux une abondante source de revenus. L'usage de vendre les évêchés et les abbayes, ou, comme ils le considéraient eux-mêmes, de retenir pour eux les prémices des grâces qu'ils accordaient aux prêtres, en les élevant en dignité, était devenu si universel, que cette espèce de marché se faisait publiquement, et en quelque sorte à l'enchère ; et que le prix des évêchés et des abbayes, considéré par l'Église comme le prix des faveurs du Saint-Esprit, était le revenu qui servait le plus constamment à payer les maîtresses des rois et leurs débauches.

Henri IV et Philippe Ier ne le cédaient point l'un à l'autre dans ce commerce des dignités ecclésiastiques, flétri du nom de simonie, qui scandalisait les saints, et qui ne blessait pas moins la cupidité des prêtres mondains. L'un et l'autre s'autorisaient de ce qui avait été fait presque constamment par leurs prédécesseurs : mais les temps étaient changés ; l'Église avait acquis bien plus de puissance, et il n'était plus possible à de jeunes imprudents de lutter avec ces hommes énergiques, qui avaient été successivement élevés sur la chaire de saint Pierre, et qui y avaient développé tant de vigueur de caractère et des talents si distingués. Alexandre II, qui, de 1061 à 1073, porta la tiare, avait travaillé sans relâche à détruire la simonie, à interdire le mariage des prêtres, et à substituer les mœurs les plus austères, et toute l'âpreté des vertus monacales aux anciens désordres du clergé. Afin d'imprimer

plus de respect à la cour de France, et de forcer Philippe à renoncer à des marchés simoniaques, il chargea le cardinal Pierre Damiani, évêque d'Ostie, qu'il appelait avec assez de raison l'œil du siége apostolique, de parcourir le royaume de France, et de réformer le clergé ; il le recommanda dans ce but, par une circulaire, aux cinq archevêques de Reims, de Sens, de Tours, de Bourges et de Bordeaux [1]. Le résultat de cette inspection du clergé fut la destitution des évêques de Chartres et d'Orléans, dont la simonie fut prouvée: le jeune Philippe fut contraint à s'y soumettre, et le pape le remercia de sa condescendance [2].

Le même saint, Pierre Damiani, fut aussi envoyé à Henri IV, et dans le même but ; mais outre qu'il devait travailler à la réforme du clergé, le cardinal devait aussi prononcer sur un divorce que le monarque de Germanie, marié à seize ans avec Berthe, fille d'Adélaïde, marquise de Suze, demandait à dix-huit ans, d'avec cette princesse, pour laquelle il prétendait sentir une répugnance invincible, et qu'il assurait qu'il rendrait vierge à ses parents. Henri IV, afin de gagner le saint-siége, offrait d'employer tout son crédit, et au besoin la force des armes, pour étendre sur la Thuringe la perception des dîmes, dont cette province avait jusqu'alors trouvé moyen de se dispenser. Mais Alexandre II et Pierre Damiani étaient bien éloignés de vouloir transiger sur rien. Ils demandèrent au roi toutes les concessions, et n'en voulurent accorder aucune. Le cardinal lui déclara que s'il se séparait de sa femme, ou même s'il ne se conduisait pas en bon mari avec elle, jamais le pape ne lui accorderait la couronne impériale. Henri IV fut réduit à se soumettre, et à se réconcilier avec Berthe. La naissance de plusieurs enfants, dont l'un d'eux fut son successeur Henri V, prouva que cette réconciliation avait été sincère [3].

Il était plus difficile de faire renoncer les deux rois à ce que la cour de Rome appelait leur simonie ; ils s'humiliaient, ils protestaient de leur repentance, mais bientôt ils recommençaient. Alexandre II, prenant un ton plus élevé, somma, au commencement de l'année 1073, Henri IV de se rendre à Rome, pour se justifier des accusations intentées contre lui. L'archevêque de Cologne et l'évêque de Bamberg furent

[1] Epistola Alexandri II. 21a, ad archiepiscopos Galliæ, Concilior. t. IX, p. 1131.
[2] *Ibid.*, p. 1132.
[3] Lambertus Schafnaburgensis ad ann. 1069. In Pistorio, t. II. Hist. Germaniæ.

chargés de lui signifier cette sommation [1], et Alexandre II ne comptait pas traiter Philippe avec plus de ménagements ; mais la mort de ce pape, survenue le 21 avril 1073, mit un terme à la procédure qu'il venait de commencer [2].

Le lendemain de la mort d'Alexandre II, les cardinaux, le clergé et le peuple de Rome se réunirent et proclamèrent unanimement, comme son successeur, le moine Hildebrand, qui depuis longtemps était le guide de la cour de Rome, et l'âme de tous ses conseils. Cependant il y avait parmi les évêques un parti nombreux, composé surtout de ceux qui croyaient avoir quelque reproche à se faire, et qui ne se voyaient pas, sans inquiétude, placés dans l'entière dépendance d'un homme si noté pour la ferveur de son zèle, la véhémence et l'amertume de son caractère. Ils sollicitèrent Henri IV de ne point reconnaître cette élection tumultueuse, qui de plus avait été faite sans son consentement. Hildebrand s'était aussitôt mis en possession du pontificat, et avait pris le nom de Grégoire VII. Toutefois il répondit au comte Éberhard, messager du roi de Germanie, en prenant Dieu à témoin, qu'il n'avait point ambitionné l'honneur qu'on lui avait accordé ; que les Romains en l'élisant lui avaient imposé violemment la nécessité d'administrer l'Église, mais qu'on ne pourrait le forcer à recevoir l'ordination, jusqu'à ce qu'il se fût assuré, par une communication directe, que le roi et les princes teutoniques du royaume consentaient à son élection. Cette modestie désarma Henri IV, qui donna son plein consentement à ce que Hildebrand fût consacré ; il le fut en effet le jour de la Purification de la Vierge de l'année suivante. Soit que cette déférence eût été inspirée à Grégoire par un doute sur la régularité de sa propre élection, ou par le désir de s'assurer pleinement du pouvoir avant d'en user, c'était la dernière marque de respect qu'il comptait donner à la puissance séculière [1].

Grégoire VII voulait en même temps réunir son clergé en un seul corps, le détacher des plaisirs du monde, et l'opposer aux princes, pour leur arracher toute influence sur les nominations ecclésiastiques. Il commença donc par sévir contre les prêtres concubinaires ou mariés, assuré que, plus la vie de ses serviteurs serait austère, et plus ils lui

[1] Abbas Urspergens. Chronic. ad ann. 1073. — Otto Frisingens. lib. VI, cap. 34.

[2] Baronii Annal. eccles. 1073, p. 411.

[3] Lamberti Schafnaburg. t. XI, p. 65.

seraient dévoués. Les évêques des Gaules opposèrent, dit-on, une vive résistance à ces projets de réforme ; ils allaient même jusqu'à accuser Grégoire VII d'hérésie, ou tout au moins de leur prêcher une doctrine absurde et inexécutable, en leur recommandant la continence [2]. Ils comptaient sans doute trouver pour leur résistance de l'appui auprès de leur roi ; Grégoire se hâta de faire voir qu'il ne montrerait à ce roi aucune déférence.

Plus Philippe avançait vers l'âge d'homme, et moins on voyait se développer en lui les qualités qui inspirent de la considération. Les défauts, il est vrai, par lesquels ce jeune prince offensait l'Église n'étaient peut-être pas ceux par lesquels il mécontentait le plus ses sujets; mais sa lâcheté encourageait le pape à le traiter avec plus de hauteur qu'aucun autre. Dès la première année de son pontificat, au mois de décembre 1073, Grégoire VII avait écrit à l'évêque de Châlons : « Entre tous les princes de notre temps qui par une cupidité » perverse ont vendu l'église de Dieu en dissipant ses biens, et ont » ainsi rendu esclave et foulé aux pieds leur mère, à laquelle, d'après » le commandement de Dieu, ils doivent honneur et respect, nous » avons appris que Philippe, roi des Français, tenait le premier » rang; il a tellement opprimé les églises des Gaules, qu'on peut dire » qu'il est parvenu au comble de ce forfait détestable. Nous en avons » reçu la nouvelle avec d'autant plus de douleur, que ce royaume était » plus puissant, et que par sa prudence et sa dévotion il avait été » jusqu'alors plus attaché à l'église romaine. Notre zèle pour la charge » qui nous est confiée, et la destruction de ces églises, nous animaient » à punir avec sévérité des forfaits aussi audacieux ; mais, dans ces » derniers jours, son chambellan Albéric est venu nous promettre de » sa part, qu'il se soumettrait à notre censure, qu'il réformerait sa » vie, et qu'il respecterait les églises. Ainsi nous suspendons les rigueurs » canoniques, et nous voulons bien éprouver, à l'occasion de l'église » de Mâcon, depuis longtemps privée de son pasteur, quelle foi nous » devons ajouter à ses paroles ; qu'il donne gratis, comme il convient, » cet évêché à l'archidiacre d'Autun, car nous apprenons que ce prêtre » a été élu d'un consentement unanime par le clergé et le peuple, et » même avec son approbation. Mais s'il ne veut pas le faire, qu'il sache, » à n'en point douter, que nous ne tolérerons pas plus longtemps

[1] Lamberti Schafnaburg., t. XI, p. 66.

» cette ruine de l'Église ; qu'avec l'autorité des apôtres saint Pierre et
» saint Paul, nous réprimerons la dure contumace de sa désobéissance.
» Il faudra alors ou que le roi renonce au honteux commerce de son
» hérésie simoniaque, ou que les Français, frappés de l'épée d'un
» anathème général, renoncent à son obéissance, s'ils ne préfèrent
» renoncer à la foi chrétienne [1]. »

Philippe se soumit docilement aux injonctions du saint-siége ; il envoya une députation à Grégoire VII, pour lui déclarer que son intention était d'obéir toujours aux ordres du prince des apôtres, et entre autres, de faire à l'égard de l'évêché de Mâcon tout ce qui lui était demandé. Grégoire lui pardonna ; mais le ton de supériorité avec avec lequel il le tançait était encore suffisamment humiliant. « Nous vou-
» drions, lui dit-il, que tu remarquasses avec nous, combien ceux des
» rois tes prédécesseurs, qui ont été si illustres et si fameux, étaient
» chéris du siége apostolique, combien leur gloire s'étendait par toute
» la terre, lorsqu'ils n'employaient leur pouvoir qu'à enrichir les
» églises et à les défendre ; mais depuis que tant de vertu s'est
» émoussée dans leurs successeurs, qu'ils ont confondu les droits
» divins et humains, toute la gloire de leur royaume, son honneur et
» sa puissance se sont écroulés avec ses mœurs. Ce sont des choses
» que notre office nous oblige à te répéter, et s'il le faut, en des
» termes qui te paraîtront âpres à entendre. Il ne dépend point de
» nous de taire la parole de la prédication ; mais plus la dignité est
» ample, plus la personne est sublime, plus nous devons prendre de
» soins et élever la voix pour la ramener au chemin de la droiture [2]. »

Au reste, Philippe n'était susceptible ni du noble orgueil qui lui aurait fait trouver ces leçons trop sévères, ni de la résolution de bien faire, avec laquelle il aurait profité de ces avertissements pour se corriger. Il se repentait, il s'humiliait, il faisait au pape les plus belles promesses ; mais il rotombait aussitôt après dans les vices contre lesquels il avait protesté. La même année au mois de novembre, Grégoire écrivit de nouveau aux archevêques et aux évêques de France, pour accuser Philippe devant eux. « Un long espace de temps s'est
» déjà écoulé, depuis que le royaume de France, autrefois si fameux
» et si puissant, a commencé à voir décliner sa gloire, et à perdre les

[1] Gregorii VII, lib. I, Epist. 35, Conc. Gener. t. X, p. 33.—Baronii Annal. 1073. p. 431.

[2] *Ibid.*, Ep. 75. Conc. Gen. p. 59. Le 13 avril 1074,

» marques de toutes les vertus, tandis que les mauvaises mœurs s'y
» accroissent. Mais dans ces derniers temps, nous avons vu tomber son
» honneur et toute apparence de décence ; car les lois y étant négli-
» gées, et toute justice foulée aux pieds, tout ce qu'on saurait faire
» de honteux, de cruel, de misérable, d'intolérable, s'y fait impuné-
» ment, et y a même passé en habitude par une longue licence. Depuis
» un certain nombre d'années, la puissance royale ayant perdu toute
» vigueur parmi vous ; et aucune loi, aucune autorité, ne pouvant
» prohiber ou punir les injures, les ennemis ont commencé à com-
» battre entre eux de toutes leurs forces, comme s'ils ne faisaient que
» se conformer au droit des gens, et ils rassemblent ouvertement des
» armes et des troupes pour se venger. Si de tels usages ont multiplié
» dans votre patrie les meurtres, les incendies, et tous les fléaux de la
» guerre, on peut s'en affliger sans doute, mais on ne saurait s'en
» étonner. Bien plus, aujourd'hui une méchanceté nouvelle les ayant
» atteints comme une peste, ils commencent à commettre des forfaits
» exécrables et horribles à redire, sans que personne les y pousse. Ils
» ne s'arrêtent devant aucun respect ou divin ou humain ; ils re-
» gardent comme rien les parjures, les sacriléges, les incestes, les tra-
» hisons, et, ce qu'on ne voit nulle part ailleurs sur la terre, les
» citoyens, les proches, les frères, s'arrêtent réciproquement par cupi-
» dité ; le plus fort arrache à son captif tous ses biens par des tortures,
» et lui laisse terminer sa vie dans une extrême misère. Les pèlerins
» qui se rendent aux portes du tombeau des saints apôtres ou qui en
» reviennent, sont saisis par ceux qui en prennent la fantaisie, jetés
» dans des prisons, soumis à des tourments plus cruels que les païens
» eux-mêmes n'en sauraient inventer, jusqu'à ce que, pour se racheter,
» ils aient donné souvent plus même qu'ils ne possèdent. C'est votre
» roi, ou bien plutôt votre tyran, qui, à la persuasion du diable, est
» l'origine et la cause de toutes ces calamités. Il a souillé toute sa jeu-
» nesse par les crimes et les infamies : aussi faible que misérable, il
» porte inutilement les rênes du royaume dont il s'est chargé, et non-
» seulement il abandonne à tous les crimes le peuple qui lui est
» soumis, en relâchant les liens de l'obéissance, il excite encore par
» l'exemple de ses goûts et de ses actions, dans tout ce qu'il n'est pas
» permis de faire, ni même de dire. Il ne lui suffit point d'avoir mé-
» rité la colère de Dieu, par le pillage des églises, par les adultères,
» par des rapines détestables, par des parjures, et par des fraudes de

» tout genre que nous lui avons reprochées à plusieurs reprises; il » vient, à la manière d'un brigand, d'enlever des sommes énormes à » des marchands qui, de toutes les parties de la terre, se rendaient à » je ne sais quelle foire en France. Dans les fables mêmes on n'avait » raconté rien de semblable d'un roi; lui qui devait être le défenseur » des lois et de la justice, en a été le plus grand contempteur. Il a agi » de sorte que ses forfaits ne se sont pas renfermés dans les bornes du » royaume qui lui est confié; mais que pour sa confusion, la connais» sance s'en répand en tous lieux. » Grégoire VII ordonne, dans la même lettre, aux évêques de France, de reprocher sévèrement à Philippe ses offenses, d'exiger de lui des réparations solennelles, s'il s'y refuse, de frapper le royaume d'interdit, et de suspendre, en tous lieux le service divin : et si ces peines ne suffisent pas, Grégoire VII déclare qu'avec l'aide de Dieu il tentera par toutes sortes de voies de lui enlever le royaume de France [1].

Une autre lettre de Grégoire VII à Guillaume VI, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, achèvera de faire connaître la situation du royaume, les mœurs du roi, et l'autorité que s'arrogeait l'Église. « Quoique je ne doute pas, lui dit-il, que les iniquités de Philippe, » roi des Français, ne soient parvenues à ta connaissance, j'ai cru utile » de te faire savoir combien elles nous affligent. Entre tant de crimes » par lesquels il semble avoir pris à tâche de surpasser tous les princes, » non-seulement les chrétiens, mais les infidèles, après avoir ruiné » toutes les églises, où il a pu porter la confusion, il vient de mettre » tellement de côté toute pudeur pour la dignité royale, que de livrer » au pillage les négociants d'Italie qui se rendaient dans votre pays, » et cela non d'après aucune raison qui pût le justifier, mais seule» ment pour assouvir son avarice. Nous avons déjà averti par nos » lettres les évêques de France de lui en demander raison; mais » comme nous savons que tu aimes et saint Pierre et nous-même, et » comme nous croyons que tu t'affliges avec nous des périls auxquels » ce roi s'expose, nous avons voulu t'avertir de te joindre à ces évêques » et à quelques-uns des meilleurs et des plus nobles de France, pour » lui notifier ses iniquités. Il faut le sommer de renoncer aux sugges» tions des insensés, de s'attacher au conseil des sages, de retenir ses » mains du pillage des églises, de réformer ses indignes mœurs à

[1] Gregorii VII, lib. II, Epist. 5, p. 72. Concil. Gener. t. X.

» l'exemple des meilleurs rois des Français, de corriger enfin ces bri-
» gandages dont nous avons parlé, à l'occasion desquels les orateurs
» de saint Pierre sont empêchés, sont arrêtés et sont exposés à mille
» souffrances. S'il se réforme d'après des conseils, nous le traiterons
» avec charité comme nous le devons ; mais s'il s'obstine dans la per-
» versité de ses goûts ; si dans la dureté et l'impénitence de son cœur
» il thésaurise la colère de Dieu et de saint Pierre, nous le séparerons
» dans le synode romain avec le secours de Dieu, et selon que sa per-
» versité le mérite, de la communion de la sainte Église, aussi bien
» que quiconque lui attribuerait les honneurs royaux et l'obéissance,
» et chaque jour nous confirmerons notre excommunication sur l'autel
» de saint Pierre ; car il y a trop longtemps que nous supportons ses
» iniquités, il y a trop longtemps que nous dissimulons les injures de
» la sainte Église, en épargnant sa jeunesse. A présent la perversité
» de ses mœurs s'est rendue si notoire, que quand bien même il aurait
» autant de pouvoir et de vaillance que ces empereurs païens qui ont
» causé tant de maux aux saints martyrs, aucune crainte ne ferait
» jamais que nous laissassions toutes ses iniquités impunies [1]. »

Les auteurs des anciennes chroniques ont trouvé peu de satisfaction à consigner dans leurs écrits ces vices et ces forfaits de Philippe, qui excitaient si vivement l'indignation de Rome. Ils gardent en général un profond silence sur la cour, et même sur tout ce qui appartient proprement à l'histoire de la monarchie. Ce ne sont point les faits généraux qu'ils rapportent, mais ceux seulement qui servent à l'histoire de chacun des grands fiefs dont la France était composée ; c'est aussi là que nous chercherons des matériaux, pour le tableau des événements dont Philippe Ier fut spectateur bien plus qu'acteur, durant les sept années de son adolescence.

Le plus grand parmi ces feudataires était, sans contredit, Guillaume, duc de Normandie, qui, par l'acquisition du royaume d'Angleterre, et l'abus qu'il avait fait du droit de conquête, à ce qu'on assurait, soixante mille fiefs de chevaliers relevant de sa couronne, et un revenu net de 386,900 livres sterling, valant chacun trois des livres sterling actuelles [2]. Mais cette puissance et cette richesse, à supposer encore

[1] Gregori VII, lib. II, Ep. 18, p. 84. Conc. Gen. — Baronii Annal. 1074, p. 436. — Script. franc. t. XIV, p. 586.

[2] Orderici Vitalis Hist. eccles. lib. IV. Script. Norman. Duchesne, p. 523.

qu'elles ne fussent pas exagérées, lui suffisaient à peine pour retenir dans la sujétion le peuple qu'il avait conquis; car ce peuple détestait son joug; il méditait à toute heure de nouvelles rébellions, et il invoquait tour à tour tous ses voisins, tous les peuples étrangers, pour l'aider à chasser du trône un roi devenu odieux. Dès l'époque même du couronnement de Guillaume, les Normands effrayés des acclamations par lesquelles les Anglais saluaient leur nouveau monarque, avaient mis le feu à l'église où ceux-ci se trouvaient ressemblés, et les avaient punis, comme d'une offense, des vœux qu'ils faisaient pour lui [1]. Les Anglais s'étaient bien gardés de lui donner dès lors aucun signe d'amour. Les uns, pour fuir l'oppression, avaient passé jusqu'à Constantinople, et avaient demandé du service à l'empereur Michel Comnène. Ils avaient en effet été admis dans sa garde, et leurs compatriotes y occupaient encore un poste honorable, cent trente ans après, à l'époque de la prise de la capitale de l'Orient par les Latins [2]. D'autres avaient recouru successivement à Eustache, comte de Boulogne, à Sueno, roi de Danemarck, et aux divers princes des Écossais, des Irlandais, auxquels ils demandaient du soutien dans leurs rébellions. Les seigneurs anglais, en petit nombre, que Guillaume avait d'abord ménagés, se trouvaient, chacun à leur tour, enveloppés dans ces révoltes partielles; ils périssaient alors sur l'échafaud, ou ils languissaient dans les prisons du duc de Normandie. Aucune de leurs entreprises n'avait de succès : tant il est difficile de renverser un gouvernement établi; mais elles se renouvelaient chaque année, et leur répétition ne laissait aussi à Guillaume aucun repos; sa puissante armée était tout entière neutralisée par la résistance de son peuple, et depuis qu'il avait gagné un royaume, il était devenu bien moins redoutable à ses voisins que quand il n'était que simple duc de Normandie. Ses sujets français, dont il avait si richement payé l'assistance, se lassaient eux-mêmes de leur long exil loin de leur patrie, et des guerres continuelles où il les tenait engagés. En 1068, un grand nombre de chevaliers normands, conduits par Hugues de Grandménil, Humfroi du Tilleul, et d'autres barons, le quittèrent, uniquement parce qu'ils ne pouvaient plus résister aux sollicitations de leurs femmes, qui les menaçaient de céder aux demandes de leurs amants, s'ils les

[1] Orderici Vitalis, lib. III, p. 503.
[2] *Ibid.*, lib. IV, p 508. Script. normann.

laissaient languir plus longtemps dans le veuvage [1]. L'année suivante, comme il traversait, au milieu de l'hiver, les montagnes qui séparent le comté de Chester du pays de Galles, les chevaliers de l'Anjou, de la Bretagne et du Maine, rebutés de tant de fatigues et de dangers, refusèrent de le suivre. Guillaume, sans chercher à les ramener, déclara qu'il lui suffisait de ses soldats fidèles, et continua sa marche; les mutins, honteux ou intimidés, n'osèrent point retourner en arrière; ils demeurèrent sous ses drapeaux, et Guillaume, en punition de leur désobéissance, les y retint encore, quarante jours après qu'il eut renvoyé leurs compagnons d'armes [2].

Durant les sept années dont nous parcourons les événements, l'Angleterre fut tout au plus en paix pendant un petit nombre de mois en 1070; dans ce court intervalle l'on vit les Normands et les Saxons habiter les mêmes villes et les mêmes villages, en apparence réconciliés; à la même époque, on vit dans les villes de l'Angleterre, les marchands français étaler les produits des fabriques de leur patrie, alors bien plus industrieuse et bien plus commençante que l'Angleterre, et l'on vit les Saxons quitter leur habits nationaux pour revêtir ceux des Normands. Guillaume lui-même, s'efforçant de consolider cette réconciliation, s'appliquait de tout son pouvoir à étudier la langue anglaise, et il en faisait un devoir à ses barons; mais ses organes n'étaient point assez flexibles, ou sa mémoire point assez exercée pour qu'il pût obtenir dans cette étude aucune sorte de succès [3]. Aussi il revint bientôt aux moyens de contrainte qui convenaient mieux à son caractère, et il fit de tous côtés construire des châteaux forts, car l'Angleterre en était presque absolument dépourvue, tandis que la Normandie en était couverte. Guillaume attribuait à l'absence de ces fortifications la facilité avec laquelle il avait conquis cette île, et il ne songeait pas que les châteaux, qu'il élevait en tous lieux, serviraient un jour à ses barons pour résister au pouvoir royal [4].

[1] Orderici Vitalis, lib. IV, p. 512. — Et in Script. fr. .. XI, p. 240.
« His temporibus quædam Normanniæ mulieres, sæva libidinis face urebantur, » crebrisque nuntiis a viris suis flagitabant ut cito reverterentur : addentes quod » nisi redditum maturarent, ipsæ sibi alios conjuges procurarent..... Rursus hono- » rabiles athletæ quid facerent, si lascivæ conjuges torum suum adulterio pollue- » rent, et progenici suæ perennis masculæ notam et infamiam generarent. »

[2] Orderici Vitalis, lib. IV, p. 515.

[3] Orderici Vitalis, lib. IV, p. 520.

[4] *Ibid.*, p. 511.

Parmi les difficultés que rencontrait Guillaume, il n'avait point à compter, il est vrai, l'opposition du clergé : soit qu'il eût réussi à se concilier l'affection du pape par son langage flatteur, et ses professions de déférence à l'autorité de l'Église, soit qu'éprouvant moins de besoin d'argent, il s'abstînt plus que d'autres souverains de la vente des bénéfices ecclésiastiques, soit enfin que la cour de Rome crût user d'une bonne politique en ménageant un roi aussi habile et aussi puissant, dans le temps où elle traitait tous les autres avec tant de hauteur, il est certain du moins qu'au lieu de ressentir ses fréquentes usurpations des droits de l'Église, elle le seconda au contraire toujours contre tous ses ennemis. Grégoire VII lui-même écrivait à l'évêque de Die, en parlant de lui : « Quoique le roi des Anglais ne se conduise pas, en certaines » choses, aussi religieusement que nous aurions voulu, cependant, » comme il n'a ni détruit ni vendu les églises de Dieu, et qu'il a cher- » ché à administrer à ses sujets la paix et la justice avec modération » (jamais éloge ne fut moins mérité), comme surtout il n'a point con- » senti à comploter contre le saint-siége apostolique, ainsi qu'il en a » été requis par quelques ennemis de la croix du Christ ; comme il a » forcé les prêtres à renoncer à leurs femmes, et les laïques à aban- » donner les dîmes qu'ils percevaient, en les y obligeant sous le ser- » ment, il s'est rendu plus digne d'approbation et d'honneur que les » autres rois, et il a mérité qu'on supportât avec plus d'indulgence ses » fautes et celles de ses sujets [1]. » Il semble même que quelque projet avait été formé par les prêtres d'armer Guillaume contre le roi de Germanie, de lui faire surprendre Aix-la-Chapelle, et de renouveler pour lui l'empire d'Occident [2] ; mais la conspiration des comtes de Hereford et de Norwich, que Guillaume découvrit en 1075, et qu'il punit par de cruels supplices, le fit sans doute renoncer aux intrigues qu'il avait concertées avec l'archevêque de Cologne, et que celle-ci s'empressa de désavouer [3].

Les sujets français de Guillaume, enrichis par la part qu'il leur avait donnée dans ses conquêtes, ne laissaient pas que de se plaindre encore quelquefois de la longueur et de la fatigue des campagnes auxquelles ils étaient appelés ; cependant ils étaient glorieux de ses victoires,

[1] Gregorii VII. lib. IX, Ep. 5, p. 280. — Baronii, anu. 1074, p. 455.

[2] Lamberti Schafnaburg. p. 66.

[3] Henrici Huntind. Hist. p. 209. — Rogerii de Hoveden, p. 314. — Orderici Vitalis, lib. IV, p. 535.

satisfaits de sa munificence, et doublement attachés à sa personne par leur confiance en son habileté, et par le plaisir qu'ils trouvaient à humilier ses ennemis. Les seuls habitants du Maine ne partageaient point ces sentiments nationaux. Ils regrettaient leurs anciens comtes de la famille d'Héribert Éveille-Chiens ; ils accusaient Guillaume d'avoir fait périr par le poison Héribert le jeune, leur dernier seigneur, aussi bien que le comte et la comtesse de Pontoise, qui auraient dû lui succéder : une des sœurs de cet Héribert le jeune avait épousé Robert, fils de Guillaume, et c'était en son nom que Guillaume régnait sur le Maine : une seconde était mariée à Albert Azzo II, marquis de Ligurie, l'un des ancêtres de la maison d'Este ; une troisième à Jean, seigneur de la Flèche, qui à son tour prétendit par elle à l'héritage du Maine [1].

Au moment où Guillaume paraissait le plus embarrassé en Angleterre par les révoltes des Saxons (1070), les invasions des Danois, et celle des Gallois, les habitants du Maine résolurent de secouer son joug. « Les grands et le peuple, d'un accord unanime, dit un ancien » historien, retirèrent leur obéissance au roi, et firent venir d'Italie le » marquis Albert Azzo, avec sa femme Garisende, sœur de leur der- » nier prince, et son fils Hugues. » Ils destinaient celui-ci à être la tige d'une seconde maison des comtes du Mans [2]. Garisende était la seconde femme du marquis Albert Azzo ; la première, qui était Allemande, lui avait donné un fils connu sous le nom de Guelfo IV, qui recueillit en héritage le duché de Bavière, et de qui sont sortis les ducs de Brunswick et les rois d'Angleterre de nos jours. Un second frère, nommé Foulques, continua la maison italienne, d'où sont sortis les ducs de Ferrare et de Modène ; et le troisième, nommé Hugues, devait se faire Français pour gouverner le Maine [3].

L'établissement de Hugues d'Este dans le Maine eut cependant peu de durée : son père, proche parent de la comtesse Mathilde, et l'un des seigneurs qui avaient le plus de part aux intrigues de l'Italie, ne séjourna pas assez longtemps en France pour y affermir son parti : il laissa au Mans sa femme Garisende et son fils Hugues, sous la direction de Geoffroi de Mayenne, homme noble et d'un esprit adroit, qui acquit bientôt tant de crédit sur Garisende, que chacun supposa qu'il était

[1] Orderici Vitalis Hist. eccl. lib. IV. Scr. norm. p. 532.
[2] Gesta Pontificum Cenomannensium, t. XII, p. 539.
[3] Muratori, Antichità Estensi, p. 1, cap. 27. — Annal. d'Italia, ann. 1071.

son amant. « Comme ce Geoffroi de Mayenne, continue l'historien » contemporain des évêques du Mans, cherchait des occasions nou- » velles de vexer les citoyens, et qu'il inventait des exactions pour » tirer d'eux de l'argent, ceux-ci se consultèrent sur les moyens de » s'opposer à ses coupables tentatives, et d'empêcher que lui-même, » ou aucun autre, pût désormais les opprimer injustement. Ils for- » mèrent donc une conspiration qu'ils nommèrent *communion* (plus » tard on l'appela *commune*). Chacun d'eux se lia par les mêmes ser- » ments, et ils obligèrent Geoffroi et les autres grands de la province » à jurer, quoique bien malgré eux, fidélité à leur conspiration. » L'auteur, partisan du roi d'Angleterre et de l'évêque, regardait la formation d'une commune comme une révolte : aussi, dit-il, que « par » l'audace que leur inspira cette conspiration, ils commirent des » crimes innombrables, condamnant un grand nombre de gentils- » hommes, sans aucun droit de passer sur eux jugement, leur » faisant, pour les moindres causes, arracher les yeux, ou même, ce » qu'on a horreur de raconter, les faisant périr à la potence. De même » ils attaquaient et brûlaient sans raison les châteaux du voisinage, » dans les jours saints du carême, et même le dimanche de la Pas- » sion [1]. »

Cette association des citoyens du Mans, qui forçaient la noblesse à s'unir à eux, et qui punissaient ses brigandages tantôt par des supplices, tantôt en assiégeant et brûlant ses châteaux, est d'autant plus digne d'attention que quoiqu'elle ne fût point la seule, ni probablement la première, c'est cependant la plus ancienne dont nous ayons une date fixe et authentique, et que nous y retrouvons, dès cette époque, l'esprit que nous verrons bientôt avoir animé toutes les autres, aussi bien que les républiques d'Italie. La première commune du Mans cependant eut une fort courte durée. Geoffroi de Mayenne, qui lui avait prêté serment de fidélité, la trahit durant le siége du château de Sillé; il livra à ses ennemis l'armée de sa patrie, qui fut surprise et mise en déroute par les gentilshommes. Les deux partis en vinrent ensuite aux mains dans l'intérieur de la ville, où plusieurs maisons furent assiégées, prises et reprises, tantôt par les bourgeois, tantôt par les nobles. Hugues d'Este, voyant peu de chances d'affermir dans le Maine son autorité, repartit pour l'Italie; sa mère Garisende mourut

[1] Gesta Pontif. Cenomann., p. 540.

en 1072, et, l'année suivante, les citoyens fatigués rendirent le Mans à Guillaume, roi d'Angleterre, après avoir reçu son serment de pardonner le passé, et de conserver à leur cité *ses anciennes coutumes et ses justices* [1].

Parmi les plus puissants feudataires de la couronne de France, on devait compter aussi le comte de Flandre, qui vers le même temps attira l'attention des Français comme des Allemands, par les révolutions auxquelles sa famille et son pays furent exposés. Baudouin V ou de Lille, le même qui avait été tuteur de Philippe Ier, avait laissé en 1067, à sa mort, plusieurs fils et plusieurs filles. Baudouin VI, l'un d'eux, déjà comte de Mons par le fait de sa femme, lui avait succédé; Robert, qui selon un historien du temps était cependant l'aîné, fut exclu de l'héritage [2]. Dès l'époque où Robert était arrivé à l'âge d'homme, son père avait mis à sa disposition des vaisseaux, des richesses, et tous les moyens de faire ailleurs un établissement, en lui recommandant de montrer par ses entreprises s'il était homme de cœur. De nombreux aventuriers, qui aussi bien que lui n'avaient pour s'élever que leur épée, s'attachèrent à sa fortune. Robert avait de la bravoure, du talent pour la guerre, et une persistance inébranlable; mais il était constamment malheureux, soit qu'il lui manquât quelque qualité nécessaire pour faire valoir les autres, ou qu'il s'attaquât toujours à des adversaires plus forts et plus habiles que lui. Il était parti avec une flotte richement équipée, pour tenter une expédition sur les côtes de Galice; car les pays des Musulmans étaient alors regardés comme abandonnés au premier occupant, et la faiblesse des petits cheiks qui se partageaient l'Espagne les livrait en proie aux moindres attaques. Cependant celle de Robert eut une issue désastreuse. Il avait commencé ses ravages, et amassé un butin considérable, lorsque les Sarrasins, se rassemblant de toutes les provinces voisines, l'attaquèrent avec des forces supérieures. Dans un combat acharné il perdit tous ses compagnons d'armes, qui furent ou tués ou faits prisonniers; seul il réussit à s'enfuir, et il trouva un refuge sur ses vaisseaux.

Lorsqu'il fut de retour en Flandre, son père et ses amis lui reprochèrent son désastre comme une honte, et ne lui laissèrent d'autre ressource que de tenter de nouveau la fortune. Cependant on lui fournit

[1] Gesta Pontific. Cenomann., p. 540, 541. — Orderici Vitalis lib. IV, p. 532, 533. Script. norm.

[2] Orderici Vitalis, lib. IV, p. 526.

les moyens de réparer ses vaisseaux, de nouveaux aventuriers se rangèrent sous ses étendards, et il se remit en mer. Il ne s'était pas encore fort éloigné lorsque sa flotte fut détruite par la tempête, avec toutes ses espérances. Robert, en échappant au naufrage, prit l'habit de pèlerin pour se rendre à Jérusalem, et expier par une pénitence solennelle la faute inconnue qui causait sans doute ses revers ; mais en chemin il lia des intrigues avec des Normands qui lui promirent de lui faire un établissement splendide dans la Grèce. C'était le moment où Robert Guiscard, non content de l'Italie méridionale, qu'il avait conquise avec les forces d'un simple gentilhomme, commençait à porter ses vues ambitieuses sur l'empire d'Orient. Toutefois, les projets du prince flamand furent éventés, ses correspondances furent surprises, et des gardes furent placés dans tous les ports de la Grèce, avec ordre de l'arrêter et de le faire mourir.

Robert renonça alors aux entreprises lointaines, mais il ne fut point abandonné par ses compagnons d'armes, et il trouva moyen, avec leur aide, de réparer les pertes qu'il avait faites. A la tête d'une armée d'aventuriers il attaqua les comtés de Frise et de Hollande : le comte Florent Ier était mort en 1062, laissant trois enfants en bas âge, dont l'aîné, Thierri V, fut reconnu pour son successeur sous la régence de sa mère Gertrude. Robert fit pendant deux ans la guerre à cette veuve et à ses orphelins : toujours battu, il fut néanmoins toujours redoutable et jamais découragé. Enfin Gertrude, pour mettre un terme à cette guerre, consentit à lui donner sa main, avec le titre de comte de Frise, et à l'associer à la tutelle de ses enfants. Dès lors ce prince fut connu sous le nom de Robert le Frison [1].

Lorsque Baudoin V mourut en 1067, Robert le Frison son fils ne disputa point son héritage à son frère Baudouin VI, qui fut reconnu pendant trois ans comme souverain de la Flandre. Selon Lambert d'Aschaffenbourg, ce fut Baudouin qui le premier chercha querelle à Robert, et envahit la Hollande avec une nombreuse armée. Robert, ayant vainement cherché à conserver la paix, dut enfin se préparer à repousser cette attaque par les armes; un combat entre les deux frères, livré le 16 juillet 1070, fut le premier où Robert restât victorieux; son frère y périt, et sa femme Richilde, avec son jeune fils Arnolphe, à qui la succession de la Flandre était destinée, se réfugia auprès de

[1] Lamberti Schafnaburg. ad ann. 1071, p. 63.

Philippe, roi de France, pour implorer son secours [1]. Aucun autre des historiens anciens ne fait mention de cette bataille ; ils donnent à entendre que Baudouin VI mourut de maladie, que Robert le Frison demanda alors la garde noble de ses enfants et de son comté, et qu'à cette occasion seulement la guerre civile fut allumée [2].

Philippe Ier était tout au plus âgé de dix-huit ans, quand Richilde de Flandre vint avec son fils Arnolphe se mettre sous sa protection (1071). C'était l'âge où le cœur du jeune prince devait être le plus accessible à l'amour de la gloire, et à l'impulsion généreuse qui le portait à protéger le petit-fils de son oncle et de son tuteur. Il paraît qu'en effet il promit immédiatement des secours à Richilde, et que sans se donner beaucoup de peine pour rassembler une armée, il prit le chemin de la Flandre avec les jeunes seigneurs qui se trouvaient à sa cour. La comtesse de Flandre comptait également sur l'assistance de Guillaume, roi d'Angleterre, qui avait épousé Malthide sa belle-sœur. Elle s'adressa à Guillaume Fitz Osberne, qui au nom de ce roi gouvernait alors la Normandie ; et celui-ci accourut en effet aussitôt au camp de Philippe Ier, amenant avec lui dix chevaliers seulement, parés comme pour un tournoi. Tous ces jeunes courtisans ne se figuraient pas qu'un comte de Hollande osât tenir la campagne contre l'armée réunie des deux rois de France et d'Angleterre ; et ils s'avançaient avec une imprévoyante confiance, tandis que Robert le Frison augmentait encore leur assurance, en se conduisant comme s'il ressentait le plus grand effroi. Mais après les avoir laissés s'engager dans un pays qu'ils ne connaissaient point, et où des canaux et des fossés les arrêtaient à chaque pas, il les attaqua tout à coup près de Cassel, le dimanche 20 février 1071, et les mit dans une complète déroute. Le jeune comte de Flandre, Arnolphe, fut tué dans cette surprise, de même que Guillaume Fitz Orberne. Philippe prit assez honteusement la fuite, et Robert le Frison se trouva affermi dans la domination du comté de Flandre, tandis que Richilde se retira dans le Hainault, son héritage paternel [3].

Le second fils de Baudouin VI et de Richilde, qui se nommait éga-

[1] Lamberti Schafnab., p. 64.

[2] Chron. Sancti-Martini Tornac., p. 142. — Roberti de Monte ad Sigebertum, p. 169. — Chronicon Elnonense, p. 345. — Chronic. Alberici Trium Fontium, p. 362. — Chron. Sithiense, p. 383. — Chron. Lobiense, p. 416. Orderici Vitalis lib. IV, p. 526. — Oudegherst, Chr. de Flandre, ch. 47, p. 91.

[3] Lamberti Schafnab. p. 64, — Willelmi Gemeticens. p. 47. — Order. Vitalis, lib. IV, p. 326. — Oudegherst, Ann. de Flandre, ch. 50, 51, p. 91.

lement Baudouin, était l'héritier naturel de la Flandre : aussi la guerre civile se continua-t-elle entre lui et Robert; Richilde cependant avait fort aliéné ses sujets par son mauvais gouvernement, et par les exactions des sires de Mailly et de Couchy, ses conseillers. Les Flamands de la langue française lui demeurèrent fidèles, mais ceux de la langue flamande se déclarèrent tous pour Robert. Philippe fit un nouvel armement en sa faveur, puis après s'être rendu maître de Saint-Omer, et avoir traité cette ville avec une cruauté excessive, il s'enfuit dans un accès de frayeur, abandonnant tous ses bagages, parce que Robert le Frison avait réussi à lui faire croire qu'il n'était entouré que de traîtres. Richilde trouva un allié plus belliqueux dans Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, époux de la fameuse comtesse Mathilde. Godefroi, qui avait quelques prétentions à la souveraineté de la Frise, y entra avec son armée, et la mit, ainsi que la Hollande, à feu et à sang. Cependant après que ces riches provinces eurent été saccagées deux ou trois ans, la paix leur fut enfin rendue par l'entremise de l'évêque de Liége. Le fils de Richilde, Baudoin, qui fut ensuite connu sous le nom de Baudoin de Jérusalem, garda le Hainault; Robert le Frison garda la Flandre : la nièce du second devait aussi épouser le premier, et lui porter en dot la ville de Douai ; mais Baudouin, l'ayant vue arriver à Mons, la trouva si laide, qu'il aima mieux renoncer à la ville de Douai que de l'acquérir par une union si rebutante [1]. Un autre mariage termina la pacification de ces provinces. Le roi Philippe Ier épousa, en 1071, Berthe de Hollande, fille du comte Florent et de cette même Gertrude qui avait été mariée en secondes noces à Robert le Frison [2].

L'histoire des autres grands fiefs de la couronne de France ne présente presque pas d'événements, pendant la période que nous venons de parcourir. Les seigneurs du midi de la France, qui ne conservaient guère de relations avec son monarque, sont, à cette époque, enveloppés d'une grande obscurité, d'où nous les verrons tout à coup sortir au moment des croisades : les érudits qui ont eu peine à démêler pendant tout ce siècle leur généalogie et l'étendue de leurs États, ne cherchent point encore à nous faire connaître les individus, et n'essayent point de nous intéresser à leur caractère. Cependant c'était dans cette partie

[1] Lamberti Schafnab. p. 64. — Alberici Trium Fontium, p. 363. — Oudegherst, Chroniq. de Flandre, ch. 53, f. 101,

[2] Chron. Hugonis Floriac., p. 159. —Alberici Trium Fontium, p. 363. — Oudegherst, ch. 54, f. 102.

de la France que la civilisation faisait alors même les plus rapides progrès; que les arts usuels, le commerce, la médecine, quelque connaissance des sciences exactes et des sciences naturelles, étaient importés de chez les Sarrasins, et que l'augmentation de l'aisance universelle accoutumait les classes industrieuses à prétendre à de nouveaux droits. Dans une chronique des comtes de Barcelone, qui se disaient encore feudataires des rois de France, et qui continuèrent, jusqu'au milieu du treizième siècle, à indiquer sur leurs diplômes l'année du règne des monarques français, on trouve quelques phrases dignes d'êtres recueillies, sur ce mélange avec les Mores, et ce progrès des esprits. « Raymond de Bérenger, dit-elle, » succéda, en 1068, à Bérenger, dans le comté de Barcelone; il brilla » par sa prouesse entre les autres princes d'Espagne, et il obtint un » tel empire sur les Sarrasins, que douze rois musulmans d'Espagne » lui payaient chaque année un tribut comme à leur seigneur. Pour » donner plus d'éclat encore à sa domination, ce comte, en présence » de Hugues, cardinal-légat de Rome, et de plusieurs magnats de ses » États, rassemblés dans son palais de Barcelone, institua par leur » conseil, et avec leur consentement, des lois propres à ses terres, que » nous appelons toujours *les Usages de Barcelone;* et il ordonna que » tous les comtés qui relevaient du comté de Barcelone se régiraient » par ces constitutions [1]. »

[1] Gesta Comitum Barcinonensium, p. 290.—Balusius Append. ad Marcam Hispanicam, p. 542. L'auteur paraît avoir écrit vers l'an 1190.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

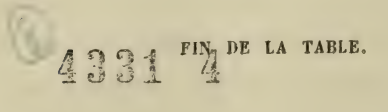
DU TOME DEUXIÈME

DEUXIÈME PARTIE (SUITE)

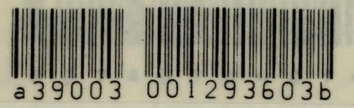
LES CARLOVINGIENS.

TROISIÈME PARTIE.

LA FRANCE CONFÉDÉRÉE SOUS LE RÉGIME FÉODAL.



FIN DE LA TABLE.



a39003 001293603b

